UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00256640 4

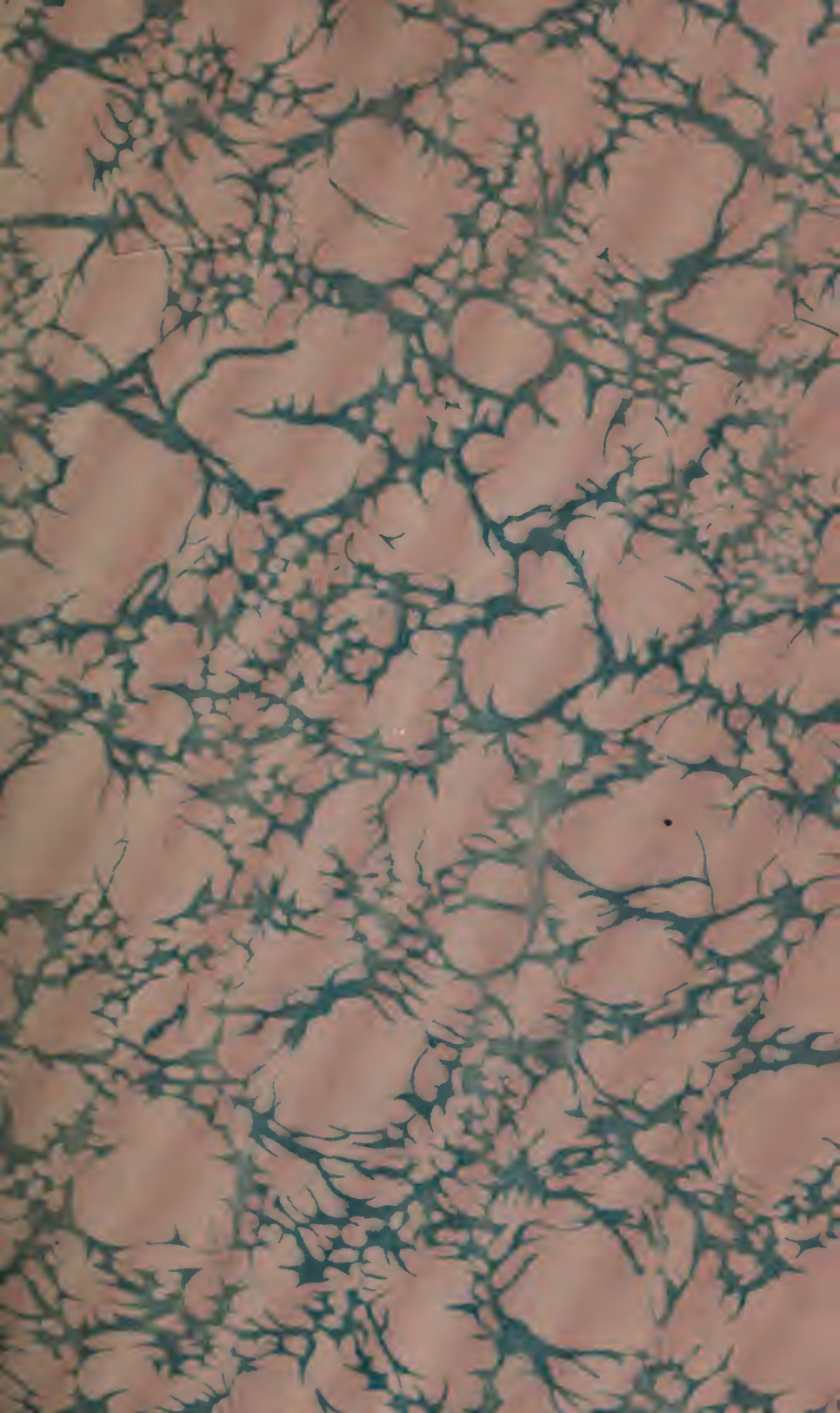

MÉMOIRES

DE

MARTIN

ET

GUILLAUME DU BELLAY

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

D814mB
Du Bellay, Martin, Sieur de Langey

MÉMOIRES

DE

MARTIN

ET

GUILLAUME DU BELLAY

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

V.-L. BOURRILLY ET F. VINDRY

TOME QUATRIÈME

(LIVRES IX ET X, 1541-1547

ET TABLE)

16-6027
17/9/20

A PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

46, RUE JACOB

M DCCCC XIX

387

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome IV des Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, *préparé par* MM. V.-L. Bourrilly et F. Vindry, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 10 février 1919.

Signé :

Comte BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

R. DELACHENAL.

[illegible]

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome IV des Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, *préparé par* MM. V.-L. Bourrilly et F. Vindry, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 10 février 1919.

Signé :

Comte BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

R. DELACHENAL.

INTRODUCTION

Parmi les grandes familles qui, durant la première moitié du XVI^e^ siècle, se distinguèrent dans l'Église, la guerre ou la diplomatie, l'une des plus remarquables à la fois par le nombre de ses membres, par l'éclat et la variété de ses services fut certainement celle des du Bellay[1]. De date ancienne et d'origine angevine, elle essaima aux environs, dans le Maine, le Dunois et le Vendômois. C'est ainsi que nous trouvons à la fin du XV^e^ siècle un des cadets, Louis du Bellay, pourvu des seigneuries de Langey, de la Jousselinière, des moulins, prés et rivière de Cloye, ainsi que d'autres domaines assez considérables situés aux lisières du Perche et de la Beauce. De ce Louis du Bellay, seigneur de Langey, descendent les auteurs des *Mémoires* que nous allons rééditer.

Il avait épousé, vers 1490, Marguerite de la Tour-Landry. Il en eut une nombreuse descendance : six fils, Guillaume, Jean, René, Martin, Nicolas et Jacques, et deux

1. Voir l'*Histoire généalogique de la maison du Bellay*, par Louis Trincant (bibl. Sainte-Geneviève, ms. 537), et les généalogies qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, mss. fr. 20222, 20229, 20234, 20241, 20252, 20265 et 20292; V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, ch. I; M. Saché, *les Livres de raison de Jean V et de Jean VI du Bellay, abbé de Saint-Florent de Saumur*, extrait de la *Revue de l'Anjou*, 1905; abbé Blanchard, *les Du Bellay à Glatigny*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1895, p. 358-376.

filles, Renée et Louise. Des filles, l'une, Louise, épousa Jacques d'Aunay, sieur de Villeneuve-la-Guyart, et l'autre, Renée, Ambroise de Gravy, baron des Cousteaux. Quant aux fils, nous avons sur les deux derniers, Nicolas et Jacques, fort peu de renseignements. De Jacques il est resté une lettre datée de Porto-Venere, le 8 mai 1527[1]. Il avait accompagné en Italie Renzo da Ceri. Sa compagnie de chevau-légers ayant été cassée, il servait de courrier. Son frère aîné, Guillaume, l'envoyait à Savone chercher de l'argent afin d'assurer la défense de Clément VII : c'était au moment où Rome se trouvait sous la menace des Impériaux, conduits par le connétable de Bourbon. Pourvu, dans la suite, d'une bande de 2,000 fantassins, Jacques participa à l'expédition de Sardaigne et fut tué devant Sassari en décembre 1527[2].

Nicolas avait « toute sa fantaisie à la mer ». Embarqué dès l'âge de dix ans, il entra dans l'ordre de Rhodes; il devint commandeur de Fieffes et jouissait d'une certaine réputation; c'est du moins Jean du Bellay qui l'affirme dans une lettre au grand maître Anne de Montmorency, où il sollicite, pour son frère, le commandement des galères laissées par feu Bernardin de Baux[3]. Nicolas prit part, lui aussi, à la campagne de Sardaigne et, sous Lautrec, à celle de Naples; il mourut devant cette ville au mois d'août 1528[4].

René et Jean furent d'église. D'abord conseiller clerc au

1. Bibl. nat., ms. fr. 3080, fol. 127 (à Jean du Bellay), 149 (Jean du Bellay à Montmorency, Briare, 16 mai 1527).

2. *Mémoires*, t. II, p. 78.

3. *Correspondance diplomatique de Jean du Bellay (1527-1529)*, éd. de Vaissière-Bourrilly, p. 92-94.

4. *Mémoires*, t. II, p. 84, 94.

Parlement de Paris (1526-1536)[1], René fut vicaire général de son frère Jean, évêque de Paris; en cette qualité, il eut quelques démêlés avec la Sorbonne au sujet de la poursuite des hérétiques et notamment lors de l'affaire du recteur Cop (novembre 1533)[2]. Abbé de Saint-Main, du Gué-de-l'Aunay et évêque de Grasse (1532), il fut, en 1535, remplacé dans ce siège par Benoît Tagliacarne (Theocrenus) et il obtint celui du Mans : il y demeura jusqu'à sa mort, menant une existence pieuse, modeste et sage. Ce fut un homme heureux : il administra son diocèse, cultiva son jardin et ne négligea pas les lettres; il eut pour secrétaire Jacques Peletier, du Mans, et tonsura Ronsard[3].

A sa mort (1546), l'évêché du Mans passa à son frère Jean, dont la carrière ecclésiastique et politique fut particulièrement brillante[4]. Évêque de Bayonne en 1526, de Paris

1. Il succéda à Nicole Brachet le 14 avril 1526 et fut reçu le 14 août suivant; il fut remplacé par Jacques Desligneris, reçu le 20 mars 1536. *Catalogue des actes de François Ier*, t. V, n° 18576, et t. VII, n° 26072.

2. Weiss-Bourrilly, *Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne*, p. 20-21, 34-35, 52-63.

3. Sur René du Bellay, voir *Gallia Christiana*, XIV, col. 414; Trincant, *Histoire généalogique*, ms. 537, fol. 168 et suiv.; abbé Blanchard, *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1897, p. 187-200; B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, 2e éd., t. IV, p. 164-168; abbé L. Froger, *l'Itinéraire de René du Bellay, évêque du Mans*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1908; Clément Jugé, *Jacques Peletier du Mans (1517-1582)*, 1907, p. 22-23, 34-35.

4. Sur Jean du Bellay, voir, outre l'*Histoire manuscrite de Trincant*, *Gallia Christiana*, I, col. 1320; II, col. 539, 848; VII, col. 160-163; B. Hauréau, *op. cit.*, t. IV, p. 106-156; marquis de la Jonquière, *le Cardinal du Bellay*, 1887; abbé Blanchard, *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1896, p. 203-231; Léon Séché, *le Cardinal du Bellay au Maine, de sa naissance à sa mort*,

en 1532, il obtint le chapeau de cardinal en mai 1535. Comme beaucoup de prélats à cette époque, il cumula les bénéfices : aux sièges de Paris et du Mans, il ajouta ceux de Limoges (1541), de Bordeaux (1544), d'Ostie (1555), et il réunit les revenus d'une vingtaine d'abbayes : Breteuil, Longpont, Saint-Vincent du Mans, la Couture, Lérins, Tyron, la Trappe, Cormery, la Fontaine-Daniel, Saint-Maur-les-Fossés, etc. Ces fructueux bénéfices récompensaient une activité diplomatique infatigable. Jean du Bellay suivit d'abord les affaires d'Angleterre où il n'accomplit pas moins de six missions : de septembre 1527 à février 1529 ; de mai 1529 à janvier 1530; en août-septembre 1530; en octobre 1531 ; de novembre 1533 à janvier 1534; enfin en septembre et octobre 1544. Dans l'intervalle, il avait pu faire ses preuves de négociateur habile sur le théâtre difficile de Rome : de janvier à juin 1534 et de juin 1535 à février 1536. Au début de 1544, il fut envoyé en Allemagne, lors de la diète de Spire. Membre du conseil étroit, « patron » d'une nombreuse clientèle d'agents secrets, de publicistes officieux et d'humanistes, Jean du Bellay tint pendant les dix ou douze dernières années du règne de François Ier un rôle de premier plan. Il fut moins en faveur sous Henri II. Il passa désormais la majeure partie de son existence à Rome : chargé de mission dès juillet 1547, il ne retourna en France que vers juillet 1550[1]; puis, après un séjour de moins de trois ans à la cour (juillet 1550-avril

dans la *Revue de la Renaissance*, t. I, p. 217-238; t. II, p. 23-41; P. de Vaissière-Bourrilly, *Correspondance... (1527-1529)*, 1906, Introduction; Weiss-Bourrilly, *Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne (1529-1535)*, 1907; Bourrilly, *Jean du Bellay en Italie (1535-1536)*, dans la *Revue des études rabelaisiennes*, 1907.

1. Sauf un bref déplacement en septembre-novembre 1549.

1553), il regagna l'Italie pour n'en plus revenir : évêque d'Ostie (1555), doyen du sacré collège, « le premier après le pape » et peut-être, en secret, candidat au souverain pontificat, il mena la vie élégante et luxueuse des princes de l'Église et mourut le 16 février 1560, suivant dans la tombe, à quelques mois de distance, le dernier de ses frères, Martin du Bellay[1].

Celui-ci et l'aîné de toute la famille, Guillaume, nous intéressent plus directement, puisqu'ils sont les auteurs des *Mémoires*. Nous n'insisterons pas sur la biographie de Guillaume du Bellay; nous nous bornerons à en rappeler les traits essentiels[2]. Né en 1491, introduit à la cour dans les dernières années du règne de Louis XII, sous les auspices du comte de Vendôme, il fit ses premières armes en Italie. A partir de 1524, son existence nous est bien connue. Il est d'abord chargé de plusieurs missions plus ou moins secrètes en Espagne, lors de la captivité de François I^er^, puis en Italie, à Venise, à Ferrare et à Rome (juillet-septembre 1526). Nous le retrouvons auprès de Clément VII de novembre 1526 à janvier 1527; il revient en mars 1527, trop tard pour empêcher une nouvelle défection du pape, à temps pour participer avec Renzo da Ceri à la défense de Rome contre le connétable de Bourbon. En novembre 1527, il est détaché à « l'armée de mer », formée des galères vénitiennes, génoises et françaises, sous le double commandement de Renzo et d'André Doria. En compagnie de ses frères, Jacques et Nicolas, il se distingue dans cette expédition de Sardaigne qui se termina piteusement (printemps de 1528). L'année

1. Sur le rôle politique de Jean du Bellay à Rome pendant le règne de Henri II, voir L. Romier, *les Origines politiques des guerres de religion*, 1913-1914, 2 vol.

2. Voir Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, 1905.

suivante, une première mission fort courte (mars-avril 1529) en Angleterre lui permit d'entrer en relations avec le cardinal Wolsey et de reconnaître les ressorts de la politique anglaise. Deux considérations dominaient Henry VIII : sa cupidité et une passion violente pour Anne Boleyn, celle-ci l'emportant sur celle-là. Pour épouser la favorite, le roi désirait à tout prix se débarrasser de sa femme Catherine d'Aragon, tante de l'empereur Charles-Quint. Il fallait faire prononcer la nullité de ce mariage conclu grâce à une dispense qu'avait accordée Jules II. Dès lors, la question du divorce de Henry VIII prend la première place dans les rapports franco-anglais. Guillaume du Bellay en profite pour gagner la confiance du souverain anglais et de son ministre : il en obtient d'importantes concessions pécuniaires sur les clauses du traité de Cambrai (août-septembre 1529; janvier-mars 1530). En retour, il se consacre entièrement à l'affaire du divorce : il utilise son crédit dans les universités consultées sur la légalité de la dispense pontificale, à Angers, à Poitiers; en Sorbonne surtout, il intrigue, il menace. Il fait marcher Jean, l'évêque, et même Martin, l'homme d'armes : les trois frères, chacun selon ses moyens et à sa place, agissent de concert, et finalement Henry VIII obtient une réponse conforme à ses désirs. Il en sut un gré particulier aux deux diplomates : Guillaume put en faire l'épreuve dans les quelques missions dont il fut encore chargé en Angleterre (en août-septembre 1532, en février 1533, en octobre-décembre 1534).

Le divorce entraîna la rupture de Henry VIII avec la papauté : Guillaume du Bellay se trouve ainsi avoir travaillé à l'entrée de l'Angleterre dans les voies de la Réforme. Ses missions en Allemagne le mirent plus particulièrement

en rapports avec les princes protestants allemands, sur lesquels s'appuyait de préférence le roi de France dans sa lutte contre Charles-Quint. Au vrai, la politique française dans les « Allemagnes » consistait à grouper, sans distinction de religion et sous prétexte de défendre les privilèges du Saint-Empire et les « libertés germaniques », tous les adversaires de l'Empereur. Dans une première mission (mars-juillet 1532), Guillaume du Bellay sut unir le protestant Philippe, landgrave de Hesse, le plus actif des confédérés de Smalkalde, et les catholiques ducs de Bavière : moyennant la promesse d'un important subside, ces princes s'engagèrent, par le traité de Scheyern, à contrecarrer l'ambition des Habsbourg. Une seconde mission, plus longue et plus ardue (novembre 1533-juin 1534), eut des résultats encore plus importants : à la diète d'Augsbourg, Guillaume du Bellay fit décider la dissolution de la ligue souabe, sur laquelle Charles-Quint et Ferdinand comptaient pour maintenir en paix l'Allemagne du Sud; il facilita ainsi la rentrée d'Ulrich dans son duché de Wurtemberg. Cette victoire d'un prince brouillon, qui s'empressa de renverser le catholicisme dans le pays, mécontenta les ducs de Bavière. Par la consignation à Munich des subsides promis, Guillaume sut empêcher une rupture entre les Bavarois et les Wurtembergeois.

Au cours de cette mission, notre diplomate s'était rendu compte que l'union politique était subordonnée à l'entente religieuse. Il prépara les voies à un accord entre protestants et catholiques. Pendant deux ans, il s'acharna à faire aboutir les projets de concorde. Ses agents, Gervais Waïn, Ulrich Chélius, Jean Sturm et Jean Sleidan, son parent Barnabé de Voré, sieur de la Fosse, sollicitèrent des principaux représentants de la Réforme, de Mélanchton, de

Bucer, de Hédion, des Suisses, des consultations suffisamment modérées pour pouvoir être soumises avec quelques chances de succès à la catholique Sorbonne et même au pape. On était encore au temps où la rupture entre les deux confessions ne paraissait ni définitive ni irrémédiable. Les projets de concorde constituaient l'élément essentiel d'une combinaison diplomatique à très grande envergure, dans laquelle François Ier et ses ambassadeurs, au premier rang les du Bellay, se flattaient de faire entrer et agir de concert les principaux ennemis de Charles-Quint, le chef de la catholicité, aussi bien que le schismatique roi d'Angleterre et les princes luthériens allemands. Comme le roi de France signait à cette date les premières Capitulations avec le sultan Soliman, c'était en somme toute l'Europe qu'il espérait grouper contre Charles-Quint. Entreprise grandiose, ou plutôt démesurée, qui s'écroula par la base! Ses tentatives de concorde se heurtèrent à l'hostilité des docteurs de Sorbonne et à la mauvaise volonté de beaucoup d'Allemands. Guillaume du Bellay eut beau intervenir auprès des confédérés de Smalkalde (décembre 1535), il n'obtint rien, et lorsque, au milieu de 1536, il revint en Allemagne, ce fut surtout pour y défendre la politique de son maître contre les « calomnies » impériales et pour y recruter des soldats, car la guerre venait de reprendre entre François Ier et Charles-Quint.

Sans négliger les affaires allemandes, — comme publiciste officieux et par ses agents il gardera le contact jusqu'à la fin de sa vie ou presque, — Guillaume du Bellay va désormais consacrer la meilleure part de son activité aux affaires d'Italie : on connaissait son habileté de diplomate, il se révélera chef énergique et prudent organisateur. Après deux

courtes missions (février-mai, août-septembre 1537), dans lesquelles il sut rétablir l'accord entre des chefs rivaux et ravitailler Turin, il fut chargé du gouvernement de cette dernière ville lorsque la trêve de Carmagnole, confirmée par celle de Nice, eut laissé le Piémont aux Français. Comme gouverneur, il eut une double préoccupation : d'abord faire vivre les troupes sans trop fouler les habitants et pour cela maintenir une stricte discipline parmi les bandes campées dans le pays et assurer un prompt ravitaillement; ensuite pourvoir à la défense de notre nouvelle conquête non seulement en hâtant les travaux de fortifications de la ville et des places environnantes, mais aussi en gagnant la sympathie des nouveaux sujets du roi. La « manière douce » du gouverneur de Turin, — qui d'ailleurs n'excluait pas l'énergie, lorsque c'était nécessaire, — contrastait avec la rigueur quelque peu brutale et les faiblesses du gouverneur général du Piémont, René de Montjehan. Tandis que les habitants, écrasés de réquisitions, recouraient à la protection de Guillaume du Bellay, les soldats, empêchés de vivre à discrétion sur le pays conquis, se mutinaient et trouvaient en Montjehan trop de condescendance. Bientôt les rapports entre les deux hommes devinrent tellement tendus qu'ils ne communiquèrent plus que par écrit. Guillaume du Bellay quitta Turin pour Murel et finalement obtint, pour raison de santé, un congé qui débarrassa le gouverneur général d'un auxiliaire trop populaire et, comme l'expérience et une commission d'enquête le prouvèrent, trop clairvoyant (novembre 1538).

A la mort de Montjehan, qui survint peu après (septembre 1539), Claude d'Annebault fut nommé gouverneur général du Piémont : Guillaume du Bellay fut chargé de l'ac-

compagner d'abord pour le suppléer en cas d'absence et, lorsque d'Annebault fut rappelé à la cour, pour le remplacer. C'est dans le gouvernement du Piémont que le sieur de Langey donna toute sa mesure : il ravitailla le pays, — n'hésitant pas à engager dans l'opération la majeure partie de sa fortune et même celle de sa femme, Anne de Créqui; — il pressa les travaux de fortifications, pour lesquels il utilisa les talents d'un des meilleurs ingénieurs italiens de l'époque, Girolamo Marini, le futur défenseur de Saint-Dizier en 1544 ; il s'assura une nombreuse clientèle d'agents habiles, espions, informateurs ou condottieri qui, à Milan, à Venise, à la Mirandole, dans tout le nord de l'Italie, le tinrent au courant des projets de l'ennemi, lui préparèrent des recrues et firent de Turin, véritablement, le point central de l'action française dans toute la péninsule. Si le Piémont, à peine conquis, accepta si aisément la domination de son nouveau maître et pendant près de vingt ans ne se départit pas de sa fidélité, ce fut l'effet d'une méthode dont il faut attribuer pour la plus large part l'initiative et l'honneur au seigneur de Langey. Le gouverneur du Milanais, le marquis del Vasto, qui sans peine avait pu se jouer de Montjehan, ne fut pas long à s'apercevoir, — à son dam, — du changement. Il vit ses empiétements réprimés, ses desseins, même les plus secrets, déconcertés. Le gouverneur du Piémont trouva dans l'assassinat, qu'il avait prévu, de Frégose et de Rincon l'occasion de faire éclater son zèle et son habileté : la responsabilité du marquis et même celle de l'Empereur furent mises en évidence et Guillaume du Bellay reprit sa plume de publiciste pour instruire l'opinion de la perfidie des Impériaux.

Cette violation du droit des gens déchaîna de nouveau la guerre entre François Ier et Charles-Quint. Venu à la cour

en novembre 1541 et honoré du collier de l'Ordre en récompense de ses services, Langey tâcha de faire prévaloir ses plans d'offensive au delà des Alpes : il ne réussit pas. Le Roi et le conseil préférèrent attaquer par le Roussillon et Perpignan : ce fut une erreur qu'un échec sanctionna. Réduit à se tenir sur la défensive dans le Piémont, Guillaume du Bellay dut se borner à tenter quelques coups de main et à repousser des attaques locales : une mutinerie des Suisses rendit difficile la résistance des Impériaux. Pliant sous le faix d'une besogne écrasante, harcelé par ses créanciers, éprouvé par la mort de sa femme (juillet 1541), découragé et surmené, il crut pouvoir trouver un réconfort en se retrempant dans l'air natal. Le maréchal d'Annebault étant venu à la fin de 1542 prendre la direction des opérations contre le marquis del Vasto, il put se mettre en route pour la France. Escorté de ses auxiliaires et de ses serviteurs, il gagna Lyon sans trop d'encombres. Mais ses forces étaient à bout, et, le 9 janvier 1543, il succomba à Saint-Symphorien-de-Lay. Rabelais, qui était présent, a relaté ce trépas et, en termes émus et magnifiques, montré les assistants saisis d'angoisse, pénétrés d'une sorte de terreur sacrée : « Tous, effrayés, se regardoient les uns les autres en silence, sans mot dire de bouche, mais bien tous pensans que la France » était « privée d'un tant parfaict et nécessaire chevalier à sa gloire et protection et que les cieulx le repetoient comme à eux deu par propriété naturelle[1] ». Le 5 mars suivant, le corps fut inhumé dans la cathédrale du Mans par les soins de René, l'évêque, et de Martin, héritier de la majeure partie des biens et du titre[2].

1. Rabelais, l. III, ch. xxi; l. IV, ch. xxvii.

2. Abbé L. Froger, *les Obsèques de Guillaume et Martin du Bellay*, dans la *Province du Maine*, 1901, p. 209-216.

Martin du Bellay était le quatrième fils de Louis du Bellay et de Marguerite de la Tour-Landry[1]. Il dut naître dans les dernières années du XV^e^ siècle, vers 1495 ou 1496. Comme ses aînés, Guillaume, Jean et René, il commença d'être instruit aux lettres. Nous ne savons rien sur ses études, qui furent certainement moins complètes que celles de ses frères. Il en garda cependant toute sa vie un goût prononcé pour les choses de l'esprit, qui était au reste une tradition de famille. « Mais il avoit le cœur si martial que, voyant son frere aisné dans les armes, il quicta ses estudes pour le suivre[2]. » Il vint donc à la cour de France en 1513[3], en même temps que Guillaume du Bellay, sans doute sous les auspices de son suzerain Charles de Bourbon, comte et peu après (1515) duc de Vendôme. Il est probable qu'il assista au mariage de Charles de Vendôme avec Françoise d'Alençon, célébré à Châteaudun le 18 mai 1513[4] : c'est un des plus anciens souvenirs qu'il rapporte, avec la date exacte, apparemment comme un fait qui l'avait particulièrement frappé. En 1515, il accompagna son suzerain dans une mission aux Pays-Bas. Par le Hainaut et le Brabant, le duc de Vendôme alla chercher jusqu'à la Haye la ratification des traités conclus (24 mars-23 avril) entre François I^er^ et Charles d'Autriche et négocier le mariage de ce dernier avec Renée de France. Et tandis que le duc retournait en compagnie du comte de Nassau, Martin du

1. Sur Martin, voir, outre Trincant, *Histoire généalogique manuscrite*, fol. 198-216; abbé Blanchard, *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1897, p. 95-118; B. Haurèau, *op. cit.*, t. IV, p. 157-164.

2. Trincant, *op. cit.*, fol. 198.

3. *Mémoires*, t. I, p. 12.

4. *Ibid.*, t. I, p. 13.

Bellay avec Adrien de Hangest prolongea quelque peu son séjour à la cour bourguignonne : il eut l'occasion d'entendre le sieur de Chievres expliquer comment il avait compris l'éducation du jeune prince dont il était le gouverneur[1]. Nous ignorons à quelle date précise Martin rentra en France : il est possible qu'il revint à temps pour prendre part à la campagne de Marignan et qu'en décembre 1515 il suivit à Venise le duc de Vendôme; en tout cas, ce qu'il en dit, comme date et comme impression, est suffisamment précis pour permettre d'y voir un souvenir personnel[2].

En 1518, nous le trouvons à Londres, où il est venu dans la suite de Guillaume Gouffier, sieur de Bonivet (septembre-octobre). Il y fit un séjour d'environ six semaines et put voir enfermé dans la tour de Londres William de la Pole, le plus jeune représentant d'une famille qui avait conspiré d'enlever le trône d'Angleterre aux Lancastre[3]. L'année suivante, il assista sans doute à l'entrevue du Camp du drap d'or, qu'il paraît bien décrire en témoin oculaire (juin 1519)[4].

En 1521, la guerre commence entre François Ier et Charles d'Autriche, devenu, depuis l'élection du 28 juin 1519, l'empereur Charles-Quint. Martin du Bellay, sous les ordres du duc de Bourbon-Vendôme, sert en Picardie. Il assiste avec son frère Guillaume aux opérations devant Valenciennes et Hesdin[5]. Au début de 1522, il est en garnison à Doullens avec le sieur d'Estrées : au passage de l'Authie, dans le choc avec les lansquenets qui ont pillé

1. *Mémoires*, t. I, p. 57-59.
2. *Ibid.*, t. I, p. 81-82.
3. *Ibid.*, t. I, p. 47, 95.
4. *Ibid.*, t. I, p. 99-102.
5. *Ibid.*, t. I, p. 158-169; t. IV, p. 129.

Bernaville, il a son cheval tué sous lui (15 mars); il défend ensuite Doullens contre les attaques du comte de Buren (fin mars)[1]. Peu après, apprenant que Henry VIII prépare à Douvres une armée d'invasion et qu'à la veille d'opérer une descente à Calais il se dispose à envoyer un héraut défier le roi de France, le duc de Vendôme dépêche « en poste » Martin du Bellay, qui vient trouver François Ier à Lyon (mai)[2]. Les Anglais échouèrent dans leur entreprise sur la Picardie. Dans la campagne d'automne, Martin se distingua au passage de l'Écluse, en Artois (sur la Sensée), où il réussit à dégager le jeune François de Lorraine, frère d'Antoine, le duc de Lorraine, et de Claude, le futur duc de Guise[3]. L'année suivante, il coopère au ravitaillement de Thérouanne[4]. Pas plus que le duc de Bourbon-Vendôme, Martin du Bellay ne suivra le roi de France lorsque, à l'automne de 1524, les Français franchiront les Alpes à la poursuite des Impériaux et descendront assiéger Pavie. Le duc avait été laissé dans le royaume comme lieutenant général du roi en Picardie et Ile-de-France. Martin du Bellay se trouva aux affaires de Rincq et de Hesdin (février 1525), où fut tué Antoine de Créqui, sieur de Pont-Remy[5]. Six ans plus tard, en septembre 1531, la fille du valeureux gentilhomme picard, Anne de Créqui, devenait la belle-sœur de Martin par son mariage avec Guillaume du Bellay.

1. *Mémoires*, t. I, p. 206-212.

2. *Ibid.*, t. I, p. 212. La réception du héraut du roi d'Angleterre eut lieu le 29 mai. Il est donc matériellement impossible que Martin du Bellay ait été en Italie lors de la tentative sur Pavie (avril 1522), comme le prétend Trincant. De 1521 à 1524, il n'a pas quitté la France.

3. *Ibid.*, t. I, p. 246.

4. *Ibid.*, t. I, p. 252-261.

5. *Ibid.*, t. I, p. 320, 334-344.

Dans les années qui suivent la paix de Madrid et la délivrance du roi de France prisonnier, on voit prendre essor la fortune politique de Guillaume et de Jean du Bellay : les missions diplomatiques se succèdent et les récompenses. Jean obtient l'évêché de Bayonne (1526), en attendant celui de Paris (1532), et devient à la fin de 1527 ambassadeur-résident en Angleterre. Guillaume multiplie ses voyages en Italie : il suit « l'armée de mer » en Sardaigne; il est aux côtés de Renzo da Ceri lors de l'assaut lancé contre Rome par le connétable de Bourbon et les Impériaux. Et lorsque les opérations militaires languissent au delà des Alpes, il franchit le détroit et vient seconder à Londres son frère Jean. Il a déjà la réputation d'un diplomate aussi habile qu'entreprenant. Sans doute, Martin dut bénéficier de la faveur de ses frères, qui recourront, surtout Guillaume, à ses services et lui fourniront ainsi l'occasion de se distinguer. Néanmoins, les renseignements que nous avons pu rassembler sur cette période de son existence sont bien maigres et très dispersés.

Pendant une douzaine d'années, il fait partie de la compagnie de quarante lances commandée par Charles Tiercelin, sieur de la Roche du Maine, et constituée, après le désastre de Pavie, avec trente lances de la compagnie du feu duc d'Alençon et dix lances de celle de feu René, bâtard de Savoie, grand maître de France : il est porté comme enseigne sur les « montres » en 1526, 1527, 1528; comme lieutenant en 1530, 1531, 1532, 1537[1]. Accompagna-t-il en octobre-novembre 1527 le sieur de la Roche du Maine en Angleterre, lors de l'ambassade extraordinaire qu'y

1. Fleury Vindry, *Dictionnaire de l'état-major français au XVI^e siècle*, *Gendarmerie*, p. 464, et *Atlas*, p. 240.

conduisit Montmorency? Il est possible que Martin ait revu Londres à ce moment; nous n'en avons cependant pas trouvé la preuve. Les détails précis qu'il donne sur la réception des ambassadeurs semblent provenir d'un témoin oculaire[1]; mais il pouvait aussi les tenir de son frère Jean qui faisait partie de la mission et demeura ensuite en Angleterre à titre officiel. En 1528, il est en Italie : il établit la liaison comme courrier entre l'armée de Lautrec et la cour[2]. Nous avons vu qu'à la même date deux de ses frères, Guillaume et Nicolas, servaient également dans la péninsule : Nicolas dans l'armée de Naples, Guillaume à Gênes, auprès de Doria. Nous rencontrons une collaboration analogue en 1530. Il s'agissait de fortifier l'alliance franco-anglaise et d'en tirer le meilleur parti possible. Guillaume s'attache à travailler la Sorbonne, consultée par le roi d'Angleterre sur la validité de la dispense pontificale et la possibilité de son divorce : il veut une réponse conforme aux désirs de Henry VIII, et par l'intrigue, les promesses et la menace l'obtient (2 juillet). Pendant ce temps, Jean du Bellay faisait la navette entre la cour, qui, par Blois, Poitiers, Angoulême et Bordeaux, descendait lentement vers les Pyrénées, et Montmorency chargé de préparer à Bayonne la libération des enfants de France. Parmi les formalités préparatoires était la restitution à Charles-Quint de quittances anglaises et d'un joyau de prix, une fleur de lys, engagée autrefois par le père de l'Empereur à Henry VIII. Quittances et joyau, Henry VIII avait consenti à s'en dessaisir sans trop de difficultés, escomptant le concours de François Ier dans l'affaire du divorce. Il les avait confiés à

1. *Mémoires*, t. II, p. 34-37.
2. *Ibid.*, t. II, p. 82.

un personnage sûr, Francis Bryan, qui devait en assurer la remise aux Impériaux. Pendant la traversée du royaume, Martin du Bellay fut attaché à la personne de l'ambassadeur anglais. Il l'accompagna jusqu'à Bayonne[1] et assista à la procédure compliquée dont s'entoura l'échange des jeunes princes français. L'opération eut lieu le 1er juillet et Martin nous en a laissé une narration particulièrement détaillée et exacte[2].

Dans les années qui suivent, nous perdons à peu près la trace du « jeune Langey ». Il est inscrit sur la liste des échansons du Roi en 1534[3]. Son nom reparaît dans les documents lorsque la guerre recommence entre François Ier et Charles-Quint en 1536. Avec le sieur de la Roche du Maine, il prend part à l'invasion du Piémont, sous le commandement de l'amiral Chabot de Brion ; il se distingue à la défense de Fossano. Il pénètre les intrigues du marquis François de Saluces, dont il reçoit les confidences, dénonce ses rapports équivoques avec les Impériaux et prévoit une trahison qui devint patente au milieu de juin[4]. Après la capitulation de la place, Martin assure l'arrière-garde lors de la retraite par Pignerol et Pérouse, escarmouchant contre les Impériaux et les paysans qui en voulaient aux bagages. De Fenestrelles, il est envoyé à François Ier pour savoir ce qu'on fera des troupes rendues disponibles. Une partie fut destinée à garder les passages des Alpes. La gendarmerie fut dirigée sur Avignon où Montmorency organisait un grand

1. Bibl. nat., ms. fr. 20505, fol. 116 (Bochetel à Montmorency, Blois, 12 mars 1530); 3052, fol. 9 (François Ier à Montmorency, mars 1530); *Mémoires*, t. II, p. 109.
2. *Mémoires*, t. II, p. 111-116.
3. Bibl. nat., ms. fr. 7853, fol. 344 vo.
4. *Mémoires*, t. III, p. 10, 72, 85-86.

camp de concentration ; mais, ayant été démontée, elle fut envoyée à Marseille, dont la mise en état de défense fut achevée à la fin de juillet[1].

Martin du Bellay demeura au camp d'Avignon; il avait obtenu le commandement de 200 chevau-légers[2] et de 200 arquebusiers à cheval, avec lesquels il harcela les Impériaux autour du camp d'Aix et, en compagnie de Jean-Paul da Ceri, le fils de Renzo, repoussa quelques-uns de leurs coups de main[3]. Surveillant les mouvements de l'ennemi, il s'aperçut « du deslogement de l'Empereur » et le premier en apporta la nouvelle certaine au Roi[4].

Avec ses chevau-légers, il fut alors chargé d'inquiéter la retraite des Impériaux, et il le fit avec tant d'activité que, de retour à Marseille, il resta quinze jours sans pouvoir monter à cheval[5].

La campagne de Provence achevée, la bande de Martin du Bellay fut dirigée sur la Picardie. Tandis qu'elle gagnait ses cantonnements, Martin alla prendre quelque repos dans le Vendômois[6]. Les Impériaux, après leur échec devant Péronne, s'étant retirés, la campagne avait été interrompue. Elle ne reprit qu'au début de 1537. Dans un lit de justice

1. *Mémoires*, t. III, p. 108-109, 111-112, 114.

2. Bibl. nat., Dupuy 269, fol. 12 (Jean du Bellay à Guillaume, Lyon, 12 juillet 1536) : « Mon frere a des chevaulx-legers que je luy faiz dresser. »

3. *Mémoires*, t. III, p. 41.

4. Bibl. nat., Moreau 774, fol. 40 (Guillaume du Bellay à Jean, Avignon, 14 septembre 1536) ; *Mémoires*, t. III, p. 297.

5. *Mémoires*, t. III, p. 299-300.

6. De Vendôme, il écrit au grand maître Montmorency : « Quant par vostre commandement je menoy ma bande en Prouvence, Mgr le chancellier [Dubourg] et Mgr le cardinal de Tournon nous feirent bailler nº escuz; depuis vous en avez faict bailler nº aultres. Elle a tousjours servy et tout le voyaige pour ces quatre cens escuz, et je vous fais juge si elle ne s'est pas mise en

tenu le 15 janvier, le Roi avait décidé la confiscation des comtés de Flandres, d'Artois et de Charolais. Il s'agissait de rendre cet arrêt effectif. Le nord de la France devint ainsi le principal théâtre des opérations pendant la première moitié de l'année 1537. A la suite d'un échec des chevau-légers du vidame d'Amiens, qui avait tenté un coup de main sur Avesnes-le-Comte, Martin du Bellay, avec sa bande, fut d'abord envoyé à Doullens[1]. Puis, comme les Impériaux menaçaient Thérouanne, insuffisamment pourvue de vivres et de défenseurs, il reçut l'ordre de se jeter dans la ville. Il y arriva le 1er février, bientôt renforcé par le sieur de Sansac, avec 200 chevau-légers, et par divers grands seigneurs de l'entourage du Dauphin. Pendant plusieurs semaines, ce furent de continuelles escarmouches, dont une particulièrement vive contre des éclaireurs des garnisons d'Aire et de Saint-Omer déconcerta une attaque préparée par le comte de Rœux et facilita le ravitaillement de la place[2].

son debvoir de servir et de meriter ce payement. Depuis encores nous a esté baillé nc escuz pour venir en Picardye, qui sont vic escuz en tout. A ceste heure, le general de Normandye leur veult rabattre ceste somme. Je ne debatz pas qu'on ne leur rabatte les nc derniers, pource qu'ils n'ont pas esté baillez pour avoir servy, mais pour venir servir; mais des quatre cens qui ont esté baillez pour avoir servy, je croy que vous sçavez bien que ce ne seroit pas la raison. Je vous asseure que je vous monstreray une belle bande et qui sera souvent à cheval; mais aussi je vous supplye avoir reguard à moy qui seroy contrainct de payer cela du moyen : mon royaulme [d'Yvetot] est si petit qu'il se sentiroit de ceste perte; par quoy je vous supplye derechief faire que j'en soye quitte pour rabattre les deux cens et qu'on nous alloue le surplus. Et je me recommande, etc. De Vendosme, le dernier de novembre [1536]. » Bibl. nat., ms. fr. 3079, fol. 116.

1. *Mémoires*, t. III, p. 346.

2. *Ibid.*, t. III, p. 348-352; Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 298-299.

Cependant Montmorency, partant de la ligne de la Somme, remontait vers la vallée de l'Authie, s'emparait d'Auxy-le-Château (18 mars), gagnait la vallée de la Canche et se mettait en mesure d'assiéger Hesdin. Martin du Bellay fut désigné pour surveiller la route de Béthune-Aire-Saint-Omer, c'est-à-dire pour couvrir l'armée royale du côté du camp du comte de Rœux[1]. Le château de Hesdin capitule le 7 avril; on occupe ensuite Lillers, « poste d'observation important peu éloigné de Thérouanne et de Pernes », dans lequel Martin est laissé avec sa bande et 1,000 hommes de pied commandés par le capitaine Lalande; il fallait barrer la route à ceux de Saint-Venant et de Marville. Les opérations consistaient en embuscades et en véritables razzias. L'épisode le plus mouvementé fut la destruction de Saint-Venant, le 25 avril, qui nous valut un important butin[2]. Quelques jours après, Martin remporta un nouveau succès sur la garnison de Béthune, qui avait intercepté un convoi de ravitaillement (1er-2 mai). Finalement, le Roi ayant décidé la retraite, ordre fut donné de brûler Lillers qu'on abandonnait et de détruire les remparts[3]. Le 19 mai, l'armée de Picardie fut licenciée à Doullens.

L'attention de François Ier se portait à nouveau sur le Piémont sérieusement menacé. A la frontière de Picardie, on se contenta de garder Doullens, Hesdin et Saint-Pol. Cette dernière ville, où Martin du Bellay fut laissé avec sa bande, allait être le théâtre d'opérations sur lesquelles, dans les *Mémoires*, il s'étend longuement[4]; il y tint d'ailleurs un

1. *Mémoires*, t. III, p. 357-358; Decrue, *op. cit.*, p. 301-302.
2. *Ibid.*, t. III, p. 361-364; Decrue, *op. cit.*, p. 303-304.
3. *Ibid.*, t. III, p. 365-368.
4. *Ibid.*, t. III, p. 369-385.

rôle des plus honorables. Le sieur de la Rochepot, frère du grand maître Montmorency, avait la haute main sur la défense. La place devait recevoir une importante garnison : outre les 200 chevau-légers de Martin, 100 hommes d'armes et 2,000 hommes de pied ; mais les effectifs furent réduits à 160 chevau-légers, 80 hommes d'armes et 1,500 hommes de pied. Les fortifications étaient inachevées; il aurait fallu plusieurs mois pour les mettre en état. Pour veiller à la résistance, la ville fut divisée en secteurs, dont chacun fut confié à un capitaine qui en eut la responsabilité. Les Impériaux connaissaient cette situation précaire. Ils multiplièrent d'abord les reconnaissances, dans lesquelles furent capturés quelques chevau-légers que Martin put reprendre. L'enlèvement de quelques sentinelles lui permit de connaître les intentions de l'ennemi : les Impériaux se préparaient à assiéger Saint-Pol. Le 9 juin, ils paraissent devant la ville et l'attaquent par la partie la plus faible, entre la porte de Mouchy et celle de Hesdin. Ce fut précisément le secteur que Martin fut chargé de défendre. Malgré un travail acharné et des prodiges de bravoure, il ne peut empêcher l'ennemi de faire une brèche et de pénétrer dans la ville (15 juin). Martin perd la majeure partie de sa bande et il tombe entre les mains du vainqueur. Grâce au sieur de Glajon, qui lui servit de caution[1], il fut remis en liberté dès le lendemain contre une rançon de 3,000 écus, dont une bonne partie lui fut avancée par le Roi[2].

1. Trincant (*Histoire manuscrite*, fol. 200 v°-201) reproduit une lettre du sieur de Glajon à Martin du Bellay, en date du 2 juillet [1537], au sujet de cette rançon.

2. François Ier lui avait d'abord accordé la disposition du premier office de secrétaire qui viendrait à vaquer; mais, ayant repris sa promesse, il lui fit don de 5,000 livres (Fontainebleau,

La trêve de Bomy (30 juillet 1537) ayant mis fin à la guerre de Picardie, François Ier put diriger tous ses efforts du côté du Piémont, où M. de Humières avait été contraint de battre en retraite devant le marquis del Vasto, le nouveau capitaine général de Charles-Quint au Milanais. Martin du Bellay eut à reconstituer sa bande de chevau-légers (200, dont 20 double paye)[1] et à rejoindre l'armée royale, dont la concentration s'opérait à Briançon. Le 26 octobre, Montmorency force le pas de Suse et s'établit entre Suse et Bussoleno, puis, apprenant que l'ennemi s'est retiré de devant Pignerol et Turin, il descend rapidement la vallée de la Doire Ripaire, emporte Avigliana et marche sur Rivoli. Il y laisse Martin du Bellay avec sa compagnie et deux bandes de gens de pied français pour attendre les Suisses, 4,000 hommes, demeurés en arrière, en faire une masse et les conduire où besoin serait. Les Suisses arrivés, Martin reçut l'ordre de laisser les deux bandes pour tenir les passages et de marcher droit sur la plaine de Moncalieri (le 11 novembre), où les deux armées étaient en présence depuis la veille. Les Impériaux battent en retraite, sans

21 août 1537), ce qui n'empêcha pas Martin d'obtenir au début de 1539, toujours en échange de l'office de secrétaire, celui d'auditeur des comptes à Paris, vacant par la mort de Jean Tertereau, « combien que ledict office d'auditeur soit de meilleure et de plus grant valleur que ledict office de secretaire, duquel office d'auditeur ledict Seigneur [roi] veult et entend que ledict capitaine [Martin] face son proffict » (Arch. nat., J 962[12] 33, 962[16] 3 et 9). Martin vendit cet office 3,500 livres, mais cette somme fut touchée non par lui, mais par Jean du Bellay « pour s'en ayder », contre promesse de remboursement. Ce remboursement, Martin l'attendait encore au début de 1547. Bibl. nat., ms. fr. 10485, fol. 176 (Martin à M. de Saint-Main).

1. Arch. nat., J 962, n° 48; Bibl. nat., ms. fr. 3058, fol. 60 v°. Le payement commence le 1er octobre.

être autrement inquiétés. Martin retourne à Rivoli, puis va à la rencontre du Roi jusqu'à Bussoleno et l'accompagne ensuite jusqu'à Carignan. Renvoyé à Rivoli, il réussit à reprendre près de Volpiano un convoi d'argent intercepté par l'ennemi[1]. La campagne de Piémont se termina sans autre incident; à la nouvelle de la trêve de Monçon (16 novembre), la convention de Carmagnole (28 novembre) fixa la position respective des deux armées.

Les Français gardaient le territoire conquis; le sieur de Montjehan fut laissé comme gouverneur général du pays. Guillaume du Bellay eut le gouvernement de Turin. Il garda auprès de lui la bande de son frère, dont il avança parfois la solde et qu'il se préoccupa de fournir de vivres, en attendant qu'elle fût partiellement cassée, lorsque la prolongation de la trêve rendit improbable la reprise des hostilités[2]. Quant à Martin, devenu disponible, il seconda le gouverneur de Turin, dont il fut le courrier et l'informateur de confiance auprès de la cour. Nous le voyons apporter des nouvelles ou chercher des ordres à Moulins, à la Côte-Saint-André, à Aix, à Fréjus, à Villeneuve, pendant que le Roi se déplace vers Nice, à la rencontre du pape[3]. En octobre 1538, lorsque

1. *Mémoires*, t. III, p. 432-437.

2. Arch. nat., J 993[9] 15; Bibl. nat., Dupuy 269, fol. 38 v°, 46, 43-45; Arch. nat., J 962[14] 49.

3. Arch. nat., J 961[11] 21; Bibl. nat., Dupuy 264, fol. 182; 269, fol. 53, 62. — Le 22 mai 1538, en récompense de ses services, il lui est fait don « du droict de bourses que le Roy a accoustumé avoir et prendre en la chancellerie d'Aix en Prouvence, pour en joyr sa vie durant à quelque valleur que lesdites bourses se puissent monter » (Arch. nat., J 962[15], n° 10). Les lettres de don, confirmées à Villeneuve le 12 juin, n'ayant pas été enregistrées en temps utile, il en résulta des difficultés qui ne furent aplanies que sept ans plus tard par de nouvelles lettres royales du 16 dé-

les commissaires Bourchenu et Jean de Montcamp viennent visiter les remparts de Turin et les places voisines, c'est lui qui leur sert de guide, à la place de Guillaume, alité à Murel[1].

Depuis plusieurs mois, pour raisons de santé, et aussi parce qu'il s'entendait mal avec le sieur de Montjehan, Guillaume du Bellay demandait son congé : il avait proposé à Montmorency pour le remplacer son frère Martin, qu'il envoya une dernière fois à la cour dans les derniers jours d'octobre. Le désir de Guillaume fut favorablement accueilli. Le 18 novembre, Martin partait pour Turin, où il avait « expresse charge de resider par aucun temps pour pourvoir et donner ordre à la garde, seureté et defense d'icelle et d'advertir le Roy des affaires qui pourroient survenir durant lad. residence[2] ». En passant à Lyon, il y rencontra son frère, qui n'avait pas attendu son arrivée pour quitter son poste et le retint pendant huit jours dans l'espoir de trouver de l'argent « pour entretenir la despence de la maison et pour satisfaire aux provisions pour l'advenir ». Mais les prêteurs avaient été déjà tant de fois sollicités qu'ils firent la sourde oreille. Martin quitta Lyon le 14 décembre les mains vides[3]. Gouverneur de Turin par intérim, il rencontra de nombreuses difficultés dans sa tâche. D'abord, quoiqu'il fût « plus doux qu'un chien couchant », il éprouva la mauvaise humeur de Montjehan, qui lui cassa sa garde et, après force supplications, daigna lui en laisser à peu près la moitié. C'était insuffisant pour exercer une sur-

cembre 1545. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 33, fol. 325; 39, fol. 138 v°-139 v°.

1. Arch. nat., J 993[13] 15.

2. Bibl. nat., Clairambault 1215, fol. 76 v°; Arch. nat., J 961[9] 20.

3. Bibl. nat., Dupuy 269, fol. 74 (Guillaume du Bellay à Jean, Lyon, 13 décembre 1538).

veillance de tous les instants. La découverte d'un complot, dont le but était de livrer la place à l'ennemi, obligeait Martin à se lever « quatre ou six fois telle nuit pour aller à la porte et ailleurs ». Il fallut l'intervention de Jean du Bellay auprès de Montmorency pour ramener Montjehan à une appréciation plus juste de la situation[1]. Martin eut également des démêlés avec un seigneur du Montferrat, Guillaume de Biandrasso, qu'il accusait d'avoir intercepté un courrier de Guillaume du Bellay; après avoir longtemps refusé d'accepter les excuses de l'Italien, il finit par se réconcilier avec lui sur l'intervention de Montjehan[2].

La mort, en septembre 1539, du sieur de Montjehan entraîna des changements importants dans le gouvernement du Piémont. Claude d'Annebault devint lieutenant général avec l'assistance de Guillaume du Bellay, qui devait bientôt le remplacer. Martin eut, en titre, le gouvernement de Turin, et pendant plus de trois ans fut pour son frère aîné le meilleur des collaborateurs[3]. Il ne quitta son poste que pour remplir quelques courtes missions particulièrement délicates que Guillaume lui confia; en novembre 1540, il va exposer à d'Annebault les dispositions prises pour la fortification de Montcalieri[4]; en mars 1541, il ramène des renforts de cavalerie et d'artillerie[5]. Cette collaboration s'affirma

1. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. I, p. 415 (Jean du Bellay à Montmorency, Saint-Maur-des-Fossés, 21 mars 1539).

2. Trincant, *Histoire manuscrite*, fol. 201 v°-203 (février-septembre 1539). Peut-être faut-il rapporter à la même époque le procès du chevalier Baldassare Azzalo, auquel il est fait une brève allusion dans les *Mémoires* (t. III, p. 420) et dont nous ignorons la cause.

3. *Mémoires*, t. III, p. 446.

4. Bibl. nat., ms. fr. 5152, fol. 80.

5. Bibl. nat., ms. fr. 5155, fol. 14; *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, éd. Tausserat-Radel, p. 259.

encore davantage lorsque les hostilités reprirent au delà des Alpes. « M. de la Herbaudiere est attaché à Turin », écrit à d'Annebault Guillaume du Bellay, le 3 août 1542[1]. De là, Martin dirige les mesures de défense. Il envoie ses chevau-légers en renfort au comte de Benevello, menacé sur la Stura par la garnison d'Alba, fait visiter Carmagnole, et si Jean de Chourses, sieur de Malicorne, qu'il charge de détruire les moulins de Castiglione, échoue devant cette petite place, ses lieutenants Catherin Raillard, sieur de Marville, et Marc-Antoine de Sessa sont plus heureux devant le château de Carignan[2]. Lorsque d'Annebault vint, à la fin de 1542, donner une impulsion plus vive aux opérations, Martin put mettre une garnison dans Castiglione, donner de l'air à Turin et préparer le siège de Coni[3].

Cependant, Guillaume du Bellay était tombé gravement malade, réduit à ne plus « s'ayder que du cerveau et de la langue ». Se sentant mourir, il prenait ses dernières dispositions. Le 26 octobre 1542, par-devant François Errault, sieur de Chemans, président au Parlement de Turin, et René de Birague, maître des requêtes, il substitue à son frère les terres et seigneuries de Langey, de Cloye, la Jousselinière, Vielpont, etc., sises aux vicomtés de Dunois, duché de Vendômois et comté de Blois, pour entretenir le nom et les armes de la maison[4]. Le 13 novembre suivant, il dicte son testament : faisant de Martin son exécuteur testamentaire, il lui confirme les dons précédemment accordés et lui laisse en plus la tierce partie des terres ou seigneuries de Glatigny,

1. *Correspondance...*, p. 669; *Mémoires*, t. IV, p. 81-82.
2. *Correspondance...*, p. 682, 689-690; *Mémoires*, t. IV, p. 87-88, 95.
3. *Mémoires*, t. IV, p. 95-98.
4. Trincant, *Histoire manuscrite*, fol. 161 v°.

Boyssauvet et de tous autres biens immeubles sis aux pays d'Anjou, Vendômois et Maine, diverses hypothèques et, d'une façon générale, « tout ce que par les coustumes des lieux où ses biens immeubles sont situés et assis luy peult donner et leguer ». Il insiste auprès de ses autres héritiers Jean, René, sa sœur Louise, ses neveux et nièces, pour que Martin soit mis en possession sans division et sans délai de la part qui lui revient; ces terres et seigneuries passeront ensuite à son fils aîné et se transmettront d'aîné en aîné dans la descendance dudit Martin; et, au cas où celui-ci n'aurait que des filles, le testateur veut que « lesdites choses dessus données et leguées appartiennent à la dicte fille ayant espousé un gentilhomme desdits noms et armes et aux fils esnez descendans dudict mariage ». N'ayant pas eu de postérité de son union avec Anne de Créqui, Guillaume du Bellay prenait les précautions les plus minutieuses pour assurer la survivance du nom et du titre qu'il avait illustrés[1].

Guillaume du Bellay, nous l'avons dit, ne put pas parvenir jusqu'au pays natal, sur l'air duquel il comptait pour rétablir sa santé. Il mourut à Saint-Symphorien-de-Lay, le 9 janvier 1543. Dès qu'il eut appris la fatale nouvelle, Martin, à la discrétion et ordonnance de qui Guillaume avait laissé l'exécution des derniers devoirs, demanda son congé. Après avoir mis en sûreté Turin, dont le gouvernement fut confié à un gentilhomme gascon, Tristan de Moneins, il se hâta vers la France[2]. Déposé d'abord chez le sieur de Saint-Ay, près d'Orléans, le corps de l'ancien gouverneur général du Piémont fut transporté au Mans, où, sur les indica-

1. Bibl. nat., ms. fr. 4332, fol. 73-75; abbé Pointeau, *l'Héritage et les héritiers des du Bellay*, Mayenne, 1883.

2. *Mémoires*, t. IV, p. 107-113.

tions de René, il devait être enseveli dans l'église cathédrale. Le 5 mars, les obsèques furent célébrées en grande pompe; Martin du Bellay conduisait le deuil parmi l'affluence des clercs et des représentants de la noblesse locale[1].

Bien qu'il ait gardé encore quelque temps le titre de gouverneur de Turin[2], Martin ne retourna pas au delà des Alpes. Les opérations en Italie avaient été interrompues et d'Annebault rappelé; de plus en plus dans la faveur du Roi, il allait bientôt remplacer Chabot de Brion, décédé, dans la charge d'amiral de France. On avait décidé de porter la guerre sur le front de Picardie et en Artois pour aider le duc de Clèves, notre allié, qui venait d'entrer en campagne contre Charles-Quint. François Ier, en juin, se mit à la tête d'une armée dont l'aile gauche était commandée par le duc Antoine de Bourbon-Vendôme et l'aile droite par Claude d'Annebault. Martin du Bellay, dont la compagnie de chevau-légers avait quitté le Piémont dès le mois de janvier, fut placé sous les ordres de ce dernier. Le plan fut d'abord de mettre la main sur Avesnes, dont on supposait la garnison hors d'état de résister à un coup de surprise. Martin fut envoyé en avant : il franchit la petite Helpe et se mettait en devoir de passer la grande Helpe pour achever le blocus de la place lorsqu'il y eut contre-ordre. On lui enjoignait de se replier sur Cartignies; on visait Landrecies[3]. En passant, Martin trouvant Prisches abandonné y laissa quelques « gens »[4]. Arrivé devant Landrecies, il posta ses hommes de

1. Bibl. nat., ms. fr. 10485, fol. 167, 178, 181 (Martin et René du Bellay à Jean, janvier-février 1543).

2. Il signe avec cette qualité dans un reçu de mai 1544. Bibl. nat., *Pièces originales*, 272, fol. 154.

3. *Mémoires*, t. IV, p. 126-127.

4. *Ibid.*, t. IV, p. 128.

manière à couper la retraite à l'ennemi et à investir complètement la place. Mais, d'Annebault ne l'ayant pas trouvé bon, les hommes furent rappelés. Résultat : les Impériaux décampèrent pendant la nuit après avoir incendié vivres et munitions[1]. Le Roi ordonna de fortifier la ville et en confia le gouvernement au capitaine Lalande. Martin, lui, fut chargé d'occuper avec sa compagnie le château d'Aymeries; il était assisté, pour les fortifications[2], de l'ingénieur Marini qu'il connaissait bien pour l'avoir vu à l'œuvre à Turin. De là, quelques jours plus tard, fut dirigé un coup de main fructueux sur Binche et Mons. Mais cette opération, pas plus que l'occupation momentanée de Trélon et de Glageon, n'eut de portée militaire. Le château d'Aymeries, dont Martin était allé exposer au Roi la situation et le besoin de vivres, fut même abandonné, après avoir été démoli de fond en comble[3]. Seule Landrecies fut conservée avec une garnison renforcée.

Pour donner la main au duc de Clèves et faire face à l'armée considérable que l'Empereur avait tirée d'Italie et d'Allemagne, François I^er^ jugea expédient de diriger ses forces du côté du Luxembourg. Martin du Bellay est d'abord envoyé à Stenay avec Longueval et quelques autres aux renseignements. Il revient « en poste » confirmer les vastes préparatifs de l'ennemi[4]. L'armée française se met en mouvement; Martin est avec les premiers éléments qui se concentrent à Stenay. Luxembourg emporté, le duc d'Orléans et ses lieutenants hésitaient sur la conduite à tenir : allait-on

1. *Mémoires*, t. IV, p. 138-139.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 135-136.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 141-143.
4. *Ibid.*, t. IV, p. 146-147.

fortifier la ville ou plutôt Arlon? Achèverait-on la conquête du pays par l'occupation de Thionville? Martin du Bellay fut désigné pour aller consulter le Roi et lui faire entendre « amplement et par le menu tout ce qui avoit esté mis en avant et debattu par les capitaines estans près de la personne de monseigneur d'Orleans ». François Ier décida de garder Luxembourg et de faire ravitailler la place : le sieur de Longueval en fut nommé gouverneur ; l'ingénieur Marini, avec ses Italiens, pourvut aux fortifications, et Martin, sous les ordres du prince de Melfi, demeura avec sa compagnie pour la défense et « l'envitaillement[1] ».

Le ravitaillement de Luxembourg, complété par celui d'Arlon, ne se fit pas sans difficultés, mais on y parvint, en ramenant une partie des troupes du prince de Melfi près de Montmédy. Cependant, l'armée impériale assiégeait Landrecies. Martin du Bellay étant, au nom du prince, venu chercher de nouveaux ordres, Melfi fut chargé de ravitailler la ville[2]. Il devait rassembler dans les pays de Laon et de Soissons tous les chevaux de labour et les farines que l'on pourrait trouver et tâcher, à la faveur d'une démonstration militaire, de les faire parvenir, avec des bœufs et des moutons, aux assiégés. Il se rendit en conséquence à Vervins, où il réunit rapidement 1,200 moutons, 180 bêtes à corne, 600 sacs de farines et les bêtes de somme pour les transporter. Avec sa compagnie, qui l'avait rejoint, il quitte Vervins le 29 octobre, est renforcé à La Capelle par le sieur de Sansac; mais les compagnies du prince de Melfi et de Brienne manquent au rendez-vous. Sans les attendre, Martin se remet en route, réussit à mener à bien l'opération. Au

1. *Mémoires*, t. IV, p. 161-163.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 169-176, 179-182.

retour, pour dépister l'ennemi, il revient à La Capelle par Cartignies et Rocroy, et il rejoint le Roi au moment où celui-ci, considérant la campagne comme désormais terminée, ordonnait la retraite de ses troupes.

En 1544, nous trouvons Martin du Bellay de nouveau en Italie. Le comte d'Enghien avait été nommé lieutenant général du Roi en Piémont. En présence des progrès des Impériaux, qui s'étaient emparés de Mondovi et de Carignan, il pria instamment le Roi de lui envoyer de quoi solder ses troupes et lui demanda s'il fallait livrer bataille. Sur ce dernier point, François I^er^ répondit que c'était au conseil des officiers de décider. Quant à l'argent, il le ferait bientôt porter par le sieur de Langey[1]. A la fin de mars, en effet, Martin du Bellay fut dépêché en poste avec 48,000 écus. Arrivé à Pignerol le jeudi saint (10 avril), il fait prévenir secrètement d'Enghien, qui envoie au-devant de lui une escorte pour passer en sûreté sous le canon de Carignan. Malgré l'insuffisance de cette escorte et le manque des relais promis, apprenant que la bataille est imminente, Martin veut passer coûte que coûte. Il arrive au camp en pleine nuit. La somme apportée se trouve trop faible. On use alors d'un stratagème pour faire patienter les soldats et différer la distribution jusqu'après la bataille[2]. Effectivement, le combat s'engagea le lendemain de Pâques (14 avril 1544). Martin du Bellay eut un commandement au centre, avec ordre de se porter à droite ou à gauche, suivant l'occurrence. Par son coup d'œil, il empêcha l'ennemi d'enfoncer notre aile droite en ramenant le sieur de Taix au contact des bandes suisses qui, livrées à elles-mêmes, auraient pro-

1. *Mémoires*, t. IV, p. 201.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 203-205.

hablement lâché pied[1]. La victoire de Cérisoles nous rendit la plaine du Pô et le Montferrat. Le 21 juin, Carignan capitulait. En compagnie du sieur d'Ossun, Martin du Bellay entra dans la ville « pour faire description de ce qu'ils y trouveroient ». Malgré le manque de vivres, la garnison obtint des conditions honorables, car la crainte d'une mutinerie des Suisses rendait la poursuite de la guerre hasardeuse[2]. Bientôt après (8 août), une trêve de trois mois mit fin à la campagne de Piémont.

En récompense de ses services, Martin du Bellay avait récemment obtenu une compagnie de cinquante lances; la première montre est du 22 juin 1544[3]. Cette compagnie ne l'avait pas suivi en Italie. Commandée par son lieutenant Catherin Raillard, sieur de Marville, elle prit part à la défense de la Champagne, envahie par les Impériaux; elle se distingua notamment à Changy, près de Vitry[4]. Arrêté pendant plus d'un mois par l'héroïque résistance de Saint-Dizier (5 juillet-9 août), l'Empereur parvint dans la vallée de la Marne jusqu'à Château-Thierry, puis remonta vers le nord par Soissons. La paix de Crespy-en-Laonnois réconcilia Charles-Quint et François Ier (17 septembre).

La guerre continua contre le roi d'Angleterre, qui s'était emparé de Boulogne (14 septembre). Une campagne navale, poursuivie sur les côtes anglaises au milieu de 1545, ne donna pas de résultats. On décida de reprendre Boulogne, dont le siège fut dirigé par Oudart du Biez. Mais les travaux d'approche n'avançaient guère; les plans furent changés;

1. *Mémoires*, t. IV, p. 210, 216-217, 219, 220.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 232-233.
3. Voir Fleury Vindry, *l'État-major français au XVIe siècle, Atlas*, p. 26. La série des montres se poursuit jusqu'au 12 juin 1558.
4. *Mémoires*, t. IV, p. 250-251.

Oudart du Biez voulut même les abandonner sous prétexte d'une attaque anglaise par terre, venant de Calais. A deux reprises, Martin du Bellay fut envoyé par le Roi devant Boulogne pour s'assurer de l'état des choses; ses avis ne furent pas écoutés. Une dernière visite, en compagnie du prince de Melfi et de M. de Maugiron, conclut à l'impossibilité de terminer les préparatifs du siège avant l'hiver[1]. L'opération fut donc abandonnée; tous les efforts de l'année 1545 avaient été perdus.

Cependant, la nouvelle s'étant répandue que le roi d'Angleterre faisait rassembler des lansquenets en Allemagne et qu'ils étaient déjà arrivés à Florennes, dans les Ardennes, Martin du Bellay, avec 1,000 hommes de pied, les arrière-bans de Bourgogne et une partie de ceux de Champagne, reçut l'ordre de se porter vers la trouée de l'Oise pour surveiller les mouvements de l'ennemi. Cette surveillance ne fut pas de longue durée, car, faute de solde, les lansquenets se débandèrent et rentrèrent presque aussitôt en Allemagne[2].

Au retour, Martin fit partie d'une ambassade que François Ier envoyait aux Pays-Bas. La mort du duc d'Orléans (9 septembre 1545), dont le traité de Crespy avait stipulé le mariage avec une nièce de l'Empereur, rendait nécessaires de nouveaux arrangements. L'amiral Claude d'Annebault, le chancelier Olivier, le contrôleur des guerres Gilbert Bayard avaient mission de s'entendre à ce sujet avec Charles-Quint. Les ambassadeurs et leur suite quittèrent Folembray le 1er novembre et, par Cambrai, Valenciennes et Courtrai, atteignirent l'Empereur à Bruges. Les entretiens se poursuivirent à Anvers et finalement n'aboutirent à

1. *Mémoires*, t. IV, p. 305-309, 311-312.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 320-321.

rien d'important [1]. Martin du Bellay ne paraît avoir joué dans ces pourparlers qu'un rôle tout à fait accessoire. Cependant, il nous reste de ce voyage deux lettres adressées à M. de Maugiron qui nous montrent notre personnage sous l'aspect assez inattendu d'un amateur de belles choses et d'un buveur intrépide [2]. La première est datée de Bruges, le 10 novembre :

« Monsieur mon oncle [3], Encores que Monsieur l'Admyral nous ait dit qu'estes allé à la Pycardie mettre ordre à la police, si est ce que esperant que serez de retour, j'ay bien voulu adventurer ceste lettre pour vous faire entendre que nous ne sommes pas encore mors et que nous beuvons encores du vin. Nous avons grand faulte de Monsieur le [*illisible*] pour nous ayder à tenir le concille tous les soirs au domicile de M. d'Evreux [Gabriel Le Veneur], là où ne faisons point de honte à la nation et beuvons du vin de mente à tyre larigault. Changeons de propos et ne parlons plus de la guerre. Monsieur l'Admyral fu hier enfermé plus d'une heure seul à seul avec l'Empereur en sa garde robbe. J'avoys grand peur qu'ils se batissent, mais, à ce que je peuz veoir ou sortir, ilz en revindrent bons amys. Nous n'avons point encores veu ce meschant evesque de Vincester [Thirlby]; je vouldroys que le dyable l'eust emporté, son maistre et tous ses subjectz avec. J'ay grand peur que leur musique ne vauldra rien et

1. *Mémoires*, t. IV, p. 321-322.

2. Publiées par M. Leblanc dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1895, p. 26-27.

3. Il n'y avait aucun lien de parenté entre Martin du Bellay et M. de Maugiron : c'est simplement une façon plaisante d'exprimer des relations familières nouées au cours de campagnes communes. Nous avons vu que peu auparavant tous deux avaient été envoyés ensemble à Boulogne. Voir la notice sur Guy de Maugiron dans Fleury Vindry, *Dictionnaire de l'état-major...*, p. 77.

que ne pourrons accorder nos challumeaux. Monsieur mon oncle, pour ne vous parler point de querelle, je vous prye que si vous vous povez passer de vostre cheval d'Espagne, que me le laissez et j'en payerai ce que vous direy. Je croys que nous yrons à Gand et Anvers avec l'Empereur. »

Effectivement, les Français suivirent Charles-Quint jusqu'à Anvers, d'où Martin du Bellay, le 22 novembre, envoie à M. de Maugiron la lettre suivante :

« Monsieur mon oncle, Je pense bien que vous estes de ceste heure de retour de Pycardie, qui est cause de faire adventurer ceste lettre. Si d'advant que nous soyons là, on ordonne des garnisons pour les gens d'armes, je vous recommande ma compaignye. Si j'avois les escus de Tomassin Gadaigne, il y a tant de belles choses en ceste ville que je trouveroys bien où les employer. Je vous y souhaitte avec les dix escuz : je vous serviroys de guyde pour vous monstrer les belles choses. De vous escripre de nostre negociation, ce seroit foulye à moy ; je ne sers que de faire l'honneur de la maison, j'entens de boyre d'aultant à ceulx qui nous viennent veoyr. J'espere aujourd'huy en faire mon debvoir, car le duc d'Escot [Philippe de Croy, duc d'Arschot] vient disner avec nous, qui est homme experimenté en cest art. Si plaist à Dieu, bientôt nous en yrons, et puys je vous en compteray bien au long... »

L'ambassade française fut de retour dans les derniers jours de novembre. Il est possible que Martin du Bellay ait eu à remplir encore une rapide mission au camp de Boulogne. Il fait dans ses *Mémoires*[1] une vague allusion à ce voyage qu'il exécuta pendant l'hiver, sans autrement préciser. Mais il semble qu'il faille le placer dans le courant de décembre

1. *Mémoires*, t. IV, p. 326-327.

1545, car dans les mois qui suivirent il fut absorbé par la surveillance et l'inspection de la frontière de Champagne, où il fut lieutenant général du Roi en l'absence du gouverneur François de Clèves, duc de Nevers[1].

Quittant la cour quelques jours avant Noël, en compagnie de l'ingénieur italien Marini, il visita les principales positions entre Vervins et Coiffy et revint faire au Roi « rapport des lieux les plus necessaires de fortifier pour empescher l'entrée de l'ennemy ». A son avis, « entre La Capelle et Mezieres », la fortification d'Aubenton était « bien à propos ». François Ier préféra Maubert-Fontaine, près de Rocroy; il fit également fortifier Mézières, Mouzon, et entre Stenay, restituée récemment au duc de Lorraine, et Dun-sur-Meuse construire la place de Villefranche. En mars 1546, Charles-Quint, passant par Ivoy et le Luxembourg pour se rendre à la diète de Ratisbonne, prétendit que cette construction avait été faite « sur le fief de l'Empire ». Martin du Bellay put lui prouver, par la production de « registres de deux cens ans », que ces prétentions n'étaient pas fondées[2]. Les travaux de

1. *Mémoires*, t. IV, p. 323-325. François de Clèves avait été nommé gouverneur de Champagne le 3 octobre 1545. Voir la notice dans F. Vindry, *Dictionnaire de l'état-major...*, p. 150-151.

2. De Villefranche-sur-Meuse, Martin du Bellay écrit à M. de Maugiron, le 22 mars : « Monsieur mon oncle, Je vous ay desja escript plus de trente paires de lettres; mais je pense que les messagiers se sont perdus par les chemins. J'adventureray encores ceste cy pour vous mander des nouvelles de Ma Majesté et aussy de ceste frontiere. L'Empereur arriva le mardy gras à Yvoy avec mil ou xm[e] chevaulx. Le lendemain il fit grand trette, car il vint passer à Charency [Charency-Vezin, Meurthe-et-Moselle], à Jametz [Meuse], où il fit mettre armel en teste à ses gens d'armes et alla disner à Damvillers, où il ordonna de refaire la ville, et de là alla coucher à Montmedy; le lendemain à Longwy et à Luxembourg, où il a sesjourné troys ou quatre jours; de là il est allé à Thion-

fortifications furent poussés activement pendant toute l'année sur toute la frontière : Martin du Bellay s'occupa aussi de pourvoir de munitions les nouvelles places[1]. A l'automne, François Ier voulut se rendre compte de l'état des travaux ; il fit, au long des frontières de la Bourgogne et de la Champagne, de Bourg-en-Bresse à Folembray, une tournée qui dura près de trois mois (début de septembre à fin novembre)[2]. Martin du Bellay accompagna le Roi, comme il convenait, sinon durant tout le voyage, du moins dans les étapes sur le front champenois[3]. C'est peut-être à ce

ville et pensoit on qu'il deust aller à Metz. Mais pour aultant que tout le monde se rend protestants, evesques et tout, il se haste d'aller à Ratisbonne, où il a assigné une journée ou premier jour d'apvril pour demander de l'argent ausditz protestants pour combattre le Turc. Je croy qu'il n'en aura point. Somme toute, il est bien embesougné; dont bien nous prend que, par ma foy, je croy que s'il n'avoit affaire alleurs, qu'il mettroit peine de nous bastre. Mais j'espere que s'il nous donne terme jusques à la fin d'aoust, je mettray tel ordre à ceste frontiere icy qu'on dira qu'un Roy y aura mis la main. Au Maine, quant vous ne sçaurez que faire, mandez nous ung mot de vostre santé. Et cependant me recommanderay humblement à vostre bonne grace, priant Dieu, monsieur mon oncle, vous donner le mal que je desyre pour moy. » *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1895, p. 27-28.

1. Nous avons, en date de novembre 1546, une lettre de Martin à « Jehan de la Martiniere, canonnier ordinaire » du Roi, lui enjoignant de rassembler le plus de salpêtre possible « pour faire pouldre à canons et aultres artifices necessaires pour les munitions et fournitures de Maubert Fontaine ». Bibl. nat., Moreau 737, fol. 237, et *Pièces originales*, 272, fol. 155, une quittance au sujet des fortifications de Mouzon (Glatigny, 23 janvier 1546/7).

2. *Mémoires*, t. IV, p. 332.

3. D'Is-sur-Tille, cette lettre à Maugiron, le 8 septembre 1546 : « Monsieur mon oncle, Je croy que vous creignés la Champaigne, car incontinent qu'en avez approché, vous avés tourné visaige. Je ne sçay si ce a esté cregnant d'avoir faulte de bon vin; si est ce

moment, et sûrement en récompense des services rendus comme « fortificateur », qu'il fut inscrit parmi les gentilshommes de la Chambre, comme l'avait été son frère aîné[1].

La principale difficulté, comme toujours, était de trouver l'argent nécessaire. Martin s'y employa de son mieux, notamment en février 1547[2]. A la demande du Roi, il dressa « ung brief estat de l'argent qu'il fauldroit par sepmaine pour lesdictes fortifications ». Le chancelier Olivier souleva toutes sortes d'objections : l'Empereur ne ferait pas la guerre cette année, « il le prenoit sur sa teste »; il « valoit mieux faire provision d'argent pour donner une

que je y avoys si bien pourveu par le long des chemyns par où le Roy debvoit passer que s'ilz n'eussent esté aussy bons que ceulx de Vienne [Maugiron était gouverneur du Dauphiné], si est ce qu'ilz en eussent bien approché. Et si suys asseuré que je vous eusse monstré d'aussi belles fortifications, aussi bien devisées et construictes que celles de Bourg en Bresse. Laissons ce propos : je vous asseure que j'estoys party du bout de mon munde troys jours plus toust que n'eusse faict, sur l'esperance que j'avoys de vous trouver icy; mais puisque j'ay esté si malheureux d'avoir failly, au moings faictes moy si heureux de me faire sçavoir de vos nouvelles par lettres. M. de la Roche du Mayne est icy. Nous sommes venus ensemble, vous asseurant que ce n'a esté sans boyre souvent à vous... Vous n'estes point allé en Piedmont; si d'adventure vostre cheval d'Espaigne vous ennuyoit en vostre estable, il serviroit bien à ung petit Roy à se promener par la Champaigne. » *Bulletin historique...*, 1895, fol. 28-29.

1. Bibl. nat., ms. fr. 7853, fol. 342.

2. Martin du Bellay était allé passer quelque temps à Glatigny pour s'occuper de sa maison. Voir ses lettres à Jean du Bellay, 23 janvier 1547, et à M. de Saint-Main, sans date (Bibl. nat., ms. fr. 10485, fol. 175 et 176). Il fut rappelé à la cour au début de février. Sur ses tribulations à ce moment au sujet des fortifications, voir ses lettres au cardinal, de Saint-Germain, 12 et 13 février 1547, et une lettre de Jean Moreau à Jean du Bellay, 17 février 1547. Bibl. nat., ms. fr. 10485, fol. 179, 180, et 2921, fol. 96.

bonne bataille que de faire tant de places fortes »; à quoi Martin répondit « que si la bataille se perdoit et qu'il n'y eust point de places fortes pour arrester l'ennemy, les affaires se pourroient porter mal... ». Après bien des allées et venues et de multiples pourparlers avec le Roi, le chancelier et le trésorier de l'Épargne, Martin finit par obtenir une ordonnance de 180,000 livres « pour parachever les fortifications », tandis que Claude de la Croix, baron de Plancy, et Guy Karuel, sieur de Boran, étaient chargés des vivres. Mais, « devant que la chose fust executée », François I[er] mourut, le 31 mars 1547, et tout demeura en suspens[1].

L'avènement de Henri II entraîna de profonds changements dans le personnel du gouvernement et de la cour. Le vieux connétable Anne de Montmorency, en disgrâce depuis 1541, fut immédiatement rappelé; il revint dès le 1[er] avril, avide pour lui, sa famille et sa clientèle de faveurs, de charges et de profits. En même temps, les représentants de la maison de Lorraine, surtout les fils du duc de Guise, compagnons de jeux et d'armes du nouveau Roi, se poussaient au premier rang. Dès le début du règne, on voit se dessiner les deux factions qui, de plus en plus ouvertement et âprement, vont se disputer l'influence et la direction des affaires. Les du Bellay n'eurent pas trop à souffrir de ces divisions. Sans doute, Jean fut envoyé à Rome et devait y demeurer, sauf une courte interruption, pendant trois ans; mais cet éloignement n'était pas précisément une disgrâce, et il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre ses plaintes et ses jérémiades; c'était assez son habitude de récriminer et un moyen d'obtenir davantage. Quant à Martin, il demeura

1. *Mémoires*, t. IV, p. 333-334.

bien en cour, surveillant les intrigues, tenant le cardinal au courant[1], représentant les intérêts de la maison, qui ne périclitèrent pas entre ses mains. Il était en excellents termes avec Montmorency, qui lui facilitait le payement des dettes laissées par l'ancien gouverneur de Piémont[2]. Il secondait le sieur de la Rochepot, frère du connétable, dans le gouvernement de la Picardie et de l'Artois. D'autre part, il collaborait avec François de Lorraine, comte d'Aumale, dans la mise en état de défense et le ravitaillement des places du Nord et de l'Est[3].

N'ayant plus le secours des *Mémoires*, il nous est malaisé de retracer dans le détail l'activité de Martin. Nous n'en connaissons que les grandes lignes et ce que quelques documents assez clairsemés nous permettent d'en saisir. Il continua à remplir d'importantes charges. A la mort de François Ier, il était lieutenant général au gouvernement de Champagne, en l'absence du comte de Nevers. Sans cesser de s'occuper de la frontière champenoise, il fut adjoint, dès le milieu de 1547, à François de la Rochepot dans le gouvernement de la Picardie et de l'Artois, dont le titulaire était Antoine de Bourbon-Vendôme[4]. Et, de 1548 à 1550, c'est à peu près exclusivement dans cette direction que nous rencontrons sa trace.

En dépit de la paix d'Ardres, les rapports franco-anglais

1. L. Romier, *les Origines politiques des guerres de religion*, t. I, p. 212.

2. De Crue, *Montmorency*, t. II, p. 33.

3. Bibl. nat., ms. fr. 20644, fol. 157 (François de Clèves à M. d'Aumale, Reims, 4 avril 1548); 20456, fol. 313 (Martin du Bellay à M. d'Aumale, Abbeville, 3 mars 1549).

4. Il signe en cette qualité dès le 2 juin 1547. Trincant, *Histoire généalogique*, fol. 207.

manquaient de cordialité. En prévision d'une rupture, on mit en état de défense le front de Picardie. Tandis que l'ingénieur Marini construisait le fort Châtillon, près de Boulogne que les Anglais conservaient encore (juillet 1548), les places picardes étaient approvisionnées en eau, en blé, en charbon, en munitions; les garnisons étaient renforcées. De Montreuil, Martin du Bellay dirigeait l'opération; l'état de santé du sieur de la Rochepot laissant fort à désirer, c'est a lui surtout qu'imcombait la surveillance et, par de fréquents déplacements, il s'assurait que ses ordres étaient exécutés[1]. La lutte contre les Anglais fut d'abord indirecte : elle se produisit en Écosse, où fut envoyé le sieur d'Essé, appuyé par une démonstration navale. Mais la déclaration de guerre s'ensuivit rapidement, en juin 1549. Dès le début de l'année, les escarmouches avaient commencé dans le Boulonnais. Les opérations se concentrèrent contre Boulogne, avec Ardres et Montreuil comme bases. La place fut étroitement bloquée. Martin du Bellay prit une part active à la campagne : sa compagnie était parmi les troupes en action, et lui-même siégea notamment dans une sorte de conseil de guerre qui, le 11 décembre 1549, réunit les principaux chefs de guerre, François et Claude de Lorraine, Gaspard et François de Coligny et quelques autres[2]. L'assaut projeté n'eut cependant pas lieu. Les choses traînèrent en négociations : fina-

1. G. Lefèvre-Pontalis, *Correspondance politique d'Odet de Selve*, p. 350; Bibl. nat., ms. fr. 20456, fol. 313 (mars 1549); *Pièces originales*, 272, fol. 159 (Martin du Bellay à Nicolas le Tonnelier, « commis au controlle des reparacions, fortifications et advitaillemens de la ville de Monstreuil sur Mer », 22 décembre 1549); 1468, fol. 181 (29 janvier 1550).

2. *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 21-22.

lement, le traité du 24 mars 1550 nous laissait Boulogne contre 400,000 écus d'or.

L'année suivante (1551), nous trouvons Martin du Bellay lieutenant général en Normandie, en l'absence de l'amiral Claude d'Annebault[1]. D'Annebault étant mort le 2 novembre 1552, Martin fut maintenu dans la même qualité auprès de son successeur, le duc de Bouillon, Robert de la Marck[2]. Il y demeura jusqu'à sa mort. La charge était importante[3]; Martin y trouvait un autre avantage : Yvetot et Glatigny étaient si proches qu'il pouvait y faire de fréquents séjours et soigner les intérêts de sa « maison » sans négliger ceux de l'État.

1. Le 18 septembre 1551, il écrit à M. de Maugiron : « Monsieur mon père, Puisque ne voulez mander de voz nouvelles à vos anciens amys, il fault que je vous mande des nostres. Je vous advise que M. l'Admyral [d'Annebault] se porte aussy bien qu'il fist oncques : il a eu toute la compagnie de Bourgongne à laquelle il faict grand chere; et n'avons pas perdu ce temps pendant noz peynes en Normandye, car je vous advise que le baron de la Garde, en deux voyages qu'il a faict sus la mer, il a print jusques à vingt quatre ou vingt cinq naufs, dont le butyn estant dedans est estimé à la somme de VI à VII^e^ mil escus. Vous povez penser à combien montera la part de M. l'Admyral, car, oultre son dixiesme, il en prendra pour le moins une VI^e^ partye. Ce sera pour parachever nostre maison qu'avons encommencée à Annebault [Calvados] » (*Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1895, p. 29-30). Martin fait allusion à deux coups de main exécutés en août-septembre 1551 par le baron de la Garde : la dispersion, le 20 août, près de Falmouth, de vingt-deux hourques flamandes allant vers Lisbonne et, au début de septembre, d'une flotte hispano-portugaise. Voir Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 481-483.

2. Bibl. nat., ms. fr. 1468, fol. 181; *Pièces originales*, 272, fol. 171-174.

3. Pour les attributions, voir L.-H. Labande, *Correspondance de Joachim de Matignon*, Introduction.

Cependant, jusqu'en 1554, le gouvernement de la Normandie ne l'empêcha pas de participer aux grands événements du moment. Par les traités de Friedwald (5 octobre 1551) et de Chambord (15 janvier 1552), les princes protestants allemands s'étaient assurés contre l'Empereur le concours du roi de France, moyennant l'abandon de Metz, de Toul et de Verdun. Henri II s'empressa de mettre la main sur les territoires concédés : ce fut l'occasion du « voyage d'Austrasie ». Martin du Bellay y participa. On sait avec quelle rapidité opérèrent les Français; ils entraient à Toul le 5 avril, à Metz le 10, à Saverne le 3 mai et le 10 ils étaient à Wissembourg. Devant le mécontentement des Allemands et les préparatifs de Charles-Quint, le Roi et Montmorency crurent plus expédient de rebrousser chemin : par le sud du Luxembourg, Montmédy et Ivoy, l'armée française prit la direction de Sedan. Martin du Bellay la précédait en compagnie de trois autres maréchaux de camp : Pierre Strozzi, Imbert de la Platière, sieur de Bourdillon, et François de Scepeaux, sieur de Vieilleville[1]. Après la prise de Trèlon, de Glageon et de Chimay, les troupes furent licenciées. A Folembray, le 26 juillet, le Roi donna le signal de la dislocation[2].

1. De Crue, *op. cit.*, t. II, p. 128. — En juin 1552, il fut un moment question d'envoyer Martin du Bellay à Rome porter la ratification de la convention conclue le 29 avril entre Henri II et le pape. Ce fut finalement Louis de Saint-Gelais, sieur de Lansac, qui fut désigné. L. Romier, *les Origines politiques des guerres de religion*, t. I, p. 294.

2. De ce lieu, le 24 juillet, Martin écrivait à M. de Maugiron : « Monsieur mon oncle, Je remectz à la suffisance de M. d'Yeres [Aubert d'Hières, sieur de Charavines] de vous faire entendre de noz conquestes qui sont grandes; mais Dieu nous doint la grace d'aussi bien les conserver que nous les avons conquises, car le

L'Empereur voulant prendre sa revanche sur le roi de France, la guerre commença donc et fut marquée par la tentative de Charles-Quint sur Metz, que François de Guise défendit victorieusement. « Echouant à Metz, l'Empereur porta l'attaque au nord, où il se trouvoit tout près de ses magasins de Bruxelles. » Une nouvelle campagne d'Artois s'ouvrait. Martin du Bellay se retrouvait là sur un théâtre qui lui était familier. D'Auxy-le-Château, où se concentrèrent les troupes françaises, Martin fut chargé de pourvoir au ravitaillement et à la défense de Thérouanne et de Hesdin[1]. Ces deux places furent bientôt assiégées par les Impériaux. Toutes deux, à un mois de distance, durent capituler : Thérouanne le 20 juin, Hesdin le 17 juillet. Dans Hesdin fut fait prisonnier le duc de Bouillon, dont précisément Martin était le lieutenant en Normandie. A la fin de juillet, Montmorency réunit un fort contingent au camp de Hem, près d'Amiens. Les opérations débutèrent par quelques succès : « l'estraicte » de Doullens (13 août) et la retraite de l'ennemi sur Bapaume et Cambrai. Les Français franchirent l'Escaut à Crèvecœur (12 septembre); le 16, ils arrivèrent devant le camp impérial, près de Cateau-Cambrésis. Mais la suite fut lamentable; le 17 septembre, un conseil de guerre tenu à Solesmes décida la retraite, et quatre jours après, à Fonsomme, cette armée, sur laquelle on avait fondé tant d'es-

conquerir est la femelle et le conserver c'est le masle. Asseurez vous, monsieur mon oncle, que je vouldroys avoir cest heur de povoir estre avec vous deux ou troys jours, car il en fauldroit bien aultant davant que nous eussions tout dit. Si ne laisseroy je pour cela en toutes les messes que je diroy de vous avoir en mon memento... » *Bulletin historique et archéologique du Comité des travaux historiques*, 1895, p. 31.

1. *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 174.

poir, fut rompue : nouvel avortement et complet. Martin s'occupa d'obtenir pour sa compagnie et ses protégés des postes avantageux dans les places où l'on maintenait des garnisons[1].

Ce fut sa dernière campagne. Sa vie proprement militaire se terminait dans ces champs d'Artois et de Picardie où elle avait commencé. Comme conclusion, Henri II lui donnait le collier de son Ordre (1555)[2]. Désormais l'activité de Martin est confinée à la Normandie. Sa lieutenance n'était pas une sinécure. La nouvelle reine d'Angleterre, Marie Tudor, qui avait remplacé le jeune Édouard VI, mort le 7 juillet 1553, manifesta aussitôt des sympathies pour l'Espagne; elle les affirma en épousant le fils de Charles-Quint, l'infant Philippe, le futur Philippe II. Bien qu'elle ne fût pas encore ouvertement déclarée, l'Angleterre pouvait être considérée comme ennemie. Il convenait de prendre des précautions et de mettre les côtes normandes à l'abri de quelques coups de main ou de quelque entreprise de piraterie. Dans les premiers jours de novembre 1553, Martin fit réoccuper l'île de Jersey, dont le néerlandais Adrien Cral s'était emparé quelques mois auparavant[3]. Il faisait durant

1. Bibl. nat., ms. fr. 20456, fol. 315 (Martin du Bellay au duc de Guise, du camp de Fonsomme, 21 septembre 1553).

2. Bibl. nat., Clairambault 1212, fol. 107-108. Deux lettres de Jean du Bellay à Montmorency à ce sujet, datées de Rome, 16 janvier 1554/5 et 7 mars 1555/6, et une gravure représentant Martin prêtant serment; cette gravure est tirée d'un volume encarté dans le manuscrit et intitulé : *Statuts de l'ordre de Saint-Michel*, Imprimerie royale, 1725, frontispice de Boulogne gravé par Cochin. Le collier de Martin fut ensuite remis à M. de Villeroy. *Ibid.*, fol. 119.

3. Charles de la Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 486; *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 137.

l'hiver une enquête sur les réserves de blé que possédaient les places normandes[1]. Il pourvoyait aux fortifications des principaux points : les îles Chausey, Cherbourg, le château de Caen, le Havre, Vatteline, Dieppe[2]. On le voit en relations étroites avec un des plus fameux corsaires du temps, François Le Clerc, dit Jambe de bois[3]. Les rapports franco-anglais s'aigrissent de plus en plus durant l'été de 1554. L'échec de la médiation anglaise aux conférences de Marcq (mai-juin 1555) paraît rendre probable une entrée en scène des Anglais aux côtés des Flamands. Tous les gentilshommes normands qui demeurent à une demie lieue du rivage sont mis à la disposition de l'amiral Gaspard de Coligny[4]. Martin s'occupe du rassemblement d'une importante flotte à Dieppe, qui réussit à disloquer, près de Douvres, une flotte flamande (août 1555). Dans la crainte d'un retour offensif de l'ennemi, et pour mieux surveiller le littoral du pays de Caux, Martin se fixe dans son fief d'Yvetot et pousse activement les fortifications[5].

La trêve de Vaucelles (5 février 1556) n'interrompit pas longtemps les hostilités. Dès les premiers jours de 1557, en effet, elles reprennent partout en Flandre, en Italie, sur terre comme sur mer, avec les Impériaux comme avec les Anglais. La mobilisation générale des forces hispano-anglaises et le défi de Marie Tudor (9 juin 1557) mettent la côte normande en danger. Au milieu de juin, l'amiral anglais paraît devant

1. Trincant, *Histoire généalogique*, fol. 208.

2. Abbé Blanchard, *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1897, p. 113 (d'après les archives du château de Glatigny pour les années 1553 et 1554).

3. Charles de la Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 575.

4. Charles de la Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 493-502.

5. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1468, fol. 181.

Cherbourg; il est repoussé par les batteries de la Hague. La nécessité de réparer le désastre de Saint-Quentin et la mise à la disposition du duc de Guise, rappelé en hâte d'Italie, de toutes les forces disponibles firent passer au second plan les opérations maritimes. L'approche de la mauvaise saison rendait improbable une attaque anglaise sur les côtes normandes. Martin reçut l'ordre de licencier les gens de pied qui étaient dans le pays, sauf quelques centaines d'hommes à conserver dans les places d'importance. Mais on avait négligé de pourvoir à leur payement, ce qui mécontentait à la fois les soldats et leurs « hostes ». Aussi voyons-nous Martin s'adresser de tous côtés, non seulement au Roi, mais au duc de Guise, au cardinal de Lorraine, pour se procurer des fonds, sans grand succès d'ailleurs, en même temps qu'il faisait dans la vallée de la Basse-Seine une tournée d'inspection et donnait « ordre aux choses necessaires »[1].

Les Lorrains avaient à ce moment d'autres soucis que la solde des gens de pied cantonnés en Normandie. Francois de Guise était tout entier à l'expédition qui, préparée en secret et brusquement déclenchée, nous rendit Calais le 8 janvier 1558. Marie Tudor fut fort affectée par la perte de ce port que les Anglais possédaient depuis plus de deux siècles; elle devait en mourir. En attendant, on pouvait craindre que les Anglais ne resteraient pas sous le coup de cette défaite

1. Bibl. nat., ms. fr. 20456, fol. 317, 321, 325 (Martin du Bellay au Roi et au duc de Guise, Rouen, 1er novembre 1557; au cardinal de Lorraine, Rouen, 6 novembre 1557); 10485, fol. 329 (au duc de Guise, Yvetot, 24 novembre 1557). Martin n'oubliait pas au reste ses intérêts particuliers : du Havre, le 13 octobre 1557, il réclamait au cardinal de Lorraine l'arriéré d'une petite pension qu'il avait, disait-il, depuis vingt ans et qu'on avait négligé de lui payer l'année précédente, ou, à défaut, le dernier office vacant de payeur de la gendarmerie. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1468, fol. 180.

et qu'ils voudraient, et promptement, prendre leur revanche. Il fallait penser à la riposte probable. Henri II, dès le 20 janvier, donnait commission à Jean, baron de Clères, pour équiper dix grands vaisseaux et courir sus à l'ennemi. Mais n'y avait-il pas péril à démunir ainsi la côte normande, Dieppe et le Havre-de-Grâce? C'est la crainte dont le 26 février Martin du Bellay faisait part au duc de Guise : « Car, écrivait-il, partant le Carracon de M. l'Admiral et aultres vaisseaux qui emmenent le plus de gens de guerre qu'ils peuvent, il ne demeureroit personne audit Havre et par ainsi demeureroit ledit Havre depopulé, et, s'il advenoit que l'ennemy y vint faire descente, il n'y trouveroit homme qui luy feist front[1]. » L'avenir ne justifia pas ces appréhensions. Certes, dans le courant de mai, une flotte anglaise parut en vue de Dieppe; mais elle fut vite rappelée par suite d'une diversion navale française au nord du Pas-de-Calais; et si les Flamands, en juillet, réussirent à mettre la main sur Sercq et Aurigny, ce ne fut pas pour longtemps. Le sieur de Langey, maintenant plein d'espoir, « se chargeait de faire de Jersey une colonie française », dans le même temps où pour favoriser les pêcheurs de morue normands, il organisait une véritable expédition à Terre-Neuve[2]. Ce furent à peu près ses derniers actes[3]. De tous côtés, on aspirait à la paix. Dès octobre, les négociations commencèrent, qui devaient

1. Bibl. nat., ms. fr. 10485, fol. 333 (Martin du Bellay au duc de Guise, Glatigny, 26 février 1557/8).

2. Charles de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 567, 594; *Inventaire de la collection B. Fillon*, séries III et IV, p. 314 (Martin du Bellay au duc de Guise, Glatigny, 26 mars 1557/8).

3. Nous avons encore une lettre de lui, datée d'Yvetot, 11 octobre 1558, et adressée au duc de Guise; il réclame assignation pour le payement de sa compagnie, qui, depuis sept ou huit mois,

aboutir au traité de Cateau-Cambrésis (2-3 avril 1559). Martin du Bellay ne vit pas ce résultat, conclusion des guerres qu'il avait suivies depuis leur début et dont les dates avaient marqué les principales étapes de sa carrière. Le 9 mars, il s'était éteint à Glatigny et, le 22 mai, il fut inhumé à la cathédrale du Mans, dans le tombeau que deux ans auparavant Jean du Bellay avait fait élever en l'honneur de Guillaume[1].

Il avait épousé, par contrat en date du 26 juin 1533[2], Isabeau Chenu, fille et unique héritière de feu Jean Chenu, sieur de Putilles, et de Jeanne Crespin. Isabeau Chenu, qui n'avait pas plus de quinze ans, était demoiselle d'honneur des filles de France, Madeleine et Marguerite, et protégée par la tante de ces princesses, Marguerite, la reine de Navarre[3]. C'était un riche parti : Ysabeau Chenu apportait en dot les seigneuries d'Yvetot, Sainte-Marie-des-Champs, Saint-Clair-sur-les-Monts, Escale-Alix, Mauconduit, Lasse, Ponthereau, le Plessis-Rougebec et Putilles. Les seigneurs d'Yvetot, ayant le droit de justice souveraine et jouissant d'exemptions militaires et financières qui leur conféraient une véritable indépendance, se qualifiaient de « rois », comme ils étaient princes

« a tousjours tenu garnison en Normandye et mesmes au bas pays, où elle a faict grande despence ». Bibl. nat., ms. fr. 10485, fol. 337.

1. Trincant, *Histoire généalogique*, fol. 209 v°; abbé Froger, *Obsèques de Guillaume et de Martin Langey du Bellay*, dans la *Province du Maine*, 1901, p. 213-215.

2. Trincant, *Histoire généalogique*, fol. 210 (1553, par suite d'un lapsus); M. Beaucousin, *Histoire de la principauté d'Yvetot*, dit que le mariage est du 31 juillet 1532.

3. Bibl. nat., ms. fr. 7853, fol. 397 (état de l'année 1533 : Ysabeau Chenu, « ditte la reyne d'Yvetot »). Elle ne figure plus sur les états de 1534.

de Sainte-Marie-des-Champs et de Saint-Clair-sur-les-Monts. Mince royauté que celle d'Yvetot[1] et précaire, titre presque de comédie, dont Martin s'affubla volontiers, non sans sourire[2], ou qu'on lui décochait en manière de plaisanterie[3]. Cependant, ce sur quoi il ne plaisantait pas c'était sur les droits souverains que recouvrait ce titre suranné. Il les défendit avec énergie, avec âpreté, contre le bailli de Caux, Artus de Cossé, contre la Cour des aides et le Parlement de

1. Voir, sur le royaume d'Yvetot, Trincant, *Histoire généalogique*, fol. 220 et suiv.; Beaucousin, *Histoire de la principauté d'Yvetot*, 1884.

2. Voir les lettres de Martin à Montmorency, 30 novembre 1536, *supra*, p. 15, n. 2, et à Maugiron, *supra*, p. xxxvi, n. 2, et p. xxxvii, n. 3. Trincant, *Histoire généalogique*, fol. 203, rapporte un mot qui prouve que Martin ne manquait pas d'esprit. Ayant été présenté à Charles-Quint parmi d'autres gentilshommes et désigné comme roi d'Yvetot : « Roi d'Yvetot? demanda l'Empereur. — Oui, Sire, aurait répondu Martin, et je puis même montrer en mon royaume ce que ni Votre Majesté ni mon maître ne pourroient faire en toute l'étendue des terres de leur obeissance. — Qu'est ce donc? interrogea Charles-Quint. — Les quatre coings de ce royaulme d'un hault pavillon de mon chasteau. » — D'après Trincant, cette réponse aurait été faite lors du passage de l'Empereur par la France (fin de 1539-début de 1540). Cette date nous paraît contestable, car à ce moment Martin du Bellay, qui était gouverneur de Turin, ne pouvait guère, semble-t-il, quitter son poste. Nous croirions plutôt que la chose se passa lorsque Martin du Bellay accompagna d'Annebault aux Pays-Bas, à Bruxelles, Bruges et Anvers, en novembre 1543. D'Annebault, nous le savons, appelait volontiers Martin le « petit Roy » : il aurait pu le présenter ainsi à l'Empereur.

3. D'Annebault à Martin du Bellay, Paris, 7 juillet [1541] : « Mon petit Roy » (Trincant, *Histoire généalogique*, fol. 203 v°). M. de l'Aubespine, lettre du 16 décembre 1557, l'appelle « Sire », « Votre Majesté » (*Ibid.*, fol. 209 v°); et, dans une lettre de Henri II du 19 février 1554, le Roi le traite même de « mon cousin » (*Ibid.*, fol. 208 v°).

Rouen, qui se montraient sur les droits du Roi plus intransigeants que le Roi lui-même[1]. Malgré des lettres d'exemption de François Ier (mai 1543, juillet 1544), des lettres confirmatives des privilèges accordées et réitérées par Henri II (février 1551, avril 1552, janvier 1554), Martin du Bellay dut renoncer à la justice souveraine et se contenter des exemptions militaires et financières que les Cours royales s'obstinèrent d'ailleurs à contester. La suppression du privilège judiciaire entraîna en fait la disparition de la royauté. Aussi, à partir de 1554, Martin du Bellay et sa femme cessent-ils de prendre le titre de roi et reine d'Yvetot. Dans un reçu de janvier 1558, Martin s'intitule simplement prince[2]. Il n'en dut pas moins lutter jusqu'à sa mort pour défendre les immunités qui lui restaient, et après lui sa veuve[3] eut à plusieurs reprises à les faire confirmer par des lettres patentes, aussi multipliées qu'inefficaces[4].

1. Voir Beaucousin, *op. cit.*, p. 132-148, et *Pièces justificatives*, nos 10-16. On trouvera dans ce chapitre, solidement établi d'après les documents tirés du chartrier d'Yvetot, tous les détails nécessaires sur Martin du Bellay, roi d'Yvetot, ce qui nous dispense d'insister.

2. Bibl. nat., *Pièces originales*, 272, fol. 171.

3. Beaucousin, *op. cit.*, p. 149-164.

4. D'après M. Beaucousin (*loc. cit.*), Martin du Bellay n'aurait commencé à se soucier d'Yvetot qu'à partir de 1543, c'est-à-dire de l'époque où ses fonctions lui permirent de demeurer à peu près sans interruption en France. On constate dès lors ses séjours fréquents. Martin s'occupa non seulement de défendre ses droits contre toute atteinte, mais encore d'introduire dans son « royaume » des améliorations et des embellissements. Il fit réparer la collégiale d'Yvetot, saisir le temporel des chanoines qui n'y résidaient pas pour en employer les revenus à la réparation de la chapelle et à l'entretien des ornements (25 septembre 1548). L'église d'Yvetot fut reconstruite ainsi que le château : c'étaient l'un et l'autre de modestes édifices qui ne faisaient pas « grand honneur à l'ar-

De son mariage avec Isabeau Chenu, Martin du Bellay n'eut que des filles[1]. Nous en connaissons deux : Marie et Catherine. Pour assurer la survivance du nom de Langey et conformément à l'intention exprimée par feu le gouverneur général du Piémont, Marie épousa, le 17 décembre 1558, un sien cousin, de la branche aînée, René du Bellay, baron de la Lande, arrière-petit-fils d'Eustache du Bellay, sieur de Gizeux[2]. L'héritage de Guillaume du Bellay, la « librairie » et les papiers de Martin, une partie des biens du cardinal Jean passèrent à ce René du Bellay, qui assura, dix ans après la mort de son beau-père, la publication des *Mémoires* (1569). L'autre, Catherine, attachée à la maison de Jeanne d'Albret, fut gagnée aux idées nouvelles. Le jour des Rameaux 1561, ayant refusé d'accompagner à la messe M^me^ de Langey, celle-ci la consigna dans sa chambre et lui

chitecte ». Le château avait une avenue splendide longue d'un kilomètre. « Le long d'une partie de cette avenue..., Martin fit planter des arbres en quinconces et l'on traça sur le terrain des allées qui figuraient une étoile. » Comme René et comme Jean, Martin fut donc un fervent « planteur » (cf. Bibl. nat., ms. fr. 10485, fol. 180, Martin à Jean du Bellay, 12 février 1547, au sujet d'un achat de peupliers). Avec la passion des arbres, Martin avait aussi celle des chevaux, comme en témoignent plusieurs de ses lettres : il installa à Yvetot un marché aux chevaux et fit frapper une médaille pour perpétuer ce souvenir.

1. D'une lettre de Jean du Bellay à M^me^ de Langey, 23 mai 1559, il semble résulter qu'il y avait alors trois filles vivantes. Abbé Froger, *art. cité*, p. 215-216.

2. Sur René du Bellay, baron de la Lande, mort le 26 mars 1606, voir Trincant, *Histoire généalogique*, et l'abbé Blanchard, *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1897, p. 259-280. Pour l'exécution des clauses du testament de Guillaume du Bellay, voir abbé Pointeau, *l'Héritage et les héritiers des du Bellay*, Mayenne, 1883. Jean du Bellay s'était préoccupé également d'avantager sa nièce (actes des 15 mai 1555, 16 février 1560; lettre à M^me^ de Langey du 23 mai 1559 mentionnée à la note précédente).

défendit d'en sortir de six mois. Jeanne d'Albret, prévenue du fait, se plaignit à Charles IX, à Catherine de Médicis, qui intervinrent auprès de la mère. Celle-ci se défendit et écrivit à la reine de Navarre et à la reine mère : « J'ay voullu que ma fille me suyve partout où j'iray et qu'elle vive de la sorte que son pere a vescu et comme le Roy veult que tout le monde vive en son royaume. » Après un échange actif de correspondances[1], M^me^ de Langey consentit à envoyer sa fille à la reine de Navarre, qui la reçut « à bras ouverts » et la nomma ensuite (mai 1564) gouvernante de sa fille, la future duchesse de Bar. Catherine du Bellay épousa Charles de Beaumanoir, sieur de Lavardin[2]. Quant à M^me^ du Bellay, qui avait à peine dépassé la quarantaine à la mort de son mari, elle vivait encore le 11 février 1584. M. Beaucousin suppose qu'elle mourut seulement vers 1589, plus que septuagénaire.

* * *

L'idée des *Mémoires* appartient à Guillaume du Bellay[3]. L'ambition de raconter l'histoire de son temps lui vint de bonne heure, presque dès le début du conflit entre François I^er^ et Charles-Quint, peut-être lorsque, inscrit sur la liste des gentilshommes de la Chambre, il approcha de la personne du Roi et fut ainsi mieux en situation de con-

1. Ces lettres de Charles IX, de Catherine de Médicis, de Jeanne d'Albret et les réponses de M^me^ du Bellay-Langey (d'octobre 1561) sont reproduites par Trincant, *Histoire généalogique*, fol. 210-213.

2. Voir Fleury Vindry, *Dictionnaire de l'état-major français au XVI^e^ siècle*, p. 66-67.

3. Voir pour les détails V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, l. IV, ch. VII, et *Fragments de la première ogdoade latine*, Introduction.

naître plus exactement les circonstances des événements dont il voulait écrire le récit. En fervent humaniste, il choisit comme modèle Tite-Live. Imitation non seulement extérieure : emploi de la langue latine, groupement des livres en *Ogdoades*, à l'instar des *Décades* de l'historien latin; mais encore interne, si l'on peut dire, dans l'allure de la narration, l'ampleur des développements, la prédilection pour les discours (*conciones*). Dès 1524, peut-être même un peu avant, Guillaume du Bellay jetait sur le papier une ébauche de la première *Ogdoade*.

Les multiples missions militaires et diplomatiques dont il fut ensuite chargé durent l'empêcher de poursuivre le travail de rédaction; mais elles lui fournirent, avec l'expérience des affaires, une ample documentation et une connaissance plus approfondie des hommes et des choses. Bien plus, François Ier, instruit de ses projets, montra qu'il y prenait un vif intérêt : non seulement il prodigua les encouragements, mais, ce qui valait mieux, il donna toutes facilités pour connaître les documents d'État, les correspondances diplomatiques. Guillaume du Bellay prit ainsi figure d'historiographe officiel. Il ne négligea rien pour que son œuvre fût digne de la faveur royale : il interrogea tous ceux qui avaient participé aux événements, se fit fournir par certains des rapports et des mémoires, dépouilla, comme nous dirions, les archives particulières. Il nous est possible de surprendre ce travail de préparation : nous avons en effet, pour l'histoire des années 1531 à 1533, une sorte de canevas déjà assez développé, avec l'indication des pièces à rechercher, des témoins à consulter, des détails à vérifier[1]. De 1536

1. Archives du ministère des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, 752, fol. 279-348; *Mémoires*, t. II, p. 122-226.

à 1542, de nombreux textes nous le prouvent, la pensée des *Ogdoades* fut constamment présente à l'esprit de Guillaume du Bellay. Tous les loisirs que lui laissèrent le gouvernement de Turin et celui de Piémont, il les consacra à avancer son travail historique. Certaines parties furent même entièrement rédigées, non plus en latin, mais, pour obéir aux conseils du Roi, en français. L'œuvre était déjà de notoriété publique; et, de confiance, les poètes contemporains en chantaient les louanges.

La mort prématurée du sieur de Langey traversa ces espérances. Dans quel état l'auteur laissait-il les *Ogdoades?* Combien y en avait-il et la rédaction en était-elle achevée? Il est impossible de le dire, bien qu'il nous semble peu probable que le travail eût été poussé aussi loin que le prétend Martin du Bellay. D'ailleurs, une partie des papiers du défunt disparut dans le désarroi qui suivit le décès. De l'œuvre entreprise, il ne resta que quelques fragments. Mais le Roi s'y était trop intéressé, les contemporains en avaient promis trop de gloire à la famille pour qu'elle fût abandonnée. Le soin de la continuer revint à Jean du Bellay, que Guillaume avait au reste désigné pour « la revision et la continuation de sondict œuvre[1] ». Par la faveur dont il jouissait à la cour, la place qu'il tenait au conseil, son rôle dans la diplomatie, le cardinal était plus que personne en état de s'acquitter convenablement de cette tâche. Mais il était distrait par trop d'affaires publiques, — choses d'Angleterre, d'Allemagne ou d'Italie — ou d'affaires privées, — souci de caser ses proches, intrigues de cour ou démêlés avec ses moines, pour pouvoir s'atteler à une œuvre d'aussi longue

1. Bibl. nat., ms. fr. 5146, fol. 45-46; 5150, fol. 26 (au chancelier, 10 octobre 1545).

haleine. Il y songeait toujours : en 1549 encore, la composition des *Mémoires* est une des raisons qu'il allègue pour obtenir son rappel d'une mission qui lui pèse[1] ; mais il ne l'exécuta jamais. Il finit par y renoncer, probablement vers 1553, lorsqu'il quitta la France pour se fixer aux bords du Tibre, sans esprit de retour. Dès lors, il ne restait plus que Martin du Bellay pour conduire à son terme, — dans la mesure de ses moyens, — une entreprise qui se présentait comme une affaire de famille.

Bien qu'il ait rempli d'importantes charges à la fin du règne de François Ier et surtout pendant le règne de Henri II, Martin n'avait ni l'expérience des grandes affaires, ni l'intelligence vaste et pénétrante de Guillaume et de Jean ; il était avant tout, et à peu près exclusivement, un soldat, ayant la bravoure, le sang-froid, le coup d'œil, la pratique et les connaissances qui font un excellent subordonné et, à l'occasion, un chef. Il n'avait pas poussé ses études aussi

1. Bibl. nat., ms. fr. 5150, fol. 31 (Jean du Bellay à Jacques d'Albon de Saint-André, Rome, 10 juin 1549, reproduite par L. Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André*, p. 411-413). « L'autre raison qui me meut est que, dez le temps du feu Roy, ma vraye resolution estoit, comme sçayt le Roy, de me retirer à mes estudes, estant après si long service temps de penser à quelque aultre chose. Asseurez vous, monsieur, que tant pour l'occasion susdicte que pour toutes bonnes considerations, si lors j'avoye ceste envye d'ung doy, j'en ay maintenant une brasse et, si je puys une fois avoir acquis ce paradis terrestre, d'une chose me tiendz je seur, c'est que je ne seray envyeulx à personne d'un aultre. Ceulx qui sont maistres du mestier m'asseurent, je ne sçay si c'est par flatterie ou aultrement, c'est que si je me veulx applicquer à laisser par escript la memoyre de mes maistres, seigneurs et amys, elle sera bien receue et pour durer bien longtemps, et, puysque je veoy ceste opinion, comme dict est, en eulx qui se y cognoissent, voilà en quoy je vouldroy passer le demourant de mes jours. »

loin que ses aînés, et la carrière des armes, où il s'était de très bonne heure engagé, ne lui avait laissé que peu de loisirs pour les compléter. Cependant, il avait le goût des lettres, — c'était de famille; — amateur de belles choses et de livres, il se constitua à Glatigny une « librairie » où son gendre s'émerveillait de trouver tant de volumes, et des volumes qui avaient été lus, puisqu'ils étaient non seulement « deposez par ordre », mais encore « cottez de marques et additions pour le secours de la memoire[1] ». Il avait donc de la lecture[2], ajoutez de l'esprit naturel, une certaine verve qui amuse dans quelques-unes de ses lettres. Tout cela donne de la valeur à son témoignage, mais ne suffisait pas à faire de lui un écrivain. Lui-même, au reste, s'en rendait compte : franchement, il se déclarait incapable d'atteindre au « beau style » qui semblait de rigueur dans une composition historique. S'abritant, avec une modestie non feinte, derrière la mémoire illustre de l'historien des *Ogdoades*, dont il mettait au jour les fragments, il visait seulement pour sa part à réunir des matériaux qu'utiliserait un auteur mieux doué et plus habile.

C'est vers 1555 que Martin du Bellay se mit au travail. Les affaires militaires lui laissaient des loisirs. Sa charge de lieutenant général en Normandie lui permettait des séjours plus fréquents et plus longs dans ses terres, notamment à Glatigny, le berceau des Langey, qu'il s'occupait d'embel-

1. *Mémoires*, t. I, p. 1.

2. Il paraît s'être tenu au courant, comme nous dirions aujourd'hui, des ouvrages d'histoire qui paraissaient. C'est ainsi qu'il parle de Paul Jove, dont l'*Histoire* fut publiée à Florence en 1550-1552 (*Mémoires*, t. I, p. 7-8), et de don Louis de Avila, dont le *Commentario de la guerra de Alemaña* fut publié à Anvers en 1550 (*Mémoires*, t. IV, p. 325).

lir[1]. Il commença par assurer la publication de quelques opuscules laissés par Guillaume du Bellay et susceptibles d'être édités sans retouches[2]. Dans un Avertissement au lecteur, après avoir fait l'éloge de son frère aîné, dont il racontait comment les papiers avaient autrefois été pillés, Martin promettait de faire « diligemment chercher tout ce qu'il s'en pourra trouver en l'une et l'autre langue pour le faire adjouster cy après ». Il poursuivait, parlant de lui à la troisième personne : « Cependant, il te fera bientost participant de deux livres dudit feu messire du Bellay, dont en l'un est traicté des occasions qui remirent le Roy et l'Empereur en guerre depuis le traicté de Cambray et en l'autre le voyage de l'Empereur en Provence. Et des choses que luy mesmes a veues depuis l'an 1513, en a recueilly et escrit *Memoires* en son style et langage de soldat, non correspondant à celuy de son frere, mais à tout le moins si près de la verité » qu'il ne craint pas le reproche de partialité.

A cette date de 1555, Martin du Bellay avait-il terminé son travail et conduit les *Mémoires* de 1513 à la mort de

1. *Revue de la Renaissance*, t. II, p. 33-34.

2. *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France, par feu messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant general en Piedmont. Avec ce un prologue ou preface sus toute son Histoire, et le catalogue des livres alleguez en ses livres de l'antiquité des Gaules et de France. Plus sont adjoustées une oraison et deux epistres, faictes en latin par ledict autheur et par luy mesmes traduites de latin en françoys*, Paris, Vincent Sertenas, 1556. Le privilège est du 25 décembre 1555. — L'Épitome comprend quatre livres : c'est la moitié de la première *Ogdoade* servant d'introduction ; le Prologue est celui qui sera reproduit à nouveau dans les *Mémoires ;* l'oraison fut prononcée ou écrite à propos des affaires de Hongrie à la diète de Ratisbonne, 1532 ; les deux épîtres, l'une soi-disant écrite par un secrétaire, l'autre par François Ier, ont trait aux affaires d'Allemagne (1536).

François Ier? Cela nous paraît douteux. Nous croirions plutôt qu'il en était arrivé seulement à l'époque dont Guillaume traitait en détail dans les « deux livres » ci-dessus indiqués et qui forment les livres V, VI et VII. Le quatrième livre, en effet, se termine par des phrases qui répètent presque textuellement celles de l'Avertissement au lecteur de l'Épitome[1]. Mais, en plus, Martin y exprime l'espoir de pouvoir « suivre au plus près de la verité ce qui est advenu jusques au trespas du feu roy François ». Ce serait donc après 1555, dans le courant de 1556 probablement, en tout cas avant 1558, que les *Mémoires* auraient été achevés. Cet achèvement aurait précédé de fort peu la mort de l'auteur, qui eut tout juste le temps de mettre à son œuvre la dernière main.

Nous savons quelle était l'intention de Martin du Bellay. Quelle est au juste sa part dans l'œuvre commune? Tout d'abord, il faut laisser de côté les livres V, VI et VII, qui ont été entièrement rédigés par Guillaume du Bellay : ce sont proprement les « deux livres » dont la publication était promise dans l'*Épitome*. C'est pour les présenter dignement que Martin entreprit de raconter les événements qui avaient précédé depuis 1513, et ceux qui suivirent jusqu'en 1547, soit les livres I à IV et VIII à X. Mais dans ces livres tout est-il de Martin du Bellay? Oui, à l'en croire. En fait, la part de Guillaume est plus considérable que Martin ne voudrait nous le persuader. Nous en avons la preuve pour le livre IV. Les deux premiers tiers environ ne sont que la reproduction d'une ébauche déjà assez poussée, dont une copie nous a été conservée et qui est de Guillaume[2]. Martin

1. *Mémoires*, t. II, p. 300.

2. Archives du ministère des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, 752, fol. 279-348, et *Mémoires*, t. II, p. 122-226.

s'est contenté de la transcrire à peu près telle quelle, sans même prendre la peine, sauf peut-être sur un point[1], d'effectuer les recherches que Guillaume avait recommandées en marge. Du reste, ce qui a trait aux affaires d'Allemagne est formé, pour la majeure partie, de discours composés par Guillaume[2]. Martin s'est borné à faire dans un dossier déjà constitué les raccords indispensables et à piquer quelques souvenirs personnels. De même au livre I, pour les débuts du règne et la campagne militaire du Nord en 1521, il est certain que Martin a utilisé les fragments de la première *Ogdoade* latine laissée par son frère, soit qu'il ait lui-même directement travaillé sur le texte latin, soit qu'il se soit servi d'une traduction ou d'un résumé préparé par Guillaume. Les ressemblances dans l'allure générale du récit et dans les détails sont trop nombreuses et trop précises pour laisser sur ce point le moindre doute[3]. Au livre III, dans le récit du renvoi de l'ambassadeur impérial Granvelle, Martin reproduit littéralement un procès-verbal officiel et plus loin le texte de la capitulation signée par le marquis de Saluces et le prince d'Orange[4]. Cette façon de procéder familière à Guillaume, mais nullement dans les habitudes de

1. Pour le récit de l'affaire de « l'écuyer Merveilles » (*Mémoires*, t. II, p. 206-225), Martin du Bellay reproduit des pièces que le canevas prescrit de rechercher; mais il se peut fort bien qu'il ait utilisé tout simplement un dossier déjà préparé par Guillaume.

2. *Mémoires*, t. II, p. 231-284. Les deux « oraisons » sont p. 248-260, 261-282.

3. V.-L. Bourrilly, *Fragments de la première ogdoade latine*, Introduction, p. XIII-XIV; *Mémoires*, t. I, p. 62, n. 6; p. 70, n. 2; p. 107 et suiv.; p. 115, n. 1; p. 118, n. 2; p. 120 et suiv.; p. 123, n. 1; p. 124, n. 3 et 5; p. 131, n. 3; p. 132, n. 5; p. 133, n. 3; p. 148, n. 1.

4. *Mémoires*, t. II, p. 38-50, 91-93.

Martin, nous fait croire qu'ici encore ce dernier a suivi de très près, sinon simplement copié, ce que Guillaume avait laissé, parfois même sans corriger des erreurs évidentes[1]. Pour ces quatre premiers livres donc, si l'on défalque ce qui est souvenir personnel, il ne semble pas que la part originale de Martin soit bien considérable.

Elle l'est peut-être un peu plus dans les livres VIII et IX. Les souvenirs personnels y tiennent une plus large place; mais ici encore Martin a mis en œuvre des documents ou des dossiers réunis par Guillaume. Ainsi, par exemple, le récit du siège de Péronne (1536) est tiré d'une plaquette du temps[2]; les événements du Piémont et la retraite de M. de Humières (1537) sont résumés d'après des rapports officiels[3]; les articles de la trêve de Carmagnole (1537) sont reproduits textuellement[4]; l'exposé de l'affaire Frégose et Rincon est accompagné de lettres et de mémoires qui émanent directement de Guillaume du Bellay[5], comme sa main se trahit dans la déduction des raisons pour ou contre une reprise de la guerre en juillet 1542[6].

En somme, il n'y a guère que la seconde moitié du livre IX et le livre X, particulièrement développé, — c'est de beaucoup le plus long de tous, — dont on puisse affirmer avec certitude qu'ils appartiennent entièrement, comme fond et comme forme, à Martin du Bellay. C'est cette partie-là des *Mémoires* qu'il faut considérer si l'on veut caractériser l'œuvre de Martin et en apprécier la valeur. Martin du

1. *Mémoires*, t. I, p. 204, n. 1 (l. II).
2. *Ibid.*, t. III, p. 303-316.
3. *Ibid.*, t. III, p. 407-410.
4. *Ibid.*, t. III, p. 437-439.
5. *Ibid.*, t. IV, p. 3-53.
6. *Ibid.*, t. IV, p. 53-63.

Bellay s'est étendu avec prédilection sur les événements auxquels il a participé ou dont il a été témoin : campagne de Picardie et du Luxembourg en 1543[1], bataille de Cérisoles[2], opérations dans le Boulonnais en 1545[3]. Le reste a été sacrifié, sinon tout à fait passé sous silence, sans souci de la proportion, ni même de la vérité. Guillaume du Bellay avait entrepris de composer une histoire; Martin, lui, se borne vraiment à écrire ses mémoires. Soldat avant tout, il ne s'intéresse guère qu'aux événements militaires, qu'il rapporte d'ailleurs exactement; s'il mentionne les missions diplomatiques ou les traités, c'est seulement en passant. Nous n'avons plus de ces longues analyses d'instructions, ni de ces exposés en forme de discours auxquels se complaisait Guillaume du Bellay. La narration est simple, quoique parfois non exempte de lourdeur, nue et sans ornements. Évidemment, Martin ne s'est pas « beaucoup arresté à farder son ouvrage des couleurs de rhetorique ». En revanche, il ne tombe pas dans l'apologie, comme trop souvent Guillaume; l'auteur des *Ogdoades* se souvenait trop des plaidoyers que son maître l'avait chargé d'écrire aux Allemands ou aux princes d'Empire. Martin du Bellay n'avait pas les mêmes préoccupations et, somme toute, il se rendait justice lorsqu'il prétendait « n'avoir aucunement enrichy la besongne pour vouloir flater ou taxer autruy[4] ».

Martin du Bellay mourut avant d'avoir pu tenir la pro-

1. *Mémoires*, t. IV, p. 124-187. Cinq ou six pages lui suffisent pour relater les tentatives contre Nice et l'intervention de l'escadre de Barberousse.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 203-235.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 305-319, 322-331.
4. *Ibid.*, t. I, p. 9.

messe faite en 1555. C'est seulement dix ans après sa mort, en 1569, que les *Mémoires* parurent par les soins de son gendre René du Bellay, baron de la Lande. Dans son épître « au Roy très chrestien », René du Bellay a raconté lui-même comment, visitant la « librairie » de son beau-père, il arriva « sur quelques volumes escrits la plus part de la main d'iceluy, lesquels ayant leu à loisir », il trouva que c'était « une belle histoire des choses advenues de son temps » au royaume de France « et pays circonvoisins »[1]. Pour la satisfaction particulière de son souverain et le commun profit des gentilshommes, ses contemporains, il décida de la publier. L'édition donnée chez l'Huilier[2] présente de nombreuses imperfections que l'imprimeur impute aux malheurs du temps : ponctuations fantaisistes, fautes d'impression, erreurs dans la lecture et la transcription des noms propres. Les *Mémoires* eurent néanmoins beaucoup de succès[3]. Dès l'année suivante, parut chez l'Huilier encore une seconde édition, où l'on avait corrigé quelques-unes des fautes les plus évidentes ; mais il en restait encore, de l'aveu

1. *Mémoires*, t. I, p. 2.

2. *Les Memoires de messire Martin du Bellay, seigneur de Langey, contenant le discours de plusieurs choses advenües au royaume de France depuis l'an MDXIII jusques au trespas du roy François premier, ausquels l'autheur a inseré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, son frere. Œuvre mis nouvellement en lumiere et presenté au Roy par messire René du Bellay, chevalier de l'ordre de Sa Majesté, baron de la Lande, heritier d'iceluy messire Martin du Bellay.* — A Paris, à l'Olivier de P. l'Huilier, rue Saint-Jacques, 1569, in-fol. Le privilège est daté du 16 juillet 1568.

3. Voir l'appréciation de Montaigne, *Essais*, l. V, ch. x ; P. Villey, *les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, p. 41-44. Sur Monluc et les *Mémoires* des du Bellay, voir P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, p. 56 et suiv.

même de l'imprimeur, qui demandait au lecteur son indulgence et sa collaboration en vue d'améliorations nouvelles. D'autres éditions se succédèrent rapidement les années suivantes à Paris (1571 et 1573)[1], à Heidelberg (1571)[2]; même une traduction latine fut donnée à Francfort en 1574[3]. Le succès se maintint régulier jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle[4]. Des éditions publiées ultérieurement et qui, plus ou moins correctement, reproduisent les deux premières, une seule doit être mentionnée, c'est celle que, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, procura l'abbé Lambert[5]. Il eut la bonne idée de joindre aux *Mémoires* de du Bellay, en guise d'éclaircissement, ceux de Fleuranges, le *Journal* de Louise de Savoie et de nombreuses pièces justificatives; mais il crut devoir, le malheureux, les mettre en « nouveau style »! C'est-à-dire que le texte en fut défiguré. L'exemple de l'abbé Lambert ne fut heureusement pas suivi. Les *Mémoires* ne furent plus réimprimés que dans des collections[6]; on revint au texte des éditions du

1. Chez l'Huillier, in-8°.

2. Chez J. Mareschal, in-8°.

3. Elle était due à Hugues Sureau et parut chez Wechelus, in-fol.

4. A Paris, le libraire Langelier donne plusieurs éditions : 1582 (in-fol.), 1586 (in-8°), 1588 (in-fol.); à Genève, Jacques Chouet, 1593 (petit in-8°).

5. *Memoires de Martin et Guillaume du Bellay Langei mis en nouveau style, auxquels on a joint les Memoires du marechal de Fleuranges, qui n'avoient point encore esté publiés, et le Journal de Louise de Savoye : le tout accompagné de notes critiques et historiques et de pieces justificatives pour servir à l'histoire du regne de François I^er^, par M. l'abbé Claude François Lambert*, Paris, Nyon, Durand, Guillyn, Prault l'aîné, 1753, 7 vol. in-12. Les *Mémoires* des du Bellay occupent les cinq premiers tomes et une partie du tome VI; le *Journal* de Louise de Savoie la seconde partie du tome VI; les *Mémoires* de Fleuranges le tome VII.

6. Buchon, t. IX; Petitot, t. XVII-XIX; Michaud et Poujoulat, t. V.

XVI^e^ siècle; mais, approximativement, et, pour n'être plus « nouveau », le style était loin de présenter toute garantie.

Pour l'établissement de la présente édition, nous avons pris pour base l'édition de 1569, malgré ses défauts, parce que nous la considérons comme représentant l'état du texte le plus fidèle à la pensée de Martin du Bellay, mais en corrigeant les bévues qu'elle présente à l'aide de l'édition de 1570 et de manuscrits dont il nous reste à dire un mot pour terminer. Ces manuscrits sont au nombre de deux. Nous avons déjà mentionné l'ébauche d'histoire des années 1531 à 1533, que Martin a reproduite à peu près textuellement dans le livre IV[1]. Nous avons, en outre des quatre premiers livres, — mais de ceux-là seulement, — un texte manuscrit qui présente avec celui de l'édition *princeps* d'assez nombreuses différences[2]. Ces deux textes sont indépendants l'un de l'autre : l'édition n'a pas été faite d'après le manuscrit, ni le manuscrit copié sur l'édition. L'un et l'autre dérivent d'un autre texte, qui est probablement la première rédaction de Martin du Bellay. Mais tandis que dans l'édition cette rédaction primitive paraît avoir été reproduite sans grands changements, elle a, dans le texte du manuscrit 3733, subi des retouches qui ont généralement porté sur la forme : des phrases trop lourdes ont été allégées, remises d'aplomb et mieux construites; par des déplacements d'incidentes ou des transitions plus habiles, elles ont été rendues plus claires;

1. Archives du ministère des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, 752. Voir *supra*, p. LIV, n. 1, et LIX, n. 2.

2. Bibliothèque de l'Arsenal, n° 3733, ms. in-4°, 311 fol., le dernier (312) blanc. Sur la feuille de garde on lit : Mémoires de M. Martin du Bellay, en quatre livres. Mss. du Temps. Ce volume provient de la bibliothèque de M. de Paulmy, qui l'avait acquis du baron d'Heiss. Voir Henry Martin, *Histoire de la bibliothèque de l'Arsenal*, p. 240, n. 2.

des allusions ont été précisées; parfois, assez rarement, dans la narration d'un événement, l'ordre des épisodes a été légèrement modifié[1]. A très peu d'exceptions près[2], le récit a été plutôt abrégé et certains passages manquent, qu'on trouve dans l'édition et qui ne laissent pas d'avoir de l'importance[3]. On constate donc des traces multiples d'un travail de style pour lequel Martin du Bellay, dans sa préface, déclarait qu'il n'était point fait et qu'il laissait à de « plus sçavans » que lui, « lesquelz, disait-il en propres termes, pourront doler (polir) cy après ce que j'ay grossement ebauché pour le rediger, en stile et langage plus beau et plus orné, y adjoustant et dimynuant ce qu'ilz cognoistront venir mieux à propos »[4].

Il est donc peu probable que ces changements de forme soient imputables à Martin du Bellay. Le manuscrit 3733 porte, il est vrai, en surcharge ou en marge, quelques additions ou corrections qui prouvent que cette copie a été revue[5]; mais l'a-t-elle été par Martin lui-même? D'abord, il s'en faut que toutes les erreurs aient été corrigées[6]. De plus, il convient d'observer que ces corrections et surcharges ne sont pas toutes de la même écriture; il semble bien qu'il faille distinguer deux mains différentes et qu'on puisse les

1. Voir par exemple *Mémoires*, t. I, p. 302-303; t. II, p. 93-95.

2. *Mémoires*, t. I, p. 91, n. 5; p. 240, n. 4; p. 248, n. 2; t. II, p. 102, n. 1.

3. *Ibid.*, t. I, p. 119, n. 3 (intrigues de Louise de Savoie auprès du pape Léon X); p. 209-210 (mutinerie entre Wallons et lansquenets); p. 233-234 (scène entre Lautrec, François Ier, Louise de Savoie et Semblançay après la Bicoque), etc.

4. *Mémoires*, t. I, p. 10.

5. Pour les trois premiers livres seulement et plus particulièrement pour les livres II et III.

6. *Ibid.*, t. I, p. 204, n. 1.

ranger en deux groupes[1]. Dans le premier, le plus abondant, nous avions cru tout d'abord reconnaître l'écriture de Martin du Bellay; une comparaison plus minutieuse de ces quelques lignes avec la correspondance de notre auteur ne nous permet plus d'être aussi affirmatif[2]. Il nous paraît donc douteux que le texte du manuscrit 3733 fournisse de la pensée et du travail de Martin une image plus fidèle que celui de l'édition *princeps*, dont René de la Lande nous dit qu'elle a été faite d'après des « volumes escrits pour la plus-part de la main » de son beau-père. Comme, d'autre part, le texte de l'édition, s'il est moins élégant, est généralement plus complet, nous avons cru devoir le suivre de préférence à celui du manuscrit 3733, quitte à reproduire en notes les différences les plus importantes qu'il présente, ainsi que les corrections et les surcharges, somme toute peu nombreuses.

Nous avons d'autant moins hésité à prendre ce parti que nous avions à éditer un texte dont la valeur littéraire est négligeable. Les *Mémoires* des du Bellay n'ont qu'une valeur historique. Nous nous sommes, en conséquence, efforcés de la mettre en lumière le mieux possible par des renvois aux documents originaux, par la comparaison avec d'autres récits contemporains, par l'identification des noms de personnes et de lieux. Cette identification a été peut-être

1. Premier groupe : M 3733, fol. 5 (I, 16, n. 4), fol. 22 (I, 64, n. 2), fol. 28 (I, 80, n. 4), fol. 179 v° (II, 50, n. 1), fol. 180 (II, 52, n. 4 et 6), fol. 185 (II, 64, n. 3), fol. 186 (II, 65, n. 3, 4 et 5), fol. 193 v° (II, 81, n. 2). Deuxième groupe : fol. 128 v° (I, 299, n. 2 et 3), fol. 144 v° (I, 333, n. 1), fol. 154 (I, 353, n. 1), fol. 155 v° (I, 356, n. 1).

2. On voudra bien par conséquent corriger dans ce sens les notes où l'attribution à Martin est affirmée.

la partie la plus longue et la plus ingrate de notre tâche. La plus longue, car les *Mémoires* sont une manière de livre d'or de la noblesse de l'époque : une des principales préoccupations des auteurs n'a-t-elle pas été, en nommant dans le récit des événements ceux qui s'y étaient particulièrement distingués, d'apporter « quelque soulagement » aux « anciens capitaines » qui y retrouveraient leurs noms, et « un grand aiguillon pour esmouvoir à vertu les jeunes seigneurs » qui y rencontreraient « souvent le nom de leurs pères[1] »? La plus ingrate aussi, car trop souvent les noms propres sont défigurés dans les éditions et dans les manuscrits, et nous ne sommes pas sûrs de n'avoir pas quelquefois erré. Néanmoins, nous pensons que notre travail n'aura pas été vain et qu'il contribuera à rendre plus aisément utilisable par les historiens une des sources narratives les plus importantes de la première moitié du XVI^e^ siècle et, en vérité, la seule qui intéresse en sa totalité le règne de François I^er^.

1. *Mémoires*, t. I, p. 3; t. IV, p. 340.

MÉMOIRES

DE

MARTIN DU BELLAY

NEUFIESME LIVRE

des Memoires de messire Martin du Bellay, seigneur de Langey.

Jugement des hommes sur le passage de l'Empereur en France. — Estant l'Empereur passé par ce royaume et ayant esté recueilly en telle fraternité du Roy son frere, comme avez entendu par le discours du livre precedant, avec tous les honneurs dont le Roy avoit peu user en son endroict, et aussi après que le Roy eut refusé ceux de Gand, qui de toute ancienneté estoient subjets de la couronne de France, lesquels s'estoient mis entre ses bras, comme entre les mains de leur souverain seigneur, luy offrans pareillement le semblable de la pluspart des bonnes villes de Flandres (mais le Roy, ne voulant en rien contrevenir au traitté de la tresve, ains garder sa foy, estima que l'Empereur la luy garderoit en pareille fidelité), luy ayant aussi baillé passage libre par son royaume, pour

les reduire en son obeïssance (car par ailleurs luy estoit malaisé d'y pourveoir d'heure, attendu que le passage de mer ne luy estoit seur, à cause des inimitiez d'entre luy et le roy d'Angleterre, et par Allemagne aussi peu pour la craincte des protestans et aussi que ledit chemin estoit long), ces choses faisoient croire à toutes gens de bien que l'Empereur n'auroit à deffaillir à ce qu'il avoit promis au Roy, mais au contraire estimoient que ledit Empereur, estant arrivé en ses Païs Bas, en feroit d'avantage que sa promesse ne portoit; excepté aucuns qui cognoissoient les humeurs de l'Empereur estre tels que ce qu'il peult, soit par tromperie ou autrement, luy est loisible pour parvenir à ses fins entierement fondez sur ambition, ainsi que peu après il feit cognoistre par les effects et comme je declareray. Aussi vous avez veu que pour mettre tous les potentats et princes de la chrestienté en souspeçon, et mesme le Grand Seigneur, et pour mieux abuser le monde, il avoit persuadé au Roy d'envoyer le seigneur d'Annebaut, son lieutenant general en Piemont, en la compagnie du seigneur marquis du Guast, lieutenant general au duché de Milan, devers la seigneurie de Venise[1] et devers le Pape le seigneur de Gié pour pareil effect[2]. Ce que le

1. Claude d'Annebault arriva à Venise le 30 novembre 1539; il quitta la ville le 12 décembre; le marquis del Vasto le 17 décembre seulement. Voir la lettre adressée par d'Annebault à Montmorency, Venise, 3 décembre 1539, dans la *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, publiée par A. Tausserat-Radel, p. 629-630.

2. François de Rohan, sieur de Gié. Le 3 novembre 1539, il reçut 1,350 livres pour sa mission à Rome (Bibl. nat., Clairambault 1215, fol. 78).

Roy, qui tousjours avoit usé de bonne foy, voulut encores accorder, afin de faire cognoistre l'envie qu'il avoit d'accorder une ferme paix en la chrestienté.

Depesche et mort de Cesar Fregose et Antoine Rincon. — Le Roy, se voyant ainsi loing d'esperance par les dissimulations dont usoit l'Empereur en son endroict, voulut bien faire entendre à ses alliez comme les choses estoient passées entre ledit Empereur et luy, et pour lever le doubte qu'ils avoient, d'autant que l'Empereur par ses ministres leur avoit soubs main faict entendre que ledit seigneur avoit traitté avec luy à leur desavantage, pensant par ce moyen irriter tous les potentats de la chrestienté contre luy. A ceste cause depescha le seigneur Cesar Fregose, chevalier de son ordre, devers la seigneurie de Venise, et le seigneur Antoine de Rincon, gentilhomme de sa chambre, devers le Grand Seigneur pour leur declarer l'estat des affaires d'entre ledit Empereur et luy[1]. Et pour autant que le chemin dudit Rincon estoit de passer par Venise, fut ordonné qu'ils iroient de compagnie jusques audit lieu de Venise.

Estant le seigneur de Rincon arrivé à Lion, voulut y faire quelque sejour pour pourvoir à ses affaires[2],

1. Sur la mission de Frégose et Rincon, voir J. Zeller, *la Diplomatie française vers le milieu du XVI^e siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier*, p. 247-266; J. Ursu, *la Politique orientale de François I^er (1515-1547)*, Paris, 1908, in-8°, et V.-L. Bourrilly, *Antonio Rincon et la politique orientale de François I^er*, dans la *Revue historique*, 1913, t. CXIII.

2. Rincon avait quitté la cour le 8 mai et s'était arrêté en Bourgogne pour prendre possession de la seigneurie de Belleville en Beaujolais que François I^er lui avait accordée. Voir *Correspondance de Pellicier*, p. 326; Zeller, *op. cit.*, p. 247-248.

pendant lequel le seigneur Cesar Fregose vint devant à Suse veoir sa compagnie de gens d'armes, dont nouvellement le Roy luy avoit baillé la charge[1]. Lequel sejournant audit lieu de Suse, le seigneur de Langey, lieutenant general du Roy en Piemont, lors estant à Turin, eut quelque vent que le marquis du Guast (ores que fussions en trefves) avoit mis aguets par les passages pour surprendre lesdits seigneurs Fregose et Rincon. A l'occasion de ce, ledit seigneur de Langey manda audit Fregose et Rincon qu'ils n'eussent à passer outre Rivole[2], que premierement il n'eust communiqué avecques eux, et envoya de toutes parts pour entendre des nouvelles du departement dudit seigneur marquis.

Le jeudy premier jour de juillet mille cinq cens quarante et un, arriverent lesdits Fregose et Rincon à Rivole, et environ minuit y arriva le seigneur de Langey; aussi revindrent ceux lesquels de toutes parts il avoit depesché pour entendre nouvelles, qui tous unanimement luy rapporterent que par tous les passages le marquis avoit mis aguets, et mesme sur la riviere du Pau, parce qu'il avoit esté adverty que, pour raison que le seigneur Rincon estoit mal aisé de sa personne, obstant la gresse dont il estoit chargé, se mettroit plustost en chemin par eau que par terre. Duquel raport ledit seigneur de Langey leur donna advertissement; et après qu'ils eurent declaré que leur intention estoit de se mettre sur la riviere, le prians ordonner que barques leur feussent appareillées au pont du

1. César Frégose commandait déjà cette compagnie à la fin de 1538. Voir *Catalogue des actes*, t. VIII, nos 31163 et 31511.
2. Rivoli, à 10 kil. à l'ouest de Turin.

Pau, près Turin, pour l'accomplissement de leur voyage, le seigneur de Langey, prevoyant le hazart où ils alloient entrer, par la notice qu'il avoit des meurs du marquis du Guast, les voulut par tous moyens suader de changer d'opinion, se faisoit fort de les faire passer en seureté par terre, par le moyen qui s'ensuit. Il y avoit un capitaine milanois en sa compagnie, nommé Hercules Visconte[1], lequel partant à jour couché de Rivole les conduiroit de sorte qu'avant le jour ils arriveroient à la Cisterne[2], chasteau de Lastizanne, de l'obeïssance du Roy; auquel lieu estans arrivez, tiendroient les portes fermées tout le jour et, partans la nuict sequente, iroient coucher en un chasteau appartenant au frere dudit Visconte, où feroient le semblable. La troisiesme nuict devoient arriver sur le Plaisantin en seureté, pour estre terre du patrimoine de l'Eglise, et pour ce faire vouloit ledit seigneur de Langey bailler audit Rincon un cheval d'Espagne fort aisé et allant l'amble.

Le seigneur Fregose n'estimant le marquis du Guast homme qui eust voulu faire un tel acte que de faire assassiner les ambassadeurs d'un tel prince très chrestien que le Roy, attendu mesmes qu'il estoit en trefves, demoura obstiné en son opinion et ne voulut changer sa premiere deliberation, ains resolut d'aller par eau, persistant à faire instance audit seigneur de Langey, de luy bailler barques suyvant le commandement du Roy. Le seigneur Rincon congnoissoit bien qu'il y avoit grande apparence au propos dudit sieur de Lan-

1. Ercole Visconti. Voir É. Picot, *les Italiens en France au XVI^e siècle*, dans le *Bulletin italien*, 1903, p. 30, note 5.

2. Cisterna, à 15 kil. au sud-ouest d'Asti.

gey, mais avoit crainte d'alterer l'opinion de Fregose, ayant doute que l'alterant, et si mal en venoit, on luy pourroit reprocher, veu que Fregose l'avoit pris en sa conduitte, il consentit d'aller par eau, aussi que c'estoit le plus aisé, non le plus seur.

Le samedy deuxiesme jour de juillet audit an, ayans esté conduicts en deux barques lesdits Fregose et Rincon et leur suitte, jusques à la tour de Simenne, près de Veroline[1], le seigneur de Langey craignant ce qui advint, parce que ses advertissemens d'heure en heure luy redoubloient, envoya devers lesdits seigneurs pour leur persuader de rechef de changer leur dessein, et où ils voudroient perseverer à leur obstination, ils eussent à luy renvoyer leurs instructions, lettres de creance et papiers, à ce qu'avenant le cas qu'ils fussent saccagez ou prins, ils n'en fussent trouvez chargez, lesquelles il leur feroit tenir seurement à Venise. Ce neantmoins, ils demourerent en leur premiere resolution, mais bien luy renvoyerent lesdites instructions par le comte Petre Gentil[2], nepveu du comte Camille de Sesse, lieutenant dudit Fregose. Puis le jour mesme s'embarquerent avec ledit comte Camille de Sesse en une barque et une partie de leurs serviteurs, et un soldat du seigneur Ludovic de Birague, nommé Boniface de S. Nazare[3], en une autre, ayant chacune quatre vogueurs, et commencerent à voguer environ les

1. Verolengo, sur la rive gauche du Pô, entre Chivasso et le confluent de la Dora Baltea.

2. Pietro Gentile, neveu de Camille Gentile da Sesso (ou Sessa), gentilhomme véronais.

3. On trouve cité, dans un mandement d'août 1538, un Balthazar de Saint-Nazar (Sannazar) ; peut-être s'agit-il du même personnage (*Catalogue des actes*, t. VIII, n° 31982).

XXIV heures, et allerent toute la nuict jusques à deux mille au dessoubs de Casal de Montferrat[1]. Le lendemain environ midy, estans arrivez en un lieu appellé la Plage de Cantaloue, trois mille au dessus de la bouche du Thesin, se presenterent au devant d'eux gens en armes estans sur deux barques, lesquels soudainement assaillirent et prindrent la barque où estoient lesdits Fregose et Antoine Rincon, et parce qu'ils se mirent en deffence, leurs ennemis monterent sur laditte barque, où lesdits seigneurs furent tous deux tuez. Dont promptement le seigneur de Langey fut adverty, et peu après eut autre advertissement qu'ils avoient mené le comte Camille de Sesse, lequel ils n'avoient tué audit assassinement, dedans le chasteau de Pavie, puis la nuict subsequente l'avoient mené dedans la Roquette de Milan et avoient mis au fond du chasteau de Pavie tous les battelliers qui avoient conduict tant les François que les Espagnols, à ce que par eux on n'en peust avoir tesmoignage, et que les soldats qui avoient faict ceste infame execution estoient de la garnison du chasteau de Pavie, lesquels, depuis trois jours et trois nuicts, n'avoient sorty de dedans leurs barques, armez d'arquebuses, picques et rondelles, et se faisoient apporter à menger d'une hostellerie qui leur estoit proche et tenoient leurs chevaux au dessoubs, en lieu nommé le Port de l'Estelle. L'autre barque où estoient Boniface de S. Nazare et les serviteurs donna à terre, et se sauverent ceux qui estoient dedans en un bois jusques à la nuict qu'ils se retirerent en seureté.

1. Casale Monferrato, à 10 kil. en amont du confluent de la Sesia.

Le seigneur de Langey ayant eu les advertissemens que cy devant avez entendus, avec quelque asseurance de la verité, depescha le seigneur de Termes[1], capitaine de deux cens chevaux legers des ordonnances du Roy et gentilhomme de la chambre de monseigneur le duc d'Orleans, devers le marquis du Guast qui estoit à Milan, pour l'advertir dudit assassinement, luy mandant qu'il ne se pouvoit persuader qu'un faict si enorme contre tout droict naturel, divin et humain fust executé par son sceu, ordonnance ou commandement; parquoy le prioit d'y donner telle provision qu'elle fist foy à tout le monde, que non seulement il eust voulu consentir, mais aussi peu souffrir que telles choses se fissent.

Diligence du seigneur de Langey sur la verité des occasions et autheurs de la mort de Fregose et Rincon, ambassadeurs du Roy. — Pendant que ledit sieur de Termes feit son voyage, arriva à Turin le comte Francisque de Landrian avec lettres du marquis du Guast[2], par lesquelles il escrivoit au sieur de Langey avoir receu une lettre envoyée de la part de la femme du seigneur Cesar Fregose[3], denonciative du fait advenu

1. Paul de Labarthe, sieur de Thermes, né en 1481, homme d'armes de la compagnie de Chabot de Brion (1527), maréchal de France (1558), mort en 1562. Voir Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 1-5. — Le sieur de Thermes fut envoyé à Milan le 5 juillet. Voir A. de Ruble, *le Mariage de Jeanne d'Albret*, p. 145-146. Cf. Sleidan, *De statu religionis*, t. II, p. 237.

2. Voir dans A. de Ruble, *op. cit.*, p. 146, un résumé de la lettre dont le 5 juillet le marquis del Vasto chargea Francesco Taverna, comte de Landriano.

3. Costanza Rangone; elle résidait à Castel Goffredo, près de Mantoue. Voir une lettre d'elle, datée du 28 juin 1541, dans Zeller, *op. cit.*, p. 248, n. 1.

à la personne de son sieur et mary, dont il avoit esté autant esmerveillé que de nulle autre chose qui luy eust sceu advenir; mesmes quand il la receut, il pensoit que ledit Cesar et seigneur Rincon fussent desjà arrivez à Venise, pour avoir paravant dès Cazal, quand ils passerent, esté adverty de leur passage; et qu'il estoit bien asseuré que le sieur de Langey estimoit bien que l'inconvenient advenu audit Fregose avoit esté faict à son desceu, l'asseurant qu'il sentoit autant ceste chose que si elle eust esté faite en sa propre personne, pour avoir tousjours tenu les serviteurs du Roy en telle estime et les avoir gratifiez autant que ceux mesmes de l'Empereur. Et pour ce qu'il entendoit bien combien ce fait importoit et le regret qu'en pourroient avoir Leurs Majestez, il avoit determiné de faire user de toute diligence pour entendre au vray comme la chose estoit passée, et si aucuns sur lesquels il eust pouvoir estoient trouvez s'en estre empeschez, il en feroit faire telle justice et demonstration qu'il en seroit memoire, et que tout incontinant avoit depesché le capitaine de la justice de Milan, qui ne faudroit d'y faire son devoir; luy offrant que (si bon luy sembloit) il eust à envoyer quelque deputé de sa part avec ledit capitaine de justice pour assister et voir ce qui s'en feroit, le priant d'advertir continuellement de ce qu'il pourroit entendre estre requis pour chastier ceux qui se trouveroient coulpables, comme il est necessaire et convenable à l'entretenement de l'entiere amitié d'entre Leurs Majestez et à la satisfaction d'icelles. Or, pensoit le marquis avoir fait faire cest acte si occultement et y avoir si dextrement pourveu que jamais la verité ne viendroit en lumiere, et

par ce moyen abuser le monde par ses paliations.

Le sieur de Langey, qui desjà avoit l'ombre de la verité, cognoissant bien que tous les mandemens du marquis n'estoient que fiction et abus, ne luy feit response, attendant nouvelles dudit sieur de Termes, duquel le lendemain il eust response en substance que le marquis ne pouvoit autre chose luy mander, sinon ce que par le comte Francisque de Landrian luy avoit desjà faict sçavoir, mais bien le remercioit de la bonne opinion qu'il avoit de luy, qu'il n'eust voulu estre consentant ne participant d'une telle meschanceté, l'asseurant que jamais tel acte ne luy vint en fantasie[1]. Ce neantmoins, le sieur de Langey, jusques à ce qu'il eust bien averé le faict, dissimula tousjours, faisant entendre au marquis qu'il avoit estimé qu'il n'en estoit participant, pour craincte qu'il ne luy empeschast par tous moyens de verifier laditte meschanceté[2]. Bien luy manda qu'il ne trouvast mauvais s'il taschoit à descouvrir la verité, et si après l'avoir cogneue il en advertissoit nostre S. Pere, l'Empereur, le Roy, le roy d'Angleterre, et la seigneurie de Venise, et autres potentats de la chrestienté, à ce qu'ils jugeassent que si roupture de trefve advenoit pour ceste occasion (ce qu'il n'esperoit advenir) tout le monde cogneust de qui viendroit le tort; aussi qu'il avoit jà faict commencer les informations, lesquelles il envoiroit devers le Roy, son souverain seigneur,

1. A. de Ruble, *op. cit.*, p. 146, donne un résumé de la réponse du marquis del Vasto en date du 6 juillet.

2. Voir dans A. de Ruble, *op. cit.*, p. 146, le résumé de la réponse de Langey au marquis, 7 juillet. Del Vasto répondit encore le 8 juillet, *ibid.*, p. 146-147. Voir aussi ses lettres à

pour en faire ce qu'il verroit estre bon par son conseil, et qu'il estimoit le Roy, son maistre, et son conseil n'avoir si peu de jugement, que de ne cognoistre la verité après les avoir veues. Outre luy manda que le comte de Landrian, qu'il avoit envoyé devers luy, luy avoit faict entendre qu'il estoit à craindre que le duc d'Urbin, qui avoit querelle contre ledit seigneur Fregose, ou le prince Dorie, pour jalousie de l'estat de Genes, eussent faict faire cest assassinement, dont la verité par les informations qu'il esperoit estre parachevées dedans trois ou quatre jours se congnoistroit, lesquelles le sieur de Langey faisoit faire à Plaisance comme en lieu neutre pour oster le doubte de falsité.

Le marquis renvoya devers le sieur de Langey le comte de Landrian[1], le priant luy donner addresse et moyen necessaire à ce que ledit comte peust aller et revenir seurement devers le Roy pour luy faire entendre la diligence qu'il faisoit d'informer qui estoient ceux qui avoient esté executeurs ou participans de l'execution de l'acte tant execrable contre ses ambassadeurs, chose que le sieur de Langey luy accorda. Et parce que par ledict comte de Landrian le marquis se plaingnoit fort, de quoy le sieur de Langey faisoit si grande instance d'averer ledit assassinement, ne se voulant fier à la diligence que luy mesme en faisoit, le sieur de Langey lui manda qu'outre ses premieres plaintes de la prinse ou assassinement dudit Cesar Fregose et autres, il avoit entendu qu'un pacquet venant de Venise au Roy, son maistre, et un autre

Charles-Quint, 7-9 juillet, *Calendar of State Papers, Spanish*, VI, part. I, p. 335-338.

1. Probablement le 8 juillet. A. de Ruble, *op. cit.*, p. 147.

de Sa Majesté allant à Venise avoyent esté destroussez sur le chemin en la jurisdiction imperiale par gens vestus à sa devise, qui estoit directement contrevenu à la trefve, et que pour ceste occasion luy prioit qu'encores que le destroussement n'eust esté faict par son sceu, de luy en faire raison[1].

Devant la response du marquis arriva le comte de Landrian retournant de devers le Roy[2], lequel apporta lettres dudit seigneur audit marquis, par lesquelles luy mandoit avoir entendu par la bouche du comte de Landrian ce qu'il luy avoit mandé, et que pour l'avoir tousjours tenu homme vertueux, n'avoit voulu penser que tels actes eussent esté executez par son sceu pour estre si odieux et reprochables, estant seur que puisqu'il avoit moyen d'y remedier, sçachant où sesdits ambassadeurs avoyent esté pris et qu'il pouvoit estre informé du lieu où ils estoyent prisonniers, qu'ils luy seroyent renvoyez puisqu'il y avoit puissance; car le Roy faingnoit que les seigneurs Fregose et Rincon fussent prisonniers et non occis, en intention d'attirer la confession de l'assassinement par la bouche du marquis, ou bien s'il n'en estoit participant, il ne failliroit d'en faire justice exemplaire.

Avec ledit comte de Landrian partant de Turin pour retourner à Milan devers le marquis, le sieur de Langey envoya le sieur de Termes, par lequel il feit

1. La lettre de Langey est du 11 juillet. Voir Sleidan, *op. cit.*, t. II, p. 238.

2. Francesco Taverna fut reçu en audience le 15 juillet; la réponse de François Ier est du 20, elle est datée de Linières, près de Bourges. Voir les lettres de l'ambassadeur vénitien Dandolo à la Seigneurie des 21 et 31 juillet (Bibl. nat., f. ital. 1715, fol. 132-135, 138).

entendre audit marquis qu'outre ce que desjà il luy avoit amplement mandé, ayant intention suivant le vouloir du Roy et pour complaire à la grande instance que ledit marquis luy avoit faicte de luy faire communication des informations faictes de l'execution commise aux ambassadeurs du Roy, il avoit deliberé les luy envoyer par ledit seigneur de Termes; mais estant pressé par le comte de Landrian de partir si promptement, il n'avoit eu loisir de les faire doubler, et que pour le gratifier luy vouloit bien mander, afin d'en faire punition et que l'aage presente ou future ne luy donnast blasme d'en avoir esté consentant; et que le sieur de Termes luy feroit entendre sommairement que luy, sieur de Langey, et autres ministres du Roy luy feroient apparoir du nombre et des noms de ceux qui avoient executé le delict, de quelles nations ils estoient et où furent menez les prisonniers, par qui, à quelle heure, par quel chemin, avec quel ordre, par quelle porte et à quelle heure ils furent mis dedans leur premiere prison, à qui consignez, où ils furent logez, combien de temps ils y demourerent, par qui, à quel jour et à quelle heure ils furent transportez, par quel chemin, avec quel ordre et par quel nombre de gens[1]. Car entendez que le sieur de Langey pour mieux le verifier retira au service du Roy aucuns qui estoient mesmes de la faction et les mariniers, tant ceux qui avoient mené Fregose que ceux qui avoient conduit les soldats qui exercerent ceste tyrannie, que le mar-

1. Écrivant le 23 juillet à l'évêque de Rodez, notre ambassadeur de France à Rome, Guillaume Pellicier reproduit à peu près dans les mêmes termes, d'après les lettres de Langey, les résultats de l'enquête poursuivie par le gouverneur de Piémont (*Correspondance de G. Pellicier*, p. 362).

quis avoit faict emprisonner au fons du chasteau de Pavie, pensant cacher la verité, par lesquels il entendit comme les choses avoient passé, les ayant tirez dehors par le moyen qu'il trouva de faire limer de limes sourdes les grilles estans au fons des prisons devers le fossé du chasteau et les feit mener à Turin, qui ne fut sans frais et vigilance.

Les choses ainsi averées, le Roy renvoya devers le sieur de Langey pour entendre de luy quel homme il cognoissoit à propos pour faire la legation pour laquelle il avoit depesché le seigneur Antoine Rincon, et le moyen qu'il y avoit de le faire passer en seureté. Le sieur de Langey luy nomma le capitaine Poulin, capitaine de gens de pied, et depuis baron de la Garde[1], lequel, dès le commencement de l'assassinement, il avoit envoyé devers Sa Majesté, et qu'il le feroit passer seurement jusques à Venise; ce qui fut faict. Et feit très bien sa charge ledit capitaine Poulin, de sorte que depuis le Roy s'en est servy en plus grandes affaires.

En ce temps estoit l'Empereur en Allemagne à une diette qu'il tenoit à Ratisbonne[2], où il accorda aux protestans un Interim, qui est autant à dire que

1. Guillaume Du Bellay connaissait depuis plusieurs années le capitaine Polin; celui-ci, en effet, commandait à Moncalieri au début de 1537; il fut gouverneur de Château-Dauphin, puis de Savigliano. Voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 293-294; J. Brun-Durand, *Dictionnaire bio-bibliographique de la Drôme*, t. I, p. 299-301; J. Gaudin, *le Baron de la Garde, dit le capitaine Polin (15?-1578)*, dans les *Positions des thèses des élèves de l'École des chartes*, 1900, et Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, *passim*.

2. La diète de Ratisbonne s'était ouverte le 5 avril 1541; elle se termina le 29 juillet. Voir Janssen, *l'Allemagne et la Réforme*,

jusques à ce qu'il y eust un concile, qui determinast des difficultez de la religion, chacun *interim* pourroit vivre en la serimonie qu'il avoit faict par devant; et par ce moyen luy fut accordé à laditte diette qu'au despens du ban d'Allemagne le duc de Savoye seroit reintegré en tous ses estats. Aussi peu après Guillaume de Roquendolfe[1], lieutenant general du roy Ferdinand, fut deffaict devant Bude, où mourut xx mille Allemans, par l'armée du Turc, où le Turc marchoit en personne. Quoy voyant, l'Empereur cognoissant qu'estant en Allemagne, voisin de ceste grande perte, ne luy seroit honorable de n'aller au devant de ces forces turquesques, pour couvrir sa peur, delibera de faire l'entreprise d'Argeres[2], ne la sentant si difficile que celle contre le Grand Turc; aussi, passant par Italie, trouvant le Roy au despourveu, il peust luy faire une venue[3], aymant mieux laisser son propre patrimoine en proye pour se cuider venger du Roy, lequel il avoit offencé par l'occision de ses ambassadeurs, après avoir receu une si grande grace que de le laisser passer par son royaume et le favoriser à dompter ses subjects rebelles. Mais estant arrivé à Milan et cognoissant que le sieur de Langey, qui estoit lieutenant du Roy en Piemont, y avoit pourveu de sorte qu'il n'y eust moyen de rien entreprendre, et

t. III, p. 496-511; L. Pastor, *Die Kirchlichen Reunions bestrebungen während der Regierung Karls V*, p. 218-278.

1. Guillaume de Roggendorf. Défait devant Buda le 26 août 1541, il mourut des suites de ses blessures.

2. Alger.

3. C'était l'idée de Guillaume du Bellay (Bourrilly, *op. cit.*, p. 337-341); mais Charles-Quint ne nourrissait, à ce moment, aucune arrière-pensée d'agression contre François Ier.

mesme que le Roy avoit pourveu Marceille et la coste de Provence, suivit son entreprise d'Argeres, laquelle fut mal fortunée pour luy[1], ainsi qu'autres ont descrit, parquoy je m'en tais comme n'estant point de ma matiere. Bien diray je pour une parentaise que l'Empereur estant à Luques parlamenta avec le Pape; le Roy envoya devers eux deux demander la raison de Fregose et Rincon, dont il n'eust response que frivolle[2]. Revenons à ma matiere.

Le marquis du Guast voyant ses entreprises descouvertes et n'estre venu à la fin qu'il pretendoit, d'entendre les desseins du Roy par les instructions de Cesar Fregose et du seigneur Antoine Rincon, sans

1. Le désastre d'Alger est du 22-23 octobre. Le récit de l'expédition auquel Martin du Bellay fait allusion est probablement celui que dédia au sieur de Langey un de ses hommes de confiance qui s'était embarqué sur les galères de Charles-Quint, Durand de Villegagnon : *Caroli V^i Imperatoris expeditio in Africam ad Argieram per Nicolaum Villagagnonem, equitem Rhodium, gallum, ad D. G. Bellaium Langæum, Subalpinarum gentium proregem et primis ordinis equitem apud Christianissimum Regem*, Parisiis, apud Joannem Lodoicum Tiletanum, 1542. La même année, le médecin lyonnais Pierre Tolet publia à Lyon une traduction de cet opuscule : *l'Expédition et voyage de l'empereur Charles-Quint en Afrique contre la cité des Arges*, qui est intégralement reproduite dans la *Cronique du roy François premier*, p. 337-362. Le texte latin et la traduction ont été réimprimés avec avant-propos, notice biographique, notes et appendice par H.-D. de Grammont, Paris, 1874, VIII-149 p. Voir encore Weiss, *les Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 612-617.

2. L'entrevue de Lucques se place entre le 14 et le 25 septembre. L'envoyé de François I^er fut le sieur de Monneins. Ses instructions sont à la Bibl. nat., ms. fr. 5153, fol. 79-80. Voir Bourrilly, *op. cit.*, p. 339-340, et Weiss, *op. cit.*, t. II, p. 605-611 : « Avis sur la réponse à faire de la part de l'Empereur à un gentilhomme françois envoyé par M. d'Annebault. »

qu'il luy eust esté possible de les sçavoir de leur bouche puisqu'ils estoient mors, et ayant advis que le Roy avoit envoyé demander reparation dudit crime tant à l'Empereur qu'aux Estats de l'Empire, delibera d'envoyer à une diette (laquelle se devoit tenir en Allemagne pour le faict de leur deffence contre le Turc) lettres pour se justifier et accuser ceux desquels il estoit accusé; lesquelles furent presentées aux Estats de l'Empire assemblez à Ratisbonne[1] et du depuis traduittes du latin en françois, dont la teneur s'ensuit.

Lettres justificatives de la mort des ambassadeurs du Roy aux Estats d'Allemagne par le marquis du Guast. — « Ayant entendu que l'on a contre toute raison rapporté à voz reverendissimes et illustrissimes seigneuries que j'ay troublé le repos de la chrestienté, rompant la trefve d'entre l'Empereur et le Roy très chrestien, je suis demouré longtemps en doubte si je devoy à telles objections faire response, parce que, voyant la verité estre assez evidente, j'estimoy que d'elle mesme, sans autre mienne justification, elle se pouvoit assez manifester, aussi me sembloit qu'en y

1. Il y a deux lettres justificatives du marquis del Vasto, toutes deux en italien, la première plus détaillée que la seconde; on en trouvera une copie à la Bibl. nat., ms. fr. 2832, fol. 229-237 et 239-242; une traduction de cette seconde lettre, — c'est celle que reproduit ici Martin du Bellay, — suit dans le même manuscrit, fol. 243-246. Les deux lettres sont de 1542, comme le prouvent les événements auxquels il y est fait allusion. Le marquis adressa donc sa défense non à la diète de Ratisbonne, comme l'indique par erreur notre chroniqueur, mais à la diète de Nuremberg qui se tint du 24 juillet au 26 août 1542.

respondant je seroy forcé de me departir de ma naturelle modestie, parce que, voulant à telles imputations faire convenable response, je ne le pouvoy faire, sauf la reverence de qui m'a telles imputations données. Considerant toutesfois que bien souvent la verité est si subtilement couverte et adumbrée de parolles que sa lumiere luy peult estre ostée, aussi entendant combien chacun doit à son honneur avoir esgard, il m'a semblé que, si pour la deffense du mien je ne m'efforçoy de remettre la nue verité en sa vraye, propre et naturelle lumiere, je pourroy en quelque blasme et reproche encourir.

« Doncques à vos reverendissimes et illustrissimes seigneuries a esté donné à entendre que les ambassadeurs du Roy très chrestien ont esté tuez, que ses messagers ont esté blessez par gens vestus à ma devise, que d'Allemagne j'ay amené gens de guerre en Italie et qu'à ce moyen on pretend que de ma part y ayt roupture de trefve.

« Au premier article, pource qu'autrefois j'ay esté nommé coulpable de tel effect, je diray à present pour ma justification une chose seulement. J'offry de constituer et moy et tous ceux que le Roy allegueroit suspects de cest affaire entre les mains de nostre Sainct Pere, afin que la verité par ce moyen fust cognue et justifiée, et, depuis le partement de Sa Majesté, je retournay de rechef à faire les mesmes offres; or, si cest offre paraventure sembloit à aucuns n'estre assez justificatoire, j'en feray une telle à la fin de ceste lettre qu'entre chevaliers elle pourra estre plus recevable.

« Au second point, je ne respondray autre chose,

sinon qu'allant rencontrer Sa Majesté Imperialle à Trente vindrent avec moy plus de trois mille personnes habillez à ma devise, de maniere que autres que les miens ont peu estre vestus d'icelle. Et d'avantage quand j'auroy intention de vouloir que telle chose se feit, je sçauroy bien deguiser mes gens, en sorte qu'ils ne seroient si legerement congneuz à l'habit.

« Quant aux Allemans qui sont passez en Italie, il m'a semblé que, tenant le lieu que je tien pour Sa Majesté Imperialle, à moy touche d'y faire response. Sçachent donc voz reverendissimes et illustrissimes seigneuries que, ayant entendu que les François faisoyent descendre en Italie de trois à quatre mille Suisses et congnoissant que telle nation ne se leve pour garnison de villes, mais pour faction à la campagne, je depeschay le comte de Lodron en Allemagne pour faire levée de deux mille hommes[1]. Et par la datte de mes lettres escrittes au roy des Romains, et par le temps que sont partis les Suisses pour venir en Italie, il se cognoistra que desjà les Suisses estoient en chemin auparavant que je donnasse ordre pour la levée desdis Allemans; dont est que, si par ce chef on tient que la trefve soit rompue, elle sera rompue par qui a premierement conduit les Suisses, non par qui après a conduit les Allemans. Cecy sera quant aux choses que

1. Le 28 avril 1542, Guillaume Pellicier écrivait que 3,000 lansquenets conduits par Lodrone avaient quitté l'Allemagne et dépassé Insprück (*Correspondance*, p. 598). C'est seulement à la diète de Bade, le 15 mai, que l'ambassadeur de François Ier en Suisse, le sieur de Boisrigault, demanda une levée de 6,000 hommes. Voir E. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. I, p. 226-227.

je pense vous avoir esté descrites de moy et, si je vouloy passer outre, je pourroy paraventure dire que les courriers de Sa Majesté ont esté dettroussez et les lettres de Saditte Majesté detenues, qu'on a tenu praticques ès villes de Saditte Majesté pour les surprendre et derober, que Maran a esté prins d'emblée[1] et que par mer a esté au sieur de Granvelle donné la chasse[2].

« Lesquelles choses je ne puis entendre comme on les puisse faire sans roupture de trefve, mais de ce je ne vueil pour le present faire plus specialle mention, me reservant à temps convenable à telle justification. Bien diray je que ceux mesmes qui ont faict retenir les lettres de Saditte Majesté se sont peu esclaircir par icelles quelle estoit son intention en me donnant commission expresse qu'en aucune maniere je ne feisse chose qui redondast à roupture de trefve et, telle estant l'intention de Sa Majesté, il n'est à croire que ses serviteurs doivent proceder au contraire.

« Et puisque nous sommes entrez en ce propos de roupture de trefve, je dy qu'estant faicte determina-

1. Marano, sur l'Adriatique, entre l'embouchure du Tagliamento et celle de l'Isonzo. La place appartenait à l'Autriche. Le 3 janvier 1542, Beltrame Sacchia s'en était emparé, prétendant agir pour le compte de la France. G. Pellicier, notre ambassadeur à Venise, était mêlé à l'affaire. Voir Zeller, *op. cit.*, p. 302-320.

2. Nicolas Perrenot, sieur de Granvelle, revenait de Vienne, passant par l'Italie. Le fait se produisit au début de février. Voir les avis envoyés de Gênes (Bibl. nat., ms. fr. 5153, fol. 90 v°; *Correspondance de G. Pellicier*, p. 537-538). Avant même de s'embarquer pour l'Espagne, Granvelle avait des inquiétudes. Voir sa lettre à Charles-Quint du 10 janvier 1542 (*Calendar of State Papers, Spanish*, VI, part. I, p. 226).

tion par une très saincte deliberation du Sainct Empire, de prendre les armes contre les ennemis des vrais chrestiens, il me semble que qui voudra veritablement cognoistre dont procede ceste roupture de trefve l'on doit principalement regarder qui est celuy qui, de la guerre entre les chrestiens, doit sentir aucune satisfaction. Or sçavent voz reverendissimes et illustrissimes seigneuries quel interest a Sa Majesté Imperialle en la guerre contre les Infidelles, de combien grande affection Elle, à ceste fin, a procuré l'union et accord de la Germanie et combien aussi Elle a ceste entreprinse à cueur; pour l'execution de laquelle il est certain qu'il n'y a meilleur expediant que la paix et union entre les chrestiens. Ce presupposé, comme il est vraysemblable que par les gens de Sa Majesté soit procuré de troubler ceste paix et de detourber ce que de si grande affection Elle desire! Et qui est plustost croyable d'avoir cherché d'empescher ceste entreprise ou de la partie qui en est autheur, et continuellement cherche qu'elle se fasse, ou de celle qui, de toute son estude et engin, se travaille à faire que la guerre ne se face contre les Turcs? Quelle chose est plus à croire ou que son Imperialle Majesté, ayant une telle guerre que celle du Turc, vueille par entreprise de nouvelle guerre separer et desunir ses forces, ou que ceux qui ne voudroient que ceste guerre se fist cherchent par ce moyen de desunir sesdittes forces?

« Qui est celuy qui a cause de penser que Saditte Majesté doive procurer que la puissance du Turc ne soit abaissée, ou celuy qui de son abaissement espere son exaltation, ou celuy qui estime que l'exaltation de l'Empereur et de l'Empire soit sa depression et raval-

lement? La Germanie, très reverends et illustrissimes seigneurs, ainsi qu'elle est la plus grande partie de chrestienté, ainsi est elle le fondement et soustien de tout l'Empire. Or, à qui appartient plus qu'à l'Empereur de souhaitter et desirer qu'elle soit sauve et entiere? Certainement à homme quelconque. Et comme peult elle mieux estre conservée, sauvée et entiere qu'en resistant gaillardement et vivement aux entreprises du Turc? Ne comme peult elle plus gaillardement y resister qu'en demeurant bien unie? Si de ceste union depend son salut et si l'Empereur, sur toutes choses, desire qu'elle soit sauve, comme est il vrayssemblable que luy, en la desunissant par autres guerres, vueille amoindrir ses forces pour mettre son salut en danger? Voz reverendissimes et illustrissimes seigneuries se vueillent reduire à memoire, qui est celuy qui continuellement a cherché et cherche de tenir lesdittes forces separées? Qui est celuy qui ne voudroit point que les forces de l'Empire s'augmentassent? Qui est celuy qui, avec les armes, cherche de s'impatronir des choses à l'Empire appartenans? Qui est celuy qui ne voudroit point que la guerre se fist contre le Turc? Et parce que pourront vosdites reverendissimes et illustrissimes seigneuries assurement juger que ceux qui sont en telle volonté sont ceux mesmes qui, pour desunir la Germanie, veulent interrompre le repos et tranquillité d'entre les chrestiens, à ce que le Sainct Empire, se faisant plus grand, ne vienne avoir puissance de recouvrer les choses qui luy appartiennent et de peur que le pouvoir de l'ennemy de Jesus Christ ne soit avec l'exaltation de l'Empire abaissé et ruiné, contre ceux là me semble que juste-

ment se doit conclurre estre recherchée la roupture de la trefve et non contre aucun de son Imperiale Majesté, qui est en diverse et contraire volonté.

« Mais, pour ne persister longuement en ceste matiere, laquelle, à voz reverendissimes et illustrissimes seigneuries, doibt estre desormais trop claire et evidente pour sur icelle se devoir estendre un long propos, je retourneray à mon particulier et dy que des choses susdittes, ainsi que je les ay dittes, ainsi me soubsmets encores à la justification toutes les fois que de personne à qui la chose appartienne j'en seray requis avec le bon congé toutesfois de son Imperialle Majesté, de laquelle je suis asseuré qu'elle me fera ceste grace.

« Et pource qu'il y a deux voies de se justifier, l'une civile et l'autre chevaleresse, je m'offre à deffendre civilement que de moy n'est procedée roupture de trefve et si aucun chevalier mon pareil me veult de telle chose imputer et me vueille prouver son intention avec les armes, je deffendroy qu'il dit le faux, et qu'autant de fois il aura dit le faux quantes fois il m'aura donné ou donnera telle imputation. A vous dire ce que dessus, reverendissimes et illustrissimes seigneurs, m'a conduict le grand desir que j'ay d'estre du tout justifié devant voz reverendissimes et illustrissimes seigneuries; et si je sçavoy autre voye de me pouvoir plus clairement justifier, je ne faudroy de la mettre en avant, parce qu'en une entreprinse si juste, si religieuse et si saincte, je ne voudroy que sur moy tombast un tant soit il petit souspeçon que contre la religion chrestienne je voussisse prendre les armes. Je dy cecy parce que je sembleroy les prendre contre

Christ luy mesme si, nourrissant la guerre entre les chrestiens, je donnoy empeschement à la guerre qui s'entreprend contre ses ennemis ; ainçois me reputeroy je heureux si Dieu, par sa grace, me concedoit qu'en une si glorieuse entreprise j'espandisse mon sang et rendisse mon ame à sa divine Majesté. »

Le sieur de Langey (auquel peu des actions du marquis estoient incogneues), dès que laditte lettre eust esté minutée et avant qu'elle fust mise au net, en recouvra secrettement une copie, à laquelle il ne faillit de faire response, attendu que par icelle il estoit taxé non ouvertement, mais il se pouvoit cognoistre, et que d'avantage n'y estoit observée la modestie dont il devoit user en parlant d'un tel prince très chrestien que le Roy, son souverain seigneur (car il l'accusoit couvertement), laquelle il envoya en latin à messieurs des Estats de l'Empire, ainsi que celle du marquis, et en feit la traduction en françois qu'il envoya au Roy, dont la teneur s'ensuit[1].

Lettres de M. de Langey aux Estats d'Allemagne responsives aux precedantes. — « Vous pourrez paraventure, très reverends et très illustres princes, vous esbahir de prime face, qu'entre voz si grandes occu-

1. La réponse de Guillaume du Bellay est reproduite en copie à la Bibl. nat., ms. fr. 2832, fol. 247-261 ; on trouve encore la traduction de la seconde lettre du marquis del Vasto et la réponse de Langey à la Bibl. nat., ms. fr. 3915, fol. 23-31 v°. Guillaume du Bellay agissait sur l'ordre de François I^er^. Le 18 juillet 1542, Chabot de Brion lui écrivait par « commandement du Roy de depescher la responce à la lectre du marchis du Vast pour la faire imprimer et envoyer à Nuremberg avant la fin de la journée qui se y tient » (*Correspondance politique de G. Pellicier*, p. 670).

pations sur la deffence et conservation de voz païs, je me sois meu à vous escrire d'autres affaires, soubs couleur de respondre à lettres en quoy je ne suis aucunement nommé; mais, s'il vous plaist prendre la patience de lire ou d'ouïr lire ma lettre jusques au bout, vous trouverez à la fin que l'occasion qui m'a meu est conjoincte à celle dont maintenant la deliberation vous tient occupez et que, sans recevoir honte, je ne pourroy faire moins; car, encores qu'en la lettre à laquelle je respon je ne soy expressement nommé, ceux toutesfois qui, de plusieurs endroits d'Italie, m'en ont envoié des doubles les m'ont envoiez en opinion qu'elle me touche, pour les raisons que vous mesmes en lisant cognoistrez. Et pleust à Dieu, très reverends et illustres princes, qu'à ceux desquels la juste plainte a induit le marquis du Guast, capitaine general et lieutenant de l'Empereur en Italie, à vous escrire une sienne pretendue justification, mais en effect accusation d'autruy, à laquelle par ceste mienne je respons, jamais n'eust esté donné l'occasion d'icelle plainte! Si ainsi fust, très reverends et très illustres princes, je n'auroy presentement cause d'offencer voz publicques negoces, interrompre voz occupations pour entendre à moy, cependant que je confuteray, ou plustost vous monstreray comme d'elle mesme se confute la remonstrance que vous faict ledit marquis, en laquelle, soubs umbre de se vouloir justifier, il accuse autruy contre raison au contemnement et mespris de la grandeur et majesté du Roy mon maistre; qui est au cueur noble et hautain le plus poingnant et urgent esguillon qui soit à l'esmouvoir et inciter à vengeance et le forser à se ressentir par effect (toutesfois à son

grand regret et desplaisir) du lourd et infame outrage que presentement j'ay à vous deduire. Je dy, messieurs, à son grand regret, car telle est la verité, ainsi que Dieu à soy mesmes est tesmoin, et aux hommes en font foy la precedente tant gratieuse poursuitte et la tant patiente et longue attente de la reparation dudit outrage, dont a ledit sieur Roy usé jusques icy.

« Or, se plaint, messieurs, ledit marquis que l'on vous a donné à entendre qu'il est infracteur de la trefve entre le Roy et l'Empereur et turbateur à ceste cause du repos et bien de la chrestienté, tant pour le meurdre commis ès personnes des ambassadeurs dudit seigneur Roy et aucuns ses messagers assaillis et blessez par gens vestus à la devise dudit marquis, que pour quelque levée de lansquenets venus pour luy en Italie.

« Du faict des ambassadeurs, il s'excuse par une offre qu'il dit avoir faitte de se representer et ceux que le Roy en nommeroit coulpables entre les mains de nostre Sainct Pere, afin que la verité du faict fust congnue; des messagers, par un grand nombre de gens qui l'accompagnerent au devant de l'Empereur habillez à sa devise, concluant qu'autres que les siens en auront peu estre vestus, qui paraventure auront commis le cas; aussi que, s'il eust à ses gens commandé faire une telle execution, il les eust bien sceu desguiser, en sorte qu'à l'habit on ne les eust cogneuz; de la levée des lansquenets, il s'excuse sur la precedante levée des Suisses qu'il dit avoir esté faicte par le Roy.

« Quant aux ambassadeurs, ayant esté le Roy très chrestien par moy adverty et informé, pour le devoir

du lieu que je tenoy pour luy, tel que ledit sieur marquis tenoit et le tient pour l'Empereur en Italie, que ce malheureux assassinement avoit esté faict en la jurisdiction imperialle et sur le Pau, riviere si marchande que de jour et nuict gens y naviguent ordinairement, en descendant ou montant au long de l'eau, de sorte qu'il estoit mal croyable que sans le sceu dudit marquis il fust advenu; informé qu'il avoit esté executé par des Espagnols qualifiez, estans soubs sa charge et residans autour de sa personne; informé aussi que par diverses portes, et après plusieurs allées et venues du chef de l'entreprinse vers luy, et lettres sur lettres de luy audit chef d'entreprinse, eux sortirent un soir de Milan et, se rencontrans par chemin, arriverent la nuict au chasteau de Pavie, et que dudit lieu, prenant en leur compagnie autres Espagnols dudit chasteau, ils s'allerent embuscher sur le Pau, où ils feirent quelque sejour, jusques à ce qu'ils eurent executé leurditte entreprise, qu'ils s'en retournerent menans prisonniers avec eux tous ceux qui, au batteau desdis ambassadeurs, tant barquerols que autres, demourerent en vie; item, qu'iceux prisonniers furent quelques jours après amenez et conduits ailleurs en la puissance toutesfois dudit marquis; ayant d'avantage esté ledit seigneur informé que iceux Espagnols, après ceste infame execution, s'estoient retirez vers ledit marquis, monstrans en apparence de plustost en esperer recompense que d'en craindre aucune punition, vous pouvez penser, messieurs, que pieça ledit seigneur pouvoit estre asseuré que ledit marquis en estoit consentant ou coulpable, quoy que soit, inexcusable que, sans grande negligence en sa charge, il fust advenu.

Mais pource que, par une sienne lettre, il baptisoit cest acte du nom de meschantise, qui estoit pour donner occasion de penser au moins qu'ainsi le baptisant il ne vouloit que l'on creust qu'il en eut voulu estre participant ne consentant, le Roy, à ceste cause, gratieusement luy manda par lettres, et quelque temps après à l'Empereur, et depuis à nostre Sainct Pere comme autheur et protecteur de la trefve, et de rechef audit seigneur Empereur, avec la protestation pertinente que reparation luy fust faicte de cest outrage, au moins contre ceux qui l'avoient executé; et peult estre qu'il eust passé la chose soubs dissimulation, sans chercher expressement le scandale dudit marquis, se contentant de laisser au jugement de l'aage presente ou future s'il estoit possible de croire que telle chose fust advenue avec les circonstances cy dessus specifiées, sans estre venu à sa cognoissance.

« Or, voyez vous, messieurs, combien il y a proffité, combien de temps, combien patiemment il a attendu que quelque raison luy en fust faicte et combien impudemment ledit sieur marquis se couvre de l'offre qu'il vous allegue et met en avant. Car s'il eust eu tant soit peu d'envie (comme il s'en vante) de faire sortir en lumiere la verité de cest affaire, eust il pas bien esté en son pouvoir, laissant seulement en liberté les uns et les autres barquerols qui en pouvoient parler veritablement et de veue et qui n'avoient aucune occasion d'en devoir en faveur de l'un ny de l'autre mentir? Mais il a faict, messieurs, tout le contraire, car, outre la detention d'iceux (desquels toutesfois j'ay recouvré aucuns eschappez de ses prisons), il a faict publier des edicts penaux ès lieux où le faict

pouvoit estre cogneu, que nul fust si hardy d'en deviser; et, outre les maltraittemens faicts à ceux qui desjà en ont parlé, a caressez, honorez et creuz en estat ceux non seulement qui ont executé l'entreprise, mais ceux aussi qui ont travaillé à desguiser la verité. Qui sont, messieurs, actes et voyes de telle nature, que non sans cause le Roy très chrestien a refusé d'accepter la protestation contraire aux effects, de laquelle, faisant mention en cest endroict, ledit marquis l'a recitée plus grasse qu'à la verité paraventure il ne la feit ou (comme je le vueil croire) ne se souvenant plus de si loing; car j'ayme mieux dire, messieurs, qu'il en ait eu mauvaise souvenance, que qu'il ait voulu à son escient mentir devant vous, c'est à dire devant la lumiere de tout le monde. Encores me deplaist il, messieurs, que je n'ay autre moyen, sans le charger iterativement d'impudence, de confuter l'autre, combien que soit frivolle l'excuse qu'il met en avant touchant les messagers du Roy assaillis par gens vestus à sa devise, et que, contre le faict cogneu et verifié, il ait osé alleguer raisons et conjectures si mal fondées, que de dire, qu'il eust bien sceu (s'il eust voulu telle chose commander à ses gens) les desguiser en sorte qu'à l'habit ils n'eussent esté cogneuz; aussi que, pour monstrer qu'autres que les siens l'ayent peu faire qui se soient vestus de sa livrée, il se couvre de dire que luy, allant au devant de l'Empereur à Trente, avoit bien avec luy trois mille hommes vestus à sa devise.

« Quant à ce dernier poinct, je ne le vueil aucunement contredire, ains l'advoue sans difficulté, m'en rapportant à ceux qui par force l'accompagnoient,

contrains de se vestir, armer et monter à leurs despens ont pour y fournir engagé si avant leur patrimoine qu'ils n'ont à present moyen de satisfaire aux tyrannicques impositions que journellement il leur met sus. Mais, quant à l'invasion, je voudroy, puisqu'elle ne se peult contredire, parce que les officiers de la seigneurie de Venise, ès païs de laquelle est advenue ceste invasion, ont pris et executé à mort les delinquans non seulement vestus de la livrée, ains souldoyez en la garde dudit seigneur marquis, que luy, au lieu d'alleguer ceste mensongere negative excuse, se fust plustost attribué l'honneur de les avoir faict luy mesmes executer jusques esdittes terres de la Seigneurie et pourchassé que lesdits officiers en fissent justice. Mais il a de si longtemps esté dit, et tant de fois, que plus il n'en fault douter, et prouvé que qui une fois a passé les bornes de honte, il fault que tost après il devienne apertement et naïfvement impudent, et tellement, messieurs, que l'homme plongé en ceste impudence ne pense plus que la chose dont il n'a honte semble à autruy honteuse ny reprochable, comme vous le pouvez, outre les deux prealleguez exemples, non moins facilement cognoistre, que parce que pour se couvrir de la levée de ses lansquenets, qui seroit acte fort aisé à reparer s'il n'y avoit autre occasion de roupture et si en autres choses il n'eust jà esté procedé aux effects, ledit sieur marquis aussi, messieurs, vous allegue une raison, et qui, par nous advouée, ne peult aucunement le relever, et qui, encores qu'elle soit malitieusement deguisée, ne le peult toutesfois estre à bonne partie de vous; car il ne luy sert de dire que noz Suisses estoient en chemin au

temps et datte qu'il escrivit au roy des Romains pour saditte levée des lansquenets, si bonne partie de vous sçaviez très bien que, dès le mois de janvier et quelque temps auparavant, il avoit desjà envoyé retenir les capitaines et ordonné qu'ils fussent prests à son premier mandement, si desjà il s'estoit renforcé d'Espagnols, il avoit desjà faict grosse creue de chevaux legers, il avoit desjà depesché les capitaines d'un fort gros nombre de gens de pied italiens, desjà faict publier edict au duché de Milan, que tous soldats et gens de guerre dudict duché eussent à se faire enroller ès bandes d'iceux capitaines, sur grosses peines contenues en son edict. Encores pouvoy je adjouster mille autres preparatifs de guerre, comme fortifications de places au prejudice de noz capitulations, fonte de nouvelle artillerie, amas de pouldres et autres munitions, ponts à passer rivieres, eschelles à assaillir places, cassons à porter pain en camp et autres tels equipages qui se faisoyent auprès de nous secrettement, mais en extreme diligence. Et quand tout cela ne seroit (ce que si) et que le Roy auroit faict la premiere levée, voire commencé la guerre effectuellement, quelle guerre fut oncques à plus juste cause commencée, que pour la vengeance de l'assassinement d'ambassadeurs, la reparation duquel il a si gratieusement poursuivie et patiemment attendue, et après toutes les solennitez et protestations requises, desesperée.

« Or, puisque ceste deduction nous a ramenez au propos de l'assassinement, qui est en effect l'estat et fondement de ceste matiere, considerez, messieurs, encores que ledict sieur marquis emploie tous ses esprits pour artificieusement s'en justifier, comme il

se couvre neantmoins si pauvrement, que la verité de toutes parts y apparoist claire comme le jour, et comme en disant une chose, et taisant une autre, et tournoyant ainsi qu'un chien qui ne sçait où trouver le chevet à se reposer la teste, il ne franchit toutesfois le sault de simplement et ouvertement nyer ou advouer le faict. Seulement dit qu'il s'est voulu representer devant nostre Sainct Pere; et puis en la fin de sa lettre il semble qu'il veuille faire peur aux gens d'entrer en camp sur ceste querelle, il ne conclut point absolutement à propos sur cest article, ains par astuce et cauteleusement baille le moien pour se reserver tousjours une porte ouverte à s'en retirer hors si bon luy semble.

« Secondement, vous voyez que tout ainsi qu'un homme surprins à l'interrogatoire et qui ne se trouve bien estoffé de response a de coustume de se sauver par quelques autres diverses interrogations, ainsi ledict marquis voyant sa justification si froide, qu'entre gens de bon esprit elle peult estre prinse et interpretée pour une tacite confession, qui court maintenant aux subterfuges de contre accusation, disant que, s'il vouloit, paravanture pourroit il mettre en avant (ce qu'il faict) que du costé des gens du Roy l'on a surpris quelques courriers imperiaux, retenu les lettres de Sa Majesté, entretenu des praticques ès terres de son obeissance, prins la place de Maran d'emblée et au seigneur de Grantvelle donné la chasse par mer; après ceste presupposition, conclut en demandant (comme de question dont il ne se peult resoudre) comme telle chose sans roupture peult avoir esté faite en temps de trefve. Je le releveray, messieurs, facilement, et par un seul

mot de scrupule, c'est que celuy ne rompt la trefve qui se revenche, et contre l'infracteur d'icelle, il est permis à l'offensé de s'en venger en quelque sorte et maniere que ce soit, et mesmement quand la reparation de l'offense luy est non seulement deniée, mais est par l'offendant perseveré, comme à present, d'accumuler et adjouster offences sur offences, deprisant, contemnant et vilipendant si ouvertement et indignement la grandeur, puissance et majesté de l'offensé.

« Or, quand je n'aurois (comme j'ay) ceste juste response absolute et universelle, qui subvertit et rue par terre le fondement et pied de la contre accusation dudict marquis, encores pourroy je particulierement respondre à chasque article. Car, quant à la plainte que cest hyver le marquis me feit entendre par un trompette que, sur le chemin, en un certain bois taillis, entre les villes de Cony et Fossan, un courrier venant d'Espagne avoit esté detroussé de ses bouges, pacquets et argent par gens de cheval armez, dont ceux que ledict courrier soupçonnoit luy furent representez, lesquel les dechargea, et sur sa plainte on envoya gens avecques luy revisiter le bois, qui est situé au mi chemin desdites deux villes, qui toutes deux sont de la jurisdiction imperialle et non de celle du Roy ne près d'aucunes de ses garnisons, je pourroy dire qu'audit bois furent trouvez plusieurs pacquets espars çà et là, ouverts les uns et les autres, entre les autres aucuns pacquets de l'Empereur adressans à nostre Sainct Pere; qui est chose assez donnant à penser que ceux qui detrousserent ledit courier le feirent pour avoir son argent et non pour crocheter les lettres de l'Empereur, et que s'ils les eussent voulu

crocheter, aussi bien eussent ils crocheté celles qui alloient à nostre Sainct Pere comme les autres. Aussi pourroy je dire qu'il n'est à croire que les soldats royaulx eussent deviné ny le jour, ny l'heure, ny le lieu que devoit passer un courrier venant d'Espagne avec lettres, pour ainsi se trouver à point pour le detrousser; et aussi peu eussent ils sceu deviner que ledit courrier, qui estoit un courrier ordinaire de depesches de bulles et de marchans, eust deu apporter la depesche et pacquets de l'Empereur; et que si de long temps ils y eussent esté embuschez en armes, attendans que ledit courrier passast, et que, durant la longueur du temps, ils n'eussent esté par les allans et venans decouverts et cogneus, je laisse à un chacun penser s'il est croyable. Encores pourroy je dire, que ledit courrier dit luy mesmes, en dechargeant ceux qu'il avoit souspçonnez (qui sont gentilshommes servans le Roy sur chevaulx legers), que, audit Cony, où il arriva vers la minuict, on l'avoit bien amusé deux heures avant que luy bailler chevaulx, de sorte que l'on peult penser (et luy n'en estoit sans souspçon) que les propres hommes de Cony, sçachans qu'il avoit argent en ses bouges, l'eussent tout à propos arresté pour ce pendant gaigner temps pour s'aller mettre en ambuscade. Et qui me pourroit aider à le croire, c'est que je me suis trouvé autrefois avoir faict pendre en la jurisdiction du Roy, pour crimes commis et perpetrez en icelle, un homme qualifié subject et employé au service de l'Empereur, qui a confessé par son procès avoir faict delicts, actes et assassinement contre les propres soldats espagnols et les avoir tuez et meurdris

de guet à pens, sans autre occasion que pour avoir leur argent.

« Et quant au faict des praticques que dit le marquis avoir par nous esté entretenues en ce païs sur villes et places de l'obeissance imperialle, s'il en parloit plus evidemment et designoit le temps, les places et les autheurs d'icelles praticques[1], ou je luy nieroy absolutement, ou luy diroy, ainsi que la verité porte, que luy et les siens ont faict le semblable sur les nostres; encores pourroy dire d'avantage, que si bien il est prohibé de surprendre les villes l'un de l'autre en temps de trefve, il n'est toutesfois prohibé de prester l'oreille à qui se vient offrir, ny de preparer et entretenir des praticques et moyens de pouvoir endommager son ennemy après la trefve expirée et rompue. Et quant à la prise de Maran, certainement je pourroy dire qu'oncques elle n'advint du consentement, participation ny sceu du Roy, ne de gens qui eussent charge ny maniement de ses affaires; et que si quelqu'un veult maintenir de si, se trouveront des hommes prests à soustenir le contraire avec les armes et la verité. Vray est que ceux qui l'entreprindrent et l'executerent, cognoissans bien que sans gros adveu ils n'estoient suffisans à longuement tenir leur prise, et advertis de cesdits outrages faicts par les gens de

1. Dans sa première lettre, le marquis del Vasto donne des noms et des détails; il cite en particulier les « praticques » tentées à Crémone. La correspondance de Guillaume du Bellay avec le sieur de Termes, qui fit l'intérim du gouvernement du Piémont entre novembre 1541 et mai 1542, prouve combien le marquis était exactement renseigné (Bibl. nat., ms. fr. 5155, fol. 35-50).

l'Empereur au Roy et sur ce pensans que vray semblablement ledit seigneur seroit bien aise de recouvrer une telle place en contreschange à recouvrer ses ambassadeurs s'ils estoient vifs, ou pour commencement, s'ils estoient morts, d'en executer la deue vengeance, bientost après haulserent les bandieres de France et envoyerent offrir la place au Roy, avec langage toutesfois equipollent à protestation qu'à son refus ils trouveroient autre à qui en faire marchandise. Et se laisserent, messieurs, entendre sur ceste marchandise, de telle maniere qu'il estoit facile à cognoistre qui seroit le marchant[1] et que la marchandise seroit prejudiciable et à nostre Sainct Pere, et à l'Empereur, et à la seigneurie de Venise, à chacun en particulier et universellement à toute la chrestienté.

« Surquoy, messieurs, le Roy, voyant de quelle importance et consequence estoit cest affaire, en communiqua incontinant aux ambassadeurs des dessusdits estans riere Sa Majesté qu'ils en escrivissent à leurs seigneurs, en leur declarant que si dedans le temps avec eux accordé ne luy estoit par les susdits seigneurs envoyé meilleur advis, il accepteroit laditte place, non pour la tenir comme sienne, car elle ne luy est, ores qu'il y eust juste tiltre, d'aucun service ny commodité, mais pour eviter qu'elle ne tombast en telles mains de tel que la chrestienté en receust dommage, et pour après en faire en temps et lieu ce qu'à un bon et juste prince appartiendra d'en faire. Je vous laisse à juger, messieurs, que pouvoit faire le Roy en ceste occurrence, sinon qu'il eust faict rendre la place au roy des Romains, ce qui n'estoit ny pouvoit estre

1. Le Turc.

en sa puissance? Y pouvoit il pourvoir avec plus grande satisfaction, ne dudit Roy ny de l'Empereur, son frere? Le marquis paravanture dira (et de ce par l'ambassadeur de l'Empereur a esté faict remonstrance) que ledit seigneur Roy devoit faire prendre le gentilhomme qui luy estoit venu offrir laditte place et le faire pendre s'il ne la rendoit au roy des Romains; mais paraventure quand il l'eust faict pendre, la place n'eust pourtant esté rendue; et puis si les Imperiaux pensent estre louables à leur maistre de violer le nom sacrosainct de legats et de messagers, ne tenir compte du droict des gens, n'avoir ne tenir aucune chose saincte et inviolable, le Roy n'a institué sa vie de ceste sorte, et n'est raisonnable que les droicts que pour soy mesme il ne voudroit violer, il violast pour l'autruy, et mesmes de celuy qui pour l'offenser les viole et monstre par ses effects ne penser estre mis en ce monde que pour s'essayer à la ruiner et deffaire.

« Reste, messieurs, à respondre sur ceste chasse que dit le marquis avoir esté donnée au sieur de Granvelle. Or, je vous demande, messeigneurs, attendu qu'estans nagueres sortis hors de Vulpian Cesar de Naples et autres capitaines imperiaux, et venuz de nuict avec grosse trouppe de gens de cheval et de pied jusques auprès de ceste ville de Turin, sur laquelle principalement il abbaye comme le chien après le cerf, monsieur le marquis du Guast ne veult toutesfois que je doive juger ny penser qu'ils y vinssent en intention de la vouloir surprendre, combien que je sçache que ce temps pendant estoit à Quiers, ville distante de cinq mille de ceste cy, autre gros nombre de soldats imperiaux prests à marcher quand il leur seroit mandé;

combien encores qu'un gentilhomme atiltré pour mettre le feu en certaines maisons pour occuper chacun à l'estaindre ce pendant que l'on proposeroit les eschelles aux murailles ait esté prins par noz gens, attainct et convaincu du faict, lequel il a confessé, et après les deues confrontations a esté mis en quartiers; attendu (dy je) ce que dessus, est il raisonnable, messeigneurs, ores si je vouloy advouer que les capitaines des galleres du Roy estans au port et voyans autres galleres en mer se mettre à la fuitte, qui est donner occasion de se faire suivre, fussent sortis hors et les eussent poursuivies quelque espace, que pour ce le marquis se doive promettre et juger, qu'ils le fissent soubs intention de courir sus audit sieur de Granvelle? A la verité, je tiens tant de vostre prudence, jugement et equité que vous ne voudriez luy estre loisible qu'il face une loy pour luy et autre pour moy; ne que toutes ses conjectures, desguisemens et palliations soient tenues pour effect et verité, et que mes veritables allegations et mes expositions des effects jà ensuivis soient au contraire repudiées ou refutées. Ici pourroy et me seroit loisible parler de luy en ceste matiere plus librement, mais je vueil sans protestation me contenir en la modestie en laquelle il avoit protesté de se vouloir contenir, et ne l'a faict.

« Vray est qu'en cest endroict il pourroit dire que si bien il est sorty des chanseaux esquels il estoit enclos par saditte protestation, de vouloir dire seulement ce qui serviroit à se decoulper, sans coulper autruy, et ce qui seroit prejudiciable à son honneur, a toutesfois tousjours tenu un pied dedans lesdits chanseaux; et en ce pourroit se couvrir de dire que, si ores oblique-

ment il accusoit autruy, ce n'estoit toutesfois sa principale intention, mais une forcée retrocution pour asseurer et fortifier sa justification et faire apparoistre que, si ores il auroit faict quelque chose contre la trefve, il l'auroit faict non volontairement, ains provoqué par precedantes praticques et contraventions. Luy soit donc permis jusques sur ce point de se couvrir sur ceste excuse; mais à ce que si après il deduit trop plus au long et trop vehementement qu'il n'a deduit sadite pretendue justification, qui autant luy sert que contre la pluie la couverture d'un sac mouillé, il ne sçauroit dire qu'il soit, ainsi qu'il advient, coulé d'un propos en l'autre, ains appert que, par volontaire deliberation, il va cherchant, comme jusques soubs terre, occasion d'accuser le Roy et de calomnieusement abuser de son nom en hayne, envie et malveillance de toute la chrestienté. Mais si Dieu, très reverens et très illustres princes, qui luy mesmes est la verité, me preste vostre benevole audience, ce pendant que je designeray, sans autrement deduire les moyens de respondre aux articles escheuz de ceste accusation, j'espere en luy que la verité victorieuse trouvera lieu pour s'arrester et fermer entre vous quelques traverses, calomnie et fausseté qu'il luy ait données ou pensé donner.

« Ledit sieur marquis assiet, messieurs, l'estat de son accusation sur un si sainct fondement que, s'il bastissoit de mesmes, il pourroit conduire un aussi sainct œuvre, comme pourra estre maudit celuy que l'on peult esperer de la manufacture, et taille des matieres et estoffes de sa structure. Ce fondement est la veritablement saincte resolution qu'avez prise entre

vous de convertir voz armes à l'encontre de l'ennemy des vrais chrestiens. Sur ce fondement se doit bastir un sainct discours, une meure deliberation, sans haine, sans faveur et sans envie, avecques tous les preparatifs et moiens requis et necessaires pour, avec la propitiation de Dieu, bien commencer, heureusement conduire et glorieusement mettre ceste saincte resolution à fin. Mais, au contraire, ledit sieur marquis y fonde une calomnieuse accusation d'un très chrestien roy, d'un roy vostre amy, d'un roy qui, autant qu'il luy a esté possible et autant que l'a permis la malignité de ceux qui contre luy retorquent la propre coulpe dont ils se voient attains, a empesché que la tempeste ne tombast sur vous, pour à laquelle remedier vous estes maintenant en peine et en travail. Il est bien vray qu'il ne vous nomme point le Roy, mais, pour le tirer plus avant en haine, il touche comme du doigt dessus, en le vous representant tel, non peint comme l'on dit de ses couleurs, mais, comme avant la fin de ma lettre, vous cognoistrez, des leurs indignement et malheureusement desguisé.

« Or, veult il que vous croyez, très illustres et très reverends princes, que le Roy, sans en avoir occasion, entend commencer la guerre entre luy et l'Empereur pour empescher l'execution de la vostre contre le Turc ou, pour le moins, la reduire en trop plus grande difficulté pour la desunion et separation de voz forces; veult aussi que ce nonobstant vous croyez que ledit seigneur ne vueille aucunement que l'on vienne à faire ceste entreprise. Certainement, messeigneurs, en presupposant l'un estre vray, qui est entierement faux, je penseroy que tout au contraire le Roy devroit par

toutes voyes possibles faire conseiller à l'Empereur de se jetter à la campagne et de haster ceste entreprinse, afin de, cependant que ses forces seront occupées, avoir de luy meilleur marché; car, s'il est vray sans contredit qu'il vueille entreprendre guerre, doibt chercher d'en faciliter la victoire, et qui divise les forces de son ennemy la facilite; doncques doibt qui contre aucun veult entreprendre guerre chercher de diviser et desunir ses forces; parquoy doibt le Roy, s'il veult entreprendre guerre contre l'Empereur, tel et si puissant ennemy, desirer et non craindre ou empescher qu'il entreprenne la guerre contre le Turc, c'est à dire qu'il desunisse ses forces et qu'il luy facilite et avance la victoire.

« Vous avez, messeigneurs, ce que pour maintenant je vous vueil dire quant à ce point. Suivons à veoir les demonstrations et ratiocinations dudict marquis, lequel, proposant l'interest (il a voulu dire le prouffit que peult l'Empereur esperer en ces armes ainsi par vous prinses contre les Infideles), presuppose combien il a ceste entreprinse à cœur et qu'en ce il propose son prouffit; finablement, il continue ses argumentations, se confondant en multiplicité de silogismes, en inutile reditte de mesme langage et interrogatoires de vehemence hors de propos, sçavoir est, comme il seroit vraisemblable, que par les gens de l'Empereur fut procuré la roupture de ceste paix et union? Comme croyable, que luy, ayant prins une telle guerre contre le Turc, vueille par entreprinse de nouvelle guerre desunir ses forces? Qui est celuy qui plus que luy peult desirer que la puissance du Turc soit abaissée? A qui touche plus qu'à luy de desirer

que la Germanie soit conservée sauve et en entiere? Par quel moyen peult elle mieux estre conservée que par resister gaillardement et vivement aux forces du Turc? Par quel moyen se peult entendre que plus gaillardement elle y resiste que par estre ensemble bien d'accord et unie? S'il est vraysemblable que luy la desirant sauve et entiere, que luy, sçachant que tout depend de ceste union, voulust, en la desunissant par autres guerres, amoindrir les forces et mettre le salut d'icelle en danger? Après, messeigneurs, il vous requiert avoir souvenance qui est celuy qui a cherché de tenir lesdittes forces separées? Qui est celuy qui ne voudroit que celles de l'Empire s'augmentassent? Qui est celuy qui, avec les armes, cherche de s'impatronir des choses à l'Empire appartenans? Et veult, pour conclusion, que de celuy là on pense que soit procedée la roupture de la tresve, le trouble et le travail que l'on craint en la chrestienté.

« Venant au premier article, j'avoue et croy certainement, et en faict foy l'experience, que l'Empereur ne desire rien plus que le ravallement, non seulement du Turc, mais aussi de tous les princes et potentats de quelque tiltre ou loy qu'ils soyent, moyennant que sa grandeur seulement en resulte. Au second point, je dy que veritablement à luy appartient de souhaiter que la Germanie demeure sauve et entiere, mais comme il en œuvre vous le pouvez cognoistre par les effects, quand par son immoderée ambition et cupidité, refusant l'honneste moyen que ceux qu'il accuse luy bailloyent de vous faire jouir paisiblement et en repos de voz honneurs, il vous a volontiers attiré sur les bras un tel ennemy que, pour sa temerité, les chrestiens ont

perdu de son regne autant ou peu moins de païs qu'il leur en demeure et reste.

« Sur le troisiesme, quatriesme et cinquiesme articles, je confesse que le moyen d'entretenir la Germanie sauve et entiere est de gaillardement resister à ses ennemis. Je confesse que le moyen de gaillardement y resister est de la tenir unie, et je confesse qu'il ne voudroit point, en la desunissant par autre guerre, separer et amoindrir ses forces; mais pourquoy doncques, sçachant cela, s'est il gardé de bailler au Roy ceste inevitable occasion de rentrer en guerre? Veult il, par ceste frivole argumentation de ce que vraysemblablement il a deu faire, vous faire croire le contraire de ce que la veue decouvre ce qu'il a faict?

« Sur le sixiesme poinct, je dy qu'à mon advis, et de tout homme de sain jugement, celuy ne cherche de tenir voz forces separées qui, toutes fois qu'il a sceu quelque scintile de division entre vous, s'est efforcé d'y remedier, ainsi que tousjours a faict le Roy, mon maistre, comme plusieurs de vous estes tesmoins, et de quants voyages par son commandement j'ay faicts vers vous pour vous exposer et declarer les moyens qu'il a estimez raisonnables pour vous reduire (quand entre aucuns y a eu differend) en mutuelle reconciliation et amitié. Au septiesme article, je dy que ceux qui ont voulu demembrer les fiefs mouvans de l'Empire pour iceux eriger en particulieres seigneuries non recognoissantes ledict Sainct Empire en souveraineté, ceux qui, en la journée d'Ausbourg, refuserent de consentir que ce qui sans aucun leur coust ou danger seroit par l'Empire conquis ou recouvré contre le Turc fust acquis en la table dudict Empire, ains ont parti-

culierement contendu qu'il fust acquis et appliqué à leur particuliere maison; ceux là sont ceux qui non seulement ne voudroient que les forces de l'Empire s'augmentassent, mais qui pourchassent à les affoiblir et diminuer. Au dernier article, que ceux là mesmes sont ceux qui se veulent impatronir des choses audict Empire appartenans et non ceux qui justement demandent à estre redintegrez à leurs antiens patrimoines mouvans et tenus en fief dudict Sainct Empire, offrans d'en faire et user ainsi qu'à bons et fidelles vassaux appartient.

« Je vous ay, messeigneurs, esbauché la matiere, à laquelle ne restera (si par cy après en estoit besoing) sinon luy bailler les traicts et le polissouer, pour plus clairement vous representer les choses et plus diligemment les reduire, en confutant distinctement les argumentations dudict sieur marquis. Ce que je ne pense devoir advenir, si bien je cognoy voz prudences et sinceres jugemens à discerner la verité de la mensonge, et pour ce me semble que sans plus longue augmentation je vous puis bien conclusivement dire : qui est celuy qui trouble la paix et union des chrestiens? Qui rend difficile l'entreprinse contre les Infideles? Qui contre Jesus Christ mesmes prend les armes? Si, comme conclud le marquis, celuy les y prend, qui entretient la guerre contre les chrestiens.

« Vous m'advourez, très reverends et très illustres princes, si celuy qui renouvelle la cause de la guerre la suscite, si celuy qui la suscite empesche et rend difficile l'execution de la guerre contre les Infideles, que celuy doncques empesche et rend ceste execution difficile, qui a renouvelé la cause de guerre entre les

chrestiens. Aussi m'advourez vous, si la cause de ce renouvellement procede (ce qu'elle faict) de l'outrage faict au Roy en la personne de ses ambassadeurs, inhumainement et contre le devoir des gens assassinez et meurdriz, si ceux qui les ont assassinez et meurdriz sont gens de l'Empereur, que ceux doncques sont à l'Empereur qui ont donné cause et commencement de renouvellement de guerre. Encores m'advourez vous que celuy advoue l'outrage qui peult et ne chastie ses gens quand ils l'ont faict, que qui advoue l'outrage faict l'outrage, et que celuy doncques a faict l'outrage qui quand par ses gens a esté faict l'a peu et ne l'a chastié. Tant y a que l'Empereur a peu et n'a chastié l'outrage faict au Roy en l'assassinement desdicts ambassadeurs : l'Empereur doncques advoue cest outrage, l'Empereur doncques a faict l'outrage, l'Empereur doncques en faisant cest outrage est cause de renouveller la guerre, l'Empereur doncques trouble la paix et union des chrestiens, l'Empereur doncques empesche et rend difficile ceste entreprinse contre les Infidelles, et, pour conclure, l'Empereur, au dire et induction du marquis, prend les armes contre Jesus Christ mesmes, entretenant la guerre contre les chrestiens.

« Vous voyez, messeigneurs, comme ces sillogismes et enthymemes procedent (auprès des autres) rondement, selon la vraye raison dialectique; voiez comme ils subsistent et sont fermes et invincibles, parce qu'ils sont fondez sur verité. Quelle chose doncques repliquera le marquis en cest endroict? S'il ne veult que quand le Roy aura receu de l'Empereur un aussi grand outrage qu'oncques en fut faict à prince de sa qualité,

il le doibt toutesfois endurer et supporter patiemment si l'Empereur après se vante de vouloir faire entreprinse contre les Infidelles ; mais qui est, messeigneurs, plus Infidele que celuy qui n'a ne foy ne loy? A qui n'est rien sacrosainct, respect, moiennant qu'il luy en vienne quelque proufit, qui tient loisible tout ce qu'il luy plaist, qui ose tout ce qu'il estime loisible et qui, en tout ce qu'il ose, se targue toutesfois contre la revenche pour s'escrier à tout le monde qu'on le veult troubler et empescher ès sainctes entreprinses qu'il embrasse pour la foy? Mais ne sçavons nous pas bien, messeigneurs, que toutes ses belles entreprinses dont il s'est couvert et couvre ne furent oncques ny ne sont pour le differend de la religion, mais pour sa pure et particuliere ambition et pour accroistre sa propre domination et tyrannie?

« Luy suffit il pas que pour ne destourner son entreprise de Tunis, le Roy très chrestien posa les armes qu'il avoit prestes et en main pour venger l'outrage à luy faict en la mort de Merveilles, son ambassadeur? Quel fruict toutesfois en parvint jamais à la chrestienté? Quelle augmentation à nostre foy? Je n'y en voy certainement point, s'il n'appelle augmentation de nostre foy, d'avoir osté ce royaume là des mains d'un machometan pour le bailler à un autre machometan, et qu'en nostre religion soit avantage qu'à Tunis il y ait plustost un roy more qu'un turc. Si ceste patience du Roy n'a semblé à l'Empereur luy devoir suffire, au moins luy a deu suffire que ledit seigneur a enduré ce second outrage ainsi faict à ses ambassadeurs et plusieurs autres que je reserve à dire si l'on me contraint de passer outre, et en a retardé la ven-

geance jusques après le retour du voyage d'Alger, ores, qu'il ait eu pendant ledict voyage, pour cause de l'absence, et depuis à cause de la defaitte de l'armée de l'Empereur, une si belle commodité tant de venger sans grande resistence ledict outrage, comme de recouvrer l'ancien patrimoine de messeigneurs ses enfans si longuement et injustement detenu et occupé.

« Et jusques à quand, messeigneurs, jusques à quand veult l'Empereur abuser de ceste patience et longanimité du Roy? Veult il que ledit seigneur attende à se ressentir de tant d'outrages et à recouvrer ce qui est sien, jusques à ce qu'il l'ait spolié province à province de tout son royaume et patrimoine, continuant cependant, à mesure qu'il a desrobé quelque chose, à faire, pour empescher la revenche, semer et courir le bruit qu'il veult faire un voyage et entreprise contre le Turc? Je dy, messeigneurs, qu'il ne le doit faire et qu'il doit non seulement resister à ceux qui veullent occuper les finages du peuple qui luy est commis de Dieu, ains doit prendre les armes contre eux au plustost et au plus grand avantage que possible luy sera, lequel avantage luy resultant si grand que plus ne pouvoit de l'occupation et distraction des forces de l'Empereur en divers lieux, vous pouvez, messeigneurs, clairement et evidemment cognoistre combien sincerement il vous a, par ses ambassadeurs, adverty et conseillé, comme celuy qui à ses particulieres affections a tousjours preposé le bien universel de la chrestienté, qu'entreprenans ceste guerre contre le Turc, vous eussiez à bien poiser et considerer avant la main si vous aviez tout ce qui est requis et necessaire à commencer et soustenir une telle guerre, laquelle,

pour une seule bataille ou rencontre, ne peult estre finie.

« Aussi pouvez vous congnoistre combien malignement le calomniateur de ce conseil, qui s'est imposé le nom de Philalethe, vous a voulu desguiser la bonne intention et le prudent et sainct conseil dudict seigneur Roy, duquel vous pouvez bien estimer que s'il eust preferé l'occasion et facilité de sa victoire particuliere au bien de voz communs affaires (qui est en effect le fondement et soustien de l'Empire et la plus grande partie de chrestienté, comme ledict marquis autant veritablement que sans propos exclame par sa lettre, ainsi que si luy seul l'avoit trouvé, comme les enfans la febve au gasteau), s'il n'eust, dy je, preferé le commun bien à son particulier, que plustost il vous eust conseillé d'entrer à l'estourdy en ceste entreprinse, de laquelle particulierement à luy resultoit l'occasion et facilité de executer la sienne. Mais il a, messeigneurs, dès le commencement de son aage, institué sa maison de vivre en estat chrestien et irreprehensible, auquel jusques au bout il veult perseverer. Et si celuy veult comparoistre qui faict telles oraisons imprimer et publier et veult maintenir (ainsi que le marquis par la conclusion et epilogue de sa lettre entend à vous persuader) que le Roy vous desconseille ceste entreprinse de peur qu'avec augmentation de vostre Empire l'ennemy de nostre foy soit abaissé, pour laquelle foy desire ledit marquis espandre son sang et rendre l'ame, je vous asseure, messeigneurs, et que ledit orateur et que ce glorieux nouveau martyr trouveront prou de serviteurs et subjects dudit seigneur Roy qui avec les armes leur soustiendront qu'ils en ont

faucement et meschantement menty, et autant de fois en auront menty comme de fois ils l'auront dict et le diront.

« Il me desplaist, très reverends et très illustres seigneurs, et vous supplie me vouloir excuser de ce que les trop excessives et outrageuses parolles proferées contre le Roy, mon maistre, m'ont forcé de venir jusques à ce poinct, auquel je mettroy fin à ma lettre, ne fust que par le precedent discours vous avez assez peu cognoistre que laditte lettre du marquis me touche, d'autant que la plainte qui a esté contre luy faicte ne peult estre fondée que sur l'advis que j'ay donné audict seigneur Roy du progrès et façon de cest assassinement; et qu'affermant ledict marquis, que, outre ce qu'il en a dict, il offre de nouveau à se justifier, ou par la voye civile, ou par la chevaleresse, je feroy tort à mon honneur si sur cest article ne respondois. Doncques, pour respondre, je dy, soubs le bon plaisir du Roy, mon maistre, duquel j'espere qu'il me fera ceste grace, que je suis très content et accepte, pour donner plus grande lumiere à la verité, d'estre le chevalier qu'il appelle à veoir sa justification par l'une ou par l'autre voye et me trouvera prest à chacune sa requeste et sommation, afin qu'estant par moy defendu le contraire de ce qu'il en a dict, vous, messeigneurs et tous autres, cognoissiez combien il s'est en son dire esloigné de la verité. Et à tant, je prieray Dieu, très reverends et très illustres princes, vous donner en parfaitte santé très longue et très heureuse vie et à la chrestienté tel repos et consolation qu'il sçait le bien des affaires d'icelle le requerir. »

Le Roy se voyant hors d'esperance d'estre satisfaict

de ces injures par autre voye que par celle qui à tout homme ne cognoissant superieur est permise par le droict des gens, et ne trouvant conseil domestique ny estranger que non seulement ne confortast son opinion, mais conseillast qu'il estoit de vivement s'en ressentir, à ce qu'il ne luy fust par cy après imputé à faute ou de prudence ou de cueur là où il en auroit faict autrement, et que l'ombre d'une paix palliée par son couvert ennemy l'auroit empesché de prendre les armes jugées necessaires par tous ses amis, à la fin se resolut d'y entrer, estimant que quelque issue qu'il pleust à Dieu en envoyer (au sainct vouloir duquel il s'en remettoit, et en luy mettoit son bon droict et espoir de sa cause), si ne pourroit l'entreprise n'estre aussi louable que la patience vituperable et honteuse[1]. « Car demeurant un faict si detestable impuny, qui est celuy, disoit il, qui ne m'estimera indigne de tenir le lieu qu'avec si grande dignité mes predecesseurs ont acquis, gardé et maintenu? Qui est celuy qui desormais au tant renommé port de ceste couronne voudra chercher refuge contre les griefves tempestes et oppressions des tyrans, comme tousjours il a esté par plusieurs roys et potentats aussi necessairement cherché que heureusement rencontré? Ou finablement, qui est celuy qui plus osera mettre l'espoir de son salut en la justice des roys de France, si eux mesmes en leur propre faict se laissent opprimer par injustice? Mais pourquoy voy je cherchant exemple des choses exte-

1. La déclaration officielle de guerre est du 10 juillet 1542. Voir la lettre de François Ier datée de ce jour, Ligny-en-Barrois (Bibl. nat., ms. fr. 3007, fol. 140; *Cronicque du roy Françoys premier*, p. 392-396).

rieures et frivoles sur l'opinion d'estrangers, puisque de raisons domestiques et familieres je puis prendre le reglement de mon faict, laissant à part les inconveniens de dehors comme ayans leur pivot seulement assis sur honneur; et à l'imitation d'un bon pere de famille et sage administrateur, attachons nous à ce qui à honneur et utilité ensemble touche. Si aujourd'huy je souffre que sans raison n'occasion, par l'authorité de celuy de qui moins je devoy attendre d'offence, m'ayant esté tuez et meurdris si honteusement et si audacieusement, contre tout droit divin, naturel et humain, mes serviteurs (mais, ô Dieu! quels serviteurs? Gens d'estat, de reputation et de maison ayans par leurs merites acquis, l'un degré honneste entre les plus apparens gentilshommes, l'autre lieu eminent entre les grands seigneurs, et estans receuz en fraternité des princes), sans que de leur mort je face demonstration; si je laisse au temps seul et à l'oubliance des choses passées à faire l'effacement de leur sang, si cuidant ensevelir leur infortune je la ressuscite, si j'augmente leur calamité par ma honte, qui sera d'icy en avant celuy qui pour donner vie à ceste monarchie mettra la sienne en danger? Certes, il n'y aura nul qui non seulement pour elle ne refuse à s'y presenter, mais qui ne la juge ou indigne qu'on la serve, ou moy que je la gouverne; dont en brief à la republicque insidiée d'ennemis, desgarnie d'amis, privée de bonnes et devotieuses volontez, ne pourroient n'advenir les inconveniens qui tousjours sont advenus à estats ou regis par mauvais administrateurs ou depourveuz de feal et amiable conseil.

« Les princes ont accoustumé d'estre blasmez quand

ils n'ont vengé la mort de ceux qu'alliance avoit mis en leur societé; combien plus ceux que nature avoit mis en leur seureté. Peu d'honneur ont acquis ceux qui ont sans resistence laissé demembrer une partie de l'Estat qui, par leurs ancestres, leur a esté laissé, encores moins ceux qui, sans en faire demonstration, ont laissé opprimer celuy, ou qui par nature comme subject, ou par election comme serviteur, est entré en leur sauvegarde. Car qui laisse occuper partie de sa province par autruy, quelquefois la laisse occuper à aussi bon ou meilleur que soy, dont advient qu'aucune fois la mutation du seigneur est aux subjets non seulement tolerable, mais profitable, car l'oppression ne leur peult jamais estre que mauvaise; par quoy ne se peult nier plus n'estre à blasmer celuy qui soubs son nom laisse outrager les siens, que qui les souffre arracher de sa main et violentement usurper par autruy. Estans doncques ces raisons si veritables, quelle vituperation auroy je, ou, pour mieux dire, quelle n'auroy je point, si je me rends paresseux à maintenir les miens en seureté, qui tousjours ay esté si prompt à la tuition des autres? Ou quelle honte me sera ce de n'oser à ce coup exposer mes forces pour garder le repos de mes hommes, si tant de fois j'ay osé exposer ma vie pour maintenir mes provinces? Autrefois, je n'ay faint (estant personne privée) à couvrir de ce corps la fuitte d'un peuple battu, chassé et espouventé, n'osant lever les yeux contre deux princes, dont l'un estoit victorieux et puissant roy, l'autre assez belliqueux, combien que peu heureux empereur. Estant aujourd'huy chef et roy de ce mesme peuple, faindray je à le couvrir de mes forces,

mesmement contre les injures d'un seul, qui jamais n'a iceluy peuple endommagé et moins estonné, souvent l'a essayé, jamais entamé, travaillé par cautelles, mais non par conquestes? Doy je craindre à le garentir encores ce coup de l'oppression de celuy que pieça je luy avoy peu livrer entre les mains, si de tant de fois qu'il m'a si bravement provoqué il m'en eust attendu une seule? Rome, Allemagne, Espagne en ont ouy ses braveries; Valentiennes et Provence ont veu et peu tesmoigner de ses fuittes.

« Voilà, disoit le Roy, la resolution après toutes disputes, laquelle embrasser utilité nous admonneste, honneur nous incite, necessité nous contrainct, car, quant à l'infraction dont noz ennemis nous pourroient calomnier suivant leur inveterée coustume, je trouve que c'est chose à quoy j'ay suffisamment (si dire ce peult) satisfaict envers Dieu, et puis dire suffisamment envers le monde, ainsi qu'il sera tousjours cogneu par bons jugemens, et advoué par bonnes et sainctes consciences; peu me doit il chaloir que les autres en veullent dire ou penser. »

Raisons pour demouvoir le Roy de faire guerre. — A ces raisons s'estoyent facilement accordez tous ceux avec lesquels, ou pour fiance de leur loyauté, ou par cognoissance de leurs esprits, il avoit pleu au Roy s'en resouldre. Car combien que les raisons contraires et tendantes à dissuasion eussent bien quelque apparente beauté pour estre garnies, quant à l'universel, de ceste commune patience de paix, de repos, d'abondance de biens, d'entrecours de marchandise, quant au particulier, mesmes en ce qui touchoit les princes et plus eminents qui fussent en la compagnie, de

plaisirs, d'honneurs, de delices et triomphes, singulierement en ce qui regardoit le chef, pour estre homme, à vray dire, qui ne les dedaignoit en leur saison et qui, demeurant en paix, comme lors il estoit, les pouvoit jouir et avoir en plus grande abondance que nul autre, venant à la guerre en estoit en la pluspart privé, et les luy convenoit sequestrer pour quelque temps et paravanture pour toute sa vie, neantmoins, ayans icelles raisons esté du commencement proposées et après mises en parangon des autres, soudainement perdirent leur fueille et couleur, comme si pour effacer pierres faulses on eust mis en jeu de fines et orientales. Par ainsi estoit demeurée la chose sans dispute au jugement et approbation de chacun; mais bien eussent voulu aucuns, pour estre l'entreprinse de tel poix, y mettre un peu de delay et mieux se fortifier tant d'argent que d'amis, mesmes estant le Roy recherché d'aucuns princes et potentats, qui eussent acheté de leur sang un commencement de guerre entre ces deux grands monarques, pour estre par le moyen et protection de l'un mis en seureté et hors du danger de l'autre, qu'ils sçavoyent avoir de long-temps, par espoir, comme englouty et devoré tout le monde, en consideration de quoy ils n'eussent au Roy, duquel la foy estoit assez cogneue, refusé chose que raisonnablement il leur eust sceu demander pour luy faire prendre les armes contre l'ennemy de la commune liberté.

Aussi, au contraire, estoit vraysemblable, veu les experiences du passé, que là où desjà de soy mesmes il les auroit prises et que la guerre se verroit ouverte entre ces deux grands et les cartes entre eux bien

meslées, chacun des autres leur laisseroit jouer leur jeu, et de là, en avant, ils favoriseroient plus le Roy de souhaicts que de faicts, plus de desir et affection que de forces, ne d'argent que de traittez et alliances. Entre autres, estoit bien à presumer et le tenoit le Roy pour certain que, si à la derniere guerre le roy d'Angleterre, obligé à sa defension tant par traittez que par infinies promesses, l'avoit planté et laissé porter seul tout le faiz d'icelle guerre, il seroit à ceste cy pour faire le semblable, voire paravanture pis. Et, ce qui luy faisoit presumer, c'estoit qu'il n'estoit pas bien content (ce monstroit il) que ledict Sieur eust donné si honnorable passage à l'Empereur et qu'en iceluy il luy eust usé de tant de courtoisie; mais, à la verité, plus estoit il ulceré que ledict Sieur eust favorisé le roy d'Escosse de deux mariages l'un après l'autre, l'un de Madame Magdeleine, sa fille, l'autre de la fille du duc de Guise, vefve du feu duc de Longueville[1], et qu'il eust fortifié Ardres, qui est une bride à Callais; et qui plus encores luy pesoit, combien qu'il n'en monstrast le semblant, qu'il n'eust sceu attirer ledict Seigneur par offres ny alliances pour avantageuses qu'elles fussent, comme il disoit, mais, à la verité, non recevables, à muer en son royaume le faict et estat de la religion. Toutesfois, encores n'estoyent les choses tant reculléees de moyen qu'il n'y eust bien quelque apparence de l'attirer à societé de guerre,

1. Marie de Lorraine, fille de Claude de Lorraine, duc de Guise, et veuve de Louis d'Orléans, duc de Longueville (mort le 9 juin 1537), avait épousé le 9 août 1538 Jacques V, roi d'Écosse. Voir le projet de contrat de mariage entre le roi d'Écosse et Marie de Lorraine dans A. Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse*, t. I, p. 115-118.

veu d'une part l'estime qu'il avoit de la personne du Roy et le grand honneur que de tout temps il luy portoit, et de l'autre le peu de contentement qu'il avoit de l'Empereur, se ressentant continuellement en son cueur que souvent il luy avoit failly de foy, et aussi blasmant couvertement son ambition[1].

Mais bien quand l'on eust pensé de l'attirer à laditte societé, par condicions raisonnables, si eust il fallut du temps pour trouver resolution en son esprit assez irresolu de soy mesmes. Le semblable eust on peu esperer d'une partie de la Germanie et mesmes entre les Estats protestans, car, s'estans trouvez par cy devant comme refusez de l'alliance par bonne partie d'eux proposée et estant ledict refus procedé de l'exemple ou opinion que le Roy avoit craint d'en donner au peuple pour la diversité des sectes, aussi pour ne monstrer à l'Empereur (auquel il ne vouloit laisser aucune occasion de se plaindre) qu'il se fortifiast de ses couverts ennemis, les propos d'icelle alliance d'avec lesdicts Protestans estoyent demeurez interrompus. Neantmoins, y en avoit aucuns d'eux qui secrettement cherchoyent de les renouer[2], et plus y en avoit d'apparence qu'au passé que la chose se peust

1. Sur les rapports de la France avec l'Angleterre à cette date, voir P. de Vaissière, *Charles de Marillac*, p. 56-63; *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre*, publiée par J. Kaulek, p. 345 et suiv.

2. Sur ces relations plus ou moins secrètes de François Ier avec les Allemands, voir *Sleidans Briefwechsel*, éd. H. Baumgarten; *Politische Korrespondenz der Stadt Strasburg im Zeitalter der Reformation*, éd. O. Winckelmann, t. III (1540-1545); Janssen, *op. cit.*, t. III, p. 497-499, 523-524.

bien conduire, car, quant au respect que le Roy avoit eu à l'Empereur, il le pouvoit maintenant, après si griefves injures, raisonnablement cesser; quant à l'exemple dessusdict, la chose avoit bien receu plus grande moderation, car à present il estoit proposé au Roy, par la confederation qu'il feroit avecques eux, un grand et quasi indubitable espoir de reduire la Germanie à union et concorde tant de la foy que des principaux differens regnans en icelle, dont trop plus y avoit en l'alliance qui se fust faicte avecques eux de bon exemple que de mauvais, et fust ce envers les plus depravez jugemens du monde. Et avecques ce estoit beaucoup diminué du danger où les autres fois on avoit esté, que l'Empereur empeschast ceste pratique comme il avoit les precedentes. Car, estans son ambition mieux par lesdicts Protestans decouverte que lors elle n'avoit esté, et le masque de son hypocrisie plus osté, il luy estoit plus facile d'y pourveoir et de plus secrettement se fortifier contre elle.

Telle donc estoit la raison qui mouvoit aucuns à vouloir differer la guerre pour y attirer les dessusdicts, aussi l'oppinion qu'ils avoyent de faire plus grande provision de deniers; car, à la verité, depuis la derniere guerre, le Roy avoit plus advisé de soulager son peuple par diminution de tailles et impost, à enrichir sa noblesse par dons et grandes pensions, à retirer son domaine aliené par les roys ses predeceseurs et en partye par luy mesmes, et à rembourser l'argent çà et là emprunté, qu'à en amasser de nouveau; faisant son compte que l'Empereur, qui seul le pouvoit mettre en despense, ou meu de la religion de tant et si solennels sacremens que ceux qu'il avoit

faicts ou de ceux de si grans et frequentement receuz benefices, ou aucunement touché, sinon du bien et repos de la chrestienté, à tout le moins du sien particulier, ne recommenceroit la guerre ny le mettroit en necessité de la recommencer. Et, à vray dire, les affaires du Roy eussent bien requis d'encores temporiser, tant pour les raisons susdictes que pour avoir temps d'achever la fortification d'aucunes places ou nouvellement commencées, ou que, tant delà les monts que deçà on commençoit à mettre en deffense et qui n'y estoyent encores.

Trois principalles causes de la resolution du Roy pour faire la guerre. — Mais, au contraire, trois choses luy venoient au devant des yeulx : la premiere, que ceste umbre de paix donnoit grande couverture aux entreprinses que faisoit l'Empereur pour luy surprendre ses places de frontiere, et venoit journellement en lumiere, que pour une entreprinse descouverte et rompue, soudain comme d'une hydre en sortoit une autre; et à ce estoit au Roy mal aisé de remedier pour ne luy estre permis par les voyes de la trefve d'empescher les commerces et communications des subjects de l'un à l'autre, de laquelle communication procedoyent les menées et trahisons. La seconde raison et plus forte estoit qu'il ne voyoit que sans deffences expresses, et ainsi qu'ainsi declaratives d'hostilité, il peust retirer ses subjects de la frequentation des païs de l'Empereur, par laquelle les pauvres gens, pensans estre en seureté, se trouvoyent surprins et inhumainement occis sans qu'on peust en avoir raison; et ainsi qu'il s'estoit fraischement (comme dist est cy dessus) veu sur le Pau, et en plu-

sieurs autres endroicts, et en la mort d'iceux, le Roy, naturel tuteur de leurs vies, se sentoit (comme il devoit) merveilleusement blessé, se jugeant (là où il n'y pourvoieroit) coulpable de leur infortune. La troisiesme urgente, et qui se pouvoit dire insoluble raison, estoit qu'il faisoit bien à presumer (et, oultre la presumption, bons advis et seurs en estoyent venuz) que voyant l'Empereur la guerre luy avoir esté expressement denoncée en cas qu'il ne satisfist dedans certain temps des meurdres cy dessus mentionnez, pour obvier à ce danger et afin de gaigner temps, attendant que toutes ses machinations eussent sorty effect, il faisoit son compte de proposer de nouveau quelque spectacle de zele envers la Republique chrestienne, telle ou semblable qu'avoyent esté ceux de Tunis et d'Alger, disant : « J'ampliray les aureilles du monde d'une belle et grosse entreprinse contre les ennemis de la foy et feray une representation de si gros appareil aux despens de mes subjects les plus exposez au danger de mes voisins, les plus faciles à abuser, sans ce que de ma part j'y face gueres de mises, que j'auray occasion (faisant magnifiquement sonner laditte entreprinse) de requerir le Roy très chrestien et le conjurer, tant au nom de son tiltre que de nostre mutuelle amitié, de m'y assister ou de forces ou d'argent. Et combien que je ne l'estime si aisé à tromper en chose si evidente, mesmement estant desja battu du fillé, si obtiendray je, à l'exemple de ceux qui demandent le plus pour avoir le moins, que, durant ce temps de ma telle quelle expedition, ou du nom de l'appareil d'icelle, il servira tant à sa reputation et à l'opinion commune; et, estant si jaloux de son hon-

neur qu'il est, aura si grand respect aux parolles qu'on pourroit semer à l'encontre de luy que, craignant qu'on imputast à son emotion de guerre le retardement du bien public, indubitablement il se contiendra. »

Tel estoit le desseing de l'Empereur veritablement bien et malitieusement fondé s'il eust eu à faire à homme mal prenant et qui desjà n'eust entendu ses ruses; car il est certain que, si par le monde eussent esté repandues les fumées d'une expedition aphricaine ou turquesque avant que la guerre fust ouverte entre ces deux princes, tous ceux à qui les arts de l'un n'estoient encores bien cogneuz eussent imputé le retardement de la saincte expedition à l'autre. Pour à quoy obvier et, aussi voyant le Roy qu'en une façon ou autre, tousjours estoit il en une grosse et continuelle despense, et qu'il luy falloit tenir autant de gens à sa soulde, tant en Italie qu'au long de la mer de Languedoc et Provence, pour remedier aux surprises machinées par l'Empereur, que s'il eust esté en guerre declarée et ouverte, il jugea avec les autres raisons cy dessus alleguées qu'il ne luy estoit loisible de plus longuement attendre pour executer ceste volonté.

Deux voyes se presentoient, dont l'une (qui estoit couverte) plus se monstroit accompagnée d'utilité; la seconde (qui estoit la descouverte et artificielle) n'en promettoit pas tant. Car, quant à la premiere, par gens meuz qui de mal contentement, qui de vindicte, qui de partialité, qui d'avarice ou autre passion, des autres incitez de zele qu'ils avoient au bien de leur patrie journellement oppressée, estoient au Roy presentez partis de secrettement et à l'improvist le saisir

de plusieurs places estans ou soubs la domination de l'Empereur, ou soubs sa protection, voire telles et de si grande consequence que leur seule conqueste se pouvoit bien compter pour grand loyer d'une longue et perilleuse guerre. Pouvant doncques le Roy par l'acquisition d'icelles (qui estoit le vray fruict de la guerre et la fin qu'un convoiteux aggresseur en eust peu demander) se venger, il n'y avoit grande apparence qu'il deust refuser ces partis, attendu qu'ils se pouvoient executer sans bruit, sans peril, sans perte, sans mettre la main à l'espée, et à la bourse que bien peu, eu esgart à la marchandise. En l'autre voye, qui estoit de roupture et d'ouverte declaration, moins se trouvoit d'utilité, mais, selon le commun jugement des hommes, plus d'honnesteté; car veritablement la guerre, prenant son commencement par surprises et emblées de places, eust aucunement peu ouvrir la porte de calomnie à ceux qui eussent voulu imputer audit Seigneur que convoitise l'eust plus incité à ce faire que la justice, qu'en cest endroict nous appelons vengeance.

Quoy considerant et voulant servir à l'honneur plus qu'au profit, laissa le chemin auquel il estoit invité par plusieurs et qui, à grand regret, le luy voyoient laisser et se delibera d'ouvrir la guerre en divers endroicts, mais principalement en deux : l'un du costé des Espagnes par la comté de Roussillon, l'autre par le païs de Luxembourg. Et l'election de ces deux endroicts feit il pour justifier son agression non seulement par la raison qu'il avoit en general d'assaillir son ennemy, mais en particulier de l'assaillir ès lieux qui de droict luy appartenoient et luy

estoient usurpez sans legitime tiltre. Car, quant à Luxembourg, outre les autres droicts et actions que de tout temps les roys ses predecesseurs y pretendoient, mesme par l'aquest qui en avoit esté faict par le duc Louis d'Orleans, frere du roy Charles sixiesme du nom, qu'autres, il en avoit une nouvelle par la cession, tant des chefs et vrays seigneurs titulaires de la maison dudit Luxembourg, qui injustement et par seule force en avoient par le duc Philippe de Bourgongne et Charles, son fils[1], esté spoliez, que aussi par le transport que luy en avoyent faict ceux de la maison de la Marche qui y pretendoient grand droict. Quant au comté de Roussillon, encores sont vivans ceux qui le virent laisser à Ferdinand, roy d'Arragon alors regnant, par le roy Charles huitiesme, seduit et trompé par un cordelier nommé frere Olivier Maillard[2], directeur de sa conscience, homme apparant de grande sanctimonie, mais (comme il advient où hypocrisie a lieu) avoit esté corrompu à force d'argent par ce roy d'Arragon pour vendre et decevoir son maistre. Or, n'auroit peu le roy Charles faire ceste alienation au prejudice de la couronne et, quant il l'auroit peu faire, si n'avoit le Roy d'Arragon, et moins ses heritiers, accomply les conditions reciproques mises et apposées au contract; par ainsi l'Empereur, qui n'avoit droict que de luy, ne s'en pouvoit dire autre qu'usurpateur et violant possesseur.

Vray est que, voulant le Roy commencer la guerre,

1. Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467), et son fils Charles le Téméraire.

2. Sur le rôle du cordelier Olivier Maillard en cette circonstance, voir A. Samouillan, *Olivier Maillard, sa prédication et son temps*, p. 28-34.

l'eust peu à aussi bon droit commencer ailleurs, fust delà les monts ou deçà, car assez d'autres lieux y avoit qu'il pouvoit et plus facilement entamer et aussi justement repeter; mais bien voulut pour son invasion choisir ces deux sur tous autres : Roussillon, afin d'attirer son ennemy au combat, car, estant si prochain en ses païs, en sa maison, avec ses forces parmy ceux où le plus magnifiquement il avoit accoustumé d'extoller la gloire de son nom, il n'estoit croyable qu'il fust pour y fuir la lisse. L'endroit de Luxembourg choisit il pour avoir plus aisé moyen de recueillir et à moins de danger de personnes les Allemans venans à sa soulde, mais plus encores fut il meu de ce faire, pour favoriser par la proximité des lieux le duc de Cleves que l'Empereur à toute heure se vantoit de ruiner et rendre le plus pauvre homme de chrestienté, disant hault et clair qu'il quitteroit plustost sa couronne que de luy laisser un poulce de terre, et, de fait, avoit de longue main commencé en ses Païs Bas à luy dresser secrettement l'appareil d'une grosse tempeste. Ce que sçachant, le Roy luy vouloit bien donner à cognoistre que d'une part au lieu où estoit sa personne, de l'autre en celuy où plus il s'estoit preparé, en ces deux endroicts chercheroit de l'assaillir.

Depesche de monseigneur d'Orleans à Luxembourg. — Doncques de premier sault il envoya en chef de ceste entreprise son fils puisné Charles, duc d'Orleans, accompagné de cinq ou six cens hommes d'armes, et huict mille lansquenets, et six mille soldats de pied françois[1], ayant avec luy monseigneur Claude,

1. Voir sur l'effectif du corps expéditionnaire du Luxembourg les chiffres donnés par A. de Ruble, *op. cit.*, p. 170.

duc de Guyse, pour sa conduitte et commander à l'armée sous luy à cause de sa jeunesse, et le seigneur de Jamets[1], le seigneur de Sedan[2], le comte d'Aumalle[3], fils aisné dudict duc de Guise, François de Bourbon, sieur d'Anguien[4], frere de monseigneur de Vendosme, le sieur de la Roche du Maine, la compagnie de monseigneur le Connestable conduitte par le sieur de la Guiche[5] et plusieurs autres capitaines et chevaliers garnis de sçavoir, de prouesse et d'experience.

Depesche de monseigneur le Dauphin à Perpignan. — En Roussillon envoya monseigneur le Dauphin, luy voulant, comme à successeur de son nom, par l'aguillon d'honneur et semonces de haultes entreprinses de plus en plus inciter les esprits à embrasser la splendeur et imitation de ses ancestres; et au mareschal d'Annebault, que pour vertu il avoit eslevé et auquel avoit assez grande fiance, ordonna d'estre auprès dudit seigneur pour la principalle conduitte de la guerre, luy assistant pour partie des labeurs et

1. Jean de La Marck, sieur de Jamets, capitaine de 50 lances, gentilhomme de la chambre (1540).

2. Robert IV de la Marck, fils de Robert III, sieur de Florange, et de Guillemette de Sarrebruck, capitaine de 50 lances.

3. François de Lorraine, comte d'Aumale, fils aîné de Claude, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, le futur défenseur de Metz et le conquérant de Calais.

4. François de Bourbon, comte d'Enghien, second fils de Charles de Bourbon et de Françoise d'Alençon (1519-1546); son frère aîné était Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, qui épousa en 1548 Jeanne d'Albret et fut le père de Henri IV.

5. Gabriel de la Guiche, second fils de Pierre de la Guiche et de Marie-Françoise de Chazeron, né le 5 novembre 1497, bailli de Mâcon (1528), mort vers 1558.

charges le seigneur de Montpesat, pour lors lieutenant du Roy au païs de Languedoc[1], avec grand nombre des princes, seigneurs, capitaines et autres gens d'honneur de sçavoir et conduitte. Et ce que plus il commanda audit dauphin, ce fut de jetter partie de ses forces incontinant et en toute extreme diligence au devant de la ville de Perpignan, attendant le reste de son armée qui s'y viendroit joindre et que luy qui le vouloit suivre de près se presenteroit sur les lieux; à quoy faire estoit conduit par plusieurs raisons, dont celle qui plus dominoit en son esprit et à laquelle grande partie des autres se rapportoit, estoit celle desjà touchée du combat. Car il jugeoit que là où soudainement il auroit faict (comme il estoit faisable) envelopper Perpignan, ville capitale de Roussillon, et la principale, ou pour mieux dire la seule barriere et boullevert des Espagnes quant au costé de midy, et qu'il l'auroit fortclose de plusieurs choses qu'il sçavoit lors luy defaillir pour l'attente d'un grand siege, l'Empereur seroit contrainct, ou par le respect d'honneur ou à tout le moins par celuy de necessité, de le venir combattre; sinon qu'à sa barbe il aimast mieux se voir spolier d'une province nourrice des provinces voisines, du meilleur et plus necessaire port qu'il eust ès mers de delà, de la ville dont la perte luy apportoit perte non seulement de ce qu'il avoit deçà la montagne, mais donnoit à son ennemy tout ce qui

1. Antoine de Lettes des Prez, sieur du Fou et de Montpezat, avait remplacé le connétable de Montmorency comme lieutenant général en Languedoc par lettres de provision en date du 30 avril 1542, confirmées le 23 mai suivant (*Catalogue des actes*, t. IV, nos 12468 et 12529).

estoit delà en proye, ou de venir au faict d'armes par luy de si longtemps et en tant de lieux si haultement et si pompeusement presché.

Cependant que le Dauphin se prepara à ceste ordonnance, qu'il feit marcher la gendarmerie, l'artillerie, les vivres et munitions, et que Montpesat, pour lors lieutenant du Roy en Languedoc, outre les forces ordinaires de la frontiere, faisoit assembler les legionnaires de Languedoc, que le roy de Navarre en faisoit approcher d'autres de Gascongne, que le mareschal d'Annebault s'acheminoit avec sa trouppe, ramenant d'Italie les Suisses, les chevaux legers, les vieilles bandes de gens de pied françoises et italiennes, le Roy commençoit à se mettre à leur queue, non de si près qu'il peust rompre les chemins aux soldats ou empescher la facilité des estappes, mais non pourtant de si loing que d'heure en autre il n'en peust avoir nouvelles, comme ordinairement il avoit. Le duc d'Orleans pareillement mettoit en toute diligence ses forces ensemble.

Desseings de monsieur de Langey. — Or, vous ai je dit cy devant que quelques uns avoient mis en avant au Roy plusieurs entreprises pour surprendre l'Empereur aux lieux les plus aisez et desquels il avoit moins de souspeçon ; entre autres, le sieur de Langey, lieutenant general pour le Roy en Piemont, après qu'il eust la cognoissance de l'outrage faict par les gens de l'Empereur à ses ambassadeurs, considera bien que le Roy s'en voudroit ressentir, ainsi que la raison vouloit[1]. A cette cause, secrettement avoit pratiqué plu-

1. Sur les plans, les préparatifs et les « pratiques » du sieur de Langey dans la première moitié de 1542, voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 345-351.

sieurs places et capitaines au duché de Milan, ayant intention que son amas d'hommes faict à la Mirandole (dont desjà il avoit couvertement les capitaines tous gabarez et devoit estre son amas de dix mille hommes de pied, huict cens chevaux et dix pieces d'artillerie, et estoient des principaux chefs d'icelle entreprise le seigneur Pierre Strozy[1], le comte Petillanne[2], le duc de Somme[3] et plusieurs autres tant Neapolitains, Romains que des terres de la seigneurie de Venise), lesquels assemblez il marcheroit droict à Cremonne, dont il esperoit avoir le castellan et des principaux soldats à sa devotion; de là à Laudes, de laquelle ville il s'asseuroit, et de deux mille hommes de pied qu'il trouveroit audit lieu; et de là à Milan, où pareillement avoit intelligence, et y fortifier la citadelle aux despens des citadins, et par ce moyen brider et tenir en subjection tant le chasteau que la ville et oster à l'Empereur le moyen d'en tirer argent dont se faisoit la guerre. Or, est il que le sieur d'Annebault, après la resolution de la guerre, estoit marché en Piemont[4], ayant huict mille Suisses, six mille hommes de pied françois, sans la garde des places, et six mille Italiens, quatre cens hommes d'armes et deux mille chevaux legers. Parquoy l'intention dudict sieur de Langey estoit que là où le marquis du Guast partiroit de

1. Pierre Strozzi, fils de Philippe Strozzi et de Clarisse de Médicis, cousin de Catherine de Médicis. Sur son rôle, voir L. Romier, *les Origines politiques des guerres de religion*, t. I, p. 149-157.

2. Jean-Francisque de' Orsini, comte de Pitigliano, Romain.

3. Alphonse de San-Severino, duc de Somma, Napolitain.

4. Sur le bref séjour (juin-juillet 1542) du maréchal d'Annebault au delà des Alpes, voir Bourrilly, *op. cit.*, p. 351-354.

la frontiere de Piemont, ou pour aller au secours de Milan, ou pour combattre ledict sieur de Langey, ledict sieur de Langey, ledict mareschal d'Annebault avoit en proye Quiers, Ast, Vercel, Alexandrie, Cazal de Montferrat, Fossan, Cony, Albe, et Quieras, et grand nombre de petites places; car le marquis n'eust sceu tirer dix mille hommes pour mettre en campagne, sans laisser ses places despourveues et, s'il marchoit, il demeuroit entre deux armées. Si durant six semaines ou deux mois que ledit sieur d'Annebault fut avecques lesdittes forces en Piemont inutile, on eust voulu, ladite entreprinse eust esté executée au nom dudict Strozy et des Neapolitains demandans estre restituez en leurs biens que l'Empereur leur usurpoit; mais voulant le Roy (comme avez entendu) commencer la guerre ouvertement et non à l'improviste, encores que du commencement il eust consenty et arresté ladite entreprinse, en fut diverty et la refusa; mais j'ai ouy des proverbes de noz peres, que qui a le prouffit de la guerre, en a l'honneur.

Ayant le Roy ordonné à monseigneur d'Orleans l'armée qu'il avoit à conduire, depescha Nicolas de Bossu, sieur de Longueval, pour aller en Gueldres et Juilliers, devers le duc de Cleves[1], faire une levée d'hommes, tant de pied que de cheval, et passant au travers du païs de Brabant se venir joindre avec iceluy duc

1. Guillaume le Riche, fils de Jean III, duc de Clèves, et de Julien, qui avait succédé à son père le 6 février 1539. Il avait été reconnu duc de Gueldres par les États du pays, du vivant de Charles d'Egmont, le 27 janvier 1538. — Le sieur de Longueval est le 28 juin à la montre des troupes du duc de Clèves, commandées par le maréchal de Gueldres, Martin van Rossem (A. de Ruble, *op. cit.*, p. 170).

d'Orleans, ce qu'il feit, ainsi qu'entendrez cy après.

Succès du voyage de monseigneur d'Orleans. — Monseigneur le duc d'Orleans ayant prins congé du Roy à Ligny en Barrois[1], alla trouver le duc de Guise accompagné de quelque nombre de gens de pied françois; et l'endemain, qui estoit environ le dixiesme de juin mille cinq cens quarante deux, assemblerent avec la gendarmerie une partie des gens de pied, en un grand village sur la riviere de Meuze à deux lieues près de Verdun, mi chemin dudit Verdun et de Dun le Chasteau, auquel lieu feirent sejour trois jours attendant l'artillerie. Au partir de là, allerent loger devant Danviller[2], place de Luxembourg appartenant à l'Empereur, auquel lieu se vint joindre avec eux le baron de Hedecq[3], lequel autresfois avoit esté lieutenant du comte Guillaume de Fustemberg avec son regiment de quatre mille lansquenets; aussi y arriva le comte de Mansfeld[4], et le comte Piguelin[5], et le colonel Riquerog[6], avec leurs regimens, et pouvoient estre estans assemblez le nombre de dix à douze mille lansquenets. Et vint à ceste heure là au service du Roy avecques le

1. Ligny-en-Barrois, cant. de l'arr. de Bar-le-Duc (Meuse).

2. Dun-sur-Meuse et Damvillers, cant. de l'arr. de Montmédy (Meuse).

3. Hans de Heideck; sur ses rapports avec Guillaume de Furstenberg, voir *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg...*, t. III, p. 365, 380; Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. VIII, p. 496.

4. Pierre, comte de Mansfeld.

5. Wolf van Pœmerich ou Wolfgang a Pomeren. Voir Paillard et Herelle, *l'Invasion allemande en 1544*, p. 26, 28, 60, 113, 129, 281.

6. Georges de Reckrod, capitaine de lansquenets (*Catalogue des actes*, t. IV, nos 11802 et 13757).

comte de Mansfeld, le comte Rintgrave[1], jeune homme de bonne volonté, qui promettoit bonnes choses de luy, ainsi qu'on a congneu par après. Estans assemblez devant Danviller, fut presentée l'artillerie, dont fut tiré quelques coups à coup perdu sans approches ny trenchées; mais les soldats estans dedans la place, ne voulans attendre plus furieuse batterie, demanderent à parlementer et, durant ledict parlement, noz soldats sans aucune resistence entrerent dedans et le sacagerent, chose qui estoit bien aisée, d'autant que la place n'estoit deffensable. Estant Danviller entre noz mains, par l'advis des capitaines, monsieur d'Orleans ordonna qu'elle fust rasée et bruslée, comme n'estant gardable, ce qui fut faict en toute diligence, mesmes par monsieur de Jamets, à l'occasion qu'elle luy portoit grand ennuy à sa place de Jamets[2]?

Prise d'Ivoy. — Partant de Danviller, nostre armée print le chemin de Luxembourg, mais l'endemain vindrent nouvelles qu'il estoit tombé un pan de muraille à Yvoy, qui fut cause de faire tourner visage à notre armée droit à laditte place et, y estant arrivée, en toute diligence mondict seigneur d'Orleans et le duc de Guise ordonnerent de faire les approches, ce qui fut faict, mais mal à propos, car il fut assis trois canons et une bastarde, si près du bord du fossé sans gabions, trenchées ny autre couverture pour mettre en seureté l'escorte de la garde d'icelle artillerie, qu'il falut le jour venu que ceux qui l'avoient en garde l'abandonnassent,

1. Jean Philippe, comte de Salm, dit le Rhingrave, second fils de Philippe et d'Antoinette de Welsch-Neubourg (1521-1566), gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, colonel des reitres au service de la France.

2. Jametz, cant. et arr. de Montmédy (Meuse).

pour les coups de arquebuze que leur tiroient les ennemis. Et, en plain jour, à la veue de nostre armée, sans que nul les peust offenser, iceux ennemis sortirent de la ville et attacherent des cordes ausdittes pieces pour les tirer dedans leurs fossez, mais ne leur fut possible à cause de la pesanteur et de quelques coups de arquebuse tirez (mais de loing) par aucuns soldats des nostres, qui se hazardoient plus que les autres; ce que voyans, les ennemis meirent le feu aux flasques et les bruslerent, de sorte que lesdittes pieces furent mises sur le ventre et cinq ou six jours après furent retirées et puis envoyées à Sedan pour les remonter. Nonobstant ledict inconvenient ne fut cessée la continuation des trenchées pour mettre les autres pieces en batterie, du costé devers les Ardennes et fut faitte breche assez raisonnable, qui toutes fois ne fut assaillie; puis on fut dix ou douze jours sans tirer cependant qu'on envoya à Sedan, à Mouson et autres villes prochaines, querir renfort d'artillerie et de munitions; lesquelles arrivées on feit nouvelle batterie à l'opposite de l'autre, tirant vers le chemin qui va à Jamets, dont ceux de dedans s'estonnerent, de sorte qu'ils demanderent à parlementer, à quoy ils furent receuz, et tellement se mena la pratique, qu'en fin leur fut accordé par monsieur de Guise (lequel estoit ordonné de la part de monseigneur d'Orleans pour les ouir) qu'ils s'en iroient leurs bagues sauves et pourroient amener six fauconneaux et de la munition pour tirer chacun six coups. Chose qui vint bien à propos, car à la verité la place estoit hazardeuse à assaillir sans grande perte d'hommes veu le grand nombre de soldats, d'artillerie et de munitions qui estoient dedans, et mesmes qu'au milieu de la grande breche au fons du fossé y avoit un

moineau qu'on ne leur pouvoit lever, qui eust faict un grand meurdre des assaillans, mais Dieu leur osta l'entendement. De la part de l'Empereur estoient chefs audit Yvoy, le bastar de Sombret[1], le sieur de Noyelles[2], Hennuyer, capitaine de chevaux legers, le capitaine Famas, le capitaine Gilles de Levant[3], et autres, jusques au nombre de deux mille hommes. Estant mondit sieur d'Orleans devant icelle place, y arriva monsieur de Longueval accompagné de Martin Van Rossen, mareschal de Gueldres[4], et dix mille lansquenets avecques environ de seize cens à deux mille chevaux clevois, qui avoient passé par le païs de Brabant, ainsi qu'entendrez par ce discours.

Prise d'Arlon. — Monseigneur le duc d'Orleans ayant mis Yvoy en l'obeissance du Roy (dont fut baillée la garde au seigneur de Sedan, et depuis au baillis de Victry, conte de Nanteuil[5], lieutenant de la compagnie du duc Antoine de Lorraine) marcha pour aller devant Luxembourg, prenant son chemin par Arlon, petite ville, à quatre lieues au deça dudit Luxembourg, sise sur une montagne en assez bonne assiette, mais non fortifiée. L'armée approchant dudit lieu, le seigneur d'Anguien, François de Bourbon, avec sa compagnie et quelques autres qui l'avoient suivy, y alla devant et

1. Frédéric de Sombreffe.

2. Adrien de Noyelles, sieur de Marles.

3. Peut-être Giglio, capitaine de chevau-légers. Voir la *Cronicque du roy Françoys premier*, p. 388.

4. Martin van Rossem, maréchal de Gueldres. Voir Brantôme, *Œuvres*, t. I, p. 352-353.

5. Henri de Lenoncourt, comte de Nanteuil, bailli de Vitry et gouverneur d'Ivoy (*Catalogue des actes*, t. VIII, nos 29349, 33074).

la feit sommer au nom de monseigneur d'Orleans; ceux de dedans estonnez de la reddition d'Yvoy qu'on estimoit la plus forte place du pais et la mieux pourveue d'hommes, d'artillerie et autres munitions, rendirent la ville, au dessoubs de laquelle se vint loger le camp et dedans se logea monseigneur d'Orleans; mais quelques paillards (encores qu'il fust defendu de piller) cherchans quelque butin, mirent le feu en une partie de la ville, tellement que bien à peine peust on faire retirer le bagage qu'il n'y en eust de bruslé et, après que le feu fut estaint, y fut laissé quelques gens à ce que l'ennemy ne s'y mist pour coupper les vivres qui venoient en nostre camp de Stenay[1] et de Mouson.

Prise de Luxembourg. — Partant d'Arlon, le camp alla loger auprès de Luxembourg, où, peu après avoir faict les trenchées, fut approchée l'artillerie au coing de la haute ville, à la main droicte de la porte par où on entre du costé de France, et fut faict breche, toutesfois non raisonnable, pour assaillir, car le fossé y est à fons de cuve trenché en roc fort parfons; si est ce que ceux de dedans combien qu'ils fussent trois mille hommes de guerre et quatre cens chevaux, s'estonnerent de sorte qu'ils se rendirent leurs bagues sauves, et les citadins demeurerent en leur liberté. Estans sortis lesdicts gens de guerre environ deux heures après midy, monsieur d'Orleans entra dedans, et fut mise si bonne police qu'une heure après les boutiques des marchans furent ouvertes pour vendre et acheter en telle seureté pour eux qu'on feroit à Paris ou à Rouen. La ville ainsi reduite, monsieur d'Orleans

1. Stenay, cant. de l'arr. de Montmédy (Meuse).

laissa pour la garde d'icelle le comte de Mansfeld et le comte Piguelin avec leurs regimens, lesquels promirent de la bien garder vers tous et contre tous, ce qu'ils ne firent, ainsi que tantost vous orrez. Puis en passant devant Montmedy, petite ville assise sur une montagne, laquelle on ne peult approcher que d'un costé, mondit sieur d'Orleans feit seulement monstrer l'artillerie, incontinant ceux de dedans, esmeuz des precedentes prises, se rendirent et y furent mis gens pour la garder. Et telle fut l'execution qu'il ne restoit ès mains de l'Empereur du duché de Luxembourg que Tionville, ville sur la Moselle, quatre lieues au dessous de Mets, tirant à Treves.

Monseigneur d'Orleans ayant desir de se trouver près la personne du Roy et de monseigneur son frere, pour l'esperance qu'il avoit qu'il se donneroit une bataille devant Perpignan, delibera de s'y retirer, laissant à Luxembourg et Champagne le duc de Guise, lieutenant general du Roy; et pour separer son armée se retira à Verdun, auquel lieu il ordonna d'envoier monsieur de Longueville[1] avec Martin Van Rossan et ses bandes, vers Liesse[2] (lieu entre les deux frontieres) pour y sejourner et secourir ou la Picardie ou la Champagne. Puis après qu'il eut fait quelque sejour à Verdun pour pourveoir au reste de son armée, partit en poste pour trouver le Roy à Montpellier[3] pensant de là aller devant Perpignan, mais desjà le Roy avoit deliberé de retirer son armée. Deux jours après son

1. Il faut lire Longueval, comme plus haut.

2. Liesse, cant. de Sissonne, arr. de Laon (Aisne).

3. François Ier séjourna à Montpellier pendant la première quinzaine d'octobre.

arrivée devers le Roy, vindrent nouvelles de la perte de Luxembourg et comme le comte de Mansfeld et le comte Piguelin l'avoient rendue bien legerement et avecques peu d'occasion, dont le Roy fut fort mal content, et contre monseigneur son fils et contre ceux qui luy avoient conseillé de laisser son armée, mais je croy que luy mesme avoit esté son conseil. Aussi avoient les ennemis reprins Montmedy, qui nous portoit grand dommage, tant à Stenay qu'au long de la riviere de Meuze; mais monseigneur de Guise rassembla ce qu'il peut promptement recouvrer de gendarmerie (car la pluspart avoit esté licenciée) et avec quelques gens de pied, tant Allemans que François, marcha devant Montmedy, premier que ceux qui la tenoyent eussent loisir de se recognoistre, et la reprint, et y mist pour chef le capitaine Petrus de la Lande[1], lequel y feit depuis bien son devoir, chose qui fort rapaisa le Roy. Le sieur de Guise n'ayant moyen de plus tenir la campagne, assit ses garnisons, et envoya le regiment du capitaine Riqueroc, Allemant, le droict chemin de Piemont.

Expedition de monseigneur de Vendosme en Picardie. — Durant que ces choses se faisoient, tant à Luxembourg qu'à Perpignan, monseigneur Antoine, duc de Vendosme, qui estoit gouverneur et lieutenant pour le Roy en Picardie, ne voulut estre oysif; car après avoir assemblé les garnisons de son gouvernement, tant de pied que de cheval, avecques une bende d'artillerie, delibera de ne laisser dormir ses ennemis. Et

1. Pierre de Bimont, sieur de La Lande, fils d'Eustache de Bimont, capitaine de gens de pied et gouverneur du Montmédy (Bibl. nat., ms. fr. 25792, fol. 486).

parce qu'il y avoit vers Ardres trois ou quatre petites places qu'ils tenoient, lesquelles faisoient grand dommage, tant à Ardres qu'au Boulonnois (entre autres le chasteau de la Montoire[1], siz en forte assiete sur une petite montagne à l'entrée de la terre d'Oye[2], duquel on decouvre tout ce qui sort de la ville d'Ardres, et un autre au bord du Boulonnois tirant, d'Ardres à Sainct Omer, nommé Tournehan[3], appartenant au sieur de Beure, place de tout temps tenue des plus fortes du païs) entreprint de les lever d'entre leurs mains et ayant pourveu à faire suivre les vivres après son camp, faisant son estappe à Deuere[4], marcha premierement droict à la Montoire, laquelle fut abandonnée des ennemis, et la feit desmolir aux gens du païs, lesquels en firent leur devoir pour le dommage qu'elle leur avoit faict. Et de là tourna ses forces à Tournehan et y feit faire batterie de cinq ou six jours. Les assiegez ne voyans remede de plus endurer la batterie, parce que la place estoit petite (car il est certain qu'une petite place ne vault rien devant la fureur de la batterie maintenant) se rendirent leurs bagues sauves, laquelle il ordonna estre rasée, mais pour la grande espesseur des tours, mesmement de la grosse, eust esté long à la desmolir, il les feit miner; et après avoir faict mettre

1. La Montoire, comm. de Zutkerque, près d'Ardres, cant. d'Audruick (Pas-de-Calais).

2. La terre d'Oye est la région marécageuse comprise entre Calais, la mer du Nord, l'Aa, Ardres et Guines.

3. Tournehem, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais). Voir sur cette affaire la *Cronicque du roy Françoys premier*, p. 390-391.

4. Peut-être Desvres, cant. de l'arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

quelques barils de poudre soubs la mine bien bouchée les feit voler et raser à force de pionniers ce qui restoit. Incontinant, bon nombre de petits forts, que les ennemis tenoient à la faveur de laditte place, se rendirent et furent pareillement rasez. Puis après avoir couru tout le païs vers Sainct Omer, Aire et Betune, n'osant son ennemy se presenter devant luy pour le combatre, encores qu'il eust plus de gens que luy, se retira, mettant ses hommes aux garnisons; sur laquelle retraitte le comte du Reux[1], lieutenant general de l'Empereur, faillit d'estre surpris en sa maison, mais il se sauva par un batteau passant la riviere et se retira à S. Omer.

Succès du voyage de monseigneur le Dauphin à Perpignan. — Nagueres je vous ay dit que le Roy vouloit retirer son armée de devant Perpignan, quand monsieur d'Orleans le fut trouver à Montpellier. Or, afin de briefvement discourir ce qui fut faict en ce voyage et venir à ladite retraitte, monseigneur le Dauphin assembla ses forces en Avignon, auquel lieu l'estoit venu trouver le sieur d'Annebault avecques huict mille Suisses, six mille hommes de pied françois des vieilles bendes, dont estoit colonnel messire Charles de Cossé[2], sieur de Brissac, et six mille Italiens, et

1. Adrien de Croy, comte de Reux, sieur de Baurain, chambellan et premier maître d'hôtel de Charles-Quint, maréchal de son armée et capitaine général des provinces de Flandres et d'Artois.

2. Charles de Cossé, sieur de Brissac, nommé colonel général des bandes françaises delà les monts le 22 mai 1542. Voir abbé Marchand, *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France (1507-1563)*, p. 58-62. Dans une quittance du 22 octobre 1542, il est qualifié de « collonnel et capitaine

quatre cens hommes d'armes, et seize cens chevaux legers, desquels estoit general le sieur de Termes. Et de là print son chemin à Nymes et à Narbonne, où se vint joindre le sieur de Montpesat, avec la legion de Languedoc et une partie de celle de Guienne, et six mille lansquenets et bon nombre de Suisses nouvellement levez; de sorte qu'il y pouvoit avoir quatorze mille Suisses, tout comprins, et se montoit l'armée à trente six ou quarante mille hommes de pied de toutes nations et deux mille hommes d'armes et deux mille chevaulx legers. De Narbonne alla loger auprès de Locate[1], partant duquel lieu laissa à la main droite le chasteau de Saulces[2] et y envoya une trouppe d'hommes suffisante pour le tenir en subjection et empescher les saillies que pouvoient faire ceux de dedans, car il ne voulut s'y arrester en intention de surprendre Perpignan, mais autrement advint. Vray est qu'il n'y avoit nombre suffisant d'hommes pour garder une telle place, mais d'artillerie et de munitions tout ce que l'Empereur avoit mené en son voyage d'Alger estoit dedans, tellement qu'à l'arrivée de tous costez on estoit salué à coups de canon et de coulevrines, dont les ennemis estoient aussi liberaux que d'arquebouzades; chose qui feit cognoistre en peu d'heure que les advertissemens qu'on disoit qu'avoit monsieur de Montpesat (par l'advis duquel avoit esté dressée ceste entreprise), n'estoient certains. Il est apparant qu'ils estoient

general des sept enseignes de gens de guerre à pied, avanturiers françoys venuz de Piedmont au conté de Roussillon ».

1. Leucate, cant. de Sigean, arr. de Narbonne (Aude).

2. Salces, cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

advertis, veu que le sieur d'Annebault avoit sejourné en Piemont un mois ou cinq sepmaines et qu'il estoit commun dès Piemont qu'on alloit à Perpignan; aussi le chemin que print l'armée leur en pouvoit donner vraye certitude.

Estans arrivez devant Perpignan[1], ceux qui estoient ordonnez à ce faire adviserent chacun en son endroict de l'approcher, mais la plaine estoit si rase et la terre si sablonneuse qu'il estoit malaisé de faire trenchées qui valussent, car la terre s'en alloit avant le vent et emplissoit les gabions de sablon, vous pouvez estimer quelle seureté on pouvoit avoir derriere, mesmes que la ville estoit si bien pourveue de plateformes garnies d'artillerie, qu'il sembloit d'un porc espy qui, de tous costez estant courroussé, monstre ses poinctes. Aussi fut advisé pour empescher qu'il n'y entrast secours, lequel n'y pouvoit venir par deux endroicts, l'un par la mer et l'autre par le pertuis[2], par lequel pouvoit venir le secours du royaume d'Arragon, et on n'y peult passer qu'à la fille; là fut envoyé le sieur de Termes avec les chevaux legers, toutesfois si tard qu'avant son arrivée le secours estoit passé et entré dedans la ville, qui encouragea fort les ennemis et nous donna peu d'esperance de parvenir où nous pretendions.

Un jour, ceux de la ville ayans de dessus le rempart cognoissance que nostre artillerie estoit mal gardée,

1. Les Français arrivèrent devant Perpignan le 23 août; le siège fut levé le 15 septembre suivant. Voir *Commentaires de Blaise de Monluc*, éd. P. Courteault, t. I, p. 128-139.

2. Le col du Perthus (290 mètres), à travers les Albères; le Perthus, cant. et arr. de Céret (Pyrénées-Orientales).

feirent une saillie à la garde de leur artillerie telle qu'ils firent abandonner la nostre à ceux qui l'avoient en garde et se mettoient en effort de la tirer de leurs fossez, ce qui estoit apparant qu'ils eussent faict, mais le sieur de Brissac, colonnel des gens de pied françois, auquel ne touchoit de la garder, y arriva à l'improvist suivy de peu de gens, et estoit sans armes (hors mis un haussecol), lequel feit une charge si furieuse qu'il leur feit abandonner et la retira; aussi fut il blessé à la gorge ou au col.

Le Roy, lequel ce temps pendant avoir faict sejour à Montpellier, esperant marcher si l'Empereur se fust mis en campagne pour secourir sa ville, voyant que son armée se consommoit et que l'Empereur n'estoit pour se hazarder, puisque sans bataille elle se pouvoit garder, envoya le comte de Sainct Pol et l'amiral de Brion devers monsieur le Dauphin pour entendre quelle esperance il pouvoit avoir du fruict de ceste grosse armée[1], lesquels luy rapporterent qu'ils avoient cogneu qu'il y avoit moins d'espoir à la prinse de la ville que le jour que le camp y arriva et que, approchant l'hiver (auquel on alloit entrer) le païs estoit de telle nature qu'aux premieres pluies qui viendroient il n'y auroit ordre de retirer l'armée pour les torrens qui, de tous costez, coulent des montagnes, et que la mer faict regorger lesdicts torrens, de sorte qu'on se trouveroit enfermé entre deux mers et la montagne. Alors il cogneut bien (mais trop tard) qu'il avoit esté

1. Dans une lettre datée du camp 23 (lire 13) septembre, le sieur de Termes annonce à son compagnon, James de Saint-Julien, l'arrivée du comte de Saint-Pol et de l'amiral (*Lettere di Principi*, t. III, p. 76).

mal servy, parquoy manda à monseigneur le Dauphin qu'il eust à faire sa retraitte; à quoy il ne faillit d'obeir (combien qu'à son grand regret), considerant une si triomphante armée avoir esté tant inutile, car l'erreur n'estoit de luy, mais de ceux qui avoient abusé le Roy ou par ignorance, ou par envie qu'autres ne fissent mieux. Partant de devant la ville, les Espagnols firent plusieurs saillies, mais il avoit mis si bon ordre à sa retraitte qu'elles furent au desavantage des ennemis. Nostre camp delogea à telle heure que s'il eust encores attendu trois jours, ce qu'on craingnoit des inundations luy fust advenu, car le lendemain et les jours suyvans survint une si extreme pluie que la pluspart de ceux qui estoient demeurez derriere, tant de cheval que de pied, furent contrains de passer à nau, et y en eust quelques uns noyez. Voilà la fin de ceste armée, laquelle, à mon jugement, qui l'eust employé en Italie, l'estat de Milan eust esté bien esbranlé pour les apparences que depuis on en a veu; mais l'asseurance qu'on donnoit au Roy d'emporter Perpignan de premiere venue luy feit prendre le pire party; paravanture en ay je mauvais jugement, mais c'est mon opinion.

Faicts du marquis du Guast en Piemont. — L'amiral d'Annebault, partant de Piemont pour venir à Perpignan, avoit laissé le sieur de Langey, messire Guillaume du Bellay, accompagné du sieur de Boutieres, du sieur de Vassé[1], gouverneur de Pignerol, du capitaine Martin du Bellay, prince d'Yvetot, gouverneur

1. Antoine Grognet, sieur de Vassé et de la Roche-Mabile, chevalier de l'ordre du Roi. Voir Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 94-97.

de Turin, du sieur d'Aussun, gouverneur de Savillan, avec leurs compagnies, tant de gendarmes que de chevaulx legers, et deux mille Suisses et quelques gens de pied, tant de François que Italiens, pour seulement bien petitement garder les principalles places de surprises, demeurant le plat païs en proye. De quoy le marquis du Guast adverty assembla ses forces au pont d'Esture[1], lieu propre pour assaiblir le Piemont en quelque endroit qu'il voudroit commencer, ou decà ou delà le Pau, pour avoir les rivieres à son commandement. Le sieur de Langey, qui estoit à Turin, sçachant la deliberation dudict marquis, et que du costé de Cony, Queras et Albe, n'y avoit grand garde, parce que le marquis n'eust jamais estimé, qu'estant demeuré ledict seigneur de Langey si degarny d'hommes, eust voulu faire entreprinse, toutesfois il la dressa sur toutes les trois tout en un coup, tirant de chaque ville quelque enseigne de gens de pied. Pour Queras depescha le sieur d'Aussun, pour lors gouverneur de Savillan, et le sieur de Cental[2] eleu de Ries, avec une trouppe non pour forcer, mais pour surprendre, autre en Albe, autre à Cony; mais ceux qui allerent à Cony et Albe se perdirent, si que le jour les surprint; parquoy ce que monsieur de Langey tenoit le plus seur demeura inutil. Les sieurs d'Aussun et de Cental partans de Savillan marcherent en toute diligence à Queras avec eschelles, ayans pour

1. Pontestura, sur le Pô (rive droite), à 15 kil. en amont de Casal-Monferrato.

2. Antoine de Bouliers, sieur de Cental, vicomte de Demonte. Voir *Catalogue des actes*, t. III, nos 7866, 9812; t. V, nos 17813, 18120; t. VI, no 20942; t. VII, no 23830.

leur conduire ceux que ledict Langey leur avoit baillés pour les mener au lieu où ils les devoient asseoir; et, parce qu'il y a un petit chasteau, on tint prests deux canons pour les faire marcher s'il estoit besoin de le batre. Ils ne peurent neantmoins arriver que le jour n'eclerast (car c'estoit aux nuicts les plus courtes de l'an) tellement que les intelligences que nous avions dedans ne s'oserent decouvrir; si est ce que lesdicts sieurs, ne voulans avoir perdu leur peine, donnerent jusques au lieu où leurs conducteurs les menerent, et encores que l'alarme fust à la ville, et que chacun vinst à sa deffense, planterent leurs eschelles et la forcerent, et monterent les premiers sur la muraille lesdicts sieurs d'Aussun et de Cental. Estans maistres de la ville, manderent l'artillerie, laquelle leur fut envoyée pour batre le chasteau, dedans lequel s'estoient retirez les gens de guerre; mais de la premiere volée une de leurs pieces se demonta, et quand et quand eurent advertissement que le marquis du Guast marchoit diligemment pour secourir la ville par le chasteau, ce qu'ils firent entendre au seigneur de Langey, qui desjà estoit venu camper à Carignan avec les Suisses, et si peu d'autres qu'il avoit faict tirer des garnisons, mesmes que l'une de leurs pieces estant ainsi inutile, ils estoient d'advis de se retirer et de brusler et ruiner la ville, à ce que l'ennemy ne s'en peult prevalloir. Ce qu'ayant entendu ledict sieur leur envoya promptement le sieur de Vassé avec cinquante hommes d'armes de renfort, par lequel leur manda qu'ils n'eussent à vuider de là, les asseurant qu'audict chasteau n'y avoit que deux sacs de farine et un cheval, et que, pour le grand nombre d'hommes

qu'il sçavoit y estre, ils seroient contrains le lendemain de parler ou de mourir de faim, d'autant que dès le matin mesmes les vivres leur failleroient, et que le marquis, partant d'où il estoit, n'y pourroit arriver de trois jours, et qu'il les advertiroit d'heure et leur bailleroit le moyen, si besoin estoit, de se retirer en seureté au Montdevy ou à Baine[1]. Le lendemain, les soldats qui estoient audict chasteau parlerent et sortirent avec leurs armes, et fut trouvé qu'il y avoit trente six heures qu'ils n'avoient mengé. Le sieur de Langey y ordonna le sieur de Cental gouverneur, lequel soudainement y mist deux mille hommes qu'il leva tant en ses terres qu'ailleurs[2].

Le marquis du Guast, adverty de la redition du chasteau et de l'ordre qui y estoit, rompit l'entreprinse qu'il faisoit de le venir secourir et delibera de se recompenser ailleurs; par quoy, estant deslogé du pont d'Esture, tourna ses forces vers Villeneuve d'Ast[3], laquelle (encores que le sieur de Langey l'eust bien pourveue), pour la debilité du lieu, fut forcée, avec toutesfois peu de meurdre; aussi furent Poiring et Cambian, petites places non fortifiées. Le sieur de Langey, combien qu'il congneust n'avoir les forces pour soustenir celles du marquis, lequel avoit quinze mille hommes de pied et environ deux mille cinq cens

1. Mondovi et Bene, à 10 kil. à l'est de Fossano (province de Coni).

2. Sur cette affaire de Cherasco qui se produisit le 25 août, voir la lettre de Guillaume du Bellay au Roi en date de ce jour (*Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, p. 681-682).

3. Sur la prise de Villanova d'Asti par les Impériaux, voir la lettre de Langey au marquis del Vasto demandant restitution des prisonniers contre rançon (Bibl. nat., ms. fr. 5153, fol. 87).

chevaux, et luy tout mis ensemble n'eust attaint à plus de cinq mille hommes de pied, estant adverty que l'entreprise du marquis estoit de ne plus s'amuser delà l'eau, mais venir passer la riviere à Carignan pour y camper et, ce faisant, nous oster tout le plat païs, depuis les montagnes jusques au Pau, pour affamer Turin, Pignerol et le reste de ce que nous avions deçà et laisser fortes garnisons à Quiers, Ast, Fossan, Albe et Cony pour le semblable estre faict aux places que nous avions delà le Pau et nous lever la commodité du marquisat de Saluces, pour y remedier, revint avec ses petites forces camper à Carignan et y commença un fort en toute diligence, afin que par art il peust garder ce que par force luy estoit impossible, car d'attendre son ennemy sans advantage il n'avoit le moyen[1]. Le marquis, ayant entendu la diligence qu'il faisoit d'empescher son entreprise, vint camper delà l'eau sur le bord de la riviere vis à vis de nous; et d'autant que c'estoit au mois de juillet[2] que les eaues estoient retirées, aisement on pouvoit au dessus et au dessoubs de Carignan passer la riviere à gué; et, quinze jours durant que les deux armées furent logées au devant l'une de l'autre, il y avoit ordinairement escarmouches, et falloit que jour et nuict nostre armée fust en armes pour l'empescher de forcer le passage, de sorte qu'on se reposoit à tour de roolle. Le sieur

1. Voir les lettres adressées par Guillaume du Bellay à François Ier, 7 septembre; au maréchal d'Annebault, 2, 8, 17 et 22 septembre (Bibl. nat., ms. fr. 5152, fol. 7-9; *Correspondance de G. Pellicier*, p. 685-686).

2. Inexact; il faut lire septembre. Le 22 septembre, Guillaume du Bellay écrit « du camp de Carignan » à M. d'Annebault et à M. de Grignan (*Correspondance de G. Pellicier*, p. 685-686).

de Langey, considerant qu'à la longue ses gens n'auroient moyen de porter la fatigue et que luy mesmes, pour les longs travaux precedens qu'il avoit endurez, estoit devenu perclus, tellement qu'il ne s'aydoit que du cerveau et de la langue, trouva moyen de tirer du camp imperial cinq ou six mille hommes de pied d'Italie et quelque cavalerie, dont il se renforça et affoiblit son ennemy d'autant. De quoy le marquis estonné osta sa fantasie de plus essayer de passer le Pau, craignant qu'estant deçà l'eau ceux qui jà s'estoient rendus à nous subornassent les autres qui estoient en son camp, et que par ce moyen il demourast le plus foible, par quoy il commença sa retraitte vers Villedestelon[1], s'approchant de Quiers.

L'opinion du sieur de Langey et de la pluspart des capitaines estoit de passer le Pau et suivre l'ennemy pour executer autres intelligences qu'il avoit en son camp et ailleurs; mais quelques uns (je ne sçay pour quelle occasion, car au conseil ils avoient monstré semblant de la trouver bonne et, suivant leur advis, il avoit parlé aux Suisses, qui luy avoient accordé en leurs presences de passer outre), se retracterent et trouverent moyen de mutiner les Suisses, tellement qu'alors qu'on cuidoit marcher en avant, ils tournerent leurs enseignes droict à Pignerol, chemin de la retraitte en France[2]. Leur colonel Sainct Julian[3] en

1. Villastellone, à 5 kil. au nord-est de Carignan.

2. Sur cette mutinerie des Suisses provoquée par un retard dans le payement de la solde, voir la lettre adressée au Roi par Guillaume du Bellay, Turin, 2 octobre (Bibl. nat., ms. fr. 5152, fol. 9-10).

3. James de Saint-Julien, nommé colonel général des Suisses au Piémont le 22 mai 1542.

fut soupçonné, et croy que ce fut à bon droict; et audit Pignerol se retira avec eux le sieur de Boutieres. Le sieur de Langey se voyant abandonné ne sceut autre chose que de se faire porter en une chaire à Turin avec le reste d'hommes qu'il avoit; et envoya les Italiens qu'il avoit tirez du camp imperial à Cazelles et Siria[1], petites places entre Turin et Vulpian. Le marquis, adverty de la soudaine departie de nostre armée, envoya quelque nombre de gens passer le Pau, lesquels, trouvant un capitaine de Languedoc avecques cinquante soldats dedans le chasteau de Carignan, les sommerent au nom du marquis de rendre la place, leur faisans entendre que, s'ils attendoient que l'artillerie fust arrivée, que son intention estoit de les faire pendre et estrangler. Le capitaine et les soldats n'attendirent à veoir l'artillerie, mais se rendirent à la premiere sommation. Ce qu'ayant entendu, le sieur de Langey, qui estoit à Turin, à sept mille de là, craignant que le marquis suivist avec sa trouppe et parachevast le fort qu'il avoit commencé, depescha sur l'heure le capitaine Martin du Bellay, son frere, gouverneur de Turin, avec sa compagnie, pour aller entendre comme les choses estoient passées et quel nombre d'hommes estoit dedans, afin que, suivant ce qu'il luy manderoit, il se fist porter luy mesme sur le lieu avec l'artillerie qu'il meneroit. Ledit capitaine Martin, pour avoir loisir de pourveoir à son affaire au partir de Turin, jetta devant luy le capitaine Marville et le comte Maxime Antoine de Sesse, ses deux lieu-

1. Caselle, à 20 kil. au nord de Turin; Cirie, à 10 kil. au nord de Caselle. Voir G. du Bellay à M. d'Annebault, 4 octobre (*Correspondance de G. Pellicier*, p. 686-688).

tenans, avec quarante ou cinquante chevaux, pour se mettre entre le Pau et la ville de Carignan, pour recognoistre si le marquis voudroit repasser l'eau. Estans arrivez sur la riviere, le comte Maxime Antoine laissa son compagnon au guet et, par un trompette, envoya demander de parler à ceux qui estoient dedans le chasteau; ce que luy estant accordé, le capitaine sortit en seureté, lequel estoit de la cognoissance dudit comte Maxime et autresfois avoit esté soubs sa charge. Ledit comte luy remonstra les grandes forces qui venoient, avec le grand nombre d'artillerie, et qu'ils estoient envoyez là seulement pour les investir, attendant les forces; l'asseurant bien que, s'il tardoit tant peu soit de parler, il ne seroit en sa puissance de luy sauver la vie, dont il le vouloit bien advertir estant son amy. Les choses furent tellement menées qu'il remist la place entre les mains du gouverneur de Turin et furent conduits les Imperiaux seurement à Quiers; ce faict, fut pourveu à la place, à ce qu'il n'y advint plus d'inconvenient. Le Roy, ayant entendu la prise de Carignan par les Imperiaux, avoit depesché un courrier en toute diligence, mandant au sieur de Langey que toutes choses laissées il mist tout son effort à la recouvrer; mais, arrivant le courrier, la trouva desjà entre noz mains, dont le Roy adverty en eut grand contentement.

Peu de jours après, le marquis du Guast, repassant le Pau auprès de Cressentin[1], vint assieger Chivas, dedans lequel estoit le seigneur Hieronime de Birague[2], mais, après avoir esté repoussé de deux

1. Crescentino, près de Chivasso, district de Verceil, province de Novare.

2. Jérôme de Birague, fils de César de Birague et de Fran-

assaux, se retira avec son armée à Cazal. Au mesme temps, Cesar de Naples, voulant ouvrir le chemin de Vulpian à Turin, delibera de prendre Cazelles, esperant le faire aisement, parce qu'il n'y avoit que les Italiens, lesquels le sieur de Langey avoit tirez du camp imperial, et qu'il les pourroit retirer à sa devotion; mais ledit sieur de Langey soudain y envoya le chevalier de Villegangnon[1] pour leur commander, craignant qu'entre tant de capitaines sans chef il n'y eust partialité. Ledit Cesar les vint assaillir, mais il fut si bien recueilly qu'il y perdit soixante ou quatre vingts hommes, et se retira avec sa courte honte, et y demeurerent ses eschelles pour les gaiges.

Le sieur de Langey, voyant le marquis retiré à Cazal, avoit cognoissance qu'une place nommée Barges[2], laquelle ferme le chemin de Pignerol à Ravel et à Saluces, portoit grand dommage à toute la plaine, d'autant qu'elle est enclavée au milieu de noz terres, et que le marquis, de long temps, ne la pourroit secourir; manda au sieur de Boutieres, qui estoit à Pignerol, que, pour ne laisser les Suisses inutils, il eust à marcher devant Barges et luy envoya toutes les forces qu'il avoit près de luy, retenant seulement gens pour la garde de Turin. Le sieur de Boutieres inconti-

çoise della Torre, frère de Louis de Birague, cité précédemment.

1. Nicolas Durand, sieur de Villegagnon, chevalier de Malte. Voir A. Heulhard, *Villegagnon, roi d'Amérique, un homme de mer au XVI^e siècle, 1510-1572*. Paris, 1897. Sur le rôle de Villegagnon à cette date, voir les lettres de Guillaume du Bellay à d'Annebault, 18 août, au Roi, 16 octobre, dans la *Correspondance de G. Pellicier*, p. 676-679, 689.

2. Barges, à 30 kil. au sud de Pignerol et à 15 kil. au nord-ouest de Revello.

nant partit pour laditte entreprise et mena quant et luy six canons qu'il print à Pignerol; mais, arrivé à Barges, trouva que les Espagnols avoient fortifié un convent joingnant le chasteau, et qu'il estoit impossible d'assaillir le chasteau sans premierement prendre le convent. A ceste occasion, soudain feit ses approches et mist ses pieces en batterie si diligemment que dedans vingt quatre heures il feit breche, de sorte que les soldats françois meslez avec quelque gendarmerie qui se mist à pied emporterent le fort d'assault et mirent au fil de l'espée environ trois cens hommes qui estoient dedans. Ce faict, approcha le chasteau, qui n'est qu'un donjon quarré, et gaingna les fauses brayes, ayant faict breche; ceux du chasteau demanderent à parlementer; enfin, plusieurs choses proposées, fut accordé que, si dedans six jours le marquis du Guast ne venoit assez fort pour lever le siège, ou gens pour luy, ils se rendroient la vie sauve, dont ils baillerent ostages. Le marquis, adverty de ceste composition, laissa tous autres affaires et partit à grandes journées pour venir secourir les assiegez. Le sieur de Boutieres, congnoissant que desjà il avoit passé le Pau vers Villefranche[1] et que, pour attendre une si grosse puissance, ses forces estoient trop debiles, rendit les ostages aux assiegez et par Brecqueras[2] se retira à Pignerol. Cependant, le marquis refreschit la place; puis, ayant crainte qu'estant esloigné on ne surprinst quelques unes de ses places (car il estoit bien seur qu'on avoit de tous costez pratiques secrettes), retourna promptement à Quiers,

1. Villafranca, près de Moretta.
2. Bricherasco, à 10 kil. au sud de Pignerol.

mais il ne sceut si tost venir que le sieur de Langey ne luy eust soustrait par menées le chasteau de Montault[1] et deux ou trois autres petites places du Montferrat qui estoient mal aysées à reprendre, à cause de l'hyver, où il n'avoit moyen d'y mener l'artillerie.

Quelques jours après, le sieur de Langey n'estant satisfaict que Barges n'estoit mise entre les mains du Roy, manda au sieur de Vassé, gouverneur de Pignerol, de pratiquer, par le moyen qu'il luy bailla, le capitaine d'icelle place de Barges nommé Paule Monnet; puis qu'il prinst quelques bandes nouvelles venans de France, et avec quatre canons qu'il eust à marcher droict audit lieu, ce qu'il feit en diligence, car il n'estoit homme paresseux d'executer choses honnorables et hazardeuses. Y estant arrivé, mist ses pieces en batterie, encores qu'il n'eust commissaires ny canonniers, mais tous ceux qui estoient en sa compagnie mirent les mains à l'œuvre avec luy, specialement un jeune homme de Picardie, frere du seigneur de Mailly[2], lequel naturellement s'adonnoit à l'artillerie; tous ensemble firent telle execution qu'en deux heures fut faict un trou dedans la tour, non toutesfois raisonnable pour assaillir; mais le capitaine, se voyant occasion de parler, remit la place entre les mains du sieur de Vassé et se retira au service du Roy.

Arrivée de monsieur d'Annebault en Piemont. — Vous avez cy devant entendu comme le Roy avoit retiré son

1. Montaldo, au nord de Chieri.

2. René, baron de Mailly, fils aîné d'Antoine de Mailly et de Jacqueline d'Astarac, enfant d'honneur, puis écuyer tranchant du Dauphin.

armée de devant Perpignan, de quelles forces elle estoit composée et le prouffit qu'elle luy apporta. Afin de ne la laisser inutile, ains en employer une partie si peu de temps qui restoit de bonne saison, le Roy ordonna le sieur d'Annebault pour aller en Piemont, et avec luy le regiment des lansquenets du capitaine Riqueroc, et les vieilles bandes françoises, les bandes italiennes, tous les chevaux legers et quatre cens hommes d'armes, esperant que avec tel renfort (estant l'armée du marquis ruinée par faulte de payement) on pourroit faire un grand exploict. Le sieur d'Annebault, avec lesdittes trouppes, print le chemin de Briançon[1] et, faisant passer une partie de son armée à Pignerol, l'autre par Suze, l'envoya loger à Carignan, à cause que le marquis du Guast estoit logé à Carmagnolles, qui est delà le Pau deux mille contremont la riviere, et luy vint coucher à Turin pour là communiquer avec le sieur de Langey.

Or, ledit sieur de Langey avoit faict secrettement preparer des bateaux sur le Pau pour, quand nostre armée seroit arrivée à Carignan et durant que le marquis seroit incertain du chemin qu'elle prendroit, porter noz gens de pied et artillerie contre bas l'eau; et, pour la nourriture de l'armée, faict faire à Vorling par le seigneur Ludovic de Birague une munition de pain pour dix jours pour, avant que l'ennemy fust adverty, surprendre Casal et autres places, ausquelles il avoit intelligence, car en vingt quatre heures elle y fust arrivée par eau, et le marquis ne pouvoit venir au secours qu'en quatre journées de camp, quelque

1. Au début de novembre.

diligence qu'il fist. Mais il se trouva des envieux qui divertirent le sieur d'Annebault, combien qu'il y eust bonne fantasie.

Le sieur de Langey (toutesfois se voyant avoir perdu son temps et son argent) mist en avant autre party; c'est qu'un sien amy qui estoit avec le marquis luy avoit donné advis que, si la nuict on vouloit avec l'armée passer le Pau, on ne failliroit de rencontrer les Imperiaux à un passage près Villedestellon, dont estoit impossible de leur sauver, moyennant qu'on envoyast trois ou quatre cens chevaux entre Carmagnolles et Villedestellon, et nostre armée en teste entre Villedestellon et Quiers; car la nuict le marquis, craignant d'estre investy, se devoit retirer à Quiers; et que celuy qui donnoit l'advertissement luy mesme les conduiroit. Ce party mis en conseil fut approuvé, et fut ordonné qui iroit et en teste et qui en queue, mais, la nuict venue, je ne sçay pourquoy ne pour quelle raison, on demoura. Seulement fut envoyé le capitaine Francisque Bernardin de Vieilmerqua[1] avec deux cens chevaux legers pour les recognoistre, lequel trouva les choses ainsi qu'elles avoient esté mises en avant, et print sur leur queue plusieurs butins et bagages; l'entreprise estoit indubitable, car les ennemis n'estoient que trois mille lansquenets et mille Espagnols, qui estoit leur force d'etrangers; ainsi, defaisant ceste

1. Francesco Bernardino de Vimercati, Milanais au service de la France, capitaine de chevau-légers (1539), un des meilleurs collaborateurs de Guillaume du Bellay et l'un de ses correspondants pendant l'intérim du sieur de Thermes (novembre 1541-mai 1542). Voir Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 345; *Correspondance politique de G. Pellicier*, p. 745).

trouppe, on pouvoit marcher en païs, parce qu'il ne demouroit au marquis que les Italiens sans teste d'Allemans.

Mort de monseigneur de Langey, frere aisné de l'auteur de ceste histoire. — Finablement, le sieur de Langey, voyant qu'on ne vouloit executer ce dont il avoit tant travaillé et faict de si gros frais, tant à l'entretenement des hommes que pour la fourniture de ce qui y estoit necessaire, considera bien que le pareil luy seroit faict en autres choses; à ces causes, pour la debilité de ses membres (car il estoit perclus à cause des longs travaux) avecques le congé du Roy, partit de Turin en une littiere pour venir devers luy, auquel il desiroit avant que mourir declarer beaucoup de choses pour son service qu'il ne vouloit mettre en la bouche d'autruy, craingnant de faire tort à ceux qui en luy s'estoient fiez; mais il ne luy fut possible d'y parvenir; car le neufiesme jour de janvier mil cinq cens quarante deux il trespassa à Sainct Saphorin[1] sur le mont de Tarare, au grand regret de plusieurs gens de bien, de sçavoir et d'experience.

L'amiral d'Annebault, ayant failly d'executer telles entreprises, alla loger à Carmagnolles, d'où estoit deslogé l'ennemy, auquel lieu il eut nouvelles des sieurs d'Aussun et de Carses[2], lors estans à Savillan, que dedans Cony y avoit si peu d'hommes que, s'il vouloit faire diligence de marcher pour l'investir, afin que secours n'y entrast, et amener artillerie pour faire

1. Saint-Symphorien de Lay, cant. de l'arr. de Roanne. Voir Bourrilly, *op. cit.*, p. 364-366.

2. Jean de Pontevès, baron de Cotignac, sieur de Carcès ou Carces.

batterie, il ne failliroit de l'emporter de premiere venue, parce qu'il n'y avoit gens suffisamment pour soustenir un assault. Ayant cest advertissement partist avec quatre canons, laissant le sieur Martin du Bellay, gouverneur de Turin, lieutenant du Roy deça le Pau, pour pourveoir à tout, d'autant que les forces de l'ennemy estoient vers le pont d'Esture. Le lendemain, ledict du Bellay, ayant nouvelles que le regiment de Riqueroc estoit arrivé à Rivoles et qu'il leur faloit venir trouver le pont du Pau de Turin pour passer l'eau (car celuy de Carignan et de Montcalier estoient rompus), leur y feit preparer le logis et les vivres, esperant d'en tirer du service en passant chemin. Or, à trois mille de Turin, delà l'eau sur la montagne de Monferrat, y avoit trois ou quatre petites places, à sçavoir la tour Sainct Bony, Chatillon et Sainct Raphael[1], qui portoient grand ennuy à Turin, d'autant qu'elles descouvroient tout ce qui en sortoit, de sorte qu'on ne pouvoit aller à Casal Bourgon[2], ny autres places que nous tenions au Montferrat (dont il nous venoit beaucoup de vivres, mesmes des vins) sans estre descouvert; lesquelles places il avoit failly peu devant de surprendre, et y avoit perdu des hommes, et entre autres le sieur de Malicorne du Maine[3], capitaine de gens de pied, y avoit esté estropié de tout un costé d'une arquebuzade. Ledict gou-

1. Bussolino, Castiglione et San-Raffaele.

2. Casalborgone, à une dizaine de kilomètres à l'est des places précédentes.

3. Félix de Chourses, sieur de Malicorne. Voir sur cette affaire la lettre de Guillaume du Bellay au Roi du 16 octobre 1542 (*Correspondance de G. Pellicier*, p. 690).

verneur delibera à la faveur d'iceux lansquenets les emporter de force, parquoy feit mettre en ordre quatre canons avec leur equippage et prendre des beufs par la ville pour les conduire, et au matin feit partir de Turin avecques lesdicts Allemans une partie de la compagnie du sieur d'Annebault, celle de monsieur de Langey, son frere, lequel estoit sur le chemin de France, où il mourut, comme dit est, et la sienne avec trois enseignes de François de la garnison de Turin. Estans arrivé devant Sainct Bony, fut plantée l'artillerie, de laquelle en peu d'heure fut faict un trou, auquel fut donné l'assaut par les lansquenets, qui l'emporterent de furie, et furent tous ceux de dedans tuez, hors mis le capitaine, qui fut pendu pour avoir esté si oultrageux, que de vouloir tenir une si meschante place devant le canon. Puis fit marcher à Chatillon, petite ville, sur une montagne qu'on ne peult battre, sinon d'une autre montagne opposite; mais il est impossible d'y mener artillerie sans engin ou force de bras, car les chevaux n'y peuvent monter. Les lansquenets qui avoient eu curée de ceux de S. Bony meirent la main à l'œuvre de telle façon qu'ils monterent deux canons aussi aisement que si ce n'eust esté qu'un fauconneau. Les assiegez, lesquels estoient quatre cens hommes de guerre en fort bon equippage, considerans le traittement qu'on avoit faict à ceux de Sainct Bony, aussi voyans ceste grosse armée de France venue à l'improviste, entrerent en tel esfroy, que sans laisser tirer se rendirent, leurs bagues sauves, et sortirent quatre cens hommes aussi bien armez et d'aussi bon visage de soldats qu'il y eust en Italie; s'ils eussent faict leur devoir (estant l'as-

siette telle), il y eust eu de l'honneur à les assaillir. Ceux de Sainct Raphael n'attendirent qu'on allast à eux, mais envoyerent au devant se rendre; aussi feirent deux ou trois autres petits forts, tous lesquels furent rasez, excepté la ville de Chastillon, en laquelle fut mise garnison pour garder le passage, car elle estoit deffensable. Ce faict, il envoya passer les lansquenets à Montcalier le long de la montagne, lesquels se rendirent le lendemain avec monsieur l'Amiral, qui marchoit à Cony[1].

Auquel lieu de Cony estant arrivé avec toute son armée, planta son artillerie au lieu qui luy fut dit estre le plus debile, mais on l'abusa, car c'estoit le mieux remparé; et, après que la breche fut faicte, on donna l'assault. Noz gens arrivez sur le hault trouverent un rempart derriere la breche pourveu de bons hommes, de sorte qu'après avoir combatu une heure sur le hault de la breche ils furent contraincts de se retirer. Il y mourut des nostres beaucoup de gens de bien, entre autres le capitaine Bricotte, Normant, son lieutenant et enseigne, le comte Guillaume de Biendras[2], Montferratin, et son lieutenant, le lieutenant et enseigne du capitaine Sainct Petre Corse et luy fort foullé de coups de pierre, S. Estefve, enseigne du capitaine Cavagues, et plusieurs capitaines et enseignes blessez. Estant retiré, deux cens

1. Sur le siège de Coni (décembre 1542-janvier 1543), voir Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, t. I, p. 268-269; Segre, *Carlo II di Savoia, le sue relazioni con Francia e Spagna e le guerre piemontesi dal 1536 al 1545*, p. 33.

2. Guillaume de Biandra ou Biandrasso. Voir *Catalogue des actes*, t. VIII, n° 30971, et *supra*, t. III, p. 343.

chevaux et sept ou huict cens hommes de pied envoyez par le marquis du Guast, la nuict, entrerent en la ville par l'autre costé de la batterie. Le jour venu, monsieur l'Amiral, ayant cognoissance de ce renfort et voyant ses munitions d'artillerie faillir, ordonna de se retirer; on disoit que s'il eust mené jusques à huict canons et leur suitte pour faire deux batteries, afin de divertir les forces de dedans, qui estoient petites, il y avoit apparence ou qu'on les eust forcez, ou qu'ils se fussent rendus, car, assaillant par plusieurs endroicts, ils n'estoient pour respondre à tout, mais ce ne fut le vouloir de Dieu. Sur la retraitte, le comte Maxime Antoine et le sieur de Marville[1], lieutenans du seigneur Martin du Bellay, et le capitaine Theode Bedaine[2], Albanois, rencontrerent deux cens chevaux imperiaux près de Bra[3], vis à vis de Quieras, lesquels ils chargerent et les defirent, dont ils prindrent la pluspart. Voilà ce qui fut faict en ce voyage.

Fortune advenue à monsieur le mareschal d'Annebault sur le Mont Cenis. — Le sieur d'Annebault, de retour à Carmagnolles, se voyant n'avoir moyen de faire nouvelles entreprises pour l'hyver qu'il avoit à dos, après avoir remis en l'obeissance du Roy quelques petites places, comme Villeneufve d'Ast, Poiring, Cambian et Rive de Quiers, que les ennemis avoient abandonnées, rompit son armée, laissant le sieur de Bout-

1. Catherin de Raillard, sieur de Marville.

2. Theodore Bedeigne, *alias* Manès, Albanais, capitaine de chevau-legers. Voir Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 72, t. V, p. 238, n. 2, et t. VI, p. 110. Cf. *supra*, t. III, p. 350; *Cronicque du roy Françoys premier*, p. 213, 214.

3. Bra, à 10 kil. au nord de Cherasco.

tieres en son absence lieutenant du Roy en Piemont, et à Turin le seigneur Martin du Bellay, prince d'Yvetot; pour gouverneur à Pignerol, le sieur de Vassé; à Chivas et Yorling, le sieur Ludovic de Birague; à Savillan, le sieur de Termes; le reste de l'armée licentia, hors mis deux mille Suisses soubs la charge du sieur de Sainct Julian, et feit retourner en France le colonnel Recroc, avec son regiment de lansquenets, pour estre employez aux lieux que le Roy ordonneroit, et puis il partit pour retourner devers le Roy environ le premier de janvier, prenant le chemin du Mont Cenis. Arrivant à la Nouvalaise[1], on luy feit entendre que la tourmente estoit sur la montagne; ce nonobstant on ne luy sceut dissuader de passer ce jour là, pensant corrompre le temps, contre l'opinion de tous les marrons[2], qui sont ceux qui congnoissent les tourmentes de la montagne, comme font les mariniers celles de la mer; mais, estant à mi chemin de la montagne, entre la Ferriere et la plaine de l'Hospitalet[3], la tourmente survint si extreme que la pluspart de ceux qui estoient en sa compagnie furent en hazard d'estre peris, quelques bons guides qu'ils eussent. Il s'en perdit bon nombre soubs les neiges, et entre autres le seigneur de Carrouges, jeune homme de bonne maison[4]; autres y perdirent la veue, autres les pieds, et la

1. Novalesa, au nord de Suse, à 828 mètres d'altitude.

2. Sur les *marrons* du Mont Cenis, voir une note d'Étienne Clouzot dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1906, p. 173-178.

3. Ferrera, au nord de Novalesa; l'Hospice (1,925 mètres).

4. Il s'agit probablement d'un frère, mort jeune, de Tanneguy Le Veneur, qui fut capitaine de gens d'armes sous Charles IX.

plus grand part depuis ne furent en santé. Semblablement, plusieurs soldats allemans et autres, lesquels, sous esperance qu'un tel personnage que monsieur l'Amiral s'estoit mis en chemin sans avoir consulté du passage, l'avoient suivy, qui se perdirent. Quant à luy, ayant gaigné la plaine, il demoura si perdu, luy et ses marrons qui le conduisoient, que, sans des hommes qui estoient dedans des tavernettes qui sont au hault de la plaine, lesquels sortirent à son secours, indubitablement il eust faict pareille fin que les autres. Le sieur de Maugiron, cognoissant la nature du païs, mesmes que la tourmente venoit, demoura à l'Hospitalet au pied des eschelles jusques à l'endemain, ayant retiré quelques gentilshommes passans par là, demy gellez, lesquels furent sauvez par son moyen. Ce danger procede à cause qu'à main droite de ce passage montant de la Ferriere pour venir à Lanebourg[1] y a une haulte montagne et une autre à main gauche, qui font le chemin estroit, lequel est entre deux, et quand la tourmente se leve sur icelles vous verriez des plottes de neige que le vent pousse contre bas, qui se font estant amassées au hault de la montagne fort petites (se monstrent elles), mais avant qu'arriver au passage se font aussi grosses qu'une montagne, tellement qu'elles perissent tout ce qui se trouve en ce destroict en temps de tourmente; mesme la plaine est si couverte et les chemins que les propres guides s'y perdent, et menent leur suitte perir dedans les cavains remplis

1. Lans-le-Bourg, sur l'Arc, cant. de l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). — Les mêmes faits sont rapportés dans Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 42.

de neiges. Ledit sieur Amiral, eschappé de ceste fortune, arrivé qu'il fut à Lanebourg au pied de deça la montagne, prit la poste, parce qu'il avoit eu nouvelles du Roy pour le venir trouver en Chasteleraudais.

Le Roy pardonne aux Rochelois et Islois. — Le Roy, à son partement de Montpellier, après qu'il eut retiré son camp de devant Perpignan, eut advertissement que les habitans de La Rochelle s'estoient mutinez et avoient faict quelque effort contre les officiers de la gabelle[1], passant païs pour se retirer vers Chastelleraulld et delà à Paris, les voulut chastier et en ceste intention feit marcher en sa compagnie le capitaine Ludovic, colonnel d'un regiment de lansquenets, qui estoit celuy qu'avoit eu le comte de Mansfeld, lequel s'estoit retiré en Allemagne. Mais, arrivé qu'il fut à La Rochelle, tous les habitans, non sans cause, craignans que Sa Majesté usast de la rigueur qu'ils meritoient, chercherent tous moyens de se reconcilier et remettre du tout à son obeissance. Et, le premier jour de janvier, s'assemblerent au jardin de la maison où il avoit pris son logis pour luy demander publicquement pardon, de la rebellion attentée par eux en plusieurs voyes contraires à l'obeissance que le subject

1. La révolte de La Rochelle fut provoquée par l'application de l'édit du 7 avril 1542, qui établissait un droit de 24 livres par muid, aussi bien sur le sel d'exportation que sur le sel de pêche. Voir à ce sujet la *Cronicque du roy François premier*, p. 396-425 : reproduction partielle d'une brochure intitulée *le Voyage du roy François Ier en sa ville de La Rochelle l'an 1542, avec l'arrest et jugemens par luy donné pour la desobeissance et rebellion que luy feirent les habitans d'icelle*; cf. les *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. III, p. 35 et suiv.

doit à son prince et souverain seigneur. Et le Roy estant audit lieu assis en son tribunal et iceux ayans les testes nues, les mains joinctes et les larmes aux yeux, avec ceux des isles prochaines[1], feirent faire une requeste publique, demandans misericorde par l'advocat, à ce que l'on disoit, desdittes isles[2], qui parla en ceste façon : « La malheureuse journée, Sire, et detestable à jamais en laquelle nous, voz très humbles et très obeissans subjects de ceste vostre ville de La Rochelle et des isles, avons esté tant delaissez de bon sens, de bon jugement et de raison qu'oubliant la douceur et benignité de Vostre Majesté royalle, les bienfaicts envers nous et les merites d'icelles, sommes tombez en tel inconvenient que d'avoir failly à recognoistre l'obligation et le devoir que nous vous devons par les raisons dessusdictes et par tout droict tant divin qu'humain, ayans commis chose, Sire, par laquelle nous devons encourir vostre indignation et perdre vostre bonne grace par noz mesfaicts, de sorte que de tant est la faulte que nous confessons la plus grande que vostre humanité et bonté envers nous est plus cogneue et apparente, dont la coulpe de ces pauvres miserables que vous voyez prosternez à voz pieds pour requerir vostre misericorde, est (quant à nous et nostre peché) indigne de la recouvrer; mais, quant à la grandeur et infinité de voz pitiez, ainsi que

1. La région de Marennes et les îles d'Arvert, d'Aix, de Ré et d'Oléron.

2. La *Cronicque du roy Françoys premier*, p. 417, l'appelle « maistre Guillaume Leblanc, homme docte et advocat en la court de Parlement à Bordeaulx, ayant charge des habitans desdictes isles ».

le roy psalmiste David se confioit à la grandeur des misericordes de son seigneur, nous avons esperance, Sire, que vous entendrez la voix et recevrez les confessions à mercy de ceux lesquels presentement baisent les pieds du trosne de Vostre Majesté, vous suppliant très humblement, Sire, avec desplaisir au cueur de vous avoir offencé et, les larmes aux yeux, ne regarder du tout à ce meffaict qui nous est advenu, pour raison duquel nous crions publicquement à haulte voix et demandons vostre misericorde; ains, Sire, ayez s'il vous plaist esgard à vostre bonté et clemence accoustumée. » Et ainsi piteusement criant misericorde et se mettant à genoux, avec une voix tremblante, piteuse et lamentable, assez longtemps iceluy advocat, comme continuant sa harangue, dist : « A la malheure, Sire, nous nous sommes tant oubliez que de commettre chose qui nous ayt faict encourir vostre indignation et perdre vostre bonne grace et la reputation en laquelle par le passé nous avons esté tant envers vous que vos predecesseurs roys, pour estre presentement spectacle à tout le monde de desloyauté et de desobeissance, pour laquelle, Sire, nous vous supplions très humblement nous vouloir faire misericorde. »

Harengue du Roy au peuple de La Rochelle. — Et le peuple incontinent commença de rechef à crier misericorde, jusques à ce que ceste voix piteuse tira les larmes des yeux des assistans et du Roy mesmes, qui, bien peu après, commença à respondre en ceste maniere : « Je ne suis venu icy pour vous dire l'ennuy que je receu, quand moy estant empesché en personne, et mes enfans pour l'augmentation et tuition de

mon honneur et de mon royaume, les nouvelles me furent apportées de la miserable rebellion que presentement vous confessez, mais bien pour vous dire, mes amis (car amis vous puis je appeler maintenant que vous estes retournez à la recognoissance de vostre offence) que le mal que vous avez faict, quand vous avez oublié (comme vous mesmes confessez) l'office et devoir des subjects envers vostre prince, est un crime si grand et si necessaire à punir qu'il ne pourroit estre plus pour les inconveniens qui s'en ensuivent. Car tout estat de monarchie et de republique bien institué ne consiste qu'en deux poincts, c'est à sçavoir au juste commandement des princes et superieurs, et en la loyalle obeissance de subjects, où si l'un des deux fault, c'est autant comme en la vie de l'homme la separation du corps et de l'ame, laquelle vie dure tant seulement autant que l'ame commande et le corps obeist. Dieu me doint grace de ne faillir au commandement qu'il m'a donné sur vous, et lequel je tien et recognoy de luy, comme chose de laquelle il me fault rendre compte; et combien qu'en ce commandement soit comprise la punition de la desobeissance, en laquelle je n'ay faulte d'exemples, tant vieux que nouveaux, que je puis suivre pour l'execution de justice aspre et rigoureuse, qui a souventes fois esté necessaire pour remedier à l'insolence d'un peuple, il me semble toutesfois n'estre moins raisonnable et convenable à un prince (mesmement qui en toute sa vie a eu ce propos de preferer tousjours misericorde à severité et rigueur de justice) de recepvoir après la confession de la coulpe son peuple se repentant et demandant pardon, qu'il est droict et equitable au peuple

d'obeir et garder la foy à son prince, qui use plus de clemence que de justice. Je sçay bien que la pitié et misericorde enseignée par nostre seigneur Jesus Christ, preschée par ses disciples et apostres et manifestée par tout le monde, pourroit non seullement non corriger, mais aussi corrompre un peuple de mauvaise volonté. Mais je sçay aussi que vous estes enfans de si bons peres, desquels la fidelité a été experimentée par tant de noz predecesseurs, et vous mesmes jusques icy m'avez esté si bons et si loyaux subjects que j'ayme trop mieux oublier ce mesfaict recent et nouveau, que noz viels et anciens bienfaicts, et aussi peu convient à voz coustumes precedentes de desobeir comme à ma nature de ne vous pardonner ceste offence presente. Facent les autres et exercent rigoureusement leur puissance, je feray tousjours tant qu'il me sera possible pour la pitié et misericorde, et ne feray jamais volontairement à mes subjects ce que l'Empereur a faict aux Gantois pour moindre offence que la vostre, dont il a maintenant les mains sanglantes, et je les ay, la mercy à Dieu, encores sans aucune taincture de sang de mon peuple; aussi a il avec l'effusion de sang des siens, la perdition de tant de testes et de tant d'ames, perdu semblablement les volontez et les cueurs. Et j'espere que ma misericorde et clemence confermera voz courages, en sorte que de bons et loyaux subjects que vous avez tousjours esté passé, pour l'advenir serez encores meilleurs et je vous prie oublier cette offence qui est survenue et de ma part il ne m'en souviendra jour de ma vie; mais aussi je vous prie qu'il vous souvienne tant seulement d'estre tels que vous avez esté par cy devant, et Dieu

me doint grace de faire envers vous encores mieux que je n'ay faict. Quant à l'offence et à l'inconvenient qui vous est nagueres advenu, Dieu, nostre seigneur et createur, le vous vueille pardonner; quant à ce qui me touche, je vous remets tant le criminel que le civil totallement, et vous pardonne sans excepter aucune chose, moyennant ce qu'avez accordé, que j'estime toutesfois beaucoup moins que voz cueurs repentans, sçachans très bien que le bien du prince gist en la loyauté des cueurs de ses subjects plus qu'en autre chose. » Et à ceste parole le peuple commença à crier : « Vive le Roy! » priant Nostre Seigneur luy donner bonne vie et longue, et continuant tousjours jusques à ce que le Roy dist davantage : « Je veux que tous les prisonniers soient delivrés presentement et que les clefs de vostre ville vous soient rendues, et voz armes, et que les garnisons de gens, tant à pied qu'à cheval, s'en aillent, et que soyez reintegrez et restituez totalement en ma grace, en vostre liberté et voz privileges, et veux aujourd'huy demeurer en vostre garde; et pour la resjouissance et congratulation, je veux que vous sonniez voz cloches, tiriez vostre artillerie, faciez feu de joye en rendant graces à Dieu, et vous et moy pour ceste bonne estraine. » Et telle fut la fin de l'oraison du Roy avec larmes, tesmoingnant sa bonne affection et charité envers son peuple. Après la fin de ceste harengue, la voix du peuple reconforté et resjouy merveilleusement s'eleva tout en un coup et cria soudainement en invoquant Nostre Seigneur, le suppliant pour la longue vie, santé et prosperité du Roy, lequel en cest acte, ainsi qu'en plusieurs autres, laissa suffisant tesmoignage de la clemence et bonté, dont il a

tousjours usé, aussi souvent comme l'occasion y a esté disposée.

Pratiques et entreprises du marquis du Guast contre Turin descouvertes. — Au mesme temps, messire Martin du Bellay, gouverneur de Turin, ayant eu nouvelles du trespas du sieur de Langey, son frere, demanda congé au Roy pour se retirer en France et pourveoir à ses affaires (car il estoit mort endebté de trois cens mille livres); toutesfois, ce ne fut sans mettre en seureté la ville de Turin de plusieurs pratiques que l'ennemy avoit dessus. L'une desquelles estoit qu'environ trois mois au precedant le juge de Turin, natif de Quiers, luy avoit porté paroles que lorsque laditte ville de Quiers avoit esté prise par le marquis du Guast (estant dedans le chevalier Assal, ainsi que cy devant avez entendu[1]), ledit marquis l'avoit enhorté, que se retirant à Turin et qu'il eust moyen de luy faire service, il le recognoistroit ainsi que l'Empereur avoit acoustumé de renumerer ses serviteurs; disant pour conclusion audit gouverneur qu'il avoit moyen de luy faire un grand service, car il envoiroit devers ledit marquis pour luy faire entendre qu'estant parvenu à cest estat le juge de Turin (comme il estoit) il auroit moyen de luy mettre la ville entre les mains, et par ce moyen ledit gouverneur, estant adverty du temps et heure que le marquis viendroit, pourroit audit marquis apprester une amorce et le prendre et tailler en pieces tout ce qui seroit en sa compagnie. Le gouverneur, ayant ouy ceste induction, voulut encores par autres moyens plus amplement cognoistre la fantasie

1. Voir *supra*, t. III, p. 420-421.

du juge, parquoy luy feit entendre qu'il la trouvoit bonne, mais il falloit temporiser pour quelque raison, et que sur sa vie il n'eust à passer plus outre sans exprès commandement.

Or, est il que de long temps le gouverneur avoit souspçon sur ledit juge, parce que, dès le temps du sieur de Montejean, iceluy Montejean eut opinion durant la trefve d'avoir de sa part un ambassadeur à Milan près du marquis du Guast, et y envoya l'un des sieurs de la Mole[1] de Provence, le marquis luy envoya à Turin le maistre de camp de la tierce de Lombardie, un Espagnol autant subtil et advisé qu'il fust en Italie, lequel demanda à loger en la maison dudit juge, qui avoit trois filles courtisanes des plus magnifiques de la patrie. Ledit maistre de camp faisoit despence ordinairement de cent ou six vingts livres pour jour, chez lequel se retiroient coustumierement les soldats, specialement les Navarrois et Basques, chose qui toujours depuis avoit rendu suspect le juge audit gouverneur, craignant qu'il fust corrompu à cause de sa pauvreté. Par quoy il mist sur tous les passages gens pour surprendre lettres qui se porteroient à Quiers où estoit le marquis. Finablement un marchand de Turin, nommé Luquin Bergue, que le gouverneur avoit adverty, s'asseurant de sa fidelité, feit surprendre un garson portant lettres dudit juge, par lesquelles il mandoit au marquis que l'heure estoit venue qu'il luy pourroit livrer la ville de Turin; car, estant mort le sieur de Langey, ils ne devoient plus estre en doubte d'estre descouverts et qu'il eust à

1. Probablement Jean (plutôt que Joseph) de Boniface, sieur de la Mole.

luy envoyer un sien fidele transvesty qui passeroit sur le pont du Pau avecques deux ou trois jumens chargées de vin, lequel, ayant passé le pont, prendroit le chemin à la main gauche, venant chercher la porte du palais qui tire à la Douaire; et si on luy demandoit à la porte dont il venoit, qu'il dist qu'il venoit de Rivolle et que c'estoit vin qu'une sienne fille luy envoyoit; et que, au cas qu'on luy feroit refus d'entrer, il iroit luy mesmes au gouverneur pour avoir congé, et que, par ledit messager, pour plus grande seureté, on luy renvoyast un signal estant dedans sa lettre, qui estoit son cachet entre deux papiers.

Le gouverneur, voulant eclarcir laditte entreprise, à ce qu'en son absence n'en advint inconvenient, manda le juge venir vers luy, lequel il tira en secret, l'interrogant si le moyen dont autresfois il luy avoit parlé de livrer le marquis entre ses mains estoit encores en son entier : il feit response que ouy et qu'il envoiroit une lettre audit marquis sous son bon congé, par le prieur de Sainct Dominicque, laquelle il luy monstreroit semblablement la response. Au bout d'une heure, luy ayant accordé, il apporta la lettre audict gouverneur, à la reception de laquelle il appella le seigneur Regnal de Birague[1], president de Turin, et maistre Jean Vaillant[2], procureur general du Roy en

1. René de Birague, né en 1507, fils de Galéas de Birague et d'Antonia Trivulzi, conseiller lai au Parlement de Paris (18 mars 1541), maître des requêtes, puis président au Parlement de Turin, cardinal, plus tard chancelier de France (1573), mort en 1583. Voir Fleury Vindry, *les Parlementaires français au XVI^e siècle*, t. I, p. 366.

2. Jean (ou Aignan) Vaillant, procureur général au Parlement de Turin (Fleury Vindry, *Ibid.*, p. 365).

Piemont. Après la lecture d'icelle, le gouverneur luy demanda s'il en avoit poinct escrit d'autres au marquis depuis qu'il avoit parlé à luy ; il feit response que non, et que s'il l'avoit faict il auroit merité la mort, attendu la deffence qu'il luy en avoit faict. Sur le champ, luy fut presentée sa lettre surprinse, à laquelle il ne sceut contredire, parquoy fut mené dedans le chasteau ; interrogué par ledit gouverneur et par les president et procureur du Roy, confessa que l'entreprinse du marquis et de luy estoit que le marquis luy devoit envoyer un nombre de charrettes chargées de vin, aujourd'huy deux et demain trois pour moins de souspeçon, et que dedans les pieces de vin (parce que les vaisseaux sont de la longueur des charrettes) devoit avoir aux unes des arquebuzes dedans le vin, aux autres pertuisanes et corselets, avecques toutes autres sortes d'armes, hors mis picques, lesquelles il devoit faire descendre dedans ses caves. Puis devoient venir plusieurs soldats italiens à diverses fois, transvestiz en païsans, apportans vivres au marché, lesquels se devoient retirer en la maison dudict juge, dedans grandes caves haultes de voultes, claires et seches, près de la place, et devoient venir jusques au nombre de soixante et quatre vingts. Puis quelque matinée qu'ils orroient tumulte à la porte de la ville et crier : « Savoye! », ils devoient sortir en armes pour gaigner la place, pendant que les soldats de la garde seroient au combat de la porte.

Bien estoit adverty le gouverneur qu'il se faisoit quelques charrettes à Ligny[1], ville imperialle estant

1. Leyni, à 20 kil. au nord de Turin.

aux Provanes[1] près de Vulpian, pour faire entreprise sur Turin, et avoit gens ordinairement pour l'asseurer du partement d'icelles; mais, se voyant pressé de partir et esperant par ce moyen rompre ceste entreprinse, feit faire le procès du juge et luy fist coupper la teste. Toutesfois, il admonnesta le sieur de Boutieres, qui estoit demouré lieutenant du Roy, et le sieur de Monnin[2], qui estoit ordonné à demourer gouverneur de Turin en son absence, à ce qu'ils eussent l'œil sur lesdittes charrettes, car de bref s'esclarciroit l'entreprise qui se devoit faire, et leur laissa un homme qui se tenoit à Groillas[3], trois mille de là, nommé messire Alexandre de Carara, auquel s'adressoient ses espies, pour les advertir des choses qu'il pourroit entendre; priant ledict sieur de Boutieres de ne donner saufconduict aux ennemis d'amener foin dedans la ville, parce qu'il estoit asseuré que laditte machination estoit par des chartées de foin.

Aussi y avoit il une autre entreprinse, c'estoit que deux caporaux de la bande du capitaine la Molle, ayans esté pris à la guerre, furent pratiquez par Cesar de Naples, gouverneur de Vulpian, de luy livrer un boullevert de Turin, et pour cest effect (les pensant avoir à sa devotion) leur avoit avancé chacun deux

1. La famille des Provana. Voir l'étude d'Arturo Segre, *Un gentiluomo piemontese della prima metà del secolo XVI, Giacomo Provana di Leyni*, dans le *Giornale ligustico*, 1897, fasc. 1 et 2.

2. Le 3 mars 1543, Tristan de Monneins signe une quittance de 200 livres pour l'état de gouverneur de Turin durant le présent mois de mars (Bibl. nat., ms. fr. 28479, Pièces originales, dossier 45736, p. 5).

3. Grugliasco, à 10 kil. à l'ouest de Turin.

cens escus, et un patant du marquis du Guast, de mille escus d'intrade chacun, au royaume de Naples. Après laquelle composition, ou pour mieux dire collusion, les deux caporaux en advertirent ledict du Bellay, gouverneur de Turin, lesquels il conforta de promettre audict Cesar le boullevert qu'autrefois il avoit surprins (comme avez cy devant entendu), ayant ledict du Bellay bonne intention de faire un grand carnage des Espagnols; puis, pour recongnoistre si le lieu seroit bien à propos, s'estoient laissez prendre à la guerre trois Espagnols, ausquels ils monstrerent le lieu et le moyen d'executer ce qu'esperoit ledit Cesar.

Le jour de l'execution, ledit du Bellay devoit faire venir à Montcallier les deux mille Suisses qui estoient demourez à Carmagnolles, et avec environ deux mille autres hommes de pied françois qu'il tireroit de toutes les garnisons, et sept ou huict cens chevaux, tant de la gendarmerie que des chevaux legers, devoient venir passer le Pau sur le pont de Turin pour charger les ennemis. Pendant lequel temps le seigneur Ludovic de Birague, accompagné de douze ou quinze cens hommes de pied des garnisons de Vorling, Chivas et des terres de Montferrat, viendroit par le costé de Vulpian leur donner sur la queue, et luy mettroit dedans le corps de la garde du boullevert qui estoit au milieu soixante ou quatre vingts arquebusiers, et dedans les contremines autre nombre d'hommes, avecques corcelets et hallebardes, et fourniroit les tours de la ville d'arquebuses à croq et d'autre arquebuserie. Et, à l'heure que ceux qui devoient entrer dedans le boulevert seroient au combat des Suisses qui

auroient passé le pont du Pau avec la cavalerie, devoient venir charger ceux de dehors par les flancs, et le seigneur Ludovic sur la queue, et mille ou douze cens hommes qui sortiroient de la ville par la porte du chasteau, qui leur donneroient à l'autre flanc, de sorte qu'il y avoit grande apparence que peu se fussent sauvez, mesmes estans en desordre et suiviz jusques à Vulpian, il estoit apparent de l'emporter, la trouvant despourveue et ceux de dedans effroyez. Mais, cognoissant que ceste pratique ne se pouvoit conduire si promptement, et qu'estant absent en pourroit venir inconvenient si les sieurs de Boutieres et de Monnin n'y estoient fort vigilans, se voulut asseurer avant que de partir à ce que l'entreprise ne sortist à mauvais effect, parquoy commanda aux deux caporaux de faire venir le tabourin majour du marquis du Guast, nommé le Moret, qui estoit celuy qui faisoit les messages avec les deux Espagnols ordonnez pour recognoistre le boullevert, lesquels iceluy du Bellay fist prendre dedans leur logis, comme estans venus sans saufconduict, par le capitaine de la justice; puis, estans confrontez contre les caporaux, confesserent le faict et eurent tous trois la teste couppée.

Le huictiesme jour de fevrier mil cinq cens quarante deux avant Pasques, et huict jours après le partement dudit messire Martin du Bellay[1], messire

1. L'affirmation du chroniqueur paraît en contradiction avec une lettre adressée par Martin du Bellay à l'un de ses frères, Jean ou René, et datée de Turin 12 février 1543 (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 537, fol. 204). Dans cette lettre, Martin déclare qu'il attend son congé « en grande impatience, car il me desplaist bien de demourer icy aux debtes que nostre

Alexandre de Carara, qui estoit celuy qu'il avoit laissé à Groillas pour advertir le sieur de Boutieres des choses qui surviendroient, environ minuict envoya à la porte de Turin faire sçavoir audit sieur qu'à Vulpian et à Ligny estoient assemblez huict cens chevaux et cinq mille hommes de pied, qui prenoient le chemin de Turin, et qu'il pensoit bien que c'estoit l'entreprise dont de long temps ledit du Bellay l'avoit adverty qui se dressoit à Ligny. Le sieur de Boutieres soudain fit monter à cheval le capitaine Francisque Bernardin, avecques vingt cinq sallades de sa bende, pour rebourser le chemin dudit Vulpian, lequel arrivé qu'il fut à l'abbaye de Cette[1], deux mille par delà Turin tendant le chemin de Verseil, descouvrit les ennemis au point du jour delà l'eau, et les ennemis luy, lesquels, se voyans descouverts, firent leur retraitte au lieu dont ils estoient deslogez sans autre chose executer.

Le douziesme dudict mois, de rechef ledit de Carara envoya une lettre au sieur de Boutieres pour l'admonnester du partement des ennemis, lequel, par oubliance ou par avoir trop d'affaires, ne regarda dedans laditte lettre; or, venant l'aube du jour, il fit grand broillas, les ennemis jetterent leur embuscade de gens de pied au moulin de la Sye sur la petite Douaire[2], à un get

frere y a faictes pour le service du Roy ». Mais la date de la tentative faite contre Turin étant confirmée par ailleurs (cf. ci-dessous, p. 117, n. 1), celle de la lettre de Martin, dont nous ne possédons d'ailleurs que la copie, doit être erronée; peut-être faut-il lire 1er février.

1. Abbadia di Stura, entre Turin et Settimo.

2. La Dora Riparia. « Sur la Dora, il y avait deux ou trois moulins; il y a encore celui de Molassi » (communication de M. Armando). Peut-être est-ce celui dont il s'agit ici.

d'arc de la ville, et leur cavalerie à Nostre Dame de Campagnes[1]; puis firent marcher cinq chars de foing, conduits chacun de quatre beufs, qui est contre la coustume du païs, car on n'en met que deux à chacun chariot; et pour ce (comme vous sçavez) que le dessous des charrettes du païs est long et quarré, et plat, un peu plus long que large, faict en forme d'un double ratelier, là dessus ils avoient assis la forme d'une grande cage avec botteaux de foing, si bien accoustrez contre lesdittes cages qu'il n'y avoit homme qui n'eust estimé estre une charrettte de foin; dedans chacune cage avoit six soldats avec jaques et manches de mailles, le morion, l'espée, le poignart et la rondelle, chacun sur un genoil, trois le visage d'un costé et trois de l'autre; puis les deux costez (coupant une corde par dedans qui les tenoit serrez) tomboient comme une trappe, en sorte que les soldats pouvoient sortir tout à un coup et servoient lesdits costez en tombant de pont pour descendre. Arrivant le premier chariot, dedans lequel estoit chef Alexandre Dymage, Milanois, et estoit le bouvier un soldat avec jaques de mailles et courte dague sous une robe de toille, au premier pont, les portiers leur demandent d'où vient ce foing? Ils dirent de Ligny et monstrerent leur saufconduit du sieur de Boutieres; à ceste occasion on les laissa passer. Estant le chariot arrivé devant le logis du capitaine Raimonet[2], qui avoit la garde de la porte avec sa bande, un ject de pierre dedans la

1. La Madona di Campagna, à 5 kil. au nord de Turin.

2. Le capitaine Raymonnet de Lizagna est cité, avec le capitaine Perrichon en qualité de lieutenant, dans une montre passée à Turin le 13 novembre 1544 (Bibl. nat., ms. fr. 25792, fol. 502).

ville, le capitaine Raimonet demanda à acheter le foing; le bouvier luy feit bien cher, esperant le conduire jusques à la place; quoy voyant ledit Raimonet commanda à son lieutenant, le capitaine Perrichon, qu'il eust à donner d'une corcesque[1] dedans ledit foing, parce que le gouvernenr au partir leur avoit faicte ceste ordonnance, de laquelle il se souvint, ce qu'il feit, et la retira toute sanglante; soudain, les deux costez de la cage tomberent, servans de ponts à ceux qui estoient dedans pour descendre. Sortant le premier, donna un coup d'espée dedans le corps au capitaine Raimonet et luy couppa un doigt, Raimonet le saisit au corps, et à coups de dague le tua. Les autres donnerent droict à la place; cependant les autres quatre chariots, voyans leurs compagnons descouverts, se jetterent dehors et forcerent la garde de la porte, tellement qu'ils leur feirent abandonner leur garde, et en furent seigneurs et maistres, ensemble de leurs armes estans aux rateliers. Sans point de faulte, si ceux qui estoient au moulin de la Sye eussent faict leur devoir de diligenter, la ville estoit perdue, sans esperance d'y resister. Or, y avoit il ordinairement un esquadre, tant de nuict que de jour, à la garde de la place; de fortune ce jour là il touchoit au capitaine Salvateur d'Aguerre[2], lequel, oyant l'alarme à la porte et crier : « Savoye! », tourna la teste droict audit lieu avec son esquadre, si qu'il rencontra au droict de l'hostellerie de la Couronne les cinq soldats qui

1. Corsèque, pertuisane à gros oreillons pointus.

2. Salvador d'Aguerre, sieur de Garragaztelu de Hélette, puis d'Arberats en Basse-Navarre. Voir P. Courteault, *Commentaires de Blaise de Monluc*, t. I, p. 123, n. 1.

estoient eschappez du premier chariot, qui jà estoient au combat; mais, les ayant mis en fuitte, suivit tousjours son entreprise de gaigner la porte. Pendant ce combat, un mareschal de la ville, qui se tenoit près la porte, estant bien advisé, monta dessus icelle porte, et avec son gros marteau feit tomber la sarasine qui estoit attachée d'une chesne, mais à cause de la rouille ne pouvoit descendre; toutesfois à force rompit la chesne et tomba la herse, qui osta le moyen aux Imperiaux, qui ja estoient mille ou XII cens sur le bord du premier pont, de pouvoir entrer. Sur ces entrefaictes y arriverent les sieurs de Boutieres et de Monin, et quant et quant fut fermée la porte, où fut enfermé entre la herse et laditte porte un Espagnol. Il n'y a point de doute que si ceux qui avoient à conduire les chariots en eussent versé un dedans la porte, ou seulement detelé les bœufs, la ville estoit perdue, car on n'eust peu ny abatre la herse ny fermer la porte, et desjà leur armée estoit sur le bord du premier pont quand la herse tomba. Cesar de Naples, voyant avoir failly à son desseing, se retira avec peu de perte, horsmis le lieutenant, qui fut tué d'un coup d'artillerie, et ceux qui estoient sortis des charettes encores une partie se sauva, car, estant la herse trop courte, aucuns repasserent par dessous, qui eschapperent. Tel fut le progrès et l'issue de ceste entreprise; après le sieur de Boutieres, regardant sa lettre receue la nuict, trouva que c'estoit l'advertissement qu'on luy en avoit envoyé, mais ne l'avoit encores veu, au moins n'y avoit il pourveu[1].

1. Voir un récit de cette affaire dans une lettre de Vespasiano

Faits d'armes en Picardie sous la charge de monseigneur de Vendosme. — Peu de temps après Pasques mille cinq cens quarante trois, le Roy, estant adverty que sa ville de Terouenne estoit mal pourveue de vivres, manda à monseigneur Antoine, duc de Vendosmois, qui estoit son lieutenant general en Picardie, d'assembler son armée pour la renvitailler, lequel, à ceste occasion, mit tel ordre qu'au commencement d'avril se trouva l'armée ensemble prez de Hedin, en laquelle estoient monsieur François de Lorraine, duc d'Aumalle, fils aisné du duc de Guise, monsieur de Nevers[1], le mareschal du Biez[2], le seigneur de Lorges[3], colonnel des legionnaires, le regiment d'Allemans du capitaine Ludovic, et environ le nombre de cinq ou six cens hommes d'armes et six cens chevaux legers. Partant dudit lieu, alla camper à Gournay[4], qui est un village au deça de la forest de Foucamberge, lieu fort à propos pour faire conduire les vivres en son camp venans de Hedin, sans troubler l'avitaillement de la ville, qui venoit de Montreul; et estoit iceluy camp si bien ordonné qu'il estoit malaisé à l'ennemy de couper les vivres, ny d'un costé ny

Bobba, ambassadeur de Mantoue, à Hercule Gonzague et à la duchesse de Mantoue, Milan, 15 février, publiée par A. Segre, *op. cit.*, p. 84-85 (cf. Bibl. nat., ms. fr. 3921, fol. 118).

1. François de Clèves, fils de Charles de Clèves et de Marie d'Albret, duc de Nevers (1538).

2. Oudart de Biez avait été confirmé le 21 mai 1542 dans ses pouvoirs de maréchal de France (*Catalogue des actes*, t. IV, n° 12632).

3. Jacques de Mongommery, comte de Lorges.

4. Gournay, sur la comm. de Verchocq (Pas-de-Calais).

d'autre; audit lieu sejourna douze ou quinze jours, durant lesquels il mit dedans Terouenne ce qui estoit necessaire.

Pendant ce temps, monsieur d'Aumalle, jeune prince de grande volonté, desirant veoir les ennemis, s'en alla à Terouenne avec environ cent chevaux de gentilshommes volontaires qui l'accompagnerent pour leur plaisir, ayant en sa compagnie le sieur de Laval[1], le sieur de S. André[2], le sieur de Dampierre[3], le sieur de la Chasteigneraye[4] et autre bon nombre de jeunesse de la nourriture de monseigneur le Dauphin. Estant audit lieu, alloit de jour en autre à la guerre, accompagné du sieur d'Aiguilly[5], lieutenant de la compagnie du sieur de Villebon[6], gouverneur de Terouenne, avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, de sorte qu'il se faisoit ordinairement, tant devant Aire que S. Omer, de belles entreprises. Entre autres un jour, estant sorty le seigneur d'Aumalle et en sa compagnie outre les dessus nommez, le sieur De-

1. Guy XVII, comte de Laval, gentilhomme de la chambre.

2. Jacques d'Albon de Saint-André, fils de Jean d'Albon et de Charlotte de la Roche-Tournoël. Voir L. Romier, *la Carrière d'un favori, Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France, 1512-1562*. Paris, 1909.

3. Claude de Clermont, sieur de Montoison et de Dampierre, fils de Jacques de Clermont, gentilhomme de la chambre du dauphin, écuyer tranchant du Roi (1534-1540).

4. François de Vivonne, sieur de la Châtaigneraye, fils d'André de Vivonne et de Louise Daillon, écuyer tranchant du Roi, l'adversaire malheureux du sieur de Jarnac dans le duel célèbre.

5. Pierre le Vavasseur, sieur d'Esguilly (1495-1575).

6. Jean d'Estouteville, sieur de Villebon.

cars[1] avec les deux cens chevaux legers de sa charge, après avoir esté longtemps à l'escarmouche devant Aire, pour trouver moyen d'attirer les ennemis au combat, voyans qu'il estoit tard et qu'il n'y avoit apparence qu'ils vousissent sortir, se mirent à la retraitte par le chemin qui vient de Bonny[2] et de Hedin, et demoura ledit seigneur d'Aumalle sur la queue, esperant que ceux de la ville sortiroient sur sa retraitte, et que par ce moyen feroit quelques faicts d'armes; mais, estant sur le chemin pour se retirer à Terouenne, l'alarme se donna environ de quatre cens chevaux des ennemis, qui venoient de rebourser le chemin entre Hedin et nostre camp, esperans rompre noz vivres. Monseigneur d'Aumalle cogneut bien que le nombre des ennemis estoit beaucoup plus grand que le sien, mais, se confiant à la vertu des siens, delibera de combatre. Et, pour autant que c'estoit force aux ennemis de se retirer par un pont prochain, les y attendit et y feit une charge brusque et furieuse, en laquelle furent portez par terre bon nombre de gens de cheval des ennemis, si est ce qu'ils passerent ledit pont, pesle mesle monseigneur d'Aumalle et sa compagnie, parce que la force estoit leur, mais aussi ne fut ce sans grande perte des ennemis, car tousjours furent chargez par monseigneur d'Aumalle jusques aux portes d'Aire, dont luy et les siens revindrent plus sanglans du sang des ennemis et de leurs chevaux que du leur, et amenerent jusques à cent hommes

1. Jacques de Pérusse, sieur des Cars, gentilhomme de la chambre du dauphin, sénéchal de Périgord.

2. Bony, cant. de Catelet, arr. de Saint-Quentin (Somme).

de cheval prisonniers dedans Terouenne. La cause qui feit retirer ledit seigneur d'Aumalle fut qu'il estoit sorty grosse trouppe de gens de pied d'Aire pour luy coupper chemin au pont par où il falloit qu'ils feissent leur retraitte, et sans cela il eust faict plus grand effort.

Le vingt cinquiesme jour d'avril de laditte année mille cinq cens quarante trois, monseigneur de Vendosme depescha devers le Roy, qui estoit à Sainct Germain en Laye, pour luy faire entendre que le payement de son armée failloit à la fin d'iceluy mois d'avril et que, s'il luy plaisoit envoyer encores de quoy la soudoyer un mois, il avoit moyen (estant le païs de l'Empereur despourveu d'hommes) conquerir quelque ville de sa frontiere, mesmement la ville et chasteau de Bapaume. Le Roy, qui, environ sur la fin de may, vouloit en personne marcher en campagne, comme vous orrez cy après, ne voulut qu'il passast outre, ayant crainte de rompre son entreprise. L'occasion pour laquelle la frontiere d'Artois et Henault estoit si despourveue, c'estoit à cause que le duc de Cleves faisoit la guerre au païs de Brabant et desjà avoit pris deux ou trois places sur l'Empereur, parquoy les Bourguignons avoient tourné toutes leurs forces pour luy faire teste[1].

Entre tant qu'on alla devers le Roy sçavoir son intention et luy faire entendre le default de payement,

1. Le duc de Clèves était entré en campagne contre les Impériaux au début de 1543; le 24 avril, l'armée clévoise leur infligea une sérieuse défaite près de Zittard. Voir A. de Ruble, *op. cit.*, p. 175-180.

monseigneur de Vendosmes adverty d'une place, laquelle faisoit grand ennuy au païs du Roy, nommé Lilliers[1], entre Betune et Aire, à l'entrée des marais, delibera d'employer le reste du payement de son armée à la lever des mains de l'ennemy; puis, estant arrivé devant, commença les approches. Ceux de dedans, qui estoient cinq cens hommes de pied et deux cens chevaux, d'arrivée firent bonne mine, mais la fin ne fut telle que le commencement, car après la breche faicte, voyans nos gens se preparer pour l'assault, demanderent composition, laquelle leur fut accordée, et après plusieurs parlemens sortirent leurs bagues sauves, remettans la ville entre les mains de mondit sieur de Vendosme, chose qui vint bien à propos, car le feu s'estoit mis en noz amonitions, en maniere qu'à peine avoit on peu retirer nostre artillerie que les affusts ne fussent bruslez. Aussi monsieur d'Aumalle, jeune prince d'insigne volonté, estoit prest pour aller luy mesmes à l'assault, et le duc de Vendosme, ne l'en pouvant dissuader, s'estoit aussi preparé pour y aller, encores qu'il fust lieutenant du Roy, dont n'en pouvoit qu'advenir inconvenient, là où l'un deux, ou tous deux (comme il pouvoit estre vray semblable) y fussent demourez, d'autant qu'ils eussent voulu faire la pointe.

La ville estant rendue y fut mis le feu, et les portes abatues pour la rendre inutile à l'ennemy; et après avoir razé plusieurs petits chasteaux, tant aux environs de Terouenne, de Sainct Omer, d'Aire que de Betune, s'achemina le camp pour la retraitte, attendant des nouvelles du Roy, en lieu, dont en un jour il

1. Lilliers, cant. de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais).

se peust retirer et licentier l'armée, ou marcher en païs, selon qu'il seroit commandé. Pour ceste commodité fut advisé de se retirer à Fervens[1], sur la riviere de Canche, auquel lieu ils eurent nouvelles du Roy, lequel leur manda de mettre l'armée dedans les garnisons sans riens licentier, hors mis les legionnaires, lesquels en peu de temps on pourroit rassembler, chose qui fut executée.

1. Frévent, sur la Canche, cant. d'Auxy-le-Château, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

FIN DU NEUFIESME LIVRE.

DIXIESME LIVRE

des Memoires de messire Martin du Bellay, seigneur de Langey.

Exploicts de guerre en Picardie et Artois. — Desjà estoit la fin du mois de may mil cinq cens quarante trois, que le Roy estant à Villiers Coste Reets[1], ordonna de rassembler de toutes parts son armée, pour se jetter en campagne, selon ce qu'il arresteroit en son Conseil. Les uns estoient d'advis qu'il devoit marcher à Liliers nouvellement prise et bruslée par monseigneur de Vendosme, et la fortifier, car il estoit aisé, parce qu'elle est en forte assiette, des deux parts fermée d'un marais, et n'y a qu'une advenue à fortifier du costé tendant à Pernes; et quant et quant fortifier Sainct Venant[2], qui est deux lieues plus outre sur la riviere du Lis, fort de nature, d'autant qu'il est en une isle triangulaire environnée de toutes parts d'icelle riviere et de marais, laquelle on ne peult oster, de sorte qu'il n'y a ordre d'y arriver que par deux chaussées, et le tenant on pourroit courir librement tout le bas païs de Flandres, sans trouver ou ville ou passage qui face obstacle; puis à Saint Pol ou bien à Pernes faire un chasteau, pour asseurer le chemin à Liliers avecques Terouenne, qui est à quatre lieues de là, sur la main

1. François Ier séjourna à Villers-Cotterets pendant la première quinzaine de juin 1543.

2. Saint-Venant, sur la Lys, cant. de Lillers, arr. de Béthune (Pas-de-Calais).

gauche, tirant de Pernes audit lieu, pour y mener vivres, car tenant Terouenne, Pernes et Liliers, et Hedin à la queue, le païs seroit suffisant pour s'avitailler sans le secours d'autruy.

Les autres disoient, qu'estant la ville d'Avennes desgarnie d'hommes, à cause que la garnison estoit à la guerre contre le duc de Cleves, l'allant investir à l'improvist, avant que l'ennemy eust l'opportunité de le secourir, on la prendroit sinon on prendroit Landrecy, qu'on pourroit fortifier, et le chasteau d'Emery[1], et quelques autres, pour avoir entrée au pays de Henault. Qui fut l'opinion à laquelle le Roy s'arresta, et depescha l'amiral d'Annebault, nouvellement amiral par le trespas de l'amiral de Brion, mort à Paris[2], à ce qu'il print le droit chemin pour, en attendant son arrivée, clorre ladicte ville d'Avennes[3], et empescher qu'il n'y entrast secours; et manda monseigneur de Vendosme de rassembler son armée vers Abbeville, et prendre son chemin à travers le païs de l'ennemy pour vivre à ses despens sans fouller le sien, et le venir rencontrer au Cateau Cambrezis[4], et par ce moyen il avoit l'armée que menoit l'amiral en forme d'avant garde à sa main dextre, et celle de monseigneur de Vendosme à sa gauche, et lui estoit au milieu.

L'amiral, ayant pris congé du Roy à Villiers Coste

1. Aymeries, cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes (Nord).

2. Chabot de Brion était mort le 1er juin 1543. Les lettres de provision de la charge d'amiral de France en faveur de Claude d'Annebault sont datées de Fontainebleau, 5 février 1544.

3. Avesnes (Nord).

4. Cateau-Cambrésis, aujourd'hui le Cateau, cant. de l'arr. de Cambrai (Nord).

Reets, alla coucher à Soissons, de là à Montcornet en Tierasse[1], auquel lieu il assembla les forces qu'il devoit mener; de Montcornet alla camper à Estrée au Pont[2], sur la riviere d'Oyse, duquel lieu, après avoir fait repaistre les chevaux, dès jour couché, fit partir le sieur de Longueval, avec cinquante hommes d'armes de sa compagnie, et Martin du Bellay, sieur de Langey, avec la sienne, et le capitaine la Lande[3], avec mil hommes de pied pour passer entre Avennes et la haye d'Avennes, afin d'empescher que du costé de là l'eau il ne luy peust arriver secours. Or, entre Estrée au Pont et Avennes, deux lieues au deça dudit lieu d'Avennes, passe une petite riviere[4] qui sort de l'estang du Beufle laquelle pour la hauteur des rives en peu de lieux est guayable, et y a un seul pont à un village nommé Estreul[5], par lequel on passe; au bout d'iceluy dont les ennemys avoient fait un blocu (car ainsi nomment ils ce que nous appelons un fort) dedans lequel avoit trois cens hommes pour la garde. Le sieur de Langey print le devant, menant avec luy une douzaine de pionniers, et entre ledict fort et l'estang du Beufle feit abattre les bords de la riviere, en sorte qu'il y passa à gué, et se trouva devant les portes d'Avennes premier que le sieur de Longueval et la Lande arrivassent à Estreul, lequel tint ceux d'Avennes en telle subjection, que le

1. Montcornet-en-Thiérache, cant. de Renwez, arr. de Mézières (Ardennes).

2. Étréaupont, sur l'Oise, arr. de Vervins (Aisne).

3. Eustache de Bimont, dit le capitaine La Lande. Voir la notice de A. Rozet et P. Lembey, *le Siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en 1544*, p. 75-80.

4. La petite Helpe, affluent de la Sambre (rive droite).

5. Etrœungt, arr. d'Avesnes (Nord).

capitaine la Lande força ledit fort d'assault, et meit ceux de dedans au fil de l'espée, sans que ceux de la ville en eussent la cognoissance. A Avennes passe une autre riviere[1], laquelle se nomme la riviere d'Avennes, et va tomber en la riviere de Sembre. Le sieur de Langey pour achever l'entreprinse de se jetter entre la haye d'Avennes et la ville, adverty de la prinse du fort, marcha pour passer ladicte riviere ; mais avant qu'il y arrivast, vint devers luy un homme, envoyé de la part de monseigneur l'amiral, l'advertir qu'il avoit changé d'opinion, et qu'il eust à se retirer le chemin de Cartigny[2], qui est sur la riviere de Beulle, tirant au chemin de Landrecy, à quoi il obeyt. Si est ce que sur sa retraitte ceux d'Avennes luy feirent plusieurs charges, mais ayant laissé trente ou quarante chevaux en une fosse, l'ennemy qui n'en avoit la cognoissance passa outre; incontinent ceux qui estoient demeurez en la fosse leur donnerent à dos, et prindrent quinze ou vingt des ennemys. Je n'ay pas bien entendu à quelle occasion on avoit changé de desseing, sinon que l'on disoit que Sainct Remy[3], commissaire de l'artillerie, avoit dict que la ville n'estoit forçable; si ainsi estoit, on ne devoit venir jusques là pour laisser d'autres plus belles entreprises. Si est ce que qui l'eust assaillie de furie, il estoit apparant qu'on l'eust prise, la trouvant despourveue d'hommes comme elle estoit.

Description de la ville de Lendrecy et de la riviere de Sembre. — Estant nostre armée arrivée à Cartigny,

1. La grande Helpe, autre affluent de la Sambre (rive droite).
2. Cartignies, sur la petite Helpe, cant. et arr. d'Avesnes.
3. Jean de Saint-Rémy, commissaire ordinaire de l'artillerie, l'un des cent gentilshommes de l'hôtel du Roi.

fut ordonné que le lendemain matin, le sieur de Langey iroit devant à Landrecy, pour faire le logis du camp, et selon l'occasion qui se presenteroit, feroit sommer ceux de dedans de se rendre à la mercy du Roy, et que le sieur de Longueval le suivroit avecques sa compagnie, et les mille hommes du capitaine la Lande. Passant chemin, iceluy de Langey trouva le fort de Prissé[1] abandonné des ennemis, auquel il meit des gens, attendant le camp; de là alla devant Landrecy, où il fit donner par quelques gens de cheval jusques aux barrieres, mais nul sortit de la ville pour venir à l'escarmouche plus avant que lesdictes barrieres. La ville de Landrecy est assise sur la riviere de Sembre, laquelle n'est encores fort grosse, mais parce qu'elle est profonde et les bords haults, elle se passe malaisement sans pont. Ceste riviere sort du vivier d'Oisi[2], qui est du duché de Guise, et vient tomber à Catillon[3], et de là à Landrecy, et à Marolles[4], de Marolles à Emery et à Maubeuge, et de là au pont sur Sembre[5], et se va descharger dedans la Meuze près Namur. Landrecy est deçà l'eau, et au delà, à la portée d'un canon, est la forest de Mormaux[6].

Abandon et bruslement de Landrecy. — Le sieur de

1. Prisches, cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes.

2. Oisy, cant. de Wassigny, arr. de Vervins (Aisne).

3. Catillon-sur-Sambre, cant. du Cateau, arr. de Cambrai (Nord).

4. Maroilles, sur la petite Helpe, près du confluent, arr. d'Avesnes (Nord).

5. Pont-sur-Sambre, cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes (Nord).

6. La forêt de Mormal, entre le Quesnoy et la vallée de la Sambre.

Langey, qui bien sçavoit que l'an mille cinq cens vingt et un, lorsque monsieur de Vendosme print ladicte ville, la nuict dont le lendemain il pensoit donner l'assault, les ennemis se retirerent dedans la forest, de sorte qu'au matin on n'y trouva que le nid, pour obvier à cela et qu'en partant ils meissent le feu dans la ville, et bruslassent les munitions (car il sçavoit bien que le Roy la vouloit fortifier), fit rabiller un pont à un moulin, auquel y a une tour quarrée, qui est au dessoubs de Landrecy, tirant à Marolles; puis y fit passer cent chevaux des siens, conduicts par le comte Maxime Antoine de Sesse, pour se jetter entre la forest et la ville, attendant la venue de monseigneur l'Amiral, qui les pourroit renforcer. Mais estant arrivé luy demanda deux ou trois enseignes, avecques quelque cent cinquante hommes d'armes de renfort, car il y avoit lieu commode pour les loger sans hazard; toutesfois ledict Amiral ne le trouva bon, et fit revenir ce que desja estoit passé. Les ennemis environ minuict ne faillirent d'executer ce que le dict Langey avoit preveu, car ils deslogerent et se retirerent à la forest, par ce qu'il n'y avoit personne delà l'eau; et au partir mirent le feu dedans la ville en tant de divers endroits, qu'elle fut toute convertie en cendres, horsmis l'eglise, sans que l'on y peust remedier, et bruslerent bleds, farines et autres vivres et munitions en si grand nombre, qu'il y en avoit à suffisance pour nourrir le nombre d'hommes qu'il faudroit à la garde de la place pour un an.

Pendant ce temps, monseigneur de Vendosme marchoit avecques son armée par le haut païs d'Artois, lequel passant près de Bapaulme assaillit la ville et la meit en son obeissance. Dedans le chasteau qui n'est

qu'une roquette, s'estoit retiré le sieur d'Auchimont, avecques tous les soldats et les habitans de la ville, femmes et enfans en si grand nombre, qu'attendu qu'il n'y avoit qu'un puis, en deux jours il fut tary, de sorte qu'ils estoient prests de se mettre à sa misericorde, la corde au col; mais le Roy qui par plusieurs fois avoit mandé audict duc de Vendosme qu'il eust à passer outre sans s'arrester là ny ailleurs, et luy fit un reiteratif mandement et commandement que, sur peine de desobeissance et d'encourir sa mal grace, il eust ce jour là à le venir trouver au Cateau en Cambrezis, auquel lieu il ne feroit faute de se trouver, à quoy il ne voulut desobeir, et leva son camp à la grande joye des assiegez et à son grand regret. Le Roy estant arrivé à Cateau en Cambrezis[1], monsieur l'Amiral le vint trouver, ayant tousjours laissé son camp près Landrecy, lequel luy apporta le dessein de la ville, à ce qu'il en ordonnast son bon plaisir. Le Roy luy commanda de se venir loger à Catillon, deux lieues au dessus de Landrecy sur la riviere, et que le lendemain il se trouveroit audit Catillon, avecques toutes ses forces, et là estans sur les lieux ils concluroient ce qu'ils avoient à faire.

Noms des seigneurs de l'armée de Marolles. — Estans les forces unies audict lieu de Catillon, se trouva son armée de seize ou dix huict cens hommes d'armes, sçavoir est, monseigneur le Dauphin en personne, ayant cent hommes d'armes soubs sa charge; monseigneur

1. François Ier séjourna au Cateau-Cambrésis entre le 18 et le 21 juin; le 21, il était à Maroilles et il y demeura jusqu'au milieu du mois suivant; dans la seconde quinzaine de juillet, il était à Catillon.

d'Orleans et sa compagnie de cent hommes d'armes; Antoine, duc de Vendosmois, cent; le comte de Saint Pol, cent; monsieur l'Amiral, cent; monsieur le duc de Guyse, cent; monsieur d'Aumalle, son fils, cinquante; le mareschal du Biez, cent; la compagnie de monsieur d'Anguien, qui estoit allé en Provence, ainsi que je vous diray par cy après, cinquante; le sieur de Brissac, cinquante; le sieur de Dampierre, cinquante; le sieur de Maugeron, cinquante; monsieur de Boisy[1], cinquante; le sieur de Longueval, cinquante; le sieur de Bonneval, cinquante; et plusieurs autres qui seroient longs à nommer; et dix huict cens chevaux legers, dont estoit colonnel le sieur de Brissac; douze mille legionnaires, tant de Picardie, Normandie, que de Champagne; le colonnel du sieur de Roignac[2], de quatre mille Bas Allemans; le colonnel du sieur de Fresnoy[3], Lorrain, de quatre mille; le colonnel de Ludovic de quatre mille.

Assiette de Landrecy et la fortification. — Ayant veu son armée en campagne, entre Catillon et Landrecy, après avoir resolu de fortifier Landrecy et avoir ordonné de ceux qui en auroient la charge, [le Roy] delibera d'aller loger à Marolles, qui est un gros bourg, où y a une abbaye de moines, sur la riviere de Sembre, deux lieues au dessous de Landrecy, parce que c'estoit le lieu plus à propos pour empescher l'ennemy de venir troubler les fortificateurs, puis ordonna le capitaine la Lande pour gouverneur d'icelle ville. Or est il que la

1. Claude Gouffier, sieur de Boisy, fils aîné d'Artus Gouffier, premier gentilhomme de la chambre (1531).
2. Antoine de Louvain, sieur de Rognac.
3. Jacques de Moreuil, sieur de Fresnoy.

riviere de Sembre passe au bas de la ville du costé de la forest, et parce que ladicte ville est fort en pente, le Roy fit retrencher, car du costé de la forest il y a une montagne qui regardoit dedans, mais à l'occasion dudict retrenchement on estoit à couvert, et fit abandonner tout le bas, aussi y furent faicts trois gros boulleverts, dont l'un fut nommé le Dauphin, l'autre le boullevert d'Orleans et l'autre le boullevert de Vendosme, et le retrenchement fut nommé la courtine du Roy; et pour servir de quatriesme boullevert, y avoit un vieil chasteau en forme de roquette, qu'il feit remplir de terre, pour en faire une plateforme, servant de flanc ausdicts boulleverts.

Faulce praticque pour le chasteau de Nice. Perte de quatre galeres du roy François. — Quelque temps auparavant, le Roy, estant adverty de l'armée de mer que Barberousse amenoit à son secours, avoit envoyé monseigneur François de Bourbon, sieur d'Anguien, frere de monseigneur de Vendosme, pour estre en ladicte armée, joincte avecques la sienne de Levant, son lieutenant general. Ledict sieur d'Anguien estant à Marseille, attendant nouvelles de l'armée de Barberousse, le sieur de Grignan[1], lequel estoit lieutenant du Roy à Marseille, luy proposa une vendition que luy devoient faire trois soldats Savoisiens du chasteau de Nice, qui luy promettoient livrer ledict chasteau, disans avoir telle

1. Louis d'Adhémar de Monteil, baron de Grignan, fils de Gaucher d'Adhémar et de Diane de Montfort, gouverneur de Marseille (26 octobre 1540), lieutenant général en Provence en l'absence du comte de Tende (28 février 1541) (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 34, fol. 246, 275 v°). Voir J. Brun-Durand, *Dictionnaire biographique... de la Drôme*, t. I, p. 7-8.

intelligence dedans que à leur arrivée il leur seroit livré. Le sieur d'Anguien, après avoir sur ce entendu la volonté du Roy, delibera d'executer ceste entreprinse; pour laquelle execution il fit equipper quatre galleres, dont estoient chefs les capitaines Magdelon[1], chevalier d'Aux[2], Pierre Bon[3] et Michelet[4]; et encores qu'il fust jeune d'aage, seulement de vingt ans, s'y voulut conduire dextrement et sagement, ne se voulant du tout mettre au hazard de traistres, lesquels pouvoient aussi aisement vendre l'estranger que leur patrie. Et pour ne riens laisser derriere du service qu'il pouvoit faire au Roy s'il prenoit ledict chasteau, se jetta en mer, avec unze galleres outre les quatre, et quelque asseurance que luy donnast ledit sieur de Grignan de la facilité de l'entreprise et du peu de danger qui estoit en icelle execution, donna charge audit capitaine de Magdelon, frere du baron de Sainct Blanquart, de se mettre devant, avec lesdites quatre galleres, menant quand et luy les marchans. Et luy avecques le reste des galleres, print le largue et l'avantage du vent, ou pour servir ses gens, ou pour se retirer, si trahison y avoit, comme tost après elle fut descouverte; car soudain que ledict

1. Magdelon d'Ornesan, frère de Bertrand, baron de Saint-Blancard, qui était mort au début d'avril 1540.

2. Pierre de Blacas d'Aups, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, plus tard chef et supérintendant des galères du Roi en Normandie.

3. Pierre Bon, ancien lieutenant du capitaine Jonas, un des cent gentilshommes de l'hôtel du Roi (1538), capitaine de Notre-Dame-de-la-Garde (1541-1542), baron de Meuillon (quelquefois Mevillon). Voir Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 274-275, et *Annales historiques de Provence*, 1909, p. 252.

4. Michel de Pontevès, dit le capitaine Michau ou Michéou.

Magdelon approcha près de Nice, sortirent six galleres pour l'investir, et quinze qui venoient après conduites par Janetin Dorie[1], couvertes du cap Sainct Souspir[2], lesquelles donnerent la chasse audit Magdelon et sa compagnie jusques dedans le port d'Antibe, où lesdictes galleres furent abandonnées, reservé le capitaine Magdelon, qui fut blessé d'un coup de canon par la cuisse, dont il mourut, et furent amenées lesdictes quatre galleres par Janetin, au port de Villefranche. Le seigneur d'Anguien estant surgy au cap Roux[3], Janetin, qui venoit pour le surprendre, fut descouvert au cler de la lune, mais noz gens feirent telle diligence de lever l'ancre et faire force et volte, que terre à terre ils se retirerent à Tollon sans rien perdre[4].

Le Roy ce pendant qui estoit à Marolles fut adverty que le chasteau d'Emery qui est à deux lieues par delà, au dessous, sur la riviere de Sembre, estant entre ses mains, se pouvoit fortifier; à ceste cause ordonna monseigneur le Dauphin, avecques une partie de son armée et une bande d'artillerie, pour y aller le mettre en son obeissance, lequel arrivé devant ladicte place mal pourveue d'hommes, parce que le seigneur d'icelle estoit à la guerre en Gueldres, ceux de dedans voyans les approches faictes se rendirent à luy; et fut laissé

1. Gianettino Doria.

2. Le cap San-Ospizio, à l'est de Villefranche.

3. Le cap Roux, entre Saint-Raphaël et Cannes.

4. Les galères du Roi furent protégées à Toulon par les bandes des sieurs d'Arcier et de Gombert que le comte d'Enghien avait fait entrer dans la ville le 23 juin 1543 (Arch. de Toulon, BB 47, fol. 235). — Sur l'affaire de Nice, voir A. Segre, *op. cit.*, p. 40-46; Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 379-385.

dedans le sieur de Sansac[1], avecques deux cens chevaux legers dont il avoit la charge, et quelque nombre de gens de pied ; mais peu de jours après il fut retiré au camp et en son lieu fut envoyé le sieur de Langey avecques sa compagnie et une enseigne de gens de pied de la legion de Picardie, à laquelle commandoit le capitaine la Moyenne et le seigneur Hieronyme Marin[2], Boulonnois, fortificateur, pour fortifier ladicte place. Aussi fut prins Barlemont[3], autre chasteau sur ladicte riviere, et tout le païs couru jusques à Bains[4] et près les portes de Monts en Hainault. Ledict chasteau d'Emery est composé d'une roquette en quadrature, ayant quatre grosses tours aux quatre coings d'icelle roquette et un grand fossé à fons de cuve plein d'eau, puis revestu de quatre courtines, environ cinquante toises de chasque circonference loing de ladite roquette avecques quatre grosses tours aux quatre coings desdites courtines et un portail ; et est ledit chasteau assis en une isle que faict en cest endroict la riviere de Sembre, et ne se peut battre ceste roquette, à cause qu'elle est couverte de la douve d'icelle ceinture. Derriere chacune encongneure des quatre tours qui sont en ladite ceinture, le sieur de Langey fit commencer un grand cavalier, et par ce que les tours n'estoient suffisantes pour soustenir une furieuse batterie, avoit aussi

1. Louis Prévost, sieur de Sansac, « un des meilleurs chevau-legers de son temps » (Brantôme, *Œuvres*, t. III, p. 397). Voir P. Courteault, *Commentaires de B. de Monluc*, t. I, p. 21, n. 2.

2. Girolamo Marini. Voir la notice de A. Rozet et P. Lambey, *op. cit.*, p. 80-96.

3. Berlaimont, cant. de l'arr. d'Avesnes (Nord).

4. Binche, dans le Borinage, province de Hainaut (Belgique).

fait commencer de grandes trenchées par dedans, de cavalier en cavalier, afin que là où l'ennemy auroit battu et les tours et la courtine (chose toutesfois qui estoit malaisée à faire, par ce que la muraille et la chaux estoient de marbre noir) il trouvast nouvel obstacle.

Prise de Maubeuge. — Aussi, peu de jours après, le Roy, adverty de la ville de Maubeuge, située sur la mesme riviere de Sembre, quatre lieues au dessoubs d'Emery, en laquelle avoient accoustumé les ennemis de faire leur amas quand ils vouloient faire entreprinse en France, depescha derechef mondict seigneur le Dauphin pour l'aller mettre en son obeissance, lequel arrivé devant la ville pour n'estre pourveue de gens de guerre, qui attendissent le canon, les citadins se meirent entre ses mains, et puis il se retira au cap, laissant pour chef audict Maubeuge le sieur de Heilly, avecques mille hommes de la legion de Picardie dont il avoit la charge, et le capitaine Sainct Yve[1], avecques cinq cens hommes. En icelle ville y a un beau convent de canoniesses gentilles femmes, lesquelles ne font aucun veu de religion et se peuvent marier à leur volonté.

Surprinse et butin faict à Bains. — Cinq ou six jours après la garnison d'Emery, estant advertie que de jour en autre les soldats imperiaux qui retournoient de la guerre de Gueldres venoient loger aux fauxbourg de Bains et villages circonvoisins, ne se doubtans de rien, d'autant qu'il y avoit dix lieues du camp jusques là, et qu'il n'y avoit gens de cheval dedans Maubeuge, entreprint de les y aller surprendre, faisant entendre au sieur de Maugeron qui estoit au camp à Marolles que,

1. Peut-être Louis de Vaux, sieur de Saint-Yve (*Catalogue des actes*, t. VI, n° 19360).

s'il vouloit venir avec six ou sept vingts hommes d'armes, on trouveroit moyen de faire entreprise, dont il pourroit sortir honneur et prouffit, lequel y vint avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes et environ quatre vingts hommes d'armes de la compagnie de monsieur l'amiral d'Annebault conduits par le sieur de Fontaines de Harcourt[1], son lieutenant. Passans auprès d'Emery allerent ensemblement repaistre à Maubeuge; et parce que les nuicts estoient courtes, ils monterent à cheval à jour couché, menans seulement quand et eux de la garnison de Maubeuge le capitaine Sainct Yve avec cinquante arquebuziers à cheval, pour rompre les maisons des faulxbourgs de Bains, et meirent leur embuscade à une lieue au deça de Bains, en un bois; et fut depesché le sieur de Marville, lieutenant du sieur de Langey, et avec luy le vidame de Chartres[2] et le sieur de la Rocheguion[3] qui y estoient allez pour leur plaisir et pour mener lesdicts arquebuziers à cheval de Sainct Yve, pour au poinct du jour surprendre les Impériaux dedans les fauxbourgs. Puis envoyerent le capitaine la Mothe Gondrin[4], lieutenant du sieur de Maugeron, demeuré malade à Maubeuge avecques la compagnie de son capitaine, pour donner jusques aux fauxbourgs de Monts, qui est à deux ou trois lieues près de Bains, et Bains est à quatre lieues près de Mau-

1. Pierre d'Harcourt, sieur de Fontaine-le-Henry, baron de Briouze, fils de Jean de Harcourt et de Jeanne de Saint-Germain.

2. François de Vendôme, vidame de Chartres (1522-1560).

3. Louis de Silly, sieur de la Roche-Guyon, second fils de Charles de Silly et de Philippe de Sarrebruck.

4. Blaise de Pardaillan, sieur de la Motte-Gondrin, fils de Pierre de Pardaillan et d'Agnès d'Armagnac.

beuge : ayant iceluy la Mothe charge de mettre le feu en quelques maisons d'iceux fauxbourgs, afin d'oster à ceux de la ville (où y avoit grosse garnison, tant de cheval que de pied) la cognoissance de l'execution que l'on vouloit faire à Bains. Et se devoient les deux trouppes retirer à l'embuscade où estoit le sieur de Langey pour les soustenir, avenant qu'ils fussent chargez par l'ennemy. Ceux qui allerent à Bains surprindrent dedans les faulxbourgs cent ou six vingts hommes de cheval, qui estoient arrivez le soir, qui furent tous pris dedans leurs logis, hors mis quelques uns qui se sauverent parmy les jardins tous en chemise; et après avoir pillé les villages circonvoisins, mesme une abbaye voisine de là, où se trouva grand butin, parce que nul s'estoit retiré, à raison qu'il y avoit dix lieues jusques à nostre camp et qu'il n'y avoit point de gens de cheval à Maubeuge, se retirerent à l'embuscade, aussi firent ceux qui estoient allez à Mons, lesquels pareillement ramenerent gros butin. Estans leurs forces et butin rassemblez, retournerent à Maubeuge, et le butin departy, chacun se retira où il estoit ordonné.

Ce jour mesme, monsieur d'Aumalle, fils aisné du duc de Guyse, ayant faict entreprise pour attirer ceux d'Avennes hors de leur ville, quelques uns sortirent, mais ils n'abandonnerent la faveur de leur artillerie; monsieur d'Aumalle esperant les irriter pour sortir plus avant, les chargea jusques sur le bord de leurs fossez, où ils perdirent beaucoup de leurs gens, et de sa part n'y mourut qu'un homme; toutesfois ils ne s'emeurent autrement, et combien que ledict sieur y fust demouré bien tard en intention de les provoquer d'avantage, si n'eut il moyen de les attraire, lequel voyant qu'il perdoit temps se retira au camp.

Retraicte de noz gens de devant Mons et Maubeuge. — Le Roy ayant entendu, tant par les prisonniers que l'on avoit amenez de Bains que par les François qui y avoient esté, que dedans n'y avoit aucuns gens de guerre (au moins bien peu), y envoya monseigneur le Dauphin et l'amiral d'Annebault avec une partie de l'armée, ne retenant que ce qui estoit besoing pour tenir en seureté ceux qui fortifioient Landrecy pour la reduire en son obeissance; mais il fut abusé, car les ennemis, le lendemain qu'ils eurent eu cest alarme, avoient mis en la ville quatre enseignes de lansquenets de renfort et aussi ils estoient advertis comme mondit seigneur le Dauphin ne menoit vivres que pour deux jours, dont ils pouvoient juger qu'ils n'auroient à soustenir que le premier effort, parquoy delibererent de faire teste à nostre armée. Lorsque monseigneur le Dauphin arriva devant la place, ceux qui conduisoient l'œuvre n'ayans cognoissance de la forteresse, planterent l'artillerie au lieu qui estoit le plus remparé et le plus deffensable, de sorte que la batterie n'y fit grand dommage; si est ce que plusieurs jeunes hommes voyans la presence de monseigneur le Dauphin se hazarderent de donner jusques aux fossez, où ils furent bien recueillis et en eut de morts et de blessez, et entre autres y mourut le sieur d'Allegre[1], jeune homme, qui pour son aage avoit ja faict honneste preuve de sa personne; aussy le sieur de Chastillon, Gaspart de Colligny, jeune homme de grande volonté, y eut une arcbouzade à la gorge, dont avec le temps il fut guery.

1. François d'Alègre, fils aîné de Gabriel d'Alègre et de Marie d'Estouteville, né en 1515.

Le Roy, adverty du grand nombre d'hommes qui y estoient, jusques à douze ou quinze cens Allemans, et estant pressé de monseigneur le Dauphin de luy envoyer renfort de munitions d'artillerie et de vivres, ayant deliberé soubs son bon plaisir ne partir de là qu'il ne l'eust mise en son obeissance; considerant toutesfois iceluy le hazard qui pouvoit advenir de tenir son armée separée, et que s'il alloit en personne se joindre avecques monseigneur son fils, laisseroit sa fortification de Landrecy commencée et imparfaicte, et demourant seul comme il estoit, estant sa principale force en la compagnie de sondit fils, les ennemis qui se renforçoient à Mons et au Quesnoy le Comte[1], quelque nuict luy pourroient donner une camisade; pour y obvier manda à monseigneur le Dauphin qu'il eust à se retirer devers luy, et qu'en passant il retirast les forces qui estoient à Maubeuge, rompant les fortifications et mettant le feu dedans les maisons, parce que c'estoit la ville en laquelle ordinairement l'Empereur assembloit ses forces venans d'Allemagne et de ses Païs Bas. A cela fut obey par monseigneur le Dauphin, mais à grand regret de se retirer sans rien executer.

Au retour de monseigneur le Dauphin, le Roy eut advertissement qu'il y avoit deux places entre Avennes et Symay, l'une appelée Trelon[2] et l'autre Glayon[3], ausquelles coustumierement y avoit gens de guerre qui portoient grand dommage à la frontiere de Tierasse et de Champagne. Pour y aller depescha le sieur de

1. Le Quesnoy, cant. de l'arr. d'Avesnes (Nord).
2. Trélon, cant. de l'arr. d'Avesnes.
3. Glageon, cant. de Trélon.

Bonneval avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes et le sieur de Stenay[1], lieutenant de monseigneur d'Anguien, lequel estoit en Provence, et le regiment de lansquenets du seigneur de Roignac et deux mille hommes de pied françois, mille du seigneur de Baqueville et mille du capitaine S. Aubin Gobelet, tous deux de la legion de Normandie, avec quatre canons et leur suitte. Arrivé que fut ledit sieur de Bonneval devant Trelon, après que ceux de dedans eurent apperceu marcher le canon, estimans que tout le camp du Roy y fust, envoyerent pour parlementer et se rendirent la vie sauve seulement; aussi firent ceux de Glayon; puis après avoir faict butiner aux soldats ce qui y estoit, le sieur de Bonneval feit brusler lesdites places sans autrement ruiner la fortification, sinon abatre les portes, qui fut cause que ladite place de Trelon fut depuis fortifiée par les ennemis; car avant qu'elle fust bruslée, le seigneur d'icelle place craignoit à la fortifier, pour le regret qu'il avoit de desmolir un bastiment qui touchoit à la muraille. Ledit sieur de Bonneval ayant executé sa charge se retira au camp.

Demolition du chasteau d'Emery. — Quelques jours après, le Roy manda Martin du Bellay, seigneur de Langey, qui estoit au chasteau d'Emery, venir devers luy pour sçavoir l'estat auquel estoit ledit chasteau, lequel luy feit entendre (quant à ce qui touchoit la fortification) que dedans douze jours la place seroit en estat pour soustenir l'effort d'une grosse armée, mais qu'il

1. Il s'agit très probablement de François d'Estavayé, sieur de Forel, écuyer d'écurie du Roi.

estoit besoing de la pourveoir de vivres, car estant son camp retiré il estoit malaisé d'y en mettre, d'autant qu'il y avoit entre Landrecy et Emery deux rivieres qu'il fault passer à pont, attendu qu'elles ne sont gaiables, et aussy que la ville d'Avennes luy coupoit le chemin. Le Roy, y voulant donner ordre, feit venir le president Olivier[1], depuis chancelier de France, les sieurs d'Esturmel[2], de la Hargerie et de Pierrevive[3], qui estoient commissaires des vivres, pour s'enquerir du moyen qu'ils avoient de fournir vivres audit chasteau, lesquels firent rapport audit sieur qu'ils n'avoient l'opportunité d'envitailler l'armée et la ville de Landrecy, et, que s'ils mettoient vivres dedans Emery, on affameroit le camp et n'y auroit ordre de pourveoir Landrecy, à faulte du charroy qui ne pouvoit venir à cause des pluies continuelles qui n'avoient cessé depuis trois sepmaines ou un mois. Ayant ledit sieur entendu ce rapport et se voyant pressé d'envoyer secourir le duc de Cleves, à l'occasion qu'il avoit nouvelles que l'Empereur avec son armée approchoit près de ses païs, delibera de retirer les hommes qui y estoient et de faire raser ledit chasteau, renvoyant sur le champ ledit sieur de Langey pour ce faire, lequel feit telle diligence à la ruine d'icelle place tant

1. François Olivier, président au Parlement de Paris, chancelier de France le 28 avril 1545.

2. Jean d'Estourmel, sieur de Templeux, commissaire pour le ravitaillement des places fortes de Picardie (*Catalogue des actes*, t. IV, nos 13036 et 13168). Il fut ajouté le 25 juin à la liste dressée le 1er mai.

3. Charles de Pierrevive, sieur de Lézigny, trésorier de Languedoc, n'est pas sur la liste.

par mines que par autres moyens, que dedans quatre jours les quatre tours de la Roquette et le portail de la closture, avec deux des grosses tours des courtines, volerent en l'air et furent renversées dedans les fossez, et fut la ruine si grande que depuis on ne l'a redifiée. Puis, pour approcher plus près de ses vivres, le Roy retourna loger à Catillon[1], qui est entre Guyse, Bohain et Landrecy, et de jour en autre ne failloit d'aller revisiter ses fortifications de Landrecy, pour haster l'ouvrage, mesmes tous les princes et seigneurs de son camp estoient ordinairement à la solicitation; mais on n'y pouvoit faire telle diligence qu'on eust voulu, à cause de la continuation des pluyes, comme j'ay predit.

Environ la fin de juillet, le Roy, voyant sa place de Landrecy desja en estat et que, sans avoir espaule d'une armée, on pouvoit continuer la fortification s'il laissoit seulement à Guyse quelque nombre de gens de cheval et de pied pour y conduire les vivres, se retira audit lieu de Guyse pour adviser au secours du duc de Cleves, son allié, et laissa dedans Landrecy pour gouverneur le capitaine la Lande, avec deux cens chevaux legers soubs sa charge et mille hommes de pied de la legion de Picardie, à laquelle pareillement il avoit à commander. Et parce que iceluy la Lande estoit malade d'une fievre tierce, craignant qu'elle ne rengregeast, dont son service peust demeurer, y ordonna le sieur d'Essé[2], lieutenant de la compagnie de cin-

1. François Ier réside à Catillon dans la seconde quinzaine de juillet.

2. André de Montalembert, sieur d'Essé, panetier du Roi.

quante hommes d'armes du duc de Montpensier[1], avecques ladite compagnie, luy donnant pareil pouvoir qu'audit capitaine la Lande. Outre y laissa jusques à deux mille hommes de pied. Et puis estant à Guyse depescha monseigneur de Vendosme pour aller en la basse Picardie vers Montreul et Abbeville, à ce que l'ennemy ne feit entreprise de ce costé là et meit à Guyse le prince de Melphe, avec deux ou trois cens hommes d'armes. Et aussi le sieur de Brissac, avec douze ou quinze cens chevaux legers, dont il estoit general, pour faire l'envitaillement et mener ce qu'il seroit necessaire à Landrecy. Et, après avoir ainsi pourveu aux affaires, s'en alla à Marle[2] et de là à Nostre Dame de Liesse, pour quelque temps se refreschir aux chasses le long de la montagne de Reims.

Grosse escarmouche à l'entour de Landrecy. — Peu de temps après que le Roy se fut retiré de Guyse, le comte de Reux, avec les forces du Païs Bas, pensant surprendre Landrecy non pourveue de vivres, vint planter son camp vers la forest de Mormault, mais ce fut trop tard, car desja le prince de Melphe y avoit mis bon nombre de vivres. Le duc d'Aumalle, François de Lorraine, fils aisné de monsieur de Guise; le duc de Nevers; les deux freres de la Rochefoucault[3]; le sieur d'Andelot[4]; les deux freres de Brezé, surnommez

1. Louis de Bourbon, duc de Montpensier (1513-1582).

2. Marle, sur la Serre, cant. de l'arr. de Laon (Aisne).

3. Probablement Charles et François de la Rochefoucauld, fils d'Antoine de la Rochefoucauld et d'Antoinette d'Amboise.

4. François de Coligny, sieur d'Andelot, frère de Gaspard de Coligny, le futur amiral. Voir sa biographie, par Marc Saché, dans les *Positions des thèses des élèves de l'École des chartes*, 1893, p. 55-64.

de Maillé[1]; le sieur de Crevecueur[2]; le sieur de Bonnivet, son frere[3]; Sainct Laurens de Bretagne[4]; Mouy Sainct Phale[5], et une bonne part de la jeunesse qui suivoit monseigneur le Dauphin, esperans faire faits d'armes et acquerir honneur, partans de la cour se meirent dedans. Un jour, le comte Roquendolf, pour lors favorisé de l'Empereur, partit du camp imperial et vint passer la riviere de Sembre à Marolles, et se vint mettre en embuscade sur le chemin qui vient de la Capelle en un vallon, près de Longfavery[6], et envoya quarante chevaux devant la ville pour les attirer à l'escarmouche, le sieur d'Essé et le capitaine la Lande feirent sortir le capitaine Ricarville[7], lieutenant des chevaux legers dudit la Lande, avec trente chevaux pour recognoistre ce qui estoit derriere, mais l'escarmouche s'attaqua forte et roide, car à toutes fins les Imperiaux voulurent empescher que leur embuscade

1. Artus et Philippe de Maillé, sieurs de Brezé, fils de Guy de Maillé et de Jeanne de Louan.

2. François Gouffier, sieur de Crèvecœur, second fils de l'amiral de Bonivet et de Louise de Crèvecœur.

3. François Gouffier, sieur de Bonivet, fils aîné de l'amiral de Bonivet et de Louise de Crèvecœur, enfant d'honneur des fils de France, gentilhomme de la chambre de Charles, duc d'Orléans.

4. Robert de Bellouan-Avaugour, seigneur de Saint-Laurent, fils de Julien de Bellouan-Avaugour et d'Anne de Sainte-Flayve.

5. Probablement Anne de Vaudrey-Mouy, sieur de Saint-Fal, fils de Gilles de Vaudrey-Mouy et de Guillemette d'Ancienville.

6. Probablement Favrie, près de la Rivierette, cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes (Nord).

7. Nicolas de Ricardville, gendre d'Eustache de Bimont, sieur de la Lande. Bibl. nat., Fr. 25791, fol. 412.

ne fût descouverte. Messieurs d'Aumalle et de Nevers et le reste de la jeunesse ne voulurent perdre leur part du passetemps, parquoy encores que ce ne fust l'opinion des vieils capitaines, sortirent pour soustenir les nostres qui estoient renversez. Le comte Roquendolf, voyant les siens foulez, envoya son lieutenant avec cent chevaux pour soustenir les siens, lequel lieutenant, dès la premiere charge, fut porté par terre et pris prisonnier emmené dans la ville. Le comte Roquendolf, de ce irrité, debusqua avec toute sa trouppe, lequel renversa les nostres, de sorte qu'à peine se fussent sauvez sans le capitaine la Lande qui sortit avec six cens arcbouziers et quatre cens picquiers, lequel, arrivant au combat, remit les nostres debout, de sorte que les Imperiaux furent par après renversez et plusieurs pris et tuez. Des nostres, n'y fut pris que Sainct Laurens, lequel, le lendemain, fut renvoyé en eschange du lieutenant de Roquendolf. Le Roy, de ce adverty, les contremanda de se retirer devers luy pour l'entreprise de Luxembourg; mais, à vray dire, c'estoit craignant qu'ils n'en fissent encores de semblables ou plus mal, au moyen de quoy sa ville pourroit estre en hazard. Le Roy, cependant, estoit autour de Reims pour conclure du chemin plus expediant pour secourir le duc de Cleves. Toutes choses debatues se trouva n'y avoir chemin plus expediant que d'assaillir le duché de Luxembourg, pour par ce moyen divertir les forces de l'Empereur, ou à tout le moins ayant prins Luxembourg, d'avoir le passage plus facile pour luy envoyer une armée à son secours. Et pour cest effect depescha le sieur de Longueval et en sa compagnie le sieur de Langey, le

sieur de Dampierre et le sieur d'Escars, pour aller à Stenay, ville sur la Meuze entre Verdun et Mouzon, à l'entrée dudit duché de Luxembourg, laquelle depuis peu de temps il avoit eue du duc Antoine de Lorraine en eschange d'autres terres, pour faire les preparatifs, tant de vivres qu'autres choses pour le passage de son armée. Ce que lesdits sieurs ayans executé, et bien entendu par espies et autres advertissemens en quel estat estoient les affaires de Luxembourg, ledict sieur de Langey retourna en poste devers le Roy, lequel il trouva en un village, à trois lieues de Reims, auquel il feit entendre ce qu'ils avoient negotié et aussi de la grand armée que l'Empereur amenoit, tant d'Italie que d'Allemagne, laquelle estoit preste, ou pour marcher contre le duc de Cleves, ou (comme il estoit plus à conjecturer) pour secourir son païs de Luxembourg s'il estoit assailly.

Quelque recit que ledict seigneur de Langey eust faict au Roy de ceste armée que menoit l'Empereur, si est ce qu'il ne se divertit de sa deliberation, ayant determiné que là où l'Empereur marcheroit en personne aussi de s'y trouver pour le combattre en son païs et tenter la fortune si ledict Empereur auroit cest heur, estant present, comme il avoit eu par ses ministres, et au cas que sondict ennemy marchast, conclud aller à Saincte Menehoult, place sur l'entrée de Luxembourg, pour y estre plustost joint à son armée, ou pour devancer son ennemy. Aussi consideroit combien ce luy seroit grande reputation de lever de ses mains un duché des plus anciens de la chrestienté, dont il estoit sorty cinq empereurs, la pluspart desquels ont audict lieu leurs sepultures, au cas que l'Empereur,

estant proche de là avecques toutes ses forces d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne, ne osast entreprendre de la venir secourir.

Pour ladicte execution, ledict seigneur ordonna monseigneur le duc d'Orleans, son fils puisné, et avecques luy, à raison de sa jeunesse, pour la conduicte de son armée l'amiral d'Annebault.

Deffaicte de grand nombre de Bourguignons par le sieur de Brissac. — Estant donc le Roy resolu de faire son entreprise, il manda au prince de Melphe (lequel à son retour de devant Landrecy après l'avoir fortifiée il avoit laissé son lieutenant general à Guise) se retirer devers luy, prenant le chemin de Reims avec la gendarmerie, chevaux legers et gens de pied estans en sa compagnie, et manda au duc de Vendosme, qui estoit (comme j'ay dit) en la basse Picardie, qu'il se retirast audit lieu de Guise avecques les forces qu'il avoit, tant de cheval que de pied, pour favoriser en tout ce qu'il seroit necessaire la ville de Landrecy. Le prince de Melphe, pour obeir au commandement du Roy, d'autant que la plus grande part des chevaux legers estoient logez en deux villages par delà, en l'abbaye de Bouhourie[1], une lieue au dessoubs de Guise sur la riviere d'Oyse, tirant le chemin de Bohain[2] et de Landrecy, commanda au seigneur de Brissac de les faire retirer à Guise pour partir le lendemain tous ensemble à la poincte du jour. Le sieur de la Hunauldaye[3], capitaine de deux cens chevaux, et le capitaine

1. Boheries, hameau de la comm. de Vadencourt, cant. de Guise, arr. de Vervins (Aisne).

2. Bohain, cant. de l'arr. de Saint-Quentin (Aisne).

3. Jean d'Annebault, sieur de la Hunaudaye, fils unique de Claude d'Annebault.

Theaude Bedaigne, Albanois, ayant pareille charge, se trouvans bien logez, delibererent de coucher audit lieu, laissans partir leursdicts compagnons, esperans desloger si matin qu'ils seroient à Guise avant le deslogement du seigneur de Brissac, leur general; mais, de fortune, les forces que l'Empereur avoit en ceste frontiere s'estoient assemblées ce jour là pour aller assaillir le chasteau de Bouhain, et, comme elles estoient sur le chemin, le seigneur de Licques[1], lieutenant de la compagnie du duc d'Arscot[2], fut adverty par ses espies que lesdictes bandes de chevaux legers estoient demeurées seules audit lieu, dressa entreprise de les aller surprendre et deffaire, et pour cest effect tira des trouppes imperialles huict cens chevaux esleuz Bourguignons et deux cens Anglois et quatre enseignes de gens de pied. Estant marché et voyant desja le soleil levant et ses gens de pied marcher trop lentement, print les devans avecques la cavalerie, se faisant suivre par les gens de pied, craingnant arriver trop tard sur le logis de noz chevaux legers. A son arrivée assaillit le logis du capitaine Theaude Bedaigne, lequel, ne voyant point de gens de pied et se voyant seulement surprins de la cavallerie, ferma la porte de son logis, et, pendant le temps que les ennemis descendirent à pied et s'amuserent à rompre la porte d'une grange où il estoit logé, meit le harnois sur le doz et monta à cheval, la lance sur la cuisse, et à la desesperade sortit, estant la porte rompue et de furie donna pesle

1. Jacques II de Récourt, fils de Jacques Ier de Récourt et d'Isabeau de Fay-Chateaurouge, sieur de Licques, chambellan de Charles-Quint, lieutenant général en Flandre.

2. Philippe de Croy, duc d'Arschot, gouverneur du Hainaut.

mesle, de sorte qu'il faulça ce qu'il trouva devant luy et se vint joindre avecques sa trouppe sans dommage, et avecques celle du seigneur de la Hunauldaye qui estoit à cheval. Cependant, le seigneur d'Aché[1], ayant charge de deux cens arcbouziers à cheval, et Bertran de Foissy, seigneur de Crené[2], oyans l'alarme, estans logez à l'abbaye de Bouhourie, monterent à cheval et forcerent le pont que les ennemis gardoient et vindrent au secours des chevaux legers, lesquels voyans leur secours prindrent cœur, de sorte qu'avec l'ayde des arcbouziers à cheval repoulserent les ennemis. Estant venue l'alarme à Guise, le capitaine Theaude Manes, qui estoit logé aux faulxbourgs de Guise avecques deux cens chevaux legers, monta à cheval par le commandement du seigneur de Brissac, general de la cavallerie, pour soustenir ses compagnons, pendant que ledit seigneur de Brissac (d'autant que desja ses trouppes s'estoient acheminées le chemin de Marle) emprunta du prince de Melphe environ soixante chevaux pour suivre ledit Theaude, pour secourir ses compagnons, avecqués laquelle trouppe passa l'eaue à Guise, par le faulxbourg, pour se jetter entre les bois et la riviere, esperant que les ennemis estans travaillez du long chemin qu'ils avoient faict, et leurs chevaux dehallez, les trouvans en cest estat, leur pourroit faire recevoir une honte. Ayant faict un mille et arrivez sur un hault, fut adverty par le capitaine Theaude Bedaigne que les ennemis commençoient à

1. Charles d'Achey ou d'Aché, sieur de Serquigny, panetier ordinaire du Roi.

2. Bertrand de Foissy, sieur de Creney, au bailliage de Troyes (*Catalogue des actes*, t. VI, n° 22931).

bransler, pensans nostre armée estre toute sur leurs bras, par quoy il estoit besoing de les charger devant qu'ils eussent loisir de se recongnoistre, ce qui fut faict. Car s'estans rassemblées toutes ses trouppes ensemble, furent chargez de telle vigueur que leur cavallerie fut renversée sur leurs gens de pied, de sorte que tout s'en alla à vau de routte et furent suiviz si chaudement qu'il en demeura sur la place trois cens de morts et six cens prisonniers et les quatre enseignes de gens de pied prinses, avecques deux cornettes de la cavallerie. Le reste de l'armée imperiale, qui estoit allé assaillir Bohain, ayant eu nouvelles de ladicte deffaicte, pensans que nostre armée fust toute ensemble, entrerent en tel effroy que, sans parachever leur entreprise, se retirerent au Quesnoy le Conte.

Desja estoit arrivée à Stenay une partie de l'armée, entres autres monseigneur d'Aumalle, monseigneur le marquis du Maine[1], son frere, le seigneur de Longueval, le viconte d'Estauges[2], le sieur de Dampierre, le sieur de Langey, le sieur d'Escars et quelque autre nombre de gendarmerie jusques à trois cens hommes d'armes et six ou huict cens chevaulx legers, avecques le regiment de quatre mille lansquenets du seigneur de Fresnay et environ sept ou huict cens hommes de pied françois, attendans la venue du duc d'Orleans et de l'amiral d'Annebault et du reste de l'armée. Ledict sieur de Longueval fut adverty que ceulx qui devoient entrer dedans Luxembourg (lesquels pouvoient estre

1. Claude de Lorraine, marquis du Maine, troisième fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon (1526-1573).

2. François d'Anglure, vicomte d'Estoges.

trois mille hommes de pied et quatre cens chevaux) estoient logez à six lieues de ladicte ville de Stenay, par delà les bois, en un grand village près de Saincte Marie[1], au comté de Signy, lieu mal aisé à y conduire une armée, auquel ils devoient faire leurs monstres et recevoir leurs deniers, pour, au partir de là, se mettre dedans Luxembourg. Cela bien consideré, avec l'advis des capitaines, fut ordonné de les y aller surprendre, et, pour cest effect, partismes dudit Stenay avecques deux canons et deux longues coulevrines, afin que si les ennemis nous sentans venir se retiroient à Saincte Marie et autres petits chasteaux des environs, on eust moyen de les forcer, ou bien, au cas qu'ils ne s'y retirassent, les ruiner, à ce que l'ennemy ne meist gens de cheval dedans, pour nous rompre les vivres quand nous serions devant Luxembourg.

Ayans marché jusques à l'entrée des bois, il estoit environ demie heure de nuict, et parce que le village, auquel estoient les ennemis, estoit à un quart de lieue delà les bois, en la plaine sur un petit ruisseau, et un quart de lieue outre ledit village pareillement y avoit un autre bois, pour obvier qu'ils ne s'y retirassent, fut ordonné le sieur d'Escars, avec deux cens chevaux, pour marcher devant, et autres quatre cens chevaux qui le devoient suivre pour le soustenir, et puis trois cens hommes d'armes, avecques les lansquenets, marcheroient après le plus tost que leur seroit possible. Semblablement luy fut ordonné, quand il seroit arrivé à la saillie du bois, qui pourroit estre au poinct

1. Sainte-Marie, entre Bouillon et Bastogne, dans le Luxembourg belge. Signy, c'est Chiny, sur la Semoy, en amont de Bouillon et au nord de Montmédy.

du jour, qu'il donneroit à toutes brides dedans ledit village, pour les surprendre dedans leurs licts et les empescher de se jetter en bataille pendant que monseigneur d'Aumalle avec lesdicts quatre cens chevaux le suivroit pour le soustenir. Ledict sieur d'Escars arrivant au bord du bois à l'heure qu'il estoit dict, depescha le capitaine la Chappelle de Biron[1], avec trente salades, pour donner à toutes brides dedans le village et luy le devoit suivre aux talons; ledict la Chappelle executa ceste charge et trouva la pluspart des ennemis, les uns sellans leurs chevaux, autres en chemises, effroyez, comme sont gens surpris en leur logis, desquels il deffeit quelques uns. Mais les ennemis, le voyans n'estre suivy, se recogneurent et, se remettans ensemble, le contraingnirent de tenir bride; cependant, ils sauverent leur bagage et l'argent de leur payement, et eux aussi se retirerent sans grande perte car les bois estoient prochains. Il est evident que, qui eust poursuivy, ainsi qu'il estoit ordonné, et en la sorte qu'il s'offroit, on eust faict grand service au Roy, car on rompoit toutes les forces que l'Empereur avoit deça et, mesmes, on saisissoit le payement desdicts trois mille hommes de pied qui se devoit faire après disner. Monseigneur d'Aumalle et monsieur de Longueval, voyans que ceste entreprise avoit failly, tournerent leurs forces sur le chasteau de Saincte Marie, lequel endura le canon, mais il se rendit avec plusieurs autres petites places circonvoisines, lesquelles furent toutes rasées, si que l'ennemy pour ce voyage ne s'en pouvoit prevalloir. Après ceste execution, lesdicts

1. Jean de Carbonnières, sieur de la Capelle-Biron. Il fut tué en 1557 à la bataille de Saint-Quentin.

sieurs se meirent à leur retraicte, repassans les bois, mais à grande difficulté peurent retirer leur artillerie, car deux jours et deux nuicts la pluye ne cessa, attendu mesmes que le païs est de soy fort enfondré et qu'il y avoit grand nombre de bois abattu qui empeschoit les chemins; si est ce qu'avec grand travail nous vinsmes loger à Nostre Dame d'Anneau[1], à deux lieues de Stenay et une de Montmedy, deça les bois, laquelle ville de Montmedy, ensemble d'Yvoy, estoient en l'obeissance du Roy, dès la premiere conqueste qu'avoit faicte monseigneur d'Orleans, et Danvilliers estoit abandonnée.

Prise d'Arlon. — Audit lieu d'Anneau arriva monseigneur l'Amiral, pensant venir à temps pour ladicte entreprise, un peu mal content de ce qu'on y avoit esté sans luy, mais il n'y avoit eu ordre de le surattendre, parce que l'ennemy le lendemain en devoit desloger pour aller à Luxembourg. Après avoir sejourné un jour audit lieu, nous allasmes loger à Vireton, petite place du duché de Luxembourg, laquelle estoit abandonnée des ennemis; audit lieu se trouva monseigneur le duc d'Orleans; la nuict sequente, les mareschaux de camp deslogerent pour prendre le chemin d'Arlon et avec eux le seigneur de Brissac et toute la cavallerie legere. Arlon est (comme j'ay dict ailleurs) petite ville sur le hault d'une montagne, en assez forte assiette. Le sieur de Brissac, pendant qu'on faisoit l'assiette du camp, alla en attendant l'artillerie l'investir, à ce que personne n'y peust entrer ou en sortir; les soldats de dedans, qui pouvoient estre quatre cens

1. Nous n'avons pu arriver à identifier cette localité.

hommes, n'attendirent l'arrivée de tout le camp, ains voyans marcher l'artillerie de loing (estans la place eminente) demanderent à parlementer, ce qui leur fut accordé, lesquels enfin sortirent leurs bagues sauves et les citadins firent le serment de fidelité. Et y fut laissé pour la garde par monseigneur d'Orleans un soldat nommé le capitaine Tavernier, avecques cinq cens hommes de pied.

Siege de Luxembourg par Monsieur d'Orleans. — Le lendemain, qui pouvoit estre le dixiesme jour de septembre, nous partismes pour aller assieger Luxembourg et y arrivasmes environ les dix heures du matin. Dedans Luxembourg estoient quatre cens chevaux en aussi bon equippage qu'il est possible; et entre autres capitaines y estoit Gilles de Levant, homme fort estimé par les Imperiaux, et Jean de Heu[1], l'un des seigneurs de Mets, et trois mille cinq cens hommes de pied aussi bien armez et equippez que j'en vey oncques. Estant le duc d'Orleans arrivé devant Luxembourg, fut logé près d'une eglise, en une petite vallée, tirant le chemin dudit Luxembourg, au mont Sainct Jean, à la portée d'une coulevrine près de la ville, tellement que les boulets venans d'icelle ville passoient par dessus son logis, et avoit devant luy logé le regiment d'Alemans du capitaine Ludovic, et à sa main droite celuy du capitaine Fresnay et sur la gauche les legionnaires de Normandie et de Champagne. Et estoient la gendarmerie et chevaux legers campez aux lieux plus avantageux pour empescher l'entrée et saillie de la ville, couverts toutesfois des gens de pied.

1. Jean de Huy.

Assiette de Luxembourg. — L'assiette de Luxembourg est fort bisarre, la moitié de laquelle tirant vers France tient le hault et à l'opposite y a une pointe de roche tendant vers les bois, sur laquelle est assis le chasteau (fort antique et superbe) des anciens ducs et empereurs issus de Luxembourg; au bas de la basse court d'iceluy est une abbaye en laquelle y a deux ou trois empereurs enterrez en sepultures fort riches et magnifiques; pareillement y est inhumé le roy de Boheme, qui mourut à la bataille de Cressy, estant venu au secours du roy Philippe de Valois contre Edouard le conquerant, roy d'Angleterre, le fils duquel roy de Boheme estoit empereur[1]. A la main droicte dudict chasteau est la basse ville, à laquelle respondent trois grandes et profondes vallées, où courent trois torrens, et sont ces vallées en roches taillées, dont malaisement on peult descendre à pied, sinon par quelques endroicts et par là se peult de jour en autre mettre secours dedans la ville sans le pouvoir empescher, car on y vient tout à couvert des Ardennes. Qui fut cause que dès la nuict que nostre camp arriva, on feit diligenter les approches, et fut deliberé de faire deux batteries à une encongneure de la haulte ville à la main dextre, du costé de France, en les traversant l'une sur l'autre; de l'une desquelles batteries print la charge monseigneur d'Aumalle et avec luy le seigneur d'Assier, grand maistre de l'artillerie, de l'autre le seigneur Pierre Strossy, gentilhomme florentin, cousin du feu pape Clement, lequel nouvellement estoit venu d'Italie, ayant amené trois cens soldats

1. Jean de Luxembourg, roi de Bohême (1296-1346); son fils fut l'empereur Charles IV.

toscans, tous signalez, ayans esté ou capitaines ou lieutenans ou enseignes, et estoient armez de corcelets dorez, avecques chacun un cavalin viste et dispost, les deux pars portans la picque et la tierce l'arcbouze, allans tousjours avec les coureurs. Et s'il estoit besoing de combat, ou d'assaillir un fort, ou garder un passage, ou le conquerir soudain, se mettoient à pied et ne leur falloit nul sergent pour les mettre en bataille, par ce que d'eux mesmes chacun sçavoit qu'il avoit à faire, car ils avoient tous commandé.

Monsieur de Guyse blecé en la jambe. — Monseigneur d'Aumalle ayant la principale breche en sa charge avec ledit sieur d'Assier, feit telle diligence, qu'une heure avant le jour ses pieces furent en batterie et, pour recongnoistre quelque endroict de la ville (car il desiroit si assault se donnoit y aller) sortit hors de la trenchée, habillé de blanc comme il avoit esté toute la nuict pour estre cogneu des siens, à cause de l'obscurité, mais soudain qu'il fut hors de ladicte trenchée, fut descouvert de dessus la muraille et frappé d'un mousquet, ou arcbouzade à croq, qui luy perça le dessus du col du pied près la cheville, dont on fut contrainct le reporter au logis et de là à Longvic[1], cinq lieues au deça dudit Luxembourg, si fort blecé, que sans le secours des chirurgiens du Roy et aussi du duc de Guyse son pere, lequel le vint faire penser, il estoit en danger de mort, car le coup estoit fort dangereux, pour raison des nerfs et os qu'il avoit froissez.

Luxembourg pris par les François. — Le jour

1. Longwy, cant. de l'arr. de Briey (Meurthe-et-Moselle).

venu, monsieur l'amiral d'Annebault, lequel avoit la charge de l'armée soubs monseigneur d'Orleans et avoit esté toute la nuict aux trenchées, feit saluer la place de cinq ou six volées de canon, mais, après, ceux de dedans demanderent à parlementer et à quatre des principaux fut baillé saufconduict pour venir vers mondit seigneur d'Orleans; enfin, plusieurs choses debattues d'une part et d'autre, fut accordée aux gens de guerre de leur en aller avec les armes et bagues sauves; quant aux citadins, ceux qui voudroient demeurer, faisans serment de fidelité, jouiroient de tous leurs biens meubles et immmeubles, les autres pourroient aller seurement où bon leur sembleroit. Environ deux heures après midy, les Imperiaux sortirent de la ville, à sçavoir trois mille cinq cens hommes de pied et quatre cens chevaux en fort bon equippage, prenans le chemin de Bastongne[1], au comté de Signy; audit Luxembourg fut mis le seigneur de Longueval en possession du gouvernement et entra dedans sa compagnie de gens d'armes et le seigneur de Fresnay, avec deux mille lansquenets, pour pourveoir à ce qu'elle ne fust saccagée; les habitans demeurerent la pluspart avec leurs biens et franchises, horsmis les presidens et conseillers du Parlement, qui se retirerent en la compagnie desdicts gens de guerre imperiaux.

Cela faict, monseigneur le duc d'Orleans assembla tous les capitaines en son logis, pour consulter de ce qui estoit à faire, consideré que tout le duché de Luxembourg estoit en l'obeissance du Roy, hors mis

1. Bastogne (Luxembourg belge).

Thionville[1], petite ville forte sur la riviere de Mozelle, quatre lieues au dessoubs de Mets, leur proposant d'aller assaillir la dicte ville, ce dont les capitaines ne furent d'advis, allegans qu'il y avoit danger que s'allant attaquer audit Thionville (estant l'hyver à dos) on n'eust ce pendant le moyen d'envitailler Luxembourg, si le Roy avoit deliberé de la garder; mais il fut conclu qu'il seroit envoyé devers ledict seigneur un gentilhomme, lequel luy remonstreroit les choses que l'on cognoissoit sur le lieu, c'estoit que malaisement on pouvoit fortifier Luxembourg, à cause de l'assiette et des montagnes qui regardent la basse ville, et qu'il ne se trouvoit autre expedient que de retrencher la haute ville d'avec la basse, chose qui seroit longue et de grande despense. Et ores qu'elle seroit fortifiée, si estoit il mal aisé de l'envitailler, pareillement estant envitaillée pour cinq ou six mois, que toutesfois il falloit dresser une armée bonne et gaillarde, pour la renvitailler, s'il y avoit continuation de guerre, qui ne seroit sans grands fraiz et onereuse despense, d'autant que l'ennemy, ayant l'Allemagne à son cul, pouvoit en peu de temps, voyant la dicte ville diminuée de vivres, jetter vingt mille Allemans devant, qui ne luy cousteroient qu'un escu pour homme; quant au Roy, partant seulement de sa frontiere, luy falloit, pour le moins, sept journées de camp, l'aller et retour compris, car il y en avoit de Stenay jusques à Luxembourg trois journées et autant de retour, et une pour descharger. Et, pour conclusion, il sembloit à la plus saine part des capitaines que le meilleur et plus expe-

1. Thionville, sur la Moselle (Lorraine annexée).

dient estoit de faire abbattre les murailles d'icelle ville et fortifier Arlon, plus fortifiable et facile à envitailler. Aussi fut advisé, en attendant sur ce l'intention du Roy, d'aller loger le camp au dessoubs du mont Sainct Jean, quatre lieues de Luxembourg, tirant le chemin de Thionville et de Mets, afin de n'empescher les vivres que ce temps pendant on mettroit audit Luxembourg. Et si le plaisir du Roy estoit qu'on assaillist Thionville, l'armée estoit à la porte.

Pour aller devers le Roy luy faire lesdictes remonstrances, fut ordonné le seigneur de Langey, Martin du Bellay, lequel trouva ledit seigneur à Saincte Menehoult[1], ayant avecques luy le comte de Sainct Paul et le cardinal de Tournon, qui avoit le maniement de ses affaires en l'absence de monseigneur l'Amiral, et feit entendre au Roy amplement et par le menu tout ce qui avoit esté mis en avant et debattu par les capitaines, estans près de la personne de monseigneur d'Orleans. Monsieur de Sainct Paul, le cardinal de Tournon et autres, estans près du Roy, furent bien d'advis que l'on devoit raser Luxembourg, veu la difficulté de l'envitaillement ; mesmes que le president Olivier, depuis chancelier de France, lequel avoit la superintendance des vivres, leur avoit mandé qu'à peine avoit il le moyen, pour la faulte de charroy, d'envitailler le camp, et à plus forte raison de mettre vivres dedans Luxembourg. Mais le Roy, quelque persuasion qu'on luy feist, demeura en son opinion de garder ceste ville, disant qu'elle estoit son heritage, et si l'Empereur luy detenoit contre raison le duché de

1. François Ier s'arrêta à Sainte-Menehould du 9 au 23 septembre.

Milan, luy avecques raison pouvoit tenir celuy de Luxembourg, ores qu'il n'y eust droit comme il avoit; et s'il ne tenoit la ville principalle, il ne seroit nommé duc de Luxembourg. Par quoy il envoya tous ses maistres d'hostel, les uns à Semiers[1], autres à Estain[2], païs de Lorraine, et autres à Mets, pour avoir vivres pour la fourniture de sa ville; et manda querir le seigneur de la Bourdaiziere[3], auquel il en bailla la superintendence, estimant qu'il fust pour bien l'executer, et aussi resolut de luy mesmes aller à Luxembourg, renvoyant ledict sieur de Langey devers monseigneur d'Orleans pour luy declarer son intention et afin d'envoyer escorte au devant luy.

Le vingt cinquiesme jour de septembre, le Roy partit de Saincte Menehould, passant par Stenay, par Jamets et Longvic et arriva en son camp, au dessoubs du mont Sainct Jean, et logea audict mont Sainct Jean, qui est un chasteau sur une montagne, lequel il bailla en garde au seigneur de Sansac, capitaine de deux cens chevaux legers, après y avoir sejourné une journée pour ordonner de la fortification d'iceluy. Puis le lendemain, veille Sainct Michel, s'en alla au giste à Luxembourg, auquel lieu il feit la feste Sainct Michel et la ceremonie de l'Ordre. Et consequemment disposa de la fortification d'icelle place.

Peu de temps auparavant, ayant le Roy ordonné

1. Chenières, cant. de Longwy, arr. de Briey (Meurthe-et-Moselle).

2. Étain, cant. de l'arr. de Verdun (Meuse).

3. Philibert Babou, sieur de la Bourdaisière, trésorier de l'Épargne.

l'Amiral d'Annebault pour passer outre et aller secourir le duc de Cleves[1], avec quatre cens hommes d'armes, et dix mille hommes de pied, eut advertissement comme iceluy duc de Cleves avoit accordé avecques l'Empereur; aussi estant à Luxembourg ledit jour Sainct Michel en intention d'y faire quelque sejour, luy vindrent nouvelles que l'Empereur en toute diligence, après avoir reduict ledict duc en son obeissance, marchoit avec toutes ses forces pour assieger Landrecy, nouvellement fortifiée par le Roy dedans les païs dudict Empereur. Aussi luy manda monseigneur de Vendosme qui estoit à Guyse, que outre l'armée laquelle le sieur du Reux avoit de longtemps devant ledit Landrecy, y estoit arrivé Dom Ferrant de Gonzague, lieutenant general de l'Empereur, avecques un gros renfort, attendant la venue dudit Empereur. A ceste occasion, craignant que ladicte place de Landrecy ne fust suffisamment pourveue d'hommes, il y avoit faict entrer par atravers leur guet René de la Chappelle Rinsouin, sieur d'Espeaux[2], avecques cinquante hommes d'armes de la compagnie du sieur de Jarnac, dont iceluy la Chappelle estoit lieutenant. Le Roy ayant les nouvelles du renfort entré dedans sa place, fut fort satisfaict, et quand audit Empereur, ledict sieur delibera partir le lendemain pour l'aller rencontrer devant Landrecy,

1. Entré en campagne le 20 août, Charles-Quint avait pris Dueren et Ruremonde et mis le siège devant Venloo. C'est là que, le 7 septembre, le duc de Clèves signa avec l'Empereur le traité par lequel il abandonnait l'alliance française et devenait le vassal et l'allié de Charles-Quint (A. de Ruble, *op. cit.*, p. 186-187).

2. René de la Chapelle, fils de Pierre de la Chapelle-Rainsouain et de Renée-Catherine du Bellay-La Flotte.

auquel lieu on l'attendoit journellement, et l'aller combattre ou secourir la ville; mais ce ne fut sans avoir songneusement pourveu au faict de Luxembourg, dedans laquelle il laissa le sieur de Longueval, son lieutenant general, avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, le sieur de Jour, nommé d'Anglurre, avec mille hommes, de la legion de Champagne, le sieur de Haraucourt[1], de Lorraine, cinq cens hommes, le vicomte de la Riviere[2], autres cinq cens, et le sieur Hieronime Marin, Boulenois, avec cent ou six vingts Italiens, lequel avoit entrepris la fortification de ladicte place et l'avoit retrenchée, gardant toutesfois le bas, combien qu'il fust separé du hault. Puis ordonna le prince de Melphe son lieutenant general en la compagnie pour l'envitaillement d'icelle place, avec luy le sieur de Jamets et sa compagnie, le sieur de Langey et le vicomte d'Estauges, avec les leurs, le sieur de Senerpont[3], avec la compagnie de monsieur de la Mailleraie[4], duquel il estoit lieutenant, et le sieur de Guillancourt[5] avec celle de monsieur de Sedan, le sieur du Fresnay, avec deux mille lansquenets, et le comte de Brienne[6], avec cinquante hommes d'armes de sa compagnie et dix mille hommes de pied, tant des legions de Normandie que de Champagne, dont il

1. Pierre d'Haraucourt, sieur de Parroye et Orme.

2. François de la Rivière, vicomte de Quincy, capitaine de mille hommes de pied.

3. Jean de Monchy, sieur de Sénarpont.

4. Charles de Mouy, sieur de la Meilleraye.

5. Robert d'Averhoult, sieur de Guyencourt.

6. Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, fils aîné de Charles de Luxembourg et de Charlotte d'Estouteville.

estoit colonnel, et puis se retira à grandes journées avec le reste de son armée.

Deffaicte d'Imperiaux par monsieur de Brissac. — Le Roy estant party de Luxembourg, comme dict est, deliberé d'aller rencontrer l'Empereur, lequel avoit assiegé Landrecy et Guyse, tout par un mesme moyen luy fut proposé par le seigneur de Brissac, general de la cavallerie legere, que s'il luy vouloit permettre de se mettre devant avec toutes ses trouppes, luy donnant pour le favoriser quelque nombre d'arcbouziers à cheval, il pourroit surprendre une partie de l'armée de dom Ferrant de Gonzague, lieutenant general pour l'Empereur, qui tenoit le siege devant Guyse, parce que ne se doubtans de si soubdain retour de l'armée de Luxembourg, il estoit apparant que les chevaux legers Imperiaux ne trouvans nulle resistence se pourroient escarter par le païs loing de leur camp pour faire butin. Chose que le Roy trouva bonne, et pour cest effect manda au comte de Sainct Segond[1], colonnel des gens de pied Italiens, qu'il eust à luy fournir le nombre d'arcbouziers à cheval qu'il luy demanderoit, mais ledict comte s'offrit d'aller en personne en sa compagnie, ce qu'il feit, avec les hommes plus experimentez qui estoient en ses bandes. Arrivez qu'ils furent à Marle, quatre lieues près de Guyse, ayans passé à Nostre Dame de Liesse et à Pierrepont[2], le seigneur de Brissac fut adverty que le lendemain

1. Pier-Maria de Rossi, comte de San-Secondo, colonel général des Italiens au service de la France (1er mars 1543). Il mourut le 15 août 1547. Voir É. Picot, *les Italiens en France au XVIe siècle*, dans le *Bulletin italien*, 1903, p. 36, n. 7.

2. Pierrepont, cant. de Marle, arr. de Laon (Aisne).

matin dom Ferrant de Gonzague ayant eu le vent du retour du Roy à Coucy[1] et de son armée, n'estoit d'avis d'attendre l'armée dudict Seigneur. Parquoy estoit deliberé de faire sa retraitte à Landrecy, où estoit le reste de l'armée imperiale, abandonnant Guyse qu'il avoit entreprins assieger; qui fut cause que ledict seigneur de Brissac partit trois heures devant le jour pour arriver sur leur deslogement. Estant arrivé une petite lieue près de Guyse, sur un hault à couvert d'un bois, duquel lieu il pouvoit descouvrir tout le chasteau de Guyse, cogneut que la garnison du chasteau, qui estoit le seigneur de Bourdillon[2], guidon de la compagnie de monseigneur de Nevers, avoit attaqué l'escarmouche contre les chevaux legers imperiaux; parquoy, pour mieux recongnoistre l'intention de l'ennemy, depescha le capitaine Theode Bedaigne, Albanois, avecques sa bande, pour de plus près aller recongnoistre l'ennemy et l'attirer, si possible estoit, à son embuscade, à ce qu'il eust moyen de leur coupper chemin entre le chasteau et eux, et par ce moyen les deffaire. Mais ledict Theode, après longuement les avoir escarmouchez, veit son entreprise estre vaine, parce que l'ennemy ne vouloit s'esloigner de la grosse trouppe que conduisoit dom Ferrant de Gonzague qui, pendant lesdictes escarmouches, se retiroit le chemin de Landrecy. Estant ledict Theode de retour et faict son rapport, ledict seigneur de Brissac, par l'advis des capitaines estans auprès de luy, depescha cinq cens chevaux pour les charger à toutes brides, et luy

1. François Ier séjourna à Coucy du 8 au 13 octobre.

2. Imbert de la Platière, sieur de Bourdillon, né vers 1500, mort en 1567 (Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 71-82).

avec la grosse trouppe se meit à leur queue pour les soustenir; noz gens ayans faict la charge gaillarde renverserent ce qu'ils trouverent des ennemis devant eux où il y en eut plusieurs prins prisonniers, tuez et portez par terre. Et entre autres y fut prins par un cheval leger de la bande du sieur de la Hunauldaye dom Francisque d'Est[1], frere du duc de Ferrare, capitaine general de toute la cavallerie imperiale; le reste fut pressé si vivement que dom Ferrant de Gonzague qui estoit sur sa retraitte fut contraint de rassembler tous ses bataillons et tourner teste pour sauver le demeurant, et se retira ledit dom Ferrant au camp devant Landrecy, et le seigneur de Brissac à Marle quatre lieues de delà dont il estoit party. Celle fut la fin de ceste entreprinse; l'armée de l'Empereur se logea devant Landrecy, avecques la trouppe que de longtemps le seigneur du Reux avoit, et demeura du costé de Marolles et de la Capelle, et celle de dom Ferrant se logea du costé du Cateau Cambrezis près la forest de Mormault. L'Empereur estoit au Quesnoy le Comte, attendant le regiment que luy amenoit le duc Maurice de Saxe, et celuy de Martin Van Rossen, mareschal de Gueldres, et dix mille Anglois que luy envoyoit le roy d'Angleterre de renfort; car sçachant la deliberation du Roy, qui estoit de secourir la ville, ne vouloit venir en personne en son camp sans avoir toutes ses forces pour luy mettre au devant.

Avitaillement de Luxembourg. — Le prince de Melphe, lequel le Roy avoit laissé pour avitailler

1. Francisque d'Este, frère d'Hercule, duc de Ferrare, né en 1516, mort en 1578. Voir A. Rozet et P. Lambey, *op cit.*, p. 209-210.

Luxembourg, après que ledict seigneur fut retiré, se vint camper aux Challas[1], village deux lieues deça ledict Luxembourg; mais pour la faute du charroy qui estoit à Stenay et à Mouson, où se faisoit la munition, la famine survint en son camp si grande que les capitaines mesmes n'avoient un pain pour leur disner. La cause estoit qu'on avoit retenu audict Stenay tout le charroy pour tout en un coup envitailler Luxembourg, de sorte que les lansquenets et legionnaires ne voulans avoir la consideration et patience de deux ou trois jours, se mutinerent; toutesfois, à force de remonstrances, nous arrestasmes les lansquenets; quant aux legionnaires, desquels estoit general le comte de Brienne, ils furent de si mauvaise volonté, que de dix mille, tant Champenois que Normans, n'en resta pas trois cens qu'ils ne retournassent en France; les capitaines demourerent, mais soubs chacune enseigne n'y avoit pas trente hommes. Le prince de Melphe et les capitaines estans près de luy tels que j'ay nommez cy dessus, se voyans affoibliz d'une si grosse trouppe, adviserent de leur retirer à Erancy[2], cinq lieues au deça, et trois lieues près de Jamets, pour y attendre l'envitaillement et estre plus près de leurs vivres; auquel lieu ayans sejourné trois ou quatre jours, arriva l'envitaillement pour Luxembourg, lequel nonobstant que n'eussions que deux mille lansquenets du capitaine Fresnay avecques la gendarmerie, et que fussions advertis que vers la Mozelle et le chasteau de Roque-

1. Peut-être Alzingen, à 3 kilom. au sud de Luxembourg?

2. Probablement faute de lecture ou d'impression pour Écurey, au sud de Jametz, cant. de Damvillers, arr. de Montmédy.

demar[1] y eust assemblée de dix ou douze mille lansquenets pour nous empescher, si fut il entrepris de le conduire, et fut mis dedans ladite ville à la faveur de nostre gendarmerie vivres pour trois mois.

Refreschissement d'Arlon. — Alors que nous y arrivasmes, ceux de la ville d'Arlon envoyerent nous faire entendre comme le capitaine Tavernier, lequel avoit esté laissé dedans pour leur conservation, après avoir pillé toute la ville, s'en estoit allé avecques son enseigne en France sans dire à Dieu et que ceux de Bastongne estoient venuz, de la part imperiale, pour s'en saisir; mais eux ayans faict au Roy le serment de fidelité n'y avoient obey, deliberez de garder leur foy moyennant qu'ils fussent secouruz, nous prians de leur bailler gens pour la garde d'icelle ville, autrement qu'ils seroient contraints par force d'obtemperer à l'Empereur. Le prince de Melphe, considerant la bonne volonté desdits habitans, lesquels avoient mieux gardé leur foy que le paillard auquel ils avoient esté baillez en garde, delibera de les aller secourir des choses dont il seroit besoing. A ceste cause, partans de Luxembourg, vinsmes passer par ladicte ville d'Arlon, en laquelle furent laissez trois capitaines de gens de pied avecques chacun environ deux cens hommes, sçavoir est le capitaine Lanque[2], le Mont Sainct Pere[3] et un

1. Sans doute le château de Rodemachern (Lorraine annexée) entre Luxembourg et Sierck.

2. Antoine de Choiseul, baron de Lancques, fils de Philibert de Choiseul et de Louise de Sully, mort le 21 décembre 1569.

3. Jacques du Gretz, sieur de Mont-Saint-Pierre. Ces deux capitaines se rendirent particulièrement célèbres pendant les

autre, avecques vivres suffisamment pour quelque temps. Ce faict, nous retirasmes à Erancy, duquel lieu le prince de Melphe, ayant executé sa charge, depescha le sieur de Langey en poste devers le Roy, pour sçavoir ce qu'il luy plairoit commander de nouveau, et en attendant de ses nouvelles on se retira entre Jamets et Stenay, pour mettre l'armée en seureté et l'approcher des vivres, parce que les pluyes estoient survenues telles qu'il n'y avoit plus de moyen de conduire le charroy. Ledict Langey vint trouver le Roy à la Fere sur Oise[1]; et incontinent ledict Seigneur redepescha un courrier pour faire entendre son intention au prince de Melphe, laquelle estoit d'aller combattre son ennemy devant Landrecy, ou bien secourir sa place; et à ceste cause qu'il eust à marcher en toute diligence prenant son chemin pour le plus court, le long de la frontiere des bois pour se venir rendre à Guise, et de là, la part que seroit ledit Seigneur.

L'Empereur ce temps pendant estoit au Quesnoy le Comte et avoit toutes ses forces devant Landrecy, lesquelles estoient de dix huict mille Allemans et dix mille Espagnols des vieilles bandes, six mille Wallons et de huict à dix mille Anglois que le roy d'Angleterre luy avoit envoyé de secours suivant leur concordat[2], et treze mille chevaux, tant des ordonnances de ses Païs Bas que de Clevois et haults Allemans; et estoit son lieutenant general en ladicte armée dom Ferrand de Gon-

guerres du règne de Henri II, dans le nord et dans l'est de la France.

1. François Ier séjourna à la Fère du 18 au 27 octobre.

2. Henry VIII avait traité avec Charles-Quint le 11 février 1543.

zague. Aussi estoit près de la personne dudict Empereur le duc d'Alve, lequel depuis nagueres avoit esté faict grand maistre de la maison dudict seigneur, ayant recompensé le comte du Reux du gouvernement de Flandres et d'Artois ; mesmes y estoient tous les princes et grands seigneurs, tant d'Allemagne que de ses Bas Païs. Après que son camp fut logé, il feit asseoir son artillerie, de laquelle il feit diligenter de tirer, pour faire batterie par tous endroicts, l'une le long de la courtine realle, qui tiroit entre le chasteau et le boullevert d'Orleans, l'autre batterie contre le chasteau, et l'autre au droit du boullevert de Vendosme et de la courtine qui regarde à Catillon. Puis considerant un petit tertre vers la forest de Mormault, qui regardoit le flanc du dedans de la grande courtine, y feit loger une longue coulevrine pour empescher les assiegez de remparer et de venir à leur deffense ; car il fault entendre que noz boulleverts et courtines n'estoient à demy haulcez, parquoy ceste piece leur faisoit grand dommage, pour lequel eviter ils chercherent tous les moyens à eux possibles de la lever de là. Enfin, ayans advisé de dessus le rempart que les lansquenets qui en avoient la garde estoient fort negligens et qu'ils ne se doutoient de pouvoir estre assaillis que par un costé, à l'occasion que la riviere qui passoit au recoupement de la ville basse, laquelle estoit abandonnée, estoit entre la ville et eux, delibererent de les surprendre et enclouer ladite piece. Et, pour cest effect, meirent dehors le capitaine Ricarville avecques quarante chevaux, et Sainct Symon[1], avec trente hommes de pied, et

1. Jean Arnoul, sieur de Saint-Simon, fils de Nicolas

douze pionniers avecques cordages pour faire passer la riviere ausdicts gens de pied; ceux qui furent mis dehors feirent si bon office qu'ils surprindrent lesdicts lansquenets, de sorte qu'ils les meirent à vau de roupte, leur faisans abandonner leur garde. Ainsi se voyant la piece demeurée et avoir moyen de l'amener, la lierent avecques les cordes dont ils avoient passé l'eau et à force de bras la trainerent droict au boullevert d'Orleans, par lequel ils estoient sortis. Les ennemis, ayans de cela cognoissance, donnerent en toute furie pour la recouvrer, mais ne la peurent rataindre, qu'elle ne fust embourbée dedans la riviere, et fut si bien secourue des assiegez qu'elle fut mise en seureté dedans ledict boullevert d'Orleans; et soudain (parce qu'elle estoit chargée) fut tournée devers l'ennemy et tirée sur luy, et aussi fut tué beaucoup de Bourguignons à coups d'arcbouze de dessus le rempart, lesquels avoient donné jusques au fossé dudict boullevert pour recourre ladicte piece.

Dom Ferrant de Gonzague, voyant noz gens faire ordinairement saillies sur son camp, ordonna redoubler les trenchées pour empescher que homme, fust à pied ou à cheval, peust sortir de la ville. Ce nonobstant peu de temps après, le sieur d'Essé, ayant cognoissance de dessus le rempart qu'il y avoit trois cens Anglois travaillans ausdictes trenchées du costé de leur garde, faillit avecques cent ou six vingts chevaux

Arnoul et de Philippe Quissarme. C'est lui et non Jean de Saint-Simon (F. Vindry, *Dictionnaire de l'état-major français au XVI^e siècle*, p. 152) qui fut guidon à la compagnie du duc de Nevers. Il se distingua au « voyage d'Austrasie » et au siège de Metz, 1552-1553, et mourut le 2 août 1571.

et la pluspart de la jeunesse de la cour demourée en ladicte ville; mais ne pensans trouver que lesdicts Anglois, s'y trouverent huict ou neuf cens chevaux en embuscade, en une vallée au dessoubs pour les soustenir, lesquels firent une charge audit d'Essé telle qu'il demoura huict ou dix des siens, que morts que blessez, et luy eut le bras persé d'un coup de picque; aussi y eut il eu plus grand desordre sans cinq cens arcbouziers sortans de la ville qui soustindrent l'effort de l'ennemy, à l'ayde desquels ledict seigneur d'Essé se retira, tousjours combattant, sans grande perte, hors mis celle de la première charge.

Sçachant aussi l'Empereur que le Roy se preparoit en toute diligence pour venir secourir les assiegez, feist tant diligenter sa batterie qu'en peu de temps il feit breche plus que raisonnable pour assaillir, laquelle fut trois sepmaines ouverte, hors mis quelque peu de rempart que noz gens pouvoient faire la nuict, car le jour il estoit malaisé, d'autant qu'ils estoient descouverts de tous costez, et feit apporter grand nombre de fascines pour emplir les fossez, mais outre ce les assiegez avoient une telle penurie de vivres qu'un chacun soldat n'avoit que demy pain de munition par jour, quant au brevage, l'eau toute pure; aussi, pour plus les tourmenter en la basse ville que nous avions abandonnée, avoit un portail dedans lequel les Imperiaux mirent des gens et dessus des pieces d'artillerie dont on commandoit à la breche. Les sieurs d'Essé et de la Lande considerans le grand dommage qu'ils en recevoient, mesmes que gens mal nourris et ordinairement en travail, comme estoient iceux assiegez, tombent bientost soubs le faix, conclurent de leur oster ledit por-

tail; et ayans attitré toute leur artillerie audit lieu, au cas que le camp y vinst en trouppe, firent sortir trois cens hommes à un poinct du jour, lesquels combatirent si obstinement qu'ils emporterent ledit portail d'assault, devant que ceux du camp le peussent secourir; cela leur donna du repos, car oncques puis les ennemis n'oserent entreprendre d'y retourner. Or, cognoissoit bien l'Empereur qui estoit au Quesnoy que la breche estoit suffisante pour assaillir, mais aussi n'ignoroit il les gens de bien qui estoient dedans et que malaisement les pourroit il emporter d'assault sans perdre beaucoup des siens. A ceste occasion, resolut de l'avoir par famine, au moyen de la necessité de vivres qui y estoit, et le travail que jour et nuict il convenoit porter aux assiegez, dont, à ce qu'il pensoit, enfin seroient mattez, tant qu'ils n'auroient moyen de lever les armes; se persuadant aussi que le Roy n'arriveroit d'heure pour les venir secourir, que premier il n'eust moyen d'achever l'execution qu'il avoit deliberée.

Environ le dixhuictiesme jour du mois d'octobre, les assiegez, considerans la necessité de vivres, la debilité de la place et l'insuportable travail que necessairement ils portoient jour et nuict, depescherent le capitaine Yville, Normant, lequel avoit cinq cens hommes dedans ladite place, et cognoissoit les adresses du païs, pour trouver moyen de sortir et advertir le Roy de leur dite necessité, vers lequel environ le vingtiesme dudit mois il arriva à la Fere sur Oyze, où il faisoit de tous costez assembler son camp, ayant mesmes, comme j'ay dit, mandé au prince de Melphe se venir joindre avecques luy. Yville arrivé declara

en general et par le menu l'estat des assiegez, et que si de brief ils n'estoient secourus, la faim les chasseroit dehors, mais que la force ne les en pourroit lever tandis qu'il y auroit un homme en vie. Le Roy, ayant entendu la necessité des assiegez et aussi leur bonne volonté, delibera hazarder sa personne, plustost que de laisser perdre tant de gens de bien. Et commanda audit Yville de trouver le moyen de rentrer, ce qu'il feit, et de les asseurer qu'il n'y auroit faulte qu'il les secourroit dedans briefs jours. Pour haster l'execution de ceste promesse, soudain ledit Sieur feit assembler son camp, en l'abbaye de Hombliers[1], une lieue au dessus de Sainct Quentin, sur la riviere, et luy s'en alla à Sainct Quentin, afin qu'un chacun le suivist, duquel lieu y ayant seulement sejourné un jour, delogea pour aller camper à Premont[2], gros village hors les bois de Bohain, tirant dudit Bohain à Cambray. Et, le jour ensuivant, logea au village de Sainct Souplex[3], au dessus de Sainct Martin à la riviere[4], d'où aisement on oyoit la furieuse batterie que faisoit diligenter l'Empereur sentant le Roy approcher, laquelle estoit de quarante cinq grosses pieces d'artillerie. Parquoy la nuict venue, le Roy, pour faire entendre aux assiegez que leur secours estoit prochain, feit tirer une volée de toute son

1. Homblières, abbaye de Bénédictins à 7 kilomètres au nord-ouest de Saint-Quentin (Aisne).

2. Premont, cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin (Aisne).

3. Saint-Souplet en Cambraisis, cant. du Cateau, arr. de Cambrai (Nord). François Ier s'y trouvait le 28 octobre.

4. Saint-Martin-la-Rivière, cant. de Wassigny, arr. de Vervins (Aisne).

artillerie, chose qui leur augmenta le cueur et eurent grande resjouissance pour l'asseurance qu'ils eurent du secours.

Le Roy, estant campé audit lieu de Sainct Souplex, assembla les capitaines pour consulter le chemin qu'il devoit prendre; aucuns furent d'advis qu'il devoit aller loger à Catillon, lieu avantageux, pour estre d'un costé couvert de la riviere de Sembre et de l'autre costé d'un ruisseau marescageux, de sorte qu'il n'y avoit qu'une avenue, laquelle se pouvoit en moins de vingt quatre heures trencher, parquoy se leveroit le moyen à l'ennemy de nous assaillir. Semblablement noz vivres pourroient venir de Guyse et Bohain sans estre en sa mercy. Et là estans logez, on pourroit en un jour refaire les ponts sur la chaussée dudit Catillon, parce qu'elle y estoit bonne et ferme. Outre plus, si l'ennemy, qui avoit son armée separée en deux, ne la remettoit ensemble, nous pourrions passer la riviere et combattre ce qui estoit delà l'eau, du costé de Longfavery; et si l'ennemy pour reunir ses forces faisoit repasser vers la forest de Mormault ceux qui estoient audit Longfavery, nous y pourrions aller loger et refreschir Landrecy d'hommes, de pionniers, de vivres et autres choses necessaires tout à nostre loisir, et de là nous retirer par Cartagny, ayans secouru la ville. Car si l'Empereur nous vouloit venir combatre, il falloit qu'il allast passer la riviere à Marolles, deux lieues au dessoubs; ou bien si nous estans logez audit Catillon, il passoit les forces qu'il avoit devers Mormault pour les joindre à celles du Longfavery, nous pouvions semblablement aller au lieu d'où il partoit, car nous avions le passage de la

riviere pour faire l'un ou l'autre. Ceste opinion ne fut la plus forte, ains encore que le logis du Cateau Cambrezis soit assez malaisé pour loger une armée, fut il conclu d'y aller loger, qui estoit la teste droict à l'ennemy, et qu'il estoit plus honorable de l'aller chercher que de tourner autour du pot, et pour visiter ce logis du Cateau furent ordonnez monsieur de Sainct Pol, l'amiral d'Annebault, le mareschal du Biez et quelques autres.

Autres meirent en avant que, puisqu'il estoit ainsi resolu de prendre ce logis, ils estoient d'advis que pendant que le Roy feroit teste à l'Empereur, on envoyast à Guise et à Vervin quelque homme cognoissant le païs, lequel feit assembler tout le bestial gras qui se trouveroit le long de la riviere de Cere[1] et du païs de Laonnois, avec toutes les farines qu'on pourroit trouver et soudainement lever tous les chevaux de labeur qu'on trouveroit, tant audit païs de Laonnois que Soissonnois, pour tout assemblé le faire conduire à la Capelle et porter à dos de chevaux lesdites farines, ne faisant chacun sac fort pesant, afin que le païsan peust aller sur sa beste et sur le sac pour faire plus grande diligence, et que ce temps pendant que le Roy tiendroit l'Empereur amusé pour le combat, on mist lesdites farines, bœufs et moutons dedans Landrecy. Ceste opinion fut approuvée, pour la conduite de laquelle fut ordonné le sieur de Langey, avec pouvoir d'estre obey comme la personne du Roy par le païs susdit; et fut mandé à sa compagnie, laquelle venoit de Luxembourg, et à celle du prince de Melphe, à celle du comte de Brienne

1. La Serre, affluent de l'Aisne, rive gauche.

et au seigneur de Sansac qu'ils le vinssent trouver à Vervin, desquels ne s'y trouva que ledit Sansac avec sa compagnie et celle du seigneur de Langey. Le comte de Sainct Pol, ledit sieur amiral et autres ayans visité le logis du Cateau Cambrezis, le Roy marcha audit Cambrezis et y logea son armée.

Deux jours après, lesdits comte et amiral, advertis que les forces de l'Empereur estoient deslogées de delà l'eau et retirées deça, et aussi qu'il avoit quelque peu discontinué la batterie qu'il faisoit si furieuse, sentant le Roy et son armée logez si près de luy, allerent passer à Catillon pour retirer de Landrecy les soldats, lesquels y avoyent tant souffert, et la refreschir de soldats nouveaux. Aussi aisement y eust passé toute l'armée, mais j'ay entendu depuis qu'on avoit si mal pourveu pour les vivres et envitaillement qu'on n'avoit un seul charroy ny mesmement vivres que bien estroittement pour nourrir le camp, qui fut cause que l'opinion plus apparente d'aller loger audit Catillon ne fut suivie. En somme, mesdits sieurs de Sainct Pol et d'Annebault y entrerent sans danger de l'ennemy, et en tirerent les sieurs d'Essé, de la Lande et le capitaine la Chapelle Rainsoin, avec leurs soldats, et y laisserent pour lieutenant du Roy le sieur de Vervin[1], ayant charge de mille hommes du Boullonnois de la legion de Picardie, et le capitaine Rochebaron[2], frere du sieur de Lignon, du Boullonnois, avec autres

1. Jacques de Coucy, sieur de Vervins, lieutenant à la compagnie du sieur du Biez.

2. Pierre de Rochebaron et son frère Jacques de Rochebaron, sieurs de Lignon, fils de Jean de Rochebaron et de Michelle de Monchy-Montcavrel.

cinq cens hommes. Le sieur d'Essé et autres estans arrivez au camp, le Roy, pour remuneration de leurs agreables services, les honora : il feit le sieur d'Essé gentilhomme de sa chambre; les sieurs de la Lande et de la Chappelle les feit ses maistres d'hostel ordinaires; à tous les soldats qui avoient forfaict leur donna grace et les anoblit leurs vies durans; et quant aux jeunes hommes qui y estoient entrez pour leur plaisir et honneur acquerir, les decora selon leur qualité.

Durant ce temps, les deux armées n'estoient sans grosses escarmouches d'un camp à l'autre. Or, entre celuy de l'Empereur et le nostre y avoit une grande vallée, au fons de laquelle passe un ruisseau, lequel, venant du Cateau Cambrezis, va tomber à Happre[1], gros village et prieuré, my chemin de Cambray à Valentiennes; et combien qu'il soit petit, si est il mal gayable, pour estre hault de bords. Environ le vingt-huictiesme jour dudit mois d'octobre, l'Empereur estant venu du Quesnoy en son camp, accompagné des regimens du duc Maurice et de Martin Van Rossen, feit presenter au hault de la montagne de son costé bon nombre de chevaux legers meslez d'arcbuziers, derriere lesquels estoient en un vallon deux ou trois gros bataillons de lansquenets et de gendarmerie pour les soustenir, qui n'estoient apperceuz. L'alarme se donne en nostre camp; soudain, le sieur de Brissac, lequel estoit general des chevaux legers, passa ledit ruisseau et d'arrivée repoussa les Imperiaux bien

1. Haspres, sur la Selle, affluent de l'Escaut, rive droite, cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes (Nord).

avant, mais ayant cognoissance desdits gros bataillons de gens de cheval et de lansquenets qui marchoient pour soustenir leurs gens, fut contraint de tenir bride; de quoy il advertit le Roy, lequel estant sur la montagne, de son costé considerant que si ceste escarmouche estoit continuée, le pourroit amener à la bataille à son desavantage (car il n'estoit raisonnable de passer le ruisseau et aller combattre son ennemy à pied en montant), envoya monsieur l'Amiral d'Annebault pour la faire retirer, sur laquelle retraitte nous perdismes quelques gens par trop s'avanturer, entre autres le sieur d'Andouins[1] y fut frappé d'une arquebuzade, dont il mourut. Cependant, le Roy estoit en bataille, monseigneur de Vendosme d'autre part, avec un esquadron, monseigneur de Guise d'autre et un chacun au lieu où il devoit combattre, mais l'Empereur ne fut conseillé de passer sur nous, ains se retira en son logis.

Le sieur de Langey, lequel ce temps pendant estoit à Vervin pour executer ce qui luy estoit ordonné, feit telle diligence que, le vingt-neufiesme jour dudit mois d'octobre, il eust assemblé douze cens moutons, neuf vingts bestes à corne, comme beufs et vaches grasses, et six cens sacs de farine, avecques autant de bestes à somme pour le port desdits sacs, et ledit jour vint coucher à la Capelle, auquel lieu se trouva tout ledit equippage, specialement le sieur de Sansac, lequel venoit du mont Sainct Jean en Luxembourg, où le Roy l'avoit laissé. Mais des compagnies du prince de

1. Probablement Jeannot d'Andouins (ou d'Andouin), capitaine et gouverneur de Bayonne.

Melphe, ny du comte de Brienne n'estoient nouvelles; si est ce que lesdits sieurs de Langey et de Sansac regarderent, que s'ils faisoient sejour, attendans lesdittes compagnies et l'ennemy en estoit adverty, il ne seroit en leur puissance par après d'achever ceste ditte entreprise; à ceste occasion advertirent le Roy que le lendemain ils estoient deliberez de se mettre en chemin, afin qu'à cedict jour il mist ordre de faire dresser l'escarmouche au camp imperial, pour l'empescher d'avoir la cognoissance de leur faict. Le lendemain, qui estoit jour de Toussaincts, s'acheminerent, suivant leur desseing, avecques environ deux cens hommes de pied qu'ils prindrent audit lieu de la Capelle seulement, pour conduire l'envitaillement jusques hors des bois, car ils n'estoient deliberez de les passer outre, de peur que les cuidans sauver (si l'ennemy survenoit) eux mesmes fussent defaicts. Et pour faire plus grande diligence, feirent monter chasque païsan sur son sac de farine que portoit sa beste, tellement que la fortune leur fut si dextre qu'ils arriverent hors des bois, près de Prisse, sans rencontre, où ils laisserent lesdits gens de pied, reservez trente ou quarante pour la conduite dudit bestial. Mais estans en la plaine, descouvrirent à leur main gauche mille ou douze cens chevaux des ennemis, qui avoient passé l'eau à Catillon, à raison dequoy ils entrerent en dispute, s'ils devoient poursuivre leur entreprise ou l'interrompre; toutesfois le sieur de Langey, qui avoit promis au Roy de l'executer (sinon qu'il fust ou mort ou prins), resolut de passer outre; mesmes le sieur de Sansac, encores qu'il n'eust parlé au Roy pour cest effect, ayant seulement entendu dudit sieur de Langey le service que ce seroit au Roy,

fit pareille resolution. Parquoy ils adviserent de prendre le chemin à main droite pour eslongner l'ennemy et pour interposer entre luy et eux un petit ruisseau qui passe au Longfavery, concluans qu'ayans mis les vivres en sauveté, ils mettroient peine de se retirer ou au moins de bien vendre leur peau. Et par ce qu'il n'estoit besoin de long sejour, soudain conclurent de parachever leur chemin, faisans marcher les païsans sur leurs chevaux en bataille, et leur bailla ledit sieur de Langey le capitaine Marville, son lieutenant, avecques dix chevaux, afin qu'il leur fist faire bonne mine et marcher comme gens de guerre. Les ennemis qui de loing les descouvroient (à ce que depuis ils m'ont dit), les voyans sur leurs bestes et farines, jugerent qu'ils estoient gens de guerre ; à cause dequoy ils tindrent bride, esperans nous avoir au retour, ce qui n'advint, car ayans rendu noz vivres en seureté, fismes remonter chaque païsan sur sa beste, pour faire diligence, et nous retirasmes le chemin de Cartigny, contraire à celuy auquel nous attendoient les ennemis : de sorte que sans rien perdre revinsmes seurement à la Capelle. Et au partir de devant Landrecy pour nostre retraicte, le sieur de Sansac et un gentilhomme de la bande du sieur de Langey, avecques un bon guide que ledit sieur de Langey leur bailla, entreprindrent d'aller advertir le Roy de leurditte execution, lesquels passans par les maraiz qui sont à la queue du vivier d'Oisy, sans danger arriverent au Cateau vers ledit sieur, et ledit sieur de Langey, passant près de Roque Roy[1] pour eviter la rencontre,

1. Rocroy.

ramena ceste trouppe à la Capelle et puis de là retourna trouver le Roy à l'heure de la retraitte de notre armée.

Le Roy, qui n'estoit venu que pour secourir la ville de Landrecy assiegée par l'Empereur de toutes les forces d'Allemagne, de Flandres et de tous ses Pays Bas, mesmes de tous ses Espagnols aguerris avecques le secours des Anglois, voyant avoir achevé ce qu'il avoit entrepris (car il fut mis vivres dedans Landrecy pour le moins pour quinze jours) et qu'il estoit impossible à l'Empereur d'y sejourner son camp huict jours pour estre le païs ruiné à six lieues à la ronde, à cause de nostre armée et de la sienne, lesquelles y avoient campé six mois consecutifs, joinct qu'il avoit l'hyver à dos, et outre pour les grandes plyues qui continuoient, resolut de se retirer et feit commander qu'un chacun fust prest à desloger à l'heure qui luy seroit ordonnée. Puis estant tout le bagage troussé, il ordonna de sa retraitte et de ceux qui marcheroient devant, au milieu et sur le derriere et sur les aisles. Ledit sieur print le devant, jettant seulement quelques chevaux devant luy; au milieu ordonna monseigneur le Dauphin, son fils, avecques sept ou huict cens hommes d'armes et quatorze mille Suisses en forme de bataille; sur la queue le seigneur de Brissac, avecques tous les chevaux legers dont il estoit general et quelque arcbuzerie, pour le soustenir en quelque passage s'il s'offroit et dressa sa retraitte à Guise, qui fut le lendemain de Toussaincts mille cinq cens quarante trois. Les choses ainsi disposées, chacun se meit à la retraitte : le Roy marchoit devant et avecques luy monsieur de Guise et tout devant le bagage, après l'artillerie, puis

monseigneur accompagné de messieurs les comte S. Paul et Amiral et à sa queue lesdits chevaux legers et arcbuziers.

L'Empereur, au matin, estant adverty du deslogement de nostre camp, ordonna dom Ferrant de Gonzague pour suivre nostre armée, esperant que sur la retraitte se trouverroit quelque desordre, à cause des bois qui estoient à passer et que communément gens qui se retirent ne sont coustumiers à tenir bataille, ainsi que font ceux qui marchent en avant. Mais ledit sieur dom Ferrant, quant il arriva à la rive des bois, trouva desja l'artillerie passée, et le bagage et toute l'armée, encores qu'ils eussent esté contraincts de passer à la file pour la difficulté du passage. Voulant toutesfois ledit de Gonzague entreprendre de recognoistre nostre armée de plus près, feit entrer dedans les bois quelque nombre d'hommes, qui ne firent pas grand voyage, car ils trouverent les bois farcis de nostre arcbuzerie qui les servit, de sorte que la pluspart de ceux qui y entrerent ne retournerent dire les nouvelles à leurs compagnons. Durant que l'escarmouche s'entretenoit dedans les bois, l'Empereur marcha avec le reste de son armée à la portée du canon près dudit bois; dom Ferrant, voyant qu'il estoit suivy par Sa Majesté, trouva moyen par autre chemin à main droite tirant vers Bohain de faire passer mille ou douze cens chevaux, et quelque nombre d'arcbuzerie, et quelques chevaux legers anglois, lesquels prouffiterent autant que les autres qui estoient aux bois. Car après que monseigneur le Dauphin fut passé et vit son artillerie et bagage marcher en seureté, il laissa le sieur de Brissac avecques la cavallerie legere et le seigneur

de la Guiche[1], lieutenant de monsieur le Connestable, avecques cent hommes d'armes, et autres capitaines jusques au nombre de trois cens hommes d'armes, pour soustenir lesdits chevaux legers, et un peu sur le derriere feit jetter ses Suisses, en bataille, et luy avec le reste de ses forces sur les aisles desdits Suisses, pour leur faire espaule, en deliberation que si l'Empereur passoit le bois, luy donner la bataille, mais noz chevaux legers à la faveur de la gendarmerie qui les soustenoit et nostre arcbuzerie jettée comme enfans perdus contraignirent l'ennemy de repasser le bois, dont depuis il ne fut assez hardy de comparoistre; il en demoura plusieurs des siens tant pris que tuez, des nostres quelque peu, car en telle marchandise on ne peut gaigner sans recevoir de la perte.

Cependant, le Roy, lequel avoit marché jusques à l'abbaye de Bonhourie, sise sur la riviere d'Oyse, pour mettre ordre de faire passer la grosse artillerie et le bagage deça l'eaue, afin que s'il estoit question de combattre elle ne s'embarrassast parmy les gens de guerre et les mist en desordre, ayant nouvelles de ceste cavallerie imperiale, laquelle avoit passé le bois, et que monseigneur le Dauphin, son fils, estoit deliberé de presenter la bataille, si l'Empereur passoit, tourna bride pour le secourir, ne voulant qu'il combatist sans luy, mais il ne marcha le quart d'une lieue qu'il n'eust advertissement que l'Empereur s'estoit retiré, et que monseigneur estoit sur la retraitte, après avoir repoussé les ennemis delà les bois, et longuement attendu si quelqu'un s'ingereroit de repasser : par-

1. Gabriel de la Guiche, gentilhomme de la Chambre.

quoy il se retira à Guise, laissant tousjours monseigneur le Dauphin sur la queue ainsi qu'au commencement. L'Empereur, qui ce temps pendant avoit repeu tout à cheval, voyant ses gens repoussez si honteusement, changea l'opinion qu'il avoit de suivre le Roy et, après avoir quelque peu temporisé, considerant qu'il avoit en vain et à sa perte suivy nostre armée, retourna au logis dont il estoit party. Pour conclusion, le Roy secourut sa ville à la barbe d'un grand Empereur, lequel avoit toutes les forces d'Allemagne, de ses Bas Pays, et une partie de celles d'Espagne, d'Angleterre, et d'Italie, qui n'eut peu de reputation, toutes choses bien pesées.

Le Roy estant arrivé à Guise, se voyant l'hyver à dos et que les pluyes estoient si excessives qu'il n'y avoit ordre ny à l'Empereur ny à luy de campayer, delibera, pour refreschir son armée, la separer, car elle en avoit besoing pour les grands travaux qu'elle avoit portez huict mois durant, tant en Henault que Luxembourg. Il envoya le mareschal du Biez à S. Quentin avecques quatre cens hommes d'armes, et quatre mille hommes de pied, pour pourveoir aux choses que l'Empereur pourroit entreprendre de ce costé là; aussi envoya les lansquenets à Crecy sur Cere[1], les Suisses à Assy[2] sur ladite riviere et le reste de son armée se logea le long de la riviere d'Oyse, aux lieux qui furent trouvez plus commodes pour empescher l'Empereur d'endommager ce royaume, au cas (comme de brief il estoit apparant) qu'il abandonnast Landrecy. Puis pour aller renforcer ceux dudit lieu de

1. Crécy-sur-Serre, cant. de l'arr. de Laon (Aisne).
2. Assis-sur-Serre, cant. de Crécy-sur-Serre.

Landrecy, ordonna le capitaine Stenay, lieutenant de monseigneur d'Anguien, avecques la compagnie dudit seigneur de cinquante hommes d'armes et une partie de celle des Escossois, et luy se retira à la Fère sur Oyze.

Retraitte de l'Empereur devant Landrecy. Subjection de la ville de Cambray. — L'Empereur, après avoir encores sejourné quatre ou cinq jours en son camp depuis le departement du Roy, feit sa retraitte à Cambray. Arrivé qu'il y fut, cognoissant la honte que ce luy estoit d'avoir tant faict le brave de s'estre vanté au partir de Gueldres qu'il viendroit jusques à Paris (mais il n'avoit sceu prendre une petite ville faicte à la haste, en laquelle n'estoit aucune fortification achevée, qui seulement peust estre ditte deffence), passa sa colere sur ceux desquels il avoit esté receu ainsi qu'en ville imperiale. Et persuada faucement aux pauvres Cambresiens credules, par le moyen de leur evesque[1], qui les vendoit, qu'il estoit adverty que le Roy estoit deliberé de se saisir de leur ville, leur oster la liberté de neutralité que toute ancienneté ils avoient, et l'attribuer à sa couronne; et pour empescher cela, il estoit de necessité de faire edifier une citadelle, de laquelle ils auroient la garde pour leur protection. Lesdits Cambresiens ainsi seduits par l'intercession de leurdit evesque, lequel estoit de la maison de Croy, l'accorderent; à ceste occasion, l'Empereur feit diligenter à leurs despens la construction d'icelle citadelle; vray est qu'elle est gardée à leurs despens, mais les soldats ont le serment à l'Empereur et com-

1. Guillaume de Croy, évêque de Cambrai.

mandent à la ville, de sorte que de liberté il les a mis en servitude.

Naissance du roy François second. — En ce temps[1] fut né à Fontainebelleau François, premier fils de Henry, dauphin de Viennois, lequel fut tenu sur les fons par le Roy, son grand pere, qui le nomma de son nom François, laquelle nativité fut magnifiée en grand joye, avecques tournois et autres sortes de solennitez.

Prise de Nice par l'armée de Barberousse. — Je vous ay dit cy devant comme le Roy avoit depesché le sieur d'Anguien pour estre chef sur son armée de la mer de Levant, et se joindre avecques Barberousse, qui devoit venir avecques celle du Grand Seigneur; consequemment vous avez ouy le voyage que feit ledit seigneur d'Anguien à Nice soubs esperance d'une praticque, et aussi ce qui en provint. Peu de jours après son retour dudit voyage à Marseille, Barberousse avecques cent et dix galleres passa devant Villefranche près de Nice, puis vint à Toulon et de là à Marseille trouver mondit seigneur d'Anguien avecques l'armée du Roy, où après avoir mis en deliberation des capitaines ce qui estoit à faire fut conclu d'assaillir Nice, à raison que le Roy la repute sienne, pour avoir esté par les comtes de Provence baillée en gage au duc de Savoye pour une somme de deniers. Après la resolution prinse, estans arrivez à Villefranche, l'artillerie fut mise en terre hors des galleres et menée devant la ville de Nice, dont fut si bien diligentée la batterie, qu'en peu de jours laditte ville se rendit[2], à condition de n'estre saccagée. Ce faict ils

1. François, fils aîné du dauphin Henri et de Catherine de Médicis, naquit le 19 janvier 1544.

2. Nice se rendit le 22 août.

planterent leurs pieces contre le chasteau, mais ils perdirent leur peine et munitions, car la place est sur un rocher malaisé à battre, et encores moins facile à miner, à cause de la dureté et haulteur d'icelle roche. Barberousse, voyant le temps pour neant se consommer et l'hyver approcher, retira son armée à Toulon, car il ne se sentoit seurement pour pouvoir demeurer n'hyverner au port de Villefranche[1]; et monsieur d'Anguien retourna à Marseille et de là devers le Roy, lequel il vint trouver devant le Cateau Cambrezis, esperant que là se donneroit une bataille.

Prise du Montdevis par le marquis du Guast. — Le marquis du Guast, alors lieutenant general pour l'Empereur au duché de Milan, voyant Nice assiegée, la ville prise et le chasteau en danger, avoit mis ensemble toutes ses forces, tant d'Allemans, Espagnols, qu'Italiens, pour donner secours aux assiegez, mais estant arrivé dedans les montagnes de Tendes, adverty de la retraitte de l'armée à Toulon et le chasteau en liberté, delibera d'employer ses forces ailleurs[2]; parquoy retourna au Piemont, où d'entrée assiega le Montdevis, laquelle estoit en son chemin la premiere ville de l'obeis-

1. La retraite des Turcs est du 8 septembre; les Français se retirèrent le lendemain. Sur l'hivernage des Turcs à Toulon, voir les *Documents relatifs au séjour de la flotte turque de Barberousse à Toulon pendant l'hiver de 1543 à 1544*, publiés par Champollion-Figeac, dans les *Documents historiques inédits*, t. III, p. 518-566; Ch. de La Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 379-383.

2. L'intervention du marquis del Vasto avait été décidée le 22 août, le jour même de la capitulation de Nice; il était à Ceva le 8 septembre et vint s'embarquer à Porto Maurizio sur l'escadre de Doria; le 15 septembre, il regagnait la Ligurie par terre. A. Segre, *op. cit.*, p. 44-46.

sance du Roy. Le sieur de Boutieres, qui estoit lieutenant general pour le Roy en Piemont, ayant peu de gens de pied françois pour la provision d'icelle ville, à cause de sa grandeur, fut contrainct y mettre des Suisses, gens mal aguerris pour la garde d'une place, car c'est leur naturel de combattre en campagne; si est ce qu'ils firent très bien leur devoir, mais après avoir beaucoup enduré, tant par faulte de vivres que pour les continuels assaulx qu'ils avoient soustenus, enfin n'esperans aucun secours, capitulerent avecques le marquis qu'ils s'en iroient armes et bagues sauves[1]. Le gouverneur dudit lieu de Montdevis, nommé Charles de Dros[2], Piemontois, homme de guerre et de bon esprit, sçachant bien la haine que luy portoit le marquis, n'osa se fier en luy, ains cependant que le traitté se concluoit monta sur un cheval turc et par une faulse porte se meit aux champs, et se retira à Roque de Bau[3], place du mandement de Montdevis, distante dudit lieu de quatre mille, laquelle en toute diligence feit remparer si bien que le marquis, passant par devant, ne l'osa attaquer. Les Suisses se confians au traitté faict avec le marquis sortirent, mais nonobstant icelle capitulation furent par les Espagnols devalisez et plusieurs tuez, chose que les Suisses leur vendirent bien cher, ainsi que puis après vous entendrez, en la bataille de Serisolles.

Prise et fortification de Carignan par le marquis du

1. La capitulation est du 4 novembre (Segre, *op. cit.*, p. 46-47; *Commentaires de B. de Monluc*, éd. Courteault, p. 158-160).

2. Carlo Vagnone, s[r] de Dros, maître d'hôtel du Roi (*Catalogue des actes*, t. VIII, n° 31067).

3. Roca de' Boldi, à une dizaine de kilomètres au nord de Mondovi.

Guast. — Le marquis partant de Montdevis passa par devant Beyne et Savillan, lesquelles il trouva si bien pourveues qu'il ne les voulut assaillir; mais ayant entendu que le sieur de Boutieres s'estoit retiré à Pignerol et qu'il avoit seulement laissé dedans Carignan le seigneur d'Aussun, et le capitaine Francisque Bernardin de Vimarcat, avec leurs compagnies de chevaux legers, et quelque petit nombre de gens de pied, pour raser les fortifications que l'an precedent y avoit fait faire le sieur de Langey, tourna la teste audict lieu de Carignan, pour mettre peine de le gaigner et s'y fortifier. Car gardant ce logis il nous ostoit la commodité de toute la plaine du Piemont deça le Pau, sçavoir est la pluspart du marquisat de Salusses, et la plaine jusques à Pignerol et à Turin, et mesmes le val de Suze à la faveur de Vulpian. Quant à ce que tenions delà l'eau, à sçavoir Savillan, Beyne, Rocque de Bau et Cental, elles demouroient hors d'esperance de secours. Le marquis, suivant sa deliberation, print son chemin à Carmagnole, et feit telle diligence qu'il passa le Pau, et arriva audict Carignan avant que noz gens eussent loisir de parachever la ruine[1]. Lesquels voyans arriver sur leurs bras une armée de quinze ou seize mille hommes de pied, et trois mille chevaux, se meirent à la retraitte vers la Loge pour tirer le chemin de Montcallier ou de Turin, ayans mis leurs gens de pied devant, à leur queue Francisque Bernardin et ses chevaux legers et sur le derriere monsieur d'Aussun pour soustenir le fais cependant que les autres passeroient une

1. L'affaire de Carignan est du 14 novembre. Voir P. Courteault, *Monluc historien*, p. 143-145; *Commentaires de Blaise de Monluc*, t. I, p. 179-185; Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 119-122.

riviere venant de Num[1], laquelle passe entre Carignan et La Loge, laquelle ne se passe qu'à pont à cause des bords qui sont haults. Les ennemis, lesquels ledit sieur d'Aussun avoit tousjours soustenus, se renforcerent si fort, qu'à deux portées de canon près ledit pont, ils le chargerent de si grand nombre, qu'il fut porté par terre, et furent la plus grande part des siens prisonniers; ce temps pendant le reste passa le pont, et se retirerent à Montcalier à la faveur de ceux qui en sortirent pour les secourir.

Le marquis, estant demouré seigneur de Carignan, s'y logea avec toute son armée, et feit en toute diligence parachever le fort, y comprenant les fauxbourgs, de sorte qu'en moins de cinq sepmaines la place fut en deffence, pareillement y feit amener (d'autant qu'il estoit maistre de la campagne) tous les bleds et autres vivres de la plaine, jusques des environs de Pignerol, Turin, Vigon[2], Villefranche et d'une partie du marquisat de Salusses, en telle abondance, qu'il fut envitaillé pour sept ou huict mois. Puis l'ayant pourveu d'artillerie et d'amonitions raisonnablement, y laissa pour chef le seigneur Pirus d'Epire, autrement dit le seigneur Pierre Colonne[3], avec quinze cens Espagnols naturels des vieilles bandes, et le comte Felix, colon-

1. La Chisola, affluent du Pô (rive gauche), qui passe près de None.

2. Vigone, district de Pignerol, à 15 kil. au sud-est de cette ville.

3. Pirro Colonna, agent politique du duc de Florence, Cosme de Médicis, au service de Charles-Quint, gouverneur de Savigliano. Il avait participé à la préparation de l'attentat contre Frégose et Rincon; en octobre 1542, chargé par le marquis del Vasto de prendre Carrù et Bene, il avait échoué dans son entreprise (*Correspondance de G. Pellicier*, p. 693).

nel de deux mille cinq cens lansquenets ; et luy accompagné du reste de son armée se retira à Quiers, et après y avoir mis le seigneur Ludovic Vistarin [1], gentilhomme de Laude, et trois mille hommes pour favoriser ceux de Carignan, parceque nous tenions Villeneufve d'Ast, qui luy pouvoit beaucoup nuire sans la faveur de ladicte ville de Quiers, puis il se retira en Ast.

Nous nous tairons un peu des affaires de Piemont et reviendrons au Roy, lequel estant de retour à la Fère, après avoir secouru Landrecy, eut les nouvelles que vous venez d'entendre : c'estoit sommairement que l'armée imperiale tenoit la campagne en Piemont. Ledit seigneur pour y remedier depescha le sieur de Tais [2], colonnel des bandes françoises estans audit Piemont, pour y aller et faire nouvelle levée de douze enseignes de gens de pied françois ; pareillement il depescha le comte de Gruiere [3], auquel il avoit baillé son Ordre, pour aller faire levée de cinq mille Gruyens de ses pays pour les passer en Piemont et se joindre avec cinq mille Suisses qui y estoient entretenus, esperant que les Gruyens feroient semblable faction que les Suisses, lesquels sont leurs voisins, mais autrement en advint, ainsi que si après vous pourrez cognoistre. J'ay ouy dire qu'il est malaisé de desguiser un asne en un coursier.

1. Lodovico Vistarini, de Lodi, capitaine au service de Charles-Quint. Sur son rôle, voir Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 88, 91, 102, 120.

2. Jean de Taix, chevalier de l'Ordre, gentilhomme de la Chambre, colonel général de l'infanterie française (1er mai 1543).

3. Michel, comte de Gruyère ; il devait lever 2,000 hommes. Voir Rott, *op. cit.*, t. I, p. 414.

Secours et refreschissement à Luxembourg. — Aussi le Roy fut adverty que le comte Guillaume de Fustemberg, avecques douze mille lansquenets, et bon nombre de chevaux et d'artillerie, tenoit au nom de l'Empereur la ville de Luxembourg assiegée et que desja les vivres deffailloient aux assiegez; ledict seigneur ne voulant en façon quelconque perdre rien de sa conqueste, encores que l'hyver estoit le plus extreme qu'il fust vingt ans au precedant, depescha le prince de Melphe pour aller lever le siege et refreschir lesdicts assiegez, et avecques luy le sieur de Brissac, general de la cavalerie legere, et environ quatre cens hommes d'armes. Les gelées furent si fortes tout le voyage qu'on departoit le vin de munition à coups de congnée et se debitoit au poix, puis les soldats le portoient dedans des penniers. Si est ce que la volonté des chefs et des soldats ne diminua, ains partant le prince de Melphe de Stenay marcha droict à Erancy[1], de là à Longvic, puis tira sur la main droicte, vers le chemin du mont Sainct Jean pour gaigner l'advantage, à fin de combattre l'armée de l'Empereur. Le comte Guillaume, adverty du grand vouloir de noz soldats, tant de cheval que de pied, qui ne craignoient aucun danger, ne fut conseillé de nous attendre, mais incontinant leva son camp et se retira en Allemagne; par ce moyen tout à loisir nous refreschismes la place. Le sieur de Longueval, lequel par cy devant avoit esté laissé lieutenant pour le Roy dedans ladicte place de Luxembourg, en fut retiré dehors, avecques les autres bandes, tant de pied que de cheval, qu'il avoit en sa compagnie et son lieu fut mis avec

1. Ecurey, très probablement; voir *supra*, p. 167, n. 2.

pareil pouvoir, le viconte d'Estauges, surnommé d'Anglurre, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes et quinze cens hommes de pied. Le prince de Melphe ayant executé ce dont il avoit la charge se retira à Stenay, auquel lieu il rompit son armée, laquelle fut separée par les garnisons de Champagne et de Picardie pour le reste de l'hyver faire teste à l'ennemy et conserver les choses que nous avions conquises.

Boutieres lieutenant du Roy en Piemont et ce qu'il y feit. Prise de S. Germain, ville en Piemont. — Pour retourner au seigneur de Boutieres, lequel estoit lieutenant du Roy en Piemont, après qu'il eut receu le renfort que le Roy luy envoyoit, de trois à quatre mille hommes de pied françois, levez en Provence, Dauphiné et aux environs, et les cinq mille Gruyens, avecques deux ou trois cens hommes d'armes, la campagne, que de long temps il avoit perdue, fut recouvrée; et ayant ses forces assemblées fut conseillé, cependant que l'ennemy estoit empesché à la fortification de Carignan (laquelle toutesfois estoit desja en deffence) de prendre le chemin de Verceil, pour tenter s'il pourroit eslargir les païs du Roy du costé de deça le Pau. Suivant lequel advis ledict sieur de Boutieres print le chemin de Verceil et d'Ivrée; et y ayant mis en son obeissance plusieurs petites places, assiegea Sainct Germain[1], qui est sur le grand chemin de Chivas à Verceil, esperant la surprendre, mais il la

1. San-Germano Vercellese, à 15 kil. au nord-ouest de Verceil. L'affaire est du 11 janvier 1544. Voir Mollard, *le Corteggio des ambassadeurs de Mantoue*, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1896, p. 443-444; Segre, *op. cit.*, p. 48-49.

trouva pourveue de gens de guerre : à ceste cause il fit planter son artillerie contre le lieu que l'on jugea le plus debile. Vray est que c'estoit une ville ny flanquée, ny fort remparée, mais le fossé en estoit bon et estoit le bort d'iceluy fossé aussi hault que la muraille, de sorte que l'artillerie ne pouvoit plonger jusques au pied d'icelle, toutesfois il y fut faict quelque breche, non moins digne que desraisonnable d'estre assaillie : ce nonobstant noz gens de pied françois, voyans qu'il y avoit jour à ladicte muraille, donnerent dans le fossé, et mesmes le capitaine Achau[1], Basque, qui portoit l'enseigne colonnelle du sieur de Tais, et le capitaine Garrou, autre Basque, lieutenant dudict sieur, et le capitaine Saincte Marie, aussi Basque, lieutenant du capitaine Renouart[2], donnerent jusques sur le hault de la breche, suivis de beaucoup de bons compagnons, mais aussi furieusement qu'ils assaillirent, ils furent repoussez, et y moururent lesdicts capitaines Garrou et Saincte Marie, et le capitaine Achau, porteur de l'enseigne colonnelle, y receut trois ou quatre arcbouzades tant dedans les bras que le corps et fut renversé (l'enseigne au poing) dedans le fossé. Duquel lieu ne pouvant partir pour ses blessures, et pour le trait de l'arcbouzerie de ceux de la ville, se rengea son enseigne au poing contre la muraille au costé de la breche dont on ne le pouvoit desloger qu'à coups de

1. Jean d'Echauz, fils naturel de Gracian d'Echauz, vicomte de Baïgorry en Basse-Navarre. Voir la notice de P. Courteault, *Commentaires de Blaise de Monluc*, p. 316, note 1.

2. Le capitaine Renouard est cité par Monluc, *Commentaires*, t. I, p. 232-233, 281-283 ; *Catalogue des actes*, t. VI, n° 22936 (22 décembre 1544).

pierre, parce que ladicte ville n'estoit flanquée, et y demeura jusques au matin, que noz gens se preparoient de faire nouvelle batterie, pour donner nouvel assault. Les assiegez, estonnez de la hardiesse et fureur des nostres, n'oserent plus attendre, ains parlementerent, à telle condition qu'ils s'en allerent leurs bagues sauves, laissans la ville avecques les munitions de vivres et d'artillerie en l'obeissance du Roy. Ledict seigneur de Boutieres, ayant pourveu à ladicte place, marcha devant Ivrée, laquelle assiegea de toutes parts; mais durant ce siege, qui fut environ Noël de ladicte année mille cinq cens quarante trois[1], le Roy, adverty que ledict de Boutieres n'estoit bien obey en son armée, depescha monseigneur François de Bourbon, sieur d'Anguien, pour aller en lieu d'iceluy sieur de Boutieres, estre son lieutenant general en Piemont[2]. D'autre part, le Roy n'avoit trouvé bon que ledict de Boutieres eust permis l'ennemy si legerement fortifier et envitailler Carignan, sans l'en avoir empesché.

Monsieur d'Anguien lieutenant du Roy en Piemont. — Monseigneur d'Anguien, arrivé qu'il fut en poste à Turin[3], sçachant que le sieur de Boutieres estoit devant Ivrée, luy feit entendre sa venue à ce qu'il eust à luy envoyer escorte jusques à Chivas, pour le conduire au camp en seureté. Le sieur de Boutieres ne voyant esperance qu'il peust prendre Ivrée, ou bien mal

1. Le siège d'Ivrée dura du 12 au 23 janvier 1544 (Segre, *op. cit.*, p. 48-49).

2. Le comte d'Enghien fut nommé, le 26 décembre 1543, lieutenant général du roi en Piémont. *Catalogue des actes*, t. IV, n° 13505.

3. Le 19 janvier 1544.

content d'estre destitué de sa charge, se resolut de lever son siege et d'aller avecques toute l'armée au devant de luy, lequel il vint rencontrer à Chivas, auquel lieu mondit sieur d'Anguien print l'armée en main, et le sieur de Boutieres se retira en sa maison en Dauphiné. Ce faict, monseigneur d'Anguien, par l'advis des capitaines, lesquels avoient la cognoissance du païs, marcha avecques l'armée contrebas le Pau, et y meit en son obeissance la ville de Pallezol[1], Cressentin, Desanne[2] et autres petites places circonvoisines, ausquelles il laissa bonnes garnisons et moyen de les fortifier. Puis à raison que l'intention du Roy estoit de remettre en ses mains Carignan qui luy estoit une espine en son pied, attendu qu'elle tenoit toute la plaine du Piemont en subjection, conclud y aller. Et, pour cest effect, print le chemin de Montcallier, duquel lieu, pour oster la commodité d'un pont que les ennemis avoient sur le Pau, par lequel ceux de Carignan, de jour en autre, pouvoient estre refreschiz de Quiers, d'Ast et autres places de leur domination, depescha bon nombre d'hommes pour la nuict aller brusler ledit pont; laquelle expedition fut executée, mais non sans grand travail, pour l'extreme gelée qu'il faisoit, dont plusieurs soldats eurent les pieds et mains estropiez[3]. Et pour autant que la place de Carignan estoit en plain païs, composée de cinq beaux bastions de terre, avecques

1. Palazzolo, sur la rive gauche du Pô, à 10 kil. en aval de Crescentino.

2. Desana, à 10 kil. au sud-ouest de Verceil.

3. La rupture du pont de Carignan eut lieu le 4 janvier 1544, par conséquent avant l'arrivée du comte d'Enghien. Voir P. Courteault, *Monluc historien*, p. 149; *Commentaires de Blaise de Monluc*, t. I, p. 222-233.

les courtines et beau fossé, et que dedans icelle estoient quatre mille hommes des plus aguerris de toute l'armée de l'Empereur, fut advisé, selon l'opinion de tous les capitaines, n'estre raisonnable d'entreprendre de la forcer, consideré mesmes que les hommes de dedans suffiroient pour faire une avant garde, mais la conclusion fut prinse de l'affamer. Et, pour cest effect, s'en alla ledict sieur d'Anguien camper à Vimeuz[1], deux mille deça Carignan, pour empescher les vivres que les ennemis prenoient deça le Pau. Aussi pour autant que du costé tirant à Pancalier[2], contremont le Pau, venoit aux ennemis grand refreschissement, fut ordonné de faire un fort à un quart de mille de Carignan, tirant sur ledict chemin de Pancalier à une eglise fondée de S. Martin, et y furent mises deux enseignes de gens de pied italiens. Et ainsi leur fut levée l'esperance de plus estre refreschis de ce costé là.

Quelque temps après, le sieur d'Anguien, adverty que l'ennemy se renforçoit à Quiers, pour du costé delà le Pau donner refreschissement aux assiegez, delibera de passer l'eau, laissant garnisons dedans Vimeuz, Carpenay[3] et autres petits forts, pour empescher l'ennemy de faire saillies à son plaisir du costé deça le Pau; et pour le passage dudict sieur d'Anguien fut advisé un lieu contrebas la riviere, tirant à Montcalier deux mille au dessoubs de Carignan, auquel fut faict un pont de batteaux en un lieu nommé les Sablons. Et afin que ledict pont servist pour nostre

1. Vinovo, à quelques kilomètres au nord de Carignan.
2. Pancalieri, près du confluent du Pellice et du Pô.
3. Carpeneto, sur la commune de la Loggia, près de Carignan.

commodité, tant deça que delà l'eau, et que l'ennemy ne nous le peust oster, fut ordonné à chacun bout dudict pont un fort ausquels furent mis quatre enseignes de gens de pied italiens, sçavoir est Hercules Boutigeres[1], Hercules Viconte, Bernardin Corse et un autre. Cela faict, nostre armée partit de Vimeuz et, passant le Pau par le pont des Sablons, vint loger à Villedestelon, qui est entre Carignan et Quiers, distant de deux mille de Carignan et trois de Quiers, pour empescher les ennemis de venir secourir ou refreschir ledict Carignan. Car du costé d'Ast leur estoit malaisé sans nous combatre, à cause de Villeneufve d'Ast, que nous tenions en nostre obeissance. Estans audict lieu de Villedestelon, nous y fortifiasmes nostre camp et, au bout de delà du pont que nous avions bruslé, fut faict un fort auquel furent logées deux enseignes de gens de pied de Dauphiné, sçavoir est le capitaine Passin[2] et un autre. En ce poinct demeura nostre camp, depuis environ la Chandeleur jusques en Quaresme, non sans qu'il y eust ordinairement de belles escarmouches; car les jeunes gens du camp, desirans à faire armes, de jour en autre passoient le pont et, à la faveur de la garde d'iceluy et des garnisons de Vimeuz et du fort de S. Martin, se faisoient de belles entreprinses et de beaux faicts d'armes, quelquesfois à l'advantage des nostres, autresfois au prouffict des

1. Ercole Bottigella. Voir É. Picot, *les Italiens en France au XVI^e siècle*, dans le *Bulletin italien*, 1903, p. 28, note 9.

2. François de Grôlée, s^r de Passins et Cozance, fils de Philibert de Grôlée et de Claudine de Longecombe. Il fut tué à Cerisoles. Passins est un bourg voisin de Morestel, arr. de la Tour-du-Pin (Isère).

assiegez, d'autant qu'ils estoient quatre mille Espagnols et lansquenets des plus aguerris de l'Europe[1].

Environ le moys de mars mille cinq cens quarante trois, monseigneur d'Anguien eut nouvelles que le marquis du Guast faisoit diligence d'assembler ses forces pour secourir les assiegez; et, pour cest effect, ledit marquis avoit deliberé de venir prendre le logis de Carmagnole, lequel s'il eust prins il estoit en son pouvoir sans hasard de les refreschir. Car, se fortifiant ledit lieu, il y eust peu faire un pont pour passer deçà l'eau et nous laisser delà mourir de faim, parce qu'il eust trouvé le marquisat de Salusses remply de tous biens, et nous n'avions que tout païs mangé; d'avantage nous estions contraincts de Quiers, Ast, Fossan, Montdevis, Cony, Busque et autres places, tellement qu'il nous estoit malaisé d'avoir vivres qu'avecques les armes. Ces nouvelles entendues, ledit seigneur assembla le conseil, auquel après plusieurs opinions diverses (car aucuns estoient d'advis qu'on devoit demeurer à Villedestelon) fut conclud de prevenir à Carmagnole, pour oster à l'ennemy ceste commodité de faire un pont pour avoir vivres au marquisat de Salusses.

L'armée françoise estant à Carmagnole, les Imperiaux assiegez entrerent en plus grande necessité de vivres que devant, par quoy advertirent le marquis du Guast que si dedans la my avril ils n'estoient secourus, la famine les contraindroit de faire ce qu'ils n'avoient deliberé, s'ils estoient refreschis. Le marquis, ayant eu

1. Sur ces événements, voir une lettre du comte d'Enghien à M. de Crussol, de Villastellone, 21 mars 1544 (d'Aubais, *Pièces justificatives*, t. II, *Mélanges*, p. 85; Segre, *op. cit.*, p. 50-52).

cest advertissement, fit de toutes parts diligenter ses forces, et contremanda quatre mille lansquenets, lesquels estoient à Genes, prests d'embarquer, qu'ils se vinssent joindre avecques luy. Dequoy monseigneur d'Anguien, adverty, depescha un gentilhomme[1] devers le Roy pour le luy faire entendre, et que son bon plaisir fust envoyer le payement de trois moys deus à ses gens de pied, car il craignoit qu'arrivant la necessité de combattre, par faulte de leur soulde, ils en feissent refus, specialement les Suisses, desquels estoit sa principale force avecques les vieilles bandes françoises. Outre plus il manda au Roy sçavoir si le marquis se presentoit en lieu raisonnable, il luy plairoit l'authoriser de hazarder la bataille plustost que laisser secourir une ville, laquelle luy avoit tant cousté, pour estre reduite en ceste extremité. Audit seigneur d'Anguien le Roy fit responce que de brief il luy depescheroit le sieur de Langey, gouverneur de Turin, lequel luy porteroit argent, et qu'il l'avoit retenu près de luy pour cest effect; quant à la bataille, le remettoit à en user par l'advis des capitaines qui estoient auprès de luy, lesquels pouvoient mieux cognoistre (estans sur les lieux) ce que la necessité commanderoit à ses affaires, que luy qui ne le voioit à l'œil.

Noblesse françoise passant en Piemont. — Estant publié par la cour que le Roy avoit permis au seigneur d'Anguien de donner la bataille, la jeunesse de la cour congneut bien que malaisement se passeroit la

1. Nous ignorons le nom de ce gentilhomme. On sait que Monluc s'est attribué l'honneur de cette mission; mais les *Commentaires* sont seuls à l'affirmer. Voir P. Courteault, *Monluc historien*, p. 152-155; *Commentaires*, t. I, p. 237-238.

partie sans qu'il y eust du passetemps, parquoy, selon qu'est la coustume de la noblesse de France, chacun se prepara pour s'y trouver, les uns partirent sans congé et les autres avecques congé du Roy. Entre autres le sieur de S. André, le sieur de Dampierre, de la maison de Clermont en Dauphiné, tous deux fort favoris de monseigneur le Dauphin; le sieur de Jarnac, Gaspar de Colligny, sieur de Chastillon, François de Vendosme, vidame de Chartres, les deux freres de Bonnivet, le sieur de Bourdillon, le sieur d'Escars, les deux freres de Genly[1], le sieur d'Assier[2], capitaine de l'artillerie, lequel avoit sa compagnie de cinquante hommes d'armes en Piemont, le sieur de la Hunaudaye, fils unique de l'amiral d'Annebault, le sieur de Rochefort, le sieur de Lusarches[3], le sieur de Wartis[4] et le sieur Lassigny[5], de sorte que peu de jeunesse demeura en la cour, principallement de celle qui suivoit monseigneur le Dauphin. Il fault entendre que les finances de mondict sieur d'Anguien estoient si courtes, qu'il n'y avoit plus rien entre les mains, ny de tresoriers, ny d'homme du camp, parquoy ceste arrivée fut commode, car, pour estre gens de maison, chacun avoit apporté le fonds du coffre, lequel soudain mondict sei-

1. François de Hangest, s[r] de Genlis, second fils d'Adrien de Hangest et de Claude du Mas; son frère cadet, Louis, dit le jeune Genlis, qui fut tué devant Châlons quelques mois plus tard.

2. François de Genouillac, s[r] d'Assier, né vers 1516, sénéchal de Quercy en survivance de son père (1528). Voir Brantôme, *Œuvres*, t. III, p. 76.

3. François de Cenesme, s[r] de Luzarches.

4. Joachim de la Bretonnière, s[r] de Warty.

5. Claude de Humières, s[r] de Lassigny.

gneur d'Anguien vuida de leurs boistes pour contenter les soldats, attendant la venue de l'argent du Roy.

Passage de monsieur de Langey avec argent au camp. — Le vendredy de la Passion, le Roy, lequel estoit à Ennet[1], ayant journellement nouvelles que le marquis du Guast avançoit son armée pour secourir les assiegez, considerant que monsieur d'Anguien l'avoit adverty que la faulte de payement pourroit decourager les soldats, mais aussi avoit il autre consideration, que trois cens mille livres n'eussent satisfait audit payement, et qu'il avoit à soustenir une autre grande armée, laquelle l'Empereur dressoit en Allemagne, pour entrer en son royaume, avecques celle dont le roy d'Angleterre pretendoit l'assaillir par autre part; et que finablement le fond de ses finances pourroit difficilement fournir à tout cela, toutesfois il depescha en poste le sieur de Langey, messire Martin du Bellay, gouverneur de Turin, pour aller trouver son armée en Piemont, auquel passant par Paris, il feit delivrer quarante huict mille escus, qui n'estoient la quarte partie de ce qui estoit deu aux estrangers, mais luy donna charge de chercher tous moyens possibles de contenter les gens de guerre, de sorte que on les menast au combat.

Le jeudy de la sepmaine saincte, qui estoit le cinquiesme jour d'avril[2], mille cinq cens quarante trois, avant Pasques, arriva ledict Langey à Pignerol, où il eut nouvelles que l'armée de l'Empereur approchoit de la nostre. Et pour autant que pour aller à Carma-

1. François Ier séjourna à Anet les 25, 26 et 27 mars; Pâques ne tomba que le 13 avril.

2. Le jeudi saint, en 1544, tombait le 10 avril.

gnole, où estoit nostre camp, falloit passer à la portée d'une coulevrine de Carignan, où (comme dict est) estoient quatre mille hommes de guerre, trouva que seurement ne pouvoit passer sans escorte. Parquoy par divers messagers, afin que si l'un estoit prins, l'autre passast, advertit monseigneur d'Anguien de son arrivée, en lettres de chiffre, lequel le vendredy sainct luy envoya le sieur Bertin de Solliers, l'un des seigneurs de Morette, avecques quarante salades nouvellement venuz du camp imperial au service du Roy, par la praticque de l'eleu de Riez, sieur de Cental; et par ledict de Solliers luy manda qu'à Cercenas[1] et à Vimeuz et au pont des Sablons, il trouveroit nouvelles escortes. Le seigneur de Langey fut en difficulté si, sur l'asseurance de ceste escorte, il devoit hazarder les deniers qu'il portoit, attendu que c'estoient Italiens qui n'avoient encores faict serment ny prins la soulde du Roy, car il consideroit que perdant cest argent l'estat du Roy demouroit en hazard, et si par faute d'iceluy noz gens faisoient refuz de combattre, on l'en pourroit blasmer; toutesfois, plustost qu'endommager le service du Roy, resolut de mettre et luy et l'argent au vueil de fortune, concluant que si mal en advenoit, il seroit plus reprochable à ceux qui luy avoient envoyé l'escorte qu'à luy; joinct aussi qu'il avoit esperance à l'autre escorte, laquelle il esperoit trouver à Cercenas et Vimeuz. Mais à tous deux ne trouva homme ordonné pour cest affaire, de sorte qu'il fut en opinion de prendre le chemin de Montca-

1. Cercenasco, district de Pignerol, province de Turin, à 5 kil. au nord de Vigone.

lier, pour mettre l'argent en seureté, craignant qu'en passant par devant Carignan, si les ennemis faisoient une saillie, ceux-mesmes qui le conduisoient le saccageassent. Mais estant adverty par le sieur de Cercenas et par l'abbé de Morette[1] (lesquels il trouva audict lieu de Cercenas) que le camp imperial estoit à Monta[2], sept mille près du nostre, en apparence de vouloir dedans deux jours donner la bataille, passa outre jusques au pont des Sablons, où il trouva aussi peu d'escorte qu'aux autres lieux, sinon qu'il fit monter à cheval le capitaine Bernardin Corse, avecques tous les arcbuziers à cheval, tant de sa compagnie que de Hercules Boutigeres et de Hercules Visconte, qui estoient à la garde d'iceluy pont, lesquels toute nuict le conduirent à Carmagnole, auquel lieu il arriva une heure après minuict, au logis de monseigneur d'Anguien. Incontinant, il fut divulgué par tout le camp, que ledit Langey estoit arrivé avec l'argent pour le payement de l'armée, qui donna grande resjouissance et bonne affection à tous les soldats.

Invention pour contenter les soldats. — Pour resouldre ce qui estoit à faire, monseigneur d'Anguien manda querir tous les capitaines qui estoient au camp, en l'assemblée desquels le sieur de Langey declara le peu d'argent qu'il avoit apporté, et que le Roy, pour les autres urgens affaires qu'il avoit à supporter, à l'occasion des armées que l'Empereur et le roy d'Angleterre preparoient pour l'endommager ailleurs,

1. Moretta, province de Coni, district de Saluces.

2. Montà, province de Coni, district d'Alba, à mi-chemin d'Asti et de Carmagnola. Del Vasto y arriva le 10 avril.

n'avoit sceu fournir plus grande somme, ne voulant desgarnir les finances qu'il avoit disposées pour cest effect. Ce neantmoins le Roy, se confiant à leurs experiances, esperoit qu'ils inventassent les moyens de faire marcher les soldats au combat. Après avoir entendu que l'argent qu'il avoit apporté n'estoit pour payer la simple paye d'un mois aux estrangers, ores qu'il leur fust deu le payement de trois, adviserent afin que la bonne opinion en laquelle estoient les gens de guerre ne leur fust divertie, qu'on feroit tout à l'heure donner l'alarme dedans nostre camp, à ce que chacun se trouvast au lieu ordonné pour combattre, et que ce temps pendant le jour viendroit, et qu'alors on feroit retirer les enseignes à part pour faire les monstres particulieres, enseigne pour enseigne, sans autre chose declarer, sinon de toucher argent, et qu'il seroit publié que leur payement se feroit à la banque. Par ce moyen, le samedy de Pasques se passeroit à faire la monstre, et le jour de Pasques (selon les advertissements) ne se passeroit que l'ennemy ne fust si près, qu'en lieu de faire le payement il faudroit combattre, avant que les soldats eussent la cognoissance du deffault des deniers. Ceste deliberation fut executée, l'alarme se donna, chacun avecques lanternes et falots (d'autant que la lune n'esclairoit) se jetta en bataille, le jour survint avant qu'on eust rangé les batailles en la forme qu'elles devoient marcher au combat; puis les bandes separées, et les monstres faictes, le jour se passa, parquoy fut le payement remis à lendemain et se retira chacun en son logis.

Dessein des Imperiaux. — Incontinant après arriva

le capitaine Blanfossé[1], qui ce jour estoit sorty de prison des mains des Imperiaux par le moyen d'un gentilhomme serviteur du Roy estant à la soulde de l'Empereur, lequel advertit monseigneur d'Anguien que le marquis du Guast, avecques l'armée imperiale, partoit cedict jour de la Monta, deliberé de venir à Serisolles[2] en intention qu'estant audict lieu, il pourroit aller à Villedestelon, que nous avions abandonnée, et forcer le pont des Sablons (chose que ne pouvions empescher) et passer deçà le Pau, pour nous contraindre de demeurer delà l'eau sans vivres et sans argent. Et, au cas que vinssions pour luy empescher le logis de Villedestelon, il prendroit le chemin de Raconis[3] et par les maraiz, afin que ne le puissions combatre, craignant nostre gendarmerie, gaigneroit le derriere de Carmagnole, pour venir à Lombriast[4] et Casalgras[5] dresser un pont de batteaux, qu'il menoit quand et luy pour passer le Pau de deça, car il estoit asseuré qu'il trouveroit dedans le marquisat de Salusses vingt ou trente mille sacs de bled (mesmes dedans Conis en avoit quinze mille) qui fourniroient pour envitailler son camp

1. Nous n'avons pas réussi à identifier d'une façon certaine ce personnage : il s'agit très probablement d'un petit-fils de Porus de Lannoy, sieur de Blancfossé, mais est-ce François de Poix ou Jean de Poix, tous deux fils de Jean de Poix et de Marie de Lannoy, ou François de Lamet, fils de Claude de Lamet et d'Adrienne de Lannoy ?

2. Ceresole d'Alba, district d'Alba, province de Coni.

3. Racconigi, sur la Maira.

4. Lombriasco, sur la rive gauche du Pô, en face du confluent de la Maira et du Pô.

5. Casalgrasso, sur la rive droite du Pô, en amont du confluent de la Maira et du Pô.

et la ville de Carignan, et puis nous contraindroit de nous retirer; qui eust esté entierement nostre ruine, parce que noz gens n'estans payez, il estoit malaisé de tenir la campagne, et ne la tenans, ains nous retirans aux villes, le marquis estoit deliberé de faire le gast par tout le Piemont, brusler le plat païs et enlever tout le bestial pour oster le moyen de labourer; et, laissant gens fraiz dedans Carignan, et grosses garnisons en toutes les places esquelles les Imperiaux avoient puissance, marcheroit à Ivrée, auquel lieu il devoit trouver le comte de Challan[1] (lequel avoit commission de l'Empereur de lever dix mille hommes) pour avecques ce renfort passer par le val d'Aouste et venir entrer en Savoye et en la Bresse, pendant que l'Empereur feroit son grand effort par le païs de Champagne.

Toutes ces choses bien digerées par monseigneur d'Anguien et les capitaines qui estoient avecques luy, fut conclu d'aller combattre les Imperiaux en chemin devant qu'ils eussent gaigné le païs fort; et afin que les soldats n'aperceussent la penurie du payement, fut ordonné que le matin on feroit marcher noz gens en bataille dedans le camp ordonné pour le combat. Puis, soubs couleur qu'on n'auroit le loisir (eu esgard à la proximité de l'ennemy) de faire le payement des gens de pied à la banque, fut ordonné à chacune enseigne son tresorier, car nous avions esperance que devant que l'argent qu'on avoit apporté fust distribué aux soldats, nous serions à la bataille. Aussi fut ordonné au seigneur de Termes, colonnel des chevaux legers, d'en-

1. René de Challant, maréchal de Savoie.

voyer vingt chevaux legers vers Villedestelon pour entendre si l'ennemy marcheroit ce chemin là, autres vingt vers Sommerive[1], et vingt vers Raconis, à ce que nous estans en bataille en la campagne, eussions le moyen de tourner la teste droit le chemin où nous serions advertis qu'ils marcheroient, pour les combattre en logeant ou devant que loger, sans attendre qu'ils se fussent mis en païs fort; pareillement fut ordonné de combattre en trois trouppes, avant garde, bataille et arriere garde.

Le seigneur de Boutieres, lequel ayant eu nouvelles de la bataille estoit revenu de sa maison pour s'y trouver, eut la conduicte de l'avant garde avecques trente hommes d'armes de sa compagnie, la compagnie du comte de Tende aussi de trente hommes d'armes que conduisoit le seigneur de Thorines[2], son lieutenant, et le seigneur de Termes, colonnel de la cavallerie legere, avecques les deux cens chevaux legers dont il avoit la charge, Francisque Bernardin de Vimercat avecques pareille charge de deux cens chevaux legers, la bande du seigneur More de Novate[3], laquelle conduisoit le seigneur Cabre, son frere et lieutenant, pareille charge, et le seigneur de Cental avecques trente cinq ou qua-

1. Sommariva Bosco, à 10 kil. au sud-ouest de Ceresole.

2. Pierre Guitard, s[r] de Thorines (ou de Taurines), guidon, puis lieutenant à la compagnie du comte de Tende.

3. Maure de Novate, après avoir été fait prisonnier à Thérouanne, avait été à Moncalieri en 1540; à Milan en 1540-1541, d'où il faisait tenir des renseignements à Guillaume du Bellay; en 1542, il allait à Venise (*Correspondance de G. Pellicier*, p. 662. Cf. *Commentaires de Blaise de Monluc*, t. I, p. 203). Nous n'avons pu trouver aucun détail touchant « le seigneur Cabre ».

rante chevaux legers, que nagueres il avoit tiré du service de l'Empereur, et quatre mille hommes de pied des vieilles bandes françoises, dont estoit colonnel le seigneur de Tais; au premier rang desquels se meirent plusieurs gentilshommes venus en poste de la cour, qui depuis n'avoient eu moyen de recouvrer chevaux, entre autres les trois freres de Bonnivet et le jeune Genly; à conduire la bataille monseigneur d'Anguien, avecques luy le seigneur de Langey, gouverneur de Turin, le seigneur d'Assier avecques sa compagnie de gensdarmes, celle du baron de Cursol[1], lequel estoit demouré à Turin en l'absence dudict seigneur de Langey, la compagnie du comte de Montravel[2] que conduisoit le baron d'Oyn[3], son lieutenant, et de gentilshommes pour leur plaisir environ cent chevaux, desquels estoient le seigneur de Sainct André, le seigneur de Chastillon, le seigneur de Jarnac, le vidame de Chartres, le seigneur de Bourdillon, le seigneur de Rochefort, le seigneur d'Ecars, le seigneur de Luzarches, le seigneur de la Hunaudaye, le seigneur de Genly, le seigneur de Lassigny, de Sainct Amand, nommé de Rochechouart[4], et autres, laquelle jeunesse marchoit soubs la cornette de monseigneur d'Anguien, portée par le seigneur de Rubempré[5], le seigneur

1. Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes.

2. Jean de la Baume, seigneur de Montrevel, gouverneur de Bresse, Bugey, Valromey et Savoie.

3. Claude de Fougères, baron d'Oingt en Beaujolais, s[r] de Chambost.

4. Charles de Rochechouart, baron de Saint-Amand, fils d'Antoine et de Catherine de Faudoas.

5. André de Bourbon, s[r] de Rubempré, second fils de Jacques de Bourbon-Vendôme et de Jeanne de Rubempré.

d'Aussun avecques environ cent cinquante salades. Le seigneur de Glayve[1], gouverneur de Cahors, et Pescheray[2], gouverneur de Montcallier, et de gens de pied quatre mille Suisses. En l'arriere garde, le seigneur de Dampierre, avec tous les guidons et archers des compagnies, et les Gruiens qui pouvoient estre trois mille hommes de pied, et les Italiens estans soubs la charge du seigneur d'Escro[3], qui devoient estre deux mille, et messire Charles de Dros, gouverneur du Montdevis, autre mille.

Les choses ainsi ordonnées, le x[e] d'avril, jour de Pasques[4] quinze cens quarante quatre, au poinct du jour, chacun se trouva en bataille au lieu et en la forme qu'il estoit ordonné, auquel estat nous demeurasmes jusques à midy, que nous eusmes nouvelles par noz chevaux legers que l'ennemy marchoit, mais ne se pouvoit juger lequel chemin il tiroit ou de Sommerive, ou de Raconis, ou de Villedestelon. Ce rapport entendu fut advisé afin que (s'il prenoit le chemin de Raconis ou de Villedestelon) on l'amusast par escarmouches, que monseigneur d'Anguien et quand et luy les chevaux legers et mille ou douze cens arcbuziers, avecques trois moyennes à double equippage, pour diligenter aussi tost que la cavalerie, marcheroient jusques sur

1. Peut-être Antoine de Villars, dit Glené, gouverneur de Cavour (province de Turin, district de Pignerol).

2. Marin le Vayer, s[r] de Pescheré ou Pescherets, fils de Jean et de Marie du Bouchet, commissaire ordinaire des guerres (1539), gouverneur de Moncalieri (1540).

3. Giovanbattista Grimaldi, s[r] d'Ascros.

4. Pâques tombait en 1544 le 13 avril. Sur la bataille de Cérisoles, voir le récit de Monluc, *Commentaires*, t. I, p. 250-280, et une bibliographie dans P. Courteault, *Monluc historien*, p. 157, note 2.

un haut distant un mille de nostre camp, près un bois sur le chemin de Serisoles. Monseigneur d'Anguien, estant arrivé audict lieu, envoya le sieur d'Aussun avecques sa bande et quelque arcbuzerie qui le suivoit de loing, sur un autre hault un mille plus avant duquel il descouvroit une valée rase qui est entre Serisolles et Sommerive.

Ledit seigneur d'Aussun y estant arrivé decouvrit les Imperiaux marchans de Serisolles à Sommerive, lequel, pour les divertir de leur chemin, ayant jetté ses arcbuziers dedans un bosquet, lieu fort et près le chemin que devoit faire les ennemis pour le soustenir s'il estoit besoing, après avoir adverty le seigneur d'Anguien, alla dresser l'escarmouche, faisant tousjours sa retraite ausdicts arcbuziers, mais les ennemis ne l'osoient enfoncer, craignans d'entrer en un desordre. Cependant monseigneur d'Anguien, avecques environ trois cens chevaux et le reste de l'arcbuzerie, marcha ; puis, ayant faict recongnoistre le chemin par quelques uns des capitaines estans avecques luy, trouva qu'il pouvoit sans hazard donner jusques sur le hault, parce qu'il estoit couppé tout court, en sorte que l'ennemy ne le pouvoit venir combatre qu'en montant et à peine sans se mettre en desordre. Et estant audict lieu, feit mettre en bataille toute sa cavallerie sur le bord dudict costau, si que l'ennemy la decouvroit, mais ne pouvoit recongnoistre nostre derriere, dont il pouvoit plustost conjecturer que tout le reste de nostre armée y fust qu'autrement. Ce faict, feit marcher noz trois moyennes, qui du milieu de nostre cavallerie tirerent dedans l'un des bataillons des gens de pied des ennemis arrestez en la vallée, dont y eut quelques hommes tuez, et aussi

d'heure en autre envoyasmes renforcer l'escarmouche tant d'arcbuziers que de cavalerie, deffendans toutesfois à ceux qui en avoient la charge de se mesler, de peur qu'ils fussent renversez, et que l'ennemy peust avoir la cognoissance du derriere.

Durant ces choses, le marquis du Guast estoit à Sommerive pour y visiter le logis, mais un soldat françois, serviteur du comte de Tende, auquel comte la place appartenoit, estant dedans la tour du chasteau, ne cessa de tirer et ne se voulut rendre, quelque commination que luy feist le marquis parce qu'il voyoit nostre armée en campagne du hault d'icelle tour, duquel lieu le lendemain il eut le passe temps de la bataille. Ledict marquis, ayant ouy tirer nostre artillerie, pensa avoir ce soir la bataille et retourna en son camp, laissant Sommerive en patience; puis, après avoir bien consideré nostre contenance, eut crainte d'estre combattu en logeant, à cause de quoy il delibera se loger pour la nuict à Serisolles dont il estoit deslogé.

Monseigneur d'Anguien, voyant que l'ennemy et tout son bagage estoit rentré à Serisolles, et qu'il avoit laissé ses forces en bataille le long des hayes, près dudict lieu, et aussi que la nuict approchoit, assembla tous les capitaines pour avoir advis de ce qui estoit à faire. Les uns furent d'opinion qu'on devoit mander le reste de l'armée et pour le soir se loger sur le hault où nous estions, pour au poinct du jour leur donner la bataille. Autres furent d'advis contraire, en remontrant que, veu qu'il estoit tard, ils ne pourroient estre venuz qu'il ne fust nuict, et que les gens de cheval et de pied estoient en bataille dès minuict, sans avoir beu ny mangé, et si avoit faict grande chaleur

tout le jour, à cause de quoy les soldats estoient autant travaillez que s'ils eussent marché, et de faire encores trois mille, ils seroient si travaillez, tant les chevaux que les hommes, que si l'ennemy les vouloit combattre en logeant, ils auroient peu de force pour s'ayder de leurs armes et aussi qu'ils n'avoient charroy pour amener vivres quant et eux pour repaistre. Pareillement si l'ennemy avoit cognoissance de nostre faict, il ne nous donneroit loisir de loger, ains nous trouvant en desordre en logeant, nous pourroit combattre à nostre desavantage, ainsi que fist le roy Edouard d'Angleterre au roy Philippe de Vallois à la journée de Crecy. Toutes choses debattues fut resolu qu'on se retireroit à Carmagnolle, laissant deux cens chevaux legers pour recognoistre et faire rapport que deviendroit l'ennemy pour ceste nuict. Puis après que noz gens seroient refreschis, s'il estoit nouvelle que les ennemis marchassent à Villedestelon, nous irions loger entre eux et Carignan, ayans nostre pont sur le Pau près de nous, pour avoir des vivres de deçà l'eau, afin que nous estans logez audict lieu les ennemis ne peussent venir à Carignan sans nous combattre; aussi ne pouvoient ils venir pour gaigner nostre pont, sans nous avoir en teste; et s'ils demouroient à Serisolles, nous partions dès minuict pour arriver devant le jour sur le hault auquel nous estions, pour leur empescher le logis de Sommerive. Ceste resolution prinse, nous retirasmes à Carmagnolle.

Forme de deux armées. — Le lendemain, lundy de Pasques, unziesme jour d'avril[1] mille cinq cens qua-

1. *Lire :* 14 avril.

rante quatre, environ une heure après minuict, nous sortismes de nostre logis pour faire le chemin qui avoit esté ordonné, et en tel ordre qu'il est cy dessus declaré; mais le marquis, nous voyant le soir estre retirez à Carmagnole, estima (comme l'apparence estoit, et ainsi que par aucuns de ses espies luy fut rapporté) que voulions repasser le Pau en ça et luy abandonner le costé de delà; parquoy, changeant son desseing, partit une heure devant le jour, pour nous rattaindre avant qu'eussions passé la riviere, et marcha à nostre queue tout le chemin que le jour de Pasques nous avions fait. Le seigneur d'Anguien, ayant marché un mille hors de Carmagnolle, fut adverty par les avant coureurs (mesmes par un Albanois, nommé Boubonque) comme ils avoient veu l'armée du marquis marcher droict à nous, et qu'elle avoit desja gaigné le hault que nous avions deliberé le soir de devant prendre pour nostre advantage; eu sur ce l'advis des capitaines, fut conclud de les aller combattre, encores qu'ils fussent dix mille hommes de pied plus que nous, car de nous retirer dedans nostre fort, lequel nous avions ja esloigné d'un mille, c'eust esté signe de fuitte, qui eust osté le cueur aux nostres et augmenté celuy des ennemis; parquoy, après avoir eu rapport de la forme que marchoit l'ennemy, sçavoir est, de trois gros bataillons de gens de pied, ayant chacun leur aille de cavallerie, et marchoient lesdicts trois bataillons aussi avant l'un que l'autre, fismes le semblable, car le païs estoit large. A la main droitte marcha le bataillon des vieilles bandes françoises, qui pouvoient estre trois mille hommes en bataille, sans l'arcbuzerie, lesquels estoient conduicts par le seigneur de Tais,

leur general, et à la main droitte desdicts françois marchoient les chevaulx legers, dont avoit la conduicte le seigneur de Termes; et, à la gauche, le seigneur de Boutieres, avecques environ quatre vingts hommes d'armes, puis à la gauche dudict seigneur de Boutieres, le bataillon des Suisses qui pouvoient estre de pareil nombre de trois mille hommes, et à la gauche desdicts Suisses estoit le seigneur d'Anguien, avecques ceux que j'ay dict cy devant, et, à la gauche dudict seigneur d'Anguien, marchoient les Italiens et Gruiens, qui pouvoient estre quatre mille hommes; et, à la gauche desdicts Gruiens, le sieur de Dampierre avecques tous les guidons et archers de la gendarmerie. Ayant mis cest ordre, on tira des compagnies de gens de pied, tant françoises que italiennes, jusques au nombre de sept ou huict cens arcbuziers, lesquels se jetterent devant les batailles pour enfans perdus, dont fut donnée la charge au capitaine Montluc[1], ayant avecques luy le capitaine Hevart[2], le capitaine Guasquet et autres gens dispos, et de bon entendement. Et puis marcha devant la bataille des Suisses le seigneur de Caillac[3] avecques huict pieces d'artillerie de campagne et devant le bataillon des Gruiens le frere du sieur de Mailly de Picardie avecques pareil nombre d'artillerie. Au surplus fut donnée la charge au capitaine Martin du Bel-

1. Voir les *Commentaires de Blaise de Monluc*, t. I, p. 259.

2. Il faut lire Lynard ou Lyenard, lieutenant du capitaine Gavarret (*Commentaires*, t. I, p. 206, note 2). Monluc cite (t. I, p. 259), outre les capitaines Gasquet et Lyenard, « le Breuil » et le capitaine Favas.

3. Le s^r de Caillac. Voir P. Courteault, *Monluc historien*, p. 301, note 2.

lay, sieur de Langey, gouverneur de Turin, d'aller de la bataille à l'avant garde et à l'arriere garde, afin que selon que l'ennemy se gouverneroit il fist marcher les nostres.

L'ordre qu'avoit mis le marquis estoit qu'il faisoit marcher sur nostre main droicte le prince de Salerne[1] avec dix mille Italiens; au milieu marchoit Alisprand de Madruce[2], frere du cardinal de Trente, avecques plusieurs autres colonnels et capitaines allemans, et y avoit en leur bataillon dix mille lansquenetz, dont il n'y avoit un seul qui ne fust armé, car le marquis avoit pris toutes les armes qu'il avoit trouvées dedans Milan. Et au droit de noz Gruiens, et à l'autre costé de leurs lansquenets, et à nostre main gauche marchoit dom Raymond de Cardone avecques un bataillon de six mille hommes, moitié vieils soldats espagnols et moitié vieils soldats allemans, tous nourris ensemble à la guerre depuis le voyage de Tunis et d'Arger. Au costé du prince de Salerne et de son bataillon marchoient environ de sept à huict cens chevaux envoyez par le duc de Florence[3] au secours des Imperiaux, conduits par Rodolphe Baglion[4]; au milieu d'entre les lansque-

1. Fernand de San-Severino, dernier prince de Salerne, né le 18 janvier 1507.

2. Alisprando Madruzzo, frère de Christophe Madruzzo, évêque de Trente, cardinal en 1542. Voir Brantôme, *Œuvres*, t. I, p. 346-348.

3. Cosme Ier de Médicis (1519-1574), fils de Jean des Bandes-Noires et de Maria Salviati, duc de Florence (1537), grand-duc de Toscane (1er septembre 1569).

4. Rodolfo Baglione, fils de Malatesta Baglione, né vers 1518. Voir Louis de Baglion, *Pérouse et les Baglioni*, 1909, p. 392-498; Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 64-67, 95-96, 98, 100-103.

nets et Espagnols marchoit le marquis du Guast avecques pareil nombre de cavalerie et à l'autre costé des Espagnols marchoit le prince de Sulmone[1], fils du feu vice roy de Naples dom Charles de Lannoy, capitaine general de toute la cavalerie, avecques pareil nombre de cavalerie que les autres. Et estoient lesdites troupes imperiales rengées sur le hault[2], dont nous estions partis le soir precedant, auquel nous avions deliberé de retourner, pour gaigner l'avantage, mais le marquis l'avoit le premier occupé et avoit mis au droit de deux cassines, dont l'une estoit du costé des Allemans, l'autre au costé des Espagnols, dix pieces d'artillerie d'une part et dix de l'autre, lesquelles estoient en lieu si avantageux que noz gens ne pouvoient marcher à eux que lesdites pieces ne donnassent dedans noz batailles du hault en bas. Ce faict, le marquis avec cinq ou six chevaux se retira sur un petit hault, duquel il voyoit et pouvoit commander à toute son armée, tant à droicte qu'à gauche et au milieu; puis manda au prince de Salerne qu'il n'eust à marcher plus avant que le lieu où il estoit sans son commandement; mais le marquis, estonné de son gros host d'Allemans renversé (comme tantost je diray), n'eut (à mon avis) loisir, ou ne luy souvint de mander au prince de Salerne ce qu'il avoit à faire, parquoy il ne bougea de son lieu, ce qui nous feit grand plaisir, car s'il eust marché au costé des Allemans, il eust bien empesché le bataillon de nos François, pendant qu'ils estoient embesongnez contre lesdits Allemans.

1. Philippe de Lannoy, prince de Sulmone.
2. Le plateau de la Gerbola.

Monseigneur d'Anguien, arrivé qu'il fut, à la portée d'une coulevrine près du hault, auquel les Imperiaux s'estoient arrestez, regarda d'accommoder ses batailles en lieu qu'elles ne peussent estre offensées de l'artillerie imperiale. Il estoit environ soleil levé quand les deux armées se planterent l'une devant l'autre; soudain l'escarmouche se dressa entre les deux batailles de nostre arcbuzerie et de la leur, laquelle dura jusques sur les unze heures du matin, parce que les Espagnols et Italiens taschoient de venir gaigner le flanc de noz batailles, comme ils avoient faict à la bataille de Pavie, l'an mille cinq cens vingt quatre. Aussi taschoient les nostres de faire le semblable; chacun renforçoit de sa part, si qu'il y eust l'espace de quatre ou cinq heures environ de quatre à cinq mille arcbuziers, tant d'un costé que d'autre, entre les deux armées. Je vous asseure qu'il y eut eu beaucoup de plaisir à veoir les ruzes et stratagemes de guerre, qui se faisoient tant d'une part que d'autre, à l'homme qui eust esté en lieu de seureté et qui n'eust eu autre chose à faire. Enfin, entre unze et douze heures, les ennemis, se voyans plus forts d'hommes d'un tiers, deliberent de nous venir assaillir. Le sieur de Tais, qui estoit sur notre main droite, tourna la teste pour aller combattre le prince de Salerne, et pour cest effect s'esloigna environ de demy quart de mille du bataillon des Suisses; mais le sieur de Langey, qui avoit la charge de recognoistre la contenance de l'ennemy et d'advertir noz gens de ce qu'ils devoient faire, aussi avoit le sieur de Monneins, voyant marcher le bataillon de lansquenets imperiaux qui estoit de dix mille hommes, pour venir attaquer noz Suisses

qui n'estoient que quatre mille, veit le jeu mal party; voyant aussi que le prince de Salerne ne faisoit semblant de vouloir marcher et qu'il estoit encores loing, manda par le sieur de Grissé[1], au sieur de Tais, qu'il eust à retourner la teste et se venir joindre près des Suisses, autrement qu'il voyoit la bataille en hazard, parce que noz Suisses n'estoient pour soustenir ce faiz; et aussi luy avoient dit qu'on leur avoit promis de long temps que, venans au combat, les François seroient près d'eux et qu'ils n'estoient pour eux seuls soustenir ce gros bataillon de lansquenets. Outre plus, il fut remonstré audit sieur de Langey par le capitaine Fourly[2], Suisse, qui pour ce jour leur commandoit comme colonnel, encores que Sainct Julien en prist et eust par le passé pris et l'honneur et le prouffit, si est ce que pour ce jour il en laissa la charge audit Fourly, lequel dist audit Langey, luy persuadant de marcher, que si son bataillon marchoit, l'artillerie de l'ennemy luy donneroit droit dedans et que le naturel de sa nation n'estoit d'endurer la batterie de l'artillerie, ains d'aller droit pour la gaigner et que par ce moyen s'il se mettoit au descouvert, ses gens se mettroient en desordre pour y courir, qui seroit cause que l'ennemy luy donneroit par le flanc, mais estans noz ennemis marchez plus avant, eux mesmes couvriroient leur artillerie, et alors il meneroit ses hommes au combat sans confusion.

1. Jacques Turpin, s[r] de Crissé.

2. Guillaume Frœlich, de Soleure, secrétaire-truchement du Roi aux Ligues suisses, 1541-1562. *Commentaires de Blaise de Monluc*, t. I, p. 242, note 2, et Rott, *op. cit.*, t. I, p. 419, note, 462, 465, 470, 491.

Deffaite des ennemis. — Le sieur de Tais ayant eu cest advertissement, incontinant changea d'entreprise et tournant la teste de son bataillon se vint rendre près des Suisses, laissant seulement entre les deux bataillons place en laquelle se vint mettre monsieur de Boutieres, avecques les quatre vingts hommes d'armes qu'il avoit en sa compagnie. Les Allemans imperiaux voyans les François avoir changé leur desseing, changerent pareillement le leur, et de leur gros bataillon en feirent deux, l'un pour combattre les Suisses et l'autre les François, si proches l'un de l'autre, que le derriere ne monstroit apparence que d'un bataillon. Pendant ces choses, le seigneur d'Anguien, qui devoit estre joignant les Suisses, fut contrainct de demeurer avecques les Gruiens, car ils estoient estonnez, de sorte que sans ce qu'il demeura près d'eux et les remonstrances que leur feirent les capitaines, ils s'en fussent fuis sans coup ferir, à raison de l'effroy qui s'estoit espandu parmy eux. Le sieur de Termes, avecques la cavalerie legere, estant à la main droitte des bandes françoises, voyant la cavalerie du duc de Florence, laquelle marchoit pour, à l'heure que les batailles se viendroient à joindre, donner par les flancs au bataillon des François, ne voulut attendre cest inconvenient, mais les chargea de telle furie qu'il les rompit et les renversa sur le bataillon du prince de Salerne, tellement que ledit sieur de Termes, pensant estre suivy, donna jusques au milieu dudit bataillon, où son cheval fut tué et luy prins. Ladite charge servit beaucoup, car il est apparant que sans icelle le prince de Salerne eust marché sur les flancs de nostre bataillon de François, mais il

fut couvert de la cavalerie de Florence, laquelle tomba sur ses bras, et cependant noz François et Suisses feirent leur faction sans empeschement que de celuy qu'ils avoient en teste.

Pendant ladite charge, les batailles des lansquenets imperiaux et celles des Suisses et François s'aborderent. Or avoient les François mis entre le premier rang et le second un rang d'arcbuziers et les Allemans un rang de pistoliers, lesquels tiroient par entre ceux du premier rang. Estans lesdites batailles à la portée d'une moyenne l'une de l'autre, le capitaine Villefranche, lequel avoit la charge de la corne droitte du bataillon des François, considerant que le bataillon d'Allemans qui le venoit aborder estoit plus large que le sien, et par ce moyen à l'aborder serreroit les François par ce costé, soudain feit tirer du derriere de son bataillon les armez des deux derniers rangs, dont il eslargit sa teste, et feit à l'ennemy ce que ledit ennemy avoit intention de luy faire. Ce faict, ils marcherent l'un vers l'autre, de pareille furie, et combattirent tant d'une part que d'autre fort furieusement, si est ce qu'à l'ayde des armes que fit la gendarmerie françoise, conduite par le sieur de Boutieres, tous les Allemans imperiaux furent rompuz. On peult bien dire que jamais si petit nombre de gendarmerie et de gens de pied ne soustint si grand faiz ni si furieux. Le marquis du Guast, voyant la ruine tournée sur ses Allemans, ausquels estoit son esperance, se meit à la guarite sans coup ferir.

Au mesme instant, le sieur de Dampierre, avecques les guidons, chargea les gens de cheval imperiaux conduits par le prince de Sulmone, lesquels faisoient

espaule aux Espagnols, et les rompit. Semblablement le bataillon des Espagnols et vieils Allemans vindrent combattre noz Gruiens et Italiens, desquels ils eurent bon marché, car, hors mis les capitaines qui estoient au premier rang, tous se meirent en fuitte, et ne s'en fust sauvé un sans monseigneur d'Anguien, lequel, accompagné de ceux qui estoient ordonnez en sa trouppe, chargea lesdits Espagnols et Allemans, en prenant l'un des coings de leur bataillon et transversant à l'autre, de sorte qu'il rompit tout ce travers, dont ne demeura une seule enseigne debout dudit bataillon. Mais ceste charge fut sanglante, car il y demeura le seigneur d'Assier, le baron d'Oyn, lieutenant du comte de Montravel, Monsallais[1], enseigne du baron de Cursol, le seigneur de Glaive, gouverneur de Cahors, le seigneur de Courville[2] et les deux escuyers de monseigneur d'Anguien; le seigneur de Lassigny eut son cheval tué, mais il se sauva à pied; le seigneur de S. Amand, nommé de Rochechouart, et le seigneur de Fervaques[3] y furent blessez, de sorte qu'ils furent trouvez parmy les morts, mais ils furent si bien pensez qu'ils guerirent; et plusieurs autres y furent tuez ou blessez, et jusques à quatorze ou quinze, tant capitaines que gens de nom.

Le seigneur d'Anguien, ayant faict ladite charge et pensant que les Gruiens eussent faict leur devoir, estimoit avoir gaigné la bataille de ce costé, mais il trouva le contraire, car ayant tourné visage pour recharger, au lieu de trouver les Gruiens et Italiens victorieux,

1. Jean de Balaguiers, s[r] de Montsallès.
2. Louis de Billy, baron de Courville.
3. Jean de Hautemer, s[r] de Fervacques.

les trouva à vau de routte (hors mis le premier rang, comme dit est) sans donner un coup de picque, à cause de quoy la teste des Espagnols n'ayans plus de gens de pied à combattre tourna sur monseigneur d'Anguien, de sorte qu'à ladite charge il perdit plus qu'à la premiere, parce qu'il n'avoit plus de gens de pied pour le soustenir. Or n'avoit il nouvelles qu'estoient devenus noz François et Suisses, qui luy faisoit presumer qu'ils estoient deffaicts, car entre le lieu où combattirent noz Suisses et François et le lieu où combattit monseigneur d'Anguien y avoit une petite colline, de sorte qu'on ne pouvoit avoir cognoissance l'un de l'autre; si est ce qu'il resolut et ceux d'avecques luy de tous mourir avant que se retirer. Parquoy par plusieurs fois rechargea, mais il trouva tousjours un nombre d'arcbuziers ennemis pesle mesle de luy, et le bataillon des picquiers les suivoient tousjours sans rompre leur ordre, et si n'avoit pas enfin plus de cent chevaux en sa compagnie, qui estoit peu pour combattre quatre mille hommes, mais c'estoit à la desesperade. Pendant que monseigneur d'Anguien s'estoit retiré sur la main droicte pour avoir moyen de recharger sans estre empesché de l'arcbuzerie ennemie, qui l'empeschoit de ce faire, estant tousjours pesle mesle de luy, les Espagnols eurent nouvelles de la deffaicte du reste de leurs gens, parquoy perdirent le cueur, et en lieu de nous attendre commencerent leur retraicte, laquelle ne leur fut permise d'achever, car le seigneur d'Anguien ordonna le seigneur d'Aussun, avecques environ cinquante chevaux, pour les charger par les flancs, et luy avecques le reste, qui s'estoit rassemblé près de luy, leur donna sur la queue, mais

estans chargez ils ne tindrent point, car chacun taschoit à se sauver ou dedans les bosques, ou dedans les cassines, toutesfois peu ou point se sauverent que tout ne fust pris ou tué.

Pour monstrer que jeunesse faict faire beaucoup de choses hazardeuses, le sieur d'Anguien, sur ceste derniere charge, voyant le sieur de Sainct André s'estre mis devant la trouppe pour recharger le premier, baissa la veue pour faire le semblable, n'ayant que six chevaux avec luy, mais il fut arresté par un capitaine experimenté, luy remonstrant l'inconvenient advenu au duc de Nemours à Ravenne, pour pareille entreprinse, lequel ne luy feit autre response, sinon qu'on fist donc retirer le sieur de Sainct André, ce qui fut faict.

Le prince de Salerne voyant la deffaicte de leurs Allemans et de leur cavalerie, se retira, parquoy il ne perdit beaucoup de gens, car les François et les Suisses qui poursuivirent leur victoire un grand mille mettoient au fil de l'espée tout ce qu'ils trouvoient devant eux, specialement les Suisses, lesquels estoient irritez pour la mauvaise guerre que les Imperiaux leur avoient faicte au Montdevis, ainsi que j'ay dit precedemment, en souvenance de laquelle ils crioient : « Montdevis! » et ne prenoient aucun des ennemis à mercy, mais les tuoient entre les mains de ceux qui leur vouloient sauver la vie.

Vous pouvez entendre que sans l'advis que print monseigneur d'Anguien de s'arrester près de noz Gruiens, asseurement la bataille estoit perdue pour nous, car estans lesdicts Gruiens et Italiens deffaicts sans coup ferir, le bataillon imperial de quatre mille

vieils soldats eust tourné la teste vers les François et Suisses qui poursuivoient leur victoire, et les trouvant en desordre, il est apparant qu'il les eust ruinez, mais ils ne l'oserent entreprendre, craingnans que ledict seigneur d'Anguien les chargeast sur la queue. Aussi pouvez vous estimer que si les Gruiens eussent faict leur devoir, ou que seulement ils eussent faict teste, le bataillon des Espagnols, dès la première charge que leur feit monseigneur d'Anguien, estoit deffaict; parquoy noz François et Suisses, et mesmes nostre cavallerie, lesquels poursuivoient leur victoire, semblablement ledict seigneur d'Anguien et ceux qui estoient demeurez avecques luy pour combattre lesdicts Espagnols, eussent passé plus outre; par ce moyen le prince de Salerne ne se fust retiré avecques si peu de perte qu'il feit, ny pareillement le reste de leur cavalerie. Et eussions poursuivy jusques en Ast, auquel lieu eussions trouvé le marquis du Guast se sauvant à la fuite, auquel y estant arrivé les portes furent refusées, parce qu'au partir pour nous venir combatre, il avoit dict que s'il ne retournoit victorieux, on les luy fermast, mais noz gens furent contraincts, pour venir secourir monseigneur d'Anguien, d'interrompre et abandonner l'execution de leur victoire.

Estant la bataille du tout gaignée, et ne restant plus d'ennemis en campagne, sinon les morts, et les prisonniers, et blessez, furent ordonnez gens pour recognoistre le nombre d'hommes qu'ils avoient perduz; aussi à ladicte deffaicte se feit un grand butin, car le marquis du Guast avoit amené avecques luy les principaux du duché de Milan, en sorte qu'il se trouva bien pour trois cens mille frans, tant en argent monnoyé

qu'en vaisselle d'argent et autres richesses; et y fut gaigné quatorze ou quinze pieces d'artillerie, avecques tous les ponts qu'ils avoient amenez pour passer le Pau, et aussi plusieurs munitions, tant de farines qu'autres choses qu'ils avoient amenées pour envitailler Carignan. Pareillement y furent trouvez par compte faict environ de sept à huict mille corselets, tellement qu'un harnois, qui coustoit à Milan douze escus, ne se vendoit que dix et vingt sols les plus beaux. Puis, après avoir mis l'ordre tel que les affaires requeroient, fut laissé à Serisolles le chevalier Assal, maistre de camp des Italiens, avecques cinq enseignes de gens de pied italiens nouvellement arrivez de la garde du pont des Sablons, lesquels estoient des plus aguerris de nostre armée, de sorte que s'ils eussent esté au bataillon des autres Italiens et Gruiens, on peult estimer qu'il n'eust esté ainsi renversé qu'il fut. Je ne sçay si ledict Assal, auquel le jour precedant fut faict commandement de les mander, l'oublia, ou si son messager fist mal son devoir, mais ils n'arriverent que la bataille ne fust gaignée, qui nous fut grande desfaveur. Ce faict, monseigneur d'Anguien retourna victorieux loger à Carmagnole, pour refreschir ses hommes qui avoient esté trois jours et trois nuicts en continuel travail, sçavoir est le samedy, dimanche et lundy; auquel lieu arrivé qu'il fut, ordonna de sçavoir le nombre des ennemis prisonniers, lesquels, après qu'ils furent retirez en deux ou trois eglises, se trouverent deux mille cinq cens vingt Allemans, entre autres le seigneur Alisprand de Madruce, frere du cardinal de Trente, qui fut trouvé parmy les morts, blessé en plusieurs endroits de son corps. toutesfois il fut porté à Turin où il fut guary.

Des Espagnols se trouverent six cens trente prisonniers, entre autres dom Raimond de Cardone et Mendosse, d'Italiens de la cavallerie dom Charles de Gonzague[1], et jusques à sept ou huict capitaines espagnols. Aussi fut rapporté qu'il s'estoit trouvé de morts, en moins de demy mille de païs, de douze à quinze mille hommes de toutes nations. Il se trouva des nostres environ deux cens hommes morts, dont (de gens de nom) moururent (comme j'ay desja dict) le seigneur d'Assier, qui ne mourut ce jour, mais six jours après, le baron d'Oyn, Monsallais, enseigne de monseigneur de Cursol, l'enseigne de monseigneur d'Aussun et son nepveu, Charles de Dros[2], gouverneur de Montdevis, le seigneur de Glayve, gouverneur de Cahors, le seigneur Descro, du comté de Nice, colonnel de six enseignes italiennes, et le colonnel des Gruiens en l'absence du comte de Gruiere, qui estoit du Dauphiné. Et du premier rang des François moururent le seigneur de la Molle[3], Prouvençal, le capitaine Passin de Dauphiné, le capitaine Barberan et le capitaine Moncault, tous deux Gascons; le capitaine la Motte Daute demeura parmy les morts, mais il eut la vie sauve, toutesfois il demeura aveugle, et le capitaine Saincte Genevieve, et encores quelques autres capitaines dudict premier rang y furent ou morts ou

1. Charles Gonzague, marquis de Gazuolo, né en 1523 (*Commentaires de Blaise de Monluc*, t. I, p. 276, note 1).

2. Inexact; le s[r] de Dros fut tué non à la bataille de Cérisoles, mais au siège de Carignan, dans une sortie que fit Pirro Colonna, le 16 ou 17 avril. Voir les documents cités par P. Courteault, *Monluc historien*, p. 139, notes 5 et 6.

3. Joseph de Boniface, s[r] de la Molle.

blessez. Des Suisses n'y eut homme de nom blessé que le baron de Saxe, lequel eut un coup de picque à la gorge.

Après avoir remercié Dieu de ceste victorieuse deffaicte, fut, pour deliberer du surplus des affaires, assemblé le conseil, auquel il fut conclud d'avertir noz ambassadeurs de Rome, de Venise et de la Mirandole de la victoire que nous avions obtenue. Pour ce faire fut ordonné le seigneur Hercules Visconte, parce qu'il avoit meilleur moyen de passer que nul autre; puis fut depesché le seigneur d'Ecars pour semblablement en advertir le Roy, et aussi pour luy faire entendre que si son plaisir estoit d'envoyer le payement d'un mois de nostre armée, avecques quelque argent pour la conduitte de l'artillerie, et faire descendre six mille Grisons, lesquels estoient desja levez, droit à Milan, avecques l'armée, laquelle les seigneurs d'Italie, comme le comte de Petillane, le comte de la Mirandole, le seigneur Pierre Strosse, et plusieurs autres, dressoient pour se venir joindre audict lieu de Milan, avecques monseigneur d'Anguien, ledict seigneur d'Anguien accompagné de gendarmerie, et des François et Suisses, marcheroit droit en Ast, laissant devant Carignan sept ou huict mille hommes, tant Gruiens, Italiens que François, pour empescher par boulevers et trenchées les saillies de ceux de dedans. Et qu'il sembloit aux capitaines estans avec ledit seigneur que le duché de Milan estant estonné et depourveu d'hommes après une bataille perdue, il estoit apparent de le lever des mains de l'Empereur, hors mis le chasteau de Cremone et celuy de Milan. Veritablement, le marquis du Guast feit sonner le tabourin vingt jours

avant qu'il y eust homme qui se voulust mettre en campagne, tant le païs estoit effroyé. De prime face, le Roy le trouva bon, mais depuis il en fut diverty, parce que de jour en jour il avoit advertissement que l'Empereur assembloit son armée sur le Rhin, la plus grosse qu'il avoit jamais eue, parquoy il ne se vouloit dessaisir de ses forces, mais plustost en tirer d'Italie pour venir secourir son païs. A ceste cause, il manda audict seigneur d'Anguien qu'il eust seulement à affamer Carignan, à ce que plus aisement il se peust ayder des forces qu'il avoit au Piemont, pour la conservation de son royaume. Qui fut (ce me semble) chose assez mal digerée, car si l'Empereur eust senty le duché de Milan esbranlé et en danger de perdition, veu mesmes les grandes partialitez, lesquelles estoient au royaume de Naples, il eust esté contrainct d'y convertir ses forces, pour plustost garder ce dont il estoit en possession, que d'essayer à conquerir celuy d'autruy, en hazard de ne rien gaigner.

Monseigneur d'Anguien ayant eu ceste response de la volonté du Roy, advisa de chercher le moyen de faire vivre son armée, laquelle n'avoit aucun payement, car ce peu d'argent qu'il avoit receu devant la bataille, le bailla aux Suisses pour les arrester; si est ce que leur baillant tout ce qu'il avoit, il leur demeura encores redevable de deux mois, sans le mois de la bataille. Parquoy il ordonna le seigneur de Tais, avecques les bandes françoises, et environ deux cens hommes d'armes de toutes compagnies, pour aller vivre sur le païs de l'ennemy, luy baillant six canons, avec quelques autres pieces, pour se faire ouverture. Et luy avecques le reste repassa le Pau et alla camper devant

Carignan, sur le chemin tendant de Vimeuz audict lieu de Carignan, et fist faire tout autour d'icelle ville, depuis l'un des costez du Pau jusques à l'autre, des forts en divers lieux, pour empescher les saillies des assiegez. Ledict seigneur de Tais partant de Villedestelon, où nous estions campez, s'en alla à Sainct Damian[1], place du Montferrat, laquelle n'avoit encores obey ny aux François ny aux Espagnols; toutesfois se voyant sans esperance de secours, elle se rendit par condition qu'elle demeureroit en ses anciennes franchises et n'auroit garnison que de Françoys et point d'Italiens; suyvant laquelle transaction y laissa deux enseignes de gens de pied françois. Puis passant plus outre, print Montcalier[2] par composition, qui est une place forte au milieu du Montferrat, pareillement il print Vigon[3], Pont d'Esture, Sainct Salvadour[4], Fresenet de Pau[5], qui est à deux mille au dessoubs de Cazal; bref tout le Montferrat se rendit à luy pour l'effroy de la bataille que les Imperiaux avoient perdue, hors mises Cazal, Turin[6] et Albe.

Prise de Carignan. — Ce temps pendant on avoit ordinairement du passetemps en escarmouches, lesquelles, depuis le dixhuictiesme jour d'avril jusques au vingtiesme de juing ensuivant, se dresserent depuis soleil levé jusques à dix heures de matin, et depuis

1. San-Damiano d'Asti, près d'Alexandrie, à 25 kil. au sud-ouest d'Asti.
2. Il s'agit non de Moncalieri, mais de Moncalvo.
3. Vignale, entre Moncalvo et San-Salvatore-Monferrato.
4. San-Salvatore-Monferrato, à 20 kil. au sud du Pô.
5. Frassineto-Po, en aval de Casal.
6. Trino, sur le Pô, en amont de Casal.

deux heures après midy jusques à soleil couché, entre la ville de Carignan et noz trenchées. Si est il que la famine contraingnit si extremement les assiegez, que de jour en autre aucuns d'eux se jettoient par dessus le rempart pour chercher du pain si que finablement il leur fut necessaire de demander grace, pour laquelle impetrer, ils envoyerent leurs deputez devers monseigneur d'Anguien : sçavoir est, le comte Felix, chef des Allemans, et Sainct Nicquel, maistre de camp des Espagnols, ausquels ledit seigneur d'Anguien voyant qu'ils avoient faict leur devoir comme gens de guerre, leur feit telle gratieuseté qu'il les laissa aller avecques leurs armes, toutesfois sans enseigne ne tabourin, leur faisant faire serment, tant aux capitaines que soldats, de ne porter armes contre le Roy ne ses alliez de six mois, et qu'ils passeroient delà la riviere d'Adde, sans repasser en ça durant lesdicts six mois [1]. Et que le seigneur Pierre Colonne dedans huict jours après qu'il auroit faict un voyage à Milan, viendroit en France se mettre entre les mains du Roy, pour y demeurer un an entier, si le Roy ne luy faisoit grace, ce que feit ledit Colonne. Tout ce qui leur fut promis leur fut tenu, et furent ordonnez le seigneur de Langey et le seigneur d'Aussun, pour entrer dedans la ville pour faire description de ce qu'ils y trouveroient ; car ils ne devoient emporter artillerie ne munitions. Quant aux vivres, ils n'eurent pas grande peine, parce qu'ils ne trouverent que deux pains de son et n'y avoit un seul grain de bled, ny poix, ny febves, ny

1. La capitulation de Carignan est du 21 juin 1544. Voir Mollard, *art. cité* (lettre de Bobba, 23 juin), dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1896, p. 458.

autre grain quelconques; point de vin, de sel, de vinaigre ny d'huille. On pourroit trouver estrange pourquoy monseigneur d'Anguien ne les envoya en pourpoinct, je respon qu'il estoit deu à noz Suisses trois mois, sans celuy de la bataille; mesmes noz François n'avoient qu'un pain par jour pour tout payement, de sorte que les Espagnols, quand ils estoient à l'escarmouche, les appelloient soldats de la Panoche. Lesdicts Suisses, voyans que par composition nous pouvions estre dès l'heure seigneurs de la ville, vindrent devers monseigneur d'Anguien luy faire entendre que, s'il n'accordoit ceste composition, le lendemain ils estoient deliberez de retourner en leurs païs, au cas qu'il ne leur fist payement de ce qui leur estoit deu; parquoy quelque remonstrance qu'il s'efforçast leur faire, il fut contrainct de leur accorder ladicte capitulation, afin de les arrester. Par ce moyen, les assiegez sortirent en armes de Carignan, en bon ordre et bon visage, mais n'avoient encores cheminé plus d'un mille, que mesme (le soleil les ayant eschauffez) ils demourerent si mattez, pour la pauvreté qu'ils avoient endurée, qu'on fut contrainct de leur bailler charroy, non seulement pour porter leurs armes, mais aussi la pluspart des hommes.

Deffaicte du sieur Pierre Strossy. — Pour retourner à Hercules Visconte, lequel avoit esté depesché par monsieur d'Anguien, pour advertir les serviteurs du Roy à Rome et à Venise de l'issue de la bataille, incontinant après ledict advertissement, le comte de Petillane, le sieur Pierre de Strossy qui estoient venuz de France pour cest effect en habit dissimulé, le comte George de Martinengue, le duc de Somme, le

sieur Robert Maleteste, et autres plusieurs partiaux pour la part françoise, se mirent aux champs, faisans sonner le tabourin dedans Rome et autres lieux circonvoisins, et se donnerent assignation de se trouver ensemble à la Mirandole pour marcher droict à Milan et se joindre avec monsieur d'Anguien, car ils esperoient que le Roy ne feroit difficulté d'accorder audit sieur d'Anguien le secours qu'il avoit demandé, ainsi que par ledit Hercules Visconte ils avoient entendu. Quand ils furent tous ensemble, ils se trouverent dix mille hommes de pied, mais peu ou point de cavallerie; ce nonobstant marcherent droict au Plaisantin, auquel ils furent bien recueillis partout, leur faisant fournir vivres; de là marcherent au Cremonnois, auquel lieu tous les Guelphes et bon nombre d'autres du duché de Milan prenoient les croix blanches; d'avantage les Milanois estoient tellement estonnez, que si l'armée qui estoit au Montferrat eust marché droit à Milan dès le commencement et se fust joinct avec l'armée du sieur Pierre Strossy, avant que le secours du duc de Florence y fust arrivé, il y a apparence qu'on luy eust ouvert les portes. Mais estans advertis ledict Strossy et autres que l'entreprise du sieur d'Anguien de venir à Milan estoit rompue et se voyans depourveus de cavallerie, resolurent de passer outre, pour se venir joindre avec ledict sieur d'Anguien la part qu'il seroit; et parce que le marquis du Guast faisoit faire grande assemblée par le prince de Salerne et par le prince de Sulmone, pour les faire attendre à quelque passage, manderent au sieur de Tais, qui estoit au Montferrat, qu'il leur envoyast à jour nommé

de la cavallerie à S. Raval[1] au passage de la riviere, ce que ledict sieur de Tais leur promist, et je le sçay, car j'en vy les lettres; mais il n'en feit rien, je ne sçay pourquoy. Car estans arrivez ledict sieur Strozzy et les autres capitaines, et voyans delà l'eau une troupe de gens de pied et de cheval, envoyerent leurs coureurs, lesquels les recogneurent pour ennemis; toutesfois, considerans qu'ils ne se pouvoient retirer sans honte, se delibererent d'aller combattre les gens de pied qui estoient loing de la cavallerie, lesquels ils mirent en roupte. Mais s'estans eslongnez du païs fort qui leur estoit avantageux, ayans rompu leur ordre et s'estans jettez en campagne, en esperance d'avoir obtenu la victoire, ils furent chargez par les flancs de la cavalerie imperiale conduicte par le prince de Sulmone et furent rompuz[2], dont il y eut plusieurs gens de qualité prisonniers et peu de tuez, et n'y mourut homme de nom que le seigneur Valere Ursin[3]; ceux qui se sauverent se retirent vers Queras et de là à Carignan. Cela advint environ la my juin, douze jours devant la reddition de Carignan entre noz mains. Il est apparent que si monsieur de Tais leur eust envoyé la cavalerie pour les soustenir, comme il avoit promis, les Imperiaux eussent esté deffaicts, puisque leurs gens de pied estans rompus, cent hommes d'armes eussent parachevé la victoire.

Preparatif des ennemis pour descendre en France. — Après avoir reduit la ville de Carignan en l'obeis-

1. Serravalle, sur la Scrivia, à 10 kil. au sud-est de Novi.
2. La défaite de Strozzi est du 4 juin.
3. Valerio Orsini.

sance du Roy, monsieur d'Anguien depescha vers le Roy, tant pour l'advertir d'icelle reddition que pour entendre sa volonté. Le Roy feit response audict sieur d'Anguien que pour se fortifier à l'encontre de l'Empereur et du roy d'Angleterre, lesquels desja estoient en campagne et faisoient diligence d'assaillir ses païs[1], il luy renvoyast de Piemont six mille soldats françois des vieilles bandes et six mille Italiens pour resister à l'Empereur, lequel, pour la haine inveterée qu'il avoit d'entrer et ruiner ce royaume, avoit oublié, ou bien dissimulé, les injures que le roy d'Angleterre luy avoit faites, et s'estoit ligué avec luy, combien qu'il eust asseuré le Pape que jamais il ne traicteroit alliance avec ledict roy d'Angleterre, ains luy seroit capital ennemy, jusques à ce qu'il eust reparé l'offence faicte à Sa Saincteté, d'autant qu'il s'estoit intitulé chef immediat, après Dieu, de l'Eglise anglicane, et faisoit mourir ceux qui soustenoient l'authorité du Pape et de l'Eglise romaine, à cause, comme avez entendu cy devant, que ledict Pape, à l'instigation de l'Empereur, l'avoit pour la repudiation qu'il feit de la tante dudict Empereur fulminé comme heretique et declaré son royaume en proye à qui le voudroit entreprendre. Pour l'execution de laquelle ligue ledict Empereur devoit entrer par la Champagne avec l'armée qu'il preparoit en Allemagne, la plus grande qu'il avoit encores eue, dont la pluspart estoit payée aux despens des Estats, tant catholiques que protes-

1. Conformément au traité du 11 février 1543, un plan d'invasion de la France avait été, en décembre 1543 et janvier 1544, élaboré entre Henry VIII et Charles-Quint. Voir A. Rozet et P. Lembey, *op. cit.*, p. 11-14.

tans, lesquels il avoit induits, principalement iceux protestans, soubs couleur qu'il disoit s'estre mis à plus que devoit envers le roy de France pour assembler un concile pour remettre l'Eglise en union et reformer le Pape et les ministres de l'Eglise, mais que le Roy luy seul empeschoit ledit concile, de sorte que pour conclusion il les avoit si bien endormis de ses mensonges accoustumez, que les protestans qui jamais ne luy avoient adheré, tant princes que villes imperiales, s'estoient bandez avec luy à leurs propres cousts et despens[1].

Quant au roy d'Angleterre, il devoit descendre à Calais (ainsi qu'il feit) avec toutes ses forces, et se devoit venir joindre à luy le comte de Bures, accompagné de dix mille lansquenets et de trois ou de quatre mille chevaux allemans, et pareillement le comte du Reux avec l'armée des Païs Bas de l'Empereur, et estoit leur intention de laisser les villes fortes derriere eux et marcher droict à Paris, puis estans les forces de l'Empereur et les leurs mises ensemble (qui pouvoient estre tant d'une part que d'autre, soixante et dix ou quatre vingts mille hommes de pied et dix-huict ou vingt mille chevaux, et un nombre infiny d'artillerie, pouldres et autres munitions) ils contraindroient le Roy de les combattre à son desavantage, sinon qu'il leur permist de gaster son royaume à sa veue.

Descente du roy d'Angleterre en France. — Le roy d'Angleterre estant descendu à Calais, trouva la Picar-

1. La diète réunie à Spire (20 février-10 juin 1544) avait accordé à l'Empereur, le 1er avril, l'entretien pour dix mois de 24,000 fantassins et de 4,000 chevaux.

die fort depourveue d'hommes parce que le Roy avoit tiré ses forces vers la Champagne, d'autant que l'Empereur y devoit prendre son chemin et avoit laissé le duc de Vendosme en Picardie mal accompagné. Et ores qu'il eust cinq villes à pourveoir, sçavoir est Ardres, Boulongne, Therouenne, Montreul et Hedin, desquelles le roy d'Angleterre pouvoit assaillir celle qu'il luy plairoit, et ausi tost l'une que l'autre, si n'avoit il armée qui suffist pour les pourveoir et moins à faire teste à l'ennemy où il seroit besoin. Qui fut cause que le roy d'Angleterre changea le desseing qu'il avoit de passer droict à Paris sans s'attaquer aux villes, ains il envoya le duc de Northfolk, et avec luy le comte de Bures et le comte du Reux, assieger Montreul, et luy huict ou dix jours après vint assieger Boulongne, dont le mareschal du Biez estoit gouverneur, et mesmes il estoit en Picardie lieutenant du Roy en l'absence de monseigneur de Vendosme, et avoit charge du Roy de pourveoir lesdictes cinq places. Lequel, voyant l'ennemy passer outre pour aller assieger Montreul, abandonna Boulongne et se meit dedans Montreul, et avecques luy la compagnie de cent hommes d'armes de monseigneur le connestable, conduitte par son lieutenant le seigneur de la Guiche, homme bien experimenté; le seigneur de Genly, avecques quatre enseignes de gens de pied françois; le comte Berenger, Neapolitain, avecques mille hommes de pied italiens; le capitaine Francisque de Chiaramont, aussi Neapolitain, avecques pareille charge; laissant dedans Boulongne, contre l'oppinion d'un chacun, pour chef le seigneur de Vervein[1], son gendre, homme peu

1. Voir *Commentaires de Monluc*, t. I, p. 285, note 1.

experimenté, et le seigneur de Lignon, jeune homme, avec cinq cens hommes de pied, le seigneur d'Aix, surnommé de Renty, aussi jeune, et tous deux peu experimentez, le capitaine Philippe Corse, homme de grande experience, et le seigneur de Sainct Blimont, portenseigne d'iceluy mareschal du Biez, avecques la moitié de sa compagnie de cent hommes d'armes. Dedans Ardres fut envoyé le seigneur de la Rochepot, lieutenant du Roy, avecques sa compagnie de gens d'armes, lequel trouva ladicte ville mal pourveue, mais il y remedia si bien qu'il n'en vint inconvenient.

Armée de l'Empereur en France. — Durant ce temps, l'Empereur estoit à Spire avec son armée qui, estant adverty que le seigneur d'Anguien après sa victoire s'estoit arresté en Piemont et avoit laissé l'entreprise de Milan (laquelle ledict Empereur craignoit, de sorte à ce qui s'en est cogneu depuis que si ledict seigneur d'Anguien l'eust poursuivie, il eust esté contrainct de convertir ses forces vers Italie et laisser France en repos), envoya le comte Guillaume de Fustemberg avecques une armée devant Luxembourg, laquelle ayant enduré le siege si longtemps que vivres y estoient failliz, le vicomte d'Estauges, chef d'icelle ville, fut contrainct de capituler, par condition que luy et les soldats revindrent leurs bagues sauves[1]. De là marcha ladite armée droict à Commercy, qui est un chasteau sur la Meuze, six lieues par delà Ligny et trois lieues de Vaucouleurs[2], où après avoir tiré quelques coups

1. Luxembourg capitula le 29 mai. Voir l'analyse des conditions de la capitulation dans Paillard et Hérelle, *l'Invasion allemande en 1544*, p. 40-41 ; l'évacuation de la place eut lieu le 6 juin suivant.

2. Vaucouleurs, cant. de l'arr. de Commercy (Meuse).

de canon et faict breche au droit de la grosse tour, dedans laquelle estoient les munitions, les capitaines qui en avoient la charge, cognoissans la place n'estre tenable, la rendirent à l'Empereur et s'en allerent leurs bagues sauves où bon leur sembla[1]. Partant de Commercy, l'Empereur vint assieger Ligny en Barrois[2], où s'estoit mis le comte de Brienne, comte dudict lieu[3], et le comte de Roussy, son frere[4], le seigneur d'Eschenais[5], capitaine de cinquante hommes d'armes, lequel y estoit envoyé par le Roy chef dedans ladicte place, le seigneur de Gouzolles[6], escuier d'escuierie du Roy, et plusieurs autres capitaines, jusques à quinze cens hommes de pied et environ cent hommes d'armes.

Ce temps pendant, le Roy faisoit diligence (pour resister à son ennemy) de faire marcher dix mille Suisses, six mille Grisons et six mille lansquenets, dont estoit capitaine general le duc de Nevers, et les douze mille François et Italiens qu'il avoit tiré de Piemont, et gros nombre tant de legionnaires que d'autres soldats; tellement que l'armée qu'il assembloit estoit de quarante mille hommes de pied de diverses nations et environ deux mille hommes d'armes et deux mille

1. Commercy capitula le 15 juin. Ceux qui y commandaient étaient les s^rs de Montigny et de Rosoy, ainsi que l'ingénieur napolitain Murano Carbone ou Morano Carboni (Rozey et Lembey, *op. cit.*, p. 44-48).

2. Ligny-en-Barrois, cant. de l'arr. de Bar-le-Duc.

3. Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne, et s^r de Ligny.

4. Louis de Luxembourg, comte de Roussy.

5. Guillaume de Dinteville, s^r des Chenets.

6. Jacques de Gousoles, gentilhomme de Bourbonnais, écuyer d'écurie depuis 1540 (Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 91).

chevaux legers, de laquelle il donna la charge à monseigneur le Dauphin, ayant avecques luy le duc d'Orleans, son frere, et à monseigneur l'amiral d'Annebault la principalle conduicte, pour l'administration du conseil desdicts princes. Et attendant que ses forces fussent assemblées pour faire teste et arrester l'ennemy, il envoya le comte de Sancerre[1] pour estre son lieutenant general dedans Sainct Disier, place qui estoit mal flancquée et mal remparée et indigne d'attendre un camp imperial; toutesfois il entreprint d'y faire le devoir qu'il y feit, avec la compagnie de monseigneur d'Orleans de cent hommes d'armes, dont ledict comte de Sancerre estoit lieutenant, et autres, le capitaine la Lande et le viconte de la Riviere[2], ayans chacun mille hommes de pied.

Prise de Ligny. — Ce temps pendant, l'Empereur faisoit diligence d'approcher le chasteau de Ligny pour y faire breche, mais parce que les assiegez ne se pouvoient tenir à leurs deffences, d'autant que ledict chasteau est commandé de deux ou trois montagnes, la breche faicte, les assiegez furent conseillez de parlementer, et durant leur parlement les ennemis entrerent dedans par la porte du secours et prindrent par derriere ceux qui estoient sur la breche pour attendre l'assault et les firent prisonniers sans faire grand meurdre. Je ne sçay qui en fut le moyen, sinon que

1. Louis de Bueil, comte de Sancerre. Voir la notice que lui consacrent A. Rozet et P. Lembey, *op. cit.*, p. 68-75.

2. François de la Rivière, s[r] de Baines et de Quincy-le-Vicomte (*Catalogue des actes*, t. III, n° 10600; t. V, n° 16732; t. VII, n[os] 27703 et 28014).

Bretheville[1], lieutenant du comte de Brienne, sortit le premier pour parlementer[2]. Les chefs s'en deschargerent l'un sur l'autre, mais la pluspart ne s'en sçauroit bien laver; vray est que la place n'estoit pour endurer l'effort d'un Empereur estant en personne; aussi n'estoient ils menez à telle extremité, qu'elle ne meritast une honneste composition, et aussi des principaux de la compagnie avoient asseuré le Roy qu'elle estoit gardable et luy avoient promis de la garder; mais à vray dire je pense que ces prometteurs se persuadoient que l'Empereur prendroit autre chemin et vouloient avoir l'honneur de l'avoir entreprins; plusieurs en sont ainsi deceus, se fians à leurs advertissemens qui ne sont certains; j'en ay veu plusieurs experiences. Le Roy, ayant entendu la prinse dudict Ligny si soudaine, envoya incontinant dedans Challons en Champagne monseigneur de Nevers avecques quatre cens hommes d'armes et cinq ou six mille hommes de pied. Puis ayant entendu que l'Empereur s'estoit attaqué à S. Disier, manda à monseigneur le Dauphin de s'en aller camper sur la riviere de Marne, en tel lieu qu'il peust empescher l'ennemy de marcher plus avant en païs. Suivant lequel mandement mondit seigneur le Dauphin envoya visiter les lieux plus commodes, et fut conclu par l'advis des capitaines de se loger à Jallon[3], qui est environ mi chemin d'Espernay et de Challons deça l'eau, auquel lieu le vindrent trouver les

1. Jean de Fontenay, s[r] de Bercheville.

2. La capitulation de Ligny est du 29 juin. Voir sur le siège et la prise de Ligny, Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 90-105.

3. Jalons, sur la Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole, arr. de Châlons (Marne).

bandes venans de Piemont, tant françoises qu'italiennes, bien armées et en bon equippage, et bien deliberées de combattre, lesquelles monseigneur d'Anguien avoit envoyées, suivant le mandement du Roy.

Nagueres je vous ay dict comme le seigneur Pierre Strosse fut defaict; si est ce que sa personne s'estant sauvée retourna à la Mirandole, auquel lieu luy et le duc de Somme, qui avoit esté prisonnier en icelle defaicte, mais avoit esté relasché par le prince de Salerne, son parent, qui craignoit que s'il tomboit entre les mains de l'Empereur il fust mal traitté, firent nouvel amas de six mille hommes de pied et delibererent de passer par le duché de Milan en despit des Imperiaux pour se venir joindre à monseigneur d'Anguien, lequel estoit despourveu de forces; car outre les douze mille hommes tant François qu'Italiens, lesquels on luy avoit levez, tous les Suisses, hors mis deux mille, avoient esté licenciez, ayans obligation d'estre payez en leur païs. Le marquis du Guast, estant adverty de ceste nouvelle assemblée, amassa le plus d'hommes qu'il luy fust possible, tant de cheval que de pied, pour empescher ledict passage, de sorte que ledict seigneur Pierre fut contrainct, parce qu'il n'avoit aucune cavalerie, d'abandonner la plaine et venir du Parmezan passer par les montagnes des Genevois[1], où il endura beaucoup de peines et de travaux; mais ayant nouvelles que ledict marquis l'attendoit à la descente des montagnes, il envoya par espions advertir monseigneur d'Anguien de son passage et du chemin qu'il entreprenoit de faire, lesquels le trouverent à

1. Génois.

Turin où il s'estoit retiré, parce qu'il n'avoit gens que pour la garde de ses places. Au mesme instant, ledict seigneur d'Anguien eut pareillement advis par le seigneur de Cental, gouverneur de Queras, comme le marquis, pour estre plus fort pour combattre ledict seigneur Pierre, avoit tiré des garnisons de toutes ses places, y laissant seulement gens pour la garde de la porte, mesmes qu'il n'estoit demouré dedans Albe que le seigneur Chiapin, Mantuan, gouverneur du lieu, avecques environ cent ou six vingts hommes.

Ayant eu ces nouvelles, ledict seigneur d'Anguien, encores qu'il fust foible d'hommes et qu'il n'eust un escu, mesmes qu'il fust deu aux Suisses qui luy restoient leur payement de quatre moys, se prepara toutesfois à deux entreprises tout ensemble, c'est à sçavoir, de surprendre Albe et de secourir le seigneur Pierre Strosse. Et à telle heure tel disner, depescha le seigneur de Montafié[1] pour aller à un petit chasteau nommé le Chastelet[2], lequel il tenoit au delà d'Albe, tirant le chemin de Savone et du païs des Langues[3], et trouver moyen d'avertir ledict seigneur Pierre qu'il eust à prendre le chemin dudict Chastelet, et puis de là en Albe, qui estoit chemin que l'ennemy n'estimeroit jamais qu'il deust prendre, et que audict lieu d'Albe il trouveroit ledict seigneur d'Anguien avecques toutes les forces, tant de cheval que de pied, qu'il pourroit

1. François de Montafié, châtelain et podestat de Cherasco (*Catalogue des actes*, t. VI, nos 19555, 19575).

2. Castelleto, entre Alba et Dogliani, à 25 kil. au sud-ouest d'Alba.

3. Les Langhe, au sud du Montferrat, entre le Tanaro et la Bormida.

mener pour le recueillir. Ce faict, alla au giste à Carmagnole pour faire marcher les Suisses qui y estoient, ce qu'ils refuserent par faute de payement, remonstrans qu'il n'y avoit moyen de mener les compagnons sans argent, veu le long temps qu'il y avoit qu'ils estoient abusez. Mais en fin leur fut promis de leur donner vivres sans payement jusques à ce qu'ils fussent de retour à Carmagnole, qui estoit tout ce que mondit seigneur d'Anguien pouvoit offrir, pour n'avoir un seul escu en tout son camp, joinct les persuasions qu'il leur feit de l'accroissement de l'honneur qu'ils auroient de faire teste, avecques la petite trouppe qu'ils estoient, à un lieutenant d'Empereur, après mesmes avoir vaincu en bataille les lansquenets, qui estoient deux contre un, les asseurant pareillement que la cavalerie françoise mourroit plustost que les abandonner. Les Suisses, flechiz par les remonstrances de monseigneur d'Anguien, accorderent de marcher; et alasmes coucher à Sommerive, le lendemain à Queras, auquel lieu les Suisses firent difficulté de marcher outre s'il ne leur estoit presté cinq cens escus pour enseigne, ce qui leur fut accordé; et pour les trouver, le seigneur de Cental trouva quinze cens escus sur les bagues de sa seur, femme du seigneur de Montafié, le capitaine Fausperg, Suisse, en presta mille et outre bailla cinq cens escus à sa bande, aussi le capitaine Fourly feit pour la sienne; somme ne restoit que pour l'enseigne de Sainct Julian qui estoit colonnel. Parquoy fut conclu de partir avant le jour pour marcher à Albe, mais à minuict ledict seigneur de Sainct Julian vint à mon logis, à ce que j'advertisse monseigneur d'Anguien que les compagnons estoient mutinez et qu'ils n'es-

toient deliberez de marcher. Mais après que je me fuz bien enquis, je trouvay que luy mesmes les avoit mutinez et n'y eut ordre si soudain d'y pourveoir; parquoy monseigneur d'Anguien ayant nouvelles que le seigneur Pierre seroit à midy à Albe, craignant que le retardement n'amenast secours à ceux d'Albe, s'estant mis en chemin, les Suisses eurent vergongne de demeurer, parquoy en despit de leur colonnel marcherent après nous et arriverent devant la ville, environ jour couché, que nous commencions à faire approche.

Prise de la ville d'Albe par le seigneur Pierre Strosse. — En nostre armée y avoit la compagnie de cinquante hommes d'armes de monsieur d'Anguien, les chevaux legers du seigneur d'Aussun, ceux de Francisque Bernardin et environ cent chevaux du seigneur Maure de Novate, et n'y avoit que quatre canons mal equippez, dont le seigneur de Beyne[1] en avoit presté deux, car nous n'avions moyen d'en amener de plus loing; semblablement nous n'avions un seul pionnier par faute d'argent, et si ledict sieur de Beyne n'eust faict conduire à ses despens lesdicts canons, nous n'eussions eu moyen de les mener, tant nous estions desnuez d'argent, et moy mesmes avoy ja emprunté trente mille escus à Turin, lesquels avoient esté employez pour arrester noz Suisses durant le siege de Carignan. Dès le soir mesmes, nous achevasmes noz approches de si peu d'artillerie que nous avions, de sorte qu'à soleil levé se commença la batterie du costé de la porte, qui est devers la montagne de delà l'eau, où fut faict un trou

1. Jean-Louis Costa, comte de Bene, chevalier de l'Ordre.

paraventure de dix pieds de long. Mais le seigneur Chiapin voyant de tous costez de la ville les gens du seigneur Pierre et du duc de Somme faire mine de vouloir donner escalade et les autres se preparer pour donner l'assault à la petite breche, laquelle ne se pouvoit faire gueres plus grande, à cause que deux de noz canons estoient demeurez, s'estonna, de sorte qu'il rendit la place, s'en allans seulement luy et ses soldats, sans rien emporter, où bon leur sembleroit[1]. Il fault entendre que les soldats du seigneur Pierre n'avoient souliers en pied, pour les avoir usez parmy les montagnes.

Le marquis du Guast, ayant esté adverty de nostre arrivée à Albe, estoit venu avecques son armée en toute diligence pour secourir la ville, de sorte que les coureurs imperiaux, à l'heure que ceux qui estoient ordonnez pour prendre possession de la ville entroient dedans, donnerent sur nostre guet de cheval, mais ayans eu cognoissance de la perte de la ville, s'en retournerent plus legerement qu'ils n'estoient venus, hormis quelques uns, qui furent prins par le seigneur d'Aussun; qui fut cause que le marquis ne marcha plus avant, estant frustré de son esperance. Parquoy le seigneur d'Anguien demeura possesseur de la ville, dedans laquelle il meit pour chef le seigneur Corneille Bentivolle[2], avecques deux mille Italiens, puis il se

1. La prise d'Alba est de la fin juillet.

2. Cornelio Bentivoglio, favori du Dauphin, qui fut plus tard soupçonné d'avoir lancé le coffre qui tua le comte d'Enghien. Voir É. Picot, *les Italiens en France au XVI^e siècle*, dans le *Bulletin italien*, 1903, p. 29, note 2.

retira à Carmagnole, après avoir mis en son obeissance la plus grande part des chasteaux du pays des Langues. Quelque peu de temps après, le marquis du Guast feit praticquer par le gouverneur d'Alexandrie une suspension d'armes, jusques à ce qu'ils eussent envoyé devers le Roy et l'Empereur, pour sçavoir si Leurs Majestez auroient agreable de conclure une trefve, ce qu'ils accorderent, après avoir eu le consentement des deux Majestez, pour trois mois[1].

Siege de S. Disier par l'Empereur. — Revenons en Champagne. L'Empereur ayant entre ses mains le chasteau de Ligny, y laissa garnison, d'autant que c'estoit le chemin des vivres qui luy venoient de Mets et de Lorraine, pour tirer à Sainct Disier, où il tendoit aller, et ayant mis ordre à la seureté de la conduitte d'iceux vivres, dressa son chemin audit Sainct Disier, cinq lieues au deça de Ligny, sur la riviere de Marne, et y arriva environ le huictiesme jour de juillet 1544[2]. Le comte de Sanxerre, le sentant approcher, envoya au dessus de la ville, tirant aux forests, rompre quelques estangs qui empescherent que de ce costé pour quelque temps l'Empereur ne peust approcher, qui fut cause qu'il tourna son siege ailleurs pour faire sa batterie. Aussi le comte de Sanxerre jetta dehors le seigneur de Teligny[3], guidon de sa compagnie, avecques vingt cinq chevaux pour entendre

1. La suspension d'armes est du 8 août. Voir Segre, *op. cit.*, p. 58.

2. Ferrant de Gonzague arriva devant Saint-Dizier le 5 juillet; Charles-Quint, le 13 seulement.

3. Louis de Théligny, fils de François de Théligny et de Charlotte de la Haye, échanson du Dauphin.

des nouvelles, lesquels ramenerent dix ou douze prisonniers, qui luy donnerent advertissement de l'ennemy, lequel, incontinent qu'il fut arrivé devant Sainct Disier, feit diligenter en toute extremité les approches du costé d'entre les moulins et la porte, qui souloit tirer droit à Parthe[1] et à Vitry. Ce pendant monseigneur le Dauphin depescha le seigneur de Brissac, general de la cavalerie legere, et environ deux mille hommes de pied, tant François qu'Italiens, pour se loger à Vitry en Parthois[2], cinq lieues près dudit Sainct Disier, mi chemin dudit lieu et de Challons, afin de tousjours donner empeschement à l'Empereur et à ses vivres, et aussi pour le tenir en crainte de donner assaut. Or est ledit lieu de Vitry une petite ville mal fermée et un petit chastelet, qui est sur une pointe de montagne, et passe par le milieu d'icelle ville une riviere[3] venant de Ligny à Bar le Duc, puis se descharge au dessous de Vitry en la riviere de Marne.

Grosse rencontre de monseigneur de Brissac avec les ennemis. — L'Empereur voyant ordinairement son camp fort travaillé de nostre cavalerie legere qui estoit à Vitry, laquelle de jour en autre destroussoit ses fourrageurs, dont advenoit grande necessité de vivres en son camp, delibera de les en desloger, et pour cest effect depescha dom Francisque d'Este, frere du duc de Ferrare, general de sa cavalerie legere, avecques toute sa troupe, et le duc Maurice de Saxe, avecques douze cens chevaux allemans, et le comte

1. Perthes, au nord-ouest de Saint-Dizier.
2. Vitry-le-François (Marne).
3. La Saulx, affluent de la Marne.

Guillaume de Fustemberg, avecques huict ou dix mille lansquenets, et de l'artillerie pour suivre ladite cavalerie[1]. Et estoit leur entreprise, que la cavalerie passeroit la riviere de Vitry à un village nommé Changy[2], à une lieue françoise au dessous dudit Vitry, pour se trouver sur le chemin de Challons, à ce que si les François se vouloient retirer vers ledit Challons, ils les peussent rencontrer en teste, et s'ils se retiroient audit lieu de Vitry, le comte Guillaume venoit avecques l'artillerie pour les forcer. Mais le jour les surprint avant qu'ils fussent à Changy, où ils trouverent vingt chevaux de guet de la compagnie du seigneur de Langey, laquelle estoit conduitte par le seigneur de Marville, Cathelin Raillart, son lieutenant, à cause que ledit seigneur de Langey estoit en Piemont; lequel Marville ayant decouvert les coureurs des ennemis, qui vouloient recognoistre le passage, se ferma au bout du pont, aussi firent les ennemis attendans leur grosse trouppe, et ce pendant ledit Marville advertit la Motte Gondrin, capitaine de chevaux legers, lequel estant arrivé passa l'eau pour combattre les coureurs des ennemis, mais il fut chargé de telle furie qu'il fut renversé, et luy fort blessé et repoussé jusques où estoit la compagnie du seigneur de Langey; laquelle, voyant sur ses bras cinq ou six cornettes de chevaux legers, commença tousjours en combattant à faire sa retraite vers Vitry, non sans qu'il en demeurast dix

1. Sur le combat de Vitry (24 juillet), voir Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 167-219; Rozet et Lembey, *op. cit.*, p. 119-125.

2. Changy, sur les bords de la Chèze, affluent de la Saulx (rive droite), cant. de Heiltz-le-Maurupt.

ou douze prisonniers, et plusieurs blessez, et les Albanois qui estoient logez près ladite compagnie, oyans l'alarme, se retirerent vers Challons tous esbandez.

Prise de Vitry. — Estans lesdits chevaux legers rassemblez près de Vitry, trouverent la bande du sieur de la Hunaudaye conduitte par Michel Ange[1], son lieutenant, qui leur feit espaule, et se retirerent ensemble tousjours combattans jusques à Vitry, auquel lieu estans arrivez trouverent le seigneur de Brissac avec quelques arcbouziers de la bande de Saint Petre Corse dedans des vignes, lesquels soustindrent à coups d'arcbouze l'ennemy, qui leur vint bien à propos, autrement ils eussent esté defaicts. Ledit seigneur de Brissac, voyant la force n'estre sienne, delibera sa retraitte et print le chemin de la riviere de Marne, pour se retirer à Challons ou à mi chemin. Monsieur de Nevers avoit envoyé trois ou quatre cens hommes d'armes, qu'il avoit jetté hors de la ville pour soustenir noz gens, mais ils ne les rencontrerent, d'autant qu'ils avoient prins le chemin de la chaussée; parquoy le seigneur de Brissac ayant passé la riviere, avec si peu de chevaux legers qui luy estoient restez, meit la moitié de ce qu'il avoit sur la main dextre, et luy sur la gauche, et envoya quelque nombre de piquiers et d'arcbouziers au passage de la riviere pour soustenir. Mais soudain l'ennemy esbanda sept ou huict cens pistoliers, et autant de chevaux legers, et bon nombre d'arcbouziers à cheval, lesquels contraignirent Sansac, qui estoit demeuré sur la queue, de donner dedans le village où estoit le

1. Michelangelo, Romain. Voir Rozet et Lembey, *op. cit.*, p. 122, 352.

passage, qui porta grand ennuy à noz gens de pied, car l'ennemy les trouva en desordre rompus par noz gens mesmes, et les tailla en pieces, hors une partie qui se retirerent en une eglise, lesquels ne se voulans rendre, arrivé que fut le comte Guillaume, après leur avoir presenté le canon et fait battre l'eglise, y feit mettre le feu, et furent tous bruslez là dedans. Ce temps pendant le seigneur de Brissac faisoit sa retraitte, tousjours tournant sur son ennemy quand l'occasion se presentoit, de sorte qu'il fut deux fois prins et deux fois recoux, si que sa vertu et conduitte vainquit la force, car en combattant obstinement se retira près de Challons. Les Imperiaux se logerent la nuict à Vitry, puis laissant le comte Guillaume tant dedans la ville qu'au chasteau pour favoriser leurs fourrageurs, se retirerent en leur camp devant S. Disier, auquel l'Empereur continuoit son siege et cherchoit tous les moyens possibles pour endommager les assiegez.

Le comte de Sanxerre, lequel estoit dedans, advisoit diligemment à se conserver et departit les quartiers, afin que chacun sceust où il devoit combattre[1]. Au vicomte de la Riviere bailla la garde du boulevert de la Victoire, qui est à la porte qui tire à Parthe avec l'une de ses enseignes; et à son autre enseigne la garde depuis ledit boulevert jusques à la plate forme, qui tire vers S. Menehoult; et depuis ladite plate-forme jusques au chasteau ordonna une autre enseigne : et dedans ledit chasteau, le capitaine Neufvillette, nommé André d'Ausbourg[2], l'un des lieutenans du

1. Voir le plan des fortifications de Saint-Dizier dans le livre cité de Paillard et Hérelle et p. 123-125.

2. Sur ce capitaine, voir Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 121, 125.

capitaine la Lande, de l'une de ses enseignes; et aussi depuis ledit chasteau jusques au boulevert, où estoit le vicomte de la Riviere, furent ordonnez deux cens hommes de pied estans soubs la charge du seigneur de Dourriers[1], lequel avoit esté prins dedans Ligny. Et en chacun desdits quartiers fut ordonné dix hommes d'armes, et puis pour la garde de la place et secourir où il seroit besoin, vingt hommes d'armes et cinq cens hommes du capitaine Ricarville[2], desquels il avoit la charge soubs le capitaine la Lande. Aussi l'Empereur, estant logé près de la Justice, fist approcher les Espagnols entre la ville et la riviere en un fonds, auquel ils ne pouvoient estre offensez de l'artillerie de dedans; lesquels après avoir fait leurs trenchées droit à la poincte du boulevert de la Victoire, mirent deux bandes d'artillerie en batterie, l'une qui battoit depuis ledit boulevert jusques à la porte qui descend aux moulins, et l'autre du côté de Parthe, laquelle battoit en flanc; mais le comte de Sanxerre voyant la diligence qu'ils faisoient, feit venir les vingt hommes d'armes et l'enseigne de Ricarville, qui estoient à la place, pour remparer au lieu de la batterie que les ennemis faisoient.

Pareillement, voyant l'Empereur que noz gens faisoient ordinairement des saillies par devers le chasteau, envoya le prince d'Aurenge[3] avec dix huict

1. François de Créquy, s[r] de Douriez. Sur ce personnage, voir Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 121, 125, note 5.

2. Sur le capitaine Ricarville, voir Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 121, 125, 155.

3. René de Nassau, prince d'Orange, fils de Henri de Nassau et de Claude de Chalon, héritière de son frère Philibert de Cha-

enseignes d'Allemans et six grandes coulevrines, pour de ce costé battre dedans la ville et empescher lesdites saillies, lequel se logea à la Forge vis à vis du chasteau près du pont, qui est sur la riviere de Marne. Estant arrivé à ladite Forge, trouva moyen de divertir les eaues hors du fossé de la ville, dont il meit les assiegez en necessité d'eau, car ils n'avoient plus que trois puits, qui mal aisement pouvoient fournir aux gens de guerre. Ce pendant aussi l'Empereur faisoit continuer sa batterie ; mais estant le capitaine la Lande travaillé d'avoir remparé tout le jour et s'estant retiré dedans son logis pour se refreschir, un coup de canon passant par la breche et tout à travers la ville luy emporta la teste, qui fut grand dommage, car il estoit vaillant homme et beaucoup experimenté[1] ; de quoy le comte de Sanxerre adverty, fist ce jour celer sa mort, craignant estonner ses soldats. Ce jour mesme, le prince d'Aurenge estant party de la Forge où il estoit campé et estant ès trenchées pour aller visiter l'Empereur, un coup de coulevrine venant de la ville donna sur le haut d'icelles trenchées, où avoit force pierres, dont les esclats frapperent ledit prince d'Aurenge, de sorte qu'il en mourut, au grand regret de l'Empereur et des Imperiaux.

Deux jours après, l'Empereur, voyant que la breche estoit raisonnable, delibera faire donner l'assaut, et pour cest effect sur les neuf heures du matin feit pre-

lon, prince d'Orange. Il fut blessé le 14 juillet et mourut le lendemain soir.

1. Le s[r] de la Lande fut tué probablement le 13 juillet, A. Rozet et Lembey, *op. cit.*, p. 107-108 ; Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 140-141, penchent plutôt pour le 14.

parer son armée. Les Espagnols craignans que les Allemans vousissent avoir l'honneur d'assaillir les premiers, soudain, sans autre commandement, dixhuict enseignes des leurs donnerent droict à la breche, auquel lieu ils combattirent main à main contre les assiegez une grande heure. L'Empereur, sçachant les Espagnols estre à l'assault, feit haster de marcher neuf ou dix mille Allemans pour les soustenir, toutesfois noz gens à force de bien combattre repousserent les Espagnols du haut de la breche en bas; puis après l'Empereur envoya sept ou huict cens hommes tous ayans casaques de velous et la bourguignote en teste, lesquels furent soustenus comme les premiers et renversez dedans les fossez. Derechef il feit renouveller l'assault de huict enseignes d'Allemans, avec force petits barils de poudre, lances et autre artifice de feu, lesquels feirent si bien leur prouffit qu'ils laisserent dedans le fossé tous lesdicts artifices, avec sept ou huict cens hommes morts, qu'ils perdirent aux trois assaulx. L'Empereur, considerant la vertu des assiegez, mesme qu'il avoit perdu grand nombre d'hommes et des plus experimentez, feit retirer chacun en son lieu. Telle fut la fin dudit assault, lequel avoit duré depuis les neuf heures du matin jusques à quatre heures après midy. Le comte de Sanxerre y eut son espée qu'il tenoit au poing emportée d'un coup de canon, sans luy faire autre mal sinon quelque blesseure au visage de quelques petits esclats, mais il perdit à la breche trente ou quarante, tant hommes d'armes qu'archers, et deux cens hommes de pied. Peu de jours après ledit assault, l'Empereur envoya un trompette pour sonder la volonté des assiegez, esti-

mant qu'eux après avoir faict leur devoir se contenteroient d'une composition honnorable; mais les assiegez ne voulurent jamais escouter ledit trompette, à ce qu'il ne peust donner estonnement aux soldats et leur faire changer la bonne opinion en laquelle ils estoient de faire leur devoir.

Le comte de Sanxerre, après avoir assis son guet, assembla tous les capitaines, specialement Hieronyme Marin, Boulonois, fortificateur, pour deliberer ce qu'ilz avoient à faire. Finablement, il fut conclu que la nuict ledit Hieronyme et le capitaine Ricarville, accompagné de vingt de ses soldats, descendroient dedans le fossé pour escarper la breche; ce qu'ils feirent, et raporterent quant et eux grand nombre de pouldres que les Allemans y avoient laissées, qui servirent bien à noz arcbouziers, car ils commençoient d'en avoir faulte; pareillement fut faicte telle diligence de remparer la breche qu'elle estoit au matin plus forte que devant. Quoy voyant l'Empereur feit cesser la batterie pour tenter la sappe et feit en diligence commencer des trenchées pour aller droict au boullevert de la Victoire, et aussi du costé de la breche commença une platteforme de dixhuict gabions de front, sur lesquels quand ils estoient emplis, on en dressoit d'autres jusques à tant que la hauteur fust convenable. Ceux qui besongnoient pour venir saper le boullevert, estans leurs trenchées desja près dudit boullevert, trouverent une grosse source de fontaine qui les empeschoit de passer outre; mais les assiegez voyans jetter l'eau hors de ladite trenchée, souspeçonnerent que les ennemis vouloient miner ou saper, et pour en sçavoir la verité ils mirent la nuict dehors un gentilhomme nommé le

capitaine Linieres[1], Normand, avecques quelques hommes; lequel feit si bien son devoir qu'il feit abandonner aux Espagnols la garde desdites trenchées, et les visita de bout en bout et ramena quelques pionniers dedans la ville pour dire des nouvelles; le reste fut taillé en pieces.

Durant que le siege estoit devant S. Disier, monsieur d'Aumalle, fils aisné du duc de Guise, estoit dedans Stenay, ville (comme j'ay dit) sur la Meuze, avec cent cinquante hommes d'armes et quelque nombre de gens de pied, lequel, outre ce qu'il avoit deliberé de la garder si l'Empereur la venoit assaillir, portoit grand dommage au camp imperial, car ordinairement il estoit à cheval et rompoit les vivres à l'ennemy, principalement ceux qui luy venoient de Bar le Duc, de sorte que ses destrousses apportoient grande fascherie à l'Empereur.

Traitté pour la reddition de S. Disier. — Environ dixhuict jours après ledit assault, un tabourin françois estant allé au camp imperial pour quelques prisonniers, apporta au comte de Sanxerre unes lettres en chiffre, lesquelles luy avoient esté baillées en secret par un homme interposé et à luy incogneu, qui disoit avoir charge de monsieur de Guise de les faire tenir secrettement audit comte; lequel les ayant receues et faict dechifrer, feit assembler les capitaines pour en ouir la substance. C'estoit que monsieur de Guise escrivoit que le Roy, sçachant l'extremité de vivres et de pouldres en laquelle ils entroient, leur mandoit

1. Sur le capitaine Linières, voir Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 121, 125, 221, 248.

de trouver moyen de faire composition si honnorable que les hommes fussent sauvez, parce qu'il n'y avoit ordre de les pouvoir secourir. Or avoit le seigneur de Granvelle faict surprendre un pacquet, dedans lequel fut trouvé l'alphabet du chiffre que ledit seigneur de Guise avoit avec le comte de Sanxerre, sur lequel il avoit contrefaict ladite lettre au nom dudit seigneur de Guise. Le comte et les autres capitaines n'ayans cognoissance de cette falsité, furent en diverses opinions, mais en fin ayans respect au grand travail que les soldats avoient porté, pour avoir esté assiegez par l'espace de six sepmaines, et que les vivres et munitions leur commençoient à défaillir, de sorte que malaisement eussent ils eu pouldres pour soustenir encores un assault, conclurent de tenter la volonté de l'Empereur et envoyerent un trompette au camp imperial, afin d'obtenir saufconduit pour envoyer un gentilhomme devers l'Empereur, ce qui leur fut accordé. Et puis après, par l'advis des capitaines, fut ordonné pour y aller Jacques de la Chastaigneraye, seigneur de la Chenvaire[1], lieutenant dudit comte de Sanxerre, lequel Chenvaire, cognoissant les capitulations que l'Empereur vouloit faire trop rigoureuses, se retira sans rien conclurre; mais en fin après avoir esté par trois fois assemblez pour ladite capitulation, fut accordé douze jours de trefves, et qu'il leur seroit baillé saufconduit pour envoyer devers le Roy, sçavoir si dedans ledit temps il les envoyeroit secourir, ou si la capitulation luy seroit agreable, et au cas que non, ils demeureroient en leur entier; aussi où il l'auroit aggreable et

1. Jacques de la Chasteigneraye, s[r] de la Chesmière.

que dedans le temps ils ne fussent secourus, lesdits assiegez rendroient la ville entre les mains de l'Empereur et s'en iroient, à sçavoir la cavalerie avecques leurs armes et chevaux, enseignes desployées et armet en testes; les gens de pied avec leurs armes marchans en bataille, enseignes desployées et tabourin sonnant, et qu'ils ameneroient leurs bagues, et quatre pieces d'artillerie au chois des assiegez avecques leur equippage[1].

Discours sur la descente des Anglois. — L'occasion de ceste capitulation veritablement tant avantageuse et honorable pour les assiegez (lesquels avoient arresté l'un des plus grands Empereurs qui ait esté depuis Charlemagne, avec toutes les forces de l'empire occidental, devant une place non fortifiée, laquelle n'avoit jamais eu reputation que d'une ville champestre) provenoit de ce que l'Empereur vouloit oster au roy d'Angleterre les moyens de se plaindre, à cause qu'il estoit campé devant Boulongne et Montreul, s'excusant de ce qu'il ne passoit outre, sur ce qu'il estoit dit par leur traitté, que l'Empereur et luy marcheroient sans s'arrester ailleurs, pour assembler leurs forces près de Paris et contraindre le Roy de les combattre à son desavantage, sinon qu'il permist ruiner ses païs et subjects à sa veue. Car l'Empereur cognoissoit bien la necessité desdits assiegez et le peu d'apparence de leur secours et mesmes que dedans quinze jours pour le plus tard il les auroit par famine; mais aussi con-

1. La capitulation de Saint-Dizier fut signée le 9 août. Voir Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 253-258; Rozet et Lembey, *op. cit.*, p. 144-156. Le texte porte que les assiégés pourraient emmener deux fauconneaux (et non quatre).

sideroit il combien luy estoit mal aisé luy seul, et ores qu'il eust esté accompagné de l'Anglois, selon leur desseing, de destruire ce royaume, non comprins qu'il avoit en barbe l'armée gaillarde, disposte et bien deliberée de monseigneur le Dauphin, lequel après luy avoir laissé consommer la sienne, le tiendroit la corde au col, dont luy adviendroit plus de perte et de honte plus reprochable, que celle tant insigne qu'il avoit receue en Provence. Parquoy voulant l'Empereur faire cognoistre qu'il ne tiendroit à luy que le traitté qu'il avoit avec le roy d'Angleterre ne fust accomply, accepta ceste capitulation, esperant attirer ledit roy d'Angleterre et se renforcer de son armée, pour ensemblement tenter l'execution de leur entreprise. Or par incident je vous diray qu'au commencement de ceste entreprise, le plus grand nombre du conseil du roy d'Angleterre estoit d'avis qu'il devoit faire sa descente en Normandie (comme avoient faict ses predecesseurs) et qu'estant son armée de trente mille hommes faisant sa descente en trois divers lieux et en chacun lieu dix mille hommes, et ayant deliberé et trouvant le païs despourveu de gens de guerre, ce pendant que le Roy et toutes ses forces seroit amusé contre une si grande armée qu'estoit celle de l'Empereur et contre l'armée que conduisoit monsieur du Reux et le comte de Bures pour faire descente en Picardie, il se pourroit investir du duché de Normandie, l'estimant l'ancien heritage d'Angleterre. Mais Dieu, qui a tousjours voulu conserver ce royaume, le feit changer d'opinion et entreprint de conquerir Boulongne et Montreul, qui a esté la ruine par après du royaume d'Angleterre, ainsi que l'on pourra cognoistre

par ceux qui par cy après escriront des choses advenues du regne du roy Henry, à present regnant.

Deffaite d'Anglois devant Boulongne. — Le Roy ayant entendu le traitté des assiegez, lequel estoit mis sur sa discretion, le tint pour aggreable, tellement qu'ils mirent ès mains de l'Empereur ladite ville de S. Disier, et en sortirent en l'ordre et selon qu'ils avoient capitulé. Et parce qu'il prevoyoit que ledit Empereur prendroit son chemin le long de la riviere de Marne, manda à monseigneur le Dauphin de renforcer monsieur de Nevers qui estoit dedans Challons, tant d'hommes que de vivres et autres munitions, parce qu'elle estoit peu fortifiée et qu'il estoit besoing de la garder par la force et vertu des hommes; au reste qu'il se fortifiast le long de ladite riviere et donnast telle provision à ses affaires que, si l'ennemy entreprenoit de la passer, il peust le combattre à son avantage à demy passé, luy deffendant de hazarder autrement la bataille, pour l'importance que c'estoit s'il l'eust perdue au milieu de son royaume, ayant en son dos un tel ennemy que le roy d'Angleterre. Chose qui fut diligemment observée par mondit seigneur le Dauphin; vray est qu'il eust bien desiré avoir en sa compagnie monsieur le connestable de Montmorency, qui estoit retiré en sa maison, pour user de son conseil, et pour cest effect envoya devers le Roy, lequel trouva fort mauvaise ladite requeste de son fils, pour la hayne qu'il portoit audit connestable, et en voulut grand mal aux capitaines qui estoient près de son fils. Pendant que le roy d'Angleterre tenoit le siege devant Boulongne et Montreul, ordinairement se feirent de belles entreprises, et entre autres monseigneur le duc

de Vendosme, adverty que de Sainct Omer et Aire devoit partir un avitaillement pour amener audit siege de devant Montreul, delibera de le destrousser, passant par le Boulenois. Estant party pour cest effect, eut advertissement par les chemins que l'ennemy avoit à la conduitte dudit envitaillement huict cens chevaux et douze cens lansquenets, lesquels menoient quant et eux quatre coulevrines moyennes, pour se fortifier, si par les chemins ils estoient assaillis. Ledit seigneur de Vendosme, après avoir esté trois grandes lieues au trot, ayant l'homme d'armes l'armet en teste et la lance sur la cuisse, envoya le sieur de Villebon avecques sa compagnie, le sieur d'Estrées[1] et d'Esguilly, pour attaquer les ennemis et les amuser ce pendant qu'il arriveroit; et mena quant et luy sa compagnie de cent hommes d'armes, le sieur de la Chastaigneraye avec cinquante de monsieur le Dauphin, et le sieur de Senerpont avecques pareille charge. Lesquels arrivans près des ennemis les chargerent, de sorte qu'ils furent rompus et mis à vau de routte, et sans les morts furent menez dedans Therouenne huict cens prisonniers et deux coulevrines moyennes. Les deux autres demeurerent, à cause du rouage qui estoit rompu, et y furent gaignez quatre enseignes de gens de pied allemans. Ledit sieur avoit laissé sur sa queue la compagnie de monsieur de Crequi[2] et celle de monsieur de Heilly[3]

1. Jean d'Estrées, gentilhomme de l'hôtel du Roi, capitaine des gardes du Dauphin, plus tard grand maître de l'artillerie.

2. Jean de Créquy, sieur de Créquy et de Canaples, fils aîné de Jean de Créquy et de Françoise de Rubempré.

3. Adrien de Pisseleu, s[r] de Heilly.

de cent hommes d'armes pour le soustenir, mais il n'en eut besoing.

Pourparlé de paix. — L'Empereur, voulant suivre son entreprise, partit de Sainct Disier, y laissant bonne garnison, et vint loger le lendemain à Vitry en Parthois[1], auquel lieu il eut nouvelle que le roy d'Angleterre, quelque promesse qui fust entr'eux, n'estoit deliberé de passer outre qu'il n'eust mis en son obeissance Boulongne et Montreul. Cela diligemment consideré par l'Empereur et que si luy seul marchoit plus avant en païs (estans desja ses soldats dehallez pour le travail et faulte de vivres qu'ils avoient souffert devant S. Disier, et que pareillement ils souffroient) la faim suffiroit pour le combattre, sans les forces du Roy, lesquelles il voioit gaillardes et sur le point de prosperer, pour le contraindre ainsi qu'ainsi de faire honteusement sa retraitte, il commença à gouster quelques pourparlez qui avoient esté mis en avant[2], durant le siege de S. Disier, d'une paix entre le Roy et luy, par le moyen de son confesseur[3] et du seigneur de Granvelle, avec quelques serviteurs du Roy; chose où ledit Empereur estima pouvoir honnestement entendre sans en communiquer au roy d'Angleterre, attendu que desja il avoit failly de promesse et qu'il doutoit (outre ce qu'il connoissoit bien que si ledit roy d'Angleterre prenoit Boulongne et Montreul,

1. Charles-Quint arriva à Vitry le 26 août et y demeura le 27; c'est là que fut décidé le plan des opérations ultérieures.

2. Sur ces pourparlers, voir Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 366 et suiv.

3. Il s'agit de fray Gabriel de Guzman, confesseur de la reine Éléonore, et non de Charles-Quint.

la conqueste ne seroit que pour luy), que par après se sentant fort deça la mer, il luy fust plus difficile quand ils auroient à traitter ensemble; si est ce qu'avant passer plus outre, il envoya sommer ledit roy d'Angleterre de se venir joindre, suivant leurs traittez, au lieu qu'ils avoient conclu. Mais veritablement l'Empereur ayant consideré l'arduité de son entreprise dès son arrivée en France, avoit en passant et sans se declarer introduit iceux propos, mais du depuis les avoit cachez, les reservant pour s'en servir alors que la necessité en laquelle il estoit reduit le contraindroit. Et après avoir pensé à la proximité de sa ruine, feit poursuivre chaudement ce qu'il avoit premedité touchant la paix, de sorte qu'il fut prins jour d'assembler les deputez, tant de la part de l'Empereur que du Roy, au lieu de la Chaussée[1], mi chemin de Challons et de Vitry. De la part du Roy furent deputez pour cest effect Claude d'Annebault, amiral de France, et le seigneur de Chemans[2], garde des seaux de France; et de la part de l'Empereur le sieur dom Ferrant de Gonzague et le sieur de Granvelle. Et pour aller devers le roy d'Angleterre, de la part du Roy fut deputé le cardinal du Bellay et avec luy le president Raimond[3],

1. La Chaussée (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François.

2. François Errault, s[r] de Chemans, second fils d'Antoine Errault et de Roberte Bouillé-Bourgneuf, né à Chemans (Anjou) en 1500, conseiller au Parlement de Paris (1532), président au Parlement de Turin (1540), chancelier de France, 12 juin 1543 (F. Vindry, *les Parlementaires français au XVI[e] siècle*, t. I, p. 365). Il ne participa qu'à la première conférence, celle du 29 août, car il mourut à Châlons le 3 septembre suivant.

3. Pierre Rémond ou Raymond, avocat du roi au Parlement de Paris (5 janvier 1535), premier président au Parlement de

premier president de Rouen, et le seigneur de l'Aubespine[1], conseiller du Roy et secretaire d'estat et des finances. L'amiral d'Annebault et les deputez de l'Empereur, ayans par quelques jours communiqué ensemble, entrerent en quelques articles de traittez, mais ils ne feirent aucune conclusion ; et s'en retourna ledit Amiral au camp et feit entendre au Roy l'estat de sa negotiation, pour sur iceluy sçavoir sa volonté.

Ce temps pendant, l'Empereur vint loger à Thin l'Evesque[2], deux lieues près de Challons ; puis passant entre Challons et Nostre Dame de l'Espine[3], vint camper près de la riviere de Marne, une lieue au dessous de Challons et deux lieues près de nostre camp, et estoit ladite riviere entre deux. Passant l'armée imperiale par devant Challons, ceux de laditte ville cognoissans que l'Empereur passoit outre sans les vouloir attaquer, la jeunesse de monseigneur de Nevers sortit à l'escarmouche pour recognoistre l'ennemy et

Rouen (décembre 1543), président au Parlement de Paris (18 avril 1545).

1. Claude de l'Aubespine, secrétaire des finances. Il avait été envoyé en Angleterre en juillet 1542 (*Catalogue des actes*, t. IV, n° 12626). — Les instructions de ces ambassadeurs sont aux archives du ministère des Affaires étrangères, Angleterre, 2, fol. 125 et suiv. Les négociations durèrent du 9 au 25 septembre. Cf. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. I, p. 575.

2. Thin-l'Évêque. Il n'existe plus de localité de ce nom ; Paillard et Hérelle (*op. cit.*, p. 290, note 3) supposent une erreur de copie ou de lecture pour *château*, les évêques de Châlons ayant leur château dans les environs de Sarry (Marne). Charles-Quint et l'armée impériale y séjournèrent du 31 août au 2 septembre.

3. Lépine, au nord-est de Châlons, sur la Vesle, cant. de Marson, arr. de Châlons (Marne).

rompre leurs lances pour l'amour de leurs dames, et avec eux les chevaux legers, de sorte que l'escarmouche se dressa forte et roide, et se feirent de belles charges, prinses et recousses tant d'un costé que d'autre; mais en fin arrivant la force du camp de l'ennemy, noz gens furent contrains de tenir bride[1]. Il y mourut de gens de bien et d'une part et d'autre, et entre autres des nostres le seigneur des Bordes[2] et le jeune Genlis, tous deux de la maison de monseigneur d'Orleans, et furent tuez de coups de pistoles, qui sont petites arcbouzes qui n'ont qu'environ un pied de canon, et tire l'on avecques une main, donnant le feu avec le rouet.

Prise du comte Guillaume. — Estant l'Empereur campé au lieu que je viens de dire, le comte Guillaume de Fustemberg (qui estoit l'un des principaux qui avoient persuadé à l'Empereur de prendre ce chemin, parce qu'il le cognoissoit pour avoir esté sept ou huict ans au service du Roy, et, venant d'Allemagne pour ledit service, prenoit tousjours son chemin le long d'icelle riviere de Marne) partit environ minuict du camp imperial, seulement accompagné d'un guide, pour aller recognoistre un gué de ladite riviere, où autresfois il avoit passé, esperant par là faire passer l'Empereur et son armée. Arrivé qu'il fut audit gué, laissa son guide sur le bord de l'eau pour luy mesmes sonder le gué, lequel il trouva fort aisé et le passa; mais quelques gentilshommes de la maison du Roy et

1. L'escarmouche se produisit probablement le 2 septembre. Voir Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 299-300.

2. Philippe de la Plâtière, s[r] des Bordes, maître d'hôtel ordinaire du Roi.

une partie de la compagnie de monsieur l'Amiral, ausquels il touchoit ceste nuict de faire la garde, estans leurs sentinelles prochaines de là (car elles estoient le long de l'eau) descouvrirent ledit comte Guillaume, et sans faire alarme se jetterent entre la riviere et luy, tellement que se cuidant retirer au passage, il fut prins sans resistance; puis estant amené au camp, fut recogneu et envoyé en la Bastille de Paris, et depuis paya trente mille escus pour sa rançon[1].

Chemin de l'Empereur. — L'Empereur voyant son armée se ruiner par famine, à cause de toutes parts les vivres luy estoient coupez, tant devant, derriere, que par les costez, delibera de faire sa retraitte par Soissons. Mais secrettement par un moyne espagnol de la maison de Gousments[2], lequel avoit esté l'instrument du confesseur de l'Empereur, pour mettre les traictez en avant, feit haster de remettre sus les propos de la paix, feignant toutesfois qu'elle ne venoit de luy. Et ce pendant pour trouver moyen de vivre, suyvit tousjours la riviere, estant en hazard d'une grande ruine, sans qu'il fut adverty que monseigneur le Dauphin avoit envoyé à Espernay un capitaine de gens de pied, pour faire retirer les vivres qui estoient audict lieu et rompre le pont qui estoit sur la riviere, et ce qui ne se pourroit sauver, tant de bleds, vins qu'autres vivres, le jetter en la riviere aval l'eaue et le gaster. Mais il y feit mal son devoir, de sorte qu'il fut surprins de l'Empereur, lequel trouva le pont qui n'estoit rompu et grande abondance de vivres,

1. Sur la prise de Guillaume de Furstemberg, voir Paillard et Hérelle, *op. cit.*, p. 324-327.

2. Le fray Gabriel de Guzman, déjà cité.

d'autant que c'estoit l'une des estapes de nostre camp ; chose qui luy donna occasion de passer outre jusques à Chasteau Thierry[1], où pareillement il surprint les vivres en si grande abondance, que son armée qui estoit affamée se remist en vigueur. Audict lieu de Chasteau Thierry fut grand mutinement entre les Espagnols et lansquenets dudict Empereur, de sorte qu'à peine peurent ils estre empeschez de ne se donner la bataille les uns aux autres, à cause que lesdits lansquenets trouvoient mauvais que les vivres leurs fussent departis par lesdicts Espagnols.

Monseigneur le Dauphin adverty de la faulte advenue à Espernay, laquelle pourroit estre cause de faire marcher l'Empereur jusques près Paris, depescha le sieur de l'Orges[2] avecques sept ou huict mille hommes de pied et quatre cens hommes d'armes pour entrer dedans Paris, y advenant le besoin, lequel s'arresta à Lagny sur Marne[3] pour estre plus à propos pour executer ce dont il avoit charge, car ledit lieu est à cinq lieues de Paris. Puis suyvant la riviere en toute diligence gaigna le devant et vint camper à la Ferté sous Jouarre[4], et quatre lieues au dessous de Chasteau Thierry sur la mesme riviere, et envoya à Meaux bon nombre d'hommes pour empescher le passage audit

1. Les Impériaux arrivèrent à Épernay le 4 septembre au soir; le 7 ils étaient à Château-Thierry.

2. Jacques de Montgommery, s[r] de Lorges, capitaine des archers écossais. Voir Brantôme, *Œuvres*, t. III, p. 294 ; t. V, p. 322.

3. Lagny-sur-Marne, cant. de l'arr. de Meaux (Seine-et-Marne).

4. La Ferté-sous-Jouarre, sur la Marne, cant. de l'arr. de Meaux.

Empereur; puis avecques son armée s'approcha près de Paris, craignant que le roy d'Angleterre marchast de ce costé. L'Empereur, cognoissant la diligence que mondit seigneur le Dauphin avoit faicte de venir gaigner le passage de la Ferté et ayant crainete de tomber en extremité de famine, tourna son chemin vers Villiers Coste Reets à travers le pays de Vallois, pour arriver à Soissons[1].

Discours sur la paix que feit le Roy. — Cependant le Roy estoit à Paris importuné sous main de faire paix avecques l'Empereur, laquelle il consentit, neantmoins qu'il luy coutast de ses nouvelles conquestes, cognoissant (ores qu'audit Empereur il donnast la bataille) qu'elle ne se pouvoit passer sans grande perte d'hommes, soit ou qu'il la gaignast ou perdist, et que le roy d'Angleterre et le comte de Bures, lesquels avoient aussi puissante armée que la sienne, luy pourroient encore donner une bataille; et perdant l'une ou l'autre, ou toutes deux, son royaume seroit en hazard; et les gaignant, si ne pouvoit il beaucoup profiter, mesmes sur le royaume d'Angleterre, qui est insulaire. Joinct qu'il estoit tous les jours solicité par le mareschal du Biez, de luy envoyer secours de vivres devant Montreul, autrement il seroit contrainct par famine la remettre entre les mains de l'ennemy. Pareillement n'estoit trop asseuré de la suffisance du seigneur de Vervin, qui estoit chef dedans Boulongne; et consideroit que s'il perdoit lesdictes villes, l'ennemy auroit entrée pour empieter son royaume, et que difficile-

1. Sur l'itinéraire de Charles-Quint après Château-Thierry, voir Paillard et Hérelle, p. 348-359. Le passage de l'Empereur par Villers-Cotterets est très douteux, pour ne pas dire plus.

ment elles pouvoient estre secourues s'il n'appointoit avecques ledit Empereur. Parquoy depescha l'amiral d'Annebault[1], lequel fut trouver l'Empereur en l'abbaye de S. Jean des Vignes, aux faulxbourgs de Soissons[2]; auquel lieu estant arrivé, le Roy l'advertit, comme il avoit eu nouvelles que le seigneur de Vervin avoit rendu Boulongne[3] et qu'il procedast diligemment à la conclusion du traicté; car si l'Empereur eust esté certain de ceste reddition (combien que la paix luy fust necessaire), il eust esté plus hault en ses demandes.

Articles de paix avec l'Empereur. — Il est faict mention aux precedents livres, comme tous les differends, ou la plus grande part, d'entre le Roy et l'Empereur, estoient meuz pour le duché de Milan, et que du vivant de feu monseigneur le dauphin François, premier fils du Roy, iceluy Seigneur avoit proposé audit Empereur que dudict duché (comme propre heritage de la maison d'Orleans) il investist monseigneur Henry, duc d'Orleans, qui depuis fut monseigneur le Dauphin et puis Roy, chose à quoy ledict Empereur n'avoit voulu entendre, mais bien avoit faict offre de faire le mariage de monseigneur Charles, duc d'Angoulesme, tiers fils du Roy, qui depuis a esté duc d'Orleans, avecques sa

1. C'est le 10 septembre que furent signés les pouvoirs conférés à Claude d'Annebault, à Charles de Nully, maître des requêtes, et à Gilbert Bayard, contrôleur des guerres, pour traiter avec les délégués de l'Empereur. Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, 2e partie, p. 287.

2. Charles-Quint était à l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes le 13 septembre. Les derniers pourparlers pour la paix eurent lieu les 15 et 16 septembre.

3. La capitulation de Boulogne est du 14 septembre.

fille ou niepce, et que par le moyen dudict mariage, l'investiroit d'iceluy duché de Milan. Laquelle offre le Roy n'avoit admise, pour eviter de mettre en division mondit seigneur d'Orleans et monseigneur d'Angoulesme, de preferer le puisné à l'aisné. Mais quand l'occasion s'offrit de traicter la paix avecques l'Empereur, pour l'effect de laquelle monsieur l'amiral d'Annebault, par le commandement du Roy, fut trouver ledict Empereur en l'abbaye de Sainct Jean des Vignes près Soissons, ce party fut mis en avant pour ledict Charles, fils puisné du Roy, alors duc d'Orleans. Et enfin fut conclu que ledict duc d'Orleans devoit dedans deux ans espouser la fille de l'Empereur, ou sa niepce, fille du roy des Romains, moyennant lequel mariage, à la consommation d'iceluy, l'Empereur investiroit iceluy duc d'Orleans du duché de Milan, ou bien du comté de Flandres et Païs Bas, à l'option dudit Empereur[1]. Aussi le Roy en ce faisant remettoit à l'Empereur le droit par luy pretendu audict duché et au royaume de Naples, au cas qu'il baillast les Païs Bas audict seigneur d'Orleans; et pareillement devoit le duc de Savoye estre remis en possession de ses païs, alors que ledict duc d'Orleans seroit jouissant du duché de Milan ou du comté de Flandres. En attendant ledict terme de deux ans, se devoit rendre, tant d'une part que d'autre, ce qui avoit esté respectivement usurpé tant deça que dela les monts, depuis la trefve faicte à Nice; et seroient toutes choses remises en l'estat

1. Voir le texte du traité de Crespy-en-Laonnois dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, 2e partie, p. 279-286. Marie, fille aînée de Charles-Quint et d'Isabelle ou Élisabeth, fille aînée de Ferdinand et d'Anne de Hongrie.

qu'elles estoient lors d'icelle trefve. Quant à l'Empereur, il rendit au Roy, du costé de deça les monts, Sainct Disier, Ligny et Commercy; de la part du Roy fut rendu audict Empereur Yvoy, Montmedy et Landrecy; et fut la ville de Stenay (les fortifications d'icelle rasées) remise entre les mains du duc de Lorraine. Du costé d'Italie, l'Empereur rendit seulement la ville de Montdevis, et le Roy luy rendit Albe, Queras, Antignan[1], Sainct Damian, Palezol[2], Cresentin, Verrue[3], Montcal, Barges, Pont d'Esture, Lans[4], Vigon et Sainct Salvadour, Sainct Germain et la pluspart du païs des Langues et du marquisat de Seve, et aussi la Valpergue[5].

Les traittez de paix ainsi accordez, l'Empereur manda au comte de Bures et au comte du Reux, qui estoient devant Montreul avecques son armée en la compagnie du duc de Nortfolk[6] et d'une partie de l'armée d'Angleterre, qu'ils eussent à leur retirer et licentier sadicte armée. Ce faict, partant de Soissons pour prendre son chemin à Valentienne[7], s'en alla à Nisi le Chasteau[8], de là à Crespy en Laonnois[9], puis

1. Antignano, à 15 kil. au sud-ouest d'Asti.

2. Palazzolo, entre Crescentino et Trino, rive gauche du Pô.

3. Verrua, province et district de Turin.

4. Lanzo Torinese, sur la Stura di Lanzo, province de Turin, district d'Ivrée.

5. Valperga, dans la vallée de l'Orco, province de Turin, district d'Ivrée.

6. Thomas Howard, duc de Norfolk.

7. Charles-Quint séjourna à Valenciennes du 15 au 27 septembre 1544. Voir H. Cochin, *Petite chronique valenciennoise (1540-1544)*, dans la *Revue des bibliothèques*, 1905, p. 259-267.

8. Anizy-le-Château, cant. de l'arr. de Laon (Aisne).

9. Crespy-en-Laonnois, arr. de Laon.

à la Fere sur Oize ; auquel lieu le vint trouver le duc d'Orleans, pour l'accompagner jusques hors des limites de ce royaume, et avecques luy monsieur Jean, cardinal de Lorraine[1], le cardinal de Meudon[2], le comte de Laval, le seigneur de la Hunaudaye et autres ; lesquels l'accompagnerent jusques à Bruxelles, comme hostagers, jusques à ce que la reddition des places que le Roy tenoit delà les monts fust faicte. Puis l'Empereur et le Roy depescherent en Piemont devers le marquis du Guast et le seigneur d'Anguien, leurs lieutenans generaux delà les monts, pour faire publier la paix et pour chacun en son endroict faire restituer les places qu'ils tenoient l'un de l'autre ; mais le marquis n'eut grande peine à rendre, car il ne tenoit de conqueste sur nous depuis la trefve de Nice que le Montdevis.

Prise de Boulongne par composition. — Or, revenons au roy d'Angleterre, devers lequel le Roy (alors que les deputez de Sa Majesté et ceux de l'Empereur furent depeschez pour se trouver au lieu de la Chaussée pour le traitté de paix, dont est faicte mention) avoit depesché le cardinal du Bellay. Iceluy du Bellay l'eust peu conduire à ceste raison de paix, veu que l'Empereur y vouloit entrer, mais ledict roy d'Angleterre estant bien adverty de l'estonnement auquel estoit entré le seigneur de Vervin, chef dedans Boulongne, usa de dissimulation, remettant les choses en

1. Ce n'est pas le cardinal de Lorraine qui fut parmi les otages, mais son frère Claude, le duc de Guise.

2. Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, archevêque de Toulouse, dit le cardinal de Meudon, lieutenant général du Roi à Paris et dans l'Ile-de-France (16 avril 1544).

longueur, se tenant certain que de brief il auroit telle issue de son entreprinse de Boulongne qu'il desiroit, et cependant il envoya ledict seigneur cardinal et sa compagnie au chasteau de Hardelot[1], pour estre logé plus commodement. Le seigneur de Vervin qui (comme j'ay dit) estoit homme peu experimenté, après avoir enduré grande et furieuse batterie, soustint quelque forme d'assault, mais (à ce que j'ay entendu par luy mesmes) la vertu du capitaine Philippe Corse fut cause de le faire soustenir si longuement; mais enfin ledict capitaine Philippe estant à la breche, fut frappé par la teste d'un esclat d'artillerie venant du camp, dont il mourut. Ledict seigneur de Vervin l'ayant perdu et n'ayant plus que toute jeunesse auprès de luy et de soy mesmes estonné commença à parlementer, auquel parlement succeda tel effect, qu'iceluy seigneur de Vervin feit sortir le seigneur de Sainct Blimont, vieil soldat portenseigne du seigneur du Biez, et le seigneur de Freumeselles[2], commissaire des guerres, pour entendre la volonté du roy d'Angleterre, laquelle fut que les gens de guerre et les citadins s'en iroient leurs bagues sauves, remettans la place entre ses mains avecques toute l'artillerie, munitions et vivres, dont de tout y avoit abondance. Les citadins n'y vouloient consentir, mesmes le Maieur feit offre audict seigneur de Vervin que s'il vouloit s'en aller, luy avecques les citadins et les gens de bonne volonté garderoit la

1. Hardelot, sur la comm. de Condette, cant. de Samer, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais). Les Français y arrivèrent le 9 septembre et en repartirent le 25. Voir *supra*, p. 205, note 1.

2. Robert de Framezelles, commissaire ordinaire des guerres. *Catalogue des actes*, t. V, n° 15334.

ville, mais jamais ne fut ouy. Le lendemain que la composition fut accordée[1] et devant qu'hostages fussent baillez, survint si extreme tourmente, tant de vent que de pluye, que dedans le camp de l'ennemy ne demeura une seule tente debout, et pour les terres qui sont grasses, nul ne pouvoit marcher ny avant, ny arriere. Toutesfois jamais l'opinion du seigneur de Vervin ne changea, et ne peut estre persuadé qu'il ne remist la place entre les mains du roy d'Angleterre, disant qu'il ne luy vouloit faillir de sa parolle, mais il faillit bien de sa foy à son naturel et souverain prince, dont du depuis il eut la teste tranchée à Paris. Il est certain que s'il eust tenu deux jours, la ville estoit sauvée; car (comme j'ay dit) pour la pluye n'y avoit ordre de marcher à l'assault, et cependant monseigneur le Dauphin, qui marchoit en diligence pour le secourir, fust approché, qui eust faict changer le dessein du roy d'Angleterre.

Durant le siege, le seigneur de Sainct André, jeune homme de grande volonté, des plus proches de la personne de monseigneur le Dauphin, entreprint d'entrer dedans Boulongne, ayant choisi des gens de bien et d'experience pour mener quand et luy, esperant faire grand service à son prince et luy sauver sa ville, que l'on cognoissoit en hazard de perdition. Et parce que par terre n'y avoit moyen d'y entrer, pour les trenchées qu'y avoient faict les Anglois et forte garde d'icelles, delibera d'y entrer par mer, mais le vent et la tourmente luy furent si contraires que deux ou trois fois ayant donné, à l'embouchement du havre, autant de

1. La capitulation de Boulogne est du 14 septembre. Le s[r] de Vervins fut décapité le 1[er] juillet 1549.

fois il fut rejetté en la mer ; par quoy, après avoir tenté toutes fortunes, fut contrainct de retourner dont il estoit party.

Le Roy ayant faict la paix avecques l'Empereur, feit promptement marcher son armée pour surprendre le camp des Anglois, qui estoit devant Montreul, et trouver le roy d'Angleterre devant Boulongne, abandonné de l'armée imperiale, et luy donner la bataille, sinon, qu'il levast son camp et se retirast ; puis trouvant Boulongne fort ruinée (comme on disoit) avant que les Anglois eussent loisir de la remparer, y auroit moyen de la reprendre. Mais le duc de Nortfolk, qui estoit devant Montreul, ayant entendu que nostre armée approchoit de Hedin, craignant qu'elle ne se jettast entre Boulongne et luy pour empescher sa retraitte, leva son camp et pria le comte de Bures de l'accompagner jusques au lieu de seureté, ce qu'il feit. Le roy d'Angleterre (estant le duc de Northfolk joinct avecques luy) congnoissant que ses forces separées d'avecques celles de l'Empereur n'estoient suffisantes pour soustenir l'armée du Roy, se retira à Calais, faisant embarquer à Boulongne une partie de sa grosse artillerie pour mener en Angleterre, et laissa pour la garde de sa conqueste le duc de Sombresset, nommé milord Semer[1], frere de la feue derniere royne[2], son espouse, dont estoit sorty Edouart qui depuis fut roy.

Defaite de noz gens pensans surprendre Boulongne. — Monseigneur le Dauphin, adverty que le siege de

1. Édouard Seymour, duc de Somerset.

2. Jeanne Seymour, que Henry VIII avait épousée le 30 mai 1536 et qui mourut le 24 octobre suivant en donnant le jour à un fils qui fut Édouard VI (1547-1553).

devant Montreul estoit levé et que le roy d'Angleterre s'estoit retiré à Calais, mais pour la haste qu'il avoit de desloger, avoit laissé la pluspart de son artillerie, vivres et autres munitions dedans la basse Boulongne, partit d'Auchy le Chasteau et print le chemin par le hault païs Boulenois, passant à un village nommé Escuelles[1], laissant la Fosse Boulenoise à gauche, pour venir à Marquise[2], mi chemin de Boulongne et de Calais. Duquel lieu de Marquise, après y avoir refreschy son armée deux ou trois heures, partit pour arriver à la basse Boulongne devant le jour (ainsi qu'il feit) afin de surprendre ladite artillerie, vivres et munitions qui y estoient (or n'estoit ladicte basse Boulongne fermée que de quelques petites trenchées). Et estant près furent ordonnées deux trouppes, dont la premiere estoit conduitte par le seigneur de Fouquessolles[3], pour faire l'execution; et avecques l'autre et plus grosse troppe, devoit marcher le seigneur de Tais pour soustenir ledict de Fouquessolles; puis devoient marcher six mille Grisons pour se jetter en un vallon et secourir où besoing seroit[4]. Mais il me semble qu'ils devoient jetter une teste de dix ou douze enseignes entre la basse Boulongne et la haute, pour empescher les saillies de ceux de la haute Boulongne; je ne sçay s'il fut ordonné, toutesfois il ne fut pas executé. Aussi estoit il raisonnable qu'il demeurast quatre ou cinq

1. Probablement Écuire, sur la comm. de Coyecques, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

2. Marquise, cant. de l'arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

3. Jacques de Fouquesolles, s[r] d'Audrehem, sénéchal de Boulonnais (16 septembre 1536).

4. Sur cette affaire de Boulogne (6-7 octobre), voir *les Commentaires de Monluc*, t. I, p. 285-300.

enseignes en bataille sur la place de la basse Boulongne, pendant que se feroit l'execution, où chacun se pourroit recueillir. Le seigneur de Fouquessolles, suivant ce qui luy estoit ordonné, donna dedans la place et le suivit le seigneur de Tais; tout ce qui se trouva d'ennemis fut mis au fil de l'espée, l'artillerie du roy d'Angleterre et les munitions gaingnées, de sorte que noz gens pensoient avoir la victoire, mais autrement en advint, car cinq ou six enseignes, sortans de la haute Boulongne, trouverent noz soldats en desordre, comme gens qui s'amusent au butin, et les mirent à vau de roupte. Le seigneur de Fouquessolles, cuidant se retirer à la place pour faire teste, y fut tué; le seigneur de Tais, se retirant, eut quelque coup de flesche; et n'y eut jamais ordre de rassembler ses soldats, et quelques remonstrances que leur peussent faire les capitaines, ne voulurent tourner visage au peu de nombre qui estoit sorty, et mesmes noz Italiens s'en allerent en confusion jusques au lieu où estoient les six mille Grisons pour les soustenir; et si je pense qu'il y avoit autant de bons soldats qu'il en fust pour l'heure en Europe, qui me faict croire que sur toutes choses on doit, en faisant quelque entreprinse, prevoir les inconveniens qui peuvent advenir et y pourveoir en temps et lieu, d'autant qu'il est tard et quelquesfois impossible d'y remedier après que le desordre est advenu. Monseigneur le Dauphin à toutes forces vouloit marcher luy mesmes et hazarder sa personne pour y donner ordre, mais il ne fut conseillé de ce faire, attendu que le jour estoit venu, et que la ville à coups de canon qui battoient de poincte en flanc, de hault en bas, empeschoit qu'on ne se pouvoit rallier

ensemble; aussi la pluye estoit si extreme que la pluspart de noz arcbouziers estoient sans feu et le reste pour l'indisposition du temps n'avoient moyen de s'ayder de leurs armes. Cependant quelque cavalerie des nostres avoit donné entre Boulongne et la tour d'Ordre[1], mais elle fut contrainte de se retirer, se voyant abandonnée des gens de pied.

Ce desastre advenu, monseigneur le Dauphin voyant les pluyes si continuelles et la faute de vivres qui estoit en son camp (parce qu'il estoit venu en telle diligence que mesmes à cause des mauvais chemins les vivres ne l'avoient peu suivre, tellement que la pluspart de son armée fut trois jours sans manger pain, et à qui en avoit le soldat donnoit son harnois pour un pain et ne pouvoit l'on avoir vivres de plus près qu'Abbeville, d'autant que tout le Boulenois jusques à Montreul estoit ruiné et bruslé, et semblablement depuis Montreul jusques à Abbeville, qui sont dixsept lieues d'intervalle, et ne se trouvoient herbes ny autre fourrage pour les chevaux) se retira par l'advis des capitaines vers Montreul; auquel lieu après avoir eu nouvelles du Roy, son pere, licentia les Suisses et Grisons, laissant à Montreul pour faire teste à ceux de Boulongne monsieur le mareschal du Biez, avecques les bandes tant françoises qu'italiennes venues de Piemont, et puis se retira devers le Roy, qu'il trouva à S. Germain en Laye[2]. Aussi le seigneur d'Anguien, après avoir ordonné le seigneur de Termes, pour suivant le traitté

1. Tour élevée par Caligula, qui servait à la fois de phare et de fort. *Commentaires de Monluc*, t. I, p. 286, note 5.

2. François Ier était à Mantes le 26 octobre et à Saint-Germain-en-Laye le lendemain.

de paix restituer les places par luy conquises sur l'Empereur, se retira devers le Roy qu'il vint trouver à Mante, peu de jours avant que mondict seigneur le Dauphin y arrivast.

Durant cest hyver ne se feit de grandes entreprinses, sinon que le mareschal du Biez, ayant mis ensemble toutes les forces qui estoient demeurées en Picardie, alla camper au Portet[1] (qui est un petit port, où seulement se retirent les pescheurs), un quart de lieue deça Boulongne, estant la riviere du Pont de brique[2] entre la ville et luy, esperant au dessus dudict lieu tirant vers Boulongne et le long de la coste de la mer faire un fort, pour tenir en subjection le havre de Boulongne. Mais le milord Sorel[3], fils du duc de Northfolk, pour rompre ladicte entreprinse, assembla les forces que le roy d'Angleterre avoit par deça la mer et vint surprendre ledict mareschal devant qu'il eust eu moyen de se fortifier, de sorte qu'il fut contrainct de se retirer vers Montreul; et sans l'ordre qui fut mis par le capitaine Villefranche, maistre de camp des vieilles bandes françoises, lequel demeura sur la queue, il y avoit grande apparence qu'il y fust advenu une roupte[4]. Si est ce qu'il y mourut de gens de bien, tant d'une part que d'autre, et pour le mauvais chemin qui estoit à cause des pluyes continuelles,

1. Le Portel, sur la rive gauche de la Liane. L'affaire se place en janvier 1545.

2. La Liane. Le Pont-de-Brique, lieu dit sur la rive droite de la Liane, à 6 kil. en amont de Boulogne, comm. de Saint-Léonard et d'Isques, cant. de Saint-Omer, arr. de Boulogne. *Commentaires de Monluc*, t. I, p. 302, note 4.

3. Henry Howard, comte de Surrey, troisième duc de Norfolk.

4. Une défaite.

sur la retraitte demeurerent deux pieces d'artillerie de campagne, le reste fut retiré, et se campa ledict mareschal une lieue par delà Montreul, tirant vers Boulongne, pour avoir la commodité des vivres qui luy venoient dudit lieu de Montreul.

Mort du roy d'Escosse, et ce qui s'ensuivit. — En ce temps mourut le roy Jacques d'Escosse[1], à cause de quoy le royaume demeura fort despourveu; et pour y remedier, le Roy depescha avecques bon nombre de gens de guerre et d'argent le comte de Leno[2], de la maison de Stuart, neveu du feu mareschal d'Aubigny, qui estoit capitaine de cent hommes d'armes escossois des ordonnances du Roy, pour aller donner secours à la royne d'Escosse, veufve dudict deffunct roy et fille du duc de Guise, lequel roy ne laissa de luy et ladicte royne qu'une fille[3], seule heritiere dudict royaume. Ledict comte de Leno arrivé en Escosse, comme jeune et mal conseillé, depensa les deniers du Roy fort mal à propos, et sçachant le mal contentement que l'on avoit de luy, praticqua de se retirer au service du roy d'Angleterre[4], qui le recueillit, esperant en tirer du service, et luy donna en mariage une sienne niepce, fille de sa sœur[5], mere du feu roy d'Escosse; laquelle,

1. Jacques V d'Écosse mourut le 13 décembre 1542.

2. Mathieu Stuart, comte de Lennox (1526-1571). Il avait obtenu de François Ier des lettres de naturalité en janvier 1538.

3. Marie Stuart. — Un traité d'alliance entre la France et l'Écosse avait été signé le 15 décembre 1543. Teulet, *op. cit.*, t. I, p. 119-123.

4. Lennox passa au parti anglais vers le milieu de 1543.

5. Marguerite Tudor, sœur de Henry VIII et mère de Jacques V (1489-1539). Elle avait épousé en 1515 Archibald Douglas, comte d'Angres, et en 1526 Henry Stuart d'Annandale.

après la mort du roy Jacques le quart, pere d'iceluy feu roy, espousa un gentilhomme d'Angleterre, dont estoit issue ladicte fille. Le Roy, adverty de ladicte revolte, en toute diligence depescha le seigneur de la Brosse[1], gentilhomme de Bourbonnois, homme sage et bien advisé, pour consoler et conseiller la royne d'Escosse. Puis peu de temps après depescha le seigneur de Lorges[2], chevalier de son ordre, avecques une armée, pour donner ayde et secours au païs d'Escosse.

Armée de mer du Roy. — Le Roy, après avoir depesché pour le secours d'Escosse, se retira à Remorentin[3], auquel lieu feit sejour jusques environ le commencement du mois de may mil cinq cens quarante cinq, mais ce temps pendant ayant consideré que, laissant longuement les Anglois devant Boulongne, ils pourroient de jour en autre se renforcer et prendre pied en son royaume, qui seroit une mauvaise semence, à ceste occasion delibera, pour y remedier, chercher tous moyens de les en desloger. Parquoy ordonna de dresser une grosse armée par mer, dont auroit la conduicte l'amiral d'Annebault, et la faire si gaillarde

1. Jacques de Brosse, échanson du Roi. Il avait été envoyé avec Jacques Ménage, conseiller au Parlement de Paris, le 25 juin 1543. Teulet, *Papiers d'État, pièces et documents inédits relatifs à l'histoire d'Écosse au XVI^e siècle*, p. 141. Voir le « Discours des affaires d'Ecosse depuys le jour que nous, Jacques de la Brousse et Jacques Mesnaige, s^r de Caigny, sommes arrivez à Domberton » [24 novembre 1543]. Bibl. nat., ms. fr. 17330.

2. Le s^r de Lorges arriva à Dumbarton le 3 juillet 1545.

3. François I^er séjourna à Romorantin du milieu d'avril au début de mai 1545.

qu'elle fust pour combattre l'armée d'Angleterre, s'il la trouvoit sur la mer, et où l'occasion se presenteroit prendre pied en Angleterre. Et pour cest effect manda en Provence le capitaine Paulin, depuis baron de la Garde, pour amener vingt cinq galleres de la mer du Levant en la mer de Ponant, passant le destroit de Gibeltar, chose que l'on n'avoit encores veue, sinon l'an mille cinq cens et douze, que le capitaine Pregent en passa iiij. Aussi ordonna de vaisseaux ronds huict ou dix carraques genevoises pour renforcer son armée, lesquelles vindrent si tard qu'elles ne servirent de rien, mesmes entrans dedans la bouche de Sene, par faulte de bons pilots, s'en perdit la plus grande part[1]. Pareillement ordonna de dresser une grosse et puissante armée par terre, pour, ce pendant que son armée de mer feroit son execution, se venir camper devant Boulongne, la riviere entre deux, et là faire un fort, auquel il peust laisser quatre ou cinq mille hommes en seureté, et tenir ceux de Boulongne en telle subjection qu'ils n'eussent moyen de passer deça l'eau en ses païs, et semblablement le faisant sur la poincte vis à vis de la tour d'Ordre, empescher à coups de canon que navires ne peussent entrer dedans le havre pour secourir ceux de la ville, esperant que dedans la mi aoust que son armée de mer seroit de retour, ledict fort seroit en deffence, ainsi que l'on luy promettoit. Et ce faisant estoit deliberé, ayant reuny tous ses gens de guerre, tant de terre que de mer, marcher luy mesmes en personne, laissant dedans ledit fort trois ou quatre mille hommes, et aller assieger Guines, qu'il

1. Sur ces préparatifs, voir Ch. de La Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 412.

esperoit forcer, et là se fortifier pour tenir Calais et la terre d'Oye en subjection et par ce moyen affamer Boulongne; mais autrement en advint, ainsi que vous orrez par cy après. Et pour renforcer son armée tant de mer que de terre, il envoya en Allemagne le comte Ringrave, le colonnel Recroc et le colonnel Ludovic, qui desja avoient chacun deux mille lansquenets à son service, pour faire nouvelle levée, et remplir leurs regimens jusques au nombre de quatre ou cinq mille chacun, et en Gascongne et Languedoc envoya faire autre nouvel amas jusques au nombre de dix mille hommes pour remplir ses bandes françoises, et pour la terre ordonna chef de l'armée monsieur le mareschal du Biez.

Ayant faict telles ordonnances, le Roy partit de Remorentin pour prendre son chemin en Normandie, parce qu'il vouloit faire l'embarquement de son armée en la ville françoise du Havre de Grace, qui est à l'embouchement de la riviere de Sene, et prenant le chemin par Argentan environ la Sainct Jean, se trouva à Toucques[1]; estant audict lieu se descouvrit son armée de Levant, de quoy n'estant adverty, il estima que c'estoit celle d'Angleterre qui vousist faire descente en la basse Normandie, pour divertir son entreprinse; mais soudain vint un brigantin qui l'asseura que c'estoit son armée de Levant. Aussi peu de jours après se presenta devant le Chef de Caux[2] trente cinq navires

1. François Ier séjourna à Argentan du 4 au 15 juin et à Touques (cant. de Trouville, arr. de Pont-l'Évêque, Orne) le 27 juin.

2. Le Chef-de-Caux, aujourd'hui Sainte-Adresse, cant. du Havre (Seine-Inférieure).

anglesches, qui tirerent à coup perdu en terre; mais ayans cognoissance de noz galleres qui approchoient, feirent leur retraitte à Portemuth[1].

Embrazement du carraquon. — Audit lieu de Toucque, le seigneur de Langey vint trouver le Roy, qui l'avoit depesché aux frontieres de Champagne pour recueillir les lansquenets, lequel luy apporta nouvelles de leur descente à Mezieres et qu'il les avoit acheminez par estappes, suivant son commandement, le chemin droict à Montreul. Ayant le Roy cest advertissement de la venue desdicts lansquenets, qui estoit la principale force qu'il attendoit, manda au mareschal du Biez que incontinent qu'ils seroient arrivez à Montreul, il eust à marcher à Boulongne, et commencer le fort dont j'ay parlé cy dessus, et qu'il eust à luy faire entendre le temps que ledict fort pourroit estre en deffence; et luy feit envoyer six ou sept mille pionniers et bon nombre de charroy pour conduire fascines, gazons et autres choses necessaires pour cest effect. Le mareschal du Biez, par le gentilhomme qui alla devers luy, manda au Roy que dedans la mi aoust le fort seroit en deffence, ce qui n'advint toutesfois, comme cy après je vous reciteray. Sur l'asseurance d'iceluy mareschal, le Roy dressa son estat et meit son but sur icelle, et quant et quant le sixiesme jour de juillet, feit faire voille à son armée de mer, laquelle estoit assemblée au Havre de Grace, et luy pour la voir partir estoit sur le Chef de Caux, dont il pouvoit tout descouvrir. Mais tirant les ancres du carraquon, qui estoit le plus beau navire de la mer de

1. Portsmouth. L'affaire est du 3 juillet. Voir Ch. de La Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 417-418.

Ponant, et le meilleur à la voille, portant huict cens tonneaux de charge, dedans lequel devoit estre la personne de l'Amiral, pour le combat, le feu se meit au fougon, tellement qu'on ne le sceut jamais sauver, qu'il ne fust consommé en cendres[1]; et y avoit cent grosses pieces d'artillerie de bronze, mesmes y estoit l'argent du Roy, lequel fut sauvé. Plusieurs, voulans eviter la furie du feu, se precipiterent en la mer; les galleres en sauverent beaucoup, mais depuis que le feu vint au bas dudict navire, elles furent contraintes de prendre le large, car le feu se donna en l'artillerie, de sorte que la batterie, qui se faisoit de si grand nombre de pieces, mettoit en fonds tout ce qui se trouvoit devant, derriere et aux costez. Le nombre des navires ordonnez pour l'armée montoit à cent cinquante gros vaisseaux ronds, sans compter soixante flovins et vint cinq galleres, lesquels tous ensemble se leverent ledit sixiesme jour de juillet, tant du Havre de Grace que de la Fosse d'Eure[2], Honfleu, Harfleu et Dieppe, et prindrent la volte pour tirer vers l'isle d'Huicht[3] et le havre de Portemuth en Angleterre, auquel lieu de Portemuth estoient les forces de mer du roy d'Angleterre, lesquelles nostre armée cherchoit à combatre.

Le dixhuictiesme jour dudit mois de juillet mille cinq cens quarante cinq, estant arrivé monsieur l'Amiral près l'isle d'Huicht, manda le baron de la Garde avecques quatre galleres, tant pour recognoistre l'isle

1. L'incendie est du 12 juillet. Voir Ch. de La Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 419.

2. Leure est aujourd'hui un faubourg du Havre.

3. L'île de Wight.

jusques à la pointe de Saincte Heleine que pour considerer la contenance des ennemis. Ceste pointe est par où l'on entre dedans le canal[1] qui fait la separation de l'isle d'Huicht et Angleterre, regardant devant vis à vis de Portemuth. L'armée des ennemis estoit de soixante navires esleuz et très bien ordonnez en la guerre, quatorze desquels, à la faveur du vent de terre, sortirent de Portemuth d'une grande promptitude, et en si bel ordre que l'on eust dit qu'ils attendoient de pied coy nostre armée pour la combatre. Mais monsieur l'Amiral, allant contre eux avecques le reste des galleres, sortit aussi le reste de leur armée hors du Havre au devant de luy; où après avoir long temps combattu à coups de canon, les ennemis commencerent à se couler à main senestre au couvert de la terre, en lieu où ils estoient deffendus par quelques forteresses qui estoient sur la falaize, et de l'autre costé de bans et de rochers couverts d'eau, lesquels sont assis au travers du chemin, laissans seulement une entrée estroitte et oblique pour passer peu de navires de front[2]. Ceste retraitte et la nuict qui approchoit mirent fin au combat de ce jour, sans que en tant de coups de canon et d'autre artillerie qui furent tirez eussions receu perte notable. Quand les galleres furent de retour près de la pointe Saincte Heleine, vindrent nouvelles à monsieur l'Amiral que la *Maistresse* (qui estoit le meilleur et principal navire de nostre armée, et sur lequel il avoit deliberé de combatre) couloit en fons et qu'il n'y avoit autre esperance que de sauver

1. Le canal de Spithead.

2. Sur la bataille de l'île de Wight (18-21 juillet), voir Ch. de La Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 420-424.

les hommes et l'argent du Roy, lequel estoit dedans pour le payement de l'armée. La cause de ce dommage fut (à ce que l'on presumoit) que sortant du havre de Honfleu pour se jetter à la rade, ledit navire toucha en terre, et de ce heurt là quille et gaborts s'estonnerent, de sorte que les joints des planches s'ouvrirent tant que les estouppes qui estoient mal pressées dedans lesdits joints vindrent à s'abreuver, tellement que le jour d'après ce navire, estant agité d'un vent fraiz, feit tant d'eau que l'on ne pouvoit plus fournir à l'evacation.

Estant monsieur l'Amiral venu pour donner remede tant aux hommes qu'audict navire, trouva que le seigneur de la Mailleraye, vice amiral de France, l'avoit ja fait descharger et renvoyé au Havre pour le radouber. Ce faict, ledict Amiral ayant deputé un autre navire pour luy, disposa de l'ordre des batailles pour le lendemain. L'ordre fut que le navire qu'il avoit esleu pour representer celuy qu'on avoit renvoyé au Havre, dedans lequel devoit estre sa personne, seroit au front accompagné de trente navires qu'il avoit esleuz; le seigneur de Boutieres costoyant ce bataillon sur la corne droite, accompagné d'autres trente six navires; le baron de Curton[1] feroit la corne senestre, armé de pareil nombre de navires; et consideré l'avantage du lieu où se tenoient les ennemis, fut ordonné que dès le matin les galleres les iroient trouver à l'ancre pour les escarmoucher à coups de canon le plus furieusement qu'ils pourroient, et en combattant se retireroient vers noz batailles, pour y attirer (s'il estoit possible)

1. Joachim de Chabannes, baron de Curton.

noz ennemis pour les avoir au large au combat et les tirer hors du destroit. Ceste ordonnance fut très hardiment executée, mais le temps feit par son changement telle commutation de danger, qu'on n'eust sceu juger, en si peu d'espace de temps, auquel fortune se monstreroit plus favorable à eux ou à nous ; car au matin, à la faveur de la mer qui estoit calme sans vent ne fureur de courante, noz galleres se pouvoient regir et manier à leur plaisir et au dommage des ennemis, lesquels n'ayans pouvoir de se mouvoir par faulte de vent, demeuroient appertement exposez à l'injure de nostre artillerie, qui avoit plus grande prinse sur leurs navires que les navires sur elles, d'autant qu'ils sont plus eminens et plus corporus, et que par l'usage des rames noz galleres pouvoient fouyr et decliner le danger et gaingner l'avantage.

Fortune entretint nostre armée en ceste sorte plus d'une heure, durant lequel temps, entre autres dommages qu'en receurent les ennemis, la *Marirose*[1], l'un de leurs principaux navires, à coups de canon fut mis au fonds, et de cinq ou six cens hommes qui estoient dedans ne s'en sauva que trente cinq. Le *Grand-Henry*[2], qui portoit leur amiral, fut tellement affligé, que s'il n'eust esté soustenu et secouru des prochaines navires, il faisoit une mesme fin ; autres plus memorables pertes eussent ils faict, si le temps ne se fust tourné en leur faveur, qui non seulement les exempta de ce peril, mais fut fort propice à nous courir sus, en se levant seulement un vent de terre, lequel avecques

1. La *Mary-Rose*.

2. Le *Great-Henry*, ou *Henry-Grâce-à-Dieu*. L'amiral était John Dudley, vicomte Lisle.

la courante les apportoit à plaine voille sur noz galleres. Et fut ceste mutation si soudaine que noz gens à peine eurent loisir ne la commodité de girer les proues; car au temps de la bonasse que vous avez ouy et à la chaleur du combat, les galleres estoient si fort approchées, venans si soudain les navires sur elles de telle impetuosité, que sans aucun remede leur passoient par dessus le corps et les mettoient en fonds, si par une grande asseurance des chefs, adresse et experience des mariniers et de la chiorme, on n'eust donné force et celerité extreme à tourner les galleres. Et par ces moyens ayans noz gens giré les proues avecques l'agilité des rames et faveur des voilles, s'esloignerent en peu d'heures à la portée du canon et commencerent à eslargir la vogue et alentir leurs cours, pour attirer les ennemis, ainsi que leur estoit ordonné, hors des bans et difficultez des lieux cy dessus exposez.

Il y a une espece de navires particulieres, dont usoient noz ennemis, en forme plus longue que ronde et plus estroitte beaucoup que les galleres, pour mieux se regir et commander aux courantes qui sont ordinaires en ceste mer; à quoy les hommes sont si duits qu'avecques ces vaisseaux ils contendent de vitesse avecques les galleres, et les nomment ramberges. Il s'en trouva quelques unes à ceste retraitte, qui d'une incroyable velocité suivoient noz galleres en pouppe et les molestoient de leur artillerie très instamment, de quoy elles ne se pouvoient deffendre n'ayans artillerie en pouppe; parquoy eust fallu qu'elles eussent retourné sur eux, et ce faisant, se fussent mises en evidente perdition, car girant pour les combattre, les ennemis avoient temps de les aborder à plaine voille et par

ainsi les trebuscher. Toutesfois le prieur de Capoue[1], frere du seigneur Pierre Strosse, ne pouvant plus comporter ceste indignité, se confiant en l'agilité de sa gallere, commença à tourner sur un, lequel ayant devancé les autres, tenoit presque une de nos galleres par pouppe; mais ce navire pour estre plus court, tourna plus tost et redressa son chemin devers son corps de bataille; et depuis ne luy, ny les autres, se meirent à suivre. Cependant monsieur l'Amiral estoit dedans son navire, ayant fait mettre les autres en armes selon l'ordonnance cy dessus exprimée, et ja estoit pour donner le signe de combat, s'il n'eust veu les ennemis eux retirer de leur chasse et reprendre le chemin de leur fort; à quoy il cogneut seurement qu'ils attendoient qu'à la confiance de noz forces nous vinssions temerairement à les trouver à nostre desavantage, et que leur intention estoit de suivre noz galleres en tant qu'ils le pourroient faire sans riens hazarder, esperans nous attirer sur les bans et battures. En ce conflict nous feismes perte de quelques forçats et de quelques soldats privez; d'hommes de nom, il ne s'en perdit pas un.

Descente de monsieur l'Amiral en Angleterre. — Ayant monsieur l'Amiral comprins l'intention des ennemis, se resolut de tenter par autres moyens de les attirer; car ayant nouvelles que le roy d'Angle-

1. Leone Strozzi, prieur de Capoue, avait été chargé, le 12 mars 1539, du commandement de deux galères par François Ier. Voir J. Fournier, *l'Entrée de Léon Strozzi, prieur de Capoue, au service de la France, 1539*, dans le *Bulletin de géographie historique*, 1902, et L. Romier, *les Origines politiques des guerres de religion en France*, t. II, p. 161-162; Ch. de la Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 373, 433, etc.

terre estoit arrivé à Portemuth, eut opinion que faisant descente en terre, gastant et bruslant son païs à sa veue et presque entre ses mains tuant ses hommes, que l'indignation qu'il prendroit de telle injure, la compassion qu'il auroit du sang et mort de ses subjects, et le gast et bruslement de son païs l'esmouveroient tant qu'il feroit partir ses navires pour aller au secours, principalement n'en estant esloigné de deux traits de canon; ou s'il n'y vouloit entendre, le desplaisir de ses subjects se voyans n'estre en rien relevez de la presence du prince, pourroit engendrer quelque sedition et mutinement au païs. La descente se feit en trois divers lieux tout en un temps pour tenir la force des ennemis separée. En un costé fut mandé le seigneur Pierre Strosse pour descendre au dessus d'un petit fort, où les ennemis avoient quelque artillerie, dont ils battoient noz galleres par flanc; là dedans s'estoit retiré un nombre de gens de pied du païs, lesquels ayans veu la hardiesse des nostres, abandonnerent le fort et se meirent en fuitte dedans un bois taillis vers les parties mediterranes; noz gens à la poursuitte en tuerent quelques uns et bruslerent les maisons circonvoisines.

En autre endroict descendit le seigneur de Tais, general des gens de pied, et avecques luy le baron de la Garde, general de noz galleres. Eux n'ayans trouvé resistence à leur descente tirerent avant, pour recognoistre et considerer le païs, mais ils n'allerent gueres loing qu'ils ne trouvassent aucuns escadrons de gens de pied, qui par voyes secrettes et couvertes par les bois s'estoient assemblez ès lieux plus opportuns pour le combat à leur avantage. A la confiance

de quoy ils feirent teste à noz gens et en blesserent quelques uns, et entre autres le seigneur de Moneins y eut la main droite persée d'un coup de flesche; mais le reste de noz gens marchans en bataille leur feirent abandonner leur lieu, et se retirerent à vau de roupte par les mesmes chemins qu'ils estoient venus, par lesquels on ne les pouvoit suivre qu'en desordre et à la file.

En autre endroict descendirent les capitaines Marsay[1] et Pierre Bon, capitaines de galleres, lesquels furent blessez en un combat contre une troupe d'Anglois qui s'estoient assemblez. Les autres gens de guerre estoient cependant ès navires attendans le commandement de monsieur l'Amiral pour sortir; aucuns desquels voyans le feu de tous costez par païs et la lisiere de la mer abandonnée à nostre liberté, descendirent secrettement et sans congé en lieu esloigné de leur coronnal, pour n'estre par luy empeschez; lesquels descendus sans conduite et sans chef pour leur commander, s'espandirent plus franchement par le païs et sans consideration; ayans à la veue des ennemis gaingné le hault d'une montagne qui traverse l'isle de Huicht en largeur, furent assaillis par gens de cheval et de pied si vivement que quelques uns furent tuez et autres prins, et le reste poursuivis en desordre jusques au bas de la montagne près de la marine, où à faveur de nostre armée et d'une haye et fossé qu'ils trouverent, se rassemblerent et firent teste à l'adveu[2] de leurs compagnons qui estoient dedans les navires; dont plusieurs, de ce esmeus, monterent

1. André de Marsay, capitaine du château d'If (Marseille).
2. A l'approbation.

en barque en grande haste et allerent à leur secours, qui leur donna tel cueur qu'ils regagnerent la montagne, mettans les ennemis en chasse, qui se retirerent loing en terre jusques à un ruisseau, qu'ils passerent par dessus un pont qu'ils couperent pour crainte d'estre suivis des nostres, et là se tindrent cois attendans du renfort. Cela venu à la cognoissance de monsieur l'Amiral, craignant que ses gens estans sans chef vagabonds ne receussent quelque honte, commanda au seigneur de Tais d'y aller en personne pour les faire retirer, ce qu'il feit.

Opinions des capitaines de ce que devoit faire l'armée de mer. — Le jour ensuivant, ledit seigneur Amiral ayant veu que par nul moyen se pouvoient attirer les ennemis au combat, delibera les aller assaillir au lieu où ils estoient; et sur cette deliberacion assembla en public tous les pilots, capitaines et mariniers, pour mieux entendre la nature et la qualité du lieu et le remede que l'on pourroit prendre contre la difficulté des bans cy dessus mentionnez, leur remonstrant combien nous estions superieurs, tant de nombre de navires que de valeur d'hommes, et quel proffit porteroit au Roy et au royaume une telle victoire, laquelle il tenoit certaine, qui pourroit aller jusques à eux. Les hommes, tant capitaines que soldats, se trouverent prompts de vouloir aller au combat, mais l'incommodité du lieu leur apportoit tant de hazards que les capitaines de marine et pilots asseuroient n'estre possible d'y aller sans evidente perte. Et les raisons qui les mouvoient estoient telles qu'il falloit entrer par un canal par lequel ne pourroient arriver que quatre navires de front, ce qu'aisement les ennemis pouvoient deffendre, presen-

tant pareil nombre de navires en teste; avecques ce on n'y pouvoit aller qu'en faveur de la courante et du vent, et quand les quatre premiers navires seroient empeschez, ladite courante porteroit sur eux les autres qui les suivroient et les fracasseroient; et outre cela, qu'ils avoient à combattre près de leur terre, de laquelle à coups de canon ils seroient favorisez à nostre prejudice; ce qu'encores n'estant receu en consideration, il devoit estre certain que si les navires s'abordoient et accrochoient, la force de la courante les jetteroit en terre les uns sur les autres. En cest endroit fut parlé de combattre à l'ancre, à quoy respondirent les pilots que les cables se pourroient couper, et là où ils ne se couperoient, que le danger n'en seroit moindre, car la courante est de telle nature qu'elle fait tousjours girer la proue des navires devers soy, et en ce faisant se monstreroit la pouppe de noz navires à noz ennemis en lieu de leur presenter la proue ou le costé. A ces raisons en adjousterent une autre, qu'ayant jetté l'ancre les navires ne s'arresteroient pas tout court, car ils vont de telle force que les contraignant, ils tresbucheroient ou romproient l'ancre ou cable, et partant il fault filer et couler les cables peu à peu, pour par ceste mesme sorte arrester les navires et venans à ce faire, ils pourroient aller jusques à toucher la terre et s'ouvrir et perdre.

Ces raisons se trouverent si apparentes que l'on n'y pouvoit contredire; mais monsieur l'Amiral et autres capitaines, craignans que les pilots (combien qu'ils fussent tous conformes à leur dire) ne feissent par couardise les choses plus difficilement qu'elles n'estoient, ne se voulut satisfaire qu'il n'eust envoyé

sonder le fonds du canal, mesmes sa largeur, et considerer l'avantage que le dedans du goulphe portoit aux ennemis; et pour ce faire donna commission à trois pilots accompagnez d'autant de capitaines pour la nuict sonder tout à loisir et vaquer à cest affaire. Le matin à leur retour ils feirent rapport tout conforme à ce que vous avez ouy, et dirent davantage que l'entrée du canal n'estoit droite, mais sinueuse et tirant vers les ennemis, de sorte qu'un navire estranger y pourroit à peine rentrer sans pilote, et y allast il sans souspeçon ne doute du combat. Le rapport faict en la presence des capitaines, l'on meit en deliberation ce qui seroit plus expediant pour le service du Roy, ou se lever de là pour prendre chemin vers Picardie et favoriser noz gens et empescher le secours des Anglois d'aller à Boulongne, ou d'entendre à la fortification de l'isle d'Huicht, qui seroit au grand dommage du royaume d'Angleterre. Entre autres raisons qui induirent aucuns seigneurs assistans à vouloir fortifier l'isle, furent celles cy, que l'ayans en nostre puissance, aisement nous viendrions à estre seigneurs de Portemuth, qui est un des plus beaux ports d'Angleterre, et par ce moyen tiendrions les ennemis en incroyable despence, ayans à entretenir continuellement armée tant par mer que par terre pour faire teste à noz gens, et outre nous serions sur le passage d'Espagne et Flandres que nous tiendrions à nostre plaisir, et qu'avecques le temps l'isle se pourroit cultiver et rapporter vivres pour la nourriture de la garnison que le Roy y tiendroit.

Ces utilitez semblerent grandes et fortes à considerer, mais au contraire debattoient autres difficultez

non de moindre consideration : la premiere, que au lieu trouvé plus commode à fortifier, pour estre de forme demy circulaire, faudroit, à l'opinion du seigneur de Tais et de Sainct Remy[1] et autres à ce cognoissans, edifier trois forteresses tout en un temps, deux sur les deux pointes du demy cercle, pour la deffence de la rade et protection de noz navires, et une autre sur la rotondité pour loger nos gens ; ce qui monteroit à extreme despence et ne se pourroit achever en moins de temps que de trois mois, encores qu'on eust six mille pionniers, et que le lieu estoit tel pour estre au cueur des ennemis, que l'on n'y pourroit laisser moins de six mille soldats, chose impossible pour l'heure, laissant les vaisseaux armez. Et outre plus que l'armée ne se pourroit esloigner que les forts ne fussent en deffense ; et de demeurer il leur estoit impossible, n'ayant port contre la fureur et tourmente des vents, ny vivres abondamment, et s'approchant l'arriere saison qui est pluvieuse et venteuse, les navires n'y pourroient estre seurement, ny les soldats qui seroient laissez en terre ne pourroient resister à l'injure du temps, n'ayans habitation pour se tenir à couvert, ny tentes, ny couvertures. Lesquelles incommoditez deduites divertirent les autres de leur opinion et fut conclu à differer ceste entreprise jusqu'à la response de la volonté du Roy. Quant à mon opinion, ne desplaise à celle des seigneurs de Tais et de S. Remy, il me semble que veue l'affection et le moyen qu'avoit le Roy de se mettre en repos contre son ennemy le roy d'Angleterre, il se presenta une occasion pour ce faire,

1. Jean de Saint-Rémy, commissaire ordinaire de l'artillerie, un des cent gentilshommes de l'hôtel du Roi.

laquelle mal aisement de long temps s'offrira; mais Dieu conduit les choses en la forme qu'il luy plaist.

Deffaite du chevalier d'Aux. — Cependant les galleres se rafreschirent d'eau, pour le soir survenu faire voille vers Douvres, costoyant ladite isle d'Huicht, pour de là traverser à Boulongne. L'endroit qui se trouva plus commode à prendre l'eau estoit en un lieu au dessous de la montagne, qui faict la lisiere de l'isle à l'encontre du Havre de Grace, là où estant venu, le chevalier d'Aux, Provençal, capitaine des galleres faites en Normandie, pour n'estre empesché en son aiguade de peur que ses gens en ceste occupation ne fussent assaillis au despourveu, alla à terre pour asseoir son guet, ne s'asseurant du tout en son argousin; l'ayant assis en compagnie d'une trouppe de gens qui l'avoient suivy au sortir de la gallere, pour mieux encores descouvrir, monta au haut de la montagne où il trouva une embuscade d'Anglois, qui luy vindrent courir sus si vivement, que ses gens n'ayans loisir de se recognoistre se meirent en fuitte et l'abandonnerent. En cest instant ledit chevalier fut frappé d'une flesche au genoil, qui le feit tresbucher; puis se relevant fut frappé sur la teste d'un coup de vouge (qui sont armes que portent lesdits Anglois) si rudement qu'on luy feit voler le morion hors de la teste et tresbucher une autre fois, et alors un autre coup luy fut redoublé, lequel luy feit tomber la cervelle à terre; qui fut grande perte pour le service du Roy, car il estoit très vaillant et experimenté gentilhomme[1].

Pendant que quelques uns des leurs s'amuserent à

1. Blacas d'Aups, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fut tué le 21 juillet. Voir Ch. de La Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 423.

le desarmer, les autres poursuivirent noz gens qui ne se recogneurent ny arresterent jusques à ce qu'ils fussent arrivez près de la marine. Quoy voyant monsieur l'Amiral envoya le seigneur de Tais pour les ralier et faire tenir fort en quelques maisons prochaines, pour ne mettre en desordre ceux qui estoient à prendre l'eau. A son arrivée, un nombre de bons et asseurez soldats qu'il avoit menez quant et luy, et autres qui faisoient escorte aux aquerots, mis en esquadron, marcherent droit aux ennemis et les repousserent à la montagne, au moyen de quoy ne receut autre perte. Le prieur de Capoue fut en un autre endroit assailly, mais il se trouva si bien accompagné et avoit si bien pourveu à ses affaires, qu'après en avoir mis plus de trente au fil de l'espée, meit les autres à vau de roupte. Sur le soir, monsieur l'Amiral se retira, et le lendemain feit partir ses navires, demeurant à l'arriere garde avecques les galleres pour soustenir les ennemis, où ils feroient quelque saillie. Sur le partement de noz navires le vent fut si à propos, qu'ils arriverent à Valseau[1], loing d'Huicht quatorze lieues, ayant que les galleres les peussent attaindre. Ce lieu, pour estre plain et descouvert, sembla si beau à noz gens qu'il print volonté à un bon nombre d'y descendre, ce qu'ils feirent en l'absence de leur coronal, sans ordre ny conduitte; et s'estans un peu esloignez de la marine vers un village qu'ils veirent escarté, ils y donnerent, pensans y faire butin; mais ils y furent attendus des ennemis auprès d'un ruisseau assez profond, à cause du reflus de la mer, lesquels voyans partie de noz gens avoir passé par des-

1. Selsea?

sus quelques planches sortirent soudainement d'un petit fort où ils s'estoient embuschez, et après le pont rompu, pour clorre le passage aux autres, chargerent sur ceux qui estoient de leur costé si vigoureusement qu'ils les contraignirent de sauver leur vie à la fuitte; mais au repasser le ruisseau, une partie furent emportez de la courante et noyez, quelques uns qui sceurent nager forcerent l'impetuosité de l'eau et se sauverent à la faveur de leurs compagnons, lesquels estans de l'autre costé de l'eau les soustindrent à coups d'arcbouze.

En ces entrefaictes arriva monsieur l'Amiral, lequel à coups d'artillerie repoussa les ennemis et leur feit quitter le fort, et par ce moyen retira ses gens. Sur le soir il feit voille vers Blanchef[1]; puis, costoyant la Rie[2] jusques auprès de Douvres, dressa son chemin vers Boulongne, où il refreschit de vivres l'armée de mer, et meit en terre au Portet[3] près Boulongne, pour renforcer nostre armée de terre, quatre mille hommes et trois mille pionniers, laissant son armée de mer pourveue. Par là vous pouvez cognoistre qu'il pouvoit laisser en l'isle d'Huicht lesdits quatre mille hommes et quatre mille pionniers, qui estoit suffisamment pour garder ladite isle, attendant nouveau refreschissement, et leur pouvoit laisser vivres (à ce que j'entendis des munitionnaires) pour un mois ou cinq semaines. Cependant, les vents d'aval se meirent à soufller partant de devant Boulongne, de sorte que nostre armée de mer, pour se mettre en lieu de seureté,

1. Beachy Head, près de Eastbourne.
2. Rye, entre Hastings et le cap Dunge Ness.
3. Voir *supra*, p. 280, n. 1.

fut contrainte de relascher pour chercher le couvert vers Angleterre; où estant venus en un lieu appelé les Perrais[1], et là detenus par la force du vent et d'une grosse mer, sembla au roy d'Angleterre s'estre presenté à luy l'occasion de deffaire nostre armée. Parquoy ne voulant perdre ceste occasion, en toute diligence feit mettre en mer son armée, qui montoit à cent bons navires, pour nous venir trouver à la faveur de ce temps, qui les apportoit par la pouppe et à plaine voille sur nous. Entre autres raisons qui luy donnoient esperance de victoire estoit que la violence des vents et la commotion de la mer nous osteroient l'usage et le service de noz galleres, et que son armée se presentant devant la nostre, la contraindroit sans combattre ou de donner en terre et se perdre, ou de passer le destroit de Calais, chose qui ne se pouvoit faire sans desordre et grand danger.

L'un et l'autre party luy sembloit aisé, car si nous attendions à nous lever jusques à ce que les eussions en teste, et si alors nous venions à desancrer, la courante et les vents qui les apportoient sur nous, par force nous jetteroient en terre; au contraire, si nous attendions, ils nous trouvoient escartez les uns des autres, et ne nous estoit possible pour la crainete du mauvais temps de nous tenir serrez, et eux nous abordans en si grand avantage nous forceroient et nous jetteroient à travers. Outre plus, et si pour obvier

1. Sur ce combat de Beachy Head (15 août 1545), voir la *Relation du combat naval entre les François et les Anglois en l'année 1545, le jour de Nostre-Dame d'aoust*, par P. Strozzi, publiée dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1891, p. 325-329, et Ch. de La Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 425-428.

à ces inconveniens voulions prevenir à ladicte arrivée et nous lever de bonne heure, la mer et le vent nous forceroient d'aller en Flandres, où nous aurions à passer le destroict, qui nous seroit au retour empesché et deffendu; avec ce il seroit possible que le temps contraire nous retiendroit là si longuement que nous y pourrions avoir faulte de vivres, et cependant les ennemis qui, pour nous attendre au passage, viendroient à Boulongne pourroient destourber les forts que le Roy avoit deliberé d'y faire. A quoy monsieur l'Amiral vouloit par tous les moyens du monde remedier; ces choses requeroient aussi prompt et soudain remede que les dangers que vous avez ouys estoient grands, car un Flament qui, la nuict precedente, s'estoit enfuy d'avec eux asseuroit que le jour mesmes ou le lendemain, matin ils se pourroient trouver sur nostre armée.

Monsieur l'Amiral ayant toutes ces considerations, par l'advis des capitaines conclud qu'au changement du flux, si aussi le vent venoit à changer ou calmer, qu'on se leveroit pour se jetter en haulte mer, dressant tousjours le chemin vers l'ennemy afin de le pouvoir combattre ou large et gaingner le vent; et là où le temps le forceroit de demourer, il ordonna que les galleres iroient soubs une pointe approchant d'eux qui les couvroit du vent, et là où ils estoient se tiendroient les vaisseaux, les pouppes vers la terre, et les grands navires se mettroient en bataille un peu au dessoubs tant serrez que le temps le permettoit, afin que l'armée des ennemis venant à executer son entreprinse, et voulant aborder noz navires, eust à passer par devant les galleres qui leur demoureroient par ce

moyen au dessus du vent. Et là ou par craincte de cest inconvenient les ennemis voudroient arriver de bonne heure pour combattre les galleres, ils ne le pourroient faire estans en si peu d'eau, mesmes que leurs petits navires n'en pourroient approcher sans toucher en terre; avec ce pour le peu d'intervalle qui seroit entre les galleres et les navires, il pourroit advenir que non seulement les ennemis passeroient oultre les galleres, mais la courante estoit telle qu'elle les pourroit jetter delà noz navires.

La chose ainsi resolue, on attendit le changement du flux, à l'ancre, pour veoir ce que le temps nous apporteroit; mais nous trouvasmes que le temps persevera en sa fureur tout ce jour, dont fusmes forcez d'attendre la marée le lendemain, qui nous fut tant favorable et bonasse avecques changement de vent que nous pensames partir et dresser le chemin la part où avions nouvelles de trouver les ennemis. La bonasse augmenta tellement peu à peu que sur le midy nous ne souhaitions riens plus que de rencontrer ceux qui bravoient de nous venir trouver. Et sur ce poinct descouvrans quelques voilles, soudain noz galleres feirent diligence de les aller recognoistre; les ayans approchez, se trouva qu'ils estoient Flamens, et par eux s'entendit que l'armée de l'ennemy n'estoit pas loing de là. Monsieur l'Amiral l'ayant entendu alla au navire rond qu'il avoit choisi pour combattre l'amiral d'Angleterre et manda les galleres donner plus avant pour en sçavoir plus certaines nouvelles; lesquelles au poinct du jour vindrent à la veue des ennemis. Monsieur l'Amiral les suivit avecques l'armée en toute diligence, mais le temps estoit si calme qu'il

ne pouvoit avancer chemin qu'autant qu'il estoit porté par les courantes. Les ennemis ayans la veue de noz galleres, pour ne demourer entre icelles et nostre armée par ce temps calme, faisoient grande diligence de gaingner le dessus du vent, ce que noz galleres à toutes forces vouloient avoir; en quoy les armées voguerent presque tout le jour costoyant l'un l'autre de si près qu'aisement l'on pouvoit compter les navires et juger de leur grandeur.

Retraicte de monsieur l'Amiral. — En ceste navigation les ennemis portoient tousjours les proues devers la mer, faisans contenance de vouloir combattre, sans toutesfois qu'ils perdissent la veue de leur terre; mais enfin ayans veu nostre armée au dessus du vent et suivre en bonne ordonnance sans plus dissimuler, meirent les voiles et dresserent leur chemin en pouppe vers l'isle d'Huicht. Dont s'estant advisé le baron de la Garde, pour les retarder et donner temps à nostre armée d'approcher, print opinion de donner en queue sur quelques navires qui, pour estre pesants, estoient demourez assez loing des autres, et par ce moyen le reste de l'armée alentiroit sa retraite; mais sur le champ le vent se refreschit, sans toutesfois commotion ne tourmente de la mer, qui fut cause qu'ils se retirerent sans desordre; si est ce qu'on eut loisir d'estre plus de deux heures au combat avecques eux, et de si près qu'à peine pouvoit on descharger nostre artillerie. Il n'y a faulte qu'ils n'espargnoient les nostres, mais noz galleres pour estres plus basses estoient moins exposées à la fureur de leur artillerie. L'escarmouche fut bien chaulde, car le matin il fut veu en mer plusieurs corps morts et forces pieces de bois, et ne fut pas

tiré moins de trois cens coups d'artillerie tant d'un costé que d'autre. En combattant la courante et le vent portoit les ennemis tout droit vers leur port, et la nuict vint qui meit fin au combat. Le matin, quand on les alla recognoistre, on les trouva en lieu de seureté; par quoy monsieur l'Amiral print son chemin vers le Havre de Grace, pour refreschir son armée et descendre grand nombre de malades qui estoient sur noz navires; les gros vaisseaux vindrent descendre au Havre de Grace. Monsieur l'Amiral, estant adverty que le Roy estoit à Arques[1], alla sur une gallere descendre à Dieppe deux lieues près dudict lieu d'Arques, qui fut le lendemain de la mi aoust.

Du fort devant Boulongne. — Vous avez entendu cy devant, comme le mareschal du Biez avoit asseuré le Roy, que son fort commencé devant Boulongne seroit en deffence à la mi aoust; parquoy (estant ce jour venu) le Roy esperant executer l'entreprinse de Guines, dont est parlé cy dessus, depescha le sieur de Langey sur chevaux de poste pour aller en son camp devant Boulongne et luy faire rapport de l'estat auquel il trouveroit ledict fort. Lequel y estant arrivé, le trouva aussi peu en deffence que huict jours après qu'il fut commencé; car premierement il n'estoit assis sur la poincte qui estoit ordonnée, vis à vis de la tour d'Ordre, pour empescher l'entrée du havre, mais il estoit planté en un lieu appelé Oultreau[2], vis à vis de la basse Boulongne, où il n'empeschoit en façon du monde l'entrée dudit havre. Les raisons qu'en don-

1. François Ier séjourna à Arques du 11 au 19 août.
2. Outreau, cant. de Samer, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

noit le mareschal du Biez, pourquoy il n'y avoit esté planté, estoient qu'on luy avoit faict entendre qu'il ne s'y trouveroit eau et que pour les vents les soldats n'y pourroient faire demeure; aussi le mareschal du Biez se confioit en un Italien nommé le capitaine Antoine Mellon[1], pensant qu'il fust bon fortificateur et homme de guerre. Ledict Mellon ne sçachant ses mesures avoit composé son fort de cinq bouleverts en quintangle; et à ce que ledict fort fust plustost en deffence avoit fait les fossez tant des bouleverts que des courtines de quarante pieds de large et de profondeur dix huict pieds, esperant sur le bord du fossé par dedans y faire seulement un rempart en forme de parapet, pour se couvrir, d'autant qu'il n'y avoit montagne qui luy commandast. Mais estans lesdicts fossez parachevez et les terres jettées dedans pour servir à faire ledict parapet, estimant qu'il ne faudroit plus que les fascines et gasons, se trouva qu'il avoit prins ses mesures si courtes, estimant le bas sur le hault, n'ayant esgard au taluz qu'il estoit besoin de luy donner, que les bouleverts se trouverent si petits qu'il n'y avoit lieu où l'on eust sceu loger une piece d'artillerie; et mesmes le dedans du fort se trouva si serré qu'il n'y eust eu espace pour loger cinq ou six cens hommes. Parquoy il fallut remplir lesdicts fossez; et parce qu'en les remplissant de terre remuée, la falloit lier de fascines et de gros chesnes debout, de sorte que pour ce faire on fut contrainct d'y mettre la pluspart de tous les chesnes de la forest de Hardelot, voisine de lieue et demie de

1. Antoine Mellon ou Melloni; sans doute le même que le colonel général des troupes italiennes levées en 1542. *Catalogue des Actes*, t. VII, n° 24910.

là, pour les planter debout à soustenir ledit rempart, tout le charroy, tant de l'artillerie qu'autre qui avoit accoustumé d'amener les fascines et gasons, fut employé, et tout ce qu'en six sepmaines ou deux mois avoit esté faict, demeura inutil; de sorte que ce fut autant d'argent et de temps perdu. Le seigneur de Langey, retournant devers le Roy qu'il trouva à Senerpont[1], feit ce rapport; mais le lendemain arriva le seigneur de Sainct Germain[2], guascon, devers le Roy, envoyé de la part du mareschal du Biez, lequel asseura le Roy que dedans huict jours le fort seroit en deffence. Le Roy adjoustant foy au dire dudit seigneur du Biez, qui estoit son lieutenant general et mareschal de France, esperant que le rapport seroit veritable, s'achemina pour marcher en avant et s'en alla à Forestmonstier[3], abbaye près de Rue[4], duquel lieu depescha ledict Langey derechef pour aller audict fort et y faire sejour de huict jours, et considerer de jour à autre combien se haulsoient ses bouleverts et courtines, afin que par ce moyen on peust faire jugement dedans quel temps on se pourroit asseurer que le Roy se peust ayder de son armée pour luy servir ailleurs; laquelle armée estoit de douze mille lansquenets, douze mille hommes de pied françois, six mille Italiens à

1. Senarpont sur la Bresle, cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens (Somme). François Ier y était entre le 25 et le 30 août.

2. Sur M. de Saint-Germain, voir les *Commentaires de Monluc*, t. I, p. 302, note 3; *Catalogue des Actes*, t. IX, p. 33; *Correspondance d'Odet de Selve*, p. 47.

3. Forestmoustiers, cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville (Somme). François Ier y séjourna pendant la première semaine de septembre.

4. Rue, cant. de l'arr. d'Abbeville (Somme).

pied et quatre mille legionnaires, environ mille ou douze cens hommes d'armes et sept ou huict cens chevaux legers.

Arrivé ledict Langey au camp, exposa audict mareschal du Biez, en la presence de tous les capitaines, tels que le seigneur de la Roche du Maine, le seigneur de la Guiche, le seigneur d'Estrée, le seigneur de Villebon, le seigneur de Heilly, le seigneur de Brissac, general de la cavalerie legere, le comte Rein Grave[1] et plusieurs autres capitaines, la charge qu'il avoit du Roy; mais ledict mareschal declara en ladicte compagnie qu'il avoit advertissement que l'ennemy s'assembloit à Calais pour venir secourir Boulongne par terre, laquelle (à ce qu'il disoit) il tenoit pour affamée, et qu'à ceste occasion il estoit deliberé de passer la riviere et abandonner le fort, laissant seulement trois ou quatre mille hommes dedans, et aller loger sur le Mont Lambert[2], pour estre en teste à l'ennemy et luy donner la bataille s'il venoit pour secourir ladicte ville. Plusieurs des capitaines ne trouverent qu'il fust vraysembable que l'Anglois vousist hazarder une bataille par terre, attendu qu'il n'estoit si fort que nous, pour venir renvitailler sa ville, laquelle tous les jours à nostre veue et sans danger il refreschissoit par mer, et qu'en un navire seul on peut porter plus de vivres qu'en mille chariots. A ceste occasion ne pouvoient trouver bon qu'on abandonnast ledict fort pour passer

1. Voir *supra*, p. 70, n. 1.

2. Mont-Lambert, hauteur située à l'est de Boulogne et qui, dans les documents anglais de l'époque, est appelée Boulogneberg ou Boulognebourg, ou encore Bolemberg. Voir la *Correspondance d'Odet de Selve*, p. 33, note 2.

l'eau, attendu mesmement que passant delà, on retardoit de beaucoup la fortification, qui n'estoit l'intention du Roy, car partant le camp, on ostoit la commodité de quatre ou cinq mille soldats, tant françois, lansquenets, qu'italiens, qui tous les jours travailloient au rempart, et de cinq cens pionniers de l'artillerie, qui falloit qui l'accompagnassent, et de cinq cens chevaux de ladicte artillerie, lesquels ordinairement amenoient fascines et gasons. Toutes lesquelles remonstrances n'eurent lieu, car le lendemain matin, sans autre resolution de conseil, dès le poinct du jour, il envoya le seigneur de Villebon faire rabiller le passage du Pont de brique, pour passer l'artillerie et l'armée, et alla loger au Mont Lambert, ainsi qu'il avoit deliberé sans en rien faire entendre au seigneur d'Estré qui estoit mareschal du camp avecques ledict Villebon, d'autant qu'il sçavoit que ledict d'Estré n'estoit de ceste opinion. Pour dire verité, j'estime que ledict du Biez le faisoit par braverie, et moy mesmes luy remonstray à part que ce n'estoit l'intention du Roy, mais je n'y proufitay riens; et depuis le Roy me dit qu'il pensoit que ledict mareschal n'eust voulu que Boulongne eust esté reprinse, craingnant perdre son authorité de commander aux princes et à une si grosse armée.

Les nouvelles entendues à la court que le mareschal du Biez alloit donner la bataille, toute la jeunesse qui estoit près du Roy, esperant estre à ceste journée, deslogea pour s'y trouver, aucuns sans congé du Roy, autres avecques congé. Entre autres partirent monsieur d'Anguien, monsieur d'Aumalle, monsieur le duc de Nevers, monsieur le comte de Laval, monsieur de la

Trimouille, et tout le reste de la jeunesse, lesquels vindrent trouver le camp au Mont Lambert, et se logea monsieur d'Aumale à l'avantgarde, laquelle monsieur de Brissac conduisoit. Ledict lieu de Mont Lambert est si près de Boulongne que coup à coup nostre artillerie donnoit dedans la ville, et celle de la ville dedans nostre camp, et tous les jours se faisoient de belles escarmouches où en demeuroit et des leurs et des nostres.

Mort de monsieur d'Orleans. — Cependant le Roy estoit en ladicte abbaye de Forest Monstier, qui tire d'Abbeville à Montreul, à onze lieues de Boulongne. Auquel lieu de Forest Monstier, après y avoir sejourné quelques jours, monseigneur d'Orleans, second fils du Roy, jeune prince de l'aage de vingt trois ans, fut saisi d'une fievre continue, que les medecins estimoient pestilentielle, à laquelle ils ne sceurent remedier, qu'il ne rendist l'ame à Dieu, le huictiesme jour de septembre mil cinq cens quarante cinq[1]. Qui ne fut (à ce que vous pouvez considerer) peu d'ennuy au Roy son pere d'avoir perdu deux de ses enfans, sçavoir est l'aisné et le dernier en la fleur de leur aage adolescente. Mais à l'imitation de David print la fortune comme chose venant de Dieu; et pour passer sa douleur, et aussi qu'on estimoit que mondit seigneur d'Orleans estoit mort de peste (ce qui ne fut trouvé veritable, vray est que le païs estoit fort infecté de mauvais air, pour la necessité que la guerre et le feu y avoient apporté) deslogea promptement dudict lieu

1. Charles de France, duc d'Orléans, né le 22 janvier 1522, mourut le 9 septembre. Voir Brantôme, *Œuvres*, t. III, p. 179-186.

de Forest Monstier et alla coucher en un village nommé l'Hospital, à l'autre bout de la forest de Cressy[1]; où estant arrivé, et voyant la diversité des rapports qu'on luy faisoit de jour en autre de la fortification de son fort, à cause de quoy il ne pouvoit conclure du moyen qu'il auroit de se servir de son armée, depescha pour mieux s'en resouldre monsieur l'amiral d'Annebault, et en sa compagnie le prince de Melphe, mareschal de France, et le seigneur de Maugeron, chevalier de son ordre et gouverneur de Dauphiné, pour aller devant Boulongne, afin de recognoistre le fort et luy rapporter au vray en quel estat il se trouveroit, et avecques eux le seigneur de Langey, qui par plusieurs fois y avoit esté pour leur faire entendre sur le lieu ce qu'il en avoit cogneu.

Peu de jours auparavant, les garnisons d'Ardres et celles de Calais et de Guines estoient en courses continuelles les unes contre les autres, et entre autres s'estoit faict une entreprinse par le seigneur de Dampierre, lieutenant du Roy dedans Ardres, ayant appellé du camp pour son renfort le seigneur de Tavannes[2], lieutenant de la compagnie de monseigneur d'Orleans, avecques icelle compagnie, en laquelle après quelque perte des nostres et des ennemis ledict Dampierre fut tué.

Monsieur l'Amiral ayant prins congé du Roy pour aller au lieu predit, alla coucher à Montreul, partant duquel lieu et arrivé au Neuf Chastel[3], trois lieues

1. Crécy, cant. de l'arr. d'Abbeville (Somme).

2. Gaspard de Saulx, sieur de Tavannes (1510-1573).

3. Neufchâtel, cant. de Samer, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

deçà Boulongne, tomba malade d'une fievre chaulde si vehemente qu'il fut contrainct de demeurer audict Neuf Chastel; par quoy le prince de Melphe, le seigneur de Maugeron et de Langey paracheverent le chemin, pour faire rapport au Roy de ce dont ils avoient charge. Le prince de Melphe, arrivé audict lieu, ayant bien visité le fort et consideré le temps qu'il estoit commencé et le temps qu'il faloit pour l'achever, jugea qu'on seroit bien avant en l'hyver, devant qu'il peust estre en estat d'estre deffendu sans avoir l'espaule d'une armée. Et après toutes ces choses bien considerées, retourna trouver ledict seigneur l'Amiral encores malade au chasteau de Courteville[1], trois lieues par delà Montreul, sur le chemin de Boulongne; d'où ils s'acheminerent pour retourner devers le Roy, luy faire rapport de ce qu'ils avoient trouvé; lequel voyant son esperance perdue et la saison trop tardive pour ceste année se mettre en campagne, se retira en l'abbaye de S. Fuscien[2], deux lieues au dessus d'Amiens, à cause que la peste estoit dedans la ville.

Le coup de lance que receut monsieur d'Aumalle. — Ce pendant que ledict seigneur Amiral et le prince de Melphe se retirerent devers le Roy, à raison de la proximité du Mont Lambert où estoit assis nostre camp, ordinairement s'y faisoient de belles et grandes escarmouches. Et entre autres un jour monsieur François de Lorraine, duc d'Aumalle, jeune prince de

1. Courteville, sur la comm. de Tubersent, cant. d'Etaples, arr. de Montreuil (Pas-de-Calais).

2. Saint-Fuscien, cant. de Boves, arr. d'Amiens (Somme). François Ier y séjourna durant la dernière semaine d'octobre.

grande volonté, fils aisné du duc de Guise, estoit allé pour veoir l'escarmouche, mais voyant noz gens la soustenir assez lentement et estre sur le poinct d'estre renversez, pour les remettre debout, voyant une trouppe d'Anglois qui les venoient charger par le flanc, et se pensant asseuré que plusieurs qui estoient près de sa personne ne l'abandonneroient, chargea lesdicts Anglois si vigoureusement qu'il les arresta sur cul ; mais n'estant suivy comme il esperoit, receut un coup de lance dedans la veue, qui luy donna entre le nez et l'œil, et entra dedans la teste environ demy pied ; car il fault entendre que le fer de la lance estoit à trois quarres, et n'estoit gros, et avoit environ une paulme de long, lequel entra tout dedans la teste avec la douille et bien deux doigts du bois ; la lance rompit, et luy demoura le tronçon dedans la teste ; toutesfois pour ledict coup il ne perdit ny les arsons, ny l'entendement, dont bien luy print, car s'il fust tombé, jamais homme ne l'eust sauvé des mains des gens de pied anglois, qui en prenoient peu à mercy. Estant retourné au camp, tous les chirurgiens doutoient fort que la force dont il convenoit user pour retirer ledict tronçon hors de la teste ne meist ledict prince en hazard, ne pouvant supporter la secousse, et par ce moyen qu'il rendist l'esprit entre leurs mains ; mais il porta la douleur aussi patiemment que qui ne luy eust tiré qu'un poil de la teste ; ce nonobstant estant porté en une litière jusques à Picquigny[1], il fut deux ou trois jours qu'on ne luy esperoit vie ; à l'occasion de quoy il disposa de toutes ses affaires, en pourvoyant tous ses serviteurs. Quant à moy, je pense asseurement

1. Picquigny, cant. de l'arr. d'Amiens (Somme).

que Dieu luy sauva la vie, non pas les medicaments des hommes, et qu'il le preserva, afin que par cy après le Roy en tirast plus grand service.

Il se feit plusieurs autres faicts d'armes, qui seroient malaisez de mettre icy par escrit, et entre autres un, auquel François de Touteville[1], seigneur de Menainville, frere du seigneur de Villebon, fut tué à coups de lance et de picque. Autre jour, Jean de la Vieuville, seigneur de Fretoy[2], jeune homme de Picardie, promettant beaucoup de soy, tomba en pareil danger que ledict de Touteville; et fault entendre que l'avantage estoit grand pour l'Anglois, d'autant que du costé où se dressoient les escarmouches (qui estoit devers le chasteau tirant à la tour d'Ordre, et dudict chasteau devalant à la tour Sainct Françoys) le roy d'Angleterre l'année precedente y avoit assis son camp pour assieger la ville, à cause de quoy y avoit de grandes tranchées et plusieurs fossez où estoient logez les lansquenets, et noz gens les cuidans suivre quand ils les avoient repoussez tomboient dedans lesdictes tranchées.

Description et sac de la terre d'Oye. — Es mesmes jours, considerant le Roy qu'à l'occasion de l'hyver qui approchoit son entreprinse de Guines estoit faillie, et qu'il estoit adverty que l'Anglois avoit envoyé en Allemagne faire levée de dix mille lansquenets et quatre mille chevaux haults Allemans, pour (passans par le païs de l'Empereur) se venir joindre avecques son

1. François d'Estouteville, sieur de Villebon, dit Villebon le Jeune. Voir *Catalogue des Actes*, t. VIII, nos 30548, 30569.

2. Jean de la Vieuville, sieur de Frétoy, fils de François de la Vieuville (?)

armée en la terre d'Oye, et avecques ce renfort lever le siege de devant Boulongne, delibera de pourveoir audict passage à ce que soubs ombre d'iceluy ils ne feissent descente au païs de Tierache et ès environs d'Aubenton, Verveins et Guise. Et afin qu'il peust mettre ordre à toute sa frontiere, et que ce pendant qu'il voudroit assaillir autruy on n'entrast en ses païs, il s'achemina pour tirer à la Fere sur Oize, duquel lieu il pouvoit ordonner des affaires selon qu'ils s'offriroient; mais ce ne fut que premierement il n'eust mandé au mareschal du Biez qu'il eust à assaillir la terre d'Oye et la ruiner, et tout brusler, à ce que ladicte armée que le roy d'Angleterre faisoit venir d'Allemagne ne trouvast de quoy se refreschir et mesmes pour lever à l'ennemy la commodité d'icelle terre, d'autant que la ville de Calais, celle de Guines et le chasteau de Hames[1], que le roy d'Angleterre a en terre ferme, n'ont refreschissement que de cedict lieu; et s'il faict descente deça, n'a autre endroit où se puisse loger son armée, attendant l'un l'autre, car une grande armée de mer ne peult passer tout en un passage, et il fault lieu pour refreschir ceux qui descendent les premiers attendans le reste. L'assiette de la terre d'Oye est marescageuse et fertile en herbages, laquelle peult avoir quatre lieues de long et trois de large, ayant d'un costé la mer, et est à l'un des bouts devers la mer la ville de Calais et à l'autre bout la ville de Gravelines[2], qui est des païs de Flandres. Devers la

1. Hames-Boucres, cant. de Guines, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

2. Gravelines, à l'embouchure de l'Aa, arr. de Dunkerque (Nord).

terre ferme et le long du bord du marais est située la ville de Guines et le chasteau de Hames; et au bout tirant en Artois est la ville d'Ardres qui est au Roy; et plus avant estoit le chasteau de Tournehan assis au païs de Flandres, plusieurs fois ruiné par nostre armée.

Le mareschal du Biez, qui estoit encores campé à Mont Lambert, ayant receu le commandement du Roy, se meit au chemin pour, selon le vouloir dudict seigneur, entrer en la terre d'Oye. Le seigneur de Brissac avoit la charge de conduire l'avantgarde avecques sa compagnie de gens d'armes et les chevaux legers dont il estoit general, la compagnie de monsieur le Connestable, conduicte par le seigneur de la Guiche, et cinquante hommes d'armes sous la charge du seigneur de Heilly, la compagnie du seigneur de Boisy, celle du seigneur d'Ecars, celle du seigneur de la Roche du Maine, et autres, et le seigneur de Tais, general des gens de pied françois, et grande jeunesse qui estoit venue de la cour en esperance de combattre (comme j'ay dit cy devant), entre autres monsieur François de Bourbon, seigneur d'Anguien, le duc d'Aumalle, le duc de Nevers, le comte de Laval, qui fut ce voyage blessé en un bras d'une arcbouzade, et plusieurs autres que je ne nommeray pour eviter prolixité. Or pour la seureté de la terre d'Oye, que j'ay desja dit estre marescageuse, les Anglois ont fait du costé de la terre ferme de grands fossez qui sont ordinairement pleins d'eau, avecques remparts, et par intervalles ont faict des bastions, qu'ils appellent blocuz ou forts, pour flanquer lesdicts remparts; dedans lesdicts forts ils ont garnison ordinaire, par quoy estoit

malaisé d'entrer dans le pais, car estant l'alarme ausdicts forts, tout le pais vient en armes à la deffence d'iceux remparts, et d'avantage en temps de guerre ils ont autre garnison ordinaire en un gros bourg nommé Marc[1], qui est au milieu du pays.

Deffaicte de deux mille Anglois par monsieur de Brissac. — Estant partie nostre armée, feit telle diligence que l'avantgarde arriva au principal de leurs forts, lequel fut assailly si brusquement par noz vieilles bandes françoises qu'en peu de temps il fut forcé et ce qui se trouva dedans mis au fil de l'espée. On avoit fait provision de ponts pour passer l'artillerie et gendarmerie sur les canaulx qui sont en ladicte terre d'Oye, toutesfois ils demourerent à Ardres, je ne sçay si ce fut la faulte ou negligence du chef; mais le frere du seigneur de Mailly de Picardie qui avoit la charge de l'artillerie feit tel devoir que, faisant abattre le bord du fossé, il passa ladicte artillerie, chose qu'on pensoit impossible; aussi la gendarmerie, voulant monstrer l'affection qu'elle avoit de faire service au Roy, passa outre; les uns menans leurs chevaux par la bride se mettoient en l'eau jusques à la ceinture avecques leurs harnois, autres passerent à cheval, dont quelques uns tomberent dedans et meirent de l'eau dedans leurs bottes par le colet; bref tout passa. Estans passez, le seigneur de Brissac marcha pour tirer le chemin de Marc, mais n'ayant encores fait demie lieue, ses coureurs rencontrerent environ deux mille Anglois, qui venoient au secours de ceux du fort que noz gens avoient forcé (mais n'estoient advertis de qui leur estoit advenu), lesquels furent chargez si vivement de

1. Marcq, cant. de Calais, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

la gendarmerie qui estoit devant que lesdicts Anglois furent deffaits et la pluspart tuez sur le champ ; les autres se sauverent à la faveur des fossez, où la gendarmerie ne les pouvoit suivre. Si fut ceste charge si sanglante que quatre vingts ou cent chevaulx des nostres y demeurerent ou morts ou blessez, et plusieurs hommes d'armes, specialement de la compagnie de monsieur de Boisy, conduicte par le seigneur de Sainct Sire[1], son lieutenant.

Noz gens ayans forcé le fort et defaict les Anglois qui venoient pour leur empescher le passage, nostre camp se logea ; mais la pluye survint si vehemente la nuict que les fossez qui sont en ladite terre d'Oye pour esgouter les terres, devindrent grosses rivieres, de sorte qu'il eust fallu autant de ponts comme il y avoit de trenchées ; par quoy fut resolu de se retirer, parce que continuant la pluye on n'eust eu le moyen de ramener l'artillerie sans grand hazard ; si est ce qu'avant que partir on brusla grande partie des villages jusques auprès de Marc.

Entreprinse d'Anglois vaine. — Pendant que nostre armée fut en la terre d'Oye, les ennemis qui estoient forts dedans la haulte et basse Boulongne et en la tour d'Ordre (qui est assise sur la pointe où la riviere qui passe au Pont de brique se descharge en la mer, laquelle tour Jules Cesar feit edifier quand il passa en Angleterre, pour tenir une lanterne au hault d'icelle pour radresser ses navires, si de fortune luy advenoit tourmente comme à son premier passage ; tout autour de laquelle les Anglois avoient faict un fort de terre bien flanqué, tant pour la conservation de ladicte tour

1. Philippe de Culant, sieur de Saint-Cyr.

qui estoit à la salvation des navires qui entroient dedans le canal de la riviere que pour tenir plus grand nombre de gens en seureté) sortirent une nuict avecques toutes les forces desdits lieux, pour surprendre le fort que nous avions faict deça l'eau vis à vis de la basse Boulongne. D'autant qu'il y avoit encores la pluspart de la fortification où l'on pouvoit monter sans eschelle, et pouvoient estre sortis pour ladite entreprise jusques au nombre de sept ou huict mille hommes tous bien deliberez de faire leur devoir. Or n'y avoit il entre la basse Boulongne et le fort que la greve, de sorte qu'on tiroit de l'un en l'autre de poincte en blanc d'une coulevrine, et quand la mer est retirée on n'y est pas en l'eau jusques au gros de la jambe. Ils arriverent environ une heure devant le jour; mais Thibault Rouhault, seigneur de Riou[1], qui estoit lieutenant du Roy dedans ledict fort, et le capitaine Villefranche, son lieutenant audict fort, sentans leur secours loing, faisoient la veille jour et nuict avecques la pluspart de leurs soldats et le jour se reposoient, dont bien leur print; car de premiere arrivée, les ennemis donnerent sur le hault du rempart; mais ainsi que furieusement ils assaillirent, aussi avecques grande asseurance ils furent recueillis (comme par gens qui estoient bien advisez de ce qu'ils avoient à faire) et tout ce qui donna sur le haut fut tué et le reste renversé et mis à vau de roupte, et oncques puis n'oserent entreprendre de les vouloir forcer.

Levée de lansquenets pour le roy d'Angleterre inu-

1. Thibault Rouhault, sieur de Riou, successivement enseigne de la compagnie du connétable de Montmorency et lieutenant à la compagnie du sieur d'Heilly.

tile. — Le Roy, estant adverty que son armée estoit retirée de la terre d'Oye, manda au mareschal du Biez qu'il eust à se camper au Portet, qui est à un trait de canon du fort, afin de tousjours donner espaulle à ceux qui faisoient la fortification d'iceluy fort; et puis il print le chemin de Corbie, Ham et la Fere. Et estant arrivé audict lieu de la Fere[1], adverty que desja les lansquenets qui venoient pour le secours du roy d'Angleterre estoient arrivez à Fleurines[2], qui est un gros village au païs du Liege, à dix lieues de Mesieres, depescha le seigneur d'Anguien, François de Bourbon, pour aller à Guyse avecques trois cens hommes d'armes et quelque nombre de gens de pied pour empescher lesdits lansquenets d'entrer par cest endroict dedans ses païs. Pareillement le Roy depescha le seigneur de Longueval, son lieutenant en Champagne, pour aller lever la legion dudit païs et pourvoir tous les passages par où il cognoistroit que l'ennemy pourroit entrer; et dedans Mesieres (qui estoit la ville de plus grande importance si l'ennemy l'eust surprinse) envoya le seigneur de Langey avecques mille hommes de pied et les arrierebans de Bourgongne et une partie de ceux de Champagne. Ce faict, il meit ordre d'estre seurement adverty des entreprises de l'ennemy; car l'Empereur (craignant que ceste grosse armée d'Allemans, tant de pied que de cheval, entrant en son païs et le trouvant despourveu de gens de guerre n'y feist quelque dommage) leur refusa le passage par ses païs. Qui faisoit douter au Roy, que se voyans

1. François Ier séjourna à La Fère du 9 au 13 octobre.

2. Florennes, au nord de Philippeville, province de Namur (Belgique).

desesperez de passer par amitié par le païs de l'Empereur, ils ne vousissent entreprendre de passer par son royaume. Enfin lesdicts Allemans, après avoir sejourné trois semaines audict lieu de Fleurines sans pouvoir prendre resolution, le jour de la paye survint, et n'estans les deniers prests, quelque remonstrance que peussent faire les commissaires et tresoriers du roy d'Angleterre, que de bref l'argent seroit venu, ils n'y voulurent adjouster foy, mais tournerent leurs enseignes pour eux retirer en Allemagne et amenerent quant et eux lesdicts tresoriers et commissaires, qui avoient charge du roy d'Angleterre de les conduire, pour la seureté de leur payement. Par ce moyen ledict Anglois feit une despense excessive qui revint en fumée et espuisa bien ses tresors qui desja estoient fort entamez.

Sommation du Roy à l'Empereur de renouveller les traittez de Sainct Jean des Vignes, près Soissons, qui estoient de nul effect par la mort de monsieur d'Orleans. — Environ la feste de Toussaincts, mil cinq cens quarante cinq, après la retraitte desdicts Allemans, le Roy ayant esgard que par le trespas de monseigneur le duc d'Orleans, son fils, les alliances conclues avecques l'Empereur estoient nulles et de nul effect, depescha monsieur l'amiral d'Annebault et monsieur Olivier[1], chancelier de France, pour faire nouveaux traittez et confirmer nouvelles alliances et amitiez entre luy et l'Empereur[2]. Lesquels après avoir prins

1. François Olivier, chancelier d'Alençon, conseiller au Grand Conseil, président au Parlement de Paris (juin 1543), chancelier de France (28 avril 1545).

2. La mission était composée de l'amiral d'Annebault, de

congé du Roy lors estans à Folambray près Cousi[1], le jour de Toussaincts prindrent le chemin de Cambray, de Valentiennes et de Courtray, et vindrent trouver l'Empereur à Bruges, auquel lieu, après avoir plusieurs fois communiqué avecques Sa Majesté, furent remis à avoir response à Anvers. L'occasion pour laquelle l'Empereur estoit venu à Bruges et alloit à Anvers estoit qu'il avoit intention de dresser une armée pour aller en Allemagne subjuguer les protestans et autres princes et communautez d'Allemagne qui ne luy estoient si obeissans comme il desiroit; et pour dresser ladicte armée, luy falloit avoir grandes finances, pour lesquelles recouvrer il alloit audict lieu d'Anvers, afin d'en avoir tant par octroy que par prest. Aussi ne vouloit il si promptement faire response aux ambassadeurs du Roy, que premierement il n'eust entendu la volonté de ceux dudict Anvers, à ce que selon qu'il feroit ses affaires, il fust ou plus rigoureux en response ou plus gratieux. Monsieur l'Amiral et monsieur le Chancelier, après avoir esté audict Anvers environ sept ou huict jours à la suitte dudict Empereur, ayans cognoissance des dissimulations dont il usoit, prindrent congé de luy sans autre resolution, sinon que là où le Roy ne luy commenceroit la guerre, il n'estoit pas deliberé de la luy faire.

Ordre donné aux frontieres de France. — Estans

François Olivier, chancelier de France, et de Gilbert Bayard, contrôleur général des guerres. Les pouvoirs, datés du mois d'octobre, sont B. N. fr. 6616, p. 86-88; les instructions, datées du 31 octobre, B. N. fr. 3916, p. 320.

1. Folembray, cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon (Aisne). François Ier y séjourna du 20 octobre au 10 novembre.

lesdicts ambassadeurs de retour, qui fut environ la Sainct André[1], trouverent le Roy à Villers Coste Reets[2], lequel ayant ouy la response de l'Empereur, cogneut bien qu'il luy estoit besoing de se preparer et qu'il ne restoit à l'Empereur que l'occasion de commencer la guerre à son avantage. A ceste cause, parce qu'il avoit faict monseigneur d'Anguien gouverneur de Languedoc, depescha le prince de Melphe, qui nouvellement avoit esté faict mareschal de France, pour aller en Piemont y estre son gouverneur et lieutenant general[3]. Aussi, considerant que l'Empereur (s'il venoit à chef de reduire en son obeissance la Germanie) luy ameneroit sur les bras toutes les forces tant des catholiques que des protestans, depescha devers monsieur de Vendosme, son lieutenant general en Picardie, tresoriers et argent pour fortifier les places debiles; et aux autres gouvernements feit le semblable, mesmes en Bresse pour fortifier Bourg. Et ayant experimenté par la precedente guerre, que la principale descente d'Allemagne pour entrer en ce royaume estoit par la Champagne, et toutesfois qu'il n'avoit frontiere en son royaume si mal garnie de places fortes, pour faire teste à une grosse armée, delibera d'y pourveoir; pour cest effect il depescha le seigneur de Langey, Martin du Bellay, son lieutenant audict païs de Champagne, et luy donna charge de visiter la frontiere,

1. Le 30 novembre.

2. François Ier arriva à Villers-Cotterets au début de décembre.

3. Les lettres de provision en faveur du prince de Melfe sont du 4 octobre 1545, *Catalogue des Actes*, t. V, nos 14062 et 14643.

depuis Verveins jusques à Coiffy, et luy faire rapport des lieux plus necessaires de fortifier pour empescher l'entrée de l'ennemy en ses païs. Lequel seigneur de Langey partit cinq ou six jours devant Noel, et avecques luy Hieronyme Marin, Boulonois, homme bien entendu au faict des fortifications. Et après avoir faict ladite visitation et bien recogneu la frontiere, iceluy de Langey feit rapport au Roy qu'il estoit besoing de fortifier une place entre la Capelle et Mesieres, d'autant qu'il y a grand païs ouvert, comme de dixhuict lieues, et qu'il luy sembloit qu'Aubenton estoit bien à propos, faisant une citadelle au haut devers le bois pour commander à la ville. Mais le Roy, pour quelque occasion à ce le mouvant, ne voulut que la fortification se feist audict lieu, mais ordonna qu'elle se feroit au dessus d'un village nommé Maubert Fontaine[1], à sept lieues de Verveins et cinq de Mesieres à la saillie des bois. Puis il ordonna de fortifier Mesieres et Mouzon; mais ledict lieu de Mouzon se trouva malaisé à fortifier, à l'occasion de la montagne de devers Yvoy qui luy commande et que du costé de deça la riviere de Meuze, à l'opposite de ladicte montagne devers France, on voioit, par dessus la ville, le pied et le derriere de ceux qui viennent à la deffence du rempart. Si est ce qu'il y fut ordonné ce qu'on veit le plus necessaire, sçavoir est une traverse de muraille de bout en bout de la ville par dedans, pour couvrir ceux qui seroient à la deffence et dehors un grand et profond fossé. Et parce que par la paix qui fut conclutte à S. Jean des Vignes près Soissons, la ville de Stenay avoit esté rendue au duc de Lorraine, le Roy ordonna faire une

1. Maubert-Fontaine, cant. de Rocroy (Ardennes).

place sur la riviere de Meuze deçà l'eau dedans ses païs, laquelle fut edifiée entre ledict Stenay et Dun le Chasteau, et fut nommée Ville Franche sur Meuze[1], près un village nommé Samorel, et vis à vis d'un autre village delà l'eau nommé Mozas[2].

Environ le moys de juing subsequent[3], l'Empereur partant d'Yvoy pour son voyage d'Allemagne, voulut revisiter sa duché de Luxembourg, et pour cest effect prenant son chemin par devant Jamets, passa par devant ladicte place de Ville Franche, estant la riviere de Meuze entre deux. Auquel lieu estant arrivé, il feit complaincte à l'ambassadeur du Roy, lequel estoit près d'iceluy Empereur, que ladicte Ville Franche estoit edifiée sur le fief de l'Empire, mais par le seigneur de Langey luy furent envoyez des registres de deux cens ans qui faisoient apparoir comme de tout temps les habitans dudict païs avoient esté subjects à la jurisdiction et grenier à sel de Saincte Menehoult; dont il se contenta, et partant dudict lieu, alla à Damvillier et ordonna reedifier et fortifier la ville auparavant ruinée par le duc d'Orleans, et puis il passa outre à Luxembourg pour achever son voyage d'Allemagne. Et parce que ce voyage ne touche point de la matiere que j'ay entrepris d'escrire, je le laisse aux serviteurs de l'Empereur, lesquels en ont escrit bien amplement, et mesmes dom Loys d'Avila[4].

1. Villefranche-sur-Meuse, comm. de Saulmory et Villefranche, cant. de Stenay, arr. de Montmédy (Meuse).

2. Mouzay, cant. de Stenay.

3. Le passage de Charles-Quint par Ivoy et le Luxembourg est de la fin du mois de mars 1546.

4. Don Luis de Avila, auteur du *Commentario de la guerra de Alemaña*, édité à Anvers, 1550, in-fol.

Aussi le Roy feit besongner au chasteau de Saincte Menehoult; à S. Disier feit faire trois gros bouleverts; à Chaumont en Bassigny pareillement commença à fortifier, et à Coiffy feit commencer une citadelle, lequel lieu de Coiffy est à la portée d'une coulevrine de la Franche Comté, sept lieues plus outre que Chaumont et à six lieues par delà Langres; et à Ligny feit commencer un chasteau sur le hault de la montagne tirant à Commercy; mais la mort le surprint devant qu'avoir parachevé lesdictes fortifications.

Peste au camp du Roy au païs de Boulongne. — Durant cest hyver, la guerre se faisoit ordinairement entre les Anglois et les François qui estoient dedans le fort d'Oultreau, vis à vis de la basse Boulongne, et y eut audict fort à l'occasion des neiges, pluyes et mauvais temps, telle vehemence de peste qu'en une nuict seule furent mis en terre plus de six vingts soldats (chose que je vey y estant allé de par le Roy) et continua de sorte qu'enfin on ne leur faisoit autre sepulture, sinon quand tout estoit mort en une maison, on l'abattoit sur eux. Aussi les maisons estoient des trous en terre couverts de quelques appentis de paille ou de chaume, qui pouvoient bien estre cause en partie de ceste mortalité, veu l'humidité de l'hyver. J'y fus quelquefois logé en la chambre du capitaine Villefranche, laquelle je pensoy la plus saine du fort, mais la nuict en la chambre où j'estoy couché mourut son frere et deux de ses fils, lesquels le jour ne monstroient apparence d'estre malades; et dura tellement ladite mortalité, que de vingt enseignes ne demeurerent pas plus de huict ou neuf cens hommes. Mais nonobstant jamais les soldats ne voulurent abandonner leur garde

tant qu'il fut possible, et y endurerent beaucoup de maux.

Deffaitte de quelques Anglois. — Le seigneur d'Essé et le seigneur de Riou, estans un peu refreschis et renforcez d'hommes, et la peste aucunement rapaisée, feirent de belles entreprinses et insignes deffaites sur les ennemis, et entr'autres environ le mois d'avril mil cinq cens quarante cinq, fut deliberé de faire mettre des vivres dedans ledit fort d'Oultreau, où la necessité commençoit à les contraindre. Pour faire ladite execution, fut ordonné le seigneur de Senerpont, lieutenant du mareschal du Biez, avecques soixante hommes d'armes, lequel partit d'auprès de Montreul le jour de Pasques au soir et arriva le lundy matin audict fort d'Oultreau, avec les vivres et autres refreschissemens qu'il conduisoit. Mais passant près du Pont de brique au dessous du mont S. Estienne[1], rencontra trois cens chevaux anglois venuz pour luy empescher ledict envitaillement. L'escarmouche se dressa d'un costé et d'autre de sorte qu'il y eut deux hommes d'armes et trois archers de ladicte compagnie du seigneur de Senerpont qui furent prins sans y avoir aucun moyen de les recourre. L'alarme estant venue à Boulongne, les Anglois renforcerent leurs gens jusqu'au nombre de sept cens chevaux et quatre cens arcbouziers à pied, lesquels passans la riviere se vindrent embusquer en un village appelé Danes[2], entre Estappes et ledict fort, ce pendant que ledict de Senerpont meit les vivres dedans ledict fort, esperans sur sa retraitte le defaire. Mais arrivant ledict de Senerpont sur les gens de cheval, n'estans encores

1. Saint-Étienne, au sud de Boulogne.
2. Dannes, cant. de Samer, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

joints les arcbouziers avecques eux, delibera de tenter la fortune et les combattre avant qu'ils fussent assemblez. Leur cavalerie estoit en trois trouppes, dont les deux se joingnirent ensemble, et la tierce se jetta sur les aisles pour charger noz gens par les flancs; auquel lieu se trouva avecques ledict seigneur de Senerpont le seigneur de Tais, ayant seulement six ou sept gentilshommes avec luy, et le comte Rein Grave, avec pareil nombre; lequel comte Rein Grave, dès la première charge, fut porté par terre et blessé, et le mareschal du Biez menoit la bataille avec le reste de l'armée. Mais arrivans lesdicts hommes d'armes à la charge, la feirent si furieuse que les Anglois n'eurent moyen de les soustenir; où furent tuez des leurs et des nostres sur la place environ deux cens chevaux, et le mareschal de Calais, chef de l'entreprise, y mourut, et pareillement de cent à six vingts Anglois, et fut prins le nombre de soixante et quinze prisonniers, tous ayans la casaque de veloux pourfilé d'or et d'argent [1].

Deffaite de grand nombre d'Anglois par le mareschal du Biez, voulans empescher l'envitaillement du fort d'Oultreau. — Un autre temps le mareschal du Biez, adverty que les vivres commençoient à diminuer au fort, delibera d'y mener envitaillement [2]. Par quoy partant de son camp au dessus de Montreul, print le

1. Cette affaire, d'après le rapport du comte de Surrey, se serait produite le 4 décembre 1545. Voir Nott, *The works of Henry Howard, earl of Surrey*, Londres, 1815, t. I, p. 182.

2. Cette seconde victoire française est du 7 janvier 1546. Voir Nott, *op. cit.*, t. I, p. 194; et la lettre du maréchal du Biez au duc d'Aumale, 14 janvier 1546. B. N., Clairambault, 329, p. 123. Cf. P. Courteault, *Monluc historien*, p. 181-182.

chemin du mont S. Estienne, auquel lieu il trouva le millord Sorel accompagné de six mille Anglois pour empescher ledict envitaillement. En la compagnie dudict mareschal avoit cinquante hommes d'armes, et le comte Rein Grave avec son regiment de quatre mille lansquenets, et deux cens arcbouziers conduits par le capitaine Brueil[1], Breton, et le capitaine Escarbouillat. Ledict mareschal, se trouvant en ce hazard delibera par l'advis des capitaines de passer outre et les combattre, encores qu'il fust moindre de nombre de deux mille hommes, car se retirant il eust perdu son charroy et vivres. Ayant conclu le combat, marcha droict aux ennemis; le combat fut long et furieux, mais enfin les Anglois furent renversez et se retirerent en un petit fort, lequel ils ne sceurent garder. Audict combat moururent de sept à huict cens Anglois. Le millord Sorel, fils du duc de Northfolk, leur general, se sauva avec le reste à la fuitte, et demeurerent des leurs de sept à huict vingts prisonniers.

Traitté de paix avec les Anglois. — Le roy d'Angleterre, considerant la diminution de ses finances, le grand nombre d'hommes qu'il avoit perdus et les infinis fraiz qu'il auroit encores à supporter, eu esgard à l'obstination en laquelle estoit le Roy pour reconquerir sa ville de Boulongne, et ayant cognoissance que l'Empereur (quelque ligue qu'ils eussent ensemble) ne taschoit qu'à son profit particulier, delibera de mettre fin à la guerre et aux querelles d'entre le Roy et luy; ce qu'il feit entendre au Roy et que, faisant

1. Ce capitaine Brueil ou Bruil est cité également par Monluc, *Commentaires*, t. I, p. 171 et la note 2.

trouver à Ardres ses deputez à ceste fin, il feroit trouver les siens à Guines. Le Roy, encores qu'il eust desja bien restraint la ville de Boulongne, consentit toutesfois ceste assemblée, parce qu'il cognoissoit la mauvaise volonté que luy portoit l'Empereur, par le peu d'asseurance de paix qu'avoient rapporté ses ambassadeurs à leur retour devers ledict Empereur, et qu'il ne vouloit avoir tout en une fois sur ses bras deux tels ennemis que l'Empereur et le roy d'Angleterre. A ceste occasion depescha monsieur l'amiral d'Annebault et monsieur Raimond, premier president de Rouen, pour aller à Ardres[1]; et se trouva à Guines l'amiral d'Angleterre nommé millord Dudelé, qui depuis a esté duc de Nortombelland. Lesquels estans assemblés en un lieu ordonné entre Guines et Ardres, finablement après avoir conclu plusieurs choses, accorderent une paix avecques telles conditions[2] : que le Roy dedans huict ans devoit payer huict cens mille escus au roy d'Angleterre, tant pour les arrerages de sa pension et pour les frais de la guerre qui estoit provenue à cause du refus de payement d'icelle pension que pour plusieurs autres despenses faittes par ledict roy d'Angleterre, tant aux fortifications de Boulongne que du Boulonnois; aussi le roy d'Angleterre devoit, moyennant ladicte somme, remettre entre les mains du Roy Boulongne et tout le Boulenois, avecques les places tant anciennes que par luy nouvellement edi-

1. Les pouvoirs pour conclure la paix donnés à Claude d'Annebault, à Pierre Raymond et à Guillaume Bochetel sont datés du 21 avril 1546.

2. Le traité d'Ardres fut signé le 7 juin 1546. Voir Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, 2e partie, p. 306.

fiées, comme le Mont Lambert, la tour d'Ordre, Ambleteuil[1], Blacquenay[2] et autres en leur entier, et toute l'artillerie, vivres et munitions qui estoient dedans lesdictes places. Ces choses estans accordées et signées respectivement par le Roy et le roy d'Angleterre, alla l'amiral d'Annebault devers iceluy roy d'Angleterre pour luy veoir jurer ladicte paix ; et le millord Dudelé, de la part du roy d'Angleterre, vint devers le Roy luy veoir faire le semblable : ce qui fut faict tant d'une part que d'autre par lesdictes majestez[3].

Mort de monsieur d'Anguien, François de Bourbon. — Au mois de fevrier mil cinq cens quarante six, estant le Roy à la Roche Guion[4], les neges estoient fort grandes, se dressa une partie entre les jeunes gens estans près de la personne de monseigneur le Dauphin : les uns gardoient une maison et les autres l'assailloient à pelottes de nege, mais durant ledict combat le seigneur d'Anguien, François de Bourbon, sortant de fortune hors d'icelle maison, quelque mal advisé jetta un coffre plein de linge par la fenestre, lequel tomba sur la teste dudict seigneur d'Anguien et le blessa, de sorte que peu de jours après il mourut[5], au grand regret du Roy, de toute la cour, pour la jeu-

1. Ambleteuse, cant. de Marquise, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

2. Blackness, fort anglais construit près du cap Griz-Nez.

3. La mission de Dudley est de juillet-août ; celle de l'amiral d'Annebault du mois d'août. Voir *Correspondance politique d'Odet de Selve*, p. 3-5.

4. La Roche-Guyon, cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes (Seine-et-Oise). François Ier y était le 12 février 1546.

5. François de Bourbon mourut le 25 février. Le coffre avait été, paraît-il, jeté par Cornelio Bentivoglio, favori du Dauphin.

nesse florissante de luy, et le peu d'occasion de l'evenement de sa mort; lequel avoit esté autant bien fortuné en tous les lieux où le Roy l'avoit employé, aimé et estimé de gens de guerre (mesmes des estrangers) que jeune homme de son aage qui ait esté de nostre temps.

Voyage du Roy au long de la frontiere. — Après la paix accordée avec le roy d'Angleterre, le Roy sentant l'Empereur en Allemagne et n'estant asseuré quelle fin prendroit la guerre en commencée par ledict Empereur contre les protestans, voulut luy mesmes visiter sa frontiere, tant de Champagne que de Bourgongne, pour veoir quelle diligence on avoit faict aux fortifications qu'il avoit ordonnées, et s'achemina par la Bourgongne pour faire ladicte visitation commençant à Bourg en Bresse, de là à Challons sur la Saone, puis à Seurre[1], petite ville sur ladicte riviere, laquelle de nouveau il avoit commencée à fortifier. Puis passant à Beaune et Dijon, print son chemin par la Champagne, et y estant arrivé, visita la ville de Langres et envoya l'amiral d'Annebault pour visiter Coiffy et Montigny le Roy, lequel vint retrouver le Roy à Chaumont en Bassigny; et partant de Chaumont, le Roy visita Ligny en Barrois, S. Disier et autres places, et vint faire sa feste de Toussaincts à Jainville[2], après avoir visité madame la duchesse de Lorraine à Bar le Duc. Puis il passa à Vitry le François, qui est une place qu'il avoit commencée sur la riviere de Marne à une lieue de Vitry en Partois, parce qu'il ne trou-

1. Seurre, arr. de Beaune (Côte-d'Or). Cette tournée de François Ier se place entre les mois de septembre-novembre 1546.

2. Joinville, cant. de l'arr. de Vassy (Haute-Marne).

voit qu'on peust fortifier ledict lieu de Vitry en Partois pour l'incommodité de l'assiette commandée de trois ou quatre montagnes. De Vitry le François alla à S. Menehoult, à Ville Franche sur Meuse, à Mouson, à Sedan, à Mesieres, à Maubert Fonteine, passant à Mont Cornet en Ardenne, et se retira à Nostre Dame de Liesse et à Folembray, où il solennisa la feste de S. André[1].

Le Roy est adverty du trespas du roy Henry d'Angleterre huictiesme de ce nom. — Le Roy partant de Folembray vint à Compiegne, et y ayant sejourné trois sepmaines ou un mois[2], se retira à S. Germain en Laye[3], auquel lieu il receut les nouvelles du trespas du roy Henry d'Angleterre, huictiesme de ce nom[4], lequel laissa un fils de l'aage de huict ans nommé Edouart; duquel trespas le Roy porta grand ennuy, tant pour l'esperance qu'il avoit de faire ensemble une alliance plus ferme que celle qu'ils avoient commencée que parce qu'ils estoient presque d'un aage et de mesme complexion, et eut doubte qu'il fust pour bien tost aller après; mesmes ceux qui estoient près sa personne trouverent que depuis ce temps il devint plus pensif qu'auparavant. Si est ce que considerant que l'evenement de la guerre est incertain et qu'advenant que l'Empereur vint à son entente contre les Allemans, il pourroit tourner ses forces sur luy, dont la Champagne en pourroit souffrir, depescha le sei-

1. François Ier était à Folembray dès le 28 novembre.

2. Le Roi séjourna à Compiègne du 12 décembre 1546 jusqu'au 1er janvier 1547.

3. François Ier y était le 19 janvier.

4. Henry VIII mourut dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 janvier 1547.

gneur de Langey pour faire parachever les fortifications de ladicte frontiere, et pour cest effect ordonna neuf vingts mille livres; et pour pourveoir lesdictes places de vivres, depescha le seigneur de Plancy[1], son maistre des requestes, et le seigneur de Boran[2], mais devant que la chose fust executée sa mort intervint; car peu de jours après luy vint une fievre lente, pour laquelle passer s'en alla à la Muette[3], maison nouvellement par luy edifiée, à deux lieues de S. Germain au bout de la forest. Mais y ayant faict sejour de sept ou huict jours, il s'ennuya et en partit sans repasser par S. Germain en Laye, et alla coucher à Villepreux[4], où la nuict il eut quelque accès de fievre; le lendemain alla coucher à Dampierre[5] près Chevreuse, duquel lieu il print son chemin pour aller faire son quaresme prenant à Limours[6], et de jour en jour ceux qui estoient autour de luy le trouvoient fort changé de complexions et de façons de faire.

Maladie et mort du Roy. — Ayant sejourné deux ou trois jours à Limours, s'en alla à Rochefort[7], où il sejourna allant de jour en jour à la chasse, mais tous

1. Claude de la Croix, baron de Plancy, maître ordinaire des Comptes.

2. Guy Carnel ou Carvel, sieur de Boran, commissaire ordinaire des guerres.

3. La Muette-lès-Saint-Germain. François Ier y séjourna du 15 au 17 février 1547.

4. Villepreux, cant. de Marly-le-Roy, arr. de Versailles (Seine-et-Oise).

5. Dampierre, cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise).

6. Limours, cant. de l'arr. de Rambouillet.

7. Rochefort-en-Yvelines, cant. de Dourdan, arr. de Rambouillet.

les soirs à son retour avoit quelque accès de fievre, par quoy voulut prendre son chemin pour se retirer à S. Germain en Laye, et pour avoir son passetemps de la chasse par les chemins, partant de Rochefort vint coucher à Rambouillet, esperans n'y estre qu'une nuict, mais le plaisir qu'il eust approchant dudict Rambouillet, tant en la chasse qu'en la volerie, luy feit changer d'opinion, et delibera d'y faire sejour cinq ou six jours, mais enfin la fievre qui de longtemps l'avoit saisy, se renforça tellement par intervalles qu'elle se convertit en continue, avecques la douleur d'une apostume, qu'il avoit eue peu de temps au precedant qu'il allast au devant de l'Empereur quand il passa par France. Alors ayant bonne cognoissance de sa fin, disposa des affaires de sa conscience et de sa maison; et après avoir faict plusieurs belles remonstrances à monseigneur le Dauphin, son fils, à present regnant, et luy avoir recommandé son peuple et serviteurs, rendit l'ame à Dieu audict chasteau de Rambouillet, le dernier jour de mars mil cinq cens quarante six avant Pasques.

Conditions et aage du Roy. — Ce prince fut fort regretté tant de ses subjects que des estrangers, pour avoir flory en toutes vertus. Il estoit magnanime et genereux, amateur de bonnes lettres, lequel par son moyen a illuminé les tenebres d'ignorance, lesquelles avoient regné par cy devant, et aima toutes gens d'esprit, et fonda à Paris des colleges pour les lettres latines, grecques et hebraïques[1], et feit venir de toutes

1. Sur la création des lecteurs royaux, origine du Collège de France, voir A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, Paris, 1893.

les parties du monde gens instruicts en toutes sciences et arts liberaux, pour edifier la jeunesse en bonnes meurs et sciences; et combien qu'il n'eust esté nourry aux estudes en son jeune aage, n'estoit science de laquelle il ne peust rendre raison, d'autant qu'il avoit souvent communiqué avecques gens excellens en toute erudition et que Dieu l'avoit doué de divine memoire, de sorte que toutes gens doctes qui l'ont hanté ont confessé avoir plus apprins de luy que luy d'eux[1]. Il mourut en son aage de cinquante et trois ans, après avoir eu beaucoup de bonnes et mauvaises fortunes, mais plus de malheureuses que de prosperes; toutesfois jamais adversité qui luy peust advenir ne luy abaissa le cœur, ayant tousjours son recours et ferme fiance en Dieu, et continua en bonne memoire et sain entendement jusques à la fin de ses jours.

1. Les principaux jugements des contemporains sur François Ier et la protection qu'il a accordée aux lettres et aux arts sont rapportés par W. Heubi, *François Ier et le mouvement intellectuel en France, 1515-1547*, 1912, p. 124-134.

FIN DU DIXIESME ET DERNIER LIVRE DES MEMOIRES DE MESSIRES MARTIN ET GUILLAUME DU BELLAY.

APPENDICE

PROLOGUE

DES OGDOADES DE MESSIRE GUILLAUME DU BELLAY, SEIGNEUR DE LANGEY[1].

A tort se plaignent aujourd'huy les historiens françoys et regrettent sans raison la fortune et condition des temps passez comme si pour avoir esté fleurissante en faitz vertueux, et recommandables, elle eust par abondance de matiere induitz et comme contraintz les nobles et renommez historiens passez à exerciter leurs esprits en stile, et par escripts magnifier et consacrer leurs noms à perpetuelle memoire, et qu'au temps present ilz ne trouvassent à ce faire un aiguillon semblable. Leur honneur sauve, il semble que s'ilz vouloient considerer et bien peser les choses qui seulement depuis cent ans sont advenues en ce royaume, ilz cognoistroient clairement que les escrivans ont plus deffailly à la matiere que la matiere à eulx, et que ja eust peu un diligent et bon historien, sans rien toucher ne de superflu ne d'inutile, plus mettre en lumiere de

1. Ce Prologue avait été déjà publié par Martin du Bellay en tête du recueil qu'il fit paraître en 1556 : *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*. Dans l'édition des *Mémoires* de 1569, il se trouve placé entre le livre IV et le livre V, avec l'indication suivante : *Prologue des Ogdoades de messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, de la perte desquelles ne reste que les trois livres qui ensuyvent avec quelques fragmens espars en cest œuvre et les Epitomes de l'antiquité des Gaules qui sont imprimées à part.*

livres et decades que Tite Live ou Troge Pompée ne firent en si long temps. Lesquelz s'ilz eussent escrit aussi cruement et sans artifice qu'aucunes foys ont fait ceux de France, sans inserer ne debatre les causes et motifz des choses dont ils escrivoient et sans deduire les deliberations sur ce prises en conseil, avecques les concions et oraisons, tant militaires que politiques, demonstratives que deliberatives, peu de plaisir auroit on à lire leur histoire, et ne sembleroient les choses si grandes qu'elles sont, qui sont trouvées telles pour estre ennoblies et enrichies de l'excellence et singularité du stile, avecques l'elegante distribution de la matiere subjete. Si qu'à bon droit Alexandre le grand jugea estre l'une des plus grandes et principales felicitez d'Achilles, d'avoir trouvé Homere tel et si noble recitateur de sa prouesse[1]. Et certes si on me confesse la definition d'histoire estre la vraye et diligente exposition des choses faites, j'en retireray qu'il ne suffist dire (quand on voudra escrire histoire) cecy fut dit, cela fut fait, sans remonstrer comment, par qui, par quel moyen, à quel tiltre et à quelle fin; j'accorderay bien pour le present, que quelcun ayt fidelement et veritablement escrit, de maniere que son labeur se puisse dire vraye narration des choses; mais je demande lors, en quoy consiste celle diligence qui par la confessée definition est necessaire? On me dira qu'en ordre et en narration des choses bien poursuyvies et continuées. Si aucuns doncques veulent garder cest ordre prosecutif ou continu, je vueil que premierement ils proposent ce dont ils veulent parler; si d'apointemens ou alliances, fault reciter les causes finales et inductives et qui ont à ce meu les parties, fault inserer de l'une et de l'autre les remonstrances, griefz, debatz, capitulations et traitez; et si de guerre, fault qu'ilz me dient à quelle cause, et pour quelle occasion elle s'est meue, fault reciter les querelles debatues, les parlemens, les deffiances, les

1. Plutarque, *Alexandre*, ch. xv.

apareils et entreprises, executions, moyens et conduites d'icelles, mettre les batailles en ordre, representer la rencontre, le conflit, l'execution de l'artillerie, le traict des haquebutiers, archiers et arbalestriers, poulsiz de picques, chocz d'hommes d'armes, heurtis de chevaulx, coups d'espée, chapliz de masses, haches et halebardes, l'effroy des vaincuz, roupte, fuyte et desolation d'iceux, le cueur, hardiesse et poursuytte des victorieux, jusques à quelquefoys racompter non seulement le maintien de l'une ou de l'autre armée, mais ce que chacun de son costé aura particulierement dit et fait. Par tous ces poinctz, fault parvenir, à l'effet, et à l'aventure de l'issue. Cette aventure fault encore specifier par moult de circonstances, à sçavoir est, si par vertu ou par nombre de gens, si par diligence, prudence et bonne conduite d'une part, si par mauvais ordre et negligence de l'autre, si par temerité, outrecuydance et precipitation des uns, par ruse ou dissimulation des autres et par cent telles ou semblables circonstances, qui en l'histoire ne sont à mespriser ains à diligemment observer; en representant artificieusement tous les mandemens, sommations et responses des uns aux autres, avecques la majesté, audace, desdaing, mesprisement, timidité, sens, astuce, malice ou trayson, qu'elles auront esté portées, ouyes et respondues. Et ceste est la vraye diligence et le vray ordre prosecutif qui en hystoire font desirez. Pour exemple ce n'eust assez esté si Tite Live eust recité la victoire des Romains contre Perseus, roy de Macedone, s'il n'eust premis les occasions et preparatifz de la guerre, et comment ayant desja Perseus son armée preste, et les Romains encore assez mal esquippez, L. Martius, legat romain, l'amusa souz esperance de paix, et le feit condescendre à demander une courte trefve[1] pendant laquelle les Romains, au lieu de traiter la paix, se preparerent aux armes, et à la

1. Tite-Live, l. XLII, ch. XXXVII-XLIV. Le légat est Quintus Martius.

fin le deffirent et reduirent son royaume à leur obeissance; laquelle ruse ou astuce du legat romain, comme ayant beaucoup diminué de la gloire et reputation de la victoire, fut fort blasmée et reprouvée par les anciens et plus honorez peres et princes du senat romain, qui vouloient obtenir les victoires non par malice, mais par vertu. Par cest exemple doncques, lequel je metz au lieu d'une infinité d'autres semblables qui se pourroient acumuler, aparoist quel ordre et diligence sont requis en une histoire, et que là où ils ne sont gardez, posé ores que l'historien (comme dit est) n'ayt rien que veritablement escrit, si ne meritera son œuvre à mon jugement, le juste tiltre et nom d'hystoire. Que pleust à Dieu, que par aucun qui bien le sceust et voulust faire en ensuyvant telle definition et regle, nous puissions veoir descrits tant de faits d'armes, rencontres, batailles, assauls et deffences de villes et chasteaux, tant de querelles, traictez, apointemens et ambassades, entrevenues entre les princes, depuis seulement le commencement de cestuy regne. Certes les faits, combien qu'ils soient d'eux mesmes si haults et magnifiques qu'ilz peuvent assez nourrir et eslever une basse et affamée oraison, si se monstreroient ils au jugement des hommes assez plus dignes et recommendables qu'ils ne se monstrent. Et lors pourroient les diligens estimateurs des choses, juger et cognoistre par celle monstre, que si en France nous eussions eu un Tite Live, il n'y eust entre les hystoires romaines exemple ou vertueux faits auquel n'eussions un respondant. Car ne desplaise aux autres nations, desquelles je ne vueil en rien diminuer la reputation, je n'en sçache aucune, en laquelle ou plus souvent, ou plus long temps, se soit fortune monstrée amye ou ennemye alternativement; et proprement semble qu'en ceste seule nation françoise, elle ayt voulu esprouver l'une et l'autre sienne puissance, pour à toutes autres donner exemple et mirouer tant de suporter en magnanimité, et avecques force et constance les infortunes

et aversitez, comme de soy gouverner en prosperité avecques modestie et atemprance. Laquelle chose comme ainsi elle soit à mon avis a donné à plusieurs occasion de grande merveille, considerant que bien mil ans ou plus, France a eu bruyt et reputation, avant que nul, au moins qui soit à estimer, ayt mis la main à l'œuvre, pour escrire tant de faits memorables qui en icelle sont avenuz. Mais nos ancestres et fondateurs du royaume, naturellement (et comme par aventure alors estoit besoing) furent tousjours trop plus enclins à faire qu'à escrire; lequel vouloir certes je ne blasme, ains très fort loue. Dès lors estoient survenues les mutations universelles des royaumes, destructions des païs et abolissement des lettres et arts, qui par longtemps ont esté comme ensevelies et endormies; ce que je pense avoir esté cause, que nous n'ayons hystoriens de l'origine, progrès et accroissement de nostre royaume. Et neantmoins par cy, par là, s'en trouve quelque chose escrite au stile et narration telle qu'alors, plus digne toutesfoys (à mon jugement) de commiseration que de moquerie, car ils ont fait en tant que possible leur a esté, que des choses de leur temps la memoire n'est entierement ensevelie, et qu'en eux trouveront matiere ceux qui après les voudront celebrer en plus elegant et orné langage. Mais depuis le temps que les sciences ont commencé à se ressouldre, et que par la benignité de nostre souverain, très chrestien, très magnanime et très liberal prince, elles ont presque recouvert leur ancien regne et dignité, je voy neantmoins, que tant plus elles fleurissent de jour en jour, tant moins nous trouvons d'hystoriens qui, entre tant de hautes et louables entreprises, ayent appliqué leur estude à les escrire, et consacrer à eternité le nom et loz des vertueux. Dont au contraire de ceux qui sur faute de matiere acusent et blasment à tort le temps present, je non sans cause me voudroye plaindre et lamenter de la fortune et condition du mesme temps, auquel je voy que nul autre art ou science est si

abjecte et contemnée que ceste seule, qui par raison deust estre plus exaltée, ainsi qu'elle est entre les autres très digne et profitable. Et certes jamais aux humains n'avint si bien, comme du temps que toutes choses dignes ou de louange ou de reprehension estoient transmises à la posterité par vraye escriture; car tout ainsi que par louange, nourrice de vertu, sont les cœurs nobles aiguillonez et resveillez, ainsi n'est chose qui plus destourne de vice les fresles et tendres esprits que la reprochée memoire des vicieux, dont par hystoire nous sont les exemples proposez, pour ensuyvre les uns et fuyr les autres. Doncques d'hystoire tous ces biens viennent : premierement le prince ou privé qui devant soy a ceste consideration, que tout le bien ou mal qu'il puisse faire sera un jour representé par vraye hystoire, ainsi que sur un theatre en jeu public et à la veue et jugement de tout le monde, mettra peine et travaillera de laisser de soy plustost recommandable que reprehensible memoire. Pour ceste cause l'empereur Caligula[1], combien qu'en autres plusieurs choses il soit grandement blasmé, est toutesfoys loué, de ce qu'il permist les hystoires escrites par Labienus et Cassius, ja condamnées et mises au feu par auctorité du Senat, en complaisant à ceux qui se sentoient en icelles veritablement taxez, estre toutesfoys remises en lumiere, disant qu'il touche à l'interest de la chose publicque les faits d'un chacun estre escrits et leuz, quelzconques ils soyent, recommandables ou reprehensibles. Secondement quand il adviendroit (comme souvent il est advenu) qu'à un loyal et bon serviteur son bon service n'auroit esté remuneré, ou par prevention de mort, ou par opportunité non escheue, ou par encombre de trop d'affaires, le prince ou son successeur auquel par hystoire est ramenteu ledict bon service, en temps et lieu le recognoist sinon envers le mesme serviteur,

1. Suétone, *Caligula*, ch. XVI.

à tout le moins envers les successeurs et descendans de luy. Et à ceste cause entre les plus dignes offices ès maisons des empereurs de Grece, estoient anciennement les interpretes de memoire, desquels estoit la charge d'escrire et puis reciter devant l'empereur ceux qui ès affaires de paix ou de guerre s'estoient noblement portez, au profit et honneur de la chose publicque, afin que l'empereur en eust la cognoissance, tant pour en temps et lieu le recognoistre, comme pour autrefoys les employer ès affaires publicques; et toutesfoys quand ainsi se fera, comme vrayement il a souvent esté fait de ce regne, nul ne craindra d'exposer et corps et bien au service de son seigneur, pourtant qu'alors n'aura plus lieu ès cueurs humains la crainte naturelle que plusieurs ont eue qu'en avançant leur mort, par trop souvent s'abandonner aux hazardz, il advienne que leurs enfans en demeurent indignes de biens et d'amys et despourveuz de recognoissant seigneur. Au demourant, de ceux qui tant vertueusement auront exposé leurs biens et vie, pour le service de la republicque et de leur prince, quand leurs enfans et successeurs viendront à lire leurs loz et recommendation, sans nulle doute ce leur sera un esperon à gloire pour ensuyvre les meurs et la vertu de leurs ancestres. Et au contraire s'il advenoit en quelque race (comme l'on a autresfoys veu) que par mauvaise institution ou compagnie, il se trouvast aucun seduit et forlignant de la vertu de ses progeniteurs, ses successeurs qui parmy plusieurs nobles et honnorables tiltres rencontreront celle reproche, s'esforceront à leur pouvoir d'icelle tache effacer et reparer, par entreprises hautes et en vertu recommandables, à quoy heureusement mener à chef ne peult aucun recouvrer meilleur guide que l'hystoire. Par ceste, nous avons cognoissance de toute civile et militaire discipline. En elle nous avons les droictz, les loix, les ordonnances, les artz, vertuz et moyens, par lesquelles nouvelles principaultez sont eslevées et entretenues, les vices et fautes par les-

quelles sont aucunes tombées en ruine et decadence. Ceste mesmes est la maistresse, qui Luculle, imperateur romain auparavant non usité aux armés, rendit en peu de temps un des meilleurs capitaines et chefz de guerre qui ayt de son temps esté à Rome[1]. C'est ceste cy par laquelle Cyneas acquist par remonstrances et persuasifz exemples mis en avant par luy, tant de païs et provinces au roy Pyrrhus, son maistre, que par confession d'amys et ennemys, il feit plus grandes choses par luy que par sa force et puissance[2]. C'est celle, en somme, sans laquelle nul est recevable à l'administration de la chose publique, mais à dechasser comme inutile. Et pour exemple, si aux consultations des affaires nous apellons les anciens capitaines, qui en leurs temps ont veu l'experience de plusieurs choses, par moult plus forte raison y pourront entrer ceux qui, outre les adventures de leurs temps, peuvent racompter de miliers d'ans en arriere les entreprises et executions et les ruses, simulations et dissimulations d'icelles. Et à vray dire, je ne voy autre difference entre l'hystoire bien descrite et l'homme ancien qui a moult veu, consideré et retenu, sinon que l'un est hystoire parlante et vive, mais mortelle, l'autre est hystoire morte et mute, mais à perpetuité ressuscitable et apte à recouvrer la parole, par le moyen d'un lecteur studieux et diligent. Encores oseray je dire davantage, que tout ainsi que le vieil homme qui a moult veu, mais peu consideré, moins retenu, n'est en rien à preferer à un enfant, ainsi l'homme ignorant d'hystoire, et mesmement de celle de son païs, se peult aussi estimer non seulement enfant, mais estranger en sa propre maison. Dont bien souvent je m'esbahis et derechef accuse la condition des temps, que sur la chose qui entre les humaines inventions requiert à mon opinion plus grande celerité d'ayde et secours, nous

1. Plutarque, *Lucullus*, ch. I.
2. Plutarque, *Pyrrhus*, ch. XIV.

commettons la plus notable nonchallance et tardiveté. Je ne vueil en rien reculer l'avancement des autres artz qui se resveillent, mais tout à temps on leur pourra donner secours à cause que bons aucteurs nous en ont laissé telz livres, preceptions et reigles que pour en icelles profiter, ne restera qu'estude et diligence; mais en hystoire de tant plus est la tardiveté perilleuse que la vie des mortelz est courte, et si par ceux qui ont cognoissance et memoire des choses de leur temps, il n'en est rien mis par escrit, ceux qui viendront après, tant puissent ils avoir bon stile, bon vouloir et diligence, si n'en pourront ils escrire certainement et à la verité. Ce que desja nous pouvons voir d'aucunes prochaines precedantes années, desquelles parler au long et veritablement est chose difficile, en partie par la negligence, en partie aussi par la temerité des mesmes hystoriens, qui cependant se plaignent de n'avoir assez digne matiere pour bien employer leur estude et labeur, lesquelz neantmoins eussent beaucoup mieux fait, et pour eux et pour nous, de se tenir en repoz et à leur ayse, que de semer sous nom d'hystoire un incogneu recueil de fabuleuses et mensongeres narrations, dont aujourd'huy nous avons trop plus que d'hystoire. J'ai leu en quelque cronique (ce que je crains que l'on m'estime avoir songé) d'un roy de France, qui en une après disnée vint de Compiegne courant un cerf jusques à Lodun[1], ce sont cent lieues ou environ. Chacun sçayt que le tant vertueux prince et de si

1. Loudun (Vienne). — Nous ignorons dans quelle chronique latine Guillaume du Bellay a trouvé ce détail, mais il est fort probable qu'il s'est mépris dans l'identification de la localité. Dans la seconde édition des *Mémoires*, on trouve en regard de ce passage une observation qui explique l'origine de la méprise : « Ce Lodun est peult estre Laon en Laonoys, qu'on appelle en latin Laodunum, comme on faict Lodun en Poictou, et partant ceste course de cerf ne seroit hors de verisimilitude, veu le voisinage de Laon et Compiegne. »

louable memoire Charles, duc d'Orleans[1], après avoir esté près de trente ans prisonnier en Angleterre pour le service de la couronne de France, à la fin en retourna et mourut plein d'ans et d'honneur en ce royaume. Et toutesfois on list, mais c'est en plus de vingt divers aucteurs, qu'il fut à Paris decapité pour crime de leze majesté. Le roy d'Escosse dernier mourut il pas en la bataille qu'il donna contre les Angloys, en l'an mil cinq cens quatorze[2]? Si ay je leu que de celle bataille il retourna en ses païs victorieux et triumphant. Je me deporte pour eviter prolixité, de plus avant nombrer telles mensonges, lesquelles certes ne sont semées, sinon par la temerité, indiligence et indiscretion d'iceux hystoriens et croniqueurs, qui plus souvent escrivent pour chose seure ce que leur aura dit le premier venu, sans faire election ou choix de la personne qui le leur rapporte, ou bien en disant selon le bruyt qui aura couru parmy le peuple, auquel à peyne peult avoir mot de verité. Dont vient aucunesfoys que les liseurs informez du contraire plus envyz croyent aux autres bons et anciens aucteurs, les estimans avoir escrit de mesmes. Et en avient ainsi que très bien dit en autre cas le cardinal Bessarion[3] voyant à Rome tant eslever et canoniser de sainctz nouveaux, desquelz il avoit cogneue et peu aprouvée la vie, encores moins la façon de proceder à leur canonisation : « Ces nouveaux sainctz, dit-il, me jettent grandement en

1. Charles, duc d'Orléans, fils de Louis et de Valentine Visconti, né en 1394, fait prisonnier à Azincourt (1415), fut remis en liberté en 1440, soit après vingt-cinq ans de captivité, et mourut en 1465. Voir P. Champion, *la Vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, Paris, 1911.

2. Jacques IV, tué à la bataille de Flodden (1513). Voir *supra*, t. I, p. 38, n. 3.

3. Jean Bessarion, né vers le début du xv^e^ siècle, créé cardinal par Eugène IV, mort à Ravenne le 18 novembre 1472. H. Vast, *le Cardinal Bessarion (1403-1472); étude sur la Chrétienté et la Renaissance vers le milieu du XV^e^ siècle*, 1878.

doute et scrupule de ce qu'on list des anciens. » Et au mien vouloir que telz autheurs et croniqueurs se reposassent, ou qu'à leurs livres ilz imposassent nom convenable au contenu, et que ceux qui bien pourroient et sçauroient à la verité en parler, aymassent tant l'honneur et gloire de leur nation, que d'en escrire en tel langage qu'ilz sçavent, selon les choses veues par eux, ou entendues par fidelle et bien certain raport d'autruy. Alors seroient les gens de lettre qui par après voudroient les enrichir de style et diction plus elegante, hors de la peine et ennuyeux travail, de rechercher la verité entre tant de mensonges, contrarietez et repugnances, qui sont divulguées par les dessusditz croniqueurs, soy confians temerairement à l'ouyr dire du premier trouvé. Non que je vueille maintenir ou dire que nul doyve escrire des choses, sinon celuy qui les aura veues, car nonobstant qu'en un tesmoing de veue a plus de foy qu'en dix d'ouye, et que S. Jean pour estre creu, asseure qu'il parle des choses veues, si est ce qu'un homme seul ne peut estre partout où les affaires sont demenées, et y estant ne peult ensemble faire son devoir et s'amuser à voir ce qu'autruy fait; mais un historien, s'il est possible, doit avoir veu ou cogneu une bonne partie de ce qu'il dit, et au demourant avoir une extreme et merveilleuse discretion de s'en enquerir à ceux qui mieux au vray le pourront dire, jusques à en entendre par le raport des ennemis, non seulement de ceux de son party. Ainsi lisons nous de Thucydide[1], lequel encores qu'il fust present ès guerres d'entre les Atheniens et Lacedemoniens, et au nombre des principaux capitaines, pour toutesfois avoir plus grande certai-

1. Une traduction française de l'Histoire de Thucydide, faite par Claude de Seyssel sur une traduction latine de Lascaris, avait été publiée en août 1527, chez Josse Bade, par les soins de Jacques Colin : *l'Histoire de Thucydide, de la guerre qui fut entre les Péloponnésiens et Athéniens.* Voir à ce propos Coyecque, *Josse Bade et les traductions de Claude de Seys-*

neté de tout ce qui se faisoit en l'un et en l'autre exercite, y tenoit à ses despenses (comme puissant et riche qu'il estoit, extrait des ducs Milciades et Cymon d'Athenes, de la lignée d'Aeacus, fils de Jupiter) gens d'esprit et de sçavoir, autant Lacedemoniens qu'Atheniens, ne se voulant fier en ce que les uns seulement luy en diroient, favorisans paravanture chacun à sa patrie. Après sa mort, et à l'endroit où il fina son hystoire, Tymogenes de Milete, et après luy Xenophon Athenien la reprindrent et continuerent y adjoustant chacun ce qu'il avoit veu ou entendu. D'iceux l'un fut des princes du Senat de sa cité, l'autre après la mort de Cyrus en l'expedition duquel à l'encontre du roy de Perse, son frere, il eut charge et conduite de gens, demoura chef et capitaine general de toute l'armée des Grecs, pour iceux retirer et reconduire en Grece[1]. Et qui voudra diligemment considerer la condition et qualité des anciens hystoriens estimez, et receuz pour tels et non pour fabuleux et mensongers, lesquelz ayent escrit les aventures de leur temps, on trouvera qu'ilz ont esté presque tous, ou chefz d'entreprise, ou capitaines particuliers, ou à tout le moins personnages de credit et authorité, qui ès choses dont ilz ne parloient de veue, avoient moyen de s'en informer au vray. Darès de Phrige et Dictis de Crete[2] sont plus

sel, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1894, p. 510-514; V.-L. Bourrilly, *Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise*, p. 42-43.

1. Une traduction française de l'Anabase de Xénophon, due, comme celle de Thucydide, à Claude de Seyssel, avait paru en 1529 : *l'Histoire du voyage que fit Cyrus à l'encontre du roi de Perse Artaxerce son frere, contenue en sept livres escripts par Xenophon, auteur grec, traduits premierement en latin par Jean Lascaris, et de latin en vulgaire françois*, in-fol.

2. Darès le Phrygien et Dictys de Crète sont deux faussaires qui opéraient, celui-ci vers la fin du IV^e^ siècle de notre ère, et l'autre vers le début du VI^e^ siècle. Dictys avait composé une sorte de *Journal du siège de Troie*, dont l'ouvrage de Darès

creuz ès guerres de Troye, que ne sont Dion[1] et quelques autres, car ces deux là y mirent la main et à la plume et à l'espée. Corinnus[2], aussi de Phrige, né d'Ilion, pour s'estre trouvé ausdites guerres, en a esté receu à vray tesmoin, et de luy a pris Homere toute la matiere de son Iliade. Marsias de Pelle[3], frere du roy Antigone et nourry d'enfance avec Alexandre le grand, Onesicritus d'Aegine[4], Calisthenes d'Olinthe[5], disciple et parent d'Aristote, Aristo-

n'est qu'un résumé. Ces compositions eurent un très grand succès au Moyen Age et encore à l'époque de la Renaissance. En 1524, une nouvelle édition avait paru à Bâle : *Dictys Cretensis de Bello Trojano libri IV, Septimo Romano interprete. Daretis Phrygæi de Excidio Trojae liber, interprete Cornelio Nepote.* Voir A. Joly, *Benoît de Sainte-More et le roman de Troie*, t. I, p. 159-190.

1. Dion Cassius, auteur, entre autres ouvrages, d'une histoire générale de Rome dont il nous reste une partie.

2. Corinnus d'Ilion, autre apocryphe ; au dire de Suidas (qui paraît bien avoir été la principale source de l'érudition de Guillaume du Bellay), il aurait été disciple de Palamède, et pendant la guerre de Troie il aurait composé et écrit en caractères doriens, inventés par son maître, une *Iliade* et un récit du combat de Dardanus contre les Paphlagoniens.

3. Marsyas de Pella, d'après Suidas, frère d'Antigone, aurait composé une Histoire de la Macédoine depuis les origines jusqu'à l'expédition d'Alexandre et une Histoire de l'éducation d'Alexandre. Nous ne le connaissons que de nom.

4. Onesicrite d'Astypalée, dans l'île d'Égine, fit partie de l'expédition d'Alexandre ; le fragment le plus important qui subsiste de son œuvre reproduit l'entretien qu'il eut avec les gymnosophistes de l'Inde. Voir C. Muller, *Scriptores rerum Alexandri magni.*

5. Callisthènes d'Olynthe a composé des *Helléniques* dont il reste quelques fragments et il avait commencé une Histoire d'Alexandre lorsqu'il mourut. Voir C. Muller, *Scriptores rerum Alexandri magni.* Plus tard, vers le vii[e] ou viii[e] siècle, fut mis au jour sous son nom un véritable roman dont la popularité

bulus de Judée[1], Diognetus[2], et Menedomus de Sicyone, tous compagnons en l'expedition et peregrination dudit Alexandre ont escrit les uns depuis la nativité, autres depuis qu'il commença porter les armes, aucuns depuis le commencement de son regne, et autres depuis seulement qu'il eust dressé son armée pour entreprendre ses conquestes; à tous ceux cy est adjoustée foy en ce qu'ilz disent dudit Alexandre, et à ceux qui après eux en ont escrit, comme sont Quinte Curse[3], Arrian, poete domestique et familier de l'empereur Tybere, Arrian[4], hystorien qui au temps de l'Empereur Adrian parvint à la dignité du consulat, et Plutarche[5], qui au temps de Trajan usa pareillement de puissance consulaire en Illyrie, commandant à tous les

fut considérable au moyen âge. C'est très probablement à ce pseudo-Callisthènes que se réfère Guillaume du Bellay. Voir E. Talbot, *Essai sur la légende d'Alexandre le Grand dans les romans français du XII^e siècle*, Paris, 1850.

1. Il ne reste d'Aristobule de Cassandrée que quelques fragments. Il semble bien que Guillaume du Bellay ait confondu cet historien avec un autre Aristobule, juif d'Alexandrie, philosophe péripatéticien, auteur d'une explication de la loi mosaïque.

2. Diognète avait composé un traité des *Étapes d'Alexandre*.

3. Quintus Curtius Rufus, auteur d'une *Vie d'Alexandre* en dix livres (*Historiarum Alexandri magni Macedonis libri*), dont les deux premiers sont perdus et qui tient plus du roman que de l'histoire.

4. Arrien eut en effet la faveur de l'empereur Hadrien; il fut consul vers 130, administra la Cappadoce et, entre autres ouvrages, écrivit une Histoire de l'expédition d'Alexandre en sept livres. Voir Muller, *op. cit.*

5. Il est possible que Trajan ait conféré à Plutarque la dignité consulaire à titre honorifique; mais la chose est loin d'être prouvée. Plutarque a composé une *Vie d'Alexandre* et deux *Discours de la fortune d'Alexandre*. En 1530, avait paru chez Josse Bade l'*Histoire des successeurs d'Alexandre le Grand extraicte de Diodore Sicilien et quelque peu des vies escriptes par Plutharque, translatée par messire Claude de Seyssel*, in-fol.

magistrats de la province; de tous les autres qui n'ont parlé de veue, ne suyvi l'hystoire de ceux qui avoient veu, on ne reçoit que le langage. Et à ceste cause Palephatus, quand il a voulu parler de la statue de Niobé, a preallablement protesté de l'avoir veue. En autre lieu il escrit, que pour fidellement deduyre les choses, il a visité plusieurs regions, ne s'en rapportant à ce que par autres en estoit escrit. Aussi Lucian[1] quand il a voulu comparer les sacrifices des Ebrieux aux Egyptiens, il afferme premierement avoir hanté avecques les uns et les autres. Agathisides de Gnide[2], en deduisant les choses d'Asie, donne à cognoistre en plusieurs endroitz qu'il y a hanté long temps ès guerres, cherchant par ce moyen d'en estre creu. Pour mesme raison a esté creu Philistus de Syracuse[3] en l'hystoire qu'il a escrite de son temps, parce qu'il avoit l'un des principaux maniemens d'icely royaume duquel il fut dejetté par Denys le Tyran l'aisné, mais depuis restably par le jeune, et appellé à la societé du royaume. Eratosthenes Cyrenien[4] n'est dementy en son hystoire de Ptolomeus

1. Il existe sous le nom de Lucien un *Traité des sacrifices;* mais il n'est pas sûr qu'il soit de lui.

2. Il s'agit d'Agatharchos de Cnide qui vivait dans la première moitié du IIe siècle av. J.-C., et qui a composé un ouvrage sur la mer Rouge et un autre en cinquante-neuf livres sur l'Europe et sur l'Asie, traité à la fois historique et géographique utilisé par Diodore dans ses descriptions de l'Égypte et de l'Éthiopie. Voir Muller, *Frag. hist. græc.*, t. III, p. 190-197.

3. Philistos de Syracuse, disciple d'Isocrate, avait composé une *Histoire de la Sicile* en sept livres, des origines à Denys l'Ancien; une *Histoire de Denys l'Ancien* en quatre livres et une *Histoire de Denys le Jeune* en deux livres, dont il ne reste que des fragments insignifiants. Muller, *op. cit.*, t. I, p. 185-192. Philistos a été utilisé par Diodore; il est cité par Plutarque, *Dion*, ch. XI et XII; *Timoléon*, ch. XV.

4. Ératothènes de Cyrène fut appelé par Ptolémée Évergète (247-222) pour diriger la bibliothèque d'Alexandrie après

Evergetes jusques au temps du cinquiesme Ptolomée, car il eut charge de leurs affaires, ès autres choses n'a foy semblable. Hieronyme Rhodien[1], pour avoir eu souz le roy Demetrius Poliorcetes administration de son estat et le gouvernement du royaume de Beotie, est advoué pour veritable ès Annales qu'il a laissez de la vie, faitz et gestes de son maistre. Aux hystoires de Herodote, Halycarnassien, et de Helanicus de Metelin[2], on a plus facilement adjouté foy, d'autant qu'ilz avoient le principal et premier credit autour du roy Amyntas de Macedone, par le moyen duquel ilz eurent cognoissance de plusieurs et grandes choses. Pareille foy a trouvé Symonides Magnesien[3], pource que conversant familierement avecques Antioche le grand, il a peu veritablement entendre les causes mouvantes les deliberations et les exploitz de ses guerres, et principalement de celle qu'il eut contre les Galathes, en laquelle se trouva ledit Symonides en sa compagnie. Les dix livres des portz et plages de mer, mis en lumiere par Demosthenes[4] ont esté recueilliz sans contra-

Callimaque et mourut vers le début du IIe siècle av. J.-C., sous le règne de Ptolémée V Épiphane (205-181). Il avait laissé des traités de géographie et de chronologie, que Strabon a utilisés. Voir Marcel Dubois, *Examen de la géographie de Strabon*.

1. Guillaume du Bellay confond ici, très probablement, Hiéronyme de Rhodes qui fut contemporain du philosophe Lycon (IIIe siècle av. J.-C.) avec l'historien Hiéronyme de Cardie, auteur d'une Histoire des successeurs d'Alexandre dont se sont servis Diodore et Plutarque. Voir les fragments dans Muller, *op. cit.*, t. II, p. 450-461. — Démétrius Poliorcète, fils d'Antigone (337-283). Voir Plutarque, *Demetrius*.

2. Hellanicos de Mitylène avait composé une *Athide* ou *Histoire athique*. Voir Muller, *op. cit.*, t. I, p. 45-69.

3. Voir les quelques fragments qui subsistent de l'œuvre de Simonide de Magnesie dans Muller, *op. cit.*, t. II, p. 42; t. III, p. 71.

4. Démosthènes, amiral de Ptolémée Philadelphe (283-247).

diction, parce qu'il les avoit veuz et hantez estant admiral et capitaine general de l'armée du roy Ptolomée Philadelphe d'Egypte. Semblablement est avenu à Damis[1] en ses livres de la peregrination et miraculeux faitz d'Apollonius Tyanæus, pour autant qu'il luy avoit partout fait compagnie; et à Philostratus pareillement, pource qu'il suyt le tesmoignage dudit Damis. Aussi Ennius poete[2] a peu veritablement escrire l'expedition de Marcus Fulvius en Ætholie et contre les Ambraciens, car il feit le voyage avecques luy. Aussi feit L. Lucullus[3] avecques L. Sylla en la victoire par luy escrite, et par ledict Sylla obtenue contre les Marsiens. Et peu après fut ledit Lucullus chef d'entreprise, et adjouta le royaume de Ponte à la seigneurie romaine. Valerius Antias[4] et Polybe sont par tous autres historiens ensuivis en la description des guerres puniques, pource que l'un fut precepteur de Scipion African[5] et depuis l'accompagna toute sa vie, l'autre au voyage par

1. Damis, historien grec, originaire d'Assyrie, avait accompagné le thaumaturge Apollonius de Tyane et laissé sur ce personnage des mémoires dont se servit Philostrate, dit l'Athénien, (vivant au temps de Septime-Sévère) pour écrire la *Vie d'Appollonius de Tyane* (en huit livres).

2. Ennius avait raconté, sous forme d'épopée, les *Annales* du peuple romain depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin de la deuxième guerre punique. *Fragmenta poetarum romanorum*, éd. Baehrens, I, p. 122-123.

3. Voir, pour la guerre contre les Marses ou guerre sociale, Plutarque, *Lucullus*, ch. I; *Sylla*, ch. VI. Pour la guerre de Lucullus contre Mithridate, roi de Pont, Plutarque, *Lucullus*, chap. VII à XXXVI.

4. Q. Valerius d'Antium, contemporain non des guerres puniques, mais de Sylla, avait composé des *Annales* dont il reste très peu de chose. Il est cité par Tite-Live, l. XXVI, ch. XLIX (à propos de l'événement auquel il est fait allusion ici).

5. Polybe fut l'ami plutôt que le précepteur de Scipion Émilien, le vainqueur de Carthage.

luy celebré de Valerius Levinus, consul, alors qu'il vainquit Hanno de Carthage et prist Agrigente par force, avoit soubz luy conduicte de gens. Mesme foy a esté adjoustée aux Annales de Q. Fabius Pictor[1], d'autant plus qu'il estoit homme de maison et d'auctorité, et avecques Q. Fabius Labeo avoit esté preteur de Rome. Chacun a receu ce que Theophanes Lesbien[2] a escrit des faitz de Pompée, aussi Pomponius Atticus du consulat de Cicero[3], d'autant qu'avecques ceulx dont ils parlerent, ils avoient l'accès et familiarité plus que nulz autres pour entendre d'eux-mesmes la verité des choses : de l'un est familiarité assez cogneue par les epistres de Cicero à luy, de l'autre par l'association du nom, à laquelle fut son fils appellé par Pompée, lequel voulut qu'il fust nommé Marcus Pompeius, et fut celuy que Auguste empereur institua depuis gouverneur au païs d'Asie. Crispe Salluste a peu parler au vray de la conjuration catilinaire, car il ne fut exempt de la meslée, et pour bien descrire la guerre Jugurtine, il passa et fist long temps sejour en Afrique. Nous recevons pour verité ce que Jules Cesar, et après luy Hircius et Oppius[4] escrivirent des guerres de Gaule et des civiles,

1. Quintus Fabius Pictor avait écrit les *Annales de Rome des origines à la seconde guerre punique;* Tite-Live l'a utilisé pour son récit de la bataille de Trasimène. Voir Muller, *op. cit.*, t. III, p. 80-93.

2. Théophane de Lesbos accompagna Pompée dans son expédition contre Mithridate et en écrivit le récit. Plutarque, *Pompée*, ch. xxxvii, lxxvi; Tacite, *Annales*, l. VI, ch. xviii.

3. Titus Pomponius Atticus, un des plus célèbres correspondants de Cicéron (*Epistolæ ad Atticum*, seize livres), passe pour avoir composé des *Annales* et des *Mémoires* (en grec) sur le consulat de Cicéron. Cicéron, *Epist.*, II, 1; Cornelius Nepos, *Vie d'Atticus*, ch. xviii.

4. Aulus Hirtius, lieutenant de César, à qui on attribue d'ordinaire le livre VIII des *Commentaires* et les deux livres de la

car ils faisoient et escrivoient. A Diodore Sicilien[1] nous donnons foy ès choses d'Ægypte, car il escrit de veue, et fut très familier de Jules et Auguste Cesar, ainsi que furent Fenestella Romain[2], Denys Halycarnassien[3] et Nicolas Damascene[4] dudit Auguste, dont leurs hystoires en sont trouvées plus auctorisées. Arthemidore[5] aussi est creu des conquestes faictes en Arabie par Aelius Gallus, car il luy feit compagnie en tout le voyage. Qui donne en pareil cas auctorité, reputation et foy à Joseph[6] ès guerres judaïques? à Tacite ès germaniques? sinon que l'un fut participant des miseres et calamitez de la destruction et ruine de sa cité; l'autre fut gouverneur de la Gaule Belgique s'estendant en

Guerre d'Alexandrie et de la *Guerre d'Espagne*. — Caius Oppius, ami et correspondant de Cicéron, à qui on attribue quelquefois le complément des *Commentaires de César*.

1. Diodore de Sicile, historien grec contemporain de César et d'Auguste, a composé sous le titre de *Bibliothèque historique* une Histoire universelle dont il reste une grande partie.

2. Lucius Fenestella, contemporain de Tite-Live, auteur d'une *Histoire générale de Rome;* les deux livres sur *les Sacerdoces et les magistratures des Romains*, publiés sous son nom, sont l'œuvre d'un faussaire du XIV^e^ siècle.

3. Denys d'Halicarnasse, contemporain d'Auguste, a composé une Histoire ancienne de Rome (des origines à la première guerre punique) en vingt livres, dont il nous reste les onze premiers et quelques fragments des autres.

4. Nicolas de Damas, ami d'Hérode, roi de Judée, et d'Auguste, avait écrit des Vies de César et d'Auguste et une *Histoire universelle* dont il reste des fragments.

5. Artémidore d'Éphèse, dit le Géographe, vivait au I^er^ siècle av. J.-C. et avait composé un *Périple* ou une *Géographie universelle* (en onze livres) qui a été utilisée par Strabon et dont il reste quelques fragments.

6. Flavius Josèphe vivait au I^er^ siècle ap. J.-C. et a composé une *Histoire de la guerre de Judée* (en sept livres) et une *Histoire ancienne des Juifs*.

la Germanie inférieure, esquelles provinces furent principalement icelles guerres. Par quel moyen l'ont aussi trouvé Suetonius Tranquillus, Dion Cassius, Gargilius Martialis[1], Callistus[2], Bemarchius[3], Julius Frontinus[4], Favorinus Arelatensis[5], Dionisius Milesius[6], Ephorus Cumaeus[7], Aelius Spartianus[8], Julius Capitolinus, Aelius Lampridius, Volcatius Gallicanus, Trebellius Pollio, Flavius Vopiscus, Herodianus[9], Festus[10], Aurelius Victor[11], Ammianus Mar-

1. Gargilius Martialis est cité comme historien du temps d'Alexandre Sévère par Ælius Lampridius (*Hist. Aug.*, éd. Peter, *Alexander Severus*, I, p. 275) et par Vopiscus (*Id.*, *Probus*, II, p. 202).

2. Callistus, sous Julien l'Apostat.

3. Bemarchius de Césarée. Voir Muller, *op. cit.*, t. IV, p. 3.

4. Julius Frontinus, rhéteur, cité parmi les maîtres de l'empereur Alexandre Sévère. Voir la vie de cet empereur par Lampridius (*Hist. Aug.*, éd. Peter, I, p. 249).

5. Favorinus d'Arles vivait au IIe siècle et fut à la cour d'Hadrien. Voir la vie d'Hadrien par Spartianus (*Hist. Aug.*, éd. Peter, I, p. 17-18) et Muller (*op. cit.*, t. III, p. 577-585).

6. Denys de Milet, rhéteur grec du IIe siècle ap. J.-C., professa à Éphèse et à Lesbos et fut attaché par l'empereur Hadrien au musée d'Alexandrie.

7. Éphore de Cumes, dit le Jeune, pour le distinguer du rhéteur, disciple d'Isocrate. Voir Muller, *op. cit.*, t. III, p. 664.

8. Ælius Spartianus, Julius Capitolinus, Ælius Lampridius, Vulcatius Gallicanus, Trebellius Pollio et Flavius Vopiscus ont composé les Vies des empereurs (d'Hadrien à Dioclétien) qui ont été réunies sous le titre d'*Historiæ Augustæ*.

9. Hérodien a composé une Histoire des empereurs (de la mort de Marc-Aurèle à l'avènement du jeune Gordien) en huit livres.

10. Festus, lexicographe et grammairien, probablement du IVe siècle.

11. Aurelius Victor, contemporain de Julien l'Apostat, auteur des *Vies des Césars*.

cellinus[1], Apianus Alexandrinus[2], Eustathius Epiphanius[3], Eusebius Cesariensis[4], et autres semblables, sinon pour avoir eu moyen et credit autour des princes, pour entendre et sçavoir en grand partie les secretz de leurs affaires. Dion Prussius[5] a si avant esté familier de l'empereur Trajan qu'ils alloient ensemble par païs et par la ville en un mesme chariot, et avant qu'iceluy Trajan fust empereur

1. Ammien Marcellin vivait dans la seconde moitié du IVe siècle; il écrivit une Histoire de Rome depuis l'avènement de Nerva jusqu'à la mort de Valens (*Rerum gestarum libri XXXI*); il n'en reste que les dix-sept derniers livres. En 1533, l'éditeur Froben, à Bâle, avait publié une édition que Guillaume du Bellay a pu connaître : *Ammiani Marcellini rerum gestarum libri XVII, quorum postremi IV nunc primum excussi.*

2. Appien d'Alexandrie, historien grec de la fin du IIe siècle, auteur d'une Histoire romaine (en vingt-quatre livres) des origines à la fin du règne de Trajan. Il reste à peu près la moitié de cet ouvrage. Une traduction, faite sur le latin de Candidus, par Claude de Seyssel, et conservée en manuscrit dans la bibliothèque du Roi (Bibl. nat., ms. fr. 713-714), fut publiée en 1544 à Lyon : *Appian Alexandrin, historien grec des guerres des Romains, translaté en françois.*

3. Eustathius d'Epiphania, en Syrie. Voir Muller, *op. cit.*, t. IV, p. 138-142.

4. Eusèbe de Césarée (267-340) a composé, entre autres ouvrages, une Histoire ecclésiastique (en dix livres) et une Vie de Constantin. En 1532, le lecteur de François Ier, Jacques Colin, avait publié chez Tory une traduction française, due à Claude de Seyssel, de l'Histoire ecclésiastique : *l'Histoire ecclesiastique d'Eusebe, evesque de Cesarée, translatée de latin en françois par messire Claude de Seyssel, evesque lors de Marseille et depuis archevesque de Turin.*

5. Dion, rhéteur et philosophe grec, originaire de Pruse (Bithynie), né vers le milieu du Ier siècle et mort à Rome en 117. Il eut la faveur de Nerva et de Trajan. Les ouvrages qu'il a laissés sont des discours réels ou fictifs et on ne saurait le considérer comme un historien.

avoit esté avecques luy ès expeditions germanique et getique, lesquelles il a escrites. L'autre Dion et Suetone furent des principaulx secretaires du conseil, et Favorinus homme ayant charge des affaires de l'empereur Adrian; et soubs le mesme empereur a esté Dionysius Milesius l'un des satrapes d'Orient; Julius Frontinus, homme consulaire, fut precepteur d'Alexandre empereur; Gargilius Martialis, qui a escrit la vie dudit Alexandre, fut l'un de ses plus intimes familiers; aussi fut Julius Capitolinus de Diocletian, Ephorus Cumæus de Gallien, Bemarchius et Eusebius de Constantin, Eustathius de Anastase, Calistus de Julian, lequel Julian est aussi receu en ce qu'il a escrit des Gaules[1], pour y avoir hanté devant et après qu'il fut empereur. Lampridius et les autres dessus nommez, en cas pareil ont esté chacun en son temps de la maison des empereurs et princes dont ils ont escrit, et après eux Procopius[2], Agathias[3] et Theodotus[4] ne sont contreditz en l'hystoire des Gotz : car ils se sont trouvez ou à la deliberation, ou à l'execution des affaires. Eusebe, dont j'ay cy devant parlé, a eu moyen d'escrire au vray les choses non veues par luy et d'autruy temps, car Constantin le grand luy feit

1. Notamment dans le *Misopogon* (description de Lutèce) et dans la *Lettre au Sénat et au peuple d'Athènes*.

2. Procope est le principal historien du règne de Justinien dont il fut le contemporain; il a raconté les guerres contre les Perses, les Vandales, les Goths, et composé un *Traité des édifices*, qui est un panégyrique outré de cet empereur. Quant à son *Histoire secrète*, Guillaume du Bellay ne pouvait la connaître, puisqu'elle ne fut retrouvée qu'au début du XVII^e^ siècle.

3. Agathias, historien contemporain de Procope, a composé une *Histoire du règne de Justinien* pour les années 532 à 559.

4. Il s'agit probablement de Théodoret, évêque de Cyr, qui vivait dans la première moitié du V^e^ siècle et eut des démêlés fameux avec les monophysites. Il a laissé des *Sermons* et des *Lettres* qui fournissent des renseignements précieux pour l'histoire de son temps.

aporter et mettre en main tout ce que par les autres avoit esté mis en memoire par plusieurs ans. Telle estoit lors et auparavant la diligence et curiosité d'escrire ou faire escrire les hystoires au vray, et en bailloient les roys et princes eulx mesmes, ou de bouche ou par escrit, amples memoires et instructions. Cesar escrivit ses Commentaires à ceste intention, mais il les escrivit tels qu'il ne trouva homme qui entreprint de le passer; de maniere que comme dit Hircius, voulant se faire prebiteur, il se feit precepteur de la matiere d'escrire ses faitz. Cicero, sachant que L. Luceius[1], patrice romain, homme de sçavoir et auctorité, s'estoit adonné à escrire l'hystoire de son temps, luy envoya memoires de tout ce qu'il avoit fait durant son consulat, et par une longue epistre le pria très affectueusement de l'inserer et deduyre en son hystoire. Agrippine[2], fille de Germanicus, laissa pareillement des memoires de la vie et gestes de son pere, avec les succès et infortunes de sa maison. Zenobia[3], royne des Palmiriens, laquelle après la mort de son mary mania l'Empire romain en Surie, escrivit aussi en abbregé pour aux autres bailler matiere de la deduire et amplifier, l'histoire de son temps, et auparavant des affaires d'Alexandrie et d'Orient. Le jour me fauldroit, en somme, avant que j'eusse recité tous ceux qui en ont usé de ceste sorte, et lesquelz à ce faire ont esté meuz par bonne et honneste raison, car princes et personnages de supreme excellence peuvent de toutes autres choses abun-

1. Lucius Lucceius écrivit un ouvrage sur la guerre italique et sur la guerre civile, dont il ne reste rien. Voir la lettre que lui adressait Cicéron pour lui demander d'écrire l'histoire de son consulat, *Ad familiares*, l. V, ép. XII.

2. La seconde Agrippine, mère de Néron.

3. Zénobie, reine de Palmyre (267-272), vaincue par l'empereur Aurélien. Le renseignement est emprunté à Trebellius Pollion, *Hist. Aug.*, éd. Peter, II, p. 125-128. Voir Muller, *op. cit.*, t. III, p. 665.

der jusques à satieté ; de ceste seule (c'est de laisser de soy heureuse et recommandable memoire) ils ne peuvent estre trop insatiables, car homme ne peult estre amoureux de vertu, qui n'est songneux et curieux de sa renommée. Et est mon avis que le serviteur en nulle ou peu de choses se peult monstrer plus studieux et affectionné envers son prince et seigneur, qu'en escrivant ses faitz et actes vertueux, et à son povoir le garentir de l'injure du temps et de l'obscurité de tenebreuse oubliance. De memoire de noz peres Aeneas Sylvius[1], qui depuis a esté pape Pie second, Jouinian Pontan[2], Leonard Aretin[3], Anthoine Panormitan[4], et autres ont imité les dessusnommez, et de fresche memoire le sire d'Argenton en France[5], louablement s'en est acquitté. Auparavant de luy Jean Froissart[6] et Enguer-

1. Æneas Sylvius Piccolomini, né en 1405, pape sous le nom de Pie II (1458-1464), a composé des *Commentaires*, un traité *de Viris illustribus*, etc. Voir Voigt, *Enea Silvio Piccolomini als Papst Pius II und seine Zeitalter*, 1856-1863, 3 vol.

2. Giovanni Pontano (1426-1503), confident, conseiller et ministre de Fernand d'Aragon, roi de Naples, a écrit de nombreux ouvrages parmi lesquels un traité du Prince (*De Principe*) et une histoire de la guerre de Naples (*Belli quod Ferdinandus senior, Neapolitanus rex, cum Joanne Andegavensium duce gessit, libri sex*).

3. Leonardo Bruni (1370-1444), d'Arezzo (d'où le surnom d'Arétin), chancelier de la république de Florence, a composé les Vies de Dante et de Pétrarque, une Histoire de Florence jusqu'en 1404, etc.

4. Antonio Beccadelli, de Palerme (d'où le surnom de *Panormitanus*) (1394-1469), ami du roi de Naples Alphonse le Magnanime (1443-1458), dont il a raconté la vie (*De Dictis et factis Alphonsi regis*).

5. Philippe de Commynes ; la première édition des *Mémoires* est de 1524. Voir ici, t. I, p. 4 et note 4.

6. La première édition des *Chroniques* de Froissart est de 1495, chez Antoine Vérard. Il est intéressant de noter que Jean Sleidan, un protégé des du Bellay, avait publié en 1537, chez

rant de Monstrelet[1] mirent par escrit ce que par investigation diligente ils peurent entendre. Investigation diligente ay je dit, car après ceux qui parlent de veue, les plus croyables sont ceux qui, avecques jugement et discretion, se sont enquis et informez, comme Juba, roy de Numidie[2], qui par escrit a baillé la science de cosmographie, laquelle par investigation telle il avoit cogneue; et Claudius Ptolemeus d'Egypte[3], qui en partie a veu et escrit, en partie a eu par toutes provinces seurs messagers dignes de foy, pour luy en raporter certaines et veritables nouvelles. Je ne dis sans cause dignes de foy, car en ce gist la discretion. Strabo[4] reprend Eratosthenes qui s'est fié au tesmoignage de viles personnes; mesme reproche est mis sus à Patrocles par Hipparchus, son emulateur; Quintilian[5] reprouve en son precepteur Seneque, pource que desirant avoir cognoissance de plusieurs choses y employa trop legerement en son ayde gens negligens, qui le deceurent.

Simon de Colines, un abrégé de Froissard : *Frossardi, nobilissimi scriptoris gallici, Historiarum opus omne, jamprimum et breviter collectum et latino sermone redditum* (avec une préface adressée à Jean du Bellay).

1. La première édition de la *Chronique* de Monstrelet est de 1512.

2. Juba II, polygraphe dont il reste quelques fragments réunis dans Muller, *op. cit.*, t. III, p. 465-484. Cf. Plutarque, *Vie de César*, ch. LV.

3. Ptolémée, astronome et géographe grec du IIe siècle ap. J.-C., auteur d'un traité de géographie, d'une table chronologique.

4. Strabon, né vers 50 av. J.-C., mort vers 25 ap. J.-C., auteur d'une *Géographie* en dix-sept livres dont il reste la plus grande partie. Voir l. II, ch. 69. Patrocles fut chargé de diverses missions et envoyé par Séleucus Nicator et son fils Antiochus dans les pays de la Caspienne. Voir Muller, *op. cit.*, t. II, p. 442-444.

5. Quintilien, *Institution oratoire*, l. X, ch. I, 128.

Et ceste crainte paradventure aura destourné puis n'agueres aucuns sçavans hommes, qui volontiers eussent entrepris d'escrire les hystoires de France, s'ils eussent eu le moyen de fidellement et à la verité s'en informer. Et certes ja par long temps me faisoit mal, que je ne veoye aucun les vouloir secourir en ceste part. Et nonobstant que plusieurs suyvent le jugement de celuy qui jadis interrogué, meit entre l'hystorien et celuy qui fait chose digne d'hystoire, pareille difference qu'entre le herault ou trompette, et le tournoyant en la lice, je toutesfoys meu à l'exemple des personnages dessus nommez, qui en faisant n'ont desdaigné d'escrire, après mon adolescence et ma premiere jeunesse, que je commençay à suyvre les armes (ainsi qu'est la coustume et ordinaire vaccation de la noblesse de France, et par laquelle mes progeniteurs et ancestres au temps passé sont parvenuz en reputation et hault degrez) n'ay point estimé de faire chose indigne et mal seante à l'estat de noblesse (encores que je sache l'opinion d'aucuns estre contraire) quand je m'appliqueroy à un estude, auquel non seulement se soyent employez tant de grandz et notables personnages dessus nommez, mais lequel ne se trouve avoir jamais esté traité, sinon par gens de noble maison, jusques à ce que L. Octacilius, precepteur de Pompée, qui fut le premier homme non noble qui escrivit hystoire, fut par ledit Pompée authorisé de ce faire. Et pource me suis je delecté souvent pour en aucune maniere laisser memoire des choses en mon temps advenues, à en escrire dyalogues, epigrammes, elegies, sylves, epistres et panegeriques selon que la matiere subjecte estoit à l'une ou à l'autre forme d'escrire à mon jugement plus convenable et propice, sans espargner peines, voyages ne despens pour retirer de divers lieux ce qui faisoit à m'esclarcir la chose dont je vouloye escrire. La mesme affection et desir de voir aucunesfoys les dicts,

faicts et choses memorables de Gaule et de France estre mis en lumiere et à la cognoissance des autres nations (qui pour la bonté des escrivans nous surpassent esdites choses et ne seroient à comparer à nous si escrivans ne nous eussent failly) m'avoit meu pieça de travailler et d'essayer en remuant tiltres, livres, chartres, epitaphes, fondations et autres choses antiques, si on pourroit deduire l'ancienneté d'icelles deux nations, en forme d'hystoire prosecutive et continente, chose que je sçache jamais auparavant entreprise, et par moy souvent desesperée, laquelle toutesfoys j'espere mettre en avant et au hazard du jugement divers, et correction, aprobation ou reprobation de tous lecteurs; ensemble un mien recueil et vocabulaire en ordre alphabetique de toutes les provinces, citez, villes, chasteaux, montagnes, vallées, forestz, rivieres et autres lieux de ce Royaume, avecques exposition des denominations d'iceux, et des batailles, rencontres, sieges, et autres choses dignes de memoires qui se trouvent y estre adveneues; aussi à l'imitation de Valere le grand[1], autre recueil d'exemple d'iceux faits et dits memorables, et autre à l'exemple de Plutarche de la conference des vies et gestes d'aucuns roys, princes et capitaines de ce Royaume, avecques celles d'aucuns autres Grecz, Latins, et Barbares. En quoy ayant esté meu à l'intention que dessus, je me tiendray pour bien satisfait, si par ce mien labeur j'excite et semons à entreprendre de mesmes ceux qui trop mieux le pourront faire que moy. Or, m'ayant le desir de

1. Valère Maxime, historien du temps de Tibère, dont l'ouvrage : *De dictis factisque memorabilibus libri IX*, eut à la Renaissance une très grande popularité. En 1527, Simon de Colines en avait donné une édition (réimprimée en 1531, 1533, 1535 et 1541) qui contenait, outre les neuf livres, l'Épitome du X^e^ livre retrouvé dans Titus Probus et qui ne se rencontrait pas dans les éditions aldines.

plus cognoistre atiré en ceste Court, puisqu'il a pleu au Roy mondit seigneur, non seulement m'y retenir à son service, en si honorable estat qu'auprès de sa personne, mais bien souvent m'employer en et dehors son Royaume, en plusieurs et principaulx de ses affaires d'Estat, si que non seulement je puis parler au vray de l'execution et yssue des guerres depuis iceluy temps advenues, et auxquelles presque tousjours me suis trouvé, autant par mer que par terre, et eu moyen et occasion d'entendre et sçavoir les causes, fins et deliberations d'icelles, non seulement de nostre costé, mais du costé aussi des ennemis, il m'a semblé que, durant le repoz des armes, je ne pourroy mieux ne plus honorablement employer et convertir mon estude qu'à raporter en ceste partie aucun secours aux erudits et doctes hystoriens qui, après moy, en plus elegant et poly langage en voudront escrire. Bien sçay je combien il m'estoit moins sujet à calumnie de m'arrester à ce que j'avoye entrepris sans m'adonner à si perilleuse chose que d'escrire les vertuz ou vices des vivans, car de l'un on acquiert hayne et malveillance, de l'autre on est tenu pour blandisseur et flateur; mais en tout ce ma conscience me juge, et avecques elle je me reconforte, me sentant net de toute maligne simulation ou dissimulation. Et tout ainsi (que vueille ou non) il m'est force de m'en raporter au jugement des liseurs, auquel je ne puis ne dois reculler; ainsi je souhaite les avoir telz, et aussi purement jugeans, comme j'ay voulu purement escrire. Car tant y a qu'en ceste mienne entreprise, qui est d'escrire ou commentaires ou memoires des choses, je ne me vueil attribuer la perfection de stile ne presumer qu'en suyvant autre vacation ou quotidien exercice, je puisse escrire ce qu'au jugement des sçavans hommes puisse satisfaire, veu qu'à grand'peine y arrivent ceux qui ont ceste seule ou propre vacation; mais je vueil bien toutesfoys, et oze affermer certainement, que tout y

sera fidelement escrit et sans alterer la verité, pour grace, ambition, hayne ou faveur d'aucun; ains est et sera ma principale intention, fournir aux plus sçavans, experts et doctes hystoriens matiere de veritablement escrire et leur representer en tant que possible me sera, ce que pour leur estude domestique ilz ne peuvent à la verité cognoistre; en quoy si je puis obtenir d'estre receu à fidele et vray tesmoing, ou d'inciter autres à mieux faire que moy, j'auray (comme je disoye nagueres) en ceste partie suffisante cause ne m'esjouir et paistre du fruict de mon labeur; ainsi comme entre les statuaires et entailleurs d'images, ceulx qui se trouvent insuffisans à bien parfaire et polir une image et sont toutesfoys expertz à bien choisir et esbaucher la pierre ou le boys, et à compasser les traitz et membres, pour relever de ceste peine les plus subtilz et diligens entailleurs, se contentent assez quand iceulx excellens et singuliers maistres les employent et reçoivent en societé de l'ouvrage, ne les fraudant de leur honneur. Et pourroit estre paraventure (ainsi que le mareschal en forgeant se fait) que par continuation d'escrire j'amenderoye aussi et meuriroye mon stile, pour après reformer de moymesmes tout l'œuvre en meilleur et plus suffisant langage; car à vray dire ce me seroit bien estude perdu, si je ne pensoye en continuant tousjours apprendre. Si sera quant à present le commencement de ces Memoires dès la premiere adolescence du Roy mondict souverain prince et seigneur, lesquelz Memoires si on veult mettre au parangon des hystoires qui ont esté puis n'agueres escrites si très au brief et cruement, que tous les faits de vingt ou trente ans ne montent tant que l'une année d'iceulx, et que toutesfoys on trouve que plustost j'y aye obmis aucunes choses memorables que deduyt choses non necessaires ou inutiles, on cognoistra lors qu'il fault necessairement que les autres ayent obmis prou d'entreprises assez recommen-

dables et dignes d'estre par vraye histoire rememorées. Or, avoys je avant qu'entrer en matiere, premis un recueil, sommaire et abregé recit de la premiere origine et du premier nom et descente, tant des Gauloys que des Françoys, et des alliances et unions d'icelles deux nations gauloyse et françoyse, unies et reduites en un corps de republique, pour soy vindiquer et retraire en leur ancienne franchise et liberté naturelle, hors de la contrainte submission paravant faite aux Romains, en laquelle liberté par eux recouverte, ils ont jusques à huy perseveré et, au vouloir de Dieu, persevereront à jamais. Lequel abregé recit, pour ce qu'il sembloit à aucuns mes amys estre aliene en cest endroit et non servant à mon propos, j'ay resequé depuis et totalement osté, non pas qu'il fust à mon advis reprehensible, si par un mesmes moyen on ne vouloit taxer Thucydide, Saluste et Tite Live (car l'un d'iceux pour tomber à la guerre des Atheniens et Lacedemoniens n'a estimé à vice de premettre l'origine et progrès non seulement d'icelles deux citez, mais universellement de toute la Grece et isles voysines; le second, avant qu'entrer à la conjuration de Catilina, privé citoyen de Rome, a commancé dès la fondation d'icelle, avecques recit des artz et moyens, par lesquelz Rome de si extreme petitesse parvint à extreme domination, et d'icelle retomba en decadence et ruine; le tiers, pour escrire les faitz romains a proposé comme chose necessaire l'origine et succession des roys latins et albains, progeniteurs de ceux de Rome); ce nonobstant j'ay bien voulu satisfaire au jugement d'autruy. Et ce principalement à cause qu'en iceluy abregé recueil, je deduisoye les dessusdites choses sommairement et sans allegation de mes aucteurs, dont à plusieurs elles sembloient estre controuvées et fabuleuses (et, si pour y obvier, j'eusse en chacun article voulu alleguer mon tesmoing, la nomenclature seule des aucteurs eust

plus monté que la narration entiere, si que pour eviter un vice je fusse tombé en un plus grand), à ceste cause, et pour avoir moyen de reciter les choses au long et allegant mon aucteur en chacun poinct, les rendre croyables ainsi qu'elles m'aparoissent estre veritables, à fin aussi quand je viendray à la narration des affaires, il ne me faille la interrompre et m'amuser à faire entendre la variation des noms des provinces, citez, montaignes, rivieres, aussi des offices, estatz, charges et magistratz, desquelles choses declarer occasion ou besoing s'offrira incidemment, et à ce qu'il ne m'y advienne, comme aux paresseux et negligens mariniers, lesquelz, à l'heure de la plus forte tourmente et plus dangereux fortunal, sont contraints de s'embarasser et empescher à recouldre et rapiecer les vieilles voylles, et à renouer et trenchefiller leurs cables et cordages, choses qu'ilz avoient peu et devoient faire avant la main, au temps du sejour et quand ils estoient surgis en port ou plage de seureté, et pource donques ay je bien voulu de ce que paravant (ainsi que j'ay dit) j'avoye de divers lieux recueilly des choses que dessus faire une Ogdoade à part (celuy est le tiltre que j'ay imposé aux tomes ou particuliers nombres des livres de mes Memoires), en laquelle Ogdoade j'ay recueilly et compris en huit livres[1] : premierement l'antiquité des Gauloys et Françoys (et des uns depuis la destruction de Troye, et des autres de plus loing en arriere, le tout jusques à l'union des deux nations et conjonction des noms de Gaule et France, avecques la supputation des ans et succession des princes qui ce pendant y ont regné); secondement, j'ay inseré la division et description des

1. L'*Épitome* ne contient que le résumé des quatre premiers livres de cette *Ogdoade :* Guillaume du Bellay y traite seulement de « l'antiquité des Gaulois et François » jusqu'à la naissance du Christ. Il n'y a rien qui touche à la partie géographique, ni aux « coutumes et loix ».

Gaules, tant cisalpine que transalpine, et de la France tant cisrhenane que transrhenane; ensemble la concordance des noms antiques avecques les modernes, autant qu'il m'a esté possible d'y arriver; tiercement, j'ay recueilly les uz, coustumes et loix, tant militaires que politiques, et les noms des charges, estatz, dignitez et magistratz, en apropriant le temps passé au present au mieux et au plus près que j'ay peu faire, suyvant l'interpretation et proprieté des vocables. Lesquelles choses offrant et soubzmettant au jugement et amendement d'autruy, je descens à mon instituée narration.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

Aa, I, 257.
Abbeville (Somme), I, 20, 49, 134, 170, 208, 245; III, 387-390; IV, 125, 144, 279, 310.
Abbiategrasso (Italie), I, 287, 302, 306, 307, 311, 323.
Abruzzes (Italie), II, 62, 64, 85, 92, 94, 120.
Achey (Charles d'), sieur de Serquigny, IV, 150.
Achilles, IV, 338.
Acquaviva (André d'), duc d'Atri, III, 336.
Adda, I, 84, 194, 195, 213, 214, 231, 235, 304, 324, 327, 330; II, 6, 99; IV, 232.
Adhémar de Monteil (Gaucher d'), baron de Grignan, IV, 132.
— (Louis d'), baron de Grignan, IV, 85, 132, 133.
Adinfer (Pas-de-Calais), I, 167, 168.
Adorni (parti des), II, 55.
Adorno (Agostino), I, 187.
— (Antonio), I, 237.
— (Girolamo), I, 187, 213, 214, 237.
Adour, I, 284.
Adria (Italie), II, 62.
Adrian (capitaine), I, 294.
Adrien VI, I, 203.
Aelius Gallus, IV, 355.
Aelius Lampridius, IV, 356, 358.
Aelius Spartianus, IV, 356.
Agathésides de Gnide, IV, 351.
Agathias, IV, 358.
Agnadel (Italie), I, 18, 78, 98, 176, 199.
Agnello (col. d'), III, 84.
Agrigente (Sicile), IV, 354.
Agrippine, IV, 359.
Aguerre (Gratien d'), I, 181-183; IV, 195.
— (Martin d'), II, 72, 74.
— (Salvadour d'), II, 328; III, 291, 292; IV, 116.
Aigues-Mortes (Gard), II, 12; III, 445.
Aillanne (plan d') (Bouches-du-Rhône), III, 260.
Ailly (Antoine d'), vidame d'Amiens, I, 126; III, 346.
— (Charles d'), I, 126.
Aire (Pas-de-Calais), I, 210, 256, 335-339, 341, 344; II, 105; III, 348, 350, 351, 358; IV, 77, 119, 120-122, 262.
Aisne, I, 142, 143, 147.
Aix (le sieur d'), surnommé de Renty, IV, 239.
— (île d'), IV, 102.
Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), I, 214; III, 16, 138, 139, 161, 177, 178, 181, 182, 190-192, 196, 241, 243, 245, 260, 282, 297, 299, 300, 318, 319, 321.
Aix-la-Chapelle (Allemagne), I, 94; III, 454.
Alarcon (Fernando de), I, 300; II, 6, 18.
Alba (Italie), III, 408-410, 413, 414, 419, 421, 426, 435; IV, 68, 82, 85, 231, 244-247, 272.

Albany (duc *d'*), voir Stuart (Jean).
Albe (duc *d'*), voir Alvarez de Tolède.
Albon (Jacques d'), sieur de Saint-André, III, 349, 395; IV, 119, 202, 210, 225, 275.
— (Jean d'), I, 25, 127, 154; II, 292; IV, 119.
Albret (Alain d'), Alain le Grand, I, 14.
— (Charles d'), II, 83, 89.
— (Henri d'), roi de Navarre, I, 89, 104, 114, 319, 357; II, 14, 83, 138; III, 42, 425, 453, 454; IV, 66.
— (Isabeau d'), II, 138.
— (Jean d'), roi de Navarre, I, 14, 89, 104, 113, 114; II, 358, 405; III, 453, 454.
— (Jean d'), sieur d'Orval, I, 57, 61, 94, 121, 136, 140, 141, 146, 173, 266, 280, 291; II, 292.
— (Jeanne d'), IV, 64.
— (Marie d'), I, 173; III, 41; IV, 118.
Alcandre (Jérôme), I, 327, 328.
Alègre (François d'), IV, 139.
— (Gabriel d'), II, 35, 87, 326; III, 64, 230, 404, 414, 415; IV, 139.
Alençon (Anne d'), marquise de Montferrat, I, 78; III, 10.
— (Charles, duc d'), I, 18, 31, 32, 49, 52, 62, 73, 77, 78, 129, 130, 135, 138, 143, 145-147, 158, 244, 262, 263, 269, 279, 280, 291, 319, 326, 353, 356; II, 2, 10, 12 16, 17; III, 10.
— (François d'), IV, 64.
— (Françoise d'), I, 13.
Alexandre, roi de Macédoine, IV, 338, 349, 350.
Alexandre IV, III, 340.
Alexandre Sévère, IV, 356, 358.
Alexandrie (Égypte), IV, 351, 356, 359.
— (Italie), I, 66, 202, 203, 214, 287, 316, 321, 324, 348, 410, 421; II, 52, 53, 55- 58, 98, 99; IV, 68, 248.
Alger (Afrique), II, 310, 319, 324, 394; IV, 15, 16, 47, 59, 78, 217.
Alleman (Guigues), I, 149.
— (Soffrey), dit le capitaine Molart, I, 149.
Allemand (Charles), sieur de Laval, II, 52.
Almaigne (Jean-François d'), prince de Stigliano, III, 336.
Alpes, III, 36, 37, 118, 144, 160, 161, 167, 242.
Alvarez de Tolède (Fernand), duc d'Albe, III, 104, 245, 247, 248, 251, 252, 278, 286, 289; IV, 170.
— (Frédéric), I, 15.
Alviano (Barthélemy d'), I, 55, 68, 69, 73, 78, 79, 83; II, 23, 121.
Ambleteuse (Pas-de-Calais), IV, 331.
Amboise (Indre-et-Loire), I, 59, 88-90, 103, 115, 356; II, 117; III, 341, 342, 450, 451.
— (Antoinette d'), IV, 144.
— (Charles d'), sieur de Chaumont, I, 23, 357.
— (Georges d'), cardinal, I, 54.
— (Georges d'), sieur de Chaumont, I, 357.
— (Jacques d'), baron d'Aubijoux, III, 180.
— (Jacques d'), sieur de Bussy, I, 25, 34, 63, 72, 287, 316, 355, 357.
Ambres (sieur *d'*), voir Voisins (François de).
Amiens (Somme), I, 20, 34, 168, 169, 208, 293, 296; II, 33, 150, 290; III, 352, 389; IV, 312.
Ammien Marcelin, IV, 356, 357.
Amyntas de Macédoine, IV, 352.
Anastase, IV, 358.
Ancienville (Antoine d'), sieur de Villiers, I, 127, 154; III, 254, 258, 260, 264, 355, 356.
— (Guillemette d'), IV, 145.

Ancône (Italie), II, 62.
Ancre (aujourd'hui Albert, Somme), I, 34, 247.
Andicthun (Pas-de-Calais), I, 256, 258, 259.
Andouins (Catherine d'), II, 50.
— (Jean d'), III, 349; IV, 179.
André (frère), de Ferrare, I, 205.
Anet (Eure-et-Loir), IV, 203.
Angers (Maine-et-Loire), I, 96.
Anglure (Claude d'), sieur de Jours, II, 327.
— (François d'), vicomte d'Étoges, II, 327; III, 78; IV, 151, 163, 194, 239.
— (Jean d'), sieur de Jours, III, 256, 257, 259, 260, 262, 263; IV, 163.
— (Jeanne d'), II, 5.
Angoulême (Charente), II, 18.
Angoulême (duc d'), voir Charles (de France).
Anhalt (Wolfgang d'), II. 131.
Anizy-le-Château (Aisne), IV, 272.
Anjou (Louis d'), I, 36.
— (René d'), sieur de Mézières, I, 36, 282, 305.
Anne (de Bretagne), reine de France, I, 29, 38, 39, 44; II, 145.
— (de France), duchesse de Bourbonnais, I, 44, 262.
— (de Hongrie), femme de Ferdinand Ier, IV, 271.
Annebault (Claude d'), amiral de France, I, 139, 315, 358; II, 87, 103, 104, 326, 327, 329; III, 64, 65, 80, 85, 224-226, 229, 230, 325, 327, 332-335, 349, 350, 352, 357, 359; 368, 369, 390-393, 406, 425, 441, 443, 445, 446, 449, 454; IV, 2, 16, 64, 66-68, 77, 79, 81, 85, 87, 89, 92-94, 96-101, 125, 127, 129-131, 136, 139, 148, 151, 154, 158, 160, 162, 176, 177, 179, 183, 202, 241, 264, 265, 267, 270, 271, 282, 286-288, 291, 293, 294, 299, 300, 302, 303, 305, 311, 321, 322, 330, 331, 332.
Annebault (Jean d'), sieur de la Hunaudaye, IV, 148, 150, 166, 202, 210, 251, 273.
Antibes (Alpes-Maritimes), II, 200; III, 147; IV, 134.
Antignano (Italie), III, 435; IV, 272.
Antigone, roi de Macédoine, IV, 349, 352.
Antiochus, IV, 361.
Antiochus le Grand, IV, 352.
Anvers (Belgique), III, 244; IV, 322.
Aoste (Italie), I, 25, 26, 28, 315; III, 128; IV, 208.
Apollonius de Tyane, IV, 353.
Appien d'Alexandrie, IV, 357.
Applaincourt (Charles d'), I, 126.
— (Jean d'), I, 126.
Applincourt (Somme), III, 232, 304.
Aquila (Italie), II, 63.
Aragon (Antoine d'), III, 407, 408, 435.
— (Alphonse d'), I, 60; IV, 360.
— (Catherine d'), reine d'Angleterre, II, 107, 108, 192, 200, 414, 415; III, 323, 447; IV, 236.
— (Charlotte d'), I, 227.
— (Ferdinand d'), III, 407.
— (Fernand d'), roi de Naples, IV, 360.
— (Frédéric III, roi d'), I, 60.
— (Honorat Cajetano d'), duc de Trajetto, II, 18.
— (Jeanne d'), Jeanne la Folle, I, 16, 40.
— (Jeanne d'), II, 24.
— (Marie d'), II, 106.
Aramont, capitaine de gens de pied, III, 415.
Arbouville (Charles d'), I, 12.
— (Janot d'), sieur de Bunou, I, 12, 200, 241, 289.
Arc (l'), III, 245.
Arcier (sieur d'), IV, 134.
Ardennes, IV, 71, 156.
Ardres (Pas-de-Calais), I, 17-19,

100-102, 123, 133, 247, 248; IV, 55, 76, 238, 239, 311, 316, 317, 330.
Arduca (Philippe d'), I, 137.
Aretin (l'), III, 398, 399.
Argens (l'), IV, 195.
Argentan (Orne), IV, 284.
Argilly-le-Duc (Côte-d'Or), I, 129.
Argouges (Jean d'), I, 264.
Aristobule de Cassandrée, IV, 349, 350.
Aristobule (le Juif), IV, 350.
Aristote, IV, 349.
Arles (Bouches-du-Rhône), III, 181, 185, 193, 194, 248, 253-255, 259, 264-266, 273, 320.
Arlon (Belgique), IV, 72, 73, 154, 160, 168.
Armagnac (Agnès d'), IV, 137.
— (Georges d'), évêque de Rodez, IV, 13.
Arnoul (Jean), sieur de Saint-Simon, IV, 170.
— (Nicolas), IV, 170, 171.
Arona (Italie), I, 302.
Arques (Pas-de-Calais), I, 337.
— (Seine-Inférieure), IV, 305.
Arras (Pas-de-Calais), I, 206, 207, 209-211, 247, 255; III, 316, 346, 357, 359, 368, 373.
Arrian, poète, IV, 350.
Arrien, historien, IV, 350.
Ars (Louis, sieur d'), I, 178, 188, 320; II, 70.
Arschot (duc *d'*), voir Croy (Philippe de).
Artaxerxès, IV, 348.
Artémidore d'Éphèse, IV, 355.
Arthur, prince de Galles, II, 108.
Artois, I, 56, 103, 165, 167, 247, 251, 299; II, 14, 105, 122, 125; IV, 121, 129, 170.
Arzac de la Bosse, III, 268-270, 272, 273.
Arvert (Charente-Inférieure), IV, 102.
Ascain (Basses-Pyrénées), I, 155.
Ascoli (Italie), II, 62, 63.
Aspremont (Gobert d'), II, 291.
Aspremont (Jean d'), sieur de Buzancy, II, 291, 292.
Assal, voir Azzalo.
Assier (sieur *d'*), voir Ricard de Gourdon-Genouillac.
Assis-sur-Serre (Aisne), IV, 185.
Astarac (comte d'), voir Foix-Candale.
— (Jacqueline d'), dame de Mailly, I, 58; IV, 91.
— (Jean d'), sieur de Fontrailles, I, 31, 32, 58; III, 180.
— (Marthe d'), II, 66.
Asti (Italie), I, 202, 240, 282, 285, 321; II, 50, 52, 294, 302, 401; III, 72, 96, 97, 103, 333, 344, 345, 407, 408, 410, 420, 421, 435, 439; IV, 5, 68, 85, 192, 197, 199, 200, 227, 229.
Asunda (lac danois), I, 92.
Attigny (Ardennes), I, 129, 130, 143, 145, 147.
Aubenton (Aisne), I, 150, 152; IV, 315, 324.
Auberville (Jacques d'), baron de Canteleu, II, 290.
Aubigny (Pas-de-Calais), III, 367, 373, 374.
Aubigny (sieur *d'*), voir Stuart (Robert).
Auchimont (sieur d'), IV, 130.
Auchy (sieur *d'*), voir Mailly (Antoine de).
Auchy-lès-Hesdin, III, 386.
Augart, capitaine de gens de pied, III, 65, 410.
Augerant (Louis d'), sieur de Boisrigault, III, 114, 233; IV, 19.
Augsbourg (Allemagne), II, 39, 126, 128, 175, 233, 243, 244, 246; IV, 43.
Auguste, empereur, IV, 354, 355.
Augustin, trompette, III, 96, 98.
Aumale (comte *d'*), voir Lorraine (François de).
Aumont (M^me^ d'), I, 108.
Aure (Jean d'), I, 176.
— (Menaud d'), sieur d'Aster, I, 176.
Aurélien, IV, 359.

Aurélius Victor, IV, 356.
Ausbourg (André d'), capitaine Neufvillette, IV, 252.
Authie (l'), I, 206, 250; III, 353, 395.
Autriche, II, 129, 139, 140, 153, 409; III, 4.
— (Cunégonde d'), II, 234.
— (Élisabeth d'), III, 19.
— (Isabelle d'), II, 220.
— (Marguerite d'), I, 17, 86; II, 104, 106, 403.
— (Marie d'), III, 19.
Auvergne, II, 199; III, 424.
Auxy-le-Château (Pas-de-Calais), I, 208, 250; III, 353, 395; IV, 277.
Avalon (Isère), III, 43.
Avalos (Alphonse d'), I, 187.
— (Alphonse d'), marquis del Vasto, II, 19-21, 75, 76, 79, 81, 120; III, 101, 137, 245, 247, 252, 264, 265, 344, 345, 402, 405-408, 414, 417, 419-422, 424, 429, 430, 434, 435, 438, 439, 449; IV, 2, 4, 5, 7, 9-14, 16, 17, 24-33, 35, 37-43, 49, 67, 68, 82-90, 92-94, 98, 107-110, 112, 113, 188, 190, 191, 200, 201, 203, 207, 208, 213, 215, 217, 218, 222, 226, 229, 234, 243, 244, 247, 248, 273.
—(Fernando-Francesco d'), marquis de Pescaire, I, 117, 187, 196, 197, 235, 238, 300, 301, 305, 316, 317, 318, 321, 322, 329, 330, 345; II, 19, 20, 22, 119.
Averhoult (Robert d'), sieur de Guyencourt, IV, 163.
Averolde, capitaine italien, III, 223, 326.
Aversa (Italie), I, 277; II, 90, 91, 93, 94.
Avesnes (Nord), I, 152, 252; IV, 125, 126, 127, 138, 140, 142.
Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais), III, 346.
Avigliana (Italie), III, 225, 417, 419, 429, 430, 436, 437.
Avignon (Vaucluse), I, 36, 318; II, 149, 156, 161, 231, 232, 284; III, 113, 115, 149, 151, 155, 194, 195, 204-206, 252, 257, 271, 286, 292, 293, 296, 297, 305, 318, 320, 324, 325, 398, 445; IV, 77.
Avila (don Luis de), IV, 325.
Aydie (François d'), I, 222.
— (Jeanne d'), I, 85, 104.
— (Odet d'), I, 222.
— (Pierre d'), sieur de Ribérac, I, 222, 223.
Aymeries (Nord), IV, 125, 128, 134-137, 141-143.
— (bâtard d'), I, 162.
Azincourt, IV, 346.
Azzalo (Baldassare), III, 223, 326, 402, 403, 415, 420; IV, 107, 227.

B

Babou (Philibert), sieur de la Bourdaisière, IV, 161.
Bacqueville, voir Martel (Charles de).
Bade (Suisse), IV, 19.
Baglione (Horace), II, 29, 68, 74, 84.
— (Jean-Paul), II, 23, 29.
— (Malatesta), II, 23, 121; IV, 217.
— (Rodolfo), IV, 217.
Baillet (Thibaut), sieur de Sceaux, I, 29.
Bailleul (le sieur de), III, 369.
Bailleulmont (Pas-de-Calais), I, 168, 255.
Bains, voir Binche.
Balaguiers (Jean de), sieur de Montsallès, IV, 223, 228.
Balbiani (Louis de), comte de Belgiojoso, I, 168; II, 3-5, 57.
Bâle (concile de), II, 175, 177.
Bandin de Toscane, III, 223, 326, 327.
Banoz (M. de), II, 59.
Bapaume (Pas-de-Calais), I, 159, 246; III, 316; IV, 121, 129.
Barbançois (Lion de), sieur de Sarzay, III, 442, 443.

Barbançon (François de), sieur de Cany, III, 388, 394.
— (Jean de), sieur de Cany, II, 290; III, 65, 225.
— (Michel de), sieur de Cany, II, 290, 327, 330.
Barbanson (Pierre de), sénéchal de Hainaut, III, 394.
Barberan (Albert), II, 55; IV, 228.
Barberousse (Khaïr-ed-Din), II, 297; III, 238; IV, 132, 187, 188.
Barcelone (Espagne), II, 10, 12, 118, 119, 124, 291; III, 445.
Barcelonnette (Basses-Alpes), III, 69, 87, 138.
Barges (Italie), IV, 89, 90, 91, 272.
Barjols (Var), III, 190.
Bari (Italie), II, 71.
Bar-le-Duc (Meuse), IV, 249, 257, 332.
Barletta (Italie), II, 94.
Baron, capitaine, III, 336.
Bastar (le), I, 340-344.
Bastelica (Corse), III, 42.
Bastogne (Belgique), IV, 158, 168.
Batarnay (François de), sieur du Bouchage, I, 32.
— (Ymbert de), sieur du Bouchage, I, 32, 57, 158.
Bauffremont (Jeanne de), II, 231.
Baugé (Jacques), II, 214.
Baux (les), (Bouches-du-Rhône) III, 319.
— (Bernardin de), II, 84, 226.
— (Isabelle de), I, 60.
Bavière (Guillaume, duc de), II, 131, 132, 205, 232-234, 237, 239, 240, 245, 247, 260, 265, 283, 284; III, 40, 54, 133, 137.
— (Louis, duc de), II, 131, 132, 205, 232-234, 237, 239, 240, 245, 247, 283, 284; III, 54, 104, 133, 137.
— (Louis de), comte palatin, III, 54, 55.
— (Philippe Ier, duc de), I, 94.
— (Sabine de), II, 232.
Bayard (Gilbert), sieur de la Font, III, 151; IV, 270, 232.
Bayart, voir Terrail (Pierre).
Bayonne (Basses-Pyrénées), I, 157, 188, 241, 242, 282-284; II, 15, 17, 34, 107, 109-114; III, 448-450.
Beachy-Head (Angleterre), IV, 300, 301.
Bearn (Roger de), baron de Béarn, I, 30, 60.
Béatrix (de Portugal), duchesse de Savoie, II, 293, 303, 313; III, 28.
Beaucaire (Gard), III, 194, 255, 320.
Beaugency (Loiret), I, 30.
Beaujolais, III, 424.
Beaumont (Catherine de), I, 18.
Beaune (Côte-d'Or), IV, 332.
Beauquesne (Somme), I, 251.
Beaurainville (Pas-de-Calais), III, 387.
Beaurevoir (Aisne), I, 153.
Beauvais (Oise), I, 297.
Beauvais (sieur *de*), voir Laygues (Étienne de).
Beauvais (Isabeau de), I, 77.
Beauvais le Brave (Robert de), I, 64, 314.
Beauveau (Hélène de), I, 259.
Beauvillier (Claude de), sieur de la Ferté-aux-Oignons, II, 51; III, 434, 436.
Beauvoir (Claire de), I, 20.
Beccadelli (Antonio), IV, 360.
Beckmann (Libernis), II, 244.
Béhaubie ou Béhobie (Basses-Pyrénées), I, 155, 157; II, 112.
Bellebrune (soldat), I, 340.
Bellecombe (Isère), III, 43.
Bellegarde (le sieur de), I, 127.
Belleville en Beaujolais (Rhône), IV, 3.
Bellouan-Avaugour (Julien de), sieur de Saint-Laurent, IV, 145.
— (Robert de), sieur de Saint-Laurent, IV, 145, 146.
Belot (Italie), III, 408.
Bemarchius, IV, 356, 358.

Bembro (le), I, 195.
Bemmelberg (Conrad de), sieur d'Ehingen, III, 377.
Benaud (Jean de), sieur de Villeneuve, III, 140.
Beno (Italie), III, 446; IV, 84, 190, 191.
Bennet (William), II, 164.
Bentivoglio (Alessandro), I, 350.
— (Cornelio), IV, 247, 331.
Bérard (Pierre de), sieur de Chissé, I, 87, 356.
— (Pierre de), sieur de la Foucaudière, II, 85.
Berenger, voir Berlinghieri.
Bergamasque (Italie), I, 195, 310, 311.
Bergame (Italie), I, 22, 213.
Berlaimont (Nord), IV, 135.
Berlinghieri, comte de Caldore, III, 223, 326; IV, 238.
Bernardin Corse, IV, 199, 205.
Bernaville (Somme), I, 206.
Berne (Suisse), II, 295.
Bernieulles (sieur de), voir Créquy (Philippe de).
Berthereau (Nicolas), III, 396.
Besançon (Doubs), I, 275.
Bessarion, IV, 346.
Béthune (Pas-de-Calais), I, 210, 211, 336-338, 340, 341, 344; III, 348, 358, 359, 366; IV, 77, 122.
— (Jean de), II, 5.
— (Robert de), sieur d'Hôtel, II, 5.
Beure (sieur de), IV, 76.
Beynac-Comarque (Bascoul de), I, 61.
— (Pierre de), I, 61.
Beyne, voir Bene.
Béziers (Hérault), III, 268.
Biagrasso (Italie), I, 30, 98; II, 57, 60, 100.
Biandra ou Biandras ou Biandrasso (Guillaume de), III, 343-345, 391; IV, 97.
Biberach (Allemagne), II, 131.
Bicoque (la), (Italie), I, 187, 224-226, 238, 242; III, 16.
Bidassoa (la), I, 155, 156, 158; II, 15, 111.
Bidoux (Pierre de), sieur de Lartigue, I, 242, 243.
— (Prégent de), I, 23, 242; IV, 283.
Biegras, voir Abbiategrasso.
Billy (François de), baron de Courville, I, 292.
— (Louis de), baron de Courville, IV, 223.
Bimont (Eustache de), dit le capitaine Lalande, I, 92, 245, III, 361, 362, 364, 389; IV; 75, 126-128, 131, 143-146, 172, 177, 178, 241, 253, 254.
— (Pierre de), IV, 75.
Binasco (Italie), I, 277, 307.
Binche (Belgique), IV, 135-139.
Birague (César de), I, 308; IV, 88.
— (Galéas), I, 281, 282; IV, 109.
— (Jean de), I, 308, 309.
— (Jérôme de), IV, 88.
— (Ludovic de), III, 335, 402, 440; IV, 6, 92, 99, 112, 113.
— (Pierre), II, 88.
— (René de), I, 281; IV, 109, 110.
Biriatou (Basses-Pyrénées), I, 155.
Bisagno (le), III, 327, 331.
Blacas d'Aups (Pierre de), IV, 133, 298.
Blackness (Pas-de-Calais), IV, 331.
Blamont (Doubs), II, 284.
Blancfossé (capitaine), IV, 207,
Blanche (capitaine), II, 328; III, 65.
Blangy-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), I, 30, 34; III, 386.
Blérencourt (le sieur de), III, 370, 371, 377, 383.
Blois (Loir-et-Cher), I, 38, 40, 56, 90, 103, 254, 268, 320; II, 109, 117; III, 341, 342, 451.
Blount (Élisabeth), II, 204.
Bobba (Vespasiano), IV, 118, 232.
Bochetel (Guillaume), IV, 330.
Bohain (Aisne), I, 299, 336; IV,

143, 148, 149, 151, 174, 175, 183.
Bohéries (Aisne), I, 253; IV, 148, 150, 184.
Bohier (Antoine), I, 119.
— (Austremoine), I, 119.
— (Thomas), I, 119, 286.
Bois d'Esquerdes (Marguerite du), I, 72.
Boisrigault, voir Augerant (Louis d').
Boisy (sieur *de*), voir Gouffier.
Boleyn (Anne), II, 191, 195, 196, 200, 201, 205.
— (Georges), II, 195, 204.
— (Thomas), I, 93; II, 191.
Bologne (Italie), I, 78, 79, 81, 87, 187; II, 60-62, 108, 119, 120, 153, 158, 171, 186, 187, 194, 209, 222, 324, 348, 361.
Bolzaneto (Italie), III, 327.
Bomy (Pas-de-Calais), III, 395, 396, 441.
Bon (Pierre), IV, 133, 293.
Boniface (Jean de), sieur de la Molle, IV, 108, 111.
— (Joseph de), sieur de la Molle, III, 195; IV, 228.
Bonivet (sieur *de*), voir Gouffier.
Bonnes (le sieur de), III, 192.
Bonneval (capitaine), I, 231.
— (Antoine de), I, 31; III, 260.
— (Germain de), I, 31.
— (Jean de), sieur de Teil, III, 66, 84, 87, 113, 114, 137-140, 147, 182, 184, 186, 187, 189, 190, 195, 254, 255, 256, 258, 259, 260, 261, 263-266, 269-272, 320, 433, 443; IV, 131, 141.
Bony (Somme), IV, 120.
Bordeaux (Gironde), II, 109, 117.
Bordellano (Italie), I, 192.
Borgia (Lucrèce), III, 298.
Bosc (capitaine), III, 383.
Bosco (Italie), II, 52, 53, 55, 58.
Bossut (Nicolas de), sieur de Longueval, I, 151, 245, 252, 254; IV, 68, 74, 126, 128, 131, 146, 151, 153, 158, 163, 193, 320.
Bosworth (Angleterre), I, 42, 46.
Bottigella (Ercole), IV, 199, 205.
Boubers (le sieur de), III, 354.
Boubonque (Albanais), IV, 215.
Boucal (écuyer), voir Du Refuge (Charles).
Bouchain (Nord), I, 161, 163, 165, 247.
Bouchet (Jean), I, 12.
Bouillé-Bourgneuf (Roberte de), IV, 264.
Bouillon (Belgique), I, 122.
— (Godefroy de), I, 107.
Boulainvilliers (Philippe de), comte de Dammartin, I, 125, 169, 170, 245, 257, 295, 336, 338, 339; III, 305, 308, 311, 312, 315.
Bouliers (Antoine), sieur de Cental, III, 44, 116; IV, 82-84, 204, 209, 244, 245.
— (Jean de), élu de Riez, III, 44, 115, 446.
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), I, 17, 19, 48, 49, 102, 170, 244, 248; II, 134, 135, 146-148, 157, 193, 407; IV, 238, 259, 260, 261, 263, 269, 270, 273-285, 296, 298, 300, 302, 305, 308, 309, 310, 311, 312, 315, 318, 319, 326, 327, 329, 330.
Boulogne-la-Grasse, voir Bologne.
Boulonnais, IV, 76, 262, 330.
Bourbarré, I, 209, 210, 244.
Bourbon (André de), sieur de Rubempré, IV, 210.
— (Antoine de), duc de Vendôme, III, 41, 346, 388, 394, 434; IV, 64, 75, 118, 121, 122, 124, 125, 129, 130-132, 144, 148, 162, 179, 238, 262, 323.
— (Antoinette de), I, 20, 21; IV, 64, 161.
— (Catherine de), I, 357.
— (Charles de), connétable de France, I, 14, 25, 49, 50, 52, 53, 59, 62, 70, 74-77, 81, 83-85, 90, 120, 125, 142, 159,

163, 167-169, 194, 262-280, 283, 290, 308, 312, 314, 317-319, 321, 322, 327, 330, 332, 345, 352, 356; II, 2, 6-8, 12, 16, 17, 19, 20, 22, 26-32, 63, 107, 302; III, 177, 197, 383, 441.
Bourbon (Charles de), sieur de La Roche-sur-Yon, III, 41.
— (Charles de), comte, puis duc de Vendôme, I, 13, 18, 20, 49, 52, 53, 57-59, 61, 72, 77, 78, 81, 82, 95, 125, 126, 130, 131, 133, 134, 142, 151, 159, 160, 163, 167-170, 206, 208, 210-212, 244-247, 249-258, 260, 265, 269, 279, 280, 291, 293, 297-299, 320, 331, 335, 337, 340; II, 1-3, 105, 229; III, 8, 9, 40, 212, 213, 221, 232, 233, 301, 313, 314, 339, 346, 352; IV, 64, 129.
— (François de), comte de Vendôme, I, 20, 45, 49, 91; II, 105.
— (François de), comte de Châtellerault, I, 59, 71.
— (François de), comte d'Enghien, IV, 64, 72, 131-134, 141, 186-188, 196-198, 200-205, 208, 210-213, 215, 216, 219, 221, 223-227, 229, 230, 232-234, 236, 239, 243-247, 273, 279, 309, 316, 320, 323, 331-332.
— (François de), comte de Saint-Pol, duc d'Estouteville, I, 49, 61, 77, 82, 85, 95, 103, 124, 129, 130, 147, 153, 159, 161, 167, 170, 188, 202, 208, 245-247, 250, 251, 274, 282, 302, 313-315, 319, 355, 357; II, 7, 17, 86-88, 95, 97-104, 229, 320, 360; III, 128, 290, 324, 338, 426, 436, 443; IV, 80, 131, 160, 176, 177, 183.
— (Gilbert de), I, 14, 59.
— (Hector de), vicomte de Lavedan, I, 125, 169, 170, 296.
— (Jacques de), comte de Vendôme, IV, 210.
Bourbon (Jean de), I, 77.
— (Jeanne de), I, 91.
— (Louis de), évêque de Laon, I, 81, 82, 131, 133, 203.
— (Louis de), évêque de Liége, I, 107.
— (Louis Ier de), comte de Montpensier, II, 105.
— (Louis II de), comte de Montpensier, II, 105, 229; III, 436; IV, 144.
— (Louis Ier de), prince de La Roche-sur-Yon, I, 77.
— (Louis II de), prince de La Roche-sur-Yon, II, 229; III, 433.
— (Marguerite de), I, 263.
— (Marguerite de), II, 293, 294.
— (Marie de), III, 9, 335, 339.
— (Pierre de), I, 262, 263, 268.
— (Suzanne de), I, 14, 262, 263.
Bourdillon, voir La Platière (Imbert de).
Bourg (Ain), IV, 323, 332.
Bourges (Cher), I, 58, 80; II, 19.
Bourgogne, I, 124, 134, 142, 266, 279, 280, 297, 320; II, 2, 4, 5, 14, 15, 17, 18, 283, 291, 295, 366; III, 128, 339, 425, 456; IV, 3, 320, 332.
— (Charles, duc de), dit le Téméraire, I, 47; II, 107; IV, 62.
— (Françoise de), III, 64.
— (Marie de), femme de l'empereur Maximilien, I, 16, 44, 47; II, 104, 107, 356.
— (Philippe de), voir Philippe le Bon.
Bourguignon (le), III, 190.
Bournel (Lancelot de), sieur de Mardikoucke, III, 357.
Bournonville (Jean de), I, 20, 127, 255.
— (Louis de), I, 20.
Bours (Pierre de), sieur d'Ivergny, I, 127.
Bourthes (Pas-de-Calais), I, 247.
Boutières (sieur *de*), voir Guiffrey (Guy).
Boutigères (Pètre), II, 88.

Bouton (Claude), sieur de Courbaron, II, 127.
Bouvet (capitaine), I, 199.
Bouzot (Laurent), III, 72.
Brà (Italie), IV, 98.
Brabant (Belgique), I, 57; II, 105; IV, 68, 72, 121.
Bragadin (Lorenzo), II, 352, 353, 354.
Brandebourg (Albert de), duc de Prusse, II, 244.
— (Antoinette de), II, 291.
— (Joachim de), II, 351.
Brandhec (capitaine), I, 20, 50, 127, 154.
Brandon (Charles), duc de Suffolk, I, 50, 55, 100, 244, 251, 299.
— (Guillaume), I, 50.
Bray-sur-Somme (Somme), I, 170, 294; III, 242.
Bréauté (Jean de), sieur de Maunoury, II, 89.
Brême (Allemagne), II, 131.
Brescia (Italie), I, 22, 56, 79, 83, 85, 86.
Bresse, voir Brescia.
Bresse (France), IV, 208, 323.
Brest (Finistère), I, 28.
Bretagne, I, 28, 43, 242, 320; II, 144, 151, 425.
Breton (Jean), sieur de Villandry, II, 34; III, 273, 289, 292, 318.
Breuil (le), capitaine, IV, 216.
Brézé (Gaston de), I, 92.
— (Jacques de), I, 92.
— (Louis de), sénéchal de Normandie, I, 92, 320; II, 17, 87, 103.
Briançon (Hautes-Alpes), I, 315; II, 329; III, 44, 425, 426, 436; IV, 92.
Bricherasco (Italie), IV, 90.
Bricotte (capitaine), IV, 97.
Brienne (comte de), voir Luxembourg.
Brignac, I, 145, 146.
Brignoles (Var), III, 66, 139, 182, 184, 186, 188, 190, 191, 196-199, 203, 204, 206, 207, 278, 279.
Brimeu (Adrien de), sieur d'Imbercourt, I, 18, 30, 60, 63, 64, 71.
— (Guy de), I, 167.
— (Lamberte de), I, 167, 168.
Brinon (Jean), I, 270; II, 34.
Brion (sieur *de*), voir Chabot (Philippe).
Brissac (sieur *de*), voir Cossé (Charles de).
Brizay (Jacques de), sieur de Beaumont, III, 433.
Brosse (Jacques de), IV, 283.
Brosse-Bretagne (Claudine de), II, 293, 294.
— (Jean de), duc d'Étampes, III, 80, 370.
Brosses (sieur *des*), voir Chauvet (Maurice).
Brotin (Etienne, alias Gaspard de), dit le capitaine Paris, I, 188, 228.
Bruay (Pas-de-Calais), I, 211.
Brueil, capitaine, IV, 329.
Bruges (Belgique), IV, 322.
— (Jean de), sieur de la Gruthuse, I, 19, 20; II, 89.
Bruges la Gruthuse (Jeanne de), III, 245, 298.
— (Louis de), II, 89.
Bruni (Leonardo), IV, 360.
Brünswick-Lunebourg (Ernest), II, 131, 244.
— (Franz), II, 131.
— (Henri), II, 244.
— (Philippe), II, 131.
Brünswick-Wolfenbuttel (Henri, duc de), II, 86, 87; III, 104, 137.
Brusse (*la*), voir Abruzzes.
Bruxelles (Belgique), I, 89; IV, 273.
Bruyn (Anne), I, 50.
Bryan (Francis), II, 108, 109, 205.
Buda (Hongrie), IV, 15.
Budé (Guillaume), I, 163.
Bueil (Charles de), I, 60, 71; III, 356.
— (Jean de), III, 356.
— (Louis de), comte de San-

cerre, III, 65, 356; IV, 241, 248, 252-258.
Buffalora (Italie), I, 68, 69.
Buisson (Pierre), I, 112.
Buren, voir Egmont (Floris d').
Burie (sieur *de*), voir Coucis (Charles de).
Busque (Italie), IV, 200.
Busseto (Italie), I, 173.
Bussoleno, III, 112, 419, 429, 436; IV, 95, 96.
Bussy (Antoine de), dit Piquet, III, 112, 372.
Bustin (Marc de), III, 297.

C

Cabre, capitaine italien, IV, 209.
Cadan (Allemagne), II, 284.
Caen (Calvados), II. 138.
Cagliari (Sardaigne), II, 291.
Caillac (sieur de), IV, 216.
Cairate (Italie), II, 56.
Calabre (Italie), I, 300; II, 92, 96.
Calais (Pas-de-Calais), I, 16, 17, 98, 101, 102, 128, 133, 134, 146, 147, 152, 154, 166, 169, 212, 244, 247, 293; II, 4, 143, 146, 147, 157, 189, 226, 413; IV, 55, 64, 237, 276, 277, 284, 301, 308, 311, 315, 328.
Caligula, IV, 342.
Callas (Var), III, 148.
Callian (Var), III, 148.
Callimaque, IV, 353.
Callisthènes d'Olynthe, IV, 349.
Callistus, IV, 356, 358.
Calvimont (Jean de), II, 48.
Camargue (la) (Bouches-du-Rhône), III, 251, 257.
Cambiano (Italie), IV, 84, 98.
Cambrai (Nord), I, 21, 22, 47, 89, 90, 161, 173, 299; II, 94, 104, 105, 119, 125, 126, 158, 160, 172, 283, 297, 360, 406, 407, 411; III, 124, 316; IV, 174, 178, 186, 322.
Cameriano (Italie), I, 309, 311.
Camerino (Italie), II, 392; III, 239.
Camp (Stefe del), III, 200.
Campeggio (Lorenzo), II, 128, 173.
Canaples (sieur *de*), voir Créquy (Jean de).
Canche (la), III, 354, 395; IV, 123.
Candia (Italie), II, 388.
Cannes (Alpes-Maritimes), III, 183.
Canossa (Louis de), I, 78.
Cantaloue (Italie), IV, 7.
Cantorbéry (Angleterre), I, 102; II, 36.
Cany, voir Barbançon.
Capelle-en-Thiérache (la) (Aisne), IV, 145, 166, 176, 179, 180-182, 324.
Capello (Antonio), II, 324.
Capoue (Italie), II, 96, 97.
Cappel (Jacques), III, 346.
Captieux (Gironde), II, 117.
Capucimant (Georges), III, 346, 350, 391, 393.
Carara (Alexandre de), IV, 111, 114.
Caracciolo (Giano), prince de Melfi, II, 69, 70, 85, 86, 94; III, 86, 113, 138, 254, 255, 257, 262, 265, 267, 269-271, 336, 355, 404; IV, 144, 148, 150, 163, 166, 167, 168, 169, 173, 176, 180, 193, 194, 311, 312, 323.
— (Hector), III, 330.
— (Marino), cardinal, III, 23, 116, 117.
Caraffa (Albéric), duc d'Ariano, III, 336.
Caraman (Antoine de), sieur de Nègrepelisse, II, 51, 91.
Caravagio (Italie), I, 289.
Carbonnières (Jean de), sieur de la Capelle-Biron, IV, 153.
— (Marie de), I, 61.
Carcassonne (Aude), II, 206.
Carcès (Var), III, 149.
Carde (Italie), III, 108.
Cardin (de Crémone), I, 173.
Cardona (Hippolyte-Diane), I, 187.
— (Julia de), III, 407.

Cardona (Raymond de), I, 68, 69, 217; IV, 217, 228.
Caretto (Alfonso del), III, 314.
— (Lucrezia del), II, 54.
Carew, II, 52.
Carignan (Italie), II, 400; III, 11, 332, 333, 334, 336, 397, 398, 417, 434, 435, 436; IV, 83, 85, 87, 88, 92, 95, 190-192, 194, 196-199, 204, 205, 208, 214, 227-233, 235, 246.
Carlat (Cantal), I, 278.
Carmagnola (Carmagnole, Italie), I, 66; III, 7, 80, 102, 290, 291, 332, 336, 405, 406, 417, 439, 440, 441; IV, 92-94, 98, 112, 190, 200, 203, 205, 207, 214, 215, 245, 248.
Carmain (comte *de*), voir Foix (Jean de).
Caron (Colin), II, 413.
Carpenetto (Italie), III, 434; IV, 198.
Carpi (comte *de*), voir Plo (Alberto).
Cars (sieur *des*), voir Péruse (Jacques de).
Carthage (Afrique), I, 3.
Cartignies (Nord), IV, 127, 175, 181.
Carrù (Italie), IV, 191.
Caruel, voir Karuel.
Casalborgone (Italie), IV, 95.
Casale Montferrato (Italie), I, 281; III, 343, 344, 345; IV, 7, 9, 68, 89, 92, 231.
Casalgrasso (Italie), IV, 207.
Casalmagiore (Italie), I, 350; III, 325, 449.
Casello (Italie), III, 416; IV, 87, 89.
Casoria (Italie), II, 71.
Cassano (Italie), I, 22, 330; II, 100.
Cassel (Allemagne), III, 348.
Cassin (la Casina, Italie), I, 215, 216, 222.
Cassius, IV, 342.
Castaldo (J. B.), II, 330; III, 298.
Casteldelfino (Italie), III, 43, 112, 116; IV, 14.
Castel Goffredo (Italie), IV, 8.
Castelgueifo (Italie), III, 326.
Castellan de Laudes (le), capitaine italien, II, 102.
Castelleto (Italie), IV, 244.
Castello (Antonio), III, 360.
Castelnau (Antoine de), évêque de Tarbes, II, 413, 415; III, 320.
Castelnau-Clermont-Lodève (Pierre de), II, 13; III, 322.
Castelpers (Raymond de), baron de Planat, III, 79, 89, 90, 440.
Castiglione (Italie), IV, 95-97.
— (Antonia de), I, 181.
— (Louis de), I, 188.
— (Jean-Jérôme de), I, 188; II, 104.
Castille (connétable *de*), voir Valasco.
Castriotto (Ferrante), marquis de Civita Sant'Angelo, I, 354.
Cateau-Cambrésis (Nord), I, 160, 321; IV, 125, 130, 166, 176-178, 181, 188.
Catelet (Somme), III, 232.
Catherine d'Aragon, voir Aragon.
Catilina, IV, 366.
Catillon-sur-Sambre (Nord), IV, 128, 130, 131, 143, 170, 175, 177, 180.
Cavagues (capitaine), IV, 97.
Cavaillon (Vaucluse), III, 281, 282.
Cavallermaggiore (Italie), III, 9.
Cave (Italie), III, 332.
Cavour (Italie), IV, 211, 223, 228.
Cecinna, III, 83.
Celone (le) (Italie), II, 65.
Cenesme (François de), IV, 202, 210.
— (Jean de), III, 40, 356.
— (Marc de), sieur de Luzarches, III, 40.
Cenis (Mont), IV, 99.
Cental (Italie), III, 446; IV, 190.
Cental (sieur *de*), voir Boullers (Antoine de).

Cercamp-sur-Canche (Pas-de-Calais), III, 370, 372.
Cercenasco (Italie), IV, 204, 205.
Cerignola (Italie), I, 45, 98.
Cerisoles (Italie), III, 102, 195, 332; IV, 189, 199, 207, 211-214, 227, 228.
Cervia (Italie), I, 22.
Cesanna (Italie), I, 315; III, 418, 419, 423.
César, IV, 318, 354, 355, 359.
Cesarini, II, 337.
Cette (abbaye de) (Italie), IV, 114.
Ceva (Italie), II, 294, 302; IV, 188, 272.
Chabannes (Antoine de), I, 270.
— (Avoye de), I, 357; II, 89.
— (Charles de), sieur de la Palisse, III, 102.
— (Françoise de), I, 227.
— (Jacques de), sieur de la Palisse, I, 23, 30, 32, 34, 53, 59, 63, 64, 66, 131, 133, 134, 146, 151, 152, 159, 162, 170, 199, 205, 212, 214, 215, 225, 226, 230, 242, 243, 269, 277, 279, 280, 282, 318, 319, 321, 323, 324, 346, 355, 357; II, 16; III, 102.
— (Jean de), sieur de Vandenesse, I, 199, 200, 228, 229, 282, 313.
— (Joachim de), baron de Curton, I, 358; III, 81, 281, 404, 433; IV, 288.
— (Marguerite de), II, 96.
Chabot (Guy), sieur de Jarnac, III, 64, 65; IV, 119, 162, 202, 210.
— (Louis), sieur de Jarnac, II, 67, 89.
— (Paul), sieur de Clairvaux, III, 64-65.
— (Philippe), sieur de Brion, I, 54, 188, 228, 244, 255, 257, 297, 298, 317, 320, 353, 358; II, 11-13, 15, 17, 30, 67, 83, 119, 147, 226, 231, 284, 309, 313, 326, 330, 331, 336, 338-340, 346-348, 375, 384-387, 389, 394, 397-399; III, 7, 11, 12, 32, 37, 39, 64, 65, 87, 454; IV, 24, 80, 125.
Chailly (Florimond de), II, 88.
Chalençon (Claude de), sieur de Rochebaron, I, 125, 169, 170, 244, 295.
Challant (René de), II, 320; IV, 208.
Challas (les) = Alzingen? IV, 167.
Chalon (Claude de), I, 58; IV, 253.
— (Jean de), I, 58.
— (Philibert de), prince d'Orange, I, 58, 91, 117, 119; II, 18, 19, 30-33, 63, 68, 69, 76, 79, 91-93, 120, 121; IV, 253.
— (René de), II, 335.
Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), IV, 332.
Châlons-sur-Marne (Marne), I, 130; IV, 202, 242, 249-252, 261, 264, 265.
Chambéry (Savoie), I, 85, 274; III, 425.
Chambes (Marie de), I, 58.
Chambord (Loir-et-Cher), I, 253.
Chambray (Jean de), sieur de Poussay, II, 103; III, 80, 87, 226, 229.
Champagne, I, 130, 154, 266, 279, 280, 283, 290, 293, 297, 320; II, 2, 5, 291, 292; III, 1, 8, 27, 33, 48, 63, 111, 128, 233, 325, 425; IV, 74, 131, 140, 155, 163, 194, 208, 236, 238, 248, 285, 320, 323, 332, 333.
Champdeniers (sieur *de*), voir Rochechouart.
Chandée (Philibert de), I, 45.
Chandio (Louis de), I, 346, 357.
Changy (Marne), IV, 250.
Chantemerle (Aimar-Marc de), bâtard de la Clayette, I, 25, 328.
— (Hugues de), I, 25.
Chantelles (Allier), I, 268, 269, 270, 278; III, 451.
Chantilly (Oise), I, 54.
Chardon (Guillaume), I, 195.

Charles (d'Autriche), Charles-Quint, I, 16, 17, 39, 47, 56-58, 88-91, 93, 94, 96, 102, 106, 109-120, 122-124, 128, 130, 132-134, 140; 142, 146, 161, 162, 164-166, 171, 172, 178, 181, 184, 186-188, 199, 203, 207, 212, 237, 238, 243, 244, 257, 262, 264-267, 274, 277, 293, 300, 301, 304, 316, 317, 321, 326, 327, 332, 334, 345, 346, 348; II, 4, 6-8, 10-20, 22, 25, 28, 32, 37-50, 61, 63, 68, 72, 75, 76, 82, 86, 92, 94, 104-108, 110, 111, 118-120, 122-130, 132-142, 149, 153, 156, 158-161, 164-174, 178, 181-188, 192-202, 207-211, 215, 217, 220, 234-241, 246, 247, 250, 261, 265, 266, 272, 273, 275, 282-284, 288, 291-325, 330, 332-362, 365, 367-415; III, 1-7, 10-32, 37, 38, 44, 45, 47, 48, 51-54, 62, 63, 72-74, 77, 85-88, 95-97, 103, 105-111, 114, 116-118, 123, 130, 132-137, 140, 145, 149, 160, 161, 162, 169-172, 182, 184, 188, 193, 200, 203, 212, 215, 218, 222, 226, 227, 234, 236-243, 246-253, 260, 261, 266, 267, 269, 273, 274, 276, 278, 282, 284, 285, 287-289, 292-301, 307, 317-322, 332, 335, 338-341, 343, 346-348, 353, 354, 359-361, 369, 373, 379, 384, 396, 404, 405-408, 438, 439, 441, 444-455; IV, 1-3, 9, 11, 14-23, 26-29, 33, 34, 36, 37, 40-42, 45-47, 55-69, 72, 74, 77, 78, 80, 105, 107, 121, 140, 142, 145-147, 149, 153, 160, 162, 164, 168-179, 182-186, 188, 191-193, 198, 203, 205, 207, 208, 210, 229, 230, 236-243, 245, 248, 249, 253-273, 276, 280, 314, 320, 321, 322, 323, 325, 329, 330, 332, 333, 335.

Charles le Téméraire, voir Bourgogne (Charles de).

Charles de France, duc d'Angoulême, puis duc d'Orléans, I, 320; II, 163, 299, 308, 310, 316, 321, 324, 349, 363, 365, 382, 395; III, 6, 235, 305, 323, 424, 448, 450-452; IV, 63, 66, 68-74, 77, 131, 148, 151, 154, 155, 158, 160, 161, 241, 266, 270, 271, 273, 310, 311, 321, 325.

Charles, duc d'Orléans, IV, 346.

Charles IV, roi de Bohême, IV, 156.

Charles VI, roi de France, IV, 62.

Charles VII, roi de France, I, 80.

Charles VIII, roi de France, I, 7, 17, 23, 44, 45, 51, 54, 73, 91, 262; II, 85, 145; III, 450; IV, 62.

Charles IX, roi de France, I, 1, 6.

Charlotte de France, II, 356.

Chartres (vidame *de*), voir Vendôme.

Chasseneuz (Barthélemy), III, 319.

Chasteignier (Jean de), sieur de la Rocheposay, I, 222, 223.

Chastel (Jeanne du), I, 310.

Chastellet (Hue du), I, 292.

Châteaubriant (Loire-Inférieure), II, 144.

Chateaubriant (sieur *de*), voir Laval (Jean de).

Chateaudun (Eure-et-Loir), I, 13.

Château-en-Porcien (Ardennes), I, 145.

Châteauregnault (Ardennes), I, 141.

Château-Thierry (Aisne), IV, 268, 269.

Châtelet (Catherine du), III, 357.

Chatellerault (Vienne), III, 450, 454; IV, 101.

Châtillon (sieur *de*), voir Coligny.

Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne), I, 265, 291; IV, 326, 332.

Chauvet (Jean), III, 66.

Chauvet (Maurice), sieur des Brosses, III, 66, 259.
Chazeron (Marie-Françoise de), IV, 64.
Chef de Caux (le), (Seine-Inférieure), IV, 284, 285.
Chenets (sieur *des*), voir Dinteville.
Chenières (Meurthe-et-Moselle), IV, 161.
Cherasco (Italie), III, 335, 410, 414, 415, 419, 421, 422, 426, 435, 456; IV, 68, 82-84, 98, 235, 245, 272.
Chevreuse (Seine-et-Oise), IV, 334.
Chiapin, IV, 244, 247.
Chiaramonte (Francesco), II, 320; IV, 238.
Chiaravalle (Italie), I, 75, 78, 195, 287.
Chiavenna (Italie), I, 348.
Chicon (Jean de), sieur de Saint-Pé, II, 116.
Chieri (Italie), III, 334, 402, 420, 434, 435, 437; IV, 37, 68, 85, 86, 88, 90, 93, 107, 108, 192, 197-200.
Chiers (la), I, 136.
Chieti (Italie), II, 62.
Chièvres (sieur *de*), voir Croy (Guillaume de).
Chimay (Belgique), IV, 140.
Chinche (capitaine), III, 42.
Chinon (Indre-et-Loire), I, 55.
Chiny (Belgique), IV, 152, 158.
Chiomonte (Italie), III, 426, 427.
Chisola (la), IV, 191.
Chiusone (le), III, 416.
Chivasso (Italie), I, 66; II, 329, 330; III, 12, 407, 431; IV, 88, 98, 112, 194 196, 197.
Choiseul (Antoine de), baron de Lanques, IV, 168.
— (Philibert de), IV, 168.
Chourses (Félix de), sieur de Malicorne, IV, 95.
— (Madeleine de), I, 139.
Christian II, roi de Danemark, I, 92; II, 120, 220; III, 19.
Christine de Danemark, II, 120, 210, 220, 321, 335; IV, 332.
Cibo (Francesco), II, 206.
— (Innocenzo), II, 58, 59, 61, 206.
— (Lorenzo. II, 206.
Cicéron, IV, 354, 355, 359.
Cicogna (Francesco), III, 107.
Cifuentes, voir Silva.
Cirie (Italie), III, 224, 225, 417; IV, 87.
Cisterna (Italie), IV, 5.
Città Castellana (Italie), II, 61.
Civita Vecchia (Italie), II, 61.
Clairval (Doubs), II, 284.
Clairvaux, voir Clairval.
Clammer (Balthazar), II, 244.
Clarence (héraut), II, 38, 41.
Claude (capitaine), III, 190.
Claude, reine de France, I, 38, 39, 58, 81, 90. 269, 320; II, 60, 107, 145, 355.
Clément VII, I, 120, 176, 193, 194, 197, 203, 288, 304, 305, 326-328, 330; II, 6, 18, 20, 21, 23-29, 32, 33, 45, 47, 58, 61, 62, 118-121, 124, 128, 130, 132, 149-174, 178-180, 185-192, 195-206, 215, 217, 219, 220, 225-231, 285, 287, 302, 365, 392, 393, 406; III, 16, 28. IV, 156.
Clermont (Claude de), sieur de Dampierre, III, 349, 388; IV, 119, 131, 147, 151, 202, 211, 216, 222.
— (François de), sieur de Traves, III, 65.
— (Jacques de), III, 388; IV, 119.
Clermont d'Anjou (Louis de), I, 31.
— (René de), I, 31, 34.
Clermont-Lodève (Antoinette de), I, 98.
Cléry (Somme), III, 305.
Clèves (Charles de), comte de Nevers, III, 41; IV, 118.
— (Engilbert de), I, 357.
— (François de), comte de Nevers, III, 41, 433; IV, 118, 142-144, 146, 165, 171, 240, 242, 251, 261, 265, 309, 316.
— (Louis de), I, 357; III, 443.

Clèves (Philippe de), sieur de Ravenstein, I, 88.
Clèves-Juliers, voir Guillaume le Riche et Jean III.
Coblenz (Allemagne), I, 94.
Cobourg (Allemagne), II, 142.
Coesmes (Charles de), sieur de Lucé, I, 139.
— (Nicolas de), I, 139.
Coëtivy (Louise de), II, 17.
Cognac (Charente), II, 17, 18, 117, 399.
Coiffy-le-Haut (Haute-Marne), I, 265, 290; IV, 324, 326, 332.
Coligny (Ain), I, 275.
— (François de), sieur d'Andelot, IV, 144.
— (Gaspard de), sieur de Châtillon, I, 98, 99, 135, 138, 146, 158, 159, 241-243, 262, 282; II, 230.
— (Gaspard de), sieur de Châtillon, fils du précédent, IV, 139, 144, 202, 210.
— (Jean de), I, 98.
— (Odet de), cardinal, II, 230.
Colin (Jacques), IV, 347, 357.
Colle Scorte, capitaine italien, III, 41.
Colonna (famille), II, 3, 23, 24, 26, 27, 85.
— (Antonio), I, 62.
— (Ascanio), II, 24, 76; III, 235, 237-239, 243.
— (Fabrizio), II, 24.
— (Francesco), II, 121, 399.
— (Girolamo), II, 24.
— (Marc-Antoine), I, 79, 86, 215, 290.
— (Pierre-Antoine), I, 79.
— (Pirro), IV, 191, 228, 232.
— (Pompeo), cardinal, II, 24.
— (Prospero), I, 62-64, 186, 194-196, 199, 200, 202, 204, 213-215, 222-224, 236, 237, 239-241, 261, 277, 285, 287, 288, 290, 300, 301, 302, 304, 315; II, 24, 399.
— (Stefano), II, 121, 399, 400; III, 113, 138-140, 147, 254, 255, 258-261.
Colonna (Vespasiano), sieur de Fondi, II, 24, 335.
Come (Italie), I, 7, 181-183, 197-199, 348; II, 22.
Commercy (Meuse), IV, 239, 240, 272, 326.
Commynes (Philippe de), I, 4, 5, 41; IV, 360.
Compiègne (Oise), I, 56, 170, 205; II, 33, 59, 146; III, 445, 447; IV, 333, 345.
Compoys (François de), sieur de Gruffy, II, 51.
Condam (Dauphiné de), III, 40.
Conflans (Savoie), III, 128, 325.
Coni (Italie), I, 65, 56; II, 401; III, 7, 9, 39, 68-73, 76-79, 84, 85, 91, 92, 115, 137, 324, 402; IV, 33, 34, 68, 82, 85, 94, 97, 200, 207.
Constance (Allemagne), II, 131, 175, 176.
Constantin, IV, 358.
Constantinople, II, 185, 202, 306, 311; III, 240.
Contes (Pas-de-Calais), I, 247; III, 354.
Coquelet (sieur de), I, 207.
Corbie (Somme), I, 32, 159, 170, 209, 250, 251, 294, 295, 296; III, 389; IV, 320.
Corinnus d'Ilion, IV, 349.
Corner (Antonio), II, 324.
Coron (Grèce), II, 156, 185, 189, 201, 202.
Corse, II, 77.
Cossé (Charles de), sieur de Brissac, III, 65, 404, 410, 413, 427; IV, 77, 80, 131, 144, 148-150, 154, 164-166, 178, 182, 183, 193, 249, 251, 252, 308, 310, 316, 317.
— (René de), I, 73.
— (Thibault de), I, 73.
Costa (Jean-Louis), comte de Bene, IV, 246.
Côte-Saint-André (la) (Isère), II, 231, 285.
Coucis ou Coucys (Charles de), sieur de Burie, II, 52, 65, 72, 94, 328, 385; III, 64, 65, 88,

224, 226, 333, 335, 343-345, 355, 425, 429.
Coucy (Aisne), IV, 165, 322.
— (Jacques de), sieur de Vervins, IV, 177, 238, 269, 270, 273-275.
Courcelles (Éléonore de), I, 98.
Courtenay (Édouard), I, 46.
— (William), I, 46.
Courteville (Pas-de-Calais), IV, 312.
Courtrai (Belgique), IV, 322.
Coutances (Manche), II, 138.
Cranmer (Thomas), évêque de Cantorbéry, II, 191, 197, 200.
Crau (la) (Bouches-du-Rhône), III, 253, 271.
Crécy (Somme), IV, 156, 214, 313.
Crécy-sur-Serre (Aisne), IV, 185.
Crema (Italie), I, 22.
Crémieu (Isère), II, 329; III, 84.
Crémone (Italie), I, 11, 12, 22, 76, 83, 192, 193, 200-204, 224, 230-232, 235-238, 240, 241, 276, 287-289, 324, 329, 349, 350; II, 23, 26, 119; IV, 35, 67, 229, 234.
Créquy (Antoine de), sieur de Pont-Rémy, I, 19, 20, 169, 179, 184, 188, 193, 194, 200, 226, 229, 232, 235, 249, 293-296, 335-344.
— (François de), sieur de Douriez, IV, 253.
— (Jean de), I, 19, 249, 296; IV, 262.
— (Jean de), sieur de Canaples, I, 19, 249, 296, 343; III, 40, 41, 348, 350, 386, 387; IV, 262.
— (Philippe de), sieur de Bernieulles, I, 296; III, 348, 351, 388.
Crescentino (Italie), IV, 88, 197, 272.
Crespy-en-Laonnois (Aisne), III, 151; IV, 271, 272.
Crèvecœur (Louise de), IV, 145.
— (Philippe de), I, 126.
Crivelli, I, 219.
Crocq (Gilbert du), II, 75, 89.
Croy (Adrien de), sieur de Beaurain, comte de Rœux, I, 248, 263, 266, 267, 277; II, 6-8; III, 127, 212, 306, 308-311, 313, 314, 316, 348, 351-354, 361, 365, 367, 373, 374, 376; IV, 77, 144, 162, 166, 170, 237, 238, 260, 272.
— (Catherine de), I, 27, 110.
— (Ferry de), I, 167.
— (Guillaume de), évêque de Cambrai, IV, 186.
— (Guillaume de), sieur de Chièvres, I, 17, 58, 59, 88, 94, 95, 109.
— (Michel de), I, 56.
— (Philippe de), duc d'Arschot, I, 109, 132, 252, 337, 341; III, 374, 391, 395; IV, 149.
— (Philippe de), comte de Chimay, I, 108-111.
— (Philippe de), sieur de Renty, I, 126.
Crussol (Charles de), vicomte d'Uzès, IV, 200, 210, 223, 228.
Culant (Philippe de), sieur de Saint-Cyr, IV, 318.
Curton (baron *de*), voir Chabannes (Joachim de).
Cusan (Marc-Antoine de), II, 328, 400; III, 65, 226, 229-231.
Cymon d'Athènes, IV, 348.
Cynéas, IV, 344.
Cyrus, IV, 348.

D

Daillon (François de), I, 26.
— (Jean de), sieur du Lude, I, 26.
— (Jean de), sieur du Lude, fils du précédent, I, 26, 158, 241-243, 256, 282; II, 35.
— (Louise de), II, 67; IV, 119.
Damian Curial, III, 343, 345.
Damiette (Égypte), III, 312, 357.
Damis, IV, 353.
Dammartin (sieur *de*), voir Boulainvilliers (Philippe de).

Dampierre (Seine-et-Oise), IV, 334.
— (Jean de), IV, 311.
— (sieur de), voir Clermont (Claude de).
Dampont (Antoine de), I, 207.
— (Nicolas de), I, 207.
Damvillers (Meuse), IV, 69, 70, 154, 325.
Dandolo, IV, 12.
Danemark, I, 87, 91-93; III, 389.
— (roi de), voir Christian II.
Dannes (Pas-de-Calais), IV, 327.
Darès le Phrygien, IV, 348, 349.
Dauce = Andance? (Ardèche), I, 272.
Dauphiné, I, 24, 272, 314; II, 7, 17, 169; III, 37, 39, 42, 69, 87, 287, 289, 290, 424, 426, 427, 438, 440; IV, 194, 197, 199, 228.
Dax (Landes), I, 99, 241, 284; II, 15, 16.
Delettes (Pas-de-Calais), I, 33, 256; III, 390.
Della Torre (Françoise), IV, 89.
Del Monte (Antonio), II, 220.
Demetrius Poliorcète, IV, 352.
Demonte (Italie), III, 69.
Démosthènes, IV, 352.
Denys d'Halicarnasse, IV, 355.
Denys de Milet, IV, 356, 358.
Denys le Tyran, IV, 351.
Desana (Italie), IV, 197.
Des Cars, voir Pérusse.
Desmiren (Hugues de), sieur d'Asnières, I, 125.
Dessé, voir Montalembert.
Desvres (Pas-de-Calais), I, 247; IV, 76.
Dictys de Crète, IV, 348, 349.
Dieppe (Seine-Inférieure), I, 45; III, 338; IV, 286, 305.
Diest (Belgique), I, 58.
Dieval (Pas-de-Calais), I, 211.
Digne (Basses-Alpes), III, 149,
Dijon (Côte-d'Or), I, 35, 60, 67, 124, 125, 128, 133, 142, 179; II, 45, 296; IV, 332.
Dinant (Belgique), I, 141.
Dine (sieur de), I, 257.
Dinteville (Claude de), I, 57.
— (François de), évêque d'Auxerre, II, 130, 156, 157.
— (Gaucher de), sieur d'Échenay ou des Chenets, II, 339, 362, 403; III, 325.
— (Guillaume de), sieur d'Échenay ou des Chenets, III, 73-75, 82, 84, 85, 88; IV, 240.
— (Jacques de), I, 57.
— (Jean de), bailli de Troyes, II, 157, 204, 412.
Dioclétien, IV, 358.
Diodore de Sicile, IV, 351, 352, 355.
Diognète, IV, 350.
Dion Cassius, IV, 349, 356, 358.
Dion Prusias, IV, 357.
Divion (Pas-de-Calais), I, 211.
Docwra (Lancelot), I, 96, 164.
Dodieu (Claude), sieur d'Espercieux, II, 306, 309, 310, 313, 317, 336, 346, 348.
— (Claude), sieur de Vély, II, 141, 195, 219, 296-299, 305, 306, 308-310, 313, 315, 317-319, 321-323, 332-334, 336, 342-346, 348-350, 352-354, 363, 371-375, 379-382, 384, 390, 391, 393, 397, 413; III, 1, 6, 8, 11, 12, 110.
Dogliani (Italie), III, 456.
Dombes, III, 424.
Domo d'Ossola (Italie), I, 236.
Dona Maria (Espagne), I, 156; II, 112.
Dora Baltea, II, 330, 389; III, 14.
Dora Riparia, II, 330, 411, 436, 437; IV, 109, 114.
Doria (André), I, 120, 332, 333; II, 3, 53, 54, 74, 76, 77-82, 86, 95, 96, 98, 99, 156, 167, 314, 319, 320, 324, 363; III, 162, 171, 172, 193, 282, 287-289, 331, 455, 456; IV, 11, 188.
— (Antonio), II, 82, 363.
— (Bartolomeo), II, 54.
— (Batista), II, 82.
— (Gianettino), IV, 134.
— (Hieronimo), cardinal, III, 328.

Doria (Isolta), II, 82.
— (Philipino), II, 54, 74, 76, 78, 82.
Douai (Nord), I, 163, 165, 166, 246, 247.
Douglas (Archibald), comte d'Angus, I, 82; IV, 281.
Doullens (Somme), I, 159, 168, 170, 206, 207, 209-211, 250, 251, 255, 293, 316; III, 348, 353, 359, 370-372, 374, 375, 377, 380, 395.
Douvres (Angleterre), I, 212; II, 4, 35, 36, 193; IV, 298, 300.
Douzy (Ardennes), I, 136.
Draguignan (Var), III, 139, 148.
Du Bellay (Eustache), évêque de Paris, I, 6.
— (Eustache), I, 18.
— (François), comte de Tonnerre, II, 206; III, 64.
— (Guillaume), sieur de Langey, I, 1, 8, 358; II, 11, 28-31, 33, 34, 80, 81, 107-109, 135-138, 141, 142, 144, 145, 189, 190, 193, 194, 226, 238-241, 245-248, 260-283, 300, 318, 319, 321, 402; III, 40, 44, 48-55, 63, 133, 294, 295, 297, 299, 318-320, 370, 396-398, 402, 403, 417-420, 434, 435, 440, 446, 454-456; IV, 4-15, 24-26, 35, 66-68, 81-89, 91-96, 107, 108, 209, 337-367.
— (Jacques), I, 6; II, 78.
— (Jean), évêque de Paris et cardinal, I, 1; II, 34, 37, 78, 84, 226, 229, 285-288, 309, 314, 318, 319, 322, 337, 400; III, 111, 289, 297, 299, 301-303, 318, 425; IV, 264, 273, 274, 361.
— (Louis), II, 78, 84.
— (Marie), I, 6.
— (Martin), sieur de la Herbaudière, puis de Langey, I, 1, 5, 6, 7, 13, 28, 36, 40, 42, 58, 207, 212, 246; II, 38, 49, 82, 109; III, 10, 41, 72, 85, 86, 108, 109, 280, 297, 299, 346, 348, 349, 357, 361, 364, 366, 369, 371-374, 377, 382-384, 432, 436, 437, 446; IV, 81, 87, 95, 96, 98, 99, 107-114, 126-129, 135, 137, 138, 141, 142, 146, 147, 151, 160, 161, 163, 169, 176, 177, 179, 180, 181, 190, 201, 203-205, 210, 216, 217, 219, 220, 232, 245, 246, 250, 285, 305, 307, 308, 309, 311, 312, 320, 323-325, 334, 337.
Du Bellay (Nicolas), II, 84, 94.
— (René), II, 206.
— (René), I, 6.
— (René), sieur du Plessis-Macé, I, 18, 19.
Du Bellay-La Flotte (Renée-Catherine), IV, 162.
Du Biez (Oudart), I, 169, 245; II, 290; III, 41, 350, 352; IV, 118, 131, 176, 177, 185, 238, 239, 269, 274, 279-281, 284, 286, 305, 306, 307, 308, 309, 315, 316, 320, 327, 328, 329.
Du Bouchet (Marie), IV, 211.
Dubourg (Antoine), chancelier de France, III, 291, 292, 318, 340, 341.
Du Buc (Marie), I, 61.
Dudley (John), vicomte Lisle, amiral d'Angleterre, IV, 289, 303, 330, 331.
Dueren (Allemagne), IV, 162.
Du Mas (Claude), IV, 202.
Dumbarton (Écosse), IV, 282.
Dun-sur-Meuse (Meuse), IV, 69, 325.
Duprat (Antoine), I, 52, 57, 100, 119, 133, 146, 234, 263; II, 2, 80, 85, 110.
— (Béroalde), I, 119.
Du Puy (Georges), sieur du Coudray, III, 315.
Durance (la), III, 206, 208, 440.
Du Refuge (Charles), dit l'écuyer Boucal, I, 33, 125, 140, 186, 216-220.
Du Soliers (Bertin), IV, 204.
— (Charles), I, 62, 63, 98; II, 126, 127, 141.
— (François), II, 98.
Dymage (Alexandre), IV, 115.

E

Ébern bourg (château d') (Allemagne), I, 118.
Éberstein (Marc d'), III, 137.
Échauz (Gracian d'), IV, 195.
— (Jean d'), IV, 195.
Échenay (sieur *d'*), voir Dinteville.
Eck (Léonard), II, 247.
Écluse (l') (Belgique), II, 16.
— (Nord), I, 165, 246.
Écosse, II, 193; IV, 282.
Écurey (Meuse), IV, 167, 169, 193.
Édouard III, roi d'Angleterre, IV, 156, 214.
Édouard IV, roi d'Angleterre, I, 41, 42, 43, 46.
Édouard VI, roi d'Angleterre, IV, 276, 333.
Egmont (Anne d'), III, 298.
— (Charles d'), duc de Gueldres, I, 19, 27, 61, 62, 66, 67, 148; II, 312, 334, 358; IV, 68.
— (Florent d'), comte de Buren, I, 148, 149, 207, 208, 244, 251, 262, 293, 299; III, 136, 368, 374, 375, 379, 384, 385-390, 405.
— (Maximilien d'), sieur d'Isselstein, comte de Buren, III, 136, 368, 384; IV, 237, 238, 260, 269, 272, 276.
— (Philippine d'), I, 62.
Éléonore, reine de France, I, 20, 264; II, 8, 14, 15, 32, 106, 113, 116, 117, 126-129, 234, 235, 297, 298, 308, 363; IV, 263.
Élisabeth, fille de Ferdinand d'Autriche, IV, 271.
Embrun (Hautes-Alpes), I, 62; III, 43, 44, 425, 429.
Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, II, 15, 106, 293, 298.
Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, I, 321.
Enguinegatte (Pas-de-Calais), I, 32, 33; III, 392, 395.
Ennius, IV, 353.
Enza (l'), I, 118.
Épernay (Marne), IV, 242, 267, 268.
Éphèse (Asie Mineure), IV, 356.
Éphore de Cumes, I, 3; IV, 356, 358.
Érancy, voir Écurey.
Érasme, II, 132.
Ératosthènes de Cyrène, IV, 351, 352, 361.
Erlach (Louis d'), I, 183.
Errault (Antoine), IV, 264.
— (François), sieur de Chemans, IV, 264.
Escalin des Aymars (Antoine), baron de la Garde, dit le capitaine Polin, III, 116; IV, 14, 283, 286, 292, 304.
Escarbouillat, capitaine, IV, 329.
Escars (François *d'*), voir Pérusse des Cars.
Escaut (l'), I, 38, 131, 153, 161, 165, 246, 247.
Esclaibes (Antoinette d'), I, 168.
Escuelles = Écuire (Pas-de-Calais), IV, 277.
Esguilly (sieur *d'*), voir Le Vavasseur.
Espercieux (sieur *d'*), voir Dodieu (Claude de).
Essé, voir Montalembert.
Essey (capitaine d'), III, 225.
Estappes, voir Étaples.
Estavayé (François d'), sieur de Forel, I, 340; IV, 141, 186.
Este (Alfonse d'), duc de Ferrare, I, 38, 301, 329; II, 6, 59, 60, 167, 170, 171, 392; III, 298.
— (Béatrix d'), II, 124.
— (François d'), III, 298; IV, 166, 249.
— (Hercule d'), duc de Ferrare, I, 38, 59, 392; III, 239, 290; IV, 166, 249.
— (Hippolyte d'), cardinal, III, 290, 336.
Estelle (port d'), Italie, IV, 7.
Estourmel (Adrienne d'), III, 354.
— (Jean d'), sieur de Templeux, III, 304; IV, 142.
— (Jean d'), sieur de Vandeville, III, 354.

Estourmel (Pierre d'), III, 354.
Estouteville (Charles d'), I, 259.
— (Charlotte d'), III, 263; IV, 163.
— (François d'), sieur de Villebon, IV, 314.
— (Jacqueline d'), I, 32, 97, 151.
— (Jean d'), III, 383.
— (Jean d'), sieur de Villebon, I, 259; II, 326; III, 65, 66, 67, 77, 90, 94, 98, 108, 179, 369, 370, 371, 379, 382-384, 443; IV, 119, 262, 308, 309, 314.
— (Marie d'), IV, 139.
Estrees (Jean d'), I, 126, 151, 207, 299, 300, 337, 340; III, 370; IV, 262, 308, 309.
Étain (Meuse), IV, 161.
Étampes (Claude d'), sieur de la Ferté-Nabert, II, 17, 51, 89.
— (Jean d'), II, 17.
Étaples (Pas-de-Calais), IV, 327.
Étoges (vicomte d'), voir Anglure (François d').
Étréaupont (Aisne), I, 152; IV, 126.
Étrœungt (Nord), IV, 126.
Eugène IV, II, 175; IV, 346.
Eusèbe de Césarée, IV, 357, 358.
Eusisprand, évêque de Liége, I, 107.
Eustache, comte de Boulogne-sur-Mer, I, 107.
Eustathius d'Epiphania, IV, 357, 358.
Exiles (Italie), III, 43, 44, 87, 426, 427.
Ezquiros (Espagne), I, 105.

F

Fabius Labeo, IV, 354.
Fabius Pictor, IV, 354.
Faenza (Italie), I, 22.
Falkenberghe (A. de), baron de Liques, I, 131-133.
Falletti (G. A. de), comte de Benevello, III, 9, 71.
Falvy (Blanche de), I, 135.
Famas (capitaine), IV, 72.
Fano (Cardo da), III, 107.
Farnèse (Pier Luigi), II, 351.
Faudoas (Catherine de), IV, 210.
Fauquembergues (Pas-de-Calais), I, 256, 259, 260, 335-338; III, 350-352.
Fausperg (capitaine), IV, 245.
Favas (capitaine), IV, 216.
Favorinus d'Arles, IV, 356, 358.
Favrie (Nord), IV, 145, 175, 181.
Fay-Châteaurouge (Isabeau de), IV, 149.
— (Jeanne de), I, 337.
Fayence (évêque de), voir Pio (Rodolfo).
Feau (Guillaume), sieur d'Yzernay, III, 323.
Feige de Lichtenau (Johann), II, 244.
Félix (comte), I, 118, 120, 265, 279, 290; IV, 191, 232.
— (pape), II, 176.
Fenestella, IV, 355.
Fenestrelles (Italie), IV, 109.
Fénix (Éverard de), sieur de la Magdeleine, III, 40.
Ferdinand (d'Autriche), II, 25, 120, 126, 130, 138, 153, 202, 215, 219, 234-236, 238-243, 246, 248-252, 259-270, 272-279, 281-284, 312; III, 48, 59, 63, 455; IV, 15, 19, 31, 36, 271.
— (le Catholique), I, 14, 15, 17, 59, 68, 82, 88-90, 104, 113; II, 70, 106, 107, 356; III, 340; IV, 62.
Fère-sur-Oise (la) (Aisne), I, 58, 254, 315; II, 195; IV, 169, 173, 186, 192, 273, 315, 320.
Fermo (Italie), II, 62.
Ferrare (Italie), I, 187; II, 392.
— (ducs de), voir Este (Alfonse et Hercule).
Ferrera (Italie), IV, 99, 100.
Ferrette (Alsace), I, 275, 276; II, 283.
Ferrier (Barthélémy), I, 183.

Ferté-aux-Oignons (sieur *de la*), voir Beauvillier (Claude de).
Ferté-sous-Jouarre (la) (Seine-et-Marne), IV, 268, 269.
Fervacques (Aisne), I, 151-154, 158, 298, 299.
Festus, IV, 356.
Fiennes (le sieur *de*), voir Luxembourg (Jacques de).
Fieschi (Catherine), I, 173.
Fillièvres (Pas-de-Calais), III, 353, 354.
Filonardi (Cinzio), I, 69.
— (Ennio), évêque de Veroli, I, 198; II, 152, 202, 203.
Finale (Italie), II, 392.
Fiorenzuola (Italie), I, 329.
Fitzroy (Henry), duc de Richmond, II, 204.
Flandre, I, 37, 47, 56, 58, 102, 103, 132, 162; II, 14, 122, 125, 324, 447; IV, 1, 124, 170, 182, 271, 296, 302, 315, 316.
— (Louis de), sieur de Praet, II, 110, 113, 114, 115, 178, 184, 220, 318, 319, 324.
Flavius Vopiscus, IV, 356.
Fleuranges (Lorraine), I, 122.
— (sieur de), voir La Marck.
Flixcourt (Somme), III, 352.
Flodden (Écosse), I, 38; IV, 346.
Florence, I, 58, 68, 80, II, 28, 29, 118, 120, 121, 311, 316, 365, 400; III, 239.
Florennes (Belgique), IV, 320, 321.
Florentins, I, 261, 301; II, 18, 23, 118, 120.
Foggia (Italie), II, 64.
Foissy (Bertrand de), sieur de Creney, IV, 150.
Foix (André de), sieur de Lesparre, I, 104, 105, 124.
— (Catherine de), III, 311.
— (Françoise de), I, 14.
— (Gaston de), duc de Nemours, I, 23, 68; II, 66; IV, 225.
— (Jean de), I, 23, 85, 104.
— (Jean de), comte du Carmain, III, 256, 260, 261, 268, 269, 270, 271, 273.
Foix (Jeanne de), III, 260.
— (Marguerite de), I, 31; III, 260.
— (Odet de), sieur de Lautrec, I, 53, 57, 61, 68-70, 83-87, 104, 105, 129, 130, 173-175, 178, 184, 187, 191-195, 197, 198, 200, 201, 203-205, 213-217, 221, 222, 225, 226, 230, 231, 233, 266, 283, 284, 289, 290, 319, 320; II, 2, 16, 24, 33, 34, 37, 50, 52-71, 74, 76, 77, 79, 80, 83-90, 93, 95, 97, 120, 360, 406.
— (Paul de), III, 256.
— (Thomas de), sieur de Lescun, I, 85, 87, 129, 173-179, 183, 184, 187, 189-192, 201, 205, 217, 221, 222, 226-229, 232, 235-237, 241, 251, 290, 325, 355, 357; II, 51.
Foix-Béarn (Jeanne de), I, 176.
Foix-Candale (Charles de), comte d'Astarac, II, 65, 66, 83, 84, 89.
— (Marguerite de), I, 176.
Folembray (Aisne), IV, 322, 333.
Folgore di Possiasco (Giacomo), sieur de Scalenghe, III, 80.
Fondi (Italie), II, 335.
Fonquesolles (sieur *de*), voir Fouquesolles.
Fontainebleau (Seine-et-Marne), II, 207, 208, 223; III, 417, 451.
Fontaine-Française (Côte-d'Or), II, 286.
Fontarabie (Espagne), I, 36, 155-157, 165, 212, 241, 244, 265, 282-285; II, 14, 15, 107, 110-116, 405; III, 16.
Fontenay (Jean de), sieur de Bercheville, IV, 242.
Fontrailles (sieur *de*), voir Astarac (Jean d').
Forestmoustiers (Somme), IV, 307, 310, 311.
Forez, III, 424.
Forges (Jean de), sieur de Normanville, II, 58.
Forli (Italie), II, 61.

Fornoue (Italie), I, 31, 98.
Fossano (Italie), I, 63, 65; II, 400, 401; III, 7, 9-11, 39, 67-85, 88-91, 100, 101, 103, 107-109, 112-115, 120, 128, 137, 143, 144, 179, 221, 226, 435; IV, 33, 68, 85, 200.
Foudras (Georges de), III, 388.
Fougères (Claude de), baron d'Oingt, IV, 210, 223, 228.
Fouquesolles (Jacques de), sieur d'Audrehem, I, 337; IV, 277, 278.
Fouré (Marie), III, 311.
Fouvert (Adam), écuyer, I, 72.
Framezelles (Robert de), IV, 274.
Francfort (Allemagne), I, 94.
Franche-Comté, I, 290; II, 4, 283; IV, 326.
Francisque (capitaine), III, 374.
François[1] (dauphin), I, 73, 90, 91, 96, 320; II, 13-15, 17, 19, 46, 47, 105, 111-117, 125, 144, 163, 298, 315; III, 39, 134, 206, 215, 217, 218, 220, 337, 340-342; IV, 270.
François II, roi de France, IV, 187.
Franget (François de), I, 243, 282, 283, 285.
— (Jean de), I, 243.
— (Jehannot de), I, 285.
Frassineto Po (Italie), IV, 231.
Frédéric II (comte palatin), I, 94.
Frégose, voir Fregoso.
Fregoso (Agostino), I, 193.
— (Cesare), II, 53, 54; III, 222, 223, 325-329, 331, 332, 337, 397-401, 413, 414, 419, 421, 422, 425; IV, 3-13, 16, 18, 27, 45, 191.
— (Federigo), I, 239.
— (Gianmaria), II, 53.
— (Ottaviano), I, 187, 193, 194, 237, 239; II, 4.
Fréjus (Var), II, 200; III, 160, 183, 184, 195, 299, 300, 317.
Fresnoy (sieur *de*), voir Moreul.
Fressin (Pas-de-Calais), I, 249.
Frévent (Pas-de-Calais), III, 395; IV, 123.
Froelich (Guillaume), IV, 220, 245.
Froissart (Jean), IV, 360.
Frondsberg (Gaspard), II, 25; III, 137.
— (Georges), II, 25, 26.
Frontinus (Julius), IV, 356, 358.
Frosinone (Italie), II, 27.
Fruges (Pas-de-Calais), I, 259.
Frundsberg, voir Frondsberg.
Fulvius (Marcus), IV, 353.
Fürstemberg (Guillaume de), I, 242, 243, 265, 279, 290; II, 132, 293, 305, 327, 340; III, 66, 69, 87, 138, 324, 337, 340, 354, 362, 368, 370, 374, 389, 408, 418, 426, 427, 440; IV, 69, 193, 239, 250, 252, 266, 267.

G

Gaete (Italie), II, 71, 86, 333, 334, 346, 413.
Gallarate (Italie), I, 67, 70.
Gallien, IV, 358.
Gambara (Uberto da), II, 173.
Gambolo (Italie), I, 218, 306, 308.
Ganay (Jean de), I, 53.
Gand (Belgique), III, 452; IV, 1.
Gap (Hautes-Alpes), III, 44.
Gardiner (Stéphen), évêque de Winchester, II, 134, 135, 136, 205, 318, 321.
Gargilius Martialis, IV, 356, 358.
Garlasco (Italie), I, 306, 307.
Garrou (capitaine), voir Aguerre (Gratien d').
Gascogne, I, 130; IV, 66, 284.
Gasquet (capitaine), IV, 216.
Gastalde, voir Castaldo.
Gattinara (Mercurin de), I, 56.

1. Le nom de François Ier revenant presque à chaque page des *Mémoires*, nous n'avons pas cru devoir le relever dans l'*Index*.

Gaucourt (Raoul de), sieur de Luzarches, III, 442.
Gavarret (Alexandre de), III, 428; IV, 216.
Gavinana (Italie), II, 121.
Gazzuolo (Italie), I, 345.
Gênes (Italie), I, 120, 193, 194, 217, 236-240, 245, 274, 277, 315, 317, 319, 333, 334, 347; II, 9, 20, 53-58, 76, 78-81, 96-100, 119, 124, 153, 158, 160, 168, 171, 189, 195, 197, 308, 317, 319, 320, 400; III, 16, 136, 239, 327-332, 341, 400, 438; IV, 11, 20, 201.
Genève (Suisse), II, 295, 303, 304; III, 4, 425.
Genevois, voir Génois.
Genèvre (Mont-), III, 112.
Gentis (sieur *de*), voir Hangest.
Génois, I, 65, 261, 333; II, 54, 79, 98, 160, 169, 170; IV, 243.
Genouillac, voir Ricard.
Gentile (Pietro), IV, 6.
Gentile da Sesso (Camille), IV, 6, 7.
Gerbola (la) (Italie), IV, 218, 219.
Germanicus, IV, 359.
Ghiara d'Adda (la) (Italie), I, 22, 189.
Ghinucci (Girolamo), évêque de Worcester, II, 186.
Ghistelles (sieur *de*), voir Luxembourg (Jean de).
Giaveno (Italie), III, 436.
Giberti (Gian-Matteo), I, 327, 328; II, 62.
Gibraltar, I, 28; IV, 283.
Gien-sur-Loire (Loiret), I, 266.
Giglio, IV, 72, 155.
Gilles de Levant, voir Giglio.
Givry, voir Longwy (Jean de).
Glageon (Nord), IV, 140, 141.
Godinières (capitaine), III, 335.
Godran (Philibert), I, 36.
Gombert (sieur de), IV, 134.
Gomiécourt (Adrien de), III, 306, 376.
— (Robert de), III, 306.
Gonzague (Annibal de), comte de Nivollara, II, 100, 101, 339; III, 337, 413, 415.
Gonzague (Charles de), marquis de Gazuolo, IV, 228.
— (Claire de), I, 14, 59, 263, 276.
— (Ferrand de), II, 120, 309, 337; III, 134, 136, 146, 183, 196-200, 203, 245, 281; IV, 162, 164, 165, 166, 169, 170, 171, 183, 248, 264.
— (François de), dit *El Cagnino*, II, 339; III, 3, 12, 29, 37, 170, 221, 222, 326, 330, 334, 335, 397-402.
— (Frédéric de), marquis de Mantoue, I, 120, 186, 196, 205, 216, 222, 263, 276, 289, 300, 301; II, 25, 171; III, 10, 107, 343.
— (Frédéric de), sieur de Bozzolo, I, 177, 184, 187, 190, 202, 230, 231, 235, 251, 310, 316, 345, 346; II, 57, 339.
— (Hercule de), régent de Mantoue, IV, 118.
— (Jean-François II de), marquis de Mantoue, I, 276.
— (Jean-Pierre de), II, 100.
— (Ludovic de), sieur de Bozzolo, II, 339.
— (Pirro de), I, 345, 346.
Gouffier (Adrien), évêque de Coutances, I, 80.
— (Anne), III, 255.
— (Artus), sieur de Boisy, I, 53, 63, 80, 88, 94, 95, 99, 113; III, 183.
— (Claude), sieur de Boisy, I, 358; II, 86, 87; III, 183, 186, 189, 190, 195, 196, 198, 200, 202, 206, 214, 254, 259, 321, 322, 443; IV, 131, 316, 318.
— (François), sieur de Bonivet, IV, 145, 202, 210.
— (François), sieur de Crèvecœur, IV, 145, 202, 210.
— (Guillaume), sieur de Bonivet, I, 31, 60, 93-100, 124, 127, 130, 154, 155, 157, 158, 165, 200, 241, 261, 274, 279, 280, 282, 285-287, 290, 300, 301, 302, 305-313, 319, 327,

328, 355, 357; II, 15, 17, 67, 399; IV, 145.
Gouffier (Louis), sieur de Bonivet, II, 67, 73, 89.
Gournay (Pas-de-Calais), IV, 118.
Gouzoles (Jacques de), IV, 240.
Goyon (Jean de), sieur de Matignon, I, 264.
Gozzo (Séraphin de), II, 306.
Gramont (François de), II, 50.
— (Gabriel de), II, 37-39, 46, 149, 150, 153-162, 164-168, 171, 187, 188, 195-198.
— (Jean de), II, 50, 72, 89, 94.
Grand-Jean le Picart, I, 149.
Granges (Haute-Saône), II, 284.
Granvelle (sieur *de*), voir Perrenot (Nicolas).
Granzay (Pierre de), II, 88.
Grassay (Jacques de), sieur de Champerroux, I, 131, 171.
Grasse (Alpes-Maritimes), III, 139, 146, 147.
— (Louis de), sieur du Mas, III, 140, 148.
Gravelines (Nord), I, 102; III, 379, 384; IV, 315.
Green (François), sieur de Saint-Marsault, I, 116, 328.
Greenwich (Angleterre), I, 96; II, 36, 135.
Grenade (Espagne), II, 48; III, 172.
Grenoble (Isère), I, 62, 273; III, 43, 88, 425, 429.
Gretz (Jacques de), sieur du Mont-Saint-Pierre, IV, 168.
Grez-sur-Loing (Seine-et-Marne), II, 129.
Grey (Élisabeth), I, 46.
— (Thomas), marquis de Dorset, I, 50.
Grimaldi (Giovanbattista), sieur d'Ascros, IV, 211, 228.
Grinde (Marie), I, 149.
Grisons (pays des), I, 83, 340; II, 22.
Gritti (André), I, 56.
Grognet (Antoine), sieur de Vassé, III, 66, 67, 148, 182, 184, 196, 197, 200, 201; IV, 81, 83, 91, 99.
Grôlée (Aimar-Antoine de), sieur de Bressieux, II, 327.
— (François de), sieur de Passins, IV, 199, 228.
— (Philibert de), IV, 199.
Gruffy (sieur de), II, 71, 85, 89.
Grugliasco (Italie), III, 113, 333, 431, 432; IV, 111, 114.
Gruyère (Michel, comte de), IV, 192, 228.
Gryn (Bonnacorsi), II, 132, 205, 206, 232, 234, 237.
Guasco (Christophe), II, 328; III, 69, 75, 84, 87, 88, 95, 116, 149, 179, 180, 344, 345.
Guast (marquis *du*), voir Avalos (Alphonse d').
Gueldres, IV, 68, 134, 136, 186.
— (duc de), voir Egmont (Charles et Guillaume III).
Guglielmo (Argenta de), I, 187.
Guichardin, III, 297.
Guidiccione (Giovani), III, 297.
Guiffrey (Guy), sieur de Boutières, I, 310; II, 35; III, 180, 345, 411-413, 418, 420; IV, 81, 87, 89, 90, 98, 99, 111, 113-115, 117, 189, 190, 194, 196, 197, 209, 216, 221, 222, 288.
Guillart (Charles), I, 94.
Guillaume III (le Riche), duc de Clèves et de Gueldres, III, 453, 454; IV, 63, 68, 121, 125, 147, 162.
Guilliot (Balthazar), I, 202.
Guinecourt (Pas-de-Calais), I, 256.
Guines (Pas-de-Calais), I, 18, 100-102; IV, 283, 305, 311, 314, 315, 316, 330.
Guise (Aisne), I, 151, 152, 170, 252, 253; III, 212-214, 231; IV, 143, 144, 148-150, 162, 164, 165, 169, 175, 176, 182, 185, 315, 320.
— (duc de), voir Lorraine (Claude de).
Guitard (Pierre), sieur de Tau-

rines ou de Thorines, III, 195, 196; IV, 209.
Güns (Autriche), II, 148.
Guyenne, I, 13, 14, 36, 130, 266, 320; II, 2; III, 42, 425; IV, 78.
— (héraut), II, 37, 38, 41, 48.
Guzman (Gabriel de), IV, 263, 267.

H

Hadrien, IV, 350, 356, 358.
Hainaut (Belgique), I, 37, 38, 57, 160; II, 106; IV, 121, 125, 185.
Haizecourt (Jean de), III, 313.
Hallancour ou Hellancourt (Louis de), I, 64.
Halluin ou Hallwin (Antoine de), sieur de Piennes, III, 64, 386, 391, 393, 394.
— (Françoise de), I, 98.
— (Louis de), sieur de Piennes, I, 30, 32, 33, 95, 256.
— (Philippe de), III, 64.
— (Valentin, bâtard de), III, 351.
Ham (Somme), I, 49, 298; III, 232, 313, 395; IV, 320.
Hames-Boucres (Pas-de-Calais), IV, 315, 316.
Hamptoncourt (Angleterre), II, 36.
Hangest (Adrien de), sieur de Genlis, I, 57-59; IV, 202.
— (François de), sieur de Genlis, IV, 202, 210, 238.
— (Hélène de), III, 183, 369.
— (Jean de), I, 57.
— (Jeanne de), I, 126.
— (Joachim de), sieur de Moyencourt, III, 304, 308, 315, 371, 372, 382.
— (Louis de), dit le jeune Genlis, IV, 202, 210, 266.
— (Louis de), sieur de Montmor, I, 135-138; III, 304.
— (Yve de), sieur d'Ivoy, III, 382.
Hannart (Jean), baron de Likerke, II, 134, 219, 296, 308, 313, 317, 323, 381, 384, 390, 398, 401; III, 51, 110, 203.
Hanno de Carthage, IV, 354.
Haraucourt (Charles d'), III, 357.
— (Girard d'), III, 354, 357.
— (Pierre d'), III, 357; IV, 163.
Harcourt (Jean d'), sieur de Fontaine-le-Henry, IV, 137.
— (Pierre d'), IV, 137.
Hardelot (Pas-de-Calais), IV, 274, 306.
Harder (Ulrich), I, 306.
Harfleur (Seine-Inférieure), IV, 286.
Harst (Karl), II, 244.
Haspres (Nord), I, 161; IV, 178.
Hautemer (Jean de), sieur de Fervacques, IV, 223.
Havre (le), (Seine-Inférieure), IV, 284-288, 298, 305.
Heideck (Hans de), IV, 69.
Heilly, voir Pisseleu.
Helfault-Bilques (Pas-de-Calais), I, 257.
Hellanicus de Mitylène, IV, 352.
Helpe (la grande), IV, 127.
— (la petite), IV, 126.
Hémart de Denonville (Charles), évêque de Mâcon, II, 287, 319, 342-346, 351-354, 370-375, 379, 382, 384, 413; III, 12, 340, 341.
Hendaye (Basses-Pyrénées), I, 242; II, 111, 112, 114.
Hennin-Liétard (Jean de), sieur de Boussu, II, 351.
Henri (duc d'Orléans, puis dauphin, puis Henri II), I, 73, 93, 126, 320; II, 14, 15, 19, 46, 47, 105, 108, 111-117, 125, 162, 166, 171, 189, 190, 206, 220, 230, 293, 308, 310, 311, 315, 316, 321, 324, 342-345, 349, 350, 352, 353, 364, 365, 380-382, 394, 395, 397, 398, 408, 409; III, 6, 14, 118, 180, 219, 220, 274-277, 283, 286, 292, 294, 296, 384, 385, 389, 390, 395, 404, 418, 425-437, 448, 450-452; IV, 64-66, 74, 77, 80, 81, 119, 130, 134,

136, 139, 140, 145, 169, 182-187, 202, 241, 242, 247-249, 260-262, 267-271, 275, 276, 278-280, 331, 335.
Henri III, roi de France, I, 2, 152.
Henri IV, roi de France, IV, 64.
Henry VII, roi d'Angleterre, I, 40, 41, 43-48; II, 106.
Henry VIII, roi d'Angleterre, I, 15-17, 35-40, 42, 43, 47, 48, 50, 55, 82, 91, 93, 96-102, 113, 114, 123, 128, 132, 146, 164, 211, 212, 243, 244, 262, 264, 316, 317, 320; II, 4, 10, 11, 18, 33-38, 41, 47, 58, 105-109, 133-136, 141-148, 153, 156-159, 161, 164, 172, 186-197, 200-205, 219, 231, 245, 285-288, 311, 318, 321, 324, 356, 412-414; III, 320, 322-324, 339, 391, 447, 449; IV, 1, 10, 55, 166, 169, 203, 205, 236-238, 259-264, 269, 273-277, 278, 280, 281, 286, 291, 297, 301, 314, 315, 320, 321, 329, 330, 331, 332, 333.
Herme = Lerma (Italie), III, 332.
Hérode, IV, 355.
Herodianus, IV, 356.
Hérodote, IV, 352.
Hesdin (Pas-de-Calais), I, 30, 167-169, 209, 211, 227, 245, 247, 248, 250, 259, 293, 340-342; III, 40, 353-355, 358, 359, 367, 371, 375, 376, 386, 387, 391, 393, 396, 397, 402, 403, 441; IV, 118, 120, 125, 238, 276.
Hesse (Philippe, landgrave de), II, 131, 132, 139, 244, 283, 284, 362; III, 137.
Heuchin (Pas-de-Calais), I, 33.
Hierges (Ardennes), I, 108-110.
Hieronyme de Cardie, IV, 352.
— de Rhodes, IV, 352.
Hipparque, IV, 361.
Hirtius, IV, 354, 359.
Hochberg (Jeanne de), III, 41.
Hoedo (Thimon de), II, 245.
Hognes = Lognes, (Belgique), I, 107, 120, 121.
Homblières (Aisne), IV, 174.
Homère, IV, 338, 349.
Honfleur (Calvados), II, 137, 138; IV, 286, 287.
Hongrie, II, 49, 148, 153; III, 170.
— (Louis II, roi de), III, 19.
— (Marie de), II, 297; III, 395, 437, 455.
Honorius, III, 83.
Hornes (Jacques de), III, 245, 298.
— (Jean de), évêque de Liége, I, 107.
— (Jean de), III, 245, 247, 248, 252, 298.
Hospice (l') (Italie), IV, 99, 100.
Hospital (l') (Somme), IV, 311.
Howard (Edward), I, 28, 29.
— (Élisabeth), II, 191.
— (Henry), comte de Surrey, IV, 280, 328, 329.
— (Thomas), duc de Norfolk, I, 38, 100, 262, 293, 299; II, 146, 147, 191, 203-205; IV, 238, 272, 276, 280, 329.
Huicht, voir Wight (île de).
Humières (Claude de), sieur de Lassigny, III, 404, 415; IV, 202, 210, 223.
— (Guillaume de), sieur de Lassigny, I, 135, 137, 138.
— (Jean, sieur de), I, 126.
— (Jean, sieur de), I, 126, 170; II, 34; III, 39, 42-44, 73, 75, 79, 82, 84, 86-88, 91, 103, 110-116, 149, 273, 277, 296, 396, 403-410, 413, 414, 416-419, 422, 423, 426, 433.
— (Jean de), sieur d'Estrepigny, III, 308.
— (Philippe de), I, 135.
Hurault (Jacques), de Cheverny, évêque d'Autun, I, 268-270, 278, 279.
— (Raoul), I, 278.
Husson (Claude de), comte de Tonnerre, I, 357.
— (Louis de), I, 357.
— (Madeleine de), II, 17.

Huy (Jean de), IV, 155.
Hyères (îles d') (Var), II, 10.

I

Ile-de-France, I, 320; II, 1; III, 425.
Imbaut (de Rivoire), III, 264.
Imbercourt (sieur d'), voir Brimeu (Adrien de).
Imperatore (Cesare), II, 77.
— (Claudio), II, 77.
— (Girolamo), II, 77.
— (Tiberio), II, 77.
Innocent VIII, II, 314.
Insprück (Autriche), IV, 19.
Inville (sieur d'), III, 370, 371, 377, 383; IV, 173, 174.
Irlande, I, 46, 47.
Isabelle de Portugal, femme de Charles-Quint, II, 106, 298, 323; III, 28, 127.
Ischia (île d') (Italie), II, 95.
Iseo (lac d') (Italie), I, 194.
Isny (Allemagne), II, 131.
Isselstein (sieur d'), voir Egmont (Maximilien d').
Issoire (Puy-de-Dôme), I, 52.
Ivoy (Ardennes), I, 136, 138, 153; IV, 70-73, 154, 272, 324, 325.
Ivrée (Italie), I, 25, 26, 311, 313, 315; II, 389, 400; IV, 194, 196, 208.

J

Jacques IV, roi d'Écosse, I, 38, 82; IV, 282, 346.
Jacques V, roi d'Écosse, I, 82, 127, 321; II, 192, 193, 322, 325; III, 9, 322, 323, 338, 339, 342, 345; IV, 55, 281, 282.
Jalons (Marne), IV, 242.
Jamais, capitaine écossais, I, 72.
Jametz (Meurthe-et-Moselle), I, 121; IV, 70, 71, 161, 167, 169, 325.
— (sieur de), voir La Marck.
Janlis (Aisne), I, 253, 254.
Jarnac (Charente), I, 2.
— (sieur de), voir Chabot.
Jean III le Pacifique, duc de Clèves, II, 244; IV, 68.
Jean III, roi de Portugal, II, 338, 349, 350.
Jerningham, II, 52, 61.
Jérusalem, III, 299.
Joinville (Haute-Marne), I, 291; IV, 332.
— (le sire de), I, 4.
Jonas (capitaine), II, 96; IV, 133.
Josèphe, III, 299; IV, 355.
Jours (sieur *de*), voir Anglure (Jean d').
Jove (Paul), I, 7, 8; II, 75.
Juba, roi de Numidie, IV, 361.
Jules II, I, 14, 16, 21-23, 35, 80.
Jules III, II, 220.
Julien l'Apostat, IV, 356, 358.
Jullers, IV, 68.
Julius Capitolinus, IV, 356, 358.
Justin II, III, 83.
Justinien, III, 83; IV, 358.

K

Karuel (Guy), sieur de Borran, III, 113, 404, 423; IV, 334.
Katzenellenbogen (Allemagne), III, 5.
— (armée de), I, 56.
Knoder (Johann), II, 245.
Knœrringen (Wilhelm), II, 233, 247.
— (Wolf Dietrich de), III, 136, 137.
Knyvet (Thomas), I, 29.
Kœnigsberg (Allemagne), II, 142.

L

La Barre, capitaine de gens de pied, I, 169, 209.
La Barthe (Paul de), sieur de Thermes, II, 96, 284, 327; III, 64, 350, 391; IV, 8, 10,

12, 13, 35, 78, 79, 93, 99, 208, 209, 216, 221, 279.
La Baume (Jean de), sieur de Montrevel, IV, 210, 223.
— (Jeanne de), I, 57; II, 75.
— (Pierre de), évêque de Genève, I, 274, 275.
Labienus, IV, 342.
Labour (pays de), I, 283; II, 71, 92.
La Bretonnière (Joachim de), sieur de Warty, IV, 202.
— (Pierre de), sieur de Warty, I, 267-269.
La Buissière (Isère), III, 43.
La Chapelle (Loire), III, 338, 339.
La Chapelle-Rainsouin (Pierre de), IV, 162.
— (René de), IV, 162, 177, 178.
La Chasteigneraye (Jacques de), sieur de la Chesmière, IV, 258, 262.
— (sieur de), voir Vivonne.
La Chastre (Gabriel de), sieur de Nançay, I, 77.
— (Joachim de), II, 35.
La Chaussée (Marne), IV, 264, 273.
La Clayette (sieur *de*), voir Chantemerle.
La Comté (Pas-de-Calais), III, 367-369, 396, 402, 403, 417.
La Croix (Claude de), sieur de Plancy, IV, 334.
La Cueva (Pedro de), II, 172.
La Fayette (sieur *de*), voir Motier.
La Forge (Jeanne de), I, 91.
La Garde (baron *de*), voir Escalin des Aymars.
La Grange, I, 135, 136, 153.
Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), IV, 268.
La Guiche (Gabriel de), II, 35, 115; III, 433; IV, 64, 184, 238, 308, 316.
— (Pierre de), IV, 64.
La Hargerie (sieur *de*), voir Raisse (François de).
La Haye (Pays-Bas), I, 57, 58.
La Haye (Charlotte de), I, 211; IV, 248.
La Hergerie, voir La Hargerie.
La Hunaudaye (sieur *de*), voir Annebault (Jean d').
Lainet, capitaine de gens de pied, I, 61.
Laire (Gaspard de), sieur de Cornillon, II, 67, 89.
— (Jacques de), II, 67.
La Jaille (René de), sieur de la Roche-Talbot, III, 66, 67, 190.
Lalaing (Antoine de), comte de Hoogstraten, III, 373.
Lalande (capitaine), voir Bimont (Eustache de).
La Loëre (Colette de), II, 42.
La Marche (Olivier de), I, 4.
La Marck (Érard de), évêque de Liége, I, 94, 108, 111, 118, 119.
— (Guillaume de), dit le Dauphin des Ardennes, I, 107.
— (Guillaume de), sieur de Jametz, I, 27, 28, 122.
— (Jean de), sieur de Sancy, I, 121.
— (Jean de), sieur de Jametz, IV, 64, 70, 163.
— (Robert Ier de), I, 94, 107.
— (Robert II de), sieur de Sedan, I, 12, 13, 25, 27, 28, 106-108, 110-112, 114, 115, 118, 120-123, 130, 132, 136, 148, 150, 357, 358; II, 16, 292, 358, 405; III, 15, 304, 342.
— (Robert III de), sieur de Fleuranges, I, 12, 27, 28, 72, 111, 112, 121, 122, 159, 252-254, 357; II, 16; III, 231, 232, 300, 303-305, 308-310, 312, 314, 315, 342, 441; IV, 64.
— (Robert IV de), IV, 64, 72, 163.
La Marthonie (Robert de), III, 151.
Lambesc (comte *de*), voir Lorraine (François de).
Lambro (le), II, 100, 101.

La Meilleraye (sieur *de*), voir Moy.
Lamet (Antoine), II, 202.
— (Claude de), IV, 207.
— (François de), IV, 207.
La Mirandole (Italie), III, 3, 222, 325-327, 397; IV, 67, 229, 234, 243.
— (comte de), voir Pico.
La Mothe-au-Bois (Nord), III, 365.
La Motta (Italie), I, 55, 68.
La Motte Daute, capitaine, IV, 228.
La Motte-Gondrin (sieur *de*), voir Pardaillan.
La Moyenne, capitaine, IV, 135.
La Muette-lès-Saint-Germain (Seine-et-Oise), IV, 334.
Lanciano (Italie), II, 63.
Landeberg (Hans-Ludovic de), III, 409, 416, 423, 424.
Landrecies (Nord), I, 159, 160; IV, 125, 127-131, 139, 140, 142-144, 148, 162, 164-166, 169, 175-177, 181, 182, 185, 192, 272.
Landriano (Italie), II, 100, 104, 121.
Landstuhl (Allemagne), I, 118.
Langhe (les) (Italie), IV, 244, 248, 272.
Langres (Haute-Marne), I, 290; III, 133; IV, 326, 332.
Languedoc, I, 266, 320; II, 2, 17, 141, 199; III, 127, 162, 171, 180, 212, 244, 267, 268, 318, 321, 322, 325, 424, 425; IV, 60, 65, 66, 78, 87, 284.
Lannoy (Adrienne de), IV, 207.
— (Charles de), vice-roi de Naples, I, 277, 301, 303, 304, 311-313, 316, 321, 322, 326, 329-331, 344, 346, 352, 356; II, 6, 7, 9, 10, 12, 16, 17, 27-29; IV, 218.
— (Marie de), IV, 207.
— (Philippe de), prince de Sulmone, IV, 218, 222, 234, 235.
— (Porus de), IV, 207.
La Noue (François de), III, 349.
Lans-le-Bourg (Savoie), IV, 100, 101.
Lanzo Torinese (Italie), IV, 272.
Laon (Aisne), III, 231; IV, 345.
Laonnais, IV, 176.
La Pacaudière (Loire), I, 269.
La Palisse (Allier), I, 268.
— (sieur *de*), voir Chabannes.
La Palletiere, voir La Platière (René de).
La Platière (Imbert de), sieur des Bordes, dit Bourdillon, IV, 165, 202, 210.
— (Philippe de), sieur des Bordes, IV, 266.
— (René de), I, 295, 297; III, 370, 371, 383.
La Pole (famille), I, 50.
— (Edmond de), I, 40, 46-48, 50.
— (Jean de), I, 30, 40.
— (Jean de), I, 44, 46.
— (Richard de), I, 30, 40, 41, 48, 253, 254, 261, 264, 282, 318, 320, 354, 357.
— (William de), I, 46, 47.
La Pommeraye (Gilles de), II; 129, 133, 135, 142, 144, 145, III, 151, 323, 324, 339.
Laqueuille (Jean de), sieur de Fleurac, I, 295.
Lardirago (Italie), I, 222.
La Rivière (François de), IV, 163, 241, 252, 253.
La Roche-Aymon (Jean de), I, 33.
La Rochebaron (sieur de), II, 35.
La Roche-Canillac (Corrèze), I, 81.
La Rochechandry (Jean de), I, 33.
La Roche-du-Maine (sieur *de*), voir Tiercelin (Charles).
La Rochefoucauld (Antoine de), sieur de Barbezieux, II, 81-83, 95; III, 41, 179, 248, 355; IV, 144.
— (Charles de), IV, 144.
— (François de), IV, 144.
La Roche-Guyon (Seine-et-Oise), IV, 331.
La Rocheguyon (sieur *de*), voir Silly (Louis de).

La Rochelle (Charente-Inférieure), I, 55; IV, 101-103.
La Rochepot (sieur *de*), voir Montmorency (François de).
La Rocque (Hugues de), III, 77, 180.
— (Nicolas de), III, 77.
La Rovère (François-Marie de), duc d'Urbin, I, 79, 87, 204, 226, 289, 306-308, 312, 316; II, 21, 23, 25, 27, 29, 87, 88, 99, 100, 167, 392; III, 239.
— (Guidobaldo de), II, 392; IV, 11.
— (Virginie de), III, 414.
Lartigue (sieur *de*), voir Bidoux (Pierre de).
Lartigue (Pierre de), sieur d'Eûs, II, 328; III, 65, 414, 428.
Lartiguedieu, voir Lartigue (Pierre de)
La Salle, capitaine, II, 290, 327; III, 65, 354, 369, 371, 381, 382.
Lascaris (Anne), II, 19; III, 138.
— (Jean), IV, 347, 348.
Laski (Jérôme de), II, 138, 139.
Lassigny (sieur *de*), voir Humières.
La Tiguerette, capitaine, I, 260.
La Tour (François de), vicomte de Turenne, I, 125, 169, 245.
La Tour d'Auvergne (Anne), II, 230.
— (Jean de), I, 91.
— (Madeleine de), I, 68, 91.
La Tour-Landry (sieur de), III, 442.
— (Marguerite de), II, 78, 84.
La Tour-Saint-Vidal (Antoinette de), I, 275.
La Tour-Vatilieu (sieur *de*), voir Sassenage (Philippe de).
Latre (Antoine de), sieur de Tombes, II, 127.
La Trémoille (Antoinette de), I, 36.
— (Charles de), prince de Talmont, I, 60, 71; II, 17.
— (François de), II, 17, 51.
La Trémoille (Jacques de), sieur de Mauléon, I, 77.
— (Louis de), I, 12, 21, 24-27, 35, 36, 50, 51, 60, 61, 67, 72, 77, 148, 162, 244, 245, 250, 265, 266, 291, 293-296, 298-300, 320, 322-324, 346, 355, 357; II, 17, 51.
— (Louis de), IV, 310.
L'Aubespine (Claude de), IV, 265.
L'Aubier (Charles de), sieur de la Villetière, III, 383.
— (Jean de), III, 383.
Laudun (Catherine de), II, 52.
Laufen (Allemagne), II, 284.
Launay (M. de), I, 227, 228.
Lausanne (Suisse), II, 295.
Lautrec (sieur *de*), voir Foix (Odet de).
Laval (Guy XVI de), I, 320.
— (Guy XVII de), IV, 119, 273, 309, 316.
— (Claude de), sieur de Bois-Dauphin, II, 89; III, 191.
— (Jean de), sieur de Châteaubriant, II, 87, 144; III, 364, 425.
La Vauguyon (sieur *de*), voir Pérusse.
La Vega (Garcilasso de), III, 242.
La Vernade (Olivier de), sieur de la Bastie, I, 128.
La Vieuville (Jean de), IV, 314.
Laygues (Étienne de), sieur de Beauvais, II, 318, 321, 324, 347; III, 233.
Leal, I, 207.
Le Biez (Pas-de-Calais), I, 249.
Leca (Alda de), II, 53.
Lecco (Italie), I, 198, 236.
Le Fèvre (François), dit de Heemstede, sieur de Tamise, III, 136, 137, 222.
Le Gentil (Louise), II, 94.
Le Groing (Marc), sieur de la Mothe-au-Groing, I, 178.
Le Jeune (Jacques), dit Malherbe, I, 25.
— (Michel), I, 25.

Lempereur (Nicolas), sieur de Quincy, II, 327; III, 65, 354.
Le Muy (Var), III, 242.
Lenoncourt (Henri de), IV, 72.
Lens (Nord), III, 2, 372.
Léon X, I, 35, 62, 65, 68, 69, 78-80, 87, 88, 90, 115-119, 128, 129, 171-173, 176, 178-180, 184-187, 192, 193, 198, 202-204, 216, 320, 328; II, 162, 365.
Le Parcq (Pas-de-Calais), III, 355.
Le Parmentier (Marguerite), I, 127.
Lépine (Marne), IV, 265.
Le Puy (Haute-Loire), I, 271.
Lerici (Italie), II, 82.
Lesbos, IV, 356.
Lescun (sieur *de*), voir Foix (Thomas de).
Lessona (Italie), I, 314.
Leucate (Aude), III, 439, 440, 455; IV, 78.
Leure (la fosse d'Eure) (Seine-Inférieure), IV, 286.
Leve, voir Leyva.
Le Vavasseur (François), sieur d'Esguilly, I, 256, 257, 329; II, 3.
— (Godefroy), I, 256.
— (Pierre), IV, 119, 262.
Le Vayer (Jean), IV, 211.
— (Marin), sieur de Pescheré, IV, 211.
Le Veneur (Jean), II, 230.
— (Tanneguy), IV, 99.
Levis (Hélène de), I, 87.
Leyni (Italie), IV, 110, 114, 115.
Leyva (Antonio de), I, 214, 282, 285, 287, 301, 322, 331, 344; II, 19, 20, 26, 53, 56, 58-60, 86, 87, 100, 104, 170, 314, 339, 340, 347, 348, 386-389, 401; III, 9-12, 14, 26, 44, 78, 80, 81, 89-104, 107, 115, 116, 123, 134, 137, 201, 297, 344.
— (Sancho Martinez de), III, 201.
Lézigny (sieur *de*), voir Pierre-vive (Charles de).
Liane (la), IV, 280.
Licques (sieur *de*), voir Récourt.
Lichtenstein (Cécile de), II, 247.
Liége (Belgique), I, 94, 118, 120, 141; IV, 320.
Liesse (Aisne), IV, 74, 144, 164, 333.
Liétard de Boussu (Jean-Hennin), II, 351.
Lignac (Gabriel de), sieur de Savignac, II, 51.
Lignon (sieur *de*), voir Rochebaron (Jacques de).
Ligny-en-Barrois (Meuse), IV, 50, 69, 239-241, 248, 249, 253, 272, 326, 332.
Likerke (baron *de*), voir Hannart (Jean).
Liliers, voir Lillers.
Lille (Nord), I, 37.
Lillers (Pas-de-Calais), I, 336, 337; III, 359, 360, 364-368; IV, 122, 124, 125.
Limours (Seine-et-Oise), IV, 334.
Lindau (Allemagne), II, 131.
Linières (Cher), IV, 12.
— (Jacques des Essars, sieur de), capitaine, IV, 257.
Lisbourg (Pas-de-Calais), I, 259.
Lisle (Jean de), sieur de Marivaux, III, 372.
Listenois (sieur *de*), voir Vienne (François de).
Livet, I, 252.
Livourne (Italie), II, 162.
Loches (Indre-et-Loire), I, 24; III, 450.
Lodi (Italie), I, 69, 73, 195, 224, 225, 230, 231, 233, 235, 238, 286-288, 301, 310, 316, 323, 324, 327, 329, 345, 346; II, 20, 21, 26; IV, 67, 192.
Lodrone (Ludovic de), II, 52, 56; IV, 19.
Loges (Hugues des), sieur de Chailly, I, 131, 329.
Loggia (la) (Italie), III, 434; IV, 190, 191.
Logroño (Espagne), I, 105.
Loire (la), I, 40.
Loisou (Pas-de-Calais), I, 249.

Lombardie, II, 60, 84, 123, 170, 207, 209, 224, 360; III, 16, 35, 170, 438; IV, 108.
Lombriasco (Italie), IV, 207.
Lomellina (Italie), I, 217, 224, 284, 285, 306, 307; II, 57, 60.
Londres, I, 40, 42, 45-48, 96; II, 35, 36, 135, 143, 195, 285, 413.
Longecombe (Claudine de), IV, 199.
Longfaverie, voir Favrie.
Longjumeau (Seine-et-Oise), III, 342.
Longray (sieur *de*), voir Silly (François de).
Longueval (sieur *de*), voir Bossut (Nicolas de).
— (Philippe de), sieur de Haraucourt, III, 300.
Longwy (Meurthe-et-Moselle), IV, 157, 161, 193.
— (Claude de), évêque de Langres, II, 231.
— (Françoise de), II, 231.
— (Jean de), sieur de Givry, I, 58.
— (Philippe de), II, 231.
Lorens (Étienne), sieur de Saint-Ayl, II, 283.
Lorges (sieur de), voir Montgommery (Jacques de).
Lorme (Bénédict *de*), I, 181, 182.
Lorraine, I, 112, 114; IV, 248.
— (Anne de), II, 335.
— (Antoine, duc de), I, 61, 62, 72, 77, 139, 246, 256, 293, 354; II, 27, 51, 239, 334, 335; IV, 147, 272, 324.
— (Claude de), duc de Guise, I, 20, 31, 49, 61, 62, 67, 72, 77, 81, 82, 127, 154, 156, 158, 170, 245-247, 249-251, 266, 280, 291, 292, 320; II, 1, 5, 239, 292; III, 8, 213, 221, 233, 301, 313, 314, 357, 360, 425; IV, 55, 63, 64, 69-71, 74, 75, 118, 131, 138, 144, 151, 157, 179, 182, 257, 258, 273, 281, 313.
Lorraine (Claude de), marquis du Maine, IV, 151.
— (François de), comte d'Aumale, IV, 64, 118-122, 131, 138, 141, 146, 151, 153, 156, 157, 257, 309, 310, 312-314, 316, 328.
— (François de), comte de Lambesc, I, 246, 318, 320, 354, 357.
— (Jean de), cardinal, I, 203; II, 347, 348, 383-389, 391, 393, 395-399, 401, 410; III, 2, 7, 8, 11-13, 23, 26, 37, 216, 217, 222, 436, 440, 441, 455; IV, 273.
— (Louis de), comte de Vaudémont, I, 282, 320; II, 5, 7, 27, 28, 50, 52, 53, 59, 65, 71, 85, 89.
— (Marie de), reine d'Écosse, IV, 55, 281, 282.
— (René de), I, 62.
— (René II), I, 203.
— (duchesse de), voir Christine de Danemark.
Lorteil, capitaine de gens de pied, I, 61.
Los Covos (Francesco de), II, 165, 166, 318, 321, 323, 332, 333, 345, 372, 390, 393, 397; III, 6.
Louan (Jeanne de), IV, 145.
Loudun (Vienne), I, 55; IV, 345.
Louet (Jean de), baron de Calvisson, III, 180.
Louis, duc d'Orléans, II, 107, 316; IV, 62, 346.
Louis V, électeur palatin, I, 94.
Louis XI, I, 4, 41, 80, 262, 297.
Louis XII, I, 7, 11, 13, 14, 16, 17, 19, 21-25, 28, 30, 34, 37-41, 48-56, 58, 67, 73, 97, 108, 178, 186, 244; II, 60, 70, 85, 107, 145, 163, 207, 223, 355; III, 59, 61, 339.
Louise de France, I, 89; II, 356.
Lourmarin (Vaucluse), III, 280.
Louvain (Belgique), I, 203.

Louvain (Antoine de), sieur de Rognac, IV, 131.
— (Nicolas de), I, 11.
Lubeck (Allemagne), II, 131.
Luc (le) (Var), III, 183, 184, 196, 197.
Lucas, capitaine, I, 188, 191.
Lucceius, IV, 359.
Lucé (Gratian de), I, 195.
Lucera (Italie), II, 63, 64.
Lucerne (Suisse), I, 306; II, 393.
Lucien, IV, 351.
Lucilius, I, 10.
Lucques (Italie), II, 171; IV, 16.
Lucquois, I, 261, 301; III, 239.
Lucullus, IV, 344, 353.
Lude (sieur *du*), voir Daillon.
Ludovic, capitaine, IV, 101, 118, 155, 284.
Luillier (Guillaume), I, 270.
Lumes (Ardennes), II, 291.
Lunéville (Meurthe-et-Moselle), I, 94.
Luppé (Jean de), II, 89.
— (Raymond de), II, 89.
Luquin Bergue, marchand de Turin, IV, 108.
Lusignan (Vienne), II, 19.
Luther (Martin), I, 80, 112.
Luxembourg, IV, 61-63, 69, 70, 72-75, 146, 147, 151, 152, 154-164, 167, 168, 176, 185, 193, 239, 325.
— (Antoine de), comte de Brienne, IV, 163, 167, 176, 180, 240, 242.
— (Charles de), comte de Brienne, I, 126, 166, 170; III, 263; IV, 163.
— (Jacques de), sieur de Fiennes, I, 252, 253, 257, 340-342.
— (Jean de), sieur de Ghistelles, III, 263; IV, 156.
— (Louis de), comte de Roussy, III, 263; IV, 240.
— (Marie de), I, 20, 45, 49; II, 105.
— (Pierre de), II, 105.
— (Philiberte de), I, 58.
Lyenard (Hévart), IV, 216.
Lyon (Rhône), I, 53, 59, 62, 67, 81, 196, 212, 261, 264, 267-271, 284, 297; II, 1-3, 9, 10, 15-17, 19, 203, 205; III, 39, 40, 51, 52, 63, 111, 115, 118, 128, 134, 137, 153, 301, 317, 320, 324, 325, 336-338, 345, 404, 409, 418, 424, 425, 440; IV, 3, 16.
Lys (la), I, 33, 256, 258; III, 361, 362; IV, 124.

M

Macault (Antoine), II, 139.
Madeleine de France, I, 321; III, 9, 322, 323, 342; IV, 55.
Madrid, II, 11, 12, 14, 15, 19, 39, 49, 172, 334, 359, 405, 409.
Madruzzo (Alisprando), IV, 217, 227.
— (Christophe), IV, 217, 227.
Maëstricht (Pays-Bas), I, 107.
Magdebourg (Allemagne), II, 131.
Maggi (Cesare), dit César de Naples, III, 410, 411, 416, 424, 429; IV, 37, 89, 111, 112, 117.
Maillard (Olivier), IV, 62.
Maillé (Artus de), IV, 144, 145.
— (Guy de), IV, 145.
— (Louis de), sieur de Laleu, I, 127.
Mailly (Antoine de), sieur d'Auchy, I, 58, 169, 227; II, 290, 327, 330; III, 65, 225, 353, 354; IV, 91, 317.
— (Hutin de), I, 169, 209, 325.
— (Jean de), I, 227.
— (Louise de), III, 306.
— (René de), IV, 91, 216.
— (Philippe de), sieur de St Éloy, III, 386.
— (Robert de), sieur de Rumesnil, I, 127, 151, 325, 337.
Mailly-Conti (Ferry de), I, 33; II, 67.
— (Jean de), II, 67, 89.
Maine (Guillaume du), I, 163.
Malaspina (Riccarda), II, 206.

Malaspina (Malatesta Galeotto), II, 62.
Maleteste (Robert), IV, 234.
Malberg (Bernard de), I, 31.
— (Robert de), I, 31.
Maldonade, I, 86.
Malet (Jean), sieur de Graville, I, 31.
— (Jeanne), I, 357.
— (Louis), sieur de Graville, I, 31.
— (Louise), I, 227.
— (Marie), I, 31.
Maletti (Élisabeth), I, 188.
Malherbe (Louise de), I, 25.
— voir Le Jeune (Jacques).
Malsburg (Hermann de), II, 244.
Malte (île de), II, 185.
Manès (Theode), III, 350, 391; IV, 98, 149, 150, 165.
Manfredonia (Italie), II, 71.
Mansfeld (Albert), II, 131.
— (Gérard), II, 131.
— (Pierre de), IV, 69, 70, 74, 75, 101.
Mantes (Seine-et-Oise), IV, 279, 280.
Mantouan, I, 86, 187, 193, 214.
Mantoue (Italie), I, 276; II, 26, 153, 394; III, 116, 117.
— (marquis, puis duc de), voir Gonzague (Frédéric de).
Manuel (Lorenzo), II, 330.
Maramaldo (Fabrice), II, 21, 97; III, 224.
Marano (Italie), IV, 20, 32, 35.
Maraviglia (Giovanalberto), II, 206-225, 288, 302, 305, 361, 407; IV, 46.
Marchiennes (Nord), I, 164, 165.
Marcoussis (Seine-et-Oise), I, 31.
Marcq (Pas-de-Calais), I, 166; IV, 317, 318.
Marennes (Charente-Inférieure), IV, 102.
Mareschal de Saint-Priest (Jean), sieur d'Épinac, I, 275.
— (Pierre), I, 275.
Mareuil (François de), sieur de Montmoreau, I, 125, 140.
Marguerite d'Autriche, voir Autriche (Marguerite).
Marguerite de France, fille de François Ier, I, 321.
Marguerite, reine de Navarre, I, 18, 163, 263, 269; II, 10-14; III, 453.
Marie d'Angleterre, fille de Henry VIII, I, 96; II, 36, 106, 298, 299; III, 323.
Marie, fille de Charles-Quint, II, 298; IV, 271.
Marie de Portugal, II, 298.
Marie Tudor, sœur de Henry VIII, I, 38, 40.
Marignan (Italie), I, 18, 25, 33, 65-75, 78, 85, 98, 163, 173, 224, 231, 346; II, 87, 99, 118.
Marini (Girolamo), III, 423; IV, 135, 163, 256, 324.
Marino (Italie), II, 335, 336.
— (Hieronimo), voir Marini (Girolamo).
Marle (Aisne), IV, 144, 150, 164, 166.
Marne (la), IV, 242, 248, 249, 251, 254, 261, 265, 266.
Maroilles (Nord), I, 160; III, 213; IV, 128-131, 134, 136, 145, 166, 175.
Marot (Clément), I, 163.
Maroton (Louis), I, 86.
Marquette (Nord), I, 165.
Marquise (Pas-de-Calais), II, 146; IV, 277.
Mars (Pierre de), sieur de la Goutte, III, 263.
Marsay (André de), IV, 293.
Marseille (Bouches-du-Rhône), I, 238, 239, 317, 318, 322, 348; II, 3, 8, 27, 28, 53, 81, 82, 200, 203, 220, 225, 226-231, 285; III, 16, 41, 67, 114, 138, 139, 178-181, 190, 193, 197, 205, 246-249, 252, 267, 273, 278, 283-289, 295, 297, 318, 319, 325; IV, 16, 132, 187, 188.
Marsias de Pella, IV, 349.
Martel (Charles de), sieur de Bacqueville, II, 289, III, 354, 362; IV, 141.

Martinengo (Gabriel de), II, 54.
Martinengue (Georges de), IV, 233.
Martius (Quintus), IV, 339.
Martres (Bertrand de), I, 285.
Martres de Sainte-Colombe (Menaud de), évêque de Tarbes, I, 179, 197.
Marville (sieur *de*), voir Raillard (Catherin).
Mascaron (Masqueron), I, 197, 290.
Matignon (Joachim de), sieur de la Roche, III, 404.
Maubertfontaine (Ardennes), I, 150; IV, 324, 333.
Maubeuge (Nord), IV, 128, 136-138, 140.
Maubuisson (sieur de), I, 145, 146.
Maugiron (Guy de), I, 60, 73; III, 419, 426; IV, 100, 131, 136, 137, 311, 312.
— (Pierre de), I, 60, 125.
Maunoury (Antoinette de), II, 89.
Maure de Novate, III, 149, 350, 391; IV, 209, 246.
Maximilien Ier, empereur d'Allemagne, I, 16-18, 21-23, 35-37, 47, 56, 65, 75, 76, 79, 83-86, 89, 91, 93, 107, 163; II, 104, 163, 234, 351, 355-357; III, 59, 61.
Maya (Espagne), I, 154, 155.
Meaux (Seine-et-Marne), IV, 268.
Mecklembourg (Albert de), II, 244.
Medechini (J.-J.), marquis de Marignan, I, 86, 117, 348, 349; II, 56, 329, 330; III, 228, 452.
Médicis (famille), II, 23, 28, 113, 120, 343.
— (Alexandre de), duc de Florence, II, 62; III, 341, 343.
— (Catherine de), II, 162, 163, 165, 166, 171, 189, 190, 206, 220, 227, 230, 316, 365; IV, 67, 187.
Médicis (Clarisse de), III, 223; IV, 67.
— (Cosme de), duc de Florence, IV, 191, 217, 221, 222, 234.
— (Hippolyte de), cardinal, II, 62, 229.
— (Jean de), dit Jean des Bandes-Noires, I, 216, 230, 231, 235, 236, 305, 307, 310, 311, 347, 350, 351; II, 25, 26, 29, 68; III, 42; IV, 217.
— (Jules de), I, 69.
— (Julien de), duc de Nemours, I, 80; II, 229.
— (Laurent Ier de), I, 80.
— (Laurent II de), I, 68, 69, 78, 80, 88, 90, 91.
— (Madeleine de), II, 206.
— (Pierre II de), I, 68.
Melfi (Italie), II, 69, 70, 85.
— (prince de), voir Caracciolo (Jean).
Mellon (Antoine), capitaine italien, IV, 306.
Melphe, voir Melfi.
Melun (Seine-et-Marne), III, 417.
— (Adrien de), sieur de Normanville, I, 98.
Memmingen (Allemagne), II, 131, 132.
Ménage (Jacques), IV, 282.
Mendosse, capitaine espagnol, IV, 228.
Mendoza (Iñigo de), II, 37.
Menedomus de Sicyone, IV, 350.
Mercenasco (Italie), II, 400.
Merino (Gabriel-Esteban), II, 186, 200.
Merveilles, voir Maraviglia.
Merville (Nord), III, 361, 365, 366.
Mesme (Henry de), I, 6.
Mesnil-le-Châtel (Pas-de-Calais), III, 354.
Messincourt (Ardennes), I, 108, 120, 121.
Metz (Lorraine), I, 41, 122; IV, 64, 74, 155, 159-161, 171, 248.
Meuse (la), I, 118, 136, 137, 141, 143, 150, 291, 292; IV,

69, 75, 128, 239, 257, 324, 325.
Mézières (Ardennes), I, 139-152; II, 291, 292; III, 15; IV, 285, 320, 324, 333.
Michel-Ange, capitaine, III, 327; IV, 251.
Milan, Milanais, I, 11, 12, 21, 23, 24, 39, 50, 55, 56, 65-68, 74-84, 87, 117, 129, 130, 163, 164, 172, 174, 175, 179, 180, 183, 184, 188, 189, 192-205, 213-217, 222, 224, 225, 233, 258, 261, 262, 277, 279-281, 286-290, 300-304, 306, 310, 311, 316, 319, 321-323, 328, 330, 345-347, 349, 352, 354, 357; II, 14, 19-26, 56-60, 87, 88, 97, 99-101, 104, 119, 123, 163, 209, 210, 213, 214, 222, 224, 297-299, 306-311, 315-317, 319, 321, 324, 330, 334, 337, 338, 342-344, 346, 350, 355, 356, 361, 363, 364, 367, 374, 380-382, 385, 395, 408, 413, 415; III, 14, 16, 19, 28, 39, 46, 56, 59, 72, 118, 124, 197, 236-239, 342, 447; IV, 7-9, 12, 15, 27, 31, 67, 68, 81, 108, 161, 188, 209, 217, 227-230, 232, 234, 239, 243, 270, 271.
Miltiade, IV, 348.
Mindelheim (Allemagne), II, 25.
Minorque (Espagne), II, 297.
Miolans (Jacques de), I, 227, 228.
— (Louis de), I, 227.
Mirabello (Italie), I, 352-354.
Mithridate, IV, 353, 354.
Modène (Italie), I, 176, 301; II, 162, 167, 168, 170, 392.
Mohacz (Hongrie), III, 19.
Mollans (sieur *de*), voir Urre (Germain d').
Monbrun, capitaine, I, 209, 210, 245.
Moncada (Ugo de), I, 332-334; II, 27, 28, 68, 74-76.
Moncalieri (Italie), I, 66; III, 333, 334, 407, 408, 413, 414, 417, 430-432, 434-436, 446; IV, 14, 95, 97, 112, 190, 191, 197, 198, 204, 209, 211, 231.
Moncalvo (Italie), IV, 231.
Moncault, capitaine gascon, IV, 228, 272.
Monchequy (Nord), I, 162.
Monchy (Jean de), sieur de Sénarpont, IV, 163, 262, 327, 328.
Monchy-Cayeux (Pas-de-Calais), I, 210, 211; III, 359, 371, 375, 377.
Monchy-Montcavrel (Michelle de), IV, 177.
Monçon (Espagne), II, 219; III, 438, 441.
Moncontour (Vienne), I, 2.
Mondenard (Gacien de), sieur d'Estillac, I, 285.
Mondovi (Italie), II, 400, 401; III, 9, 71, 73, 115, 421, 422, 438, 440; IV, 84, 188-190, 200, 211, 225, 228, 272, 273.
Mondragon (sieur de), II, 52.
Moneins (Tristan de), III, 84, 86, 112, 116; IV, 16, 111, 113, 117, 219, 293.
Monestay (Gilbert de), sieur de Forges, II, 327, 329.
Mongelos (Basses-Pyrénées), I, 15.
Monluc (Blaise de), IV, 201, 211, 216.
Monneins, voir Moneins.
Monnet (Paule), IV, 91.
Mons (Belgique), IV, 135, 137, 138, 140.
Monstrelet (Enguerrand de), IV, 360, 361.
Monta (Italie), IV, 205, 207.
Montafia (Italie), III, 435.
Montafié (François de), IV, 244, 245.
Montagnac (François de), sieur d'Estausannes, I, 275; II, 22.
Montaigut-en-Combrailles (Puy-de-Dôme), I, 271.
Montaldo (Italie), IV, 91.
Montalembert (André de), sieur d'Essé, II, 327; III, 64; IV,

143, 145, 171, 172, 177, 178, 327.
Montargis (Loiret), I, 38; II, 82.
Montauban (Marie de), I, 31.
Montaut (Jean de), dit Saint-Clair, I, 121.
Montbel (François de), sieur de Veray ou Verets, II, 295, 303, 327; III, 68, 70, 73, 75, 324.
Montbéliard (Doubs), II, 283, 284, 408.
Montberon (Marie de), I, 125, 139.
Montbrison (Loire), I, 54; III, 52.
Montclou (capitaine), I, 135.
Montcornet (Ardennes), I, 150; IV, 126, 333.
Montdidier (Somme), I, 295, 296, 298.
Montdragon, capitaine espagnol, I, 155; II, 89.
Monteclair (Haute-Marne), I, 291.
Montecuculli (Sebastiano de), III, 113, 134, 135.
Montefeltro (Gentile de), I, 193.
Montespedon (Joachim de), I, 357.
Montfaucon (Sébastien de), évêque de Lausanne, II, 295.
Montferrat (Italie), II, 389; III, 10, 71, 86; IV, 91, 95, 112, 231, 234.
Montfort (François de), I, 227, 228.
— (Hermann de), II, 247.
— (Hugo de), II, 247.
— (Nicolas-Guy), I, 227.
Montgommery (Jacques de), sieur de Lorges, I, 60, 124, 147-150, 169, 209, 240, 245, 247, 250, 261, 282, 289, 302, 305, 315, 358; II, 86, 88; IV, 118, 268, 282.
Monticelli (Italie), I, 329, 330.
Montiéramey (Aube), I, 128.
Montigny (sieur de), IV, 240.
Montigny-le-Roy (Haute-Marne), I, 291; IV, 332.
Montjehan ou Montejean (Louis de), I, 310.
— (René de), I, 310, 358; II, 86, 87, 99, 326, 327, 329; III, 66, 67, 139, 148, 178, 181, 185-188, 190, 195, 198, 200, 202, 206, 214, 321, 322, 425, 433, 440, 442, 445, 446, 455; IV, 108.
Montlambert, près de Boulogne, IV, 308, 309, 310, 312, 316, 331.
Montluel (Ain), III, 114.
Montmédy (Meuse), IV, 74, 75, 154, 272.
Montmélian (Savoie), II, 320, 321.
Montmor (sieur *de*), voir Hangest (Louis de).
Montmorency (Anne de), I, 54, 63, 85, 97, 134, 135, 139, 145, 146, 148, 149, 165, 205, 212, 216-220, 222, 226-228, 233, 237, 238, 248, 250, 251, 258, 259, 260, 261, 279, 280, 282, 306, 312, 319, 324, 355, 358; II, 8-10, 12, 13, 15, 17, 34-37, 39, 76, 80, 99, 109, 110, 112, 114-116, 145-147, 200, 225-227, 229, 231, 246, 399; III, 8, 26, 42, 73, 85, 87, 103, 112, 115, 150-155, 177-181, 183, 185, 191, 193, 195, 204-208, 212, 214, 221, 234, 253, 255-257, 262, 263, 272, 275, 277, 278, 282, 285, 286, 293, 294, 296, 297, 318, 319, 322, 353, 358, 360-362, 364, 384, 385, 389, 395, 396, 406, 418, 425, 428-443, 453-455; IV, 2, 64, 65, 184, 261, 316, 319.
— (François de), sieur de la Rochepot, I, 97, 358; III, 8, 26, 128, 388, 424; IV, 239.
— (Guillaume de), I, 54.
— (Louise de), II, 67, 230.
Montmorency la Nivelle (Joseph de), III, 298.
— (Philippe de), II, 298.
Montoire (la) (Pas-de-Calais), IV, 76.
Montpellier (Hérault), I, 94, 113; II, 205, 237; III, 440; IV, 74, 77, 80, 101.

Montrésor (Indre-et-Loire), I, 32.
Montreuil-Bonnin (sieur *de*), voir Vernon.
Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), I, 17, 18, 170, 209, 211, 245, 247-250, 256-258, 260, 293, 335, 336; III, 8, 350, 352, 353, 386, 388-390; IV, 118, 144, 238, 259-263, 269, 272, 276, 277, 279, 281, 285, 310, 311, 312, 327, 328.
Mont-Saint-Jean (Belgique), IV, 155, 160, 161.
Mont-Saint-Martin (Aisne), I, 153, 159.
Mont-Saint-Quentin (Somme), III, 232, 303, 308, 310.
Montvilliers (Alsace), II, 5.
Monza (Italie), I, 215, 224, 225, 230, 280, 281, 287, 301.
Moore (Angleterre), II, 4.
Moret (le), IV, 113.
Moretta (Italie), IV, 205.
Morette (sieur *de*), voir Du Soliers (Charles).
Moreul (Artus de), sieur de Fresnoy, I, 91, 336.
— (bâtard de), I, 170, 245, 293.
— (Jacques de), sieur de Fresnoy, IV, 131, 151, 155, 158, 163, 167.
Morgant de Parme, I, 302.
Moriac (sieur de), II, 5, 66, 67, 89.
Mormal (forêt de) (Nord), I, 160; IV, 128, 129, 144, 166, 170, 175.
Morone (Francesco), I, 194.
— (Girolamo), I, 117, 129, 172, 175, 183, 194, 196, 204, 205, 278.
Mortagne (Nord), I, 131, 133.
Mortara (Italie), I, 309; II, 60, 99.
Mortemart (M. de), I, 77.
Moselle (la), IV, 74, 159, 167.
Mosnier (Lion), I, 131.
Motier (Antoine), sieur de la Fayette, I, 31, 133, 170, 244, 255, 333; II, 3, 51, 76; III, 81.
Motier (Gilbert), sieur de la Fayette, I, 31.
— (Louis), sieur de la Fayette, II, 51; III, 81, 281, 404, 433.
Moulins (Allier), I, 50, 90, 264, 266-269, 276; II, 109; III, 441.
Mouy, voir Moy.
Mouzon (Ardennes), I, 130, 134-139, 141, 142, 153, 154; III, 15; IV, 71, 73, 147, 167, 324, 333.
Moy (Antoinette de), I, 227.
— (Charles de), sieur de la Meilleraye, I, 97, 125, 166, 333, 358; II, 16; IV, 163, 288.
— (Jacques de), I, 32, 97, 154.
— (Jean de), I, 32, 74.
— (Jean de), I, 33.
— (Nicolas de), sieur de Chin, I, 18, 31, 150.
Moyencourt (sieur *de*), voir Hangest (Joachim de).
Mozas (= Mouzay, Meuse), IV, 325.
Münster (Allemagne), III, 389.
Murano Carbone, ingénieur napolitain, IV, 240.
Muz (Italie), II, 56.

N

Namur (Belgique), I, 17, 122, 141, 150; IV, 128.
Nantes (Loire-Inférieure), I, 40.
Nantoillet (M. de), II, 59.
Nantoin (Isère), I, 273.
Naples, I, 51, 68, 78, 88, 89, 91, 98, 113, 115-118, 187, 194, 217, 301, 328, 330, 345, 352; II, 3, 9, 10, 27-29, 52, 60, 62, 68, 69, 71-79, 81-95, 104, 120, 170, 309, 311, 313, 324, 332, 333, 335, 337, 344-346, 356, 358, 360, 364; III, 16, 170, 237, 244; IV, 112, 230, 271.
— (César de), voir Maggi.
Narbonne (Aude), II, 13; IV, 78.
Narsès, III, 83.
Nassau (Henri, comte de), I, 56-

58, 118, 120-122, 132, 136, 137, 140, 141, 145, 150, 152; II, 309, 356, 403, 404; III, 1, 4, 5, 48, 64, 111, 127, 212, 213, 231, 232, 287, 297, 303, 305, 306, 308-311, 313, 314, 316; IV, 253.
Nassau (Jean de), I, 56.
— (Pierre de), III, 242.
— (René de), IV, 253, 254.
— (bâtard de), I, 139, 153.
Naturelli (Philibert), prévôt d'Utrecht, II, 45.
Navarre, I, 14, 36, 59, 88, 89, 104-106, 113, 114, 116, 124, 154, 156, 284; II, 111, 112, 358.
Navarro (Pedro), I, 60, 73, 75, 76, 83, 221, 226, 238, 239; II, 52, 60, 61, 63-65, 69, 71, 72, 90, 91.
Nédonchel (Charles de), sieur de Liévin, III, 360.
Negrepelisse (sieur *de*), voir Caraman (Antoine de).
Neithard Ulrich, II, 233.
Nemours (duc *de*), voir Foix (Gaston de) et Médicis (Julien de).
Nerva, IV, 357.
Nesle (Somme), I, 298.
— (Louise de), II, 89.
Neufchâteau (Vosges), I, 291, 292.
Neufchâtel (Pas-de-Calais), IV, 311, 312.
Neuffen (Allemagne), II, 251, 265.
Neuffossé (canal) (Nord), I, 335, 336.
Neufville (Nicolas de), sieur de Villeroy, I, 96.
Neuville-sur-Escaut (Nord), I, 161.
Nevers (comte *de*), voir Clèves.
Nice (Alpes-Maritimes), II, 149, 156, 161, 188, 190, 199, 302, 304; III, 28, 136, 137, 282, 297, 320, 321, 438, 444; IV, 132, 134, 187, 188, 228, 271, 273.
Nicolas VI, II, 176.
Nicolas de Damas, IV, 355.
Nîmes (Gard), III, 268; IV, 78.
Niselles (sieur de), I, 120.
Nive (la), I, 284.
Noailles (Antoine de), III, 113, 114.
Noceto (Francesco de), comte de Pontremoli, I, 77; II, 7; III, 39, 67, 72, 86, 414, 419, 423, 440.
Noël (Jean), I, 36.
Noircarmes (sieur de), II, 306.
Nola (Italie), II, 83, 84, 97.
None (Italie), IV, 191.
Norfolk (duc *de*), voir Howard (Thomas).
Normandie, I, 28, 90, 320; II, 17, 290; III, 338, 424, 425; IV, 131, 141, 155, 163, 260, 264.
Nouvion (le) (Aisne), I, 152.
Novalesa (Italie), IV, 99.
Novare (Italie), I, 18, 21, 25, 26, 33, 51, 66, 180, 213, 218, 219, 285, 310, 312; II, 60, 99.
Noyelles (Adrien de), III, 312; IV, 72.
Noyon (Oise), I, 88, 89, 113, 115.
Nully (Charles de), IV, 270.
Nuremberg (Allemagne), IV, 17, 24.

O

O (Charles-Robert d'), II, 94.
— (Jean d'), sieur de Maillebois, III, 65, 392, 393.
— (Louis d'), II, 94.
Octacilius, IV, 362.
Ofanto (l'), II, 69.
Offignies de Boulainvilliers (Jean d'), vicomte d'Aumale, III, 357.
Oglio (l'), I, 192.
Oise (l'), I, 152, 197; IV, 126, 148, 184, 185.
Oisy (Aisne), I, 159; IV, 128, 181.
Oisy-le-Verger (Nord), I, 165.
Oléron (île d'), IV, 102.
Olivier (François), chancelier de

France, IV, 142, 160, 321, 322.
Oneglia (Italie), I, 120.
Onésicrite d'Égine, IV, 349.
Oppius, IV, 354.
Orange (prince d'), voir Chalon (Philibert de).
Ordre (tour d') (Pas-de-Calais), IV, 279, 283, 305, 314, 318, 331.
Orléans (Loiret), III, 450, 451.
— (Antoine d'), marquis de Rothelin, III, 41.
— (Claude d'), duc de Longueville, I, 240, 313, 315, 319, 326, 329; II, 186.
— (François d'), marquis de Rothelin, III, 81.
— (François d'), duc de Longueville, I, 13, 14, 15, 30; II, 186.
— (Jean d'), cardinal, II, 186.
— (Louis Ier d'), duc de Longueville, I, 30, 34, 38, 40.
— (Louis II d'), duc de Longueville, III, 41, 81; IV, 55.
— (Marie d'), I, 23.
— (ducs d'), voir Charles, Louis, Henri.
Ornans (Doubs), II, 39.
Ornesan ou Ornezan (Bertrand d'), sieur de Saint-Blancard, III, 179; IV, 133.
— (Magdelon d'), IV, 133, 134.
Orsini (famille), II, 3.
— (Chiappino), I, 74.
— (Giangiordano), II, 85, 96.
— (Gian-Paolo) da Ceri, II, 326, 329, 386; III, 41, 66, 78, 84, 85, 87, 112, 149, 190, 191, 279-281, 300, 320, 337, 409, 410, 413, 414, 433.
— (Jean-François), comte de Petigliano, IV, 67, 229, 233.
— (Julio), III, 200, 414, 419, 421.
— (Lorenzo), dit Renzo da Ceri, I, 288, 289, 301-303, 317, 320; II, 27, 29-31, 33, 77, 78, 84, 85, 90, 94, 96, 295, 303, 320.
— (Mario), III, 414.
— (Napoleone), II, 85, 96.
Orsini (Nicolas), comte de Petigliano, I, 74.
— (Orsina), II, 121, 399.
— (Valerio), III, 200; IV, 235.
Ortenberg (Allemagne), I, 243.
Orvieto (Italie), II, 62.
Ossun (Pierre d'), III, 64, 350, 391, 393, 432; IV, 82, 83, 94, 190, 191, 211, 212, 224, 228, 232, 246, 247.
— (Roger d'), I, 87; II, 327.
Ostiano (Italie), I, 193.
Ostie (Italie), II, 61.
Ostrevent (pays d'), I, 165, 246.
Ouessant (île d'), II, 143.
Oulx (Italie), III, 419, 426.
Outreau (Pas-de-Calais), IV, 305, 326, 327.
Ovada (Italie), III, 322.
Oye (terre d') (Pas-de-Calais), I, 247, 248; IV, 76, 284, 314-318, 320.
Oyseau (Pierre l'), III, 390.

P

Pace (Richard), I, 317.
Pacier, capitaine, III, 336.
Padoue (Italie), I, 22, 55; II, 108.
Palamède, IV, 349.
Palazzolo (Italie), IV, 197, 272.
Palerme (Sicile), II, 296, 304.
Paléologue (Boniface), marquis de Montferrat, III, 10.
— (Guillaume), marquis de Montferrat, I, 25, 78; III, 10.
— (Marguerite), III, 10, 343.
Palephatus, IV, 351.
Pallavicini (Cristoforo), I, 173, 174, 184, 347.
— (Jean-Ludovic), I, 347-350.
— (Madalena), I, 175.
— (Manfredo), I, 181-183.
— (Orlando), I, 181.
— (Pallavicino), I, 173.
Palmières (Fiacre de), sieur de Saint-Martin, III, 382.
Palvoisin (Roland), I, 191.
— voir Pallavicino.
Pampelune (Espagne), I, 14, 106, 155.

Pancalieri (Italie), IV, 198.
Pandino (Italie), I, 22, 56.
Pappenteim (Joachim von), II, 233.
Pardaillan (Arnault de), I, 92.
— (Blaise de), sieur de la Motte-Gondrin, III, 419; IV, 137, 138, 250.
— (Pierre de), IV, 137.
Paris, I, 20, 34, 49, 51, 52, 54, 56, 57, 88, 89, 90, 97, 103, 209, 210, 254, 263, 264, 297, 298; II, 2, 34, 38, 60, 82, 108, 117, 118, 157, 190; III, 106, 111, 120, 125, 301, 302, 342, 345, 347, 348, 424, 450, 451, 454; IV, 73, 101, 125, 186, 203, 237, 238, 259, 267-269, 275.
—(capitaine), voir Brotin (Étienne de).
Parme (Italie), I, 79, 162, 172, 175-179, 184, 187-189, 191, 192, 202, 205; II, 61, 162; III, 326; IV, 243.
Pas (Pas-de-Calais), I, 251.
Passano (Jean-Joachim de), II, 4.
Passavant (Haute-Saône), II, 284.
Passeran (Jura), I, 275.
Passin (Isère), IV, 199.
Patrocles, IV, 361.
Patrouille (la) (Pas-de-Calais), III, 390, 391.
Paul III, II, 226, 309, 311, 314, 315, 318, 319, 323, 324, 333, 337, 338, 341-347, 349, 351-355, 364, 366, 369-375, 379, 380, 382, 383, 389-392, 397, 398, 402, 415; III, 12-15, 17-19, 21-23, 26, 29, 45, 46, 116, 118, 235, 237-240, 340, 343, 444, 445; IV, 2, 10, 16, 18, 26, 28, 32-34, 36, 236.
Paul-Émile, I, 7.
Paulin, voir Escalin des Aymars.
Pavie (Italie), I, 18, 30, 31, 48, 75, 85, 106, 125, 127, 169, 178, 188, 202, 203, 205, 215, 218, 219, 222, 223, 227, 246, 287, 289, 301, 304, 306, 307, 321-324, 326, 331, 334, 340, 344-350, 354, 355, 357; II, 1, 14, 57-59, 76, 86-88; 100-104, 108, 119, 302, 359; III, 95, 326, 442; IV, 7, 14, 27, 219.
Pays-Bas, I, 16, 37, 47, 134, 262; II, 95, 272, 324; III, 111, 379, 386, 396, 447, 452; IV, 2, 63, 140, 144, 169, 170, 182, 185, 237, 271.
Pedro, maréchal de Navarre, I, 283, 285.
Pelacan (J.-B.), III, 200.
Pellicier (Guillaume), ambassadeur de France à Venise, IV, 13, 19, 20.
Péloponèse, III, 299.
Peloux (François de), I, 275.
Peñon (fort du) (Basses-Pyrénées), I, 154.
Pepolo (Ugo di), I, 194-195, 308, 309; II, 51, 74, 84, 89.
Pernes (Pas-de-Calais), III, 352, 353, 359-362, 364, 395, 396, 402; IV, 124, 125.
Péronne (Somme), I, 159, 170, 209, 246, 253, 254, 294; III, 231-233, 300-308, 342, 379.
Perosa (Italie), III, 109, 416, 423.
Pérou, III, 341.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), III, 423; IV, 65, 74-81, 92, 101.
Perreau (Louis de), sieur de Castillon, III, 110.
Perrenot (Nicolas), sieur de Granvelle, II, 37-39, 42, 44, 49, 50, 165, 166, 297-299, 306-308, 312, 318, 321, 323, 332-334, 343-345, 372, 390, 393, 397; III, 6, 20, 32, 37, 38, 258, 263, 264.
Perrichon, capitaine, IV, 115, 116.
Persée, roi de Macédoine, IV, 339.
Perthes (Haute-Marne), IV, 249, 252, 253.
Pertuis (le Perthus) (Pyrénées-Orientales), IV, 79.

Pérusse-des Cars (François de), sieur de la Vauguyon, I, 125, 169, 170, 245, 270, 278.
— (Gautier de), I, 125.
— (Jacques de), baron des Cars, III, 65, 349; IV, 120, 147, 151-153, 202, 210, 229, 316.
Pesara (la), II, 62.
Pesaro (Italie), II, 62.
Pescaire (marquis *de*), voir Avalos (Fernando-Francesco d').
Peschiera (Italie), I, 22.
Peschin (Blaise du), I, 275.
— (Louis du), I, 275.
Petigliano (comte *de*), voir Orsini (Jean-François).
Petit (Hieronyme), I, 309.
Petitdé (Jean), I, 275, 276.
Petit-Gasson (Seine-et-Marne), II, 82.
Pézenas (Hérault), I, 55.
Philippe VI, roi de France, IV, 156, 214.
Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, I, 16, 40, 41, 47, 93; II, 106, 127, 234.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne, II, 106; IV, 62.
Philippe Corse, IV, 239, 274.
Philistos de Syracuse, IV, 351.
Philostrate, IV, 353.
Picardie, I, 16, 36, 37, 49, 90, 99, 130, 154, 206, 213, 254, 258, 262, 264, 265, 283, 290, 293, 297, 300, 320; II, 12, 95, 290, 291; III, 1, 2, 8, 27, 33, 40, 111, 127, 163, 174, 212, 219, 221, 233, 287, 305, 325, 338, 341, 346, 347, 360, 388, 396, 403, 405, 424, 425, 434, 437, 438, 441, 451; IV, 74, 75, 118, 131, 135, 136, 143, 144, 148, 194, 237, 238, 260, 280, 296, 323.
Piccolomini (cardinal), II, 337.
Pico (Alberto), III, 224.
— (Galeotto), comte de la Mirandole, III, 223, 400; IV, 229.
— (Gian-Francesco), III, 224.
Picquigny (Somme), I, 41; IV, 313.
Pie II, IV, 360.
Pie IV, I, 86.
Piémont, I, 62; II, 22, 336, 369, 375, 394, 415; III, 3, 5, 9, 13, 32, 34, 35, 37, 39, 64, 68, 80, 82, 125, 136, 143, 146, 149, 162, 165, 170, 187, 221, 231, 289, 319, 325, 335, 344, 367, 369, 370, 385, 396, 397, 403-405, 417, 418, 422, 424, 427, 438, 440, 442, 446, 454-456; IV, 66-68, 75, 79, 81, 82, 92, 99, 110, 188-190, 192, 194, 196, 197, 202, 203, 208, 230, 236, 239, 240, 243, 250, 273, 279, 323.
Piennes (sieur *de*), voir Halluin.
Pietra Santa (Italie), III, 23, 26.
Pierrefont (Aisne), IV, 164.
— voir Rochefort (Guillaume de).
Pierrevive (Charles de), sieur de Lézigny, III, 151; IV, 142.
Pignerol (Italie), I, 65; III, 66, 109, 230, 405-407, 414-424, 429, 440, 446; IV, 85-90, 92, 99, 190, 191, 203.
Piguelin, voir Poemerich (Wolf van).
Pins (Jean de), I, 203.
Pio (Alberto), comte de Carpi, I, 117, 178, 328, 351; II, 187.
— (Rodolfo), évêque de Faenza, II, 187, 198, 199, 200; III, 23, 116.
Piquet, voir Bussy (Antoine de).
Pisani (cardinal), II, 62.
Pise (Italie), I, 14; II, 162.
Pisseleu (Adrien de), sieur de Heilly, de Fontaine-Lavajan, I, 127, 255; II, 290; III, 353, 354; IV, 136, 262, 308, 319, 316.
— (Anne de), duchesse d'Étampes, I, 20; III, 80.
— (Guillaume de), sieur de Heilly, I, 20, 255.
— (Marguerite de), I, 20.
Pistoia (Italie), III, 11.
Piton (Pierre de), II, 100, 101.

Pizzighetone (Italie), I, 201, 235; II, 6, 9, 16.
Plaisance, Plaisantin (Italie), I, 68, 79, 172, 184, 205, 276, 329; II, 26-28, 59-61, 119, 162; III, 23, 236, 331; IV, 5, 11, 234.
Plantagenet (George), duc de Clarence, I, 41-43.
— (Marguerite), I, 42.
Plutarque, IV, 338, 344, 350, 351, 352, 353, 363.
Pô (le), I, 64, 66, 68, 191, 193, 281, 329, 350; II, 60, 87, 400, 401; III, 325, 332, 432-434, 436, 449; IV, 4, 5, 27, 82, 85-88, 90, 92-95, 109, 112, 113, 190, 194, 197-199, 207, 214, 215, 230, 231.
Poderne (Italie), I, 193.
Poemerich (Wolf van), IV, 69, 74, 75.
Poggio Reale (Italie), II, 71.
Poirino (Italie), III, 407, 415, 435; IV, 84, 98.
Poisieu (Michel de), sieur de Saint-Mesme, dit Capdorat, I, 127, 282, 305, 314; II, 16.
Poitiers (Vienne), III, 450.
— (Jean de), sieur de Saint-Vallier, I, 270, 278.
Poix (Anne de), III, 376.
— (Bauduin de), sieur de Lignereuil-Mézières, III, 359, 376.
— (François de), IV, 207.
— (Jean de), IV, 207.
Pole (Geoffroy), I, 43.
— (Henry), I, 42.
— (Reginald), I, 42.
— (Richard), I, 42.
Polignac (Anne de), III, 356.
— (Isabeau de), I, 31.
— (Jeanne de), I, 106.
Polin, voir Escalin des Aymars.
Polybe, IV, 353.
Pommereu (Jean de), I, 303.
Pompée, IV, 354, 362.
Pompérant (sieur de), I, 87, 270-274, 356; II, 16, 51, 66, 67, 91, 94.
Pompery d'Assy (François de), III, 356.
Pomponius Atticus, IV, 354.
Poncher (Étienne), I, 53, 57, 96.
Pons (Anne de), I, 222.
Pontano (Giovanni), IV, 360.
Pontbriand (Louis de), III, 356.
Pont-de-Beauvoisin (Savoie), I, 274.
Pont-de-Brique (Pas-de-Calais), IV, 280, 309, 318, 327.
Pontecurone (Italie), III, 326.
Ponte Licciardo (Italie), II, 83.
Pontestura (Italie), IV, 82, 84, 95, 231, 272.
Pontevès (Jean de), sieur de Carcès, III, 140, 149; IV, 94.
— (Michel de), IV, 133.
Pontevico (Italie), I, 192, 288.
Pont-Faverger (Marne), I, 145, 147.
Pont-Rémy (Somme), III, 389.
— (sieur de), voir Créquy (Antoine de).
Pont-sur-Sambre (Nord), IV, 128.
Portel (le) (Pas-de-Calais), IV, 280, 300, 320.
Portier (Francesco), sieur de Miendry, II, 304.
Porto Ercole (Italie), II, 84.
Porto Fino (Italie), II, 76.
Porto Mauricio (Italie), IV, 188.
Porto Venere (Italie), II, 9, 81.
Portsmouth (Angleterre), IV, 285-287, 292, 296.
Portundo (Roderigo), II, 362.
Portzmoguer (Hervé de), I, 29.
Pot (Anne), I, 51.
Poton, voir Raffin.
Pouille (Italie), II, 63, 92.
Poullain de Dieppe (le), I, 45.
Pourrières (Var), III, 191.
Poyet (Guillaume), II, 228, 294, 296, 305, 313, 320; III, 151, 395, 435.
Poyfou (capitaine), I, 92, 135, 136.
Poyntz (Francis), II, 37.
Prégent, voir Bidoux (Prégent de).

Prémont (Aisne), I, 299; IV, 174.
Préteval (Guillaume de), I, 127.
— (Simon de), I, 127.
Prévost (Louis), sieur de Sansac, III, 73, 75, 79, 103, 106, 107, 391, 393; IV, 135, 161, 177, 179, 180, 181, 251.
Prez (Antoine de Lettes des), sieur de Montpezat, I, 97, 98, 114, 115, 123, 358; II, 1, 16, 51, 116, 157, 326, 401; III, 67-69, 75, 77-80, 84, 85, 88, 89, 95, 96, 99, 101, 102, 103, 179; IV, 65, 66, 78.
Prie (Edmond de), II, 89.
— (Itmar de), I, 30, 65, 270, 278, 357.
— (Gabriel de), I, 357.
— (René de), baron de Buzançais, II, 89.
Prisches (Nord), IV, 128, 180.
Probus (Titus), IV, 363.
Procope, IV, 358.
Proisy (Louis de), sieur du Sourt, I, 132.
Provana (famille), IV, 111.
— (Giacomo di), sieur de Leyni, III, 226.
— (Gruate de), sieur de Beinete, III, 226.
Provence, II, 7, 141, 199; III, 16, 69, 87, 105, 114, 118, 122, 129, 135, 150, 160, 163, 182, 208, 212, 219, 221, 234, 254, 282, 287, 318, 319, 321, 322, 323, 325, 424, 438, 441; IV, 16, 53, 60, 131, 141, 194, 260, 283.
Ptolémée, IV, 361.
— (Épiphane), IV, 352.
— (Évergète), IV, 351, 352.
— (Philadelphe), IV, 352, 353.
Putrein (Claude), sieur de Marieu, III, 263.
Puy du Fou (Bonaventure du), II, 67.
— (Perette du), I, 12.
Pyrénées, III, 144.
Pyrrhus, IV, 344.

Q

Quaregna (Italie), I, 314.
Quesnoy-le-Comte (le) (Nord), I, 152; IV, 140, 151, 166, 169, 173, 178.
Quiévrain (Jeanne de), II, 291.
Quincy (sieur *de*), voir Lempereur.
Quinte-Curce, IV, 350.
Quintilien, IV, 361.
Quissarme (Philippe), IV, 171.

R

Rabelais, II, 309, 314, 341.
Rabodanges (Louis, sieur de), II, 126, 338, 339; III, 8, 10, 11, 255.
Racconigi (Italie), III, 456; IV, 207, 209, 211.
Raffin (Antoine), dit Poton, sénéchal d'Agenais, III, 113, 262, 264, 265, 267.
Raillard (Catherin ou Cathelin), sieur de Marville, IV, 87, 88, 98, 137, 181, 250.
Raince (Nicolas), I, 203.
Raisse (François de), sieur de la Hargerie ou Hergerie, I, 126, 255; IV, 142.
Rambouillet (Seine-et-Oise), IV, 335.
Ramburelles (Françoise de), I, 31.
Rambures (Antoinette de), I, 167.
Rangone (Claudio), II, 102, 104.
— (Costanza), II, 53; IV, 8.
— (Francesco), I, 347, 350.
— (Guido), I, 176, 177, 301, 347, 350; II, 91, 93, 95, 102; III, 3, 12, 29, 37, 170, 221, 222, 224, 326-335, 344, 345, 397-399, 402-405, 423.
— (Nicolo), I, 347.
Rat (capitaine), III, 428.
Ratisbonne (Allemagne), II, 133, 141, 142; IV, 14, 17.
Ravel, voir Revello.
Ravenne (Italie), I, 11, 13, 22,

23, 60, 68, 79, 149; IV, 225, 346.
Ravier (Jean), II, 202.
Raymonnet (capitaine), II, 72, 74; IV, 115, 116.
Razemon (capitaine), I, 136.
Ré (île de), IV, 102.
Recanati (Italie), II, 62.
Reckrod (Georges de), IV, 69, 75, 92, 95, 99, 284.
Récourt (Jacques Ier de), baron de Licques, IV, 149.
— (Jacques II de), I, 337, 340; III, 374; IV, 149.
Reggio (Italie), I, 117, 174-179, 181, 183, 188; II, 61, 162, 167, 168, 170, 392; III, 326.
Reims (Marne), I, 52, 129, 130, 134, 135, 138, 145-147; II, 291; IV, 144, 146-148.
Rémond (Pierre), IV, 264, 330.
Renary = Hernani? (Espagne), II, 114.
Rence, voir Orsini (Lorenzo).
René (capitaine), III, 335.
Renée de France, I, 38, 56, 89; II, 60.
Rennes (Ille-et-Vilaine), II, 145.
Renouard (capitaine), IV, 195.
Renteria (Italie), II, 114.
Renty (Pas-de-Calais), I, 168; III, 390.
— (François de), sieur de Rambert, III, 8.
Rethel (Ardennes), I, 130, 143, 145, 147; II, 291.
Revello (Italie), III, 75, 80; IV, 89.
Reutlingen (Allemagne), II, 131, 253.
Rhin (le), I, 141; III, 57, 144; IV, 230.
Rhingrave, voir Salm.
Rhodes (île de), I, 212; III, 267.
Rhône (le), I, 272, 274; III, 149, 153, 162, 171, 194, 208, 254, 255, 257, 267, 456.
Ricamé (sieur de), I, 206.
Ricard de Gourdon-Genouillac (François de), III, 102; IV, 202, 210, 223, 228.
— (Galiot-Jacques de), sieur d'Assier, I, 127, 146, 353; II, 326; III, 77, 102, 115, 180; IV, 156, 157, 202.
Ricard de Gourdon-Genouillac (Jeanne de), III, 77.
Ricarville (Nicolas de), IV, 145, 170, 253, 256.
Richebourg (Charles de), I, 61.
— (Simon de), I, 61, 179, 180, 197.
Riez (élu de), voir Bouliers (Jean de).
Rifferscheid (comte de), I, 143, 144.
Rifourcet, voir Rifferscheid.
Rimini (Italie), I, 22; II, 62.
— (Gabriel de), capitaine, III, 414.
Rincon (Antonio), IV, 3-7, 9, 12, 14, 16, 18, 27, 45, 191.
Rincq (Pas-de-Calais), I, 338.
Ripp (Endris), II, 244.
Risque (Antoine), I, 181, 182.
Riva (Italie), III, 408, 435; IV, 98.
Rivoire (Humbert de), I, 275.
— (Philibert de), sieur du Palaix, III, 264.
Rivoli (Italie), III, 112, 113, 225, 417, 419, 429, 430-432, 436, 437; IV, 4, 5, 95, 109.
Rivolta (Italie), I, 231.
Rixou (baron du), III, 264.
Robecco (Italie), I, 192-194, 199, 304-306.
Robertet (Florimond), I, 54, 146, 150, 179, 202.
— (François), II, 42.
— (Jean), II, 38, 42, 43.
Roca de' Boldi (Italie), IV, 189, 190.
Roccabianca (Italie), I, 191.
Roccasparviera (Italie), I, 63; III, 43, 44, 69, 75, 115, 138.
Rochebaron (Jacques de), sieur de Lignon, IV, 177, 239.
— (Jean de), sieur de Lignon, IV, 177.
— (Pierre de), IV, 177.
Rochebaron d'Auvergne, voir Chalençon (Claude de).

Rochechouart (Aimery de), baron de Mortemart, I, 98.
— (Antoine de), sieur de Saint-Amand, III, 180, 192, 322; IV, 210, 223.
— (Charles de), baron de Saint-Amand, IV, 210, 223.
— (François de), sieur de Champ. deniers, I, 96; III, 180, 268.
— (Louis de), I, 98.
Rochefort (Charente-Inférieure), I, 55.
— (le sieur de), IV, 202, 210.
— (Guillaume de), dit le capitaine Pierrepont, I, 256, 293; II, 51.
— (Guy de), I, 36.
— (Jean de), I, 36.
Rochefort-en-Yvelines (Seine-et-Oise), IV, 334, 335.
Rocroy (Ardennes), IV, 181.
Rodemachern (Lorraine), IV, 168.
Rodez (évêque de), voir Armagnac (Georges d').
Rœux (sieur de), voir Croy (Adrien de).
Roggendorf (Guillaume de), I, 83, 86; IV, 15, 145, 146.
Rognac (sieur de), IV, 141.
Rohan (François de), sieur de Gié, IV, 2.
— (Pierre de), I, 33, 40.
— (René de), II, 138.
Rohan-Guémené (Madeleine de), I, 357.
Rolin (Louis), sieur d'Aymeries, I, 108-110, 115, 118.
— (Nicolas), I, 108.
Romagnano (Italie), I, 200, 312.
Romagne, II, 23, 24, 96.
Romans (Isère), III, 138.
Rome, I, 42, 65, 78, 83, 116, 119, 178, 187, 202, 203; II, 3, 20, 23, 24, 27, 29-32, 58, 59, 62, 85, 94, 108, 130, 148, 150, 155, 157, 162, 172, 179, 183, 188, 189, 195, 197, 200, 202, 203, 215, 219, 220, 226, 231, 285, 286, 309, 313, 314, 333, 335, 337, 341, 345, 346, 350, 351, 371, 383, 389, 390, 392, 393, 395, 399, 400, 412-414; III, 13, 22, 23, 26, 44, 117, 238, 295, 340, 341, 343, 383, 445; IV, 2, 13, 53, 229, 233, 234, 344, 346, 366.
Romorantin (Loir-et-Cher), I, 38, 103, 111; IV, 282, 284.
Roncevaux (col de), I, 15, 154.
Roncherolles (Adrien de), baron de Hugueville (ou de Heuqueville), I, 98, 303.
— (Louis de), I, 98.
Roquefort-de-Marsan (Landes), II, 117.
Rosoy (sieur de), IV, 240.
Rossem (Martin van), IV, 68, 72, 74, 166, 178.
Rossi (Pio Maria de), comte de San Secondo, IV, 164.
Rouault (Joachim), I, 297, 298.
Roucy (Nicolas de), sieur de Saint-Aubin-Gobelet, II, 290; IV, 141.
Rouen (Seine-Inférieure), II, 289; III, 41; IV, 73.
Rouhault (Thibault), sieur de Riou, IV, 319, 327.
Roussillon, IV, 61-65.
Roussy (comte *de*), voir Luxembourg (Louis de).
Rouville (Marguerite de), II, 51; III, 81.
Roux (cap), IV, 134.
Roye (Somme), I, 295, 296, 298.
— (Antoine de), I, 72.
— (Jean de), I, 72.
Rubempré (Françoise de), I, 19, 249, 296; IV, 262.
— (Jeanne de), IV, 240.
Rubiera (Italie), II, 162, 392.
Rudesheim (Allemagne), I, 94.
Rue (Somme), IV, 307.
Ruisseauville (Pas-de-Calais), I, 256.
Rulandt (Josen), II, 245.
Rumesnil (sieur *de*), voir Mailly (Robert de).
Ruremonde (Allemagne), IV, 162.
Rustici (Nicolas de), dit le Bossu, II, 101; III, 233, 389, 405, 418, 440.

Ruyaux (Étienne de), I, 129.
Rye (Angleterre), II, 194; IV, 300.
— (Gérard de), sieur de Balançon, II, 138-140, 360, 406.
— (Joachim de), II, 75, 76.
— (Simon de), II, 75.

S

Saalfeld (Allemagne), II, 131, 132.
Sacchia (Beltrame), IV, 20.
Sadirac (Cécile de), II, 89.
Sagonte (Espagne), III, 30.
Sailly (Isabeau de), I, 126.
Saint-Amand (sieur *de*), voir Rochechouart).
— (Nord), I, 131, 133, 164.
Saint-André (sieur *de*), voir Albon.
Saint-Antoine (Isère), I, 273.
Saint-Aubin (Charles de), sieur de la Mothe-des-Noyers, I, 265, 279, 290.
Saint-Aubin-l'Hermite (sieur de), capitaine d'une bande de la légion de Normandie, II, 290, 327; III, 66, 78, 354, 369, 371, 381, 382.
Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), I, 51, 52.
Saint-Aubin-Gobelet (sieur *de*), voir Roucy (Nicolas de).
Saint-Blimont (Jean de), I, 87, 92, 93; IV, 239, 274.
Saint-Bonnet-le-Froid (Haute-Loire), I, 271.
Saint-Brisse (capitaine), III, 389.
Saint-Chef (Isère), II, 383; III, 52.
Saint-Claude (Jura), I, 274.
Saint-Dizier (Haute-Marne), III, 423; IV, 241, 242, 248, 249, 252, 257, 259, 261, 263, 272, 326, 332.
Sainte-Baume (Var), I, 81.
Sainte-Colombe (Jacques de), I, 105, 222, 223.
Sainte-Flayve (Anne de), IV, 145.
Sainte-Geneviève (capitaine), IV, 228.
Sainte-Marie, voir Dona Maria.
— (Belgique), IV, 152, 153.
— (capitaine), IV, 195.
Sainte-Menehould (Marne), IV, 147, 160, 161, 252, 325, 326, 333.
Sainte-Mesme (sieur de), voir Poisieu (Michel de).
Saint-Estefve (Paul de Pradines, sieur de), capitaine, IV, 97.
Saint-Étienne (près Boulogne) (Pas-de-Calais), IV, 327, 329.
Saint-Fuscien (Somme), II, 290; IV, 312.
Saint-Gelais (Jeanne de), II, 67.
Saint-Germain (Jeanne de), IV, 137.
— (M. de), IV, 307.
Saint-Germain en Laye (Seine-et-Oise), I, 2, 39, 93, 426; II, 117, 127; IV, 121, 279, 333, 334, 335.
Saint-Inglevert (Pas-de-Calais), II, 157.
Saint-Jean (mont) (Belgique), IV, 179, 193.
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), I, 55.
Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), I, 154, 155, 242, 284; II, 112-114, 116.
Saint-Jean-des-Vignes (Aisne), IV, 270, 271, 324.
Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées), I, 15, 154, 284.
Saint-Julian (capitaine), I, 325.
Saint-Julien (François de), sieur de Veniers, III, 442-444.
— (James de), III, 290-292; IV, 80, 86, 99, 220, 245.
Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), III, 137, 140.
Saint-Malo (capitaine), II, 5.
Saint-Martin-aux-Corneilles (Pas-de-Calais), III, 369, 373, 375.
Saint-Martin-Bagnac (Jean de), III, 96-99, 107.

Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône), III, 267.
Saint-Martin-la-Rivière (Aisne), IV, 174.
Saint-Mathieu (pointe) (Finistère), I, 29; II, 143.
Saint-Maximin (Var), III, 139, 184, 186, 188-192.
Saint-Niquet (capitaine), IV, 232.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), I, 17, 18, 248, 256, 257, 335, 337, 338; II, 105; III, 348, 350-352, 358; IV, 76, 77, 119, 122, 262.
Saintonge, I, 55.
Saint-Paul (Hautes-Alpes), I, 65.
Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre), I, 264.
Saint-Pol (Pas-de-Calais), I, 211, 248; III, 359, 367-370, 372-374, 376, 379, 384, 385, 389, 395, 403-405; IV, 124.
— (comte de), voir Bourbon (François de).
Saint-Quentin (Aisne), I, 170, 298, 299; III, 231, 346; IV, 153, 174, 185.
Saint-Rambert-sur-Loire (Loire), III, 26, 52.
Saint-Rémy (Jean de), III, 255; IV, 127, 297.
Saint-Riquier (Somme), III, 212.
Saint-Romain (Philibert de), sieur de Lurcy, I, 275, 277.
Saint-Sébastien (Espagne), II, 113.
Saint-Seigne (Claude de), III, 388.
Saint-Souplet (Nord), IV, 174, 175.
Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), III, 338; IV, 94.
Saint-Thierry (Marne), I, 147.
Saint-Trond (Belgique), I, 94, 119.
Saint-Venant (Pas-de-Calais), III, 361-365; IV, 124.
Saint-Yve (capitaine), IV, 136, 137.
Salces (Pyrénées-Orientales), II, 13; IV, 78.
Salenelles, capitaine de gens de pied, II, 290.
Salerne (Italie), II, 27, 28, 75.
— (prince de), voir San Severino (Fernand de).
Salins (Jura), II, 106.
Salluste, IV, 354, 366.
Salm-Rhingrave (Jean-Philippe de), IV, 70, 284, 308, 328, 329.
— (Marie de), II, 292.
Salon (Bouches-du-Rhône), I, 318; III, 192, 281.
Saluces (marquisat et pays de), II, 169; III, 69, 96, 115, 116, 289, 335, 403, 405, 415, 416; IV, 85-89, 190, 191, 200, 207.
— (François, marquis de), II, 326, 386; III, 9, 10, 37, 66-76, 78-82, 84-88, 94-97, 106, 118, 133, 289-292, 336, 343, 405, 406.
— (Gabriel, marquis de), III, 406.
— (Jean-Louis, marquis de), III, 82, 86, 289-292, 336.
— (Louis II, marquis de), I, 176.
— (Michel-Antoine, marquis de), I, 176, 201, 202, 320, 322-324, 330, 332-334, 347; II, 3, 7, 19, 22, 23, 25-27, 29, 30, 33, 64, 65, 90, 91, 93-95; III, 82, 290.
Salviati (Jacques), II, 62.
— (Maria), IV, 217.
Sambre (la), I, 159; IV, 127, 128, 131, 132, 134-136, 145, 175.
Samer (Pas-de-Calais), I, 247, 335.
Samorel = Saulmory (Meuse).
Sampeyre (Italie), III, 116.
Sampiero Corse, III, 42, 90, 91, 94, 180, 195, 336; IV, 97, 251.
Sancerre (Cher), I, 113, 124; II, 45.
— (comte de), voir Bueil (Louis de).
San Christoforo (Italie), I, 287.

Sancy (Meurthe-et-Moselle), I, 122.
San Damiano (Italie), III, 410; IV, 231, 272.
San Germano (Italie), II, 389; III, 12; IV, 194, 272.
Sanguin (Anne), I, 20.
— (Antoine), cardinal de Meudon, IV, 273.
San Martino (Italie), I, 189.
Sannazar (Boniface de), IV, 6, 7.
Saône (la), IV, 456.
San Ospizio (Italie), IV, 134.
San Raffaele (Italie), IV, 95, 97.
Sansac (sieur *de*), voir Prévost (Louis).
San Salvatore Monferrato (Italie), IV, 231, 272.
San Severino (Alfonse de), duc de Somma, III, 336; IV, 67, 233, 243, 247.
— (Fernand de), prince de Salerne, III, 104, 146; IV, 217, 219-221, 225, 226, 234, 243.
— (Galeas de), grand écuyer de France, I, 31, 197, 205, 226, 230, 320, 355, 357; II, 207.
— (Jules de), I, 31, 197, 355.
— (Pierre-Antoine), prince de Bisignano, III, 104.
San Severo (Italie), II, 63.
Sanson, capitaine namurois, III, 354.
Santa Brigida (Italie), I, 68.
Sant' Ambrogio (Italie), I, 27; III, 112, 113, 225, 419, 436.
Sant' Angelo (Italie), I, 345, 346.
Sant' Antonio (Italie), III, 429, 436, 437.
Santhia (Italie), I, 261.
Saragosse (Espagne), II, 12.
Sarcus (Adrien de), sieur de Ramecourt, II, 96.
— (François de), I, 20.
— (Jean de), I, 20, 126, 245, 255, 341; II, 96, 290; III, 232, 233, 305, 308, 311, 312, 354, 357, 358.
Sardaigne, II, 77-78, 84.
Sarrebrück (Anne de), I, 126, 170, 298.
— (Catherine de), I, 72.
— (Guillemette de), I, 72, 111; IV, 64.
— (Philippe de), IV, 137.
— (Robert de), comte de Brayne, I, 111.
Sarry (Marne), IV, 265.
Sartirana (Italie), I, 308, 309.
Sassari (Sardaigne), II, 78.
Sassenage-La Tour (Philippe de), sieur de Vatilieu, I, 61; III, 87, 116.
Saulle (Balthasar de), sieur d'Eygnières, III, 272.
Saulx (la), IV, 249.
— (Gaspard de), sieur de Tavannes, I, 27.
— (Jean de), I, 27; IV, 311.
Saumur (Maine-et-Loire), I, 40.
Sanseuse, capitaine, I, 209, 210, 245.
Saverne (Alsace), II, 5.
Savigliano (Italie), I, 63; II, 332, 339, 340, 400, 401; III, 9, 23, 67, 103, 115-117, 226, 227, 344, 415, 419, 422, 438, 440, 446; IV, 14, 82, 94, 99, 190, 191.
Savoie, II, 123, 324, 332, 333; III, 39, 143, 324, 338, 438; IV, 208.
— (Agnès de), I, 30; II, 196.
— (Charles II, duc de), I, 66, 67, 80, 274, 327, 329; II, 123, 125, 126, 190, 199, 200, 202, 229, 293-296, 298, 299, 302-305, 312, 313, 320, 321, 323, 325, 326, 332, 334, 337, 339, 346, 348, 364, 378, 381, 388, 389, 391, 401, 410, 411, 413; III, 12-14, 24, 25, 28-31, 59, 82, 104, 117-119, 124, 148, 319, 324, 343; IV, 15, 271.
— (Claude de), comte de Tende, II, 19, 65; III, 138, 139, 183, 186, 187, 189, 190, 195, 255, 300, 320, 429; IV, 132, 209, 213.
— (Honorat de), comte de Villars, III, 392.

Savoie (Louise de), I, 15, 39, 40, 54, 62, 66, 71, 80, 81, 111, 119, 150, 234, 263, 264, 266, 320, 355; II, 1-5, 8-11, 15, 16, 104, 110, 127, 129, 293, 294, 305, 312, 343, 410.
— (Marguerite de), II, 105.
— (Philibert de), II, 293, 294.
— (Philiberte de), duchesse de Nemours, I, 80.
— Philippe II, duc de), I, 61, 263; II, 293, 294.
— (Philippe de), comte de Genevois, II, 229, 293, 294.
— (René, bâtard de), I, 57, 61, 67, 68, 83, 201, 205, 212, 214, 215, 222, 225, 226, 230, 269, 277, 279, 280, 319, 355, 357; II, 15, 17, 19; III, 138, 392.
Savone (Italie), I, 274, 330, 332-334, 345, 348; II, 3, 53, 54, 79, 96, 98; III, 455, 456; IV, 244.
Saxe (Paule), III, 248, 252, 253.
— (Maurice de), IV, 166, 178, 249.
— (baron de), IV, 229.
— (Jean le Constant, duc de), II, 131.
— (Jean-Frédéric, duc de), II, 131, 142, 244.
Scalenghe (Giacomo di), II, 400; III, 227, 228, 333, 334.
Scarpe (la), I, 38, 163, 164, 165, 246.
Schenck de Schweinsburg (Sébastien), II, 244.
Scheyern (Allemagne), II, 142.
Schinner (Mathieu), I, 65, 69, 74, 75, 194.
Schwytz, II, 393.
Scipion l'Africain, IV, 353.
Scipion (Émilien), IV, 353.
Scoto (Maso ou Magon), I, 183.
Scrivia (la), IV, 235.
Secchia (la), III, 222.
Sedan (Ardennes), I, 141, 252, 254; II, 291; III, 342; IV, 71, 333.
— (sieur de), voir La Marck.
Seine (la), III, 302; IV, 283, 284.
Seleucus Nicator, IV, 361.
Selve (Georges de), évêque de Lavaur, III, 453.
— (Jean de), I, 81, 133; II, 11, 12.
Semblançay (Jacques de Beaune, sieur de), I, 234, 235.
Sénarpont (Somme), IV, 307.
— (sieur de), voir Monchy (Jean de).
Sénas (Bouches-du-Rhône), III, 281.
Senegaille, voir Sinigaglia.
Sénèque, IV, 361.
Senicourt (Jean de), sieur de Sesseval, II, 290; III, 305, 308, 310, 312, 354.
Sensée (la), I, 165, 247.
Septime Sévère, IV, 353.
Serbelloni (Gabriel), I, 86.
— (Juan), I, 86.
Sercamp, voir Cercamp.
Sercus, voir Sarcus.
Serravalle (Italie), III, 327; IV, 235.
Serre (la), IV, 176.
— (Bénigne), I, 36.
Sesia (la), I, 312, 314; II, 386, 389; III, 11, 12, 26.
Sesse (Maxime-Antoine de), IV, 87, 88, 98, 129.
Sesseval (sieur *de*), voir Senicourt (Jean de).
Settimo (Italie), III, 12.
Seurre (Côte-d'Or), IV, 332.
Seymour (Édouard), IV, 276.
— (Jane), IV, 276.
Seyssel (Claude de), IV, 347, 348, 351, 357.
Seyssel-La Chambre (Louis de), II, 230.
— (Philippe de), cardinal, II, 230.
Sforza (Catherine), I, 216.
— (François), I, 117, 172, 173, 204, 214, 216, 218, 222, 224, 280, 281, 288, 305, 316, 348, 350; II, 18, 19, 22, 56-58, 60, 61, 84, 86, 99, 119, 120, 123-126, 165, 166, 171, 202, 207-212, 214, 215, 217, 219-225,

288, 293, 299, 302, 307, 317, 322, 361, 363, 407, 408; III, 5, 28, 236.
Sforza (Galeas-Marie), I, 24.
— (Ludovic), dit le More, I, 24; II, 124.
— (Maximilien), I, 24, 65, 67, 68, 75-77, 172; II, 118.
Sicile, II, 77, 78, 122, 123, 304, 309, 356, 364; III, 4, 12, 162, 237, 240, 244.
Sienne (Italie), II, 171, 393, 399; III, 13, 239.
Siennois, I, 261, 301.
Sickingen (Franz de), I, 118, 122, 137, 145.
Signy (Ogier de), I, 135.
Silly (Charles de), IV, 137.
— (Étienne de), II, 128.
— (François de), sieur de Longray, I, 18, 31, 135, 143, 144, 147, 244, 326.
— (Louis de), sieur de la Rocheguyon, III, 203; IV, 137.
Silva (Francesco de), comte de Cifuentes, II, 197, 198, 322; III, 238.
Simancas (Espagne), I, 283.
Simnel (Lambert), I, 44.
Simonide de Magnésie, IV, 352.
Sinigaglia (Italie), I, 79; II, 62, 306; III, 336.
Sisteron (Basses-Alpes), I, 81; III, 87, 137.
Sixte IV, I, 80.
Sleidan (Jean), IV, 360.
Smalkalde (ligue de), II, 131, 142, 239, 318.
Soissons (Aisne), IV, 126, 176, 267, 269, 270-272, 324.
— (Jean de), I, 91.
— (Jossine de), I, 296.
Soleure (Suisse), II, 246.
Soliman, I, 212; II, 25, 279, 306; IV, 2, 3, 15, 17, 21, 22, 36, 40, 41, 42, 43, 47, 187. voir Turc (le).
Somain (Nord), I, 163.
Sombreffe (Frédéric de), IV, 72.
Somerset (Charles), comte de Worcester, I, 96, 164.
Sommariva Bosco (Italie), III, 415; IV, 209, 211-214, 245.
Somme (la), I, 34, 151, 250, 294, 298; III, 232, 305.
Sophie (impératrice), III, 83.
Sorgues (Vaucluse), III, 277, 296.
Sorel = *Surrey*, voir Howard (Henry).
Soria (Lopez de), III, 135.
Souabe (ligue), II, 232, 235, 236, 240, 241, 247, 248, 253, 260, 282, 283.
Späth (Dietrich), III, 136.
Spezzia (la) (Italie), II, 81, 82.
Spiegel (Theoderic), II, 244.
Spire (Allemagne), IV, 237, 289.
Stadion (Christophe de), évêque d'Augsbourg, II, 247.
Stainberg (Christophe de), II, 244.
Stampa (Massimiliano), II, 207.
Stavelle (Philippe de), sieur de Glajon, III, 384.
Stein (Albrecht von), I, 84, 238.
Stenay (Meuse), IV, 73, 75, 147, 151, 152, 154, 159, 161, 167, 169, 193, 194, 257, 272, 324, 325.
Sten Sture le Jeune, I, 92.
Stilicon, III, 83.
Stockholm, I, 92.
Stoke (Angleterre), I, 44.
Strabon, IV, 352, 355, 361.
Strasbourg (Alsace), II, 5, 131; III, 49, 52.
Strozzi (Léon), prieur de Capoue, IV, 291, 299.
— (Philippe), III, 223; IV, 67.
— (Pierre), III, 223, 326, 327, 414; IV, 67, 68, 156, 229, 233, 234, 235, 243, 244, 246, 247, 291, 292, 301.
Stuart (Alexandre), II, 230.
— (Henry) d'Annandale, I, 82; IV, 281.
— (Jean), duc d'Albany, I, 25, 61, 82, 127, 319, 328-330, 352;

II, 3, 24, 51, 66, 71, 130, 161, 162, 206, 229, 230, 260; III, 80.
Stuart (Marie), IV, 281.
— (Mathieu), comte de Lennon, IV, 281.
— (Robert), sieur d'Aubigny, I, 63, 64, 75, 188; II, 326; III, 65, 114, 150, 151, 155, 192, 318, 433; IV, 281.
Stufa (Angelo della), II, 199.
Sturm (Jacob), III, 49.
Stura (la), III, 101.
Subiaco (Italie), II, 85.
Succre (Claude de), I, 167, 168.
— (Jacques de), I, 167, 168.
Suetone, IV, 342, 358.
Suffolk (duc *de*), voir Brandon (Charles).
Suidas, IV, 349, 356.
Suisse, I, 14, 205, 261, 306, 318, 389; III, 155, 161.
Suisses (cantons), I, 24, 68, 76, 163, 171, 198; II, 18, 126, 152, 202, 219, 294, 303, 304, 389; III, 26, 233, 339.
Sully (Louise de), IV, 168.
Supersax (François de), I, 84.
Surrey, voir Howard (Henry).
Suse (Italie), I, 25, 27, 28, 236, 241, 261, 274, 315, 316; II, 22, 329; III, 87, 110, 113, 414, 417, 419, 420, 422, 424, 426, 428, 429, 437, 441, 454; IV, 4, 92, 190.
Sussac (Jean de), dit Marafin, I, 355.
Sylla, IV, 353.

T

Tacite, IV, 355.
Tagliolo (Italie), III, 332.
Taix (Jean de), III, 223, 326, 344, 345, 349, 357, 391; IV, 192, 195, 210, 215, 219-221, 230, 231, 234, 235, 277, 278, 292, 294, 295, 297, 299, 316, 328.
Talbot, III, 390.
Tambenheim (Christophe de), II, 244.
Tamise (la), I, 96; II, 36.
— (sieur de), voir Le Fèvre (François).
Tanaro (le), III, 332, 409, 421.
Tarare (Rhône), III, 338.
Tarascon (Bouches-du-Rhône), I, 90; III, 194, 255, 271, 320.
Tarbes (évêque de), voir Gramont (Gabriel de).
Tarentaise (Savoie), III, 128, 314, 338.
Tarragone (Espagne), II, 10.
Tavannes (Jean de), I, 27, 67, 127.
— (Marguerite de), I, 27.
— (sieur de), voir Saulx.
Taverna (Francesco), comte de Landriano, II, 207, 208, 210, 221, 223, 224-225; IV, 8, 10-13.
— (Gian-Battista), II, 214.
Tavernier (capitaine), IV, 155, 168.
Téligny, voir Théligny.
Tende (Italie), III, 115; IV, 188.
— (comte de), voir Savoie (Claude de).
Tensane, voir Montagnac (François de).
Terrail (Pierre), sieur de Bayart, I, 30, 34, 61, 63, 125, 139, 140, 145, 146, 152, 153, 221, 282, 288, 289, 301, 304, 305, 310, 313, 314; II, 52.
Terres-Neuves (Basses-Alpes), III, 87, 138.
Tertereau (Guillaume), II, 18.
Tessin (le), I, 213, 217, 223, 224, 236, 240, 262, 280, 285, 290, 306, 307, 324, 326, 356; II, 57, 60, 87; IV, 7.
Thaix, voir Theys.
Théligny (François de), I, 19, 60, 131, 134, 146, 147, 170, 175, 211; IV, 248.
— (Louis de), IV, 248.
— (Marie de), I, 256.
Théodoret, IV, 358.
Théodose (empereur), III, 83.
Théopompe, I, 3.
Théophane de Lesbos, IV, 354.

Thermes (sieur *de*), voir La Barthe (Paul de).
Thérouanne (Pas-de-Calais), I, 17, 18, 19, 29, 35, 37, 91, 102, 125, 133, 170, 244, 245, 248, 250, 254-258, 260, 270, 278, 293, 335-338, 340; III, 8, 64, 348-352, 359, 387-390, 392, 395, 425, 441; IV, 118-122, 124, 125, 209, 238, 262.
Theys (Pierre de), sieur d'Hercule, I, 61, 125.
Thiérache, I, 160; IV, 140, 315.
Thionville (Lorraine), II, 223; IV, 74, 159, 160.
Tholozan (Antoine), III, 402, 403.
Thomas (Jean), de Galleras, II, 102.
Thucydide, I, 3; III, 299; IV, 347, 348, 366.
Tibère, IV, 350, 363.
Tiepolo (Niccolò), II, 324.
Tiercelin (Charles), sieur de la Roche-du-Maine, I, 32, 358; II, 16, 35, 326; III, 65-69, 76, 77, 95-97, 99, 100, 102-106, 179, 370; IV, 64, 308, 316.
Tillaye (François de), II, 103.
Tite-Live, IV, 338, 339, 340, 353, 354, 355, 366.
Tolède (Espagne), I, 283; II, 10.
Tolet (Pierre), IV, 16.
Tongres (Belgique), I, 107.
Tonnoire (capitaine), III, 379, 383.
Torcy (Jean de), I, 335.
Torelli (Catherine), II, 100.
Torniello (Philippe), I, 213, 219, 221; II, 99, 329.
Tortone (Italie), III, 326, 327.
Toullou (Loire-Inférieure), I, 223.
Toulon (Var), I, 318; II, 9, 200; III, 160, 282; IV, 134, 187, 188.
Toulouse (Haute-Garonne), II, 205, 214.
Touques (Calvados), IV, 284, 285.
Tournai (Belgique), I, 37, 97-99, 132, 164, 171; II, 356; III, 16.
Tournehem (Pas-de-Calais), I, 17; IV, 76, 316.
Tournon (Ardèche), I, 271; III, 134, 215.
— (Antoine de), II, 51, 67, 89.
— (Antoinette de), II, 67.
— (François de), cardinal, I, 106; II, 11, 12, 109, 113, 150, 153-161, 164-167, 169, 171, 187, 188, 195-198, 308; III, 291, 345; IV, 160.
— (Jacques de), I, 105.
— (Jean de), II, 51, 67, 89.
— (Just de), I, 105; II, 51.
Tours (Indre-et-Loire), I, 53, 88.
Tourteron (Aisne), I, 143.
Tourves (Var), III, 188-190, 195.
Trajan, IV, 350, 357.
Trasimène (Italie), IV, 354.
Trebellius (Pollion), IV, 356, 359.
Trébie (la), III, 326.
Trécate (Italie), I, 26, 27.
Trélon (Nord), IV, 140, 141.
Trente (Autriche), I, 83, 86, 276; II, 25, 86, 153; III, 325, 329, 408; IV, 19, 29, 217, 227.
Trets (Bouches-du-Rhône), III, 139, 191, 298.
Trèves (Allemagne), IV, 74.
Treytorrens (Guillaume de), I, 183.
Trino (Italie), IV, 231.
Trinquetaille (Bouches-du-Rhône), III, 261, 262.
Trivulce, voir Trivulzio.
Trivulzio (Agostino), cardinal, II, 62; III, 23, 116-118.
— (Alessandro), I, 176, 177.
— (Antonia), IV, 109.
— (Camillo), I, 215.
— (Cesare), évêque de Côme, II, 187.
— (Gian-Fermo), I, 176.
— (Gian-Francesco), I, 197.
— (Gian-Giacopo), I, 12, 27, 60, 83, 176, 196, 197, 215.
— (Paolo-Camillo), II, 91.
— (Pomponio), II, 145; III, 336, 337.

Trivulzio (Teodoro), I, 196, 197, 346, 356, 357; II, 16, 55, 98.
Trogue-Pompée, IV, 338.
Troie, IV, 349, 367.
Troja (Italie), II, 64, 65, 68, 69.
Tronto (le), II, 62.
Troyes (Aube), I, 121, 128, 141, 146.
— (Martin de), sieur de la Ferrandière, III, 40.
Truchsess (Jakob), II, 245.
Tubingen (Allemagne), II, 251, 265; III, 49.
Tudor (Marguerite), reine d'Écosse, I, 82; IV, 281.
Tunis, II, 291, 294, 295, 297, 304, 314, 362, 363; III, 4, 140; IV, 46, 59, 217.
Turc (le), II, 49, 96, 120, 129, 133, 139, 140, 148, 150, 153, 162, 167, 168, 172, 174, 178, 183-185, 189, 197, 201, 207, 308, 360, 376, 406, 409, 414, 415; III, 4, 19, 47, 48, 62, 105, 142, 237-240, 441, 448, 449.
— voir *Soliman*.
Turenne (vicomte *de*), voir La Tour.
Turin (Italie), I, 66, 261, 281, 309, 315; II, 329, 330, 386, 389, 399, 400, 401; III, 6, 7, 11, 12, 39, 64, 66, 68, 73, 80, 85, 87, 88, 112, 113, 125, 128, 129, 136, 143, 144, 224, 225, 230, 234, 332, 333, 335, 343, 345, 397, 410, 411, 413, 415-420, 422, 431, 435, 438, 440, 446, 449, 455; IV, 4, 5, 8, 12, 14, 37, 82, 85-89, 92, 94-96, 99, 107, 108, 111, 112, 114, 115, 190, 191, 196, 201, 210, 217, 227, 244, 246.
— (Jean de), III, 42, 223, 326, 336, 415, 418, 422.
Turpin (Jacques), sieur de Crissé, IV, 220.
Tymogènes de Milet, IV, 348.

U

Ulm (Allemagne), II, 131, 233.
Unterwald (Suisse), II, 393.
Upen (château d'), Pas-de-Calais), I, 257.
Urbin (Italie), I, 79, 85, 87, 88, 204; II, 163, 311, 316, 365.
— (duc d'), voir La Rovère.
Uri (Suisse), II, 393.
Urre (Germain d'), sieur de Mollans, III, 139, 148, 182.
Uso di Mare (Peretta), II, 314.
Utrecht (Pays-Bas), I, 203.

V

Vagnone (Carlo), sieur de Dros, III, 440; IV, 189, 211, 228.
Vaignon, voir Vagnone.
Vaillant (Jean), IV, 109, 110.
Valance (Pierre-Antoine de), III, 343.
Valence (Isère), II, 10; III, 114, 211, 214, 215, 234, 273, 287, 290, 293, 296, 320.
Valenciennes (Nord), I, 131, 161-164, 166, 206, 212, 246, 247, 262; III, 451; IV, 53, 178, 272, 322.
Valens, IV, 357.
Valenza (Italie), I, 281, 282.
Valère Maxime, IV, 363.
Valerius d'Antium, IV, 353.
Valerius Levinus, IV, 354.
Valfenera (Italie), III, 290.
Valois (Charlotte de), I, 92.
Valperga (Italie), IV, 272.
— (Marguerite de), I, 176.
Valseau = Selsea? (Angleterre), IV, 299.
Valserque (capitaine), II, 99.
Vandenesse (sieur *de*), voir Chabannes (Jean de).
Vanlay (sieur de), III, 332.
Var (le), III, 140.
Varazze (Italie), I, 332-334.
Vartis, voir Wartis.
Vasto (marquis *del*), voir Avalos (Alphonse d').
Vasto (Italie), II, 63.
Vatilieu (sieur *de*), voir Sassenage-la-Tour.
Vatteville (Seine-Inférieure), II, 134.
Vaucouleurs (Meuse), IV, 239.

Vaudémont (comte *de*), voir Lorraine (Louis de).
Vaudray (Louis de), I, 148, 149.
Vaudrey-Mouy-Saint-Phal (Anne de), IV, 145.
— (Gilles de), IV, 145.
Vaudringhem (Pas-de-Calais), III, 390.
Vauldré le Beau, II, 76.
Vauquelles = Vocance? (Ardèche), I, 271, 272.
Vaure = Vaprio (Italie), I, 195.
Velasco (don Pedro de), duc de Frias, connétable de Castille, II, 110, 112, 114-116.
Velletri (Italie), II, 3.
Vély (sieur *de*), voir Dodieu (Claude).
Vendat (Catherine de), I, 275.
Vendôme (Charles de), I, 227, 228.
— (François de), vidame de Chartres, IV, 137, 202, 210.
— (Jacques de), I, 227.
— (Louis de), vidame de Chartres, I, 227, 282, 315.
Venier (Antonio), II, 324.
Venise, I, 56, 82, 187, 233, 237, 242; II, 318, 321, 347; III, 23, 135, 449, 453; IV, 2, 3, 6, 9, 11, 12, 14, 20, 209, 229, 233.
Vénitiens (seigneurie de Venise), I, 21, 22, 55, 56, 69, 83, 85-87, 116, 171, 187, 191, 192, 194, 198, 200, 203, 213, 214, 222, 224, 226, 230, 233, 237, 261, 288, 289, 310, 311; II, 6, 18, 20, 21, 23, 25, 29, 54, 55, 60, 84, 86-88, 93, 95, 96, 99, 119, 124, 167, 318, 324, 338, 347, 348; III, 200, 238, 448, 449; IV, 2, 3, 10, 12, 30, 36, 67.
Venloo (Pays-Bas), IV, 162.
Venosa (Italie), II, 70, 73.
Vera (Don Diego de), I, 156.
Veray (sieur *de*), voir Montbel (François de).
Verceil (Italie), I, 28, 51, 66, 91, 279, 309; II, 331, 339, 340, 385, 386-388; III, 12, 14, 29, 32, 46, 164, 407, 431; IV, 68, 114, 194.
Verdun (Meuse), IV, 69, 74, 147.
Vernavola (la), I, 347.
Vernon (Adrien), sieur de Montreuil-Bonnin, III, 254, 255, 259.
— (Raoul de), III, 255.
Verolengo (Italie), III, 407, 438, 440; IV, 6, 92, 99, 112.
Vérone (Italie), I, 7, 22, 56, 79, 86, 87, 214.
Verrua (Italie), IV, 272.
Vervins (Aisne), I, 151, 152, 170; III, 346; IV, 176, 177, 179, 315, 324.
Verzuolo (Italie), III, 291, 292, 405.
Vesc (Charles de), I, 98.
— (Jean de), sieur de Grimaud, I, 98.
Vettori (Paolo), I, 327.
Vicence (Italie), I, 22, 79, 86.
Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), II, 203.
Vico-Equense (Italie), II, 71.
Vicoigne (Nord), I, 164.
Viconte (capitaine), II, 268.
Vienne (Autriche), II, 120, 126; IV, 20.
— (Isère), I, 272.
— (François de), sieur de Listénois, I, 126, 169, 170, 245; III, 64.
Vigevano (Italie), I, 78, 221, 286, 301, 307, 308, 322, 323; II, 57, 60, 100.
Vigève, voir Vigevano.
Vignale (Italie), IV, 231.
Vigone (Italie), II, 401; III, 67; IV, 191, 272.
Villafranca (Lombardie), I, 86.
— (Piémont), I, 64, 65, 186, 315; III, 67, 108; IV, 90, 191.
Villanova d'Asti, I, 240; III, 435; IV, 84, 98, 192, 199.
Villanova (Piémont), I, 63; III, 67.
Villars (Antoine de), dit Glené, IV, 211, 223, 228.
Villastellone (Italie), III, 435,

437; IV, 86, 93, 199, 200, 207, 209, 211, 214, 231.
Villebon (sieur *de*), voir Estouteville.
Villefranche (Alpes-Maritimes), II, 76, 200; IV, 134, 187, 188.
— (capitaine), IV, 222, 280, 319, 326.
Villefranche-sur-Meuse (Meuse), IV, 325, 333.
Villegagnon (Durand de), IV, 16, 88.
Villelume (H. de), I, 275.
Villeneuve (Joseph de), marquis de Trans, III, 149.
Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes), III, 137.
Villepreux (Seine-et-Oise), IV, 334.
Villequier (Artus de), I, 139.
— (Baptiste de), I, 139.
Villers-Cotterets (Aisne), IV, 124, 125, 269, 323.
Villiers (sieur *de*), voir Ancienville.
Vimercate (Italie), I, 215.
Vimercati (Francisque-Bernardin de), III, 350, 391, 393; IV, 93, 114, 190, 209, 246.
Vimeu (Somme), III, 389.
Vinovo (Italie), IV, 198, 199, 204, 231.
Virieu-le-Grand (Ain), I, 80.
Virton (Belgique), I, 112, 114; IV, 154.
Viscomte, III, 326, 327, 331.
Visconti (Barnabo), I, 175.
— (Benedetto), I, 280, 281.
— (Bianca Maria), II, 124.
— (Catherine), I, 186.
— (Ercole), IV, 5, 199, 205, 229, 233, 234.
— (Ettore), I, 117, 129, 175, 214.
— (Francesco), I, 175.
— (Galeazzo), I, 286.
— (Pallavicino), II, 223.
— (Philippe-Marie), II, 124.
— (Valentine), I, 24; II, 107; IV, 346.
Vis-en-Artois (Pas-de-Calais), I, 165, 247.
Visone (Italie), III, 332.
Vissac (Jeanne de), II, 51.
Vistarin (Ludovic), II, 21; IV, 192.
Vital, I, 238.
Vitellius, III, 83.
Viterbe (Italie), I, 80.
Vitry (Jean de), sieur de Lalières, I, 126, 271, 275.
Vitry-en-Perthois (Marne), IV, 249, 250-252, 263, 264, 332, 333.
Vitry-le-François (Marne), IV, 332, 333.
Vittoria (Espagne), I, 203.
Vivarais, I, 273.
Vivonne (André de), II, 67; IV, 119.
— (Charles de), sieur de la Chateigneraye, II, 67, 89.
— (François de), sieur de la Chasteigneraye, III, 64, 65; IV, 119.
Voisines (Anne de), I, 195.
Voisins (François de), sieur d'Ambres, I, 87, 176; II, 327; III, 66, 78, 79, 100, 108.
— (Jean de), sieur d'Ambres, I, 87.
Volcatius Gallicanus, IV, 356.
Volpiano (Italie), III, 408, 410, 411, 416, 431, 436, 437; IV, 37, 87, 111, 112-114, 190.
Voré (Barnabé de), sieur de la Fosse, III, 49.

W

Wain (Gervais), II, 132, 191.
Waldeck (François de), évêque de Munster, II, 245.
Walpurge, comtesse de Meurs, I, 108.
Warcq (Ardennes), I, 141.
Warham, évêque de Cantorbéry, II, 914.
Wartis, capitaine navarrais, II, 328; III, 66, 78, 89-91, 180, 195, 199, 200, 410, 412.
Welsch-Neubourg (Antoinette de), IV, 70.
Welz (Autriche), I, 93.

West (Nicolas), I, 164.
Westminster (Angleterre), II, 34.
Wight (île de) (Angleterre), IV, 286, 287, 293, 296, 298, 299, 300, 304.
Wolf (comte), II, 89.
— (capitaine de lansquenets), I, 50.
Wolfgang (comte allemand), I, 127.
Wolsey (Thomas), I, 99, 100, 128, 164; II, 33, 34, 36, 61, 146.
Worms (Allemagne), I, 112; II, 39, 130.
Wurtemberg (Christophe, duc de), II, 232-249, 251, 253, 261, 265, 266, 268, 270, 278, 282-284; III, 336, 369, 404, 407, 419, 423.
— (Georges de), II, 244, 245.
— (Ulrich, duc de), I, 33; II, 126, 137, 232, 237, 241, 242, 245, 248, 250, 251, 253, 261, 265, 266, 383, 284, 408; III, 4.

X

Xénophon, IV, 348.

Y

York (Catherine d'), I, 43, 46.
— (Élisabeth d'), I, 30, 40, 43, 46.
— (Richard d'), duc de Gloces-ter, puis Richard III, I, 41-46.
Yville (capitaine), voir Inville.
Yvoy voir Ivoy.

Z

Zante (île de), II, 185.
Zapolya (Jean), voïvode de Transylvanie, II, 138, 139, 178, 245.
Zénobie, IV, 359.
Zittard, IV, 121.
Zug (Suisse), II, 293.
Zyveden (Suède), I, 92.

TABLE DES MATIÈRES

Neuviesme livre.

Jugement des hommes sur le passage de l'Empereur en France, p. 1-3. — Depesche et mort de Cesar Fregose et Antoine Rincon, p. 3-8. — Diligence du seigneur de Langey sur la verité des occasions et autheurs de la mort de Fregose et Rincon, ambassadeurs du Roy, p. 8-17. — Lettres justificatives de la mort des ambassadeurs du Roy aux Estats d'Allemagne par le marquis du Guast, p. 17-24. — Lettres de M. de Langey aux Estats d'Allemagne responsives aux precedentes, p. 24-53. — Raisons pour demouvoir le Roy de faire la guerre, p. 53-58. — Trois principalles causes de la resolution du Roy pour faire la guerre, p. 58-63. — Depesche de monseigneur d'Orleans à Luxembourg, p. 63-64. — Depesche de monseigneur le Dauphin à Perpignan, p. 64-69. — Succès du voyage de monseigneur d'Orleans, p. 69-70. — Prise d'Ivoy, p. 70-72. — Prise d'Arlon, p. 72-73. — Prise de Luxembourg, p. 73-75. — Expedition de M. de Vendosme en Picardie, p. 75-77. — Succès du voyage de monseigneur le Dauphin à Perpignan, p. 77-81. — Faicts du marquis du Guast en Piemont, p. 81-91. — Arrivée de M. d'Annebault en Piemont, p. 91-94. — Mort de monseigneur de Langey, frere aisné de l'auteur de ceste histoire, p. 94-98. — Fortune advenue à M. le mareschal d'Annebault sur le mont Cenis, p. 98-101. — Le Roy pardonne aux Rochelois et Islois, p. 101-103. — Harengue du Roy au peuple de La Rochelle, p. 103-107. — Pratiques et entreprises du marquis du Guast contre Turin descouvertes, p. 107-117. —

Faits d'armes en Picardie sous la charge de monseigneur de Vendosme, p. 118-123.

DIXIESME LIVRE.

Exploicts de guerre en Picardie et Artois, p. 124-127. — Description de la ville de Landrecy et de la riviere de Sembre, p. 127-128. — Abandon et bruslement de Landrecy, p. 128-130. — Noms des seigneurs de l'armée de Marolles, p. 130-131. — Assiette de Landrecy et la fortification, p. 131-132. — Faulce praticque pour le chasteau de Nice. Perte de quatre galeres du roy François, p. 132-136. — Prise de Maubeuge, p. 136. — Surprise et butin faict à Bains, p. 136-138. — Retraicte de noz gens de devant Mons et Maubeuge, p. 139-141. — Demolition du chasteau d'Emery, p. 141-144. — Grosse escarmouche à l'entour de Landrecy, p. 144-148. — Deffaicte de grand nombre de Bourguignons par le sieur de Brissac, p. 148-154. — Prise d'Arlon, p. 154-155. — Siege de Luxembourg par M. d'Orleans, p. 155. — Assiette de Luxembourg, p. 156-157. — M. de Guyse blecé en la jambe, p. 157. — Luxembourg pris par les François, p. 157-164. — Deffaicte d'Imperiaux par M. de Brissac, p. 164-166. — Avitaillement de Luxembourg, p. 166-168. — Refreschissement d'Arlon, p. 168-186. — Retraitte de l'Empereur devant Landrecy. Subjection de la ville de Cambray, p. 186-187. — Naissance du roy François second, p. 187. — Prise de Nice par l'armée de Barberousse, p. 187-188. — Prise du Montdevis par le marquis du Guast, p. 188-189. — Prise et fortification de Carignan par le marquis du Guast, p. 189-192. — Secours et refreschissement à Luxembourg, p. 193-194. — Boutieres lieutenant du Roy en Piemont et ce qu'il y feit. Prise de Saint-Germain, ville en Piemont, p. 194-196. — M. d'Anguien, lieutenant du Roy en Piemont, p. 196-201. — Noblesse françoise passant en Piemont, p. 201-203. — Passage de M. de Langey avec argent au camp, p. 203-205. — Invention pour contenter les soldats, p. 205-214. — Forme des deux armées, p. 214-220. — Deffaicte des ennemis, p. 221-231. — Prise de Carignan, p. 231-233. — Deffaicte

du sieur Pierre Strossy, p. 233-235. — Preparatifs des ennemis pour descendre en France, p. 235-237. — Descente du roy d'Angleterre en France, p. 237-239. — Armée de l'Empereur en France, p. 239-241. — Prise de Ligny, p. 241-246. — Prise de la ville d'Albe par le seigneur Pierre Strosse, p. 246-248. — Siege de Saint-Disier par l'Empereur, p. 248-249. — Grosse rencontre de monseigneur de Brissac avec les ennemis, p. 249-251. — Prise de Vitry, p. 251-257. — Traitté pour la reddition de Saint-Disier, p. 257-259. — Discours sur la descente des Anglois, p. 259-261. — Deffaite d'Anglois devant Boulongne, p. 261-263. — Pourparlé de paix, p. 263-266. — Prise du comte Guillaume, p. 266-267. — Chemin de l'Empereur, p. 267-269. — Discours sur la paix que feit le Roy, p. 269-270. — Articles de paix avec l'Empereur, p. 270-273. — Prise de Boulongne par composition, p. 273-276. — Defaite de noz gens pensans surprendre Boulongne, p. 276-281. — Mort du roy d'Escosse et ce qui s'ensuivit, p. 281-282. — Armée de mer du Roy, p. 282-285. — Embrazement du carraquon, p. 285-291. — Descente de M. l'Amiral en Angleterre, p. 291-294. — Opinions des capitaines de ce que devoit faire l'armée de mer, p. 294-298. — Deffaite du chevalier d'Aux, p. 298-304. — Retraicte de M. l'Amiral, p. 304-305. — Du fort devant Boulongne, p. 305-310. — Mort de M. d'Orleans, p. 310-312. — Le coup de lance que receut M. d'Aumale, p. 312-314. — Description et sac de la terre d'Oye, p. 314-317. — Deffaicte de deux mille Anglois par M. de Brissac, p. 317-318. — Entreprinse d'Anglois vaine, p. 318-319. — Levée de lansquenets pour le roy d'Angleterre inutile, p. 319-321. — Sommation du Roy à l'Empereur de renouveller les traittez de Sainct Jean des Vignes, près Soissons, qui estoient de nul effect par la mort de M. d'Orleans, p. 321-322. — Ordre donné aux frontieres de France, p. 322-326. — Peste au camp du Roy au païs de Boulongne, p. 326-327. — Deffaitte de quelques Anglois, p. 327-328. — Deffaitte de grand nombre d'Anglois par le mareschal du Biez, voulant empescher l'envitaillement du fort d'Oultreau, p. 328-329. — Traitté de paix avec les Anglois, p. 329-331. — Mort de M. d'Anguien, François de Bourbon, p. 331-332. — Voyage du Roy au long

de la frontiere, p. 332-333. — Le Roy est adverty du trespas du roy Henry d'Angleterre, huitiesme du nom, p. 333-334. — Maladie et mort du Roy, p. 334-335. — Conditions et aage du Roy, p. 335-336.

Appendice. Prologue des *Ogdoades* de Guillaume du Bellay, p. 337-368.

Index alphabétique des noms de personnes et de lieux, p. 369-426.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

156027

HF.B
D814mB

Du Bellay, Martin, sieur de Langey
Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay; ed. Bourrilly et Vindry. vol.4.

University of Toronto Library

DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED